

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 22 février 2024 à 13h35**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 13h39
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELLOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie

LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHEL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGÉAC.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 121, il est constaté comme atteint, donc je déclare la séance ouverte.

Mes chers collègues, je suis désolée de commencer ainsi cette séance, mais je tenais absolument à rendre un hommage appuyé à l'un de nos collègues, le maire de La Fare, Olivier Guirou qui nous a quittés bien trop tôt et bien trop vite, et surtout bien soudainement. Le maire de La Fare a beaucoup œuvré pour faire rayonner sa commune, il était très engagé, même certainement peut-être trop engagé car il n'a pas pris assez compte de sa santé et il ne s'est pas écouté, chose que beaucoup d'entre nous font, et la vie est bien trop courte et peut s'écourter à une vitesse incroyable. Il était important aussi pour moi de pouvoir lui rendre hommage. Ce ne sera pas le maire qui a été élu, Jérôme Marciliac, qui siégera dans l'hémicycle, nous accueillerons tout à l'heure une de nos collègues qui était fléchée sur la liste pour la Métropole. En tout cas, c'était un homme qui était dévoué, qui était écouté, et on gardera toujours en mémoire ce sourire légendaire, cette bonhomie, mais aussi le pouvoir d'écoute qu'il avait, qui était assez impressionnant. En sa mémoire, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Olivier Guirou suite à son décès le 22 janvier 2024.)

Merci.

En guise d'introduction et avant d'entamer notre Conseil métropolitain, je voudrais et, ne vous inquiétez pas, je ne ferai pas de longs propos introductifs, mais hier soir il s'est produit un événement important qui a été l'entrée au Panthéon de deux résistants, qui a montré que la France, aussi, était reconnaissante pour celles et ceux qui se sont battus pour que nous puissions aujourd'hui avoir cette liberté qui est la nôtre, liberté de parole, liberté d'agir, liberté de se déplacer. Au lieu de faire un discours comme j'ai l'habitude de le faire, en mémoire et en action de ce qui a été fait pour Mélinée et Missak Manouchian, je vais me permettre de vous lire la lettre que Missak a envoyé à Mélinée juste avant son exécution.

« Ma Chère Mélinée, ma petite orpheline bien-aimée,

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. Nous allons être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais. Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps.

Je m'étais engagé dans l'Armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la Victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la Liberté et de la Paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la Liberté sauront honorer notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense.

Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous... J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi, comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et d'avoir un enfant pour mon bonheur, et pour accomplir ma dernière volonté, marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Tous mes biens et toutes mes affaires je les lègue à toi, à ta sœur et à mes neveux. Après la guerre tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la libération.

Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs si possible à mes parents en Arménie. Je mourrai avec mes 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un

homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant le soleil et la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta sœur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur. Adieu. Ton ami, ton camarade, ton mari.

Manouchian Michel

Je voulais vous lire cette lettre en propos introductif car je pense que cela relativise beaucoup de choses. Quand la République reconnaît ces faits, cela honore notre pays, cela honore la France et cela nous honore, nous, en tant qu'élus de la République. Voilà pourquoi je voulais vous lire cette lettre en espérant que nous ayons une séance qui soit apaisée, constructive et qui apporte à l'ensemble de nos habitants ce qu'ils attendent, c'est-à-dire de beaux projets et de beaux engagements de notre part.

Mes chers collègues, nous avons reçu des motions, 3 motions. Nous allons commencer par ces 3 motions pour 3 thématiques bien différentes les unes des autres. 3 motions de 3 groupes différents. La première motion, c'est la motion sur l'agriculture et je vais donner la parole à Monsieur Christian Burle qui nous la présente.

Monsieur Christian BURLE.- Madame la Présidente, mes chers amis, l'agriculture fait toujours partie d'un consensus et quand on voit ce qui passe actuellement, en particulier, et le soutien du peuple français par rapport aux problématiques agricoles, on ne pouvait que soutenir une motion. En tout cas c'est avec plaisir que je vais vous la lire. Cette motion a été présentée aussi au Département car elle est conjointe à nos 2 assemblées.

La colère paysanne grondait depuis plusieurs mois, exprimant le malaise d'une profession confrontée à une multitude de crises de toute nature. Les agriculteurs sont aux premières lignes de la crise inflationniste, qui exacerbe la concurrence, tend les marchés, favorise les importations et compresse ainsi le prix des denrées ; de la crise climatique et écologique qui multiplie les épisodes extrêmes, notamment de sécheresse et oblige à s'adapter ; de la crise énergétique qui provoque l'envolée de l'énergie et des matières premières, mais également de la pénurie de main d'œuvre qui rend si difficile l'embauche de travailleurs agricoles.

À cela s'ajoute un empilement réglementaire, bien souvent mal compris, générateur de lourdeurs administratives d'une concurrence déloyale face à ces produits importés qui ne sont pas soumis au respect des mêmes normes de production, des revenus en baisse, sans parler de la multiplication des incidents, voire des agressions dont les paysans sont régulièrement victimes.

Il en résulte un sentiment d'abandon face à un avenir de plus en plus ardu et d'ingratitude au regard des efforts réalisés depuis de nombreuses années par ce qui accroît la détresse et le mal-être d'un très grand nombre de nos agriculteurs, d'éleveurs et de viticulteurs qui s'expriment aujourd'hui sur nos routes.

Notre agriculture connaît bien une crise structurelle depuis plusieurs décennies qui voit le nombre d'agriculteurs et de terres cultivées baisser.

Dans ce contexte extrêmement anxiogène, les paysans s'interrogent légitimement sur leur avenir et celui de leurs enfants. Ils ont besoin d'être écoutés, considérés et accompagnés pour répondre à ces défis existentiels. Le dénominateur commun à toutes ces revendications d'une agriculture très diverse : comment assurer aux agriculteurs, et en particulier aux nouvelles générations, la pérennité économique de leur outil de travail et de leur garantir un revenu décent ?

Cette question cruciale se pose dans un contexte de transitions climatiques, énergétiques, écologiques qui fait écho aux différentes crises. Les transitions s'inscrivent dans le temps long, celui de l'innovation et de la recherche, celui de nouveaux équilibres économiques, celui de nouveaux modèles techniques, celui de la bonne santé des populations et des milieux. Ces manifestations paysannes sont venues rappeler la difficulté de l'exercice et fragiliser nos équilibres. Il est essentiel que les contraintes et les conséquences de ces adaptations nécessaires soient assumées collectivement et non pas par la seule profession agricole.

Notre agriculture est investie d'une mission d'intérêt général car elle doit garantir l'alimentation de nos populations. Elle nous est, en outre, intrinsèquement liée, façonnant notre identité patrimoniale, paysagère et culturelle. À ces titres, elle doit faire l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est parce que nous dépendons tant de l'agriculture qu'elle est au cœur des transitions et qu'il serait réducteur de l'opposer aux évolutions sociétales et en particulier à l'écologie.

De leur côté, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sont tous deux porteurs d'une politique volontariste, forte et ambitieuse d'appui à l'agriculture et aux agriculteurs. En témoigne, l'action du Département ainsi que le projet alimentaire territorial car les territoires sont des soutiens actifs et de proximité. Ils s'engagent et œuvrent pour encourager une agriculture locale et durable, contribuant à améliorer le revenu des agriculteurs. Ainsi, très concrètement, ils aident les agriculteurs à investir et à remettre en culture des terres agricoles. Ils participent également à une dynamique sociétale très attendue et en rapprochement entre les agriculteurs et les consommateurs, valorisant ainsi les produits locaux grâce au développement des circuits courts et à l'approvisionnement de la restauration collective.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- rappellent leur attachement à la profession agricole, témoignent de leur compréhension face aux enjeux et à la profonde inquiétude qui s'exprime,
- appellent le gouvernement à entendre ce désespoir et accompagner la profession et s'assurer que les mesures qu'il adoptera répondront aux besoins des filières en crise (viticulture, élevage, agriculture biologique),
- revendiquent en qualité de collectivités de proximité, leur volonté et leur capacité à apporter des réponses adaptées, créatrices de valeur et territorialisées face aux enjeux d'une agriculture plurielle, pour peu que l'État accepte d'élargir leurs capacités à agir.

Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle.

Il y a une demande d'intervention. Madame Sif, bien sûr.

Madame Aïcha SIF.- Madame la Présidente, chers collègues, pendant que le gouvernement s'incline devant l'Agro-industrie et l'agrochimie, nous œuvrons à Marseille pour soutenir une agriculture réellement durable depuis le premier jour de notre mandat. Nous sommes aux côtés des agriculteurs par des actes concrets. Nous rejoignons à 100 % les revendications faites par l'ensemble des syndicats agricoles, celles d'un modèle agricole qui marche sur la tête.

À Marseille, notre soutien aux agriculteurs est concret, il se retrouve dans bien de nos services de nos politiques alimentaires et de nos budgets. Monsieur Christian Burle vient encore d'en parler. Depuis le premier jour de notre mandat, nous œuvrons aussi dans ce sens et à ma connaissance, jamais Marseille n'a autant agi sur le dossier agricole que depuis notre

élection en 2020. Nous avons notamment investi le sujet alimentaire dans tous les aspects, avec de fortes orientations pour l'agriculture locale, notamment la bio et je peux citer les menus dans les cantines que mon collègue Pierre Huguet mène : plus locaux, plus de saison, plus bio, les paniers bio des paniers marseillais en direction des personnes les plus vulnérables, notre politique foncière qui sanctuarise des terres agricoles et tant d'autres actions reconnues par les agriculteurs eux-mêmes comme concrètes, utiles et structurantes.

Je rappelle également notre volontarisme dans ce partenariat nécessaire avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et depuis ce début d'année, Marseille a rejoint le projet alimentaire territorial en proposant le PAAM, le Projet Agricole et Alimentaire de Marseille. Concrètement, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que les collectivités coopèrent et construisent ensemble un agri-parc des piémonts de l'Étoile dans le 14^{ème}, après l'installation de 3 maraîchers par la Métropole à Santa Cruz, Marseille prend sa part. Le maire de Marseille Benoît Payan propose les 20 hectares juste à côté sur le domaine Montgolfier pour accueillir prochainement 3 maraîchers de plus et des actions qui impliquent les habitants, mais surtout. Marseille ne laissera pas ses paysans nouvellement installés s'embourber dans un modèle obsolète, inéquitable, dangereux pour le revenu des producteurs, pour la biodiversité, la protection de notre planète. La crise actuelle nous conforte dans notre choix politique : faire de nos circuits courts et de nos assiettes des leviers pour protéger notre santé, notre air, notre eau, nos sols, mais aussi les paysans. Notre soutien coûte cher mais protéger l'environnement tout en favorisant une agriculture de qualité sur notre territoire n'a pas de prix. Et comme tant d'autres communes de la Métropole, Marseille n'est pas riche. C'est la raison pour laquelle il nous faut nous assurer que les millions d'euros que la Métropole injecte chaque année dans l'économie, participent bien à rendre nos filières agricoles plus soutenables, plus résilientes, plus rémunératrices et accessibles à toutes et à tous. La souveraineté alimentaire dans cette nouvelle crise est un enjeu pour tout le monde.

Merci. (*Applaudissements.*)

Monsieur Michel ROUX. - Madame la Présidente, mes chers collègues, *Rien n'est meilleur que l'agriculture. Rien n'est plus beau, rien n'est plus digne d'un humain libre. Elle suffit amplement aux besoins de notre vie.* Ces mots sont de l'écrivain Damase Potvin, mais ils pourraient être les nôtres. Ils sont évidemment les miens, moi qui suis né d'une vieille famille d'éleveurs dans la plaine de Crau. Et c'est l'élu de Salon-de-Provence, la ville qui accueille chaque année le salon des agricultures de Provence, qui intervient cet après-midi au nom du groupe écologiste et centriste, groupe qui a fait de la défense de nos terres une valeur fondamentale.

Cette motion de soutien honore notre institution, car nous avons tous été touchés par les mouvements spontanés des dernières semaines, nous avons tous été sensibles et parfois bouleversés par l'expression d'un sentiment d'abandon de nos agriculteurs et de nos agricultrices. Nous partageons la sympathie exprimée par nos administrés envers leur colère, prouvant ainsi l'attachement à celles et ceux dont l'art et l'amour de travailler la terre est un engagement de chaque instant. Du blé dur aux olives, du miel de lavande aux tomates, des grains de raisin à la brousse des chèvres, du Rove en passant par l'élevage, la liste est presque infinie des produits de la terre qui garnissent nos assiettes depuis des temps immémoriaux qui font partie de notre patrimoine et de notre identité et qu'en tant qu'élus, nous sommes tous tenus de défendre.

Aussi, notre Métropole, avec le Département, peut être fière de son Programme Alimentaire Territorial complété par son plan de souveraineté alimentaire adossé à un budget inégalé en France. Nous démontrons, depuis des années, notre soutien aux agriculteurs avec notre catalogue d'actions ambitieuses en faveur de la promotion des circuits courts, de la gestion raisonnée de l'eau et des espaces et en réaffirmant notre volonté de garantir le bien manger aux Provençaux et d'assurer la transmission des exploitations.

Par cette motion, nous exprimons fermement, solidairement, notre soutien à nos agriculteurs et à leur savoir-faire, et au fruit de leur labeur, car tout cela forme une part essentielle

de notre identité. Pourtant, la situation reste très compliquée et les défis sont à relever. Ceux qui sont à relever sont considérables pour assurer la préservation de ce secteur stratégique et pour accompagner celles et ceux qui ne comptent pas leurs heures pour nous nourrir, qui façonnent nos paysages et soutiennent la biodiversité. Ce sont autant d'enjeux auxquels nous devons répondre et pour cela, nous savons pouvoir compter, Madame la Présidente, sur votre engagement, engagement sans faille et vous pouvez compter sur le soutien du groupe écologiste, centriste et métropolitain pour suivre, pour poursuivre cette action volontariste et ces messages du terrain jusqu'au plus haut niveau de l'État et pour préserver notre agriculture et notre environnement.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Roux.

Monsieur Boulan.

Monsieur Michel BOULAN.- Madame la Présidente, quelques mots comme je le fais habituellement sur ce sujet. Nous avons évoqué cette question, s'agissant de la motion sur la défense de l'agriculture le 12 décembre dernier et à la suite de l'intervention de mon collègue Burle, j'avais proposé dès le lendemain, je vous ai écrit à ce sujet, peut-être de vous saisir de ce que peuvent faire les communes, de ce qu'elles font. J'avais eu d'ailleurs le soutien à l'époque du maire de la Ville de Marseille qui était venu renforcer ma proposition de se saisir de ce bout de compétence pour les communes qui se sont déjà engagées sur le domaine de la souveraineté alimentaire et qui accèdent petit à petit à cet objectif. Alors, ce n'est pas un discours romantique que l'on entend souvent sur l'agriculture, sur le monde, sur le monde agricole, c'est quelque chose de très simple, de très pragmatique qui se fait, mais avec des petits moyens de communes comme les nôtres, plus importantes que Châteauneuf, mais pour autant, je pense que la Métropole pourrait s'enrichir de ce bout de compétence. Alors bien sûr, cela se traduirait en soutien économique probablement, mais dans une certaine mesure, comme je le rappelais dans mon courrier, sur 4,9 Md€ de budget si ma mémoire est bonne, en tout cas plusieurs milliards, je pense que l'on pourrait réserver un soutien conditionné bien sûr par l'efficacité et l'efficience de ces programmes. Je rappelle que ce sont des programmes qui marchent, qui fonctionnent et les agriculteurs n'en seraient pas maris non plus, parce que l'on participe tous à la même ambition. Les enfants de nos communes sont ravis, les communes voisines qui adhèrent à notre programme le sont aussi, et nos populations qui utilisent notre régie et qui se fournissent chez nous sont ravis aussi. Je pense donc que la réponse que vous pourriez me réserver pourrait être favorable, en tout cas si j'ai une réponse, mon collègue Burle m'a dit qu'il n'avait pas eu le temps de l'avoir tout à l'heure, mais je suis certain qu'il est très occupé. Mais moi qui ai le temps justement de prendre la parole sur ce sujet, je renouvelle ma demande et je suis certain qu'avec votre regard aiguisé sur le sujet, et après le vote unanime probablement de cette motion, nous pourrions avoir un soutien effectif de la Métropole. Merci.

Monsieur Denis ROSSI.- Chers collègues, d'abord, on ne peut que souscrire à ce qui nous est proposé par le Président Burle sur la motion qu'il nous a présentée et qui est un soutien indéfectible au monde agricole. Je voudrais juste rappeler, puisque j'ai l'impression qu'entre cette séance et la réunion de lundi matin que j'ai eue au MIN des Arnaux avec ma collègue Aïcha Sif, il y a une phase d'oubli. Alors je ne sais pas si elle s'est dit j'ai la synthèse à faire et donc je ne vais pas rappeler cette chose-là, mais nous nous sommes réunis lundi pour examiner les outils liés à la précarité alimentaire et l'aide à mener à cette fameuse précarité alimentaire qui repose en partie sur ce que disait le Président Burle, à savoir le renforcement des revenus et de la production de nos agriculteurs et les outils mis à leur disposition, que ce soit au monde agricole ou au MIN, pour répondre à celles et ceux qui sont les premiers bénéficiaires.

Je rappelle, ici ce n'est pas utile, mais c'est mieux de le rappeler, que 78 % des usagers des banques alimentaires sont sur le territoire marseillais, ce qui fait que 22 % sont sur les 118 autres communes et lorsque je rappelle ces éléments, c'est juste pour rappeler que vous avez, dans des propositions fort récentes au Conseil municipal de Marseille me semble-t-il, ou alors j'ai une mémoire qui est défaillante c'est vrai que je suis vieux, il faut se séparer des vieux aujourd'hui, j'ai entendu cela quelque part, mais très honnêtement, il me semble que la problématique de la précarité

alimentaire et des lieux susceptibles de la renforcer était dans l'ordre du jour des propositions que vous avez faites à la mairie de Marseille, notamment sur ce territoire qui est fortement impacté puisqu'encore une fois, 78 % des usagers vivent sur le territoire de Marseille. Je dis cela parce que le Directeur Général du MIN, le Président Burle et ceux qui déterminent le devenir de ce site, ont fait des efforts conséquents, Métropole et Département pour l'instant réunis, pour nous offrir 1 000 m² supplémentaires pour répondre à la transformation, pour répondre encore plus, si besoin était, à cette problématique. Peut-être aussi que je l'ai dit au Conseil d'administration auquel notre collègue et ami a assisté : nos amis agriculteurs, transformateurs, etc. ont fait tous les efforts possibles pour apporter leur contribution dans les périodes les plus compliquées des 2 dernières années. Aujourd'hui, ils sont à l'os, ils n'en peuvent plus et il faut effectivement que l'ensemble des collectivités mutualisent leurs moyens pour nous permettre à la fois, de répondre à leurs besoins d'amélioration de leur situation et aux besoins des milliers et centaines de milliers de celles et ceux qui sont en grande précarité alimentaire sur ce territoire. Je dis cela car demain, après-demain, et je crains fort pour une période extrêmement longue, nous avons dans cette ville et dans ce département des gens qui sont en immense souffrance, qui regardent le monde agricole comme quelque chose sur lequel ils ne peuvent plus accéder, tant sur le parti des viandes, tant sur le parti des fruits, des légumes et j'invite tout le monde à faire une fin de marché à 17h00 au marché aux puces pour bien comprendre que la queue qui s'allonge pour attendre cette fin de marché, ce ne sont pas des personnes qui se promènent, mais ce sont des personnes qui attendent juste de voir si elles vont pouvoir accéder à un kilo de tomates, à quelques fruits, à quelques légumes parce que la plupart sont des salariés et n'accèdent plus à ces éléments. Je dis cela car cela passe toujours inaperçu des aides de cette nature, mais cette Assemblée peut s'honorer, comme celle du Département, à s'intéresser aussi à celles et ceux qui sont très éloignés de ce que produisent nos collègues.

Quant au circuit court, Monsieur Burle, que vous avez mis en place dans les partenariats, il suffit de relire, d'être attentif, voire peut-être de participer aux conférences de presse pour au moins ne pas avoir ni les oreilles, ni les yeux fermés et s'apercevoir qu'il va y avoir une opération de solidarité sur des achats de paniers à des agriculteurs qui vont être dévolus à celles et ceux qui en sont les plus privés, à savoir nos anciens et le monde étudiant.

Voilà Madame la Présidente, merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Merci, Madame la Présidente.

Donc j'interviens au nom du groupe majoritaire, une Volonté pour la Métropole, pour vous dire que l'on va voter cette motion, pour vous rappeler que le soutien de l'exécutif métropolitain en faveur de l'agriculture a lieu aujourd'hui, mais il ne date pas d'aujourd'hui. Dès 2020, c'est-à-dire avant même et là je réponds à ma collègue de la majorité municipale, avant même les dernières élections municipales, la Métropole a agi en faveur de l'agriculture. Je vais rappeler deux évidences, mais qui doivent quand même être rappelées : l'agriculture, c'est fondamental, c'est fondamental pour la nation, c'est l'un des instruments essentiels de notre souveraineté, de notre puissance et c'est fondamental pour notre région. C'est une source de richesse énorme pour notre région, c'est une source de rayonnement. Nos produits agricoles font rayonner notre territoire bien dans toute la France et bien au-delà. Donc cela est la raison d'être du soutien. Après les actions, ces actions très concrètes que vous mettez en œuvre et que nous soutenons, j'en rappelle 2 ou 3 très simples : la première, c'est votre décision de doubler le budget alloué à l'agriculture, on passe de 3 M€ à 6 M€. La deuxième c'est l'installation très concrète, c'est l'aide apportée à l'installation très concrète d'agriculteurs, de jeunes agriculteurs, dans des territoires où ils n'étaient pas, où ils n'étaient plus. Je suis élu du 13-14 et dans le 13-14, la Métropole a soutenu l'installation de nouveaux agriculteurs et enfin, dernier élément, c'est la préservation de ces terres agricoles dans des secteurs où, si on ne les préservait pas au travers du PLUi, ces terres agricoles disparaîtraient, ce seraient des zones périurbaines pas belles. Eh bien là, on maintient l'agriculture et les agriculteurs au cœur de notre territoire. Donc pour ces raisons, merci et pour ces raisons évidemment, le groupe une Volonté pour la Métropole va bien sûr voter cette motion de soutien.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Koubi-Flotte. Monsieur Burle.

Monsieur Christian BURLE.- Je voudrais remercier tout le monde pour le soutien à l'agriculture bien entendu. Je suis issu de ce milieu, donc je suis peut-être un petit peu plus que certains intéressé, et en tout cas, je suis très peiné en ce moment de ce qui se passe. Je ne sais pas si on a vraiment pris conscience de ce qui se passe. Les 3/4, certainement peut-être plus, des agriculteurs sont en précarité en ce moment, ils n'arrivent pas à rembourser leurs emprunts. Vous les voyez sur des beaux tracteurs qui coûtent énormément cher à la télévision, sachez que les propriétaires des tracteurs, c'est le Crédit Agricole, ce ne sont pas les agriculteurs et qu'ils ont de graves difficultés pour rembourser tout cela. C'est donc vrai qu'ils sont en difficulté et ils n'ont pas l'habitude de râler, en tout cas quand il y a plus de 92 % de personnes qui les soutiennent, cela veut dire quelque chose.

Je voudrais juste te dire Michel, qu'il y a des conceptions de l'agriculture qui sont bonnes, bien entendu, mais ma politique agricole et si cela devait être autrement, je partirais en tout cas, je ne m'en occuperais plus, c'est une entreprise libre, un agriculteur, c'est quelqu'un de libre, qui veut gagner sa vie avec son travail et pas plus. Si demain on ne lui donne plus de subventions, c'est très bien. Il ne veut que gagner de l'argent par rapport à son travail et c'est tout. Après, il y a des conceptions un petit peu différentes, cela fait deux fois que tu poses la question sur ta commune, c'est vrai qu'on n'a pas encore instruit le dossier. C'est vrai que je ne l'ai pas regardé, et tu as raison de le dire, tu l'as répété mais honnêtement, si vous pensez que les régies agricoles, c'est l'avenir de l'agriculture, moi ce n'est pas ma conception, je le dis clairement sans aucune arrière-pensée. Ce n'est pas ma conception, Michel, je pense que les groupements d'achats, comme le fait le Département, comme le fait la Métropole pour aider les agriculteurs locaux ou moins locaux à donner, à vendre leurs produits à la collectivité est une meilleure chose que de faire un produit à part. Je le dis comme je le pense et c'est c'est ma conception de l'agriculture, je pense que c'est la conception de tout le monde et je m'arrêterai là, merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle. On va passer au vote sur cette motion sur l'agriculture.

Qui vote contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Aucun.*)

La motion est adoptée à l'unanimité.

P. Klein ne prend pas part au vote.

Je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Nous avons de la part du groupe EPIC, Monsieur le Président, reçu une motion de soutien aux médias et radios français. Allez-y, Monsieur Giberti, je vous laisse la présenter.

Monsieur Roland GIBERTI.- Suis-je obligé de la lire, ou bien je la commente simplement ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il est préférable que tu la lises, plutôt que de la commenter.

Monsieur Roland GIBERTI.- Si vous voulez que je la lise, vous écoutez. Commençons par le début « Vous écoutez. »

Mardi 13 février, le Conseil d'État, saisi par l'association Reporters sans Frontières, a jugé que pour apprécier le respect par une chaîne de télévision, quelle qu'elle soit, du pluralisme de l'information, l'Arcom (l'agence de régulation des médias) doit désormais prendre en compte la diversité des courants de pensées et d'opinions représentés par l'ensemble des participants aux programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités, et pas uniquement comme c'était le cas depuis 1986, le temps d'intervention des personnalités politiques.

L'Arcom devra également s'assurer de l'indépendance de l'information au sein des chaînes en tenant compte de l'ensemble de ses conditions de fonctionnement et des caractéristiques de sa programmation, et pas seulement à partir de la séquence d'un extrait d'un programme particulier.

Si cette décision peut sembler anodine, voire anecdotique dans un contexte national où les mauvaises nouvelles sont quotidiennes et où les préoccupations des Français se tournent, à juste titre, vers leur pouvoir d'achat, leur sécurité, leur santé ou leur emploi, elles entravent en réalité gravement la liberté d'expression et l'une de ses composantes essentielles, la liberté de la presse.

À travers cette motion, les élus du Groupe EPIC condamnent avec la plus grande fermeté cette décision dangereuse et ses conséquences et manifestent leur soutien aux médias quels qu'ils soient. Celle-ci apparaît comme une véritable atteinte au principe de liberté d'expression, qui entoure sur notre territoire national la profession de journaliste. Plus qu'une décision qui toucherait une chaîne d'information en continu, elle va se retourner contre tous les médias. Le Conseil d'État chamboule ce qui était inscrit jusqu'à présent dans le marbre et plus précisément nos valeurs et libertés constitutionnelles en termes de représentation du pluralisme dans les médias (télévisions et radios confondues). Le fondement de la liberté d'expression et de la presse, tels qu'inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sont le socle des principes fondamentaux de notre système démocratique. La séparation de la presse et des institutions étatiques en est le prolongement. Cette liberté est sans nul doute celle qui marque la frontière dangereuse à ne pas dépasser entre démocratie et autoritarisme.

Où va-t-on si désormais un éditorialiste doit définir sa ligne éditoriale ou un journaliste doit s'autocensurer et travailler sous le contrôle d'une autorité administrative ? Les médias qui affichent clairement leur tendance politique ont toujours existé, c'est le fondement même du pluralisme de la presse. Le français a toujours été libre de lire ou écouter le journal ou la radio qu'il souhaitait, de penser et se faire son opinion, d'échanger et de débattre mais aujourd'hui, comme dans beaucoup de domaines, on veut l'assister... voire le contrôler.

Nous tenons donc à soutenir tous les médias, quelle que soit leur tendance, et tous les journalistes qui parfois au péril de leur vie, nous permettent chaque jour d'avoir accès à des actualités et des informations libres et éclairées. Nous tenons à réitérer que nous considérons la liberté de la presse comme une liberté essentielle de notre démocratie qui doit rester inviolable. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Giberti.

Madame Sophie Camard a demandé la parole.

Madame Sophie CAMARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, Monsieur Giberti, vous parlez de tous les médias dans cette motion, mais en fait elle ne cite que l'avis du Conseil d'État qui ne concerne qu'une seule chaîne qui n'a pas été citée, mais qui est l'affaire CNews, il faut le dire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, non, non !

Monsieur Roland GIBERTI.- Pas pour l'instant.

Madame Sophie CAMARD.- Non, ce n'est pas « Pas pour l'instant. » Alors je reprends votre motion.

Citer un recours de l'association Reporters sans Frontières, connue de tous pour ses combats, pour l'accuser, je cite « d'entraver gravement la liberté d'expression », il fallait oser.

Monsieur Roland GIBERTI.- Je n'ose pas.

Madame Sophie CAMARD.- Se réclamer de nos valeurs et libertés constitutionnelles pour s'attaquer au Conseil d'État, est-ce bien sérieux ? Cette motion relève à mon avis d'une mauvaise copie en droit, je suis désolée. La décision du Conseil d'État du 13 février 2024 qui demande à l'Arcom, le régulateur des médias, de renforcer son contrôle sur la chaîne d'information CNews, suite à une saisine de Reporters sans Frontière est une décision non pas anecdotique mais bien historique. Je l'ai lue attentivement, donc si vous voulez la lire, elle est là et à l'opposé de ce que vous écrivez : elle garantit et approfondit deux principes fondamentaux pour les médias. Le principe du pluralisme : ce principe ne se limite pas à décompter les temps de paroles des personnalités politiques sur une chaîne, mais à tenir compte de la diversité des différents courants d'opinion dans les programmes diffusés, y compris les chroniqueurs, animateurs et invités.

C'est ce qui définit un média d'information par opposition à un média d'opinion. Or, CNews prétend être une chaîne d'information, elle pourrait être une chaîne d'opinion, mais donc il lui est demandé d'en respecter le cahier des charges. Le 2^{ème} principe, c'est le principe de l'indépendance. Ce principe ne se définit pas seulement vis-à-vis de l'État, mais aussi des actionnaires. Or, la convention de service de la chaîne CNews, mais écoutez la convention de service de la chaîne CNews signée le 27 novembre 2019, relative à l'indépendance éditoriale de sa rédaction, précise que l'éditeur, c'est à dire CNews s'engage à préserver son indépendance éditoriale, notamment à l'égard des intérêts économiques de ses actionnaires. Le Conseil d'État a juste rappelé les propres engagements de la chaîne.

Pour la politique, faut-il rappeler ici les graves dangers de la concentration des médias, des fausses nouvelles, la précarité des journalistes ? Fausses nouvelles que vous êtes en train de propager. La tyrannie du sensationnel qui tire notre démocratie vers le bas, alors nous, nous aurions préféré une motion de soutien à l'audiovisuel public. Ah oui, c'est bizarre, cela vous motive moins. Ou une prise de position de la Métropole sur les 59 préconisations des États-Généraux de la presse indépendante qui ont été relayées à Marseille le 25 janvier dernier.

Alors pour ce qui concerne le vote de cette motion, si elle est vraiment soumise au vote, vous avez compris qu'il faut choisir entre l'avis du Conseil d'État et cette motion. Vous avez compris que nous suivrons l'avis du Conseil d'État et que nous voterons *contre* cette motion.

(Applaudissements.)

Je termine par une seule question à Madame la Présidente : si cette motion est votée, à quoi va-t-elle servir ? La Métropole va-t-elle l'envoyer au Conseil d'État, au Ministère de la culture et de l'audiovisuel, je pense que ce ne serait pas une bonne idée. Je vous demanderais plutôt de la retirer. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Hubert.

Madame Claudie HUBERT.- Je crois que beaucoup de choses ont été dites. Je voulais juste rappeler un des attendus de la décision du Conseil d'État qui dispose qu'en s'en tenant ainsi à la seule prise en compte du temps d'antenne accordé aux personnalités politiques pour l'appréciation des obligations du service en matière de pluralisme de l'information, l'Arcom a fait une exacte application des dispositions de la loi du 30 septembre 1986. C'est la loi sur la presse, et le Conseil d'État a noté que l'appréciation faite par l'Arcom violait les dispositions légales.

Deuxième point qui a été rappelé : c'est que dans la motion, il était mentionné que chacun est libre d'acheter un journal d'opinion, Libération, le Monde, l'Humanité, le Figaro, mais il faut rappeler Valeurs Actuelles. Il faut rappeler que CNews et Arcom, c'est ce qui est vous a été rappelé, sont liées par une convention et que dans cette convention, CNews est tenue de respecter le pluralisme et de donner des informations en toute honnêteté et indépendance.

Le Conseil d'État a donc pointé que CNews violait cette convention. Ce qui est extraordinaire, c'est qu'une émission a été organisée pour débattre de la position de CNews et au terme de cette émission, on a vu qu'aucun débat contradictoire n'avait pu avoir lieu, et cela a été une nouvelle preuve de la partialité de ce journal d'opinion.

Je n'ai pas été longue, je rejoins l'avis de retirer cette motion du vote et naturellement si ce n'est pas le cas, si la Métropole tient à souligner son attachement à CNews et à Monsieur Bolloré, nous voterons *contre* naturellement.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Hubert.

Monsieur Marandat a demandé la parole. Un peu de silence, seul M. Marandat a la parole, s'il vous plaît, un peu de respect.

Monsieur Bernard MARANDAT.- Je suis sidéré d'entendre ce que je viens d'entendre mais venant de personnes de gauche, elles sont de gauche et elles resteront de gauche, toujours avec leur sectarisme, leur méchanceté et surtout leur malhonnêteté.

Ce décret dont vous venez de parler est en effet à condamner car il est digne d'une république socialiste. Il est vrai que nous avons beaucoup d'élus socialistes ici, mais heureusement, la France n'est pas une république socialiste, dont bien sûr nous connaissons tous le sens de la liberté d'expression et la possibilité pour chacun de s'exprimer comme il veut dans ce genre de pays où la moindre opposition, où le moindre propos de travers est puni soit de torture, soit de mort, soit de déportation.

Quand on parle de pluralisme politique, bien sûr la gauche ne supporte pas qu'il y ait un journal qui ne soit pas à l'unisson de leur uniformité de penser, de leur méchanceté à tous points de vue et à leur sectarisme. Bien sûr, il faut défendre le pluralisme politique mais le pluralisme politique, l'Arcom devrait surtout veiller à ce qu'il s'exerce dans les chaînes publiques, que ce soit France Inter, que ce soit ce genre de chaîne qui, à longueur de journée, déverse leur propagande sans permettre à l'opposition, à aucun moment, de pouvoir s'exprimer.

Donc je suis fier qu'en France, enfin, car cela n'a pas toujours été le cas, il y ait une possibilité de s'informer un petit peu différemment, de pouvoir entendre un son de cloche sans passer par le bruit de bottes de nos amis socialistes qui toujours voudraient enfreindre la liberté. Donc nous voterons *pour* avec ferveur à cette motion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, donc on va passer au vote.

Pour cette motion, qui ne cible aucune chaîne, qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

La motion est adoptée.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre du groupe Métropole à Gauche

Votes contre L.Gachon, P. Morbelli, D. Amar, I. Rovarino

Votes contre C. Hubert, P. Klein, M. Pena

Abstention du groupe Centriste Ecologiste Métropolitain à l'exception de C. Amiraty votant contre et de B. Gilles et M. Pustorino votant pour

M. Benedetti, Y. Guérin, P. Klein ne prennent pas part au vote.

Abstentions de G. Cristiani, M. Amiel, A. Bertero, B. Bonfillon-Chiavassa, R. Buchaut, M. Césari, C. Delavet, v. Desvignes, E. Garcin, H. Gente-Ceaglio, F. Guinieri, V. Languille, F. Poussardin et M. Ruiz

Abstention de J. Gérard

F. Vigouroux ne prend pas part au vote

(Les élus de l'opposition demandent le résultat du vote.)

On ne va pas perdre du temps là-dessus. On a compris votre système. Vous voulez que je fasse faire un vote à bulletins secrets aussi ? Pourquoi pas ? On va y rester la journée.

C'est accepté, si cela ne vous plaît pas, vous nous attaquerez.

(Protestations des élus de l'opposition.)

La motion sur la loi SRU, Monsieur Cristiani.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On fera le décompte précis, comme habituellement et on avance sur la séance, sur la loi SRU. Ne vous inquiétez pas, on vous donnera le résultat.

Monsieur Georges CRISTIANI.- On se décrédibilise vis-à-vis de nos populations. Nous ne sommes pas sur le bon chemin, mes chers collègues. Je me permets de vous le dire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un peu de silence s'il vous plaît, nous sommes en train de compter et nous allons vous donner les résultats. Pour l'instant, seul Monsieur Cristiani a la parole et merci de l'écouter et de le respecter. Vous allez avoir le résultat du vote, s'il vous plaît. Laissez-nous compter. Monsieur Cristiani, vous avez la parole.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues, bientôt nous sommes à l'Assemblée Nationale, surtout que le sujet que je vous propose est un sujet qui intéresse 42 communes. Maintenant s'il vous plaît, il faut de l'efficacité et arrêtez avec des clivages politiques quels qu'ils soient, et contentons-nous de travailler sur les problèmes métropolitains qui concernent 42 communes. Mes chers collègues, je vous en supplie, nous devrions aborder ce sujet qui est très sérieux d'une loi SRU et de son application et de ne plus rentrer dans des problèmes de clivages politiques ou d'idéologie. Ce n'est pas possible. À chaque fois que je vais dire un mot, je vais entendre des cris. Si j'entends des cris à chaque fois que je dis un mot, il ne sert à rien que je les prononce !

Madame LA PRÉSIDENTE.- S'il vous plaît, mes chers collègues, on n'est ni à l'Assemblée Nationale, ni au Conseil municipal de Marseille.

(Applaudissements.)

Monsieur Krehmeier, vous allez avoir les résultats, laissez-nous le temps de compter. Ecoutez-moi, Monsieur Krehmeier, vous avez l'habitude, vous avez reçu les consignes nationales et de Madame Camard et de « bordéliser » la séance. C'est inacceptable. Vous voulez les résultats ? Vous les avez. On a compté.

Le problème c'est quand on parle Métropole, quand on parle sauvegarde des communes, cela ne les intéresse pas, ils sont là pour « bordéliser » la séance. On va vous donner les résultats.

Mes chers collègues, sur la motion précédente sur les médias :

67 voix contre,

130 *pour* et le reste abstentions. *(Applaudissements.)*

La motion est acceptée, vous aurez les détails au procès-verbal.

Monsieur Cristiani, vous avez la parole.

Maintenant, s'il vous plaît, un peu de respect de la démocratie. Monsieur Cristiani a la parole. Mes chers collègues, cela ne vous fait pas plaisir que l'on parle SRU, je le comprends mais Monsieur Cristiani a la parole.

Monsieur Cristiani, c'est suffisamment important pour pouvoir en parler.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Mes chers collègues, nous allons essayer de comprendre pourquoi depuis 24 années que nous appliquons la loi SRU la crise nationale du logement s'accroît. C'est bien qu'il y a un problème, soit dans la loi, soit dans son application.

En ce qui nous concerne, nous préférons ne pas appliquer une phrase d'un grand chef d'État qui disait que l'on ne corrige pas une mauvaise loi, on l'abroge, c'était François Mitterrand, nous disons que « Nous ne voulons pas changer l'esprit de la loi qui est une loi qui est estimable, mais son application est incorrecte et 42 communes dans les Bouches-du-Rhône en souffrent. 42 communes aujourd'hui, et d'autres peuvent venir dans 3 ans dans cette chute, dans cette qualification outrancière de communes carencées. On entend le pire sur ces 42 collègues et ces 42 communes et depuis un quart de siècle, nous appliquons en France la loi SRU, alors qu'une crise nationale du logement ne cesse de croître.

Il convient, mes chers amis, mes chers collègues, de bien comprendre que cela ne sert à rien de frapper davantage sur 300 communes au niveau national, je dis 300 communes au niveau national car sur les 36 000 communes, il y en a seulement 300 carencées, ce qui est dérisoire, ce qui veut dire 0,08 % des communes sur le plan national mais sur le plan départemental, nous sommes à 42 communes sur 119, c'est-à-dire que nous sommes à 35 % et je dirais franchement que ce ne sont pas de mauvais élèves à Septèmes-les-Vallons, ce ne sont pas de mauvais élèves à Meyreuil, ce ne sont pas de mauvais élèves à La Fare, ce ne sont pas de mauvais élèves à Marseille qui a frôlé cette qualification déshonorante. Ce ne sont pas des mauvais élèves, mais c'est qu'à un moment donné, nous ne pouvons pas construire des logements, des logements privés ou sociaux, car il y a une grande difficulté pour avoir du foncier, pour s'opposer à des risques d'incendie, à des risques inondations, à des risques miniers et nous n'y arrivons pas. Je le dis et le répète, et ce que je vous propose dans cette motion : c'est de considérer que la loi SRU est une loi qui part d'un très bon sentiment, celle de loger des gens, mais on ne peut pas poursuivre son application qui est aussi injuste et qui arrive à des impossibilités. Le maire de La Fare me l'a dit et répété, lorsqu'il a été froissé dans sa chair, et ce n'est pas le seul, il y a bien d'autres collègues qui ont été froissés dans leur chair d'hommes de gauche, de dire que l'on ne peut pas construire du logement social alors qu'on le souhaite, alors qu'on le désire, mais on ne peut pas, pour toutes ces contraintes.

Donc à un moment donné mes chers collègues, si nous essayons de voter pour l'efficacité, si nous essayons de voter pour cette Métropole du positif, et qu'enfin pour la crise du logement nous apportions notre contribution à ce problème de crise nationale, car la crise n'est pas communale, elle est nationale. Si nous arrivons à appliquer ce principe d'efficacité, on ne touche pas à la loi, on ne l'abroge pas mais, on fait en sorte de l'appliquer sans faire de la politique en dehors de la réalité. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Général de Gaulle. À un moment donné, mes chers collègues, au-delà de tout ce que l'on peut penser sur la loi SRU et le totem que cela représente depuis 25 ans, lorsqu'un quart de siècle arrive à son inefficacité, il convient de modifier son application. Il est proposé de ne plus raisonner en stock mais en flux. Il est proposé dans cette motion d'ajuster les caractéristiques aux problèmes géographiques ou historiques de chaque commune. Il est proposé qu'il y ait une commission départementale parce que ce n'est ni la Métropole, ni Monsieur le Préfet, c'est une commission nationale qui ne nous dit rien, qui ne fait aucun compte-rendu, qui travaille de façon occulte et qui décide que 42 communes dans les Bouches-du-Rhône seront frappées de cette qualification infamante de communes récalcitrantes. Voilà où nous en sommes. Les habitants dans nos communes souhaitent avoir des logements sociaux, nous-mêmes souhaitons les construire, mais au moins qu'on en ait l'attribution. Ce sont des choses très simples que nous demandons sur l'application de la loi, sans bien sûr l'abroger. Il faut que les choses soient bien claires entre nous et je pense qu'à un moment donné, c'est vrai que ce n'est pas facile dans le contexte qui était le contexte du dossier précédent, il faut se rendre compte que cette loi inapplicable affaiblit des lois qui sont nécessaires, ce n'est pas moi qui le disait, c'est Monsieur Montesquieu. Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amico a demandé la parole.

Monsieur Patrick AMICO.- Madame la Présidente, mes chers collègues, on a cherché pendant un grand moment comment on pouvait qualifier cette motion. Alors j'ai tout

entendu, j'ai entendu *infâme*, j'ai entendu *déshonorante*, j'ai entendu des tas de choses. Alors je ne la qualifierai pas, mais on va quand même revenir à un certain nombre de choses qui ont été dites et qui me paraissent tout de même relever d'un exercice de circonvolution, voire de contorsionnisme, qui est assez extraordinaire.

La loi SRU, c'est un fondement de l'équilibre républicain sur tous nos territoires, mais la loi SRU concerne 60 % de la population, 60 % de la population qui, d'une manière ou d'une autre, peut avoir accès à un logement social. Ce chiffre est important, 60 % de la population. On ne parle pas que d'une petite partie de la population, mais de 60 % de la population.

Dans cette loi, c'est le premier terme qui est le plus important : solidarité. Je citerai l'article 52-17 du CGCT : la Métropole est un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement du territoire, afin d'en assurer la cohésion. La loi SRU, c'est la loi de la solidarité territoriale sur un besoin fondamental de l'être humain : le logement.

Or, ce qui est dit dans cette notion et aussi dans la lettre, ne l'oublions pas, de demande d'audience qui a été formulée auprès du ministre : la loi SRU est une des illustrations les plus remarquables de tout le mal que l'on peut faire aux communes au nom du bien. Alors là, on ne parle plus de solidarité, ni de Métropole d'ailleurs, on parle des communes. Alors parlons des communes.

Les chiffres annoncés par la motion sont biaisés et la situation est encore plus grave que ce que vous dites. La loi SRU s'applique à 1 031 communes, oui mais ne s'applique qu'aux communes de plus de 3 500 habitants. Ce sont donc 4,8 % des communes qui sont concernées et non 0,03 ou 0,018 par ailleurs. Au niveau de la Métropole, sur les 92 communes, seules 76 sont concernées par la loi SRU communes de plus de 3 500 habitants. 37 sont aujourd'hui sanctionnées au titre de la non-application de la loi SRU, soit 48 % des communes de la Métropole, 48 % des communes de plus de 3 500 habitants. Vous ne ferez croire à personne que 48 % des communes sont bloquées depuis bientôt 24 ans par des questions de foncier, d'inondations ou de patrimoine historique. Non, dans bien des cas, ce sont des positions politiques, et rien d'autre, qui amènent à ce désastre social. Il faut l'assumer. Je vous rappellerai qu'avant d'être élu, j'ai côtoyé beaucoup de maires qui sont dans cet hémicycle et je me rappelle quand même d'un certain nombre qui me disaient systématiquement, faire du logement social, bien sûr qu'on est pour, mais pas chez moi. Sinon on va voir arriver les familles nombreuses de Marseille chez moi. Alors certainement pas, je ne veux pas décevoir mon électeur. Qu'ai-je lu il y a récemment, que telle commune qui a eu son niveau de logement social baisser, même pas monter mais baisser, se vantait systématiquement de la qualité de vie dans sa commune ? Peut-on ramener la qualité de vie de sa commune uniquement au fait de ne pas délivrer de permis construire, et de ne vouloir aucun logement dans sa commune limitrophe de Marseille ? Il faut assumer ses positions politiques et vous ne les assumez pas. La Métropole a un rôle à jouer, oui, non pas en cassant le thermomètre, ce qui est un peu la tendance actuelle. On a parlé d'intégrer le logement intermédiaire, puis après, on a parlé d'intégrer une partie du logement intermédiaire, puis après on a parlé d'intégrer le logement intermédiaire, mais en fonction des niveaux de ressources, en fonction des niveaux de loyers, des contorsions au niveau de l'État, nous avons les mêmes. Mais la Métropole doit mettre en place, elle, une politique foncière, une politique d'aménagement, une politique de soutien pour permettre à ces communes de revenir dans la solidarité nationale et locale.

C'est à cette condition que le PLH que nous allons voter tout à l'heure aura un sens. Sinon, ce n'était même pas la peine d'en faire. À ce titre, nous sommes très étonnés de l'association à la démarche, Madame la Présidente, de vous-même, vous l'avez fait dans le cadre de la lettre qui est adressée au ministre en tant que Présidente du Département. En tant que Présidente de la Métropole, je note quand même qu'une Métropole est un établissement de coopération intercommunale. Ce n'est pas une collectivité locale en tant que telle et s'associer à une démarche remettant en cause la loi, de fait, telle qu'elle est censée s'appliquer et la solidarité telle que cette loi porte, ne me paraît pas quand même très opportun. L'espace

métropolitain suit cette solidarité. Les signataires le disent eux-mêmes, même ici, et si les problèmes constatés à Marseille n'ont rien à voir avec ceux de Saint-Antonin par exemple, je n'ai rien contre Saint-Antonin bien sûr, c'est par une politique volontariste et cohérente de la Métropole que le développement du logement social, incontournable aujourd'hui, doit passer, c'est à la Métropole d'y contribuer. Elle ne peut pas uniquement être le faire valoir d'une situation contre laquelle aujourd'hui nous nous élevons. Nous voterons bien entendu *contre* cette motion.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Chacun va prendre la parole. Je crois que là, vous avez piqué pas mal de maires. Monsieur Pena. Tout le monde va parler, ne vous inquiétez pas, car cela vaut quand même son pesant de cacahuètes.

Allez-y, Monsieur Pena.

Monsieur Marc PENA.- Madame la Présidente, chers collègues, il n'y a rien de pire dans la vie que ne pas être au rendez-vous, d'être toujours à contretemps. C'est le cas de cette motion. Alors que notre pays vit une crise de la construction et une crise du logement sans précédent, alors que les besoins de logement pour les classes populaires et les classes moyennes, cela a été rappelé, sont urgents, alors que dans une ville que je connais bien de cette Métropole, il y a un délai d'attente en matière de logements sociaux qui va de 7 à 10 ans, alors que des familles s'entassent dans la précarité, que leur santé se dégrade, alors que le logement, on le sait, est un élément fondamental de l'équilibre de vie, l'équilibre familial et personnel, mais aussi un élément essentiel d'insertion sociale et économique, l'emploi dépend beaucoup des logements, voilà que vous nous proposez une motion malthusienne qui consiste, sous couvert d'aménager la loi SRU en fait, à échapper aux impératifs de cette loi. Ce qui me surprend le plus, cela a été dit, ce n'est pas que le maire de Mimet écrive au ministre, le ridicule, depuis longtemps, ne tue plus, mais c'est que notre Métropole s'associe à cette démarche de 42 maires récalcitrants, courroucés et finalement qui n'appliquent pas la loi, soit parce qu'ils ne le peuvent pas, j'en conviens parfois, soit parfois aussi parce qu'ils ne le veulent pas. Pourquoi suis-je surpris du fait que notre Métropole s'ajoute à la démarche des maires ? Parce que notre Métropole représente l'intérêt général, que notre Métropole devrait savoir que le logement social est très mal réparti sur notre territoire, que certaines villes font beaucoup historiquement depuis toujours et que d'autres ne font pas grand-chose ou rien suivant les cas de figure. Dans le Plan Local d'Habitat, il est prévu 5 200 logements sociaux, ce n'est pas assez mais c'est bien déjà, mal répartis sur le territoire, je le disais il y a un instant, mais 5 200, alors que l'on prévoit des accompagnements pour aller vers cet objectif qui est urgent et indispensable, voilà qu'on a une motion qui contredit totalement cette politique, puisqu'elle veut se défaire de la loi. Ce qui me surprend aussi dans cette motion, c'est qu'il n'y a pas de proposition concrète. Il pourrait y avoir effectivement une réforme de la loi au plus près de la réalité des communes qui soit proposée, mais dans cette motion, cela n'existe pas, cela n'y est pas. Il ne suffit pas d'invoquer le manque de foncier, de raisonner par flux et pas par stock pour avoir de véritables propositions. Il n'y a pas de proposition. La Fondation Abbé Pierre que vous reconnaissez j'espère pour son travail auprès des plus démunis, mais aussi aujourd'hui de plus en plus dans notre pays auprès des classes moyennes, cette Fondation Abbé Pierre, sans doute par charité chrétienne, a décidé que votre démarche était inquiétante et décevante. Moi, je la qualifierais autrement, j'ai moins de charité à votre égard, et consternante dans le contexte actuel ; elle est consternante, elle est une injure même à ceux...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va essayer de faire un peu court, s'il vous plaît.

Monsieur Marc PENA.- ...oui. Je termine, Madame la Présidente, vous avez raison. Je veux simplement dire : alors que l'urgence de logements est évidente, je le répète y compris pour les classes moyennes, alors que notre économie dépend beaucoup aussi du développement du logement dans notre territoire, alors que les chefs d'entreprise le demandent pour leurs salariés et pour avoir de l'emploi, voilà que vous nous expliquez que vous êtes des martyrs de la loi SRU, que vous ne pouvez plus travailler. Et en fait, vous êtes en train de nous

dire effectivement que vous ne voulez pas appliquer la loi de la République. Je ne pense pas que le ministre du Logement vous écoutera et vraiment le ridicule, je ne m'y associe pas.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vous rappelle que nous n'avons pas encore commencé les rapports. Je vais donc vous demander d'être courts, brefs, Monsieur Marandat, Monsieur Ravier, s'il vous plaît. Monsieur Marandat, puis Monsieur Ravier.

Monsieur Bernard MARANDAT.- Nous allons vous soutenir dans cette motion, mais pas avec enthousiasme, parce que c'est vrai que les critiques que vous formulez sont tout à fait justifiées, mais vous continuez à soutenir quand même cette loi SRU qui, je le rappelle, est d'obédience de gauche et que vous n'avez jamais pu remettre en cause quand vous étiez au gouvernement. On sait qu'un projet qui est d'obédience de gauche n'est en général jamais, ou peu souvent, bénéfique pour nos concitoyens.

Nombre de nos villages dans nos campagnes sont maintenant défigurés car à côté d'un centre historique qui a fait leur réputation...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On vous répondra.

Monsieur Bernard MARANDAT.-...se sont bâtis autour des tas de bâtiments qui dénaturent et la vie et le paysage de ces petits villages. Cette loi SRU doit être, on le sait, aménagée et en particulier parce qu'on le sait, c'est une des pompes aspirantes de l'immigration et ce qui doit être modifié dans cette loi, ce sont les critères d'attribution pour que nos concitoyens n'attendent plus comme il était fait remarquer des années pour les autres.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Ravier.

(Réactions dans la salle.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais comme Monsieur Pena, ils n'ont pas de groupe, et tout le monde doit s'exprimer. Monsieur Ravier, court, s'il vous plaît.

Monsieur Stéphane RAVIER.- C'est difficile de faire court pour un tel sujet mais je voulais quand même vous remercier, Madame la Présidente, je dirais même vous féliciter pas seulement pour m'accorder la parole, mais pour avoir envoyé ce courrier avec M. le Président de l'Association des Maires des Bouches-du-Rhône, Monsieur Cristiani, en y associant les 41 autres maires frappés d'infamie par la loi SRU.

Je dois vous avouer que je me suis senti bien seul pendant longtemps à porter la voix de ces maires à Paris, contre cette loi idéologique, verticale et technocratique et donc coupée des réalités des territoires et d'une autre en particulier. Donc je suis très heureux de voir que vous êtes nombreux, désormais, à me rejoindre dans ce combat. Une proposition de loi...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un peu de silence, s'il vous plaît.

Monsieur Stéphane RAVIER.- ... des questions écrites, une demande de moratoire sur les pénalités financières, il ne s'est pas passé une année de mandat sans que j'intervienne au Sénat pour demander l'abrogation, ou du moins l'assouplissement de cette loi inique. 42 communes carencées, cela a été dit, accusées, condamnées dans les Bouches-du-Rhône et une centaine dans la région. J'ai rencontré un maire pour qui l'explosion de la facture énergétique ne lui permettait même plus de chauffer les douches de son gymnase et à qui dans le même temps, on ponctionnait des centaines de milliers d'euros de pénalité pour ne pas avoir appliqué la loi SRU et ce cas n'est pas un cas isolé dans notre département. Car même quand vous faites le maximum avec le peu de foncier et de moyens financiers dont vous disposez, vous êtes quand même sanctionné. En 2020, ce sont 6 M€ de pénalités qui ont été payées. L'État sait se montrer ferme, voire impitoyable, avec les maires, mais on aimerait qu'il le soit tout autant avec les délinquants. D'abord, il faut dire une vérité : les maires veulent des logements sociaux, ils n'y sont pas hostiles, contrairement à ce que certains osent dire, ne serait-ce que pour garder leurs jeunes qui n'ont pas les moyens de s'installer dans le privé, de manière à faire vivre le village et à garder les classes dans les écoles. Tous ceux que j'ai rencontrés ont souhaité y parvenir, mais cela relève désormais de l'impossibilité pour eux parce qu'il y a une attitude

véritablement schizophrénique de la part de l'État. Celui-ci exige que les maires construisent, mais dans un environnement législatif et administratif qui empêche de construire : 0 artificialisation, PPRI, loi littoral, sous-sol minier, zone naturelle protégée, zone agricole, quand ce ne sont pas les bâtiments de France ou encore quelques talibans verdoyants qui s'en mêlent. C'est un véritable casse-tête pour les maires volontaires pour construire, de pouvoir le faire. Et les obligations de loi SRU sont bien souvent inatteignables, 25 %, comment peut-on y arriver ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ravier, faites court.

Monsieur Stéphane RAVIER.- Je vais aborder le fond sans être dans la polémique. Je voudrais rappeler qu'il y a des exemptions en France, il y en a 232 et il n'y en a que 2 dans les Bouches-du-Rhône. Pourquoi ? Personne ne le sait tant le système est opaque. Non seulement ils doivent construire des centaines de logements, mais pire encore, cette véritable usine à gaz les oblige à construire davantage dès qu'ils construisent. Au PLU vous construisez, au PLU vous êtes obligé de construire. Les objectifs ne peuvent donc jamais être atteints.

La libre administration des communes est garantie par la Constitution. Et pourtant, on impose aux maires de construire beaucoup plus que ce qu'ils ne souhaitent et surtout ce qu'ils peuvent. Au Sénat, une loi a été votée, mon cher collègue Cristiani, une loi a été votée pour permettre aux maires d'être maîtres chez eux en matière d'attribution de logements sociaux. Bien sûr, votre serviteur l'a votée. La balle est désormais dans le camp des députés.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ravier. Il y a un ordre de parole, vous êtes assez nombreux à avoir demandé la parole, moi en tout cas, je donne la parole sans aucun problème, mais j'attends encore la loi Ravier. Vous êtes sénateur depuis un moment. Je ne sais pas si vous l'avez vue, mais moi je n'ai rien vu non plus. C'est facile de faire des déclarations ici, quand il y aura la loi Ravier, on pourra dire que vous êtes aux côtés véritablement des maires, et que ce n'est pas de l'opportunisme électoral.

Dans l'ordre de parole, Monsieur Arduin.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Madame la Présidente, chers collègues, la loi SRU je vais en parler avec beaucoup de liberté, car pour la première fois, ma commune n'est plus carencée. Je remarque ici qu'il y a les Ayatollah qui n'ont pas été maires et qui parlent en disant « Il n'y a qu'à... Il faut qu'on... » Actuellement, je ne connais pas de maire qui ne veut pas construire de logements sociaux. Il y en a peut-être dans le lot, mais ce n'est pas la majorité car ceux qui ont besoin de logements sociaux, on les a dans notre bureau, on connaît les familles. Je parle pour des villes comme la mienne. Forcément Marseille, c'est beaucoup plus grand et beaucoup plus anonyme. On est extrêmement attentionné à la chose. En revanche, il faut pouvoir construire. Alors quand j'entends : oui, à chaque fois on dit « on ne peut pas. » Je vais vous expliquer comment cela se passe la loi SRU. La pénalité paupérise une ville et l'empêche de construire. J'ai été pénalisé suffisamment d'années pour en parler.

Comment on peut investir dans une commune : c'est l'excédent de fonctionnement que l'on passe en investissement qui nous permet d'investir. Si vous augmentez la population, il faut des classes, il faut des complexes sportifs, il faut des routes et cela, on ne peut pas le faire puisqu'on a plus d'excédent de fonctionnement dû à la pénalité. La loi SRU, je pense que c'est une loi vertueuse, l'application est désastreuse parce que c'est une impossibilité, je dis bien une impossibilité de le faire. Je prends un exemple : à cause de la loi SRU, je dois construire une école. 21 M€, j'ai 6 000 habitants, mais là je n'ai aucune aide. C'est l'État qui va m'obliger à construire une école, mais il ne va pas m'aider, et on me dit qu'on ne veut pas me pénaliser, merci quand même, tout de même. Là-dessus, quand vous avez un foncier constructible, un foncier, cela va être extrêmement dur, parce qu'on a du PPRI, des risques, on a classé quasiment 80 % des communes inconstructibles. On arrive à avoir un terrain. Déjà, il faut l'acheter. Une fois ce terrain acheté (c'est mon cas, je viens d'acheter un terrain 1,5 M€). L'État me dit : on va faire des fonds préventifs. Vous avez 2,7 M€ de fouilles archéologiques. Le terrain a coûté 1,5 M€, 2,7 M€ de fouilles archéologiques. On les sort d'où ? Et là, c'est entièrement à la charge de la commune. Maintenant, une fois que vous avez monté le nombre d'habitants, il vous faut plus de police municipale, plus de personnes aux services techniques. C'est du quitte

ou double, c'est du fonctionnement, on le sort d'où ? On augmente les impôts, on joue au loto ? Comment fait-on ? Je vous rappelle quand même que la DGF, Dotation Globale Forfaitaire qui soi-disant augmente, je pense que pour une grande majorité des maires, elle a baissé chaque année. Concernant les leviers fiscaux, ils ont été enlevés, on est dans une impasse. Donc à la place de montrer du doigt les maires qui sont carencés, ce n'est plus mon cas, je le dis, à mon avis, il devrait y avoir de la solidarité et je vous garantis que les communes carencées, à la place de les pénaliser, il faudrait les aider. Voilà, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bonfillon.

Madame Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA.- Merci beaucoup, Madame la Présidente de me donner la parole. Je voudrais simplement réagir à des propos qui sont inentendables de la part des maires que nous sommes et j'ai pour habitude de revenir aux fondamentaux et de regarder les fondamentaux de la loi SRU, c'est se dire qu'en décembre 2000, quand la loi SRU est sortie, ils ont regardé simplement le stock qu'il y avait de permis de construire, mais au-delà de cela, le stock de logements sociaux qu'il y avait dans les communes. Je prends mon exemple, même s'il est un peu pénible de prendre à chaque fois son exemple, je vous l'accorde, mais à Fuveau par exemple, il y avait 3 logements sociaux en 2000, ils nous ont demandé 948 le lendemain. Alors je mets au défi toute personne de cet hémicycle qui nous traite de voyous parce que moi quand on me dit que je suis un maire qui ne respecte pas la loi, je suis un maire voyou, et je suis donc un mauvais maire. Je veux bien vous l'accorder, il n'y a pas de souci. Je suis peut-être un mauvais Maire, mais en attendant j'essaie de faire mon travail du mieux que je peux. En revanche, rattraper 900 logements, même plus de 900 logements en une journée (alors c'était en 2000 me direz-vous) ... depuis on en a 380 à Fuveau. Les maires qui m'ont précédé n'ont pas rien fait, n'étaient pas contre et les logements sociaux et de toute obédience politique que ce soit. Je suis *pour* et plus que *pour*. On en a besoin pour notre jeunesse, on en a besoin sinon on va devenir des villages de vieux (je n'ose pas le dire), en tout cas des villages anciens et des villages seniors. En tout cas, on a besoin de tout le monde, on a besoin d'une mixité sociale évidemment, mais aussi d'une mixité d'âge et pour garder nos jeunes, on a besoin de logements sociaux, mais au-delà de logements sociaux, on a besoin de faire un parcours social aussi. Moi je crois beaucoup au logement locatif social, mais aussi à l'acquisition sociale et de laisser la possibilité d'acquérir et on l'a fait sur notre village et cela marche vraiment très bien. Ceci dit, il faut arrêter de nous fustiger, de nous dire que nous sommes des *mauvais*. Rendez-vous compte, venez sur le terrain, je vous reçois tous autant que vous êtes. Très honnêtement, venez nous voir. Cela fait 4 ans et demi que je suis sur un projet de 90 logements sociaux. Venez, et si vous me trouvez la solution magique pour que je puisse sortir autant de logements sociaux, il n'y a pas de souci, je vous laisse même ma place, même mon fauteuil. Je ne suis que de passage, il n'y a aucun problème. Arrêtez de nous insulter, s'il vous plaît. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bonfillon. Madame Gente.

Madame Hélène GENTE-CEAGLIO.- Merci, Madame la Présidente de me donner la parole. Ce n'est pas très souvent que je la prends, mais lorsque l'on parle ainsi, et je parle au nom des maires de Provence et du groupe que nous sommes, parce que là nous nous sommes sentis attaqués et injustement attaqués. Quand vous dites que cette motion est infâme, déshonorante, consternante, honteuse, eh bien nous ne pouvons pas, en tant que maires, avec le travail que nous faisons sur les logements sociaux, accepter ces dires. Si cette motion arrive, elle a ses raisons. 40 maires carencés cette année, 33 jusqu'à présent, je fais partie de ces maires carencés et je sors de la carence cette année, mais je me sens autant concernée en n'étant pas carencée cette année que les autres années. Pourquoi ? Parce que cette loi n'est pas applicable. Nous sommes conscients des besoins en logement, nous sommes conscients des demandes de nos administrés, nous avons les listes d'attente, nous réduisons ces listes d'attente en faisant ces logements, mais nous rencontrons tous et je ne vais pas prendre l'exemple de ma commune, parce que toutes les communes rencontrent les mêmes problèmes.

Nous rencontrons des problèmes de recours contre les logements sociaux. Nous rencontrons des problèmes de PPRI, où nous ne pouvons pas construire. Nous rencontrons des problèmes énormes de bailleurs qui ne veulent pas venir parce que nous ne faisons que des petites unités. Nous rencontrons tous ces problèmes-là et nous faisons notre maximum, mais en tout cas, nous ne pouvons pas faire l'impossible.

Je rappelle que nous avons signé des contrats de mixité sociale avec le préfet les années précédentes. Nous sommes allés argumenter chaque année les raisons des obstacles que nous rencontrons. Nous espérions qu'en signant ces contrats, nous serions écoutés et nous serions compris. Eh bien, il faudrait mieux s'interroger pour savoir pourquoi, dans cette motion, on demande une commission départementale ? C'est parce qu'au niveau du département, avec le sous-préfet et les commissions où nous allions, nous avons entendu et nous étions écoutés, mais au niveau national, nous étions retoqués. Donc là, ce n'est pas acceptable.

Que demande cette motion ? Le stock avec le flux. Elle demande la Commission départementale, elle demande un rendez-vous avec le nouveau Ministre du Logement pour expliquer nos difficultés et elle demande aussi que les maires en commission, bien entendu, lorsque nos habitants sont éligibles, qu'il y ait ces priorisations, cette équité dans les attributions. Nous avons posé des critères d'ancienneté, des critères d'urgence, des critères handicap et cela fonctionne. Le Département et la Métropole qui ont des attributions lorsqu'on fait ces logements, jouent bien le jeu et laissent aux maires cette possibilité. Donc si des institutions comme le Département et la Métropole peuvent le faire, cela veut dire que c'est possible. Je ne serai pas plus longue, mais pour moi, cette motion est importante et on devrait être tous solidaires des maires que nous sommes et des difficultés que nous rencontrons pour que cette motion ne soit pas, comme vous l'avez dit, inacceptable. Elle ne veut pas détourner la loi, elle veut simplement poser les vrais problèmes que nous rencontrons, et je rejoins ma collègue Béatrice sur cela. Arrêtez de nous stigmatiser comme de mauvais maires. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Gachon, le maire de Vitrolles.

Monsieur Loïc GACHON.- Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers collègues, juste avant d'évoquer le sujet de cette motion, Madame la présidente, j'ai du mal à comprendre, le fait de commencer une séance systématiquement par des vœux qui paraissent vouloir mettre en place un clivage parfois artificiel au sein de cet hémicycle...

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est de la liberté des motions de chaque groupe.

Monsieur Loïc GACHON.- ... très bien, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Cela s'appelle la démocratie.

Monsieur Loïc GACHON.- Il est de votre liberté aussi de les accepter ou de les présenter, ou de les trier en Bureau et de les écarter si elle ne relèvent pas...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas du tout. On ne peut pas mettre de motions en Bureau, Monsieur Gachon.

Monsieur Loïc GACHON.- ...forcément des compétences de notre établissement public de coopération.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je crois que là, on est en plein dans le sujet. Monsieur Gachon, vous n'êtes pas à ma place, mais en revanche on vous écoute très volontiers.

Monsieur Loïc GACHON.- Je viens aussi sur ce sujet et l'ambiance de cet hémicycle ne permet pas forcément d'avoir une approche nuancée que nécessite un sujet aussi complexe que l'application de la loi SRU.

Pour avoir présidé pendant quelques temps les politiques de l'habitat du Pays d'Aix, je mesure les complexités auxquelles sont confrontées l'ensemble des communes qui sont en état de carence, et je souscris à ce qui a été dit, notamment par les maires qui ont parlé juste

avant moi, sur le fait que la plupart des maires aujourd'hui situés en carence, le sont indépendamment de leur volonté à faire. La motion qui est présentée propose un certain nombre d'axes qui me semblent légitimes. La logique de travailler sur le flux, et non exclusivement sur le stock, me paraît être nécessaire parce que faute de quoi, elle pose des objectifs à chacune des communes qui sont totalement inaccessibles à l'échelle du siècle. Néanmoins, les propositions de transformer le 25 % du stock en 25 % du flux, elles, ne sont pas acceptables.

Les autres propositions d'ajustement, d'amodiation des critères existants, la création d'une Commission départementale, elle aussi est légitime. Notre département s'il a autant de communes carencées sur son sol, c'est principalement parce qu'il a essentiellement des grosses communes qui passent au-dessus du plafond de la loi SRU. Ce n'est pas le cas de bon nombre de départements qui, en étant constitués de toutes petites communes ou de nombreuses petites communes, restent sous le niveau des écrans radars.

Dernier point, la priorité aux maires, pour l'attribution des logements et je comprends mes collègues sur les villages de vouloir maîtriser cette histoire-là, ne saurait être une solution durable. La logique de participation à une commission locale d'attribution et d'avoir une vision qui soit à l'échelle des bassins de vie me paraît évidemment préférable. Cette logique de bassin de vie ne saurait pour autant être, comme c'est mentionné dans la motion, le territoire métropolitain tout entier, parce que les constructions, j'en ai terminées, mais je crois être précisément sur le sujet de la motion. L'équilibrage et les réponses à la loi SRU qui pourraient être procédés à Cuges-les-Pins ne sauraient répondre à une carence que l'on observerait sur l'ouest de notre Métropole. Notre Métropole est structurellement composée de plusieurs bassins de vie et c'est donc à l'échelle de chacun des bassins de vie, fussent-ils intercommunaux, qu'il pourrait être envisagé un équilibrage entre les territoires que j'ai toujours appelé de mes vœux. Les 31, 32 % de logements sociaux qui, aujourd'hui, existent à Vitrolles et que je contribue à pérenniser doivent pouvoir servir les autres communes de notre bassin de vie, mais elles ne sauraient apporter un soutien à la carence de logements que l'on constate à l'autre bout de la Métropole.

Pour toutes ces raisons, et si je comprends parfaitement la position de mes collègues maires, je trouve ce vœu malvenu en cette Assemblée, surtout après des vœux extrêmement clivants et avec quelques problématiques, qui, à mon avis, relèvent de la précision des lettres qui sont inscrites dans sa motion, je m'abstiendrai sur les propositions qui sont faites en la matière. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Guérin, maire de Velaux.

Monsieur Yannick GUÉRIN.- Merci, Madame la Présidente, je crois que c'est la première fois que je prends la parole dans cet hémicycle. Autant vous dire à quel point je suis ulcéré par les propos de Monsieur Pena et de Monsieur Amico. On parle de nuance, j'ai beaucoup aimé en revanche le mot *nuance* dans la bouche de Monsieur Gachon, je pense que cet hémicycle parfois en manque cruellement. Alors c'est vrai que nous sommes un peu au milieu, nous sommes des maires du reste du territoire et si je prends aussi la parole, non seulement je suis ulcéré par ces propos, mais le fait de toujours être prisonnier d'une discussion entre des extrêmes. Quand je parle de nuance, j'en suis d'autant plus crédible que personnellement j'ai voté *contre* et je n'ai pas pris part sur la liberté de la presse. Cela prouve donc bien que parfois on est assez intelligents en tant que maires pour pouvoir voter selon nos convictions profondes. C'est essentiellement ce que je voulais dire et juste préciser que pour une commune comme la mienne, et je vais peut-être prendre un petit exemple historique quand vous nous vilipendez de la sorte, il me semble que dans l'histoire de Marseille, quand vous êtes arrivé au pouvoir, une des premières choses que vous avez fait, c'est reprendre en main et freiner certaines opérations immobilières qui ne vous semblaient pas anodines. (*Applaudissements.*)

Ne le voyez surtout pas comme une attaque, parce que ce n'est vraiment pas comme cela que je veux le présenter. Je veux juste développer l'idée et vous dire que quand on arrive comme moi aux rênes d'une commune certes plus petite, mais ô combien belle et dont

on veut préserver l'équilibre et le développement, il est très difficile quand on hérite d'une situation, et notamment au niveau de la loi SRU et du plan qui a été donc fait bien avant que j'arrive, vous ne me direz pas le contraire, il est important de prendre le temps et de parfois reconsidérer certaines choses qui ont été mis sur ce plan-là, c'est ce que j'ai fait sur Velaux et cela prend du temps.

En plus, être élu dans une période où on a vécu un COVID on a autre chose à faire que de s'occuper de cela, j'imagine que tout le monde l'a vécu. On en sort et on entre dans une période de crise énergétique sans précédent où il est très compliqué de faire sortir des projets avec des entreprises qui mettent la clé sous le paillason, et là je fais référence à des collègues de mon bassin de vie où il y a carrément des projets qui ont été à l'arrêt pendant 2 ans parce qu'il fallait relancer des marchés. Ce que je veux juste vous dire, c'est qu'il y a effectivement une façon de parler, qui est de parler comme un beau livre, et c'est très appréciable, j'aime beaucoup la poésie, mais il y a aussi la réalité du terrain et je fais un petit salut à certains médias qui se sont permis de titrer des articles en parlant de maires récalcitrants et multirécidivistes, je les invite à venir sur le terrain, je les recevrai, je leur expliquerai. On sera tous là pour leur expliquer la réalité du terrain et parfois, c'est bien d'être en télétravail et de faire des articles depuis son bureau, mais aller sur le terrain, cela permet d'être plus juste dans les choses. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Jacky Gérard.

Monsieur Jacky GÉRARD.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je vais intervenir sur un point qui n'a pas été évoqué. Cependant je rejoins tout à fait Yannick Guérin qui fait le distinguo entre ceux qui assument les responsabilités pleines et entières à la tête de leur mairie, et ceux qui font du discours sur des principes. Je crois que c'est important de le dissocier et on est prêts à laisser notre place à ceux qui voudront se frotter aux difficultés.

En ce qui me concerne, je veux parler simplement du rôle de l'État. Qu'a fait l'État ? Il a voté une première loi SRU qui était très soft, il a voté une loi DALO quelques temps après, dans laquelle il peut être condamné à loger des gens qui font un recours auprès du tribunal, sauf que pour les loger, et même si les gens ont gain de cause, il n'a pas de logement à fournir et donc c'est un échec et les lois DALO n'ont pas marché du tout. Il a donc durci la loi SRU en disant qu'il allait mettre la charge sur le dos des maires et c'est ce qu'il a fait. Je suis à l'aise, j'ai construit au cours des 3, 4 dernières années, 350 logements dont 40 % de logements sociaux. Cela n'a pas été simple du tout pour expliquer à nos populations qu'il fallait que l'on fasse cet effort pour respecter la loi et pour participer à notre contribution au logement, mais on y est arrivé avec le dialogue, la concertation. J'ai été en carence, je suis sorti de carence et là j'y retombe parce que le décalage entre l'inscription, la comptabilisation des logements qui ont été construits, a été défavorable pour moi puisque cela a été accordé aux périodes triennales passées, mais aujourd'hui, sur la période triennale, on me demande de faire 118 logements. Ces 118 logements seraient faciles à trouver. L'État, le gouvernement a voulu aider les promoteurs pendant la crise COVID. Qu'a-t-il fait ? Et mes collègues pourraient en témoigner, il a demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations, de racheter 40 000 logements. CDC s'est exécutée, est allée voir les promoteurs qui avaient des programmes en cours ou en réserve, les a financés même au moment des fondations, ils ont racheté alors que les logements n'étaient pas encore construits sur plan et ces logements pour chez moi, il y en a eu 125 et chez Jean-David aussi d'ailleurs. Ces 125 logements qui étaient destinés en fait à des primo-accédants, ont été achetés par CDC Habitat qui a payé un prix bien moindre que le prix du marché en négociant avec le promoteur qui les a mis en logement intermédiaire, qui ont échappé donc aux primo-accédants, qui les louent à des prix comparables au prix du privé, des appartements qui sont à 900 000 € alors qu'ils les ont achetés au prix effectivement des logements sociaux. Ces 125 logements, ce sont exactement ce qu'on me demande de faire dans la période triennale actuelle, c'est-à-dire que l'on m'en demande 118, donc si ces logements, CDC Habitat avait eu « l'intelligence », mais c'est plus malin que cela car ils vont les garder 10 ans, les louer à prix fort, ils se sont fait exonérer de taxe foncière et ils vont les revendre avec une plus-value. Ces

125 logements nous manquent dans notre contingent de logements sociaux, sinon on n'aurait eu aucun problème.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gérard. Monsieur Amiraty.

Monsieur Christian AMIRATY.- Merci, Madame la Présidente. Je m'adresse à Monsieur Amico, moi aussi j'ai été blessé, cruellement blessé par les propos de Monsieur Amico. Vous connaissez mon passé, mon courage politique, j'ai voté tout à l'heure *contre* la motion présentée pour CNews. Je n'y reviens pas. Monsieur Amico vient de faire une erreur politique majeure. Vous venez de blesser l'ensemble des maires de cette Métropole. Sur le fond en plus, vous donnez des leçons. Vous l'avez déjà fait dès le premier Conseil métropolitain en 2020 auprès de notre ancien collègue qui, depuis, a démissionné et qui était en charge du travail détenu maintenant par Monsieur Ytier. Je voudrais aussi vous rappeler que lorsque vous indiquez finalement que vous êtes assez peu de maires à être sur cette ligne-là, je voudrais vous rappeler qu'en France, il y a 1 031 communes concernées, cela fait 17 millions d'habitants. Je voudrais également vous rappeler que sur les pénalités, 659 maires sont concernés en France, je parle de la France bien sûr, et cela fait 8 millions d'habitants. Ensuite quand vous dites que vous ne ferez croire à personne que vous n'avez plus de foncier disponible sur vos communes, c'est sidérant. Non, nous n'avons plus de foncier disponible sur les communes. C'est pour cela d'ailleurs qu'en termes de propositions, je souhaite que l'on introduise la notion des capacités de faire, totale ou partielle, et que des vérités se rétablissent. Quoi de mieux en France pour établir la vérité ? Je propose que des commissions d'enquêtes parlementaires se mettent en place et rétablissent la réalité sur éventuellement les communes qui n'ont pas de bonne volonté mais qui rétablissent aussi la réalité de cette incapacité de faire. Cela a d'ailleurs été repris par un de mes collègues, cette impossibilité de faire totale ou partielle doit venir amender la loi SRU. Ce sont des propositions lorsque vous nous indiquez que vous n'avez pas de position. Si. Et puis dans le cadre de la nouvelle loi qui va être discutée sur la décentralisation de la politique des logements, je retiens aussi que je voterai la Commission départementale qui est une excellente idée. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiraty. Monsieur Charroux, Monsieur Rosso. Après, on repasse de l'autre côté. Je pense que Monsieur Amico fait fort... Monsieur Charroux a la parole.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, la loi SRU et solidarité et rénovation urbaine est donc au cœur de nos débats à l'instant grâce à la motion qui a été présentée par notre collègue Georges Cristiani. Cette loi et cette discussion touchent nos convictions profondes et les valeurs qui nous sont chères. Je voudrais parler moi aussi à la suite de Loïc, avec nuance, mais aussi avec clarté et fermeté.

Aujourd'hui, Madame la Présidente, 2 400 000 Français sont en attente d'un logement social, mais ils se tournent aussi vers les logements qui peuvent être disponibles. 80 % de la population française est éligible au logement social. Nous connaissons dans notre pays une crise de la production du logement énorme qui nous rappelle certaines époques, il y a quelques dizaines d'années. Elle est due, entre autres, cette crise du logement, principalement à la compensation de la baisse des 5 € de l'APL par la réduction du loyer de solidarité qui a provoqué une perte d'environ 1,3 Md€ pour les bailleurs, chaque année. Il faut se souvenir aussi de cela. La crise du logement en France est réelle. La crise du logement dans notre Métropole est également réelle et elle va être renforcée dans notre Métropole, dans notre département et à l'ouest de notre département d'ailleurs, par l'arrivée de milliers de nouveaux travailleurs salariés du développement industriel que beaucoup ici attendent et espèrent d'ailleurs. Mais il faudra les accueillir, les loger, accueillir leurs enfants dans des écoles, un peu partout. Or, cette mission, ce développement est d'intérêt national. Cela va être bien sûr un poumon économique pour notre Métropole, mais pour notre pays tout entier à l'ouest du département, n'est-ce pas, Martial ? Nous connaissons et nous travaillons beaucoup. Entre autres, aussi, pour la décarbonation de l'industrie existante sur notre territoire et je ne parle pas là ni des PPRT, des plans de prévention de risques technologiques, ni des PPRIF, les plans de prévention des

risques incendie de forêts, et non plus d'ailleurs de la loi « Zéro artificialisation nette » qui va nous contraindre.

Même si des ajustements sont nécessaires, incontestablement, je pense que la loi SRU Solidarité Rénovation Urbaine, je le rappelle, n'est pas le problème. Pour moi, elle est la solution car elle aura permis depuis une vingtaine d'années la construction de plus de la moitié de nos logements sociaux. Voilà pourquoi je ne pense pas que voter cette motion soit une bonne idée. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Rosso.

Monsieur Georges ROSSO.- Madame la Présidente, je vous demande l'autorisation avant de parler de la loi SRU, de dire 2 mots. Vous avez fait un discours en début de séance. Il s'agissait de 23 personnes qui s'étaient fait fusiller et d'immigrés. Je dis bien des *immigrés* qui se sont fait fusiller pour que nous puissions être libres.

Je voudrais vous dire merci, Madame la Présidente, vous n'avez pas été applaudie et j'ai entendu beaucoup d'applaudissements, beaucoup d'intelligences qui ont été applaudies, pas mal de sottises.

Sur les logements sociaux, Georges Cristiani ne dit pas que la loi est mauvaise, mais qu'il faut faire des progrès pour l'appliquer intelligemment, pour qu'elle soit efficace.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On est bien d'accord.

Monsieur Georges ROSSO.- Alors je cite mon cas : j'ai fait 332 logements sociaux pour une ville de 5 000 habitants. Je suis en limite de Marseille et je vais en faire encore 30. Je paie 60 000 € d'amende, j'appelle cela une amende. Je ne peux pas en faire plus mais quand j'ai fait ces logements, je n'ai pas regardé l'article 55 de la loi SRU. Ces jeunes-là qui ont voulu se loger n'ont pas pu se loger chez moi. Il y a des progrès à faire là-dessus pour que cette loi soit efficace. J'ai une commune qui fait 2 300 hectares dont 2 000 hectares sont en site classé. On classe 2 000 hectares parce qu'on est en limite d'une ville de 850 000 habitants. Un seul sentier : Niolon-les Erevines, et sur 3 mois, ce sont 200 000 personnes à pied. Où puis-je faire du logement ? J'ai dit au préfet qui nous a réunis pour nous donner des leçons, il faut me dire où je peux en faire ? J'ai 87 % du territoire, un site classé et j'en suis à peine à 15 %, donc c'est impossible. On est 18 communes à avoir le même Plan Local d'Urbanisme. Si je fais un logement de plus, il faut réviser le Plan Local d'Urbanisme. Ce n'est pas une modification, c'est une révision.

Deuxièmement, si je fais les centaines de logements qui me manquent, il faut que je fasse une école ; il faut que je fasse un 2^{ème} gymnase ; il faut que je fasse un 2^{ème} terrain de football parce que j'ai 600 adhérents qui viennent de Marseille. C'est impossible, alors comment faire ? Il faut trouver les moyens de le faire. Je ne sais pas, moi. Jean-Claude Gaudin m'avait soutenu pendant 3 ans. D'abord, il n'y a pas les transports pour aller travailler. Vous l'avez dit vous-même dans une réunion, et en plus il y a eu la volonté de les faire sans que la loi l'oblige. Je pense que la loi est mal appliquée et Georges Cristiani ne critique pas la loi, il demande qu'elle soit mieux appliquée.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est tout, on est d'accord.

Merci. Monsieur Goyet, Vincent. On fait condensé et efficace.

Monsieur Vincent GOYET.- Oui, merci Madame la Présidente, mes chers collègues, quel contraste entre les prises de paroles des maires que je viens d'entendre de gauche et de droite qui invoquent la nuance et les prises de paroles totalement idéologiques de quelques intervenants précédents.

Monsieur le Président de l'Association des maires, Monsieur Cristiani, oui, vous avez parfaitement raison de souligner aujourd'hui les insuffisances de l'article 55 de la loi SRU qui apparaît très imparfait pour remplir la mission qui lui était assignée. Oui, cette loi peut et doit

être revue pour devenir un outil qui encourage et facilite la construction, c'est-à-dire tout le contraire du dispositif punitif et inefficace auquel il se limite aujourd'hui. Mais avant même la révision souhaitable de la loi, il conviendrait aussi de mieux appliquer les règles actuelles et on l'a vu au travers des nombreuses interventions des maires. La loi prévoit des délais pour permettre aux services de l'État une analyse au cas par cas de la situation de chaque commune. À la lumière de ma modeste expérience à la tête de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, je ne peux que constater que ces délais ne sont pas respectés et que cette analyse contradictoire n'est pas réalisée. Les Commissions ne sont saisies que pour la forme et ne remplissent pas leur rôle. Oui, il faut une Commission départementale. De nombreuses communes de notre département sont frappées d'un arrêté de carence qui ne tient pas compte des projets engagés. Contrairement à ce qui est prévu par les textes, Mesdames et Messieurs, je me réjouis pour la ville de Marseille qu'ils échappent cette année à la carence, malgré un taux de réalisation de logements sociaux très inférieur aux injonctions irréalistes de l'État, mais il serait nécessaire que cette même analyse circonstanciée soit réalisée pour toutes les communes de notre département. Il est invraisemblable que les représentants de l'État vantent la signature de contrats de mixité sociale, mais concernant ma commune bottent en touche lorsque nous leur demandons d'engager cette même procédure.

Le PLH métropolitain souligne l'ambition de notre territoire mais l'acte constructif nécessite un temps incompressible qui ne fluctue pas au gré des majorations abusives des prélèvements réalisés dans la poche des communes.

À votre initiative, Madame la Présidente, nous étions réunis il y a quelques jours à Pelissanne avec l'ensemble des maires concernés pour faire le constat partagé des insuffisances de la loi et de la façon dont elle est appliquée. Le besoin en logements sur notre territoire est réel. Ces besoins ne pourront être comblés avec de l'idéologie, mais avec du pragmatisme et un dialogue réel avec l'État, que j'appelle aujourd'hui de mes vœux, et nous en sommes loin, je le déplore. Alors oui, nous avons le devoir, en tant qu'élus locaux, de porter au plus haut niveau cette parole et cette expérience d'élus et nous savons pouvoir compter sur vous pour défendre nos communes. Merci à vous et merci pour cette motion qui est à la fois nécessaire et utile.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Goyet. Monsieur Mallié.

Monsieur Richard MALLIÉ.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, simplement je voudrais dire à Monsieur Amico qui nous a parlé de SRU, de solidarité, du côté de la solidarité au niveau des logements sociaux, je n'ai pas de leçon à recevoir de ce monsieur puisque chez moi, à partir de 400 m² de surface de plancher, il y a la moitié en logement social. De ce côté-là, je n'ai pas de leçon à recevoir, mais je voudrais aussi lui dire que contrairement aux propos de Gaby, le RU, n'est pas réhabilitation urbaine, c'est Renouvellement Urbain et Renouvellement Urbain, cela a tout son sens quand on voit dans le renouvellement des PLUi, puisqu'aujourd'hui on est sous PLUi ici en Métropole, quand on voit les obligations de l'État, en fait, c'est quoi ? C'est simplement en arrière-pensée. On veut faire la ville sur la ville.

Nous sommes maires de communes rurales, pas tout à fait urbaines, mais plus rurales pour beaucoup d'entre nous. Et dans ce cas, on n'est pas du tout dans le renouvellement urbain parce que le renouvellement urbain, c'est quoi ? C'est peut-être la ville. Alors on veut peut-être faire la ville à la campagne comme on en a parlé il y a quelques décennies, mais en tout cas en ce qui me concerne, je m'oppose à cela et je vous le dis, laissons peut-être nos concitoyens vivre comme ils veulent. Et puis, pour être quand même un peu positif, je voudrais dire à Marc Pena, tout simplement, il veut des propositions, moi je crois, pour avoir travaillé, y compris en son temps, dans d'autres hémicycles, sur la loi SRU, la solution est simple : plutôt que le stock, prenons le flux, c'est-à-dire en fonction des permis de construire qui sont donnés parce que comme dit un de nos collègues d'une commune proche d'Aix qui est la commune d'Eguilles, y compris les logements qui datent du Moyen-Âge, on nous compte dedans. Je crois que la référence a montré depuis plus de 20 ans puisque la loi SRU date de décembre 2000, a

été publiée en 2001 mais date de décembre 2000, cela a montré qu'elle ne marchait pas. Donc à un moment donné, mettons-nous autour de la table et essayons de faire quelque chose de concret. Pour moi, le flux c'est bien meilleur, d'autant plus que j'ai des tas d'exemples comme cela de logements qui ont été construits il y a 40, 45 ans dans ma commune où les gens habitent depuis ce temps-là, ils sont les premiers et les seuls habitants. Il y a pas de turnover. Et en fait, vous voyez une personne seule qui est dans un 5 pièces, parce qu'à l'époque quand elle a eu son logement, elle avait 4 enfants, elle avait 5 enfants, donc elle avait des chambres. Aujourd'hui elle ne l'a plus, mais avec une difficulté, dont on se rend pas compte, c'est qu'aujourd'hui le logement n'a pas le même prix. Donc pour un bailleur social, comme c'est basé sur le prix de réalisation ou le prix d'achat du logement, les loyers sont extrêmement élevés. Cette personne ne veut pas déménager. Elle ne veut pas déménager de son 5 pièces et moi j'ai des 2 pièces, des 3 pièces qui sont libres, elle est toute seule, je lui ferais volontiers un 2 pièces, elle veut pas déménager du 5 pièces, ce qui veut dire qu'à un moment donné, c'est bien le flux qui compte et non pas le stock, alors c'est vrai, je ne pouvais pas m'empêcher de le dire, le gouvernement a entendu, il a fait toute une réforme, mais il n'a pas compris que quand on parlait du flux, ce n'était pas l'attribution. Or, il a tout changé dans les attributions avec une usine à gaz où une chatte ne retrouve pas ses petits. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Mallié. Madame Milon.

Madame Danielle MILON. - Merci, Madame la Présidente. Je suis comme beaucoup de mes collègues, chers amis, et je dis chers amis globalement parce que notre territoire c'est un territoire d'exception et on devrait être tous amis sur ce territoire.

Je suis, comme beaucoup de mes collègues, blessée profondément. Cela veut dire que les gens qui nous insultent, qui insultent les maires des communes qui ne sont pas dans l'environnement direct de Marseille, ne connaissent pas ce territoire. On a un territoire d'exception, avec un paysage d'exception, avec des lieux tous différents, c'est ce qui fait sa richesse. Si vous me permettez, je vais juste vous dire un peu l'encombrement qu'il y a sur la commune de Cassis, très vite.

La loi sur le littoral, je suis pour, le retrait de trait de côte, il existe. Je suis pour monter au créneau aussi. Le parc national des Calanques, je crois que je suis le maire qui a le plus défendu le parc national des Calanques en le traitant, en le présentant à ma population comme quelque chose d'exceptionnel, absolument nécessaire sur notre territoire pendant une campagne électorale. Je n'ai donc pas pensé à la population *pour* ou *contre*, Monsieur Amico ou Monsieur Pena, c'est pareil pour moi. Oui, c'est pareil, même discours.

Ensuite, vous allez rajouter les terres agricoles quand même, on se bat bien pour les terres agricoles. La première motion est passée à l'unanimité, elle était formidable. J'ai eu à récupérer sur mon territoire 250 hectares de vignes, on est passé quand je suis arrivé à 186, on est à 240 aujourd'hui et je suis contente d'y être arrivée.

Les forêts privées et les forêts publiques : oui, comme mon collègue qui en a parlé tout à l'heure, recouvrent toute ma commune. Elles sont protégées et je suis pour les garder. Alors le PPRIF, le PPRI, le zéro artificialisation, tout cela c'est pour nous tous et la loi SRU, au fond, Madame Milon est pour ou contre ? Elle est *pour* et je vais vous le prouver. Quand je suis arrivée en tant que maire, Mesdames et Messieurs, chers amis de Marseille et tous les autres, il y avait à peine 6 % de logements sociaux sur Cassis, il y en a aujourd'hui 14 %. J'ai construit sur plus de 7 hectares et qu'ai-je construit d'autre sur mes terrains municipaux ? Que des logements sociaux. Zéro, rien, aucun autre logement, aucun immeuble de luxe, rien. Tout ce qui s'est construit ou reconstruit, c'est après destruction, reconstruction. Alors je fais quoi ? Alors je demande à passer devant la Commission nationale, j'y passe, il y a 3 ans. Sous la direction de Monsieur Repentin, tout le monde le connaît, ce n'est pas un tendre et il a très bien compris. Il a très bien compris qu'à Cassis, je ne pouvais pas faire mieux. Alors il me dit oui, bien sûr, vous ne pouvez pas en faire plus, vous n'avez plus de terrains, donc vous allez être réduite de moitié au niveau du logement. C'est ce que j'ai fait, mais cela dure 3 ans et après on recommence à être dans la carence, mais on se moque de qui ? Alors moi oui, je suis pour. Oui je suis d'accord,

on manque de logement mais dites les amis, on ne manque pas que de logements sociaux. On manque aussi beaucoup de logements dans le parc privé. D'accord, et là aussi, il faut travailler tous ensemble contre cela, moi je me bats. Pourtant je suis responsable du tourisme et je me bats contre les meublés de tourisme, parce que quand vous passez de 328 meublés de tourisme à 980, vous comprenez qu'il manque des logements dans le parc privé qui pourraient être loués par des jeunes et à un tarif médian. Oui, je suis contre les donneurs de leçons, vous allez venir à Cassis, je vous invite tous à voir les logements qui ont été faits, avec vue sur la mer et sur le Cap Canaille et on m'a reprochée d'avoir fait des logements sociaux comme cela, j'aurais pu les vendre beaucoup plus cher autrement. Donc oui bien sûr, je suis pour ta motion et oui bien sûr je suis pour l'amendement de la loi SRU, non pas dans son fond, mais dans sa forme.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon. Monsieur Boulan.

S'il vous plaît mes chers collègues, essayez de faire plus court, sinon on ne va pas s'en sortir. Beaucoup de choses ont été dites, les messages sont bien passés. Je crois que Monsieur Amico et Monsieur Pena en ont pris plein les oreilles.

Monsieur Michel BOULAN.- Madame la Présidente, je vous ai promis une intervention en une minute et demie. Je ne vais pas dépasser mon temps de parole, mais une minute et demie pour les communes de moins de 3 500 habitants s'il vous plaît !

J'ai donné mon avis tout à l'heure au cours du déjeuner à notre Président de groupe qui est intervenu, qui présente cette motion. Elle a le mérite de dire les choses, mais pas assez clairement sur son dernier attendu. Un mot pour ces communes qui sont visées indirectement, puisque sur les 4 items du départ, je veux bien, mais d'agrandir l'objectif, d'imposer l'objectif des 25 % à l'échelle métropolitaine, je me pose des questions. Rappelez-vous qu'en son temps, le législateur a tenté de rabaisser la maille, en la passant à 1 000 habitants au lieu de 3 500 et sous la férule des sénateurs, ce texte n'est pas passé, donc je n'aimerais pas que la loi, comme je le dis, je l'assume, elle est scélérate, pas dans ses objectifs ni dans ses vœux, mais dans son application. J'en veux pour preuve et nous y étions tous, lorsque nous sommes allés aux obsèques de notre collègue Guirou, j'ai demandé aux collègues et au nouveau maire de la commune, tout à l'heure à midi, si le préfet avait réduit la pénalité qu'il avait appliquée à la commune de La Fare et on le sait, qui avait causé beaucoup de tourments à notre ami défunt. J'ai appris que rien du tout, *nada*, rien. La sanction financière est la même et c'est ce cynisme qu'il faut dénoncer. En revanche, sur la partie des éclaircissements, une motion, pour passer, doit être claire. Donc si je participe aux communes de moins de 3 500 habitants aux efforts qui sont faits pour créer des logements et pour calculer, je veux bien y participer. Mais si c'est pour être inclus dans une loi qui n'est pas passée il y a 10 ans qui est rentrée par la fenêtre et ainsi dire nous imposer aux communes qui s'engagent aussi sur le logement social de le faire comme cela, j'ai appelé un chat, un chat et je me déciderai en fonction. Pour l'instant, je m'abstiendrai mais soyez clair sur cet objectif, merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Boulan. Monsieur Molino.

Monsieur André MOLINO.- Avant d'intervenir, je souhaiterais faire une petite remarque parce que j'ai vu les communiqués sur France 3, en disant « logements sociaux, 42 maires récalcitrants et multirécidivistes attaquent la loi SRU ». C'est faux, je ne suis pas un maire récalcitrant sur la loi SRU. Sur ma commune, nous avons 17 % de logements sociaux. Nous avons acheté au niveau de la commune 20 logements pour bien montrer, malgré les difficultés que nous avons, notamment avec les recours que nous avons eus, que sur la commune nous comptons aller au nombre de logements demandés. Nous avons un programme qui va se mettre en place, où nous allons avoir des logements sociaux. Dans chaque construction, même quand il s'agit de programmes, il y a 30 % de logements sociaux.

Aujourd'hui, ce qui me satisfait c'est que finalement, tout le monde a conscience qu'il faut des logements et je pense que suite aux différentes interventions, les maires qui jusqu'à présent avaient des difficultés, cela va permettre aussi à ce que l'on puisse développer des logements car il est souhaitable dans toutes les communes, d'avoir des logements sociaux. Pourquoi ? Car on sait très bien que notre jeunesse a de plus en plus de difficultés pour se loger, qu'on le veuille ou non, c'est ainsi et moi, quelquefois, il m'arrive de recevoir des courriers de

collègues maires me demandant de regarder ce que je peux faire. Je trouve regrettable lorsque je reçois ce type de courrier.

Aujourd'hui, ma satisfaction est qu'on ait pris le temps de discuter de ce sujet et que finalement on puisse rapidement, tous ensemble, créer ces logements dont notre population a tant besoin. Merci de votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Molino. Monsieur Gruvel, assez court, s'il vous plaît. Si certains ne provoquaient pas, ce serait plus simple.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, nous avons approuvé les deux précédentes motions et naturellement nous allons approuver la motion sur laquelle nous sommes en train de discuter. Ceci dit, nous ne pouvons pas dire que nous nous en réjouissons. Comment peut-on se réjouir d'un pays qui jette sur les routes une agriculture aux abois, qui a poussé plus de 60 % de ses habitants à être éligibles aux logements sociaux, qui menacent les fondements de la liberté d'expression et d'oppression ? Nous sommes très solidaires et très touchés par les cris de ces trois motions qui sont en fait les cris de détresse dans le pays qui déclinent sur la route la servitude depuis trop longtemps. Cris qui accusent l'État social étatique jacobin dont la bureaucratie est freinée, produit conjugué de l'inflation normative et de la numérisation des procédures alimente une révolte encore discrète, mais générale. Cris qui accusent une pseudo-décentralisation qui tourne le dos au principe de subsidiarité et qui a transféré à l'échelon national le pouvoir normatif local de toutes les politiques affectant les communes. Cris qui accusent enfin une assistance généralisée qui, loin de protéger les faibles d'une détresse exceptionnelle, a organisé l'appauvrissement général en suspectant systématiquement la liberté de contracter et la responsabilité qui en découle.

Pour ces raisons, nous avons été honorés de soutenir ces motions qui crient « vive la liberté » et nous vous en remercions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gruvel. Madame Caradec.

Madame Laure-Agnès CARADEC.- Merci, Madame la Présidente.

Ce que je souhaite dire et souhaite soutenir, ce sont les maires, parce que les maires ont travaillé ensemble pour le PLUi, donc 18 maires, 18 maires de toutes tendances et on voit bien la difficulté à affronter ce problème dans un contexte où on a des lois qui se contredisent, où on ne doit plus s'étaler, donc « Zéro Artificialisation Nette », où on a des plans de prévention aux risques, où on a toutes sortes de choses qui empêchent de dégager du foncier. Je crois que les maires, aujourd'hui, ont parlé avec pragmatisme, avec sincérité et très, très loin du dogmatisme qu'on a pu entendre. Monsieur Amico, vous avez mis le feu aux poudres. Vous êtes en responsabilité depuis 3 ans, vous avez une menace de carence du préfet. Je crois qu'il faudrait un petit peu plus de modestie dans vos paroles, parce qu'aujourd'hui, quand on voit la Métropole, et j'anticipe sur le débat, ou en tout cas le rapport que va présenter David Ytier, nous allons voter le PLH et je dois rendre hommage à David Ytier qui a relevé le défi, pas simple, vraiment pas simple, à l'échelle de 92 maires, d'élaborer ce document en lien et en discussion permanente avec les maires, les maires qui rencontrent leurs difficultés, le témoignage a été limpide et clair. La loi SRU a 25 ans. Il faudrait savoir si 25 ans en arrière, les choses étaient les mêmes qu'aujourd'hui ? Je ne crois pas. Depuis 25 ans, des lois sont sorties, très contraignantes qui empêchent certaines choses et quand on voit qu'en France plusieurs milliers de communes sont carencées, plusieurs milliers, c'est qu'il y a quand même un souci et donc à mon sens, cette loi doit être revue, adaptée en fonction des réalités et des difficultés rencontrées.

Enfin, je pense que la question du logement doit être une question nationale et un enjeu national. On voit bien aujourd'hui que les Français n'arrivent plus à se loger, ni dans du locatif, ni dans du résidentiel. La machine de production est plutôt arrêtée. Je pense que l'État doit relancer une politique en faveur du logement, mais une vraie politique qui aide les maires, qui aide à l'acquisition du foncier, qui aide à l'acquisition des ménages les plus modestes parce que je pense qu'en France, il vaut mieux être propriétaire que locataire, et en tout cas qui permette un parcours résidentiel. On a parlé beaucoup du logement social, mais il n'y a pas que

le logement social. Personne n'est contraint, à vie, de rester dans un logement social. Je pense sincèrement que cette politique nationale doit exister et juste à Marseille, Euromed a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt national sur les territoires engagés pour le logement et nous sommes un des 22 territoires retenus à l'échelle nationale. J'espère que l'État nous aidera pour produire le logement nécessaire, mais Monsieur Amico, au lieu de donner des leçons, vous auriez dû candidater au titre de la ville de Marseille.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Alvarez. Martial.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Juste pour être très court, car il est 16 heures alors que notre séance a commencé à 13 heures 30, les débats qui se déroulent ici vont trouver dans les 64 rapports qui vont suivre, des réponses aux questions qui ont été soulevées et vont mettre en avant le travail de la Métropole. C'est essentiellement pendant ces rapports-là que j'aimerais que le débat s'inscrive, mais il est important aussi d'entendre que les sujets politiques sont de nature à nous animer.

Mon cher Georges, je suis bousculé, tu le comprends. Je suis Vice-président en charge de la cohésion territoriale et de la cohésion sociale et quand les débats sont un peu particulièrement agités, je sais que ce n'est pas l'objectif, cela ne me satisfait pas totalement. Comme tu le sais, je crois que je suis la commune avec le plus fort taux de logement social puisque 49 % de mon parc de logements est du logement social. A première vue, cette motion, au départ si elle avait pu m'inquiéter, a trouvé quand même dans la manière dont elle est formulée, les réponses qui font que, je suis un maire, je comprends totalement le sens que vous avez souhaité donner, avec vos autres collègues. Et pourquoi la Métropole, et la Présidente, ont décidé de suivre dans cet état d'esprit, l'idée de présenter cette motion et de la porter.

Madame la Présidente, je crois que nous démontrerons au cours de la séance et des rapports portés, comment dans le champ de la rénovation urbaine, la Métropole porte le plus grand chantier de rénovation urbaine de France, comment sur la construction de la cohésion sociale, de la nouvelle politique de la ville aussi, nous traçons une trajectoire commune pour construire des solidarités et comment, dans nos politiques de cohésion sociale, nous mettons en œuvre tous les moyens pour entendre les communes qui, elles, ne sont pas carencées et qui sont productrices de logements sociaux, qui sont en pleine connaissance des difficultés qui sont inhérentes à la particularité d'une population paupérisée. On va voir comment vous vous engagez dans cette direction de pouvoir aussi construire ce pacte des solidarités et de cohésion sociale. Je ne serai pas plus long parce que la séance va nous éclairer et que je me languis, très concrètement, de passer à l'ordre du jour.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Je souhaiterais que Monsieur Ytier fasse un chapeau de réponse globale, assez rapide, précis et concis.

Monsieur David YTIER.- Merci pour cette mission, Madame la Présidente, de clôturer ce débat fort intéressant et de dresser ce chapeau.

J'ai entendu quand même en préambule de ces échanges beaucoup de propos déconnectés de la réalité et je me permets donc de dire quelques mots pour que l'on regarde bien le problème en face, qu'on le fasse avec nuance, cette nuance qu'on a pas retrouvée dans l'intervention du Printemps Marseillais et qu'on le fasse sans le dogmatisme qu'on a retrouvé en revanche dans l'intervention de Monsieur Pena. Il faut regarder le problème de fond. Plusieurs maires viennent de le dire très justement avec force, et Georges Cristiani l'a lui-même très bien exprimé. Ce que nous osons relever et discuter dans cette motion que je soutiendrai à vos côtés, Madame la Présidente, c'est la méthodologie de l'article 55 de la loi SRU, dans un contexte qui n'est plus celui de l'année 2000, année d'adoption de la loi SRU et Laure-Agnès Caradec, dont je remercie les propos, vient de le rappeler très justement.

Dans le contexte de 2024, et dans le contexte des années à venir, le maintien de la méthodologie de la loi SRU finira par sanctionner toutes les communes, dans notre Métropole comme ailleurs, car il s'agit dans cet article 55 de la loi SRU d'une logique mathématique déjà faussée à la base parce que calculée sur le stock, mais qui en plus s'inscrit aujourd'hui dans un contexte où la production de logements est globalement défavorisée par des choix nationaux qui nous dépassent. Le problème de fond, et vous l'avez, pour beaucoup de maires, bien relevé, c'est celui d'un contexte d'empilement ininterrompu de complexité et de freins face aux besoins de produire du logement. C'est le seul sujet qui vaille dans cette période, et c'est celui qui doit tous nous réunir, parce que c'est ce contexte, ces freins, cette complexité de production de logements que tous les maires subissent ici aujourd'hui, et Georges l'a très bien soulevé. Depuis des années, on empile les réglementations et les plans de prévention défavorables à la production. Depuis des années, on empile les contraintes d'aménagement du territoire et le travail que porte Pascal dans le cadre du SCoT nous le montre bien. On empile les suppressions de recettes fiscales locales qui compensaient pour les communes, l'arrivée de nouveaux habitants pour permettre un bon développement des services publics. On empile les mesures défavorables aux bailleurs sociaux en asséchant, au niveau national, leurs ressources, à tel point qu'aujourd'hui, la production de logements sociaux, dépend en très grande majorité de la production immobilière tout court et quand on arrête de signer des permis de construire et qu'on arrête la production de logements tout court, on est aussi dans un cycle qui défavorise la production de logements sociaux. On empile les contestations incessantes et les recours des riverains qui ne veulent plus entendre parler, aujourd'hui, de nouvelles constructions. Alors c'est cela la réalité que vivent au quotidien nos maires. Alors quand j'entends dire que le problème du logement social n'est lié qu'à une simple volonté des maires, cher Patrick Amico quand même, ou que le problème de la production du logement social et de cette motion n'est qu'un contretemps, Monsieur Pena, je crois rêver tellement la déconnexion est immense par rapport aux réalités auxquelles nous faisons tous face collectivement aujourd'hui en matière de logement dans nos communes.

Si le problème était si simple à résoudre : alors pourquoi Marseille se trouverait elle-même menacée de carence ? Et pourquoi Marseille aurait elle-même freiné à ce point la délivrance des permis de construire ? Béatrice, Hélène, Yannick l'ont très bien dit tout à l'heure, que celui qui ici prétend avoir la solution magique en matière de production de logements, qu'il mette un instant les mains dans le cambouis ou qu'il regarde la réalité en face pour s'apercevoir que nous sommes dans une ère complexe, difficile, auxquelles la loi SRU rajoute encore aujourd'hui sur la tête des maires une complexité et pour paraphraser nos agriculteurs, oui, aujourd'hui dans le domaine de la production du logement, vous en êtes convaincu parce que vous le dites aussi souvent, Madame la Présidente, eh bien là-aussi, on marche sur la tête. C'est pour cela que la motion a du sens, parce qu'il est temps de faire entendre à l'État qu'il faut engager un profond changement de méthode. La méthode ne doit pas relever de la sanction des maires. Il faut à l'inverse soutenir et encourager sans cesse ceux qui peuvent aujourd'hui produire. La méthode de la loi SRU, elle doit passer, elle est dépassée et elle doit désormais passer de la sanction à l'incitation. Le maniement en permanence de la sanction ne fera plus avancer le sujet de la production de logements, ni la production de logement social. Il faut aider les communes qui, aujourd'hui, ne sont pas aidées dans la production, plutôt que de pénaliser sans cesse celui qui n'atteint jamais ses objectifs. Il faut produire ce logement avec ambition, avec sérieux et pragmatisme et cela tombe bien, cela fera le lien et cela nous fera gagner du temps pour tout à l'heure. C'est justement tout le chemin que propose notre futur programme local de l'habitat, un programme local de l'habitat qui est favorable à la relance de la production de logements, y compris à la production de logements sociaux.

Je redonne un chiffre que j'ai donné il y a un an ici dans cet hémicycle : chacune des communes s'engage dans ce PLH en matière d'habitat et les communes carencées proposent même que 40 % de leur production en flux désormais soit de la production en logement social. Si cela n'est pas une volonté réelle des maires de s'engager dans le logement Monsieur Amico, alors je ne sais pas ce qu'il faut faire pour vous convaincre. C'est d'ailleurs bien cela la solidarité et la cohésion qui a été invoquée dans la proposition et dans l'intervention du Printemps

Marseillais. Oui, il y a ceux qui en parlent avec dogmatisme et puis il y a les maires et un document, le PLH, qui l'écrit et qui s'y engage concrètement dans notre stratégie métropolitaine. Et cette solidarité et cette cohésion, on n'a pas attendu ici pour la découvrir et pour l'entendre. C'est aussi pour cela d'ailleurs que le préfet a salué notre ambition dans son avis formulé sur le PLH.

Alors merci à Georges et à son groupe de proposer cette motion constructive, pleine de propositions et de bon sens sur le flux et non le stock, sur la réflexion sur les bassins de vie, mission régionale, mais surtout, Madame la Présidente, pour clôturer positivement ce débat, je me permets de dire, vive le logement social, vive la production de logements tout court et surtout vive nos maires qui font ce qu'ils peuvent dans un domaine et dans un contexte aussi compliqué.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE. - Très bien, bravo. Merci, Monsieur Ytier, bravo pour vos mots. Je pense que le débat a été assez fort, assez dur. Je regrette les mots tenus par Monsieur Amico car je trouve qu'ils ne sont pas du tout à la hauteur. Vous êtes bien loin vous-même de vos engagements. En termes de logement, vous avez tout simplement sur Marseille échoué et le retard que vous êtes en train de nous faire prendre dans la deuxième ville de France va être extrêmement dur à rattraper. Je pense que là aujourd'hui, on vous a prouvé que les maires faisaient ce qu'ils pouvaient comme ils le pouvaient, ils étaient pour le logement social et qu'ils étaient aussi pour que les choses soient entendues et se fassent de manière harmonieuse. Au lieu de donner des leçons, vous devriez mieux vous les appliquer à vous-même.

(Applaudissements.)

On va passer au vote de la motion.

Qui s'abstient sur cette motion ? Madame Camard.

Qui vote contre ?

Qui vote pour ?

Je pense que l'on peut dire qu'elle est adoptée ?

La motion est adoptée.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Vote contre du groupe Métropole à Gauche à l'exception de A. Molino, P. Pin, Y. Mesnard, M. Illac, J. Moralès, G. Rosso votant pour

Vote contre de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de L. Gachon, D. Amar, P. Morbelli et I. Rovarino

Abstention de M. Boulan

P. Klein ne prend pas part au vote.

Merci, la motion est adoptée. *(Applaudissements.)*

Nous avons deux collègues à installer, nous souhaitons la bienvenue au nouveau maire de Peypin, Monsieur Frédéric Gibelot. Ce n'est pas comme cela à chaque fois, Monsieur Gibelot, ne vous inquiétez pas, ne désespérez pas.

Monsieur Frédéric Gibelot est là et nous lui souhaitons la bienvenue. On peut l'applaudir. *(Applaudissements.)*

Je salue le maire de La Fare-les-Oliviers, Monsieur Jérôme Marciliac qui est dans la salle, qui ne siège pas, qui ne peut pas siéger.

Je souhaite la bienvenue à Madame Chantal Garcia qui représente donc la commune de La Fare-les-Oliviers.

(Applaudissements.)

Je vous fais la lecture des règles de déport.

RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 7 décembre 2023. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – INFORMATIONS AU CONSEIL

Trois informations données au Conseil vous sont adressées, des tableaux de marchés notifiés, un rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de l'association du Festival international d'art lyrique à Aix en Provence et le rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de l'Association Festival international de Jazz des 5 continents. Des demandes d'intervention ? (*non.*)

On passe à l'examen des rapports.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h06)

1. ATCS-001-22/02/2024-CM - Création de comités de pilotage liés aux équipements culturels et approbation de la composition des comités de pilotage

Monsieur Gagnon, le rapport n° 1, a reçu un avis favorable de la Commission. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande.*)

Des oppositions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

2. ATCS-002-22/02/2024-CM - Création de comités de pilotage liés aux équipements sportifs et approbation de la composition des comités de pilotage

Monsieur Galtier, du 2 au 4.

Monsieur David GALTIER.- Madame la Présidente, nous avons évoqué cette création de comité, pour justement garantir aux communes qui ont sur leur territoire un ou des équipements sportifs, un dialogue permanent avec la Métropole sur la gestion et les projets de ces équipements. À ce jour, il n'y a pas d'instances formalisées qui permettent un échange entre les communes ayant un ou plusieurs équipements sportifs métropolitains sur leur territoire. C'est pourquoi la Métropole souhaite garder un dialogue de proximité avec ses communes et elle a décidé de mettre en place des comités de pilotage. Les maires, leurs représentants et les personnes intéressées au sujet pourront donc être consultés, entendus sur l'évolution de ces projets d'équipement. Chaque maire sera consulté sur le contenu de l'ordre du jour de ces comités. On a bien un objet qui a pour but de renforcer le partenariat entre la Métropole et les communes, d'informer sur la gestion, les projets, l'avancement des équipements sportifs et de prendre en compte les propositions des communes. La périodicité, c'est au moins une fois par an pour des réunions techniques et préparer le contenu, Madame la Présidente. Voilà le sens du rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier.

Des demandes d'intervention sur ces rapports ? (*non.*)

C'est pareil pour la culture. C'est ce que voulait dire Monsieur Gagnon. Je m'en excuse. Culture et Sports n'ont pas été assez rapides. Monsieur Galtier associe Monsieur Gagnon à la création de ce type d'équipement qui est important.

Monsieur Frégeac.

Monsieur Olivier FREGEAC.- Madame la Présidente, je tenais sur le rapport concernant la création des COPIL à vous remercier car comme vous le savez, c'était une demande que j'avais pu faire valoir, étant concerné par le plan d'eau de Peyrolles et c'était un des éléments qui me semblait manquer et qui justifiait ma demande de retour à la collectivité. Je suis très heureux d'être entendu, avec d'autres collègues, et cela démontre votre capacité à vouloir jouer la proximité auprès des communes et je vous en remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Frégeac. Pas d'autre intervention ? (*non.*)

Sur le rapport 2, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 3, pas d'opposition ? (*1 voix contre.*)

3. **ATCS-003-22/02/2024-CM - Désignation de la nouvelle Directrice de la Régie du Golf Ouest Provence Miramas**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 4, pas d'opposition ?

4. **ATCS-004-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention relative à la gestion de la piscine Guy Drut avec la commune de Bouc-Bel-Air**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h09)

5. **AGRI-001-22/02/2024-CM - Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 "Garrigues de Lançon et chaînes alentour" et à la Présidence du Comité de pilotage - Période 2024 - 2027**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ardhuin sur le rapport 5 qui a reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*)

Le rapport est adopté.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h10)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Monsieur Pons, du 6 au 11. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

Sur le rapport 6, pas d'opposition ?

6. **MOB-001-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°21 relatif au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 7, pas d'opposition ?

7. MOB-002-22/02/2024-CM - Approbation d'un Pass Sûreté pour le fonctionnement de la brigade Police Nationale dédiée à la sécurisation des transports métropolitains (BSTC) sur le district d'Aix-en-Provence

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 8, pas d'opposition ?

8. MOB-003-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°6 à la convention relative à l'organisation des transports scolaires avec la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et exploités par son opérateur interne

Le rapport est adopté.

9. MOB-004-22/02/2024-CM - Mise en place d'un plan d'actions pour renforcer la sécurité des parkings métropolitains

Sur le rapport 9, Monsieur Barles voudrait intervenir.

Monsieur Sébastien BARLES.- Oui mon collègue interviendra sur le 10 mais qui est la déclinaison du 9. Mais je voudrais évoquer 2 points d'actualité sur les questions mobilité, transport. Il y a un mois vous évoquiez le report de la mise en place de la ZFE. Or, sur ce sujet, même si on peut contester l'objet, on partage en fait la nécessité d'accompagner socialement les personnes qui vont être pénalisées par la ZFE. On ne peut pas procrastiner sur les questions de pollution et les questions de santé publique générées par cette pollution et par la voiture. On demande très clairement, et on aimerait que vous plaidez avec nous pour la mise en place d'un véritable bouclier social dans ce domaine. On désespère de voir que l'Adème est prêt à nous soutenir, que le Fonds Vert est prêt également à nous soutenir, donc il faut que l'on aille capter des fonds et que l'on discute ensemble, la ville, la Métropole et l'ensemble des collectivités du territoire pour aller mobiliser ces fonds de l'État pour mettre en place ce bouclier social. Je pense qu'il faut être innovant. On l'avait évoqué dans le cadre de ce bouclier. Vous avez mis en place le remplacement des véhicules, mais je pense qu'il faudrait être peut-être plus innovant et diversifier les offres qui pourraient être mises en place ; on a déjà évoqué la tarification sociale en matière d'autopartage, la question du covoiturage mais je crois également qu'il faut que l'on aille, que l'on fasse preuve d'audace et que peut-être sur notre territoire, on invente et mettons en place les véhicules intermédiaires, des véhicules qui permettraient d'être plus adaptés, en tout cas, la ville. J'ai vu votre soutien et vous êtes affiché à côté du SUV, mais peut-être que l'on pourrait imaginer et promouvoir sur la ville de Marseille des véhicules vraiment adaptés à la ville, qui sont des véhicules beaucoup plus légers, des véhicules électriques, des véhicules qui peuvent être des véhicules à pédales, je pense aux Rosalies qu'on a dans le parc Borely par exemple, on pourrait imaginer ce type de véhicule ultra léger, fabriqué à Marseille qui pourrait être des véhicules de déplacement pour que les gens puissent faire leurs courses, etc.

Et puis on pourrait aussi promouvoir des véhicules justement pour les personnes qui sont pénalisées par la ZFE ; on pourrait également promouvoir des véhicules type Lormauto. Lormauto a inventé les véhicules non jetables et effectivement il est compliqué en fait et on voit qu'en Europe, d'ici 2030, on va avoir des centaines de milliers de véhicules qui vont être jetés à la casse, qui vont être soit remplacés, soit peut-être on trouvera d'autres solutions mais il existe des solutions qui permettent de rétrofiter des véhicules et on pourrait imaginer à Marseille d'avoir une manufacture qui permette aux personnes pénalisées, qui ont des véhicules légers, des véhicules thermiques qui pourraient être reconvertis en véhicules électriques et qui pourraient justement circuler en ZFE, circuler en ville sans polluer et sans changer de véhicule. Pour cela, il faudrait que l'on mette en place ces véhicules de partage et cette location de ce parc de véhicules de type Lormauto, de véhicules non jetables.

Enfin, Madame la Présidente, j'aimerais que l'on puisse plaider ensemble également pour une ZFE maritime. On sait très bien aujourd'hui que la moitié de la pollution, en tout cas de

l'air, vient de la pollution maritime et donc, il faut vraiment que l'on mette en place, car le gouvernement a mis en place un groupe de réflexion sur une ZFE maritime et arriver à sortir du port de Marseille les navires les plus polluants et que l'on arrive à pousser les compagnies en tout cas à travailler sur des modes de propulsion et avec de la recherche développement que l'on pourrait aider pour avoir des alternatives au fuel lourd et à ces navires extrêmement polluants sur le territoire.

Et puis il y a un autre dossier que j'aimerais évoquer avec vous, qui touche à la logistique décarbonée, et qui touche un problème plus grave je trouve sur la ville, c'est l'implantation qui a été annoncée par le gouvernement de la cité judiciaire sur le site Sogaris.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas Sogaris.

Monsieur Sébastien BARLES.- En tout cas, c'est sur une plateforme qui permettait en fait de développer peut-être demain du CarGo Tram et d'être sur les voies, on avait l'accès aux voies ferrées.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas là ,mais ce n'est pas grave.

Monsieur Sébastien BARLES.- Ce n'est pas là ? D'accord.

En tout cas sur la logistique décarbonée, il y a cette attente là, mais il y a également la déclinaison locale. On a voté en fait un schéma directeur sur la logistique, qui était un schéma qui posait des principes. Je crois que maintenant il faut qu'on ait une déclinaison territoriale sur les villes avec des réserves foncières, que l'on voit où on met les grands hôtels logistiques, les plateformes relais sur la ville de Marseille. On sait en tout cas que dans le contrat de ville climatique, on a développé ce type d'outillage, mais il faut que l'on arrive maintenant à travailler sur ces plateformes logistiques et qu'on les mette en place au plus vite. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, vous avez dit beaucoup de choses mais je ne reviendrai pas sur les croisiéristes et les participations, l'électrification des quais. Je ne vais pas revenir sur cela. On va essayer déjà de faire en sorte que la ZFE terrestre fonctionne avant de pouvoir lancer une autre ZFE. Donc j'attends toujours, notamment la réponse de la ville de Marseille sur le fonds que nous avons mis en place pour l'achat de véhicules électriques justement sur la ZFE, pour permettre à ceux qui y habitent ou qui y travaillent de pouvoir y participer. J'espère donc recevoir une réponse du maire de Marseille, l'espoir fait vivre, je le vois le 29 février à 15h00, tout arrive, donc vous voyez, j'ai bien fait de lancer une invitation vendredi dernier, de cette façon, cela arrive. On en parlera à cette occasion.

Monsieur Barles, vous avez eu une excellente idée, notamment sur le fonds autopartage, et c'est Madame Bernasconi, pas moi qui l'a relevé en me disant, c'est une excellente idée et il faut qu'on y travaille. Donc moi je vais vous proposer de vous voir tous les 2 et d'essayer de voir comment on peut monter cela sur la ville de Marseille. Cela peut faire des émules auprès d'autres communes, mais le territoire est assez grand. On avait eu une expérimentation de véhicules électriques mais qui n'avaient pas fonctionné. Je pense qu'il faut qu'on le travaille, notamment dans les secteurs dont vous parlez et notamment dans ces secteurs de ZFE. Je vais donc vous demander de vous rapprocher tous les 2, car c'est une excellente idée et je pense qu'il faut la creuser et la creuser ensemble. Donc là il n'y a aucun souci sur ce point.

Sur le rapport numéro 9, pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

10. MOB-005-22/02/2024-CM - Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement Baret, Monthyon, Corderie, Cours Julien et Gambetta à Marseille - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes

Sur le rapport 10, Monsieur Ohanessian.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport que vous nous présentez cet après-midi est évidemment important car il s'inscrit vraisemblablement dans une certaine continuité, alors qu'il aurait dû être, de notre point de vue, inspiré par des changements. En effet, les parcs de stationnement font partie, chers collègues, de la vie quotidienne des Marseillaises et des Marseillais pour des raisons professionnelles ou privées et de façon plus occasionnelle pour toutes celles et ceux qui viennent de l'extérieur profiter de notre centre-ville. De fait, tous sont des usagers d'un service qui est appelé à jouer dans un avenir pas si lointain, un rôle crucial dans les mobilités, avec la montée en puissance, nous l'espérons, des transports collectifs et des mobilités douces, car en effet, les parcs de stationnement doivent devenir un point de délestage de celles et ceux qui veulent opter pour d'autres formes de mobilité, ce qui me permet de souligner au passage la rareté des parkings relais aux abords de la ville de Marseille. C'est dire si cette délégation de service public nous engage et nous engage, je le crois, collectivement. Or, il nous semble que le processus visant au renouvellement de la DSP n'est pas à la hauteur des défis actuels et futurs qui s'imposent à nous, et ce, sur bien des sujets.

Il y a la question d'abord tarifaire, car comme tous les usagers, Madame la Présidente, nous trouvons que le tarif horaire que vous nous proposez est trop cher, notamment lorsqu'il s'agit de passer quelques heures en centre-ville, alors que nous tentons de faire en sorte d'améliorer justement son attractivité, un coût donc élevé pour un service qui n'est pas toujours à la hauteur. Car, comme l'évoque le rapport, subsistent de nombreux problèmes liés à l'insécurité et à la propreté. Ces parkings sont une chance pour le centre-ville et ses commerces, un moyen de répondre au manque de transport en commun et la congestion du stationnement en surface. Si vous aviez peut-être pris le temps de la concertation avec nous sur quelques termes du contrat, nous aurions pu probablement faire évoluer cette délégation de service public sur des points qui nous semblent cruciaux.

Ainsi, en matière de politique tarifaire, nous vous aurions incité à trouver peut-être une cohérence avec les tarifs tels que pratiqués sur la voirie, notamment dans l'objectif du projet centre-ville. C'est d'ailleurs une demande des commerçants, je crois. Comme sur bien des sujets, cette articulation entre la ville de Marseille et la Métropole est essentielle à la définition d'une stratégie cohérente en matière de stationnement, notamment dans le centre-ville et comme sur les autres sujets, nous plaidons cette concertation entre nos 2 institutions afin de procéder à la refonte de la politique tarifaire et à des aménagements soucieux des évolutions en matière de mobilité.

Enfin, pour aller plus loin, je ne peux m'empêcher d'évoquer l'incendie qui a fortement endommagé le parking République. Nous le savons tous ici. Ce sinistre a également eu pour conséquence de mettre à l'arrêt les lignes T2 et T3 qui empruntent l'artère centrale de notre ville qui constitue la rue de la République. Dès lors, il m'est impossible de ne pas évoquer la question du nécessaire dédommagement des commerçants situés sur l'axe Belsunce République Joliette, qui sont comme vous le savez, Madame la Présidente de la RTM, déjà fortement impactés par la fermeture dès 21h30. Pour y remédier, ma collègue Perrine Prigent a présenté tout à l'heure en Bureau métropolitain, en sa qualité de conseillère métropolitaine déléguée à la voirie, deux amendements. Ils visent à élargir le périmètre de la Commission métropolitaine d'indemnisation amiable des préjudices économiques à l'ensemble des entreprises et commerçants victimes non seulement des difficultés liées à l'arrêt de la circulation du tramway, mais également ceux impactés par la fermeture du métro à partir de 21h30. À notre grande surprise, ces deux amendements qui témoignaient, je le crois, de notre volonté de participer avec la Métropole à trouver une solution coconstruite et de bon sens, ont été repoussés. Nous ne comprenons pas cette décision, Madame la Présidente. En effet, c'est le rôle de la Métropole de soutenir l'ensemble des acteurs économiques, nombreux aujourd'hui à pâtir de l'incendie de ce parking et à souffrir de la faiblesse et des carences en matière de transports en commun.

Nous plaidons donc ici, chers collègues, à nouveau, pour que cet élargissement du périmètre d'indemnisation prenne en considération ces commerces et ces entreprises déjà en grande difficulté.

De la même façon, nous vous invitons à entendre les usagers des transports en commun qui ne cessent d'exprimer leur mécontentement sur les réseaux sociaux mais pas que, dans la presse également, afin qu'ils puissent bénéficier au remboursement d'abonnement qu'ils payent à plein tarif chers collègues, pour un service incontestablement amoindri aujourd'hui. À ce propos d'ailleurs, nous tenons à saluer l'engagement des agents de la RTM, Madame la Présidente, qui gèrent au quotidien des difficultés opérationnelles importantes sans pour autant disposer toujours des moyens pour assurer un service de qualité dans, rappelons-le, la 2^{ème} Métropole de France.

Enfin pour terminer, parce que j'ai déjà été évidemment trop long, Madame la Présidente, le centre-ville de Marseille souffre de cette situation de constante détérioration des transports publics, les usagers sont excédés, vous le savez bien, de payer pour des métros et des tramways qui ne circulent pas, pas toujours.

Pour des escalators qui ne fonctionnent pas, ou pas toujours, pour des accès PMR qui n'existent pas. Commerçants, restaurateurs, entrepreneurs, artistes, étudiants, tous le disent, tous souffrent d'une situation inédite dans la ville qui n'incombe pas absolument de vous et de votre responsabilité, mais qui est un état de fait que nous regrettons, ville de Marseille, et qui est évidemment inacceptable. Alors oui, les commerçants ne sont pas indemnisés. Les usagers ne sont pas remboursés. Madame la Présidente, personne finalement n'est satisfait. Alors s'il vous plaît, agissez, merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout le monde est satisfait.

Mes chers collègues, je crois que nous sommes là pour un moment encore. Madame Biaggi. Allez-y, je crois que plusieurs réponses sont à apporter.

Madame Solange BIAGGI.- Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Je suis ravie, Monsieur Ohanessian que vous commenciez à vous occuper des commerçants, des indemnisations et des tarifs des parkings.

Les tarifs des parkings, Monsieur Ohanessian, on y travaille depuis 2020, quand on est revenu en responsabilité à la Métropole avec la Présidente, et on les a travaillés de façon très, très forte. Je me souviens que lorsqu'il y a eu la loi 3DS, en 2023, vous les vouliez les parkings, parce que vous trouviez qu'on avait fait un très bon travail et en plus, que cela rapportait de l'argent à la Métropole ; c'est la première chose. Sur les tarifs, c'est vrai, on a fait le choix de faire des tarifs résidentiels plus bas, de les diminuer, mais en revanche pour l'heure, on a fait le choix de les avoir un petit peu plus cher.

La deuxième chose, il faut savoir, Monsieur Ohanessian, que vous enlevez des milliers et des milliers de places de stationnement en surface, donc les choses sont quand même plus déséquilibrées.

La troisième chose concerne les indemnisations. Alors vous n'êtes pas sans savoir que depuis 20 ans, - c'est vrai que je suis élue depuis 20 ans -, on a mis en place les indemnisations avec le Maire de Marseille, et maintenant la Présidente de la Métropole. Elle a élargi de façon très importante les indemnisations mais on est lié à des lois et on est lié à un cadre, et le cadre pour ne pas dilapider l'argent de la Métropole, surtout sous le contrôle de Monsieur Domnin Rauscher qui me dit de faire très attention à l'argent de la Métropole, et il a raison. Vous savez, je suis très économe de ce côté-là. Pour qu'il y ait des indemnisations, il faut que des travaux soient réalisés par la Métropole. C'est pour cette raison qu'on l'a fait sur le tramway, après on a élargi tous les grands projets sur Marseille, sur tout ce qui a été fait sur le centre-ville. Le problème des indemnisations de la Rue de la République des commerçants de la République, c'est que le préjudice est un préjudice qui n'est pas du fait de la Métropole, ni de

la ville de Marseille, qui est du fait d'un cas particulier et je n'ai pas dans la loi le droit de les indemniser parce que ce n'est pas de la Métropole. En revanche Monsieur Ohanessian, j'étais l'ancienne adjointe au commerce et vous savez, le commerce, cela me plaît et j'aime beaucoup les commerçants. Je suis donc allée voir tous les commerçants de la rue de la République, que ce soit Sophie Ferjani avec Baligh, que ce soit Il Cuoco, avec Michel, ce sont des gens que je connais bien et je leur ai dit à tous que je n'avais pas cette possibilité parce qu'en plus, le tramway va recommencer à partir du 15 avril, mais que j'avais une autre possibilité, c'était de les aider sur toutes les autres choses que l'on pouvait faire avec l'État, au niveau de l'emploi, au niveau de étalements de charges, etc. Je suis donc en relation avec eux.

Ensuite, vous nous prenez la tête avec l'histoire de la RTM : la RTM, le métro, le vendredi, samedi et dimanche, cela fonctionne, mais cela surtout, vous ne le dites pas parce que les restaurants, les commerçants, les gens peuvent s'y rendre. Le métro est fermé le lundi soir, le mardi soir, le mercredi soir et le jeudi soir, donc 4 jours par semaine, mais je pense que Madame Pila le dira mieux que moi, que cela fait 4 600 personnes qui sont impactées, ce qui permet aux 3 jours où les restaurants, les commerçants ou les gens font leurs courses, d'y aller et c'est ouvert. Vous ne donnez pas cette précision. Vous dites en boucle que cela ne marche pas, il y a ceci et il y a cela. C'est tout ce que j'avais à dire, Madame la Présidente, et j'ai fini, merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRESIDENTE.- Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Pour répondre à Monsieur Ohanessian, l'incendie dont vous parlez dans ce parking République, c'est un incendie criminel. Il faut bien insister sur ce point. C'est un incendie criminel qui contraint tout le monde, les usagers en premier lieu, la Métropole et la RTM. Les dégâts dans ce parking sont des dégâts qui sont considérables et il ne faut pas négliger une chose, c'est qu'il aurait pu y avoir des morts, parce que quand cet incendie a été provoqué par des jeunes volontairement, il y avait des personnes dans le parking. Donc, ne négligeons pas cela et voyons les choses sous le prisme de la sécurité. C'est votre délégation, donc à plus forte raison.

Sur le parking en lui-même, le béton a été déformé par la chaleur de l'incendie, la dalle qui supporte le tramway s'est affaissée. Elle n'est plus tout à fait stable et comme vous l'a dit Solange Biaggi, des travaux sont à faire et des travaux très conséquents. Tout devrait rentrer dans l'ordre le 15 avril. Nous avons immédiatement, dès l'annonce de cet incendie, travaillé de façon conjointe, Métropole et RTM sur tout ce qui était à mettre en œuvre : nous avons œuvré, et œuvré avec beaucoup de réactivité pour proposer une offre qui soit la plus fidèle possible aux voyageurs par rapport aux trajets qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Nous avons donc mis en service des navettes, des navettes de substitution au même titre que celles que nous mettons le soir pour remplacer le métro, les lundis, mardis, mercredis, jeudis. J'insiste bien pour Madame Biaggi parce que c'est un sujet dont on parle souvent toutes les 2. Donc nous avons mis en place des bus de substitution, nous appelons cela le tram en bus. Ces bus de substitution sont indiqués grâce à des traminots qui sont vêtus de chasubles bleues qui sont reconnaissables et qui aident les voyageurs à s'orienter. Nous avons réouvert en urgence la station de métro de la Joliette qui était fermée pour des travaux lourds et des travaux d'embellissement. Afin d'éviter des perturbations liées au retournement du tram, nous avons décidé de fusionner les lignes T2 et T3 pour n'avoir qu'une seule ligne qui part de Castellane jusqu'à la Blancarde, nous avons également renforcé certaines stations et un parking relais exceptionnel a été mis en place aux terrasses du port. Donc nous avons agi, nous avons mis les moyens, les moyens financiers, les moyens logistiques, les moyens humains également et je le répète, c'est une situation subie. C'est une situation que nous subissons tous. Madame la Présidente Vassal a missionné Madame Biaggi pour rencontrer les commerçants. Madame Biaggi vous a expliqué ce qui était mis en place et je suis heureuse, à titre personnel, que vous vous souciez enfin des commerçants et notamment votre collègue Anthony Krehmeier, parce que j'ai reçu à plusieurs reprises les commerçants de la Rue de la République pas encore impactés par ce souci de

tramway, mais impactés par la piétonnisation du vieux port les 2 mois d'été et les commerçants de la rue de la République m'ont dit que forcément, suite à la piétonisation, il y avait 600 bus de la RTM qui étaient obligés de passer par la rue de la République, qu'il y avait un manque à gagner pour les restaurateurs aussi. J'ai rencontré il y a quelques semaines également les commerçants de Prado Plage qui se plaignent de la suppression des places de stationnement les samedis. Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas concernés par le trajet. Ils sont quand même inquiets, ils n'ont pas de réponse, ils ne savent pas ce qui se passe et ils ne comprennent pas pourquoi ils sont impactés sur ce sujet-là. Je pourrais aussi vous parler des restaurateurs du bord de mer qui sont inquiets de l'implantation des Food Trucks sur la Marina olympique, alors que c'est leur activité qui est mise en concurrence. Je ne vais pas épiloguer.

En revanche, Monsieur Ohanessian, je vais vous interpeller sur un sujet, je ne pensais pas que vous interviendriez mais cela me permet de le faire. Depuis juillet 2020, je vous pose une question et je n'ai pas de réponse. Donc si vous pouvez nous l'apporter aujourd'hui, je pense qu'on serait tous satisfaits. En 2019, la Présidente de la Métropole avait contractualisé avec le maire de Marseille avec la RTM, un accord tripartite qui prévoyait la présence de 2 équipes de policiers municipaux dans le métro tous les soirs de 19h00 jusqu'à la fermeture. Vous avez l'embellie puisque le métro ne fonctionne la nuit que les vendredis, samedi, dimanche. Les policiers, on ne les a pas vus du tout depuis juillet 2020. Profiter finalement de cette réduction d'offre, bien qu'on ait des bus de substitution pour demander, pour missionner à vos policiers municipaux, la possibilité de venir et de venir en appui de nos équipes, de venir en appui de l'équipe du groupe d'assistance et de protection que nous avons mis en place avec la RTM, et pour nous permettre d'assurer un service qui soit un service parfaitement sécuritaire. Je voulais savoir si vous aviez dénoncé ce contrat tripartite ? Non. Je voulais savoir si vous l'honoriez ? Non plus. Que pouvez-vous faire ? Quant aux polémiques que vous souhaitez créer au sein de cet hémicycle, on l'a vu tout à l'heure avec Monsieur Amico, vous créez des polémiques stériles. Aujourd'hui, vous nous interpellez sur les commerçants : nous avons rencontré les commerçants, on fait notre travail, notre travail d'élus responsables, et vous finalement, dans cet hémicycle, on se demande quelle est votre compétence, vous criez, vous vociférez, vous hurlez, vous gesticulez. Finalement, vos seules compétences métropolitaines se limitent à cela, à mettre de l'agitation dans cet hémicycle et c'est bien dommage.

(Applaudissements.)

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Rivoallan.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Merci, Madame la Présidente, je voudrais répondre à Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, c'est important. Vos propos sont assez surprenants, Monsieur Ohanessian. Vous nous dites que vous êtes très inquiet sur la sécurité des parkings et que vous souhaiteriez que l'on vous consulte. J'ai personnellement créé une réunion à laquelle j'ai invité bien évidemment les délégataires, les hôteliers, les restaurateurs, des CIQ bien évidemment et curieusement, Monsieur l'Adjoint à la Sécurité, il y avait la police municipale de Marseille. Alors je suis surpris que vous nous demandiez de participer à des réunions auxquelles vous avez déjà participé. Fermant cette petite parenthèse, Monsieur Ohanessian, permettez-moi de vous dire que nous avons sécurisé ces parkings et je vais vous expliquer pourquoi. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation sur la ville de Marseille, dans une totale insécurité qui ne concerne malheureusement pas que les parkings ; donc la compétence de la police nationale pour que chacun comprenne bien les choses, c'est la compétence de la police municipale, c'est vous Monsieur Ohanessian. Aujourd'hui, nous avons des carences catastrophiques en sécurité sur la ville de Marseille et nous sommes obligés sur les compétences qui sont les nôtres, d'intervenir. Comme le disait ma collègue Catherine Pila, pour les transports en commun, nous avons été obligés de prendre par l'impulsion de notre Présidente Martine Vassal... Ecoutez-moi, Monsieur Ohanessian, c'est important... je sais que vous n'êtes pas très intéressé par la sécurité, on l'a vu au Conseil municipal, mais écoutez-moi car il est important d'avoir le point de vue des autres. À partir du moment où vous sollicitez que l'on vous consulte, soyez au moins à écouter ce qu'on vous dit.

Pour poursuivre sur les transports en commun, nous avons pris des dispositions de sécurité parce que la compétence de la Métropole, effectivement, c'est effectivement celle des transports en commun. Le résultat, Monsieur Ohanessian, parce que j'entends la petite musique, mais c'est une fatalité, on ne peut rien faire, c'est trop compliqué. Sauf que je vais vous le dire Monsieur Ohanessian, aujourd'hui la RTM, c'est le réseau de transport en commun le plus sûr de France. Il n'y a pas de fatalité Monsieur Ohanessian, on peut réussir à endiguer la sécurité et c'est aujourd'hui ce que nous faisons également dans les parkings, en développant effectivement des contrôles d'accès plus sécurisés pour que les gens qui pénètrent à l'intérieur de ces parkings soient munis d'un titre de stationnement. Nous allons mettre des portails fermés, nous allons mettre du personnel qui va tourner de 19h00 à 06h00 du matin. Applaudissez-moi, mais je ne vais pas faire comme vous Monsieur Ohanessian, je vais vous tendre la main et pas de votre manière en mettant les mains dans le dos, parce que vous nous tendez la main, mais vous avez les 2 bras derrière vous. Voilà ma proposition : venez nous aider dans les parkings, faites venir le personnel de la police municipale et arrêtez de sourire parce que je vous le redirai. La sécurité, ce n'est pas quelque chose qui fait sourire et c'est une priorité pour l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais. Alors prenez-le à bras le corps. C'est de votre responsabilité, Monsieur Ohanessian.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Sur ce rapport n° 10, pas d'opposition ? Abstention ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 11, pas d'opposition, il est adopté.

- 11. MOB-006-22/02/2024-CM - Contrat de Délégation de Service Public pour l'exploitation des parcs de stationnement Empéri et Portail Coucou à Salon-de-Provence - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public et de ses annexes**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

- 12. MOB-007-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Istres relative à la compétence voirie**

Je présente les rapports 12 et 12 bis qui ont reçu un avis favorable de la Commission.

Pas d'observation sur le rapport 12 ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 12 bis, pas d'observation ? Pas d'opposition ?

- 12bis MOB-008-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Marseille au titre de l'éclairage de la commune de Marseille**

Le rapport est adopté.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATON GÉNÉRALE
(16h37)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Finances, Budget, Patrimoine et administration générale, Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la Commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On passe au vote.

Sur le rapport 13, pas d'observation, pas d'opposition, le rapport est adopté.

- 13. FBPA-001-22/02/2024-CM - Approbation de transferts de passif entre la Ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Je présente les rapports 14 à 21 qui ont reçu un avis favorable de la commission.

Pas d'observation particulière ? (*Aucune observation.*)

Rapport 14, pas d'opposition, Abstention. Adopté.

- 14. FBPA-002-22/02/2024-CM - Commissions permanentes de Travail et d'Etudes - Modifications**

Le rapport est adopté.

Rapport 15, pas d'opposition ? Adopté.

- 15. FBPA-003-22/02/2024-CM - Délégation de compétences du Conseil de la Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Rapport 16, pas d'opposition ? Adopté.

- 16. FBPA-004-22/02/2024-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes**

Le rapport est adopté.

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 17, pas d'opposition ? Adopté.

- 17. FBPA-005-22/02/2024-CM - Approbation des déplacements européens et internationaux de délégations de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2024**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 18, pas d'opposition ? Adopté.

18. **FBPA-006-22/02/2024-CM - Remboursement des frais de déplacements des élus métropolitains - Abrogation de la délibération n°FBPA-042-12582/22/CM du 20 octobre 2022**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 19, pas d'opposition, adopté.

19. **FBPA-007-22/02/2024-CM - Approbation des modalités de prise en charge de la délégation de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour sa participation à la Cérémonie officielle de passation de la Flamme olympique organisée à Athènes les 26 et 27 avril 2024 - Dérogation aux taux réglementaires de remboursement**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 20, pas d'opposition, adopté.

20. **FBPA-008-22/02/2024-CM - Approbation du régime indemnitaire RIFSEEP applicable aux agents de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Rapport 21, pas d'opposition, adopté.

21. **FBPA-009-22/02/2024-CM - Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité au sein de la Métropole**

Le rapport est adopté.

Sur les rapports 22 et 23 dans la Cohésion territoriale.

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h38)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports 22 et 23. Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

Sur le rapport 22, pas d'observation, pas d'opposition. Adopté.

22. **URBA-001-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 23, pas d'observation, pas d'opposition. Adopté.

23. **URBA-002-22/02/2024-CM - Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Moulin Jean Bertrand" sur la commune de Pélissanne**

Le rapport est adopté.

Monsieur Montécot, du rapport 24 au rapport 36 bis, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 24, pas d'opposition, adopté.

24. **URBA-003-22/02/2024-CM - Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Eglise Saint-Amand" sur la commune de Sénas**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 25, pas d'opposition, adopté.

25. **URBA-004-22/02/2024-CM - Accord de la Métropole sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique Inscrit "Chapelle notre Dame de Caderot" sur la commune de Berre-l'Etang**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 26, pas d'opposition, adopté.

26. **URBA-005-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU - Extension de la Maison d'Accueil Spécialisé l'Espelidou - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 27, pas d'opposition, adopté.

27. **URBA-006-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Modification n°3 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 28, pas d'opposition, adopté.

28. **URBA-007-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Engagement d'une procédure de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité -**

Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation - Projet HyVence

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 29, pas d'opposition, adopté.

- 29. URBA-008-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Modification simplifiée n° 4 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 30, pas d'opposition, adopté.

- 30. URBA-009-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Modification simplifiée n° 4 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 31, pas d'opposition, adopté.

- 31. URBA-010-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rognac - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°5**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 32, pas d'opposition, adopté.

- 32. URBA-011-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers - Abandon de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation d'un projet sur le secteur des Barrales et abrogation de la délibération n°URBA-009-11745/22/CM du Conseil de la Métropole du 5 mai 2022**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 33, pas d'opposition, adopté.

- 33. URBA-012-22/02/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Approbation de la modification n°2**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 34, pas d'opposition, adopté.

34. URBA-013-22/02/2024-CM - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Pertuis - Bilan de la concertation et arrêt du projet

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 35, opposition sur ce rapport, c'est noté. Adopté.

35. URBA-014-22/02/2024-CM - Opération d'aménagement de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU du quartier d'Encagnane à Aix-en-Provence - Concession d'aménagement avec la SPLA - Agréments d'acquéreurs

Le rapport est adopté.

Votes contre de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

En tout cas, je remercie Monsieur Alvarez et Monsieur Rossi, peut-être quelques mots Monsieur Alvarez et Monsieur Rossi car ce sont des sommes absolument considérables, données par l'État et données par la Métropole, sur lesquelles on peut passer quelques minutes pour dire tout le travail que vous faites, au quotidien, qui n'est pas toujours facile et surtout sur lequel nous allons enfin avoir des résultats grâce à vos engagements.

Monsieur Alvarez.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci, Madame la Présidente. Oui, tout à fait et puis je dois dire qu'il faut aussi être en phase avec la réalité et être très honnêtement conscient de ce que notre Métropole doit porter. Les sujets sont nombreux, je pense qu'ils s'apparentent aux travaux d'Hercule, PLH, PLUi, mettre en œuvre le plus grand chantier de renouvellement urbain de France, puisque c'est ce dont il s'agit et aujourd'hui, on prouve avec ce rapport combien ce chantier avance sur l'ensemble des communes de notre territoire métropolitain.

Quelques chiffres parce que je pense qu'ils sont assez vertigineux et qu'il est important que notre Assemblée le mesure. La Métropole est confrontée au plus grand chantier de renouvellement urbain de France. C'est par l'engagement et le rôle d'ensembliers de la Métropole, des financements qui sont décuplés par une action collective, puisque c'est quasiment 3 Md€ qui vont être investis sur le territoire métropolitain pour changer les conditions de vie des habitants de ces quartiers et parce que c'est pour les habitants que nous agissons et je voulais souligner le travail collectif. En effet, mobiliser ces 3 Md€, c'est aussi obtenir des engagements financiers de l'État, quasiment 800 M€, qui sont mobilisés par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et les 500 M€ qui sont engagés par la Métropole, contribuent aussi à amener avec nous à nos côtés, les partenaires bailleurs et autres, et surtout les collectivités, les communes. Je voudrais donc, à ce moment de nos travaux, remercier l'ensemble des maires des communes qui sont concernées par ces chantiers de rénovation urbaine, l'ensemble des équipes municipales, mais surtout le travail considérable effectué par les équipes de la Métropole. Je voudrais rajouter que bien entendu, au travers de la réalisation, de la transformation de ces quartiers, on inscrit aussi le sujet de ce qui a été abordé sur cette motion pour la loi SRU, c'est aussi de transformer ces quartiers et de réussir à créer cette condition de faire que le logement social, n'est pas un sujet d'hostilité permanent et pour convaincre les maires qui pourraient s'engager à en produire, assurer puisque cela a été abordé par M. Amico, la volonté de la Présidente et de la Métropole de conduire un vrai pacte de cohésion sociale pour pouvoir accompagner le quotidien des habitants de l'ensemble des communes de la Métropole, et notamment de l'ensemble des secteurs de notre Métropole où des poches de précarité existent.

Nous pourrions l'accompagner aussi avec le travail considérable mis en œuvre pour construire ce nouveau contrat de ville, cette capacité à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs et notamment l'État, puisque la Métropole va au travers de la mobilisation de son droit commun, mettre toutes ses compétences pour aider le développement de ces quartiers et inciter l'État à nos côtés. Je pense que les choses sont bien engagées puisque le Préfet délégué à l'égalité des chances a entendu ce message, pour amener les services déconcentrés de l'État, l'ensemble de cet État qui est représenté de manière multiple avec d'un côté un Préfet de Région qui est aussi Préfet des Bouches-du-Rhône, un Préfet délégué à l'égalité des chances, un Préfet de Police, un directeur général de l'ARS et autant de sujets qui fait que le quotidien de nos habitants ne se limitera pas à transformer leur quartier. Il faudra que nous accompagnions leur quotidien, Monsieur Rivoallan a raison, pour pouvoir mobiliser aussi sur les sujets qui sont liés à la sécurité, parce que ces quartiers concentrent des problématiques de sécurité, à des problématiques aussi d'accompagnement dans leur quotidien, collecte des ordures ménagères, politiques du logement, insertion sociale et professionnelle pour leurs habitants et je veux souligner l'ardeur avec laquelle nous travaillons avec les équipes de la Métropole, souligner le travail que nous menons avec mon collègue et ami Denis Rossi pour pouvoir accompagner et nous aurons l'occasion d'en parler sur les rapports suivants, au travers de dispositifs innovants et au travers d'un élargissement du champ d'action de nos dispositifs d'accompagnement de cohésion sociale, la possibilité d'accompagner, des gens que nous qualifions de travailleurs pauvres ou des gens qui n'ont pas spontanément accès à des dispositifs d'aide.

Nous mesurerons combien la Métropole met en œuvre et assouplit les dispositifs et invente des dispositifs pour pouvoir accompagner les gens à réaliser les travaux nécessaires pour sortir de cette précarité énergétique, pour pouvoir accompagner notre jeunesse au travers de l'élargissement de notre Fonds d'Aide aux Jeunes, au travers d'une approche collective de ce même Fonds d'Aide aux Jeunes, à pouvoir au travers du Fonds Social pour le Logement aussi innover et faire rentrer dans des cases des personnes qui n'étaient pas spontanément éligibles. Et je dois dire que nous devons nous féliciter ensemble de tout cela. Nous devons nous féliciter parce que sur ces chantiers de renouvellement urbain, c'est aussi la preuve que lorsqu'on agit collectivement, main dans la main avec les partenaires, avec les communes, la Métropole trouve ici une réalisation qui est majeure. Alors, c'est vrai que cela arrive souvent en fin de séance et les médias ne sont peut-être pas là pour parler de ce qui va bien, mais la Métropole travaille de manière remarquable et je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner cette liberté de pouvoir construire avec les collectivités de cette Métropole et cette institution les prémices de ce qui devra être un véritable pacte de cohésion sociale pour résorber les inégalités, pour inventer de nouveaux moyens, pour aller aussi aider les communes qui ne sont pas éligibles au contrat de ville, mais qui pourtant font face à des difficultés, des poches de précarité qui ne sont pas identifiées, des difficultés liées à la sécurité au quotidien des habitants. Je veux aussi dire et remercier l'ensemble de ce collectif, parce que là cela va bien et quand cela va bien, on n'en parle pas et c'est mon plus grand regret.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est bien vrai, Monsieur Alvarez. Bravo !

Monsieur Rossi.

Monsieur Denis ROSSI.- Tout d'abord, je suis sûr que notre ami Monsieur Barles est extrêmement attentif aux problèmes de précarité et donc forcément sur cette problématique-là, notre collègue et ami Vice-président Martial Alvarez a dit l'ensemble des problèmes. Moi, j'ai le bonheur d'être son délégué, délégué qui assume alors avec beaucoup de plaisir de l'être parce que je me retrouve autour d'une génération de personnes qui ont une implication dans le mandat qui est le leur et qui fait qu'il n'y ait pas de traitement autre que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Alors Marseille, évidemment, c'est le lien le plus réceptacle de ces éléments-là. Tout à l'heure, Martial disait que l'on associe ce que nous sommes allés chercher les uns et les autres, moi je ne sais pas dire « je », je pense que « nous », c'est plus utile. Nous sommes allés chercher au Comité National d'Engagement presque 650 M€ pour cette Métropole. Je dois dire, lorsque je regarde et que je balaie l'histoire de Marseille, que je n'ai jamais rien trouvé d'égal, mais je n'ai jamais aussi trouvé autant de mobilisation financière : 300 M€ de la Métropole, pas à Marseille, sur l'ensemble des communes et des 14 projets qui sont concernés. Alors, il y a moins de 96 h, nous étions avec nos amis d'HMP dont je veux saluer le Président Pappalardo. Sur Frais-Vallon, on nous avait dit, à un moment donné : cela ne

marchera pas. Il faut peut-être abandonner, il faut peut-être laisser les 33 M€ qui étaient susceptibles d'être fléchés sur ce territoire et puis notre pugnacité, peut-être nos convictions, peut-être aussi nos expertises ou nos expériences, je n'en sais rien (il paraît que les Vieux, ce n'est plus utile aujourd'hui). Je rappelle à ceux qui le disent qu'ils devraient être prudents que dans ce domaine-là, nous avons convaincu la Directrice Générale du Conseil national d'engagement de l'ANRU de maintenir cette enveloppe, et avec plaisir, il y a moins de 96 h, le président d'HMP est venu à notre rencontre, et je sais tout le poids que vous avez mis sur cette mobilisation pour effectivement trouver ce partenariat nécessaire tant avec la ville, le Département, la Métropole pour régler cette problématique sur un lieu où, la Métropole met en place une plateforme multimodale unique au monde, où nous nous retrouvons sur un tramway qui commence à prendre ces réalités dans le nord de Marseille, allant jusqu'à Saint-Exupéry dans un premier temps et la Castellane dans un deuxième temps, avec une enveloppe conséquente aussi de la Métropole et de l'État. Elle va donc faire en sorte que nous ne soyons plus, ni assignés à résidence, ni dans des lieux non desservis et partenaires de cette ville entièrement.

Et puis sur la cohésion sociale, Martial Alvarez le rappelait : il y a un travail de la Métropole qui dépasse ce qui est de sa nature. Il le disait lui-même, il a développé des activités sur le droit commun. Alors, permettez-moi, Madame la Présidente, 30 secondes, on le fait assez peu mais on a raison, de remercier ceux qui sont aussi les petites mains et les esprits qui travaillent en permanence dans cette collectivité dont on parle assez peu. On en parle quand cela ne marche pas et quand cela fonctionne, aussi. Je dois vous dire, Monsieur Domnin Rauscher, que placé sous votre autorité, j'ai le privilège de travailler avec Monsieur Taverni, de travailler avec Madame Luchini Élodie qui gère avec Monsieur Cadier Olivier la problématique de l'ANRU, avec Monsieur Califano qui gère la cohésion sociale et avec Madame Nadia Maroto, qui gère aussi la politique de la ville et la coalition. Oui, il faut dire merci à ces personnes, parce que ces personnes passent des heures sur les dossiers, en centre-ville, à réaménager, à travailler et faire en sorte que tout cela s'articule. Si ma collègue Samia Ghali était là, elle vous dirait que grâce à ces personnes, deux projets qui n'étaient pas existants ont été rattachés au Conseil national de l'ANRU. Ce sont les Crottes et c'est la partie de la Cabucelle. Personne n'en parle non plus. Merci aussi à 13 Habitat, pardon, qui a géré le dossier de Campagne-Lévêque. Vous avez raison de sourire, Monsieur le Maire de secteur, vous qui le sollicitez très peu dans le 2-3 Marseille Habitat, qui n'en avait pas besoin non plus. Bref, à tous ceux qui ont contribué à faire que ce dossier-là, aujourd'hui, soit dans cet état-là et il est admiré au niveau de la France.

Alors nous avons un deuxième rendez-vous d'ici un mois au Conseil National d'Engagement et quelques-uns disent que les partenaires et l'état d'esprit dans lequel ils s'inscrivent font que nous allons ramener quelques dizaines et quelques centaines de millions d'euros en plus pour notre ville et surtout pour celles et ceux qui y résident. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci, Monsieur Rossi.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport 35, j'ai noté le vote *contre* de Monsieur Pena. Le rapport est adopté.

Sur le rapport 36, pas d'opposition, adopté.

- 36. URBA-015-22/02/2024-CM - Concession d'aménagement de la Savine à Marseille, 15ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 - Participation de la Métropole à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°13**

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 36 bis, pas d'opposition, adopté.

- 36bis URBA-017-22/02/2024-CM - Approbation du retrait de la délibération n°URBA-022-14828/23/CM du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 approuvant le périmètre de Projet Urbain Partenarial Plaine de la Reynarde et de la convention de PUP avec la SCCV Ensues-la-Redonne Reynarde**

Le rapport est adopté.

Monsieur Amiraty, avis favorable de la commission sur le rapport 37.

Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

- 37. URBA-016-22/02/2024-CM - Délégation du droit de préemption urbain renforcé à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Cassin située sur la commune de Trets**

Le rapport est adopté.

COMMISSION COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h51)

Madame LA PRÉSIDENTE.- On s'est largement expliqués.

Monsieur Alvarez, pour les rapports 38 au 41 bis.

Avis favorable de la Commission.

Rapport 38, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

- 38. CHL-001-22/02/2024-CM - Approbation de la création du Fonds d'innovation Métropole des possibles dans le domaine de la Cohésion sociale**

Le rapport est adopté.

Rapport 39, pas d'opposition, adopté,

- 39. CHL-002-22/02/2024-CM - Approbation du Règlement Intérieur métropolitain du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)**

Le rapport est adopté.

Rapport 40, pas d'opposition adopté,

40. **CHL-003-22/02/2024-CM - Approbation de la mise en place de dispositions particulières relatives aux dépenses d'Energie des ménages par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)**

Le rapport est adopté.

41. **CHL-004-22/02/2024-CM - Projets de Renouvellement Urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU des villes de Martigues et de Port-de-Bouc - Approbation du bilan de la concertation réglementaire**

Monsieur Belsola voudrait intervenir sur le rapport 41. Vous avez la parole.

Monsieur Laurent BELSOLA.- Madame la Présidente, oui, chers collègues d'abord, je voudrais vous remercier pour l'hommage qui a été fait en début de séance pour Manouchian et son groupe, pour cet Arménien apatride, communiste, nous avons eu la chance à Port-de-Bouc en 1976 d'inaugurer l'avenue du Groupe Manouchian, et une stèle en présence de Mélinée qui est venue et qui a passé une semaine chez nous et je vous remercie pour cet hommage qui nous touche.

Je voudrais dire aussi sur le point 41 sur l'ANRU, qui a été porté pendant quelques années par le CT6, le Pays de Martigues, nous avons une appréhension légitime quand c'est passé à la Métropole. Nous avons été rassurés. Je remercie Monsieur le Vice-président Alvarez, car les services de la Métropole ont tout de suite travaillé en lien avec nous. On peut le dire, c'est un dossier qui avance bien. Monsieur le Vice-président et les services viennent régulièrement. Mardi, ils étaient dans mon bureau et ce sont des dossiers où on voit que l'EPCI travaille bien et qu'ensemble, on peut faire de belles choses. C'est un beau projet à 220 M€, dont 170 M€ pour la ville de Port-de-Bouc et qui la transforme. Tout le monde est écouté, on arrive à faire avancer. Il y a de belles concertations et c'est un projet qui nous tenait beaucoup à cœur. Nous avons des inquiétudes. Vous les avez levées et nous pouvons avancer pour faire de bonnes et belles choses. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur le Maire.

Rapport 41, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Rapport 41 bis, pas d'opposition, adopté.

- 41 bis **CHL-010-22/02/2024-CM - Transfert des aides financières dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur la ville de Marseille - Approbation d'une convention valant avenant de la Caisse des Dépôts et Consignation portant transfert des subventions du Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU) à la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur les rapports de Monsieur David Ytier, de 42 à 46, avis favorable de la commission.

Sur le rapport 42, pas d'opposition, adopté.

42. CHL-005-22/02/2024-CM - Tarification Métropolitaine des aires d'accueil des gens du Voyage

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 43, pas d'opposition, adopté.

43. CHL-006-22/02/2024-CM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille - Approbation de l'avenant 14 à la concession

Le rapport est adopté.

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Sur le rapport 44, pas d'opposition, adopté.

44. CHL-007-22/02/2024-CM - Pérennisation du dispositif du permis de louer des logements privés sur le centre-ville d'Istres

Le rapport est adopté.

45. CHL-008-22/02/2024-CM - Approbation du Programme Local de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Sur le rapport 45, on est sur le PLH. Qui veut intervenir ? Monsieur Amico ? Vous allez faire la même intervention, Monsieur Amico ?

Monsieur Patrick AMICO.- Sur le PLH, non.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous allez en dire du bien ?

Monsieur Patrick AMICO.- Je vais dire le plus grand bien du PLH.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, vous avez la parole.

Monsieur Patrick AMICO.- Je veux dire le plus grand bien du PLH, de la manière dont il a été travaillé. Je vais dire le plus grand bien du constat qui a été fait de besoins en logement social dans la Métropole. Je veux dire le plus grand bien de ce qui a été aussi mis dans le PLH, qui dit quand même qu'il va falloir développer beaucoup de moyens pour y arriver et je dirais simplement un chiffre, pour ne pas paraître trop donneur de leçon : sur les 2 991 agréments qui ont été donnés en 2023 par la Métropole sur du logement social, 1 594 concernent la ville de Marseille qui, avec 46 % de la population, a regroupé 53 % des demandes d'agréments de logement social. Je pense que nous pouvons dire des choses aussi sur le logement social et les dire le plus simplement du monde en disant que nous sommes très heureux de l'effort qui sera fait dans le cadre du PLH. Le Préfet l'a dit aussi, et je nous souhaite à tous bonne chance et bon travail pour y arriver.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Eh bien, « Il n'y a qu'à, il faut que l'on. » On va le faire.

Un petit mot sur ce rapport concernant le travail qui a été fait par Monsieur Ytier au fil de ces semaines, de ces mois, presque années.

Monsieur David YTIER.- Et de ces années.

Madame LA PRÉSIDENTE.- De ces années, oui.

Monsieur David YTIER.- Voilà un conseil à un moment historique...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, je pense.

Monsieur David YTIER.- ... pas parce que Monsieur Amico vient de dire du bien de notre PLH, il l'avait déjà dit il y a un an, donc ce n'était pas un scoop et cela montre tout le travail qui a pu être fait. C'est un conseil historique pour notre Métropole et sa compétence logement, puisque nous allons pouvoir dans quelques instants, sous votre présidence, adopter définitivement notre premier Programme Local de l'Habitat Métropolitain. Je l'avais déjà présenté il y a un an, puisque nous l'avions arrêté une première fois à l'unanimité dans cet hémicycle. Depuis, nous avons franchi toutes les étapes obligatoires de consultation et de validation :

- d'abord, l'étape de validation des conseils municipaux des communes qui ont pu s'exprimer et l'approuver,
- puis une étape importante, celle de l'approbation par le préfet qui a souligné dans son avis l'ambition de notre document,
- puis l'approbation par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui s'est tenu en décembre et qui a lui aussi validé, à l'unanimité, la stratégie métropolitaine en matière de logement.

Vous l'avez compris, tous les feux sont désormais au vert pour que nous votions aujourd'hui ce premier PLH métropolitain qui a été travaillé collectivement. J'en profite pour dire, puisque vous m'avez proposé cette Vice-présidence, Madame la Présidente, vous m'avez dit deux choses : la première, il nous faut rapidement ce PLH, nous y sommes et puis vous m'avez surtout dit, il va falloir le construire avec les 92 communes. J'ai donc suivi votre méthode et votre souhait, c'est ce que nous avons fait. Merci aussi, donc non seulement aux maires qui ont participé à l'élaboration de ce document, mais aussi à tous les autres Vice-présidents dont les délégations sont directement liées à l'habitat et qui m'ont beaucoup aidé sur le travail, sous la houlette notamment de Pascal Montécot qui travaille ce document indispensable qui est le SCoT. Vous me permettez à cet instant, Madame la Présidente, d'avoir une pensée pour Olivier Guirou qui avait porté, lui, le précédent PLH d'Agglopoie Provence, et m'avait donné de nombreux conseils. Il était extrêmement impatient de pouvoir voter à nos côtés ce PLH métropolitain. Alors ce vote d'aujourd'hui, ce n'est pas un aboutissement, c'est plutôt une réelle montée en puissance de notre Métropole en matière de logements. Il va nous permettre, comme nous le souhaitons collectivement et comme vous le souhaitez, chère Présidente, de développer tous les outils et tous les moyens d'action pour répondre aux besoins immenses de nos habitants en matière de logement. Nous venons par exemple, dans la délibération précédente de voter, un point sur le permis de louer, preuve de dispositifs concrets que nous mettons en place qui donnent des résultats intéressants et grâce au PLH, nous allons pouvoir développer encore plus ce type d'outil. Nous allons traiter le parc existant, priorité numéro une de notre action pour les 6 années que couvre ce PLH, des rénovations énergétiques à la lutte contre l'habitat indigne, en passant par la reconquête des logements vacants ; notre priorité métropolitaine nous permettra de muscler notre jeu et tous nos outils à l'heure de la sobriété foncière, avec des outils efficaces proposés à destination des communes et nous déplorons très vite ces outils et notamment dans les prochaines semaines à vos côtés, chère Présidente, de lutte contre la vacance du logement, à l'heure où nous manquons de logements, il n'est en effet plus acceptable d'avoir tant de logements en vacances sur notre territoire et nous proposerons des outils concrets pour avancer en ce sens.

Mais ce PLH dit aussi que nous relancerons la production de logements, en ajoutant les capacités et les volontés de nos 92 communes, avec un cap fixé de 11 000 logements neufs à produire par an sur notre territoire, dont 5 200 logements sociaux, un volontarisme que j'ai souligné tout à l'heure mais qui montre bien, dans toute notre Métropole, une volonté des maires de renverser la tendance en matière de production de logements et de le faire dans un équilibre territorial sur le logement en général et sur le logement social aussi, en cohérence bien sûr avec les structures de transport ou les bassins d'emploi.

Ce PLH œuvrera aussi pour les plus modestes, avec une série d'actions spécifiques en soutien au logement social, comme nous le disions tout à l'heure, mais aussi par exemple,

je pense aux personnes à mobilité réduite, avec des actions spécifiques pour produire les 1 000 logements adaptés qui nous manquent sur notre territoire pour les personnes à mobilité réduite, je pense à nos étudiants qui peinent à se loger où là aussi, nous avons des plans d'actions spécifiques. Je pense, Martial l'a dit, à nos quartiers en renouvellement urbain qui sont un des piliers d'action d'intervention dans ce PLH. Ce PLH, vous l'avez compris, propose une méthode, c'est la vôtre, Madame la Présidente, celle du jouer collectif, mieux loger nos concitoyens, mais mettre en action toute une chaîne d'acteurs, puisque ce n'est pas la Métropole toute seule qui pourra révolutionner le domaine du logement sur notre territoire. Et pour cela, nous réunirons très prochainement, si le vote revient favorable aujourd'hui, un conseil métropolitain de l'habitat qui impulsera cette méthode, qui tirera un bilan annuel de l'action métropolitaine et qui assurera la coordination permanente de tous les acteurs de l'habitat ; voilà la feuille de route. Elle a été préparée collectivement. Elle présente un cap, celui de répondre avant tout aux besoins de nos concitoyens avec une stratégie, des outils puissants, une méthode, le jouer collectif et deux vertus essentielles à nos yeux, la relance de la production et la sincérité des objectifs. Ce premier PLH va marquer une réelle accélération en matière de logement pour notre Métropole. J'espère que le vote à venir l'encouragera et en tout cas merci à tous ceux qui m'ont aidé à construire cette belle stratégie métropolitaine, mais également les élus bien sûr. Pascal, je vois que je ne t'avais pas cité, mais tous les élus ont contribué, donc merci pour ce travail collectif et pour ce document stratégique.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, merci pour ce que David a fait. Je pense que l'on peut passer directement au vote, David.

Sur ce rapport, qui vote contre, qui s'abstient ? Bravo, ce rapport 45 est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 46, pas d'opposition, adopté.

46. CHL-009-22/02/2024-CM - Programme Local de l'Habitat 2024-2030 - Déploiement d'un dispositif de soutien au bail à réhabilitation sur toutes les communes de la Métropole

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (17h01)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Le rapport 47 est retiré car Madame Ventron devait faire une présentation et a dû partir. On le fera au prochain conseil.

47. TCM-001-22/02/2024-CM – Rapport retiré

Le rapport 48, avis favorable par Monsieur Réault.

Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

48. TCM-002-22/02/2024-CM - Approbation de l'harmonisation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM), tarifs et prestations annexes des

ports métropolitains pour l'année 2024 - Abrogation de la délibération n°TCM-008-15457/23/CM

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de G. Lelouis, C. Dudieuzère, A. Keller, B. Marandat

Monsieur Giberti du rapport 49 au rapport 52, avis favorable de la commission.

Sur ces rapports :

Rapport 49, pas d'opposition, adopté,

- 49. TCM-003-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°2 du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Trets conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 50, pas d'opposition, adopté.

- 50. TCM-004-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable de Trets conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 51, pas d'opposition, adopté.

- 51. TCM-005-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public de l'assainissement de Rousset conclu avec la SEM**

Le rapport est adopté.

Rapport 52, pas d'opposition, adopté.

- 52. TCM-006-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public eau potable conclu avec la SEM sur Rousset**

Le rapport est adopté.

Sur les rapports 53 et 54, en l'absence de Monsieur Mouren, je les rapporte. Ils ont reçu un avis favorable de la commission.

- 53. TCM-007-22/02/2024-CM - Approbation de la stratégie métropolitaine de promotion du réemploi des déchets ménagers et assimilés 2024-2030**

Rapport 53, Madame Juste voudrait intervenir.

Madame Christine JUSTE.- Merci, Madame la Présidente, chers collègues, nous le savons toutes et tous ici, nous croulons sous les déchets. La lutte contre leur prolifération est un enjeu tout autant environnemental que économique aujourd'hui et sanitaire demain. Et dans notre Métropole et à Marseille, les déchets sont une des préoccupations majeures de la population. Nous sommes encore loin d'une Métropole *0 déchet*, de Marseille *0 déchet*. Bien évidemment, c'est un chemin compliqué qui nous oblige à des mesures très ambitieuses et dans cette équation très compliquée, je voudrais rappeler à toutes celles et ceux qui, ici, ont la gestion des déchets de leur commune, un élément assez important : à un horizon très proche,

l'enfouissement de nos déchets devrait être réduit de 50 %. Ce sont plus de 150 000 tonnes de déchets qu'il nous faudra gérer. Je me permets de lancer cette alerte.

Sur la stratégie, nous ne pouvons être que d'accord avec vos objectifs prioritaires, Madame la Présidente, accompagner la filière du réemploi et surtout, surtout, accompagner les changements de comportement et favoriser l'éco exemplarité. Un vrai défi.

Pour ce faire, il est proposé de développer des espaces de réemploi et de déchetterie et de poursuivre la création de ressourceries sur notre territoire. Pour favoriser et rendre ce geste acceptable et automatique, nous le savons toutes et tous, la solution, le secret, c'est l'intimité et l'accessibilité à tous de ces plateformes. Très bien, une opération à Martigues, très bien, et un projet sur Marseille. C'est bien, mais à l'échelle de notre territoire, excusez-moi de parler de Marseille, mais je pense que d'autres communes pourraient lever le doigt. Quand on est la ville la plus étendue, un seul projet, il me semble ne pas être à la hauteur, donc je vous propose qu'avec l'aide des éco organismes, nous augmentions cette ambition en utilisant tous les leviers, qu'ils soient fonciers et économiques, puisque nous avons la chance aujourd'hui d'avoir des REP carrément sur tous les produits, que ce soient les meubles, le textile, l'emballage, le bâtiment. Donc je vous propose que nous essayons d'inscrire pour 2025 un peu plus de sites, comme vous l'avez prévu dans les nouveaux marchés de certains secteurs de Marseille où il y aura des ressourceries sur l'espace public. Eh bien, soyons imaginatifs et essayons de développer les mêmes choses sur l'ensemble du territoire marseillais, et pourquoi pas de la métropole.

Pour en finir, je voudrais vous parler d'un des axes que vous avez cités, les filières REP et textiles. Quand on voit « Le Relais » qui est une entreprise économique, sociale et solidaire très en difficulté, alors nous ne pouvons être que favorables mais il faudrait, je pense, augmenter massivement le nombre de colonnes textiles à Marseille et comme ailleurs, et surtout il faudrait insister pour qu'il y ait derrière des filières de valorisation parce qu'en fait, quand on s'interroge, la plupart de ce qu'on met dans ces points d'apport finit au Maghreb. Est-ce cela la valorisation que nous souhaitons ? Ou bien je vois dans ce qui s'appête à être le mode de chauffage assez répandu avec les CSR, Composé Solide Récupération, 10 % de textile. Est-ce que c'est ce que nous voulons comme filière de valorisation ? Personnellement, je ne suis pas très emballée.

En fait, cette stratégie ne fonctionnera pas si nous ne sensibilisons pas et que nous ne travaillons pas ensemble sur une communication. La ville de Marseille, vous l'aurez compris, sera au rendez-vous pour soutenir la promotion du réemploi avec vigueur et enthousiasme. Nous serons vigilants à son application et nous voterons donc ce rapport.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste.

Sur ce rapport 53, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 54, pas d'opposition, adopté.

54. **TCM-008-22/02/2024-CM - Approbation d'ajustements financiers pour le versement de subventions par la Région PACA pour les actions métropolitaines à mener sur l'année 2024 dans le cadre du programme européen LIFE**

Le rapport est adopté.

COMMISSION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (17h06)

Monsieur Charroux, avis favorable de la commission sur le rapport 55.

Pas d'opposition, adopté.

- 55. ECOR-001-22/02/2024-CM - Approbation de la poursuite des actions et orientations stratégiques métropolitaines en faveur du développement de la filière cinéma, audiovisuelle et multimédia, dont l'intégration de la Métropole à la Convention triennale de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025 et le lancement du Fonds d'Aide Cinéma, Audiovisuel et Multimédia Métropolitain - FACAMM - Approbation d'une convention**

Le rapport est adopté.

Sur le rapport 56, Monsieur Isnard, avis favorable de la commission.

Pas d'opposition, adopté.

- 56. ECOR-002-22/02/2024-CM - Approbation des tarifs 2024 de vente de produits et services du Centre de Formation d'Apprentis Métropolitain Campus des Métiers**

Le rapport est adopté.

Monsieur Ghigonetto pour les rapports 57 à 63, avis favorable de la commission.

Rapport 57, pas d'opposition, adopté,

- 57. ECOR-003-22/02/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté de Cap Horizon à Vitrolles - Agrément d'acqureur**

Le rapport est adopté.

Rapport 58, pas d'opposition, adopté,

- 58. ECOR-004-22/02/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté de la Burlière à Trets - Agrément d'acqureur**

Le rapport est adopté.

Rapport 59, pas d'opposition, adopté,

- 59. ECOR-005-22/02/2024-CM - Détermination de la participation financière des constructeurs autonomes aux équipements de la Zone d'Aménagement Concerté de Flory à Berre-l'Etang**

Le rapport est adopté.

Rapport 60, pas d'opposition, adopté,

60. **ECOR-006-22/02/2024-CM - Détermination de la participation financière des constructeurs autonomes aux équipements de la Zone d'Aménagement Concerté du Cours de la Rousse à Miramas**

Le rapport est adopté.

Rapport 61, pas d'opposition, adopté,

61. **ECOR-007-22/02/2024-CM - Lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension de la zone d'activités économique des Plaines Sud à Saint Chamas - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Le rapport est adopté.

Rapport 62, pas d'opposition, adopté,

62. **ECOR-008-22/02/2024-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur la Zone d'activités économique des Sardenas avec la commune de Lançon-de-Provence et l'opérateur Vestia**

Le rapport est adopté.

Rapport 63, pas d'opposition, adopté.

63. **ECOR-009-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie avec la Société Publique Locale Sens Urbain pour la Zone d'Aménagement Concertée de Lavalduc à Fos-sur-Mer**

Le rapport est adopté.

COMMISSION INNOVATION, VILLE INTELLIGENCE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (17h07)

Monsieur Arnaud Mercier pour le rapport 64, avis favorable de la commission.

Je ne donnerai pas la parole à Monsieur Amico pour ne pas alourdir la séance.

Sur ce rapport, pas d'opposition ? Adopté.

64. **IVIS-001-22/02/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en place du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage - Soutien aux entreprises innovantes**

Le rapport est adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée. Je vous donne rendez-vous le 18 avril prochain.

(La séance est levée à 17 heures 07.)

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Séance publique
du jeudi 18 avril 2024 à 13h50

Hémicycle du Pharo, Marseille

In extenso

La séance est ouverte à 13h50
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Roger GUICHARD - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Alain ROUSSET - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Gérard AZIBI représenté par Jessie LINTON - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Nasser BENMARNIA représentée par Pauline ROSSELL - François BERNARDINI représenté par Eric CASADO - Julien BERTEL représenté par Romain BRUMENT - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martine CESARI représentée par Romain BUCHAUT - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Pascal CHAUVIN représenté par Christian BURLE - Marie-Ange CONTE représentée par Roger PELLENC - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Claude FERCHAT - Christian DELAVET représenté par André BERTERO - Vincent DESVIGNES représenté par Eric GARCIN - Sylvaine DI CARO représentée par Jacques BOUDON - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Frédéric GIBELOT représenté par Michel RUIZ - Jean-Pascal GOURNES représenté par Jean-Jacques COULOMB - Yannick GUERIN représenté par Didier KHELFA - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Nathalie TESSIER - Sophie JOISSAINS

représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Remi MARCENGO représenté par Bernard DEFLESSELLES - Eric MERY représenté par Jean-Marc SIGNES - Lourdes MOUNIEN représentée par Eric SEMERDJIAN - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Bernard RAMOND représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Anne REYBAUD représentée par Franck SANTOS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - Michèle RUBIROLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO - Aïcha SIF représentée par Laure ROVERA - Francis TAULAN représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Anne VIAL représentée par Dona RICHARD - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-Louis VINCENT.

Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Doudja BOUKRINE - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Robert DAGORNE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHEL - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Anne MEILHAC - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Denis ROSSI - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Guy TEISSIER - Catherine VESTIEU.

Etaients présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Solange BIAGGI représentée à 14h45 par David GALTIER – Daniel GAGNON représenté à 15h00 par Roland GIBERTI – Eric CASADO représenté à 15h28 par Patrick GRIMALDI – Nicole JOULIA représentée à 15h40 par Claudie MORA – Françoise TERME représentée à 15h47 par Nicolas ISNARD.

Etaients présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laurent BELSOLA à 15h11 – Anthony KREHMEIER à 15h23 – René RAIMONDI à 15h28 – Monique FARKAS à 15h45 – Sophie GRECH à 15h45 – Samia GHALI à 15h47 – Jean Marc SIGNES à 15h48 – Pierre LEMERY à 15h50 – Philippe GINOUX à 16h00 – Olivia FORTIN à 16h00 – Chantal GARCIA à 16h00 - Marie BATOUX à 16h00 – Gérard FRAU à 16h03 – Sophie GUERARD à 16h06 – René-Francis CARPENTIER à 16h09 – Marylène BONFILLON à 16h11.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mes chers collègues, je vais déclarer ouverte la séance du Conseil métropolitain de ce jour. Le quorum étant fixé à 121, il est constaté qu'il est atteint, nous allons donc commencer cette séance.

Avant de débiter la séance, je voulais malheureusement encore une fois rendre un hommage à un maire qui nous a quittés récemment. C'est vrai que c'est compliqué à faire mais je pense que c'est nécessaire. C'est un hommage pour Jean-Louis Canal, qui nous a quittés le 5 mars dernier, après une très longue maladie. Après beaucoup d'efforts, il a tenu jusqu'au bout, un homme de combat, comme on le connaissait, un homme qui s'est beaucoup investi pour son territoire et sa commune et que j'ai appris à découvrir au fil de l'eau et dans le cadre de mes responsabilités.

Il a travaillé au Canal de Provence, puis il est devenu maire de la commune de Rousset en 1989. C'est presque un de nos maires les plus anciens du territoire et sous ses mandats successifs, il a transformé complètement sa commune. Sa commune était avant agricole, comme beaucoup de communes de ce territoire, et elle est devenue un véritable pôle industriel et ce pôle industriel rayonne et est un des plus beaux pôles industriels, vous m'excuserez pour les Conseillers régionaux, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. En tout cas ce pôle, pour nous, est très important. Il regroupe des entreprises qui sont internationalement connues car il n'a pas ménagé sa tâche avec son équipe municipale, Monsieur le premier adjoint qui nous rejoignait aujourd'hui, pour faire rayonner ce territoire, faire venir les entreprises, créer des emplois et c'est vrai que la transformation de Rousset s'est faite régulièrement, progressivement pour notre plus grand plaisir. Développer cette zone économique a été quelque chose d'important dans le pays d'Aix, dans un endroit magique qui est au pied de l'étoile, au pied de la Sainte Victoire, au pied d'un massif qui est particulièrement cher à nos cœurs.

Jean-Louis avait un sacré caractère. C'était un homme d'autorité, de charisme, d'engagement, de conviction, et bien sûr c'était un homme d'une grande loyauté. Il a été parmi les pères fondateurs de la Métropole, un métropolitain convaincu et je n'oublierai jamais son engagement pour cette intercommunalité. Je n'oublierai jamais les différentes fêtes qu'il faisait. Je n'oublierai jamais les différentes inaugurations que nous avons fait ensemble où il connaissait chacun des habitants du Rousset et pourtant, il y en a de plus en plus à Rousset. C'est un maire qui était historique pour son territoire, comme beaucoup de maires de notre territoire, chacun et chacune nous nous engageons dans le cadre de nos mandats, souvent au sacrifice de nos vies personnelles et professionnelles, sans attendre une véritable reconnaissance de certaines personnes, mais en tout cas en un vrai engagement pour nos habitants, donc un homme exemplaire qui a donné beaucoup de lui, et s'il part un peu tôt quand même, c'est certainement aussi parce que la dureté de la vie politique use également beaucoup. En tout cas, j'ai une pensée pour sa famille, pour son épouse, qui ne pouvait pas être là aujourd'hui mais je sais que vous lui transmettez toutes mes amitiés et aussi une longue vie à la commune de Rousset en espérant que les choses continuent bien entendu dans le sens que Jean-Louis avait souhaitées. Mes chers collègues si vous le voulez bien, je vais vous demander de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Jean-Louis Canal, suite à son décès le 4 mars 2024.)

Merci.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui à l'occasion de notre 2^{ème} Conseil métropolitain de l'année et lors du dernier Conseil, nous avons adopté à l'unanimité le Programme Local de l'Habitat et je tenais à vous remercier, chacun et chacune, pour avoir voté à l'unanimité ce programme qui, effectivement, met parfaitement la Métropole, ou bien va mettre la Métropole sur de bons rails.

Aujourd'hui, nous allons soumettre un nouveau document, un nouveau document stratégique, un document qui est capital, c'est le contrat de ville de notre Métropole et nous avons voulu baptiser ce contrat, le Contrat des Possibles. Sa vocation, comme d'ailleurs notre

vocation d'élus locaux, c'est d'œuvrer pour réduire les inégalités à la fois urbaines, sociales au sein de nos territoires, parce que je cite, *la démocratie, c'est l'égalité des droits, mais la République, c'est l'égalité des chances*, disait si justement Jacques Chirac, c'est cela la France : permettre à tous les Français d'accéder à un emploi où les conditions de travail sont égales, de profiter également d'un cadre de vie plaisant, que l'on vive en zone prioritaire ou non.

D'ailleurs, il faut le dire Monsieur Alvarez, le travail social n'a pas de couleur politique. Tout le monde peut promouvoir le changement, chercher à améliorer le bien-être général et soutenir bien sûr les publics vulnérables. C'est tout le sens de notre engagement, de nos actions concrètes à la Métropole, mais aussi au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, où nous sommes particulièrement attachés à cet engagement. Alors vous le savez, la Métropole, elle, s'engage pour faire de l'insertion, pour faire de l'emploi, pour faire de l'amélioration de la qualité de vie dans nos quartiers et pour en faire une priorité. Que ce soit à travers ses politiques de droit commun, à travers le pilotage, les contrats de ville ou les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain appelés NPRU, avec ce Contrat des Possibles, nous avons déterminé une vision, celle que nous voulons pour nos politiques publiques métropolitaines, mais aussi celle que nous voulons pour nos quartiers populaires.

Cette vision, nous l'avons construite à partir des précédents contrats de ville, en pointant bien entendu les réussites et en tirant aussi les enseignements nécessaires. Et ce travail rétrospectif nous a permis d'aboutir aujourd'hui à ce contrat des possibles. Alors il fixe nos objectifs pour les 6 prochaines années, formalise nos engagements communs avec l'État, avec l'ensemble des communes, avec les partenaires de la politique de la ville. Parce que oui, mes chers collègues, nous partageons tous ces objectifs et c'est précisément pour cette raison que nous avons souhaité élaborer le contrat des possibles et nous l'avons élaboré de la même manière que ce que nous avons fait pour le programme local de l'habitat, c'est-à-dire en concertant l'ensemble des maires de la Métropole. On peut dire que ce Contrat des Possibles, c'est le fruit d'un travail d'une co-construction qui a été menée avec les communes en géographie prioritaire, et ça j'y tenais particulièrement.

Vous connaissez mon attachement et celui qui m'accompagne pour la démocratie concertée et je voudrais ici remercier en tout premier lieu notre Vice-président délégué à l'emploi, à la cohésion sociale territoriale et à l'insertion, Martial Alvarez, ainsi que notre conseiller délégué Denis Rossi pour leur implication, sans faille, malgré vents et marées, malgré toutes les embûches qu'ils ont pu trouver sur leur chemin. Les concertations qu'ils ont menées qui n'ont pas toujours été faciles, mais ils n'ont rien lâché, leurs connaissances des réalités de terrain ont permis d'arriver à ce contrat des possibles. En tout cas, je tenais à les remercier du fond du cœur et également les remercier pour leur loyauté, ce n'est pas toujours facile. Et je tiens aussi à remercier l'ensemble des acteurs bien sûr pour le travail qui a été effectué, les partenaires présents aujourd'hui qui œuvrent au quotidien pour améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers, mais aussi les communes bien évidemment, aussi l'État, le département, les bailleurs sociaux, les services de la Métropole, Monsieur le Directeur général des services et en particulier la direction de la cohésion sociale et politique de la ville qui est présente sur le terrain au quotidien. Un grand merci à chacun d'entre vous et je pense qu'on peut les applaudir très fort. (*Applaudissements.*)

Ensemble, notre action a du poids, ensemble, nous poursuivons nos actions pour renforcer notre Métropole inclusive. Ensemble, nous continuerons d'améliorer le quotidien des habitants grâce à nos nouveaux outils et je pense notamment à la simplification des démarches pour les porteurs de projets, encore trop souvent découragés par la lourdeur de nos procédures administratives. Je pense aussi à la différenciation des modes de financement pour en finir avec l'appel à projet unique et je pense aussi à tous les budgets participatifs que nous déployons déjà à Airbel, aux Flamants, à la Belle de Mai, à Pertuis, à Port-de-Bouc et cette année à la Castellane et chers amis, je suis ravie de vous annoncer aujourd'hui que nous lancerons aussi un budget participatif, Monsieur le Maire, sur Aubagne. Je sais que Gérard Gazay y tenait particulièrement.

Mes chers collègues, je veux rassurer ici chacun d'entre vous, nos politiques publiques sont liées au social, au service urbain, à l'insertion, à l'emploi, à l'éducation, à la culture, au sport et elle ne se limite pas uniquement aux communes identifiées comme prioritaires. Toutes les communes y ont droit, qu'elles soient situées, ou pas, dans un milieu rural ou dans un milieu urbain. Nous les poursuivons donc dans chacune de nos communes et dans chacune de nos communes de la Métropole. En tout cas, c'est un engagement que je prends, je vous le garantis et ceci, nous le devons d'abord en respect de la démocratie et vous connaissez mon attachement au respect de la démocratie, au respect du résultat des urnes. J'aimerais que ce soit la même chose pour beaucoup de personnes. J'émetts un vœu puisque ce sont les propos introductifs, mais nous le devons aussi et surtout à tous nos habitants. Nous le devons pour leur bien-être. Nous le devons pour l'équité, nous le devons, selon moi, pour l'avenir de notre territoire. En tout cas, je tiens à nouveau à remercier Martial et Denis pour les engagements qu'ils prennent au quotidien, pour arriver à maintenir nos objectifs et à faire de ce contrat des possibles un nouvel élément structurant de notre stratégie. Merci à vous. (*Applaudissements.*)

Je le disais tout à l'heure : nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Philippe Pignon pour la commune de Rousset et à Monsieur Jacques Boudon pour la commune d'Aix-en-Provence, à la suite de la démission de Monsieur Stéphane Paoli. Je ne voyais plus Monsieur Boudon, je le vois maintenant. Bienvenue à tous les deux.

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉPORT :

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir et de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura, bien entendu, vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 22 février 2024. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a aucune observation, pas d'opposition ? Je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 22 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour des dossiers de cette séance.

III – INFORMATIONS AU CONSEIL

Informations au Conseil : deux informations vous ont été également adressées avec les documents de séance, il s'agit :

- Des tableaux de marchés notifiés,
- Et des lignes directrices de gestion.

IV – PROCÉDURE D'URGENCE

Je vais vous demander une procédure d'urgence : je vous demande donc l'adoption de la procédure d'urgence sur le rapport 49 bis qui vous a été distribué le 16 avril dernier, relatif à la création d'une mission d'information et d'évaluation sur la collecte des déchets. Y a-t-il des oppositions à cette procédure d'urgence ? Pas d'opposition ? Donc je considère que nous étudierons le rapport 49 bis en temps et en heure.

Alors nous commençons l'examen des rapports sur la Commission attractivité, tourisme international, culture, sport, grands événements, Madame Millon pour le rapport n° 1.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITE, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS EVENEMENTS (14h06)

1. ATCS-001-18/04/2024-CM - Demande de classement qualité tourisme en catégorie II de l'Office de Tourisme du Massif des Costes

Madame Danielle MILON.- Pas d'opposition, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

2. ATCS-002-18/04/2024-CM - Approbation des tarifs du service des enseignements artistiques pour l'année scolaire 2024-2025 et suivantes

Le rapport est adopté.

Monsieur Gagnon sur le rapport n° 2.

Monsieur Daniel GAGNON.- Pas d'opposition, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations sur ce rapport ? Pas d'observation, le rapport est adopté.

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (14h07)

3. **AGRI-001-18/04/2024-CM - Approbation du règlement du Concours métropolitain Agricole de Provence**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Burle, pour les rapports 3 et 4.

La parole est à Monsieur Burle, s'il a mis la carte, cela va fonctionner.

Monsieur Christian BURLE.- Merci, Madame la Présidente, mes chers amis, il est vrai que ce rapport était important, en tout cas c'était le vœu de toute la Commission agriculture mais aussi de vous, Madame la Présidente, de faire un concours métropolitain pour les produits agricoles. Cela paraît important parce que la mise en valeur de nos produits est toujours quelque chose de fort intéressant pour les producteurs, mais aussi pour les entreprises de transformation puisqu'il n'y a pas que les produits en direct, il y a aussi toutes ces entreprises qui travaillent avec le monde agricole.

Même s'il est vrai que c'est une reprise de ce qui se fait dans les concours avec l'huile d'olive, les vins, etc. la Présidente, ainsi que la Commission, ont voulu mettre un accent fort sur ces agriculteurs ou sur ces entreprises qui se battent tous les jours. C'est pour cette raison qu'en plus de faire un vrai concours, c'est-à-dire de prendre le meilleur produit, il y aura tout un système de promotion et d'achats. Ce sera un plus pour les agriculteurs et pour les entreprises, puisque la Métropole va pouvoir acheter, que ce soit du vin, de l'huile d'olive, des calissons, etc. pour offrir des cadeaux, ce que nous faisons toute l'année. Ce sera donc un vrai plus économique pour toutes ces personnes. C'est quelque chose de bien en tout cas qui suscite du fait de la profession un certain intérêt. La Chambre d'agriculture est ravie. Bien entendu, cela demande toute une organisation. On a sollicité beaucoup d'élus.

La remise des prix se fera au 30^{ème} étage de la tour Méditerranée à la fin du mois de mai. Vous serez tous avertis bien entendu, quand on aura fait tous ces tris et vis-à-vis de tous les agriculteurs. Il n'y a qu'une chose, l'autre jour on en a parlé en particulier pour les Calissons d'Aix car c'est une fierté, on va promouvoir les Calissons d'Aix avec des amandes de Provence. On a donc demandé à ce qu'il y ait une proportion non négligeable d'amandes de Provence pour les entreprises qui seront concernées ; il est évident que relancer l'amande en Provence paraît quelque chose d'important. Cela fera partie de ce jeu-là. En tout cas, c'est de cette façon que l'on conçoit ce concours et c'est vraiment une très bonne chose pour l'agriculture.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Burle, je pense que beaucoup seront volontaires pour venir goûter les produits. Des observations sur ces deux rapports ? Monsieur Boulan, excuse-moi, Michel, je t'en prie.

Monsieur Michel BOULAN.- Madame la Présidente, chers collègues, j'ai vu le règlement pour participer, comme on travaille aussi dans notre programme à Châteauneuf à l'élaboration de produits, je voulais savoir au-delà des entreprises et des agriculteurs, si les régies municipales pouvaient être admises à concourir, cher collègue, qui ne répond toujours pas à mes courriers de la commune.

Monsieur Christian BURLE.- Que fait la régie, car je ne sais pas du tout ce qu'elle fait, à part quelques salades.

Michel, cela fait 40 fois que tu me poses la question, j'en ai un petit peu assez. Je vais le dire clairement, comme cela ce sera fait. Je ne suis pas disposé à faire des concours avec les régies. Je considère qu'il y a des agriculteurs, et qu'il y a des agriculteurs qui font très bien leur métier. Je peux te dire que dans la vallée de l'Arquiana aussi, et je ne veux pas substituer, et je dis bien substituer, l'agriculture avec des régies. Point barre.

Madame LA PRÉSIDENTE.- La réponse est claire. Pas d'autres observations ? (*Aucune autre observation.*) Pas d'opposition ? (*Non.*) Les rapports 3 et 4 sont adoptés.

Le rapport est adopté.

4. **AGRI-002-18/04/2024-CM - Approbation du principe de renouvellement du co-pilotage du Projet Alimentaire Territorial entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles sur la période 2024-2028**

Le rapport est adopté.

5. **AGRI-003-18/04/2024-CM - Grand Site Concors Sainte-Victoire - Mise à jour de la liste des produits inscrits sur la grille tarifaire de la régie de recettes**

Monsieur Frégeac est absent aujourd'hui, nous avons reçu un avis favorable de la commission. Sur ce rapport, des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

6. **AGRI-004-18/04/2024-CM - Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice des sites Natura 2000 "Les étangs entre Istres et Fos", "Côte Bleue - chaîne de l'Estaque" et "Falaises de Niolon" et à la présidence des comités de pilotage pour la période 2024-2027**

Sur le rapport n° 6, Monsieur Arduin.

Monsieur Philippe ARDHUIN.- Avis favorable à l'unanimité des membres de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations sur le rapport 6 ? (*Aucune observation.*) Pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (14h12)

7. **TCM-001-18/04/2024-CM - Présentation bilan 2022-2023 du suivi des actions du Plan Climat Air Energie**

Madame Ventron sur le rapport n° 7.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, chers collègues, nous sommes invités à approuver le bilan des actions entreprises dans le cadre du Plan Climat Air Énergie que nous avons voté pour la période 2021-2026. C'est effectivement un bilan important parce que nous sommes dans un contexte de plus en plus critique, que tout le monde voit, que tout le monde peut toucher du doigt et là je veux parler des records de chaleur, de sécheresse, d'incendie et des effets de plus en plus visibles sur l'homme et sur la nature.

Je ne vais pas vous faire le détail du beau rapport qui vous a été donné et transmis, mais juste vous dire que, vous le savez, la période adoptée est de 2021 à 2026, et notre plan climat peut être vu comme un des plus ambitieux parmi les Métropoles françaises. Madame la Présidente, chers collègues, nous avons un grand retard pour un certain nombre de domaines, mais comme vous le dites souvent, Madame la Présidente, notre retard nous permet d'avoir une longueur d'avance pour peu que l'on soit ambitieux et volontaristes. Alors oui, nous sommes ambitieux et volontaristes, et là permettez-moi de remercier les agents qui sont pleinement investis pour atteindre nos objectifs, mais aussi avec un budget significatif qui a été alloué aux

transitions et un engagement fort de nos partenaires et de nos habitants. Pour l'exercice 2022-2023, ce sont 85 % des actions de ce plan qui sont en cours de réalisation ou déjà pérennes et surtout près de 40 % qui sont achevés. L'essentiel du plan d'action est entré dans une phase opérationnelle et nous pouvons considérer ce plan climat comme ayant atteint l'âge de la maturité.

La Métropole s'est également engagée dans un certain nombre de dynamiques et de structures pour accompagner ces efforts, comme l'adhésion au réseau des villes et des territoires en transition, mais également le label européen que nous avons remporté avec la ville de Marseille, Fabien Perez des « Cent Villes neutres en carbone d'ici 2030. ». Notre plan d'action couvre l'ensemble des politiques publiques et vous l'aurez vu dans le document qui vous a été mis à disposition, cela résonne avec force, avec les thèmes d'actualité, qu'il s'agisse aussi bien du soutien aux exploitations en agriculture biologique puisque nous avons aujourd'hui à ce jour 12 366 agriculteurs bio, soit une hausse de 11 % depuis 2 ans, de la préservation de nos ressources en eau avec la renaturation de plusieurs cours d'eau dont l'Huveaune ou les Aygalades, l'exploitation de nos ressources naturelles en énergie, éolien, hydrogène, biomasse ou encore photovoltaïque et d'ailleurs, nous allons marquer tout à l'heure une nouvelle étape importante pour le développement de l'énergie solaire dans quelques minutes, de la rénovation énergétique des bâtiments publics avec plus de 400 diagnostics réalisés et de l'habitat, également.

Là aussi, notre Métropole continue à avancer avec un schéma directeur qui va vous être présenté tout à l'heure par mon collègue Christian Amiraty, de la sensibilisation de tous les publics car aussi pour réussir, il faut expliquer, mobiliser et agir. Pour avoir assisté à de nombreuses réunions publiques, nos citoyens sont prêts à agir et d'ailleurs, tout à l'heure en Bureau, nous avons adopté une enveloppe de 100 000 € pour l'appel à projet Métropole en transition, accompagner les projets de sensibilisation du grand public à la transition écologique, qui renforcera d'ailleurs cet axe.

Il faut aussi noter la merveilleuse politique de mobilité, qui concentre beaucoup de moyens financiers, la politique d'urbanisme avec la lutte contre les îlots de chaleur ou encore l'artificialisation des sols, avec une action aussi qui nous tient à cœur, Madame la Présidente, puisque nous l'avons votée encore tout à l'heure, ce sont les actions en faveur de la végétalisation des cours d'école.

Voilà un petit peu toutes nos politiques résumées en quelques termes. Il faut aussi souligner, au niveau des ressources humaines, que la pérennisation du dispositif télétravail a permis d'éviter l'équivalent de 589 allers-retours France-États-Unis, ainsi que la mise en œuvre d'un plan mobilité des agents pour les agents métropolitains. Alors oui, chers collègues, au regard de ce bilan très positif et afin de poursuivre notre dynamique qui n'est pas terminée, je vous invite à voter en faveur de ce rapport. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron. Des demandes d'intervention ? Monsieur Barles. D'autres demandes d'intervention ? (*Non.*) Monsieur Barles a la parole.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, quelques petites remarques sur ce bilan du plan air climat énergie sur notre territoire.

Il y a, je trouve, deux éléments de satisfaction. Le premier, c'est l'effort qui est fait très clairement en matière de commande publique et c'est un levier important effectivement de transition et de relocalisation de notre économie. On peut donc saluer les efforts faits en ce sens, notamment avec l'impulsion des achats publics, durables et écologiquement responsables. On voit que cela porte ses fruits puisqu'on a 75 % dorénavant des marchés qui comportent des clauses environnementales et plus d'un tiers des clauses sociales. C'est donc un bon pas et on suit plutôt la feuille de route. Un autre outil a été élaboré qui est intéressant dans le cadre de ce plan climat, c'est l'outil sur la stratégie métropolitaine de désimpermeabilisation des sols et de préservation de ces sols naturels. Le problème, c'est que souvent ces schémas et ce plan qui malheureusement n'est pas opposable, ne résistent pas en fait à l'épreuve des faits et ne

résistent pas aux nouveaux PLUi qui sont adoptés, je pense notamment aux menaces qui pèsent sur Pertuis par exemple, mais également sur le pays d'Aubagne, avec pour évoquer Pertuis, plus de 200 hectares dans le nouveau PLUi qui sont menacés d'artificialisation.

Cela est donc un vrai souci et cette déconnexion entre ces outils de planification écologique et les choix du quotidien faits par la Métropole, c'est vraiment regrettable parce que cela met à mal beaucoup d'efforts qui sont entrepris et à l'échelle métropolitaine, c'est là-dessus que nous devons être extrêmement vigilants.

Il y a par ailleurs quelques absences. Madame Ventron évoquait le contrat de ville climatique effectivement qui est une feuille de route qui a été co-élaborée et c'est intéressant, avec l'ensemble des acteurs mais également entre les collectivités. Ne serait-il pas possible de le greffer en annexe ? Car je pense qu'il serait important qu'il soit mis en annexe pour que ce soit également une feuille de route adoptée par la Métropole et corrélée au plan climat, puisque les 2 sont clairement liées. Il y a, je trouve, sur l'enjeu majeur de notre territoire qui est une des particularités, vous évoquiez la singularité de ce plan climat, la singularité la plus forte, c'est le fait qu'on soit un territoire extrêmement industrialisé et avec 2/3 des émissions de gaz à effet de serre qui viennent du secteur de l'industrie lourde de notre territoire. Or, je trouve que les efforts que l'on fait collectivement pour cette reconversion industrielle des grands pôles industriels, ne sont pas suffisamment satisfaisants. Ce n'est pas à nous, uniquement Métropole, de les faire mais je veux dire qu'il faut absolument travailler sur des plans de reconversion industrielle de ces grands pôles industriels, la pétrochimie bien évidemment, la question de l'industrie plastique également qui existe sur notre territoire et il ne faut pas être uniquement sur la décarbonation de ces sites qui ont d'ailleurs d'autres dommages collatéraux. Je pense à la Crau, notamment qui est menacée, demain par la THT, même s'il faut décarboner ces sites industriels, il faut également changer les process.

Une note de l'AGAM, que je vous invite tous à lire qui est extrêmement intéressante, sur l'industrie low-tech, sur l'industrie en fait de proximité, qui répond aux besoins, qui peut correspondre en fait justement sur notre territoire, à ce qu'il faudrait produire en fait demain, c'est-à-dire des petites unités industrielles, des petites manufactures axées donc aux besoins citoyens, sur les questions justement de mobilité douce, sur les questions du bâtiment durable qui pourraient servir à la fois à former en fait des professionnels, mais également à servir de lieu logistique, de plateforme logistique pour le bâtiment durable notamment mais également sur les questions de mobilité, sur des véhicules intermédiaires qui seraient mis en commun, des véhicules qui seraient rétrofités dans le cadre de ces manufactures coopératives. En tout cas, ce rapport de l'Adème et cette note de l'AGAM est intéressante et c'est peut-être vers ce type d'industrie qu'il faut aller à l'avenir et qu'il faudrait promouvoir dans le cadre de ce plan climat territorial.

Je voudrais ensuite insister, également, sur la question des mobilités dans le cadre de ce plan en fait, parce que l'on voit qu'on a des retards sur l'exécution du plan vélo, même si sur le plan vélo, on a réalisé un tiers de ce que l'on aurait dû faire à la période dite, on est donc vraiment en retard. En tout cas sur le territoire marseillais, on est vraiment là-dessus. Une étude a été faite et on a un retard qui est tout à fait conséquent. Cela passe par des choix qui seront peut-être des choix tout à fait radicaux, mais qui sont nécessaires si on veut vraiment faire face à ce défi du siècle, c'est-à-dire que l'on arrête en fait les nouvelles infrastructures routières et que l'on redéploie un RER métropolitain, que l'on redéploie ces moyens vers le ferroviaire, vers le report modal réel, et qu'on arrête les infrastructures routières, qu'on ne mette plus 1 euro dans de nouvelles infrastructures routières, c'est pour moi un choix qui est essentiel à faire.

Sur la logistique décarbonée également, on voit que malheureusement, c'est une des absences. On a voté en fait un plan logistique qui a été adopté après le plan de mobilité, mais malheureusement en fait, quand on regarde les grandes villes de notre territoire, on n'a pas de réserve foncière pour des plateformes logistiques. On le voit sur Marseille, on a de la concurrence, on a des sites qui auraient pu être des plateformes de logistique décarbonées adéquates, qui deviennent des datacenters parce qu'on ne régule pas cette question des

datacenters, donc il faut aller plus loin, en fait, sur ces questions-là et mettre des réserves foncières pour permettre le déploiement de la logistique décarbonée pour l'accès à nos grandes villes.

Je finirais par un point également qui est peut-être un oublié mais qui est un point essentiel en tout cas pour nos concitoyens, et c'est une préoccupation majeure qui n'est peut-être pas suffisamment prise en compte, en tout cas sur Marseille, c'est la question de la lutte contre le bruit. On sait que 69 % de notre population réside dans une zone où le bruit en fait est supérieur aux normes, à 55 décibels. C'est donc une population qui est surexposée au bruit, donc il y a vraiment des efforts à faire dans ce domaine. On l'avait dit au moment de la mise en place de la ZFE, où peut-être qu'un travail aurait dû être fait au niveau national sur l'intégration des 2 roues, je pense que c'est un des vecteurs essentiels du bruit et des oscillations de bruit. Je vous invite donc à réfléchir à un plan plus volontariste sur la question de la lutte contre le bruit qui est une des pollutions majeures pour nos concitoyens. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Je ne vais peut-être pas répondre sur tous les points parce qu'il y en a beaucoup, mais sur des points majeurs pour prendre le dernier si je remonte à l'envers, Monsieur Barles, la lutte contre le bruit est une mesure forte aujourd'hui au niveau de la Métropole puisqu'auparavant, elle était reprise par certains territoires et aujourd'hui cette politique est centralisée au niveau de la Métropole et nous avons une baisse du niveau de bruit, des gênes de bruit à Marseille grâce à la ZFE. Elle a apporté cela la ZFE, mais nous continuons donc à installer des bornes et il y a aussi le bruit de l'aéroport qui est un bruit important. Nous avons donc installé des bornes de bruit dans différentes communes et nous continuons à le faire. Nous travaillons là aussi avec l'État, puisqu'il y a aussi des voies qui appartiennent à l'État.

Sur le plan vélo, il n'est peut-être pas à la hauteur de ce que tout le monde souhaiterait, mais c'est toujours assez compliqué au niveau des infrastructures d'avancer plus vite au regard des délais de commande publique et au niveau de la concertation avec les quartiers et ce plan vélo. Mon collègue Philippe Ginoux pourra mieux vous répondre sur le plan vélo, mais en tout cas, c'est un axe fort aujourd'hui, quand les communes demandent la réfection des routes, une route ne peut pas se faire s'il n'y a pas aujourd'hui cette composante de mobilité douce.

Ensuite sur la reconversion des industries : je suis d'accord avec vous effectivement qu'il faut aujourd'hui faire des industries beaucoup plus petites, à taille humaine mais quid aujourd'hui des flyers sur notre commune qui sont sur le pourtour de l'étang de Berre ? Je vois mal ASCOMETAL se réduire à une superficie de 1 000 m², ce n'est pas possible. Il faut donc travailler sur plusieurs niveaux, aider à la décarbonation de ces industries qui sont là et qui sont pérennes et source d'emplois et de richesses pour le territoire, et d'un autre côté sur le développement, faire des industries beaucoup plus légères et beaucoup plus réduites, plus agiles on va dire. Au niveau des industries, il est intéressant aussi de signaler la place du Grand Port Maritime de Marseille, puisque c'est quand même une source aujourd'hui de pollution importante. Nous travaillons aux côtés de la Région et d'autres institutions sur le plan RENAQ, qui a comme objet l'électrification des navires à quai car la plus importante émission, c'est lorsque les navires sont à quai dans les villes port. Nous avons donc 10 à 11 postes de livraison prévus et une tranche de bâtiments photovoltaïques sur la période 2017-2025 pour un coût de 61 M€. La Métropole intervient, de mémoire, je crois à 5 M€. Il y a aussi un 2^{ème} programme qui va être réalisé 2026-2028 et donc le coût est de 44 M€.

On prend à bras-le-corps le problème de la qualité de l'air, le problème de l'industrie, le problème des mobilités douces puisque ce sujet est quand même très important au sein de notre politique de mobilité et puis aussi la lutte contre le bruit qui, avant, était une politique un petit peu timide et qui, aujourd'hui, revient à la même hauteur que la qualité de l'air. En tout cas voilà au niveau de mon service. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Burle, vous voulez nous parler un peu de logistique, s'il vous plaît, pour rassurer nos collègues ?

Monsieur Christian BURLE.- Monsieur Barles, vous avez parlé de logistique tout à l'heure. Je rappelle que sur la SPL des Arnavaux, où la mairie de Marseille participe bien entendu, la Présidente a donné son feu vert depuis longtemps pour accélérer les choses. Nous nous sommes mis en ordre de bataille car la SPL a été créée avec la Ville et il est question de faire plus de 10 hectares de logistique sur cet endroit-là, sans prendre de foncier, puisque l'idée est de construire la zone sur la zone, puisqu'on nous le demande bien souvent et en plus nous sommes dans un carrefour entre la L2 et l'autoroute, cela paraît quelque chose d'important pour la logistique marseillaise. C'est bien de la rajouter. Merci.

Monsieur Sébastien BARLES.- C'est très bien mais ce n'est pas suffisant, il en faudrait deux autres énormes.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On commence avec cela et c'est déjà bien. Monsieur Ohanessian, je vous en prie, avec un grand plaisir.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Merci, Madame la Présidente.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention Madame Amapola Ventron et je voulais juste savoir si vous aviez des éléments chiffrés sur la baisse du bruit à Marseille, ce qui pourrait évidemment m'intéresser, vous le comprendrez. Si vous avez des éléments chiffrés sur ce point, pourrions-nous en être destinataires ? Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous pouvez les donner sans faire payer.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Quelle largesse !

Madame LA PRÉSIDENTE.- N'est-ce pas ? Juste un détail, pour le bruit, nous y avons déjà réfléchi. Nous réfléchissons vite et nous agissons vite.

J'avais prévu déjà depuis longtemps de travailler sur les radars antibruit et donc ce serait une très bonne chose, Monsieur Ohanessian, vous qui avez la charge de la sécurité, de remonter au niveau du préfet de police et de pouvoir essayer de mettre des radars antibruit. Ce serait avec grand plaisir. La réflexion est vite menée. En deux minutes, nous avons déjà la solution.

Je vais vous demander un service, Monsieur Barles.

(Une interlocutrice indique que c'est payant.)

Non, si je ne fais pas payer d'un côté, on ne va pas nous faire payer de l'autre. Monsieur Barles, sur les pistes cyclables, je suppose que vous voulez parler de la ville de Marseille, car à l'extérieur, cela suit son cours. Effectivement, par rapport au début de la mandature, nous souhaitons qu'elles soient sécurisées parce que je pense que vous avez vu les dernières statistiques du nombre d'accidents de cyclistes, c'est assez colossal. Cela touche aussi bien des enfants que des adultes. C'est donc la raison pour laquelle nous préférons faire des pistes cyclables sécurisées et puisque nous en avons sous le coude des pistes cyclables qui sont prêtes, nous voulions les sortir avant les Jeux Olympiques, notamment celle de Malmousque. Je vous demanderais de voir avec vos collègues en charge de la voirie sur la ville de Marseille, pour délivrer des arrêtés pour que nous puissions les faire. Ce serait la première chose.

C'est facile de demander des pistes cyclables, mais la problématique, c'est que ce sont les communes qui donnent les arrêtés pour pouvoir les faire. Déjà faites-les là-dessus. Et puis aidez-nous à aller plus vite – je sais que vous êtes pour – sur la ligne du tramway du 4 septembre aussi à cet endroit pour pouvoir engager et non pas mettre des bâtons dans les roues de la Métropole pour avancer sur ce projet. Vous avez à peu près 5 kilomètres de pistes cyclables à ajouter, ajoutons-les ensemble. Je vais vous demander de voir avec vos collègues de la ville de Marseille pour nous donner les arrêtés correspondants pour, à la fois, faire les

pistes cyclables sur Malmousque et aussi pour faire les sondages sur la partie Quatre Septembre. Je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Là, il s'agit simplement de prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

8. TCM-002-18/04/2024-CM - Evaluation des zones d'accélération des énergies renouvelables identifiées par les communes du territoire métropolitain

Ensuite, Monsieur Simon, sur l'évaluation des zones d'accélération des énergies renouvelables, il s'agit aussi de prendre acte mais si vous avez quelque chose à présenter, je vous en prie.

Monsieur Laurent SIMON.- Oui, merci Madame la Présidente, chers collègues, donc vous avez dû voir cela, c'est un rapport dont notre EPCI doit prendre acte dans le cadre de la loi de mars 2023 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. L'essentiel est dans le rapport qui vous a été soumis. Un point que je tenais à souligner, c'est que cette loi a été adoptée en mars de l'année dernière. Les communes ont reçu fin d'été des cartes des services de l'État sur lesquelles elles étaient amenées à se prononcer, ce qu'une écrasante majorité d'entre elles a fait dans les délais initialement impartis, qui étaient avant le 31 décembre. Mais la loi exige que ces zones d'accélération soient appuyées sur une délibération du Conseil municipal prise après concertation publique, ce que certaines communes n'avaient pas eu le temps de mettre en œuvre.

Un délai supplémentaire de deux mois a été accordé jusqu'au 29. Et c'est la raison pour laquelle, dans la délibération, ne figurent que 9 avis conformes strictement à la loi, c'est-à-dire adossés à une concertation publique et à une délibération. La réalité, c'est qu'on a 33 communes qui ont d'ores et déjà à ce jour délibéré et 11 qui sont en cours de délibération, donc l'effectif total est largement plus grand.

Nous avons tenu une première séance du Comité régional de l'énergie le 4 avril dernier. Il a été convenu avec les services de l'État qu'une deuxième passe serait effectuée en septembre de cette année pour les communes qui n'ont pas encore eu le temps de suivre l'intégralité de ce processus technocratique, l'essentiel à retenir étant que l'ensemble des maires, toutes villes et toutes couleurs politiques confondues, sont extrêmement moteurs sur le développement des ENR sur le territoire métropolitain. On est obligé de passer par les fourches caudines d'un processus absolument abracadabrantesque pondu par l'État en urgence, processus qui, et je dis cela sous le contrôle du maire de Fos, Monsieur Raimondi, je ne sais pas s'il est dans l'hémicycle aujourd'hui, ne tient en plus pas compte des projets qui sont déjà partis. Cela n'a de valeur que de remplir une énième obligation que l'État nous inflige. Néanmoins, contrairement à ce que pourrait laisser penser le texte strict de la délibération, le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence est plutôt exemplaire en la matière et quand on le compare aux autres départements de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous n'avons pas à rougir. Comme toujours, quand on se regarde, on se désole et quand on se compare, on se console. Merci, Madame la Présidente. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Pas d'intervention sur ce sujet, donc je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Monsieur Réault, du rapport 9 au rapport 13.

Monsieur Didier RÉAULT.- Pas d'observation.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Donc avis favorable de la Commission. Des demandes d'intervention entre le rapport 9 et le rapport 13 ?

Monsieur Sébastien BARLES.- Oui, sur le rapport 10.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous y viendrons le moment venu.

9. TCM-003-18/04/2024-CM - Approbation du contrat de rivière transitoire relatif à la phase 2 du Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

Sur le rapport 9, pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

10. TCM-004-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) sur l'EZE à Pertuis

Sur le rapport 10, Monsieur Barles, c'est le mot Pertuis qui vous inspire ?

Monsieur Sébastien BARLES.- C'est cela. L'information n'est pas passée. Il y a quelques jours, il y a eu le rendu de la Commission que vous aviez mise en place, la commission moratoire que vous aviez annoncée il y a presque 2 ans maintenant, à l'été 2022 par rapport à la zone d'activité. Il y a la DUP de la zone d'activité de Pertuis, les fameux 86 hectares. Il y a eu le rendu sous l'égide de Mme Amapola Ventron.

Ce qui est intéressant, c'est que nous avons eu droit aux études économiques sur la biodiversité, ou en tout cas la richesse agricole de ce territoire. Ce qui est proposé par la Commission et donc par la Métropole je présume, c'est malgré ces enjeux qui ont été valorisés dans les études complémentaires, on voit que les enjeux écologiques ont été largement amplifiés, que la question agricole également est revenue de manière très forte. Ces terres sont extrêmement riches et extrêmement bien irriguées, il y a des menaces en fait, ce sont des zones inondables et malgré tout, la Métropole s'entêterait sur 40 hectares qui seraient bétonnés de terres qui sont aujourd'hui cultivées. Ce sont des terres agricoles qui sont aujourd'hui cultivées.

Ce qui est vraiment regrettable car en fait je me suis promené avec un certain nombre d'associations, il y a une quinzaine de jours sur ces terres, et les associations valorisaient en fait le plan, le programme d'alimentation territoriale en disant : « On a cette chance d'avoir sur notre territoire un plan sur une bonne échelle en fait, qui est décliné localement. »

On l'a fait à Marseille, Madame Aïcha Sif a fait voter en Conseil municipal un plan alimentaire territorialisé sur la ville de Marseille qui décline le plan métropolitain et ce que nous dit la situation, c'est que nous sommes sur le contre-exemple parfait, le contre-exemple qui, en plus, est agrémenté d'un cocktail toxique avec du conflit d'intérêt potentiel, etc. On voit bien en fait que c'est un point qui va cristalliser tous les mécontentements, et à raison, parce qu'en fait on va bétonner des terres sans qu'il y ait de réels besoins en tout cas en termes d'économie. On parle d'ITER alors qu'ITER nous dit (on les a rencontrés) qu'il n'y a plus aucun besoin. On va donc artificialiser, on va développer en fait l'industrie agroalimentaire en bétonnant parce qu'il faut être près des ressources agricoles en bétonnant des sites agricoles, donc cela paraît quand même assez aberrant et par ailleurs, s'il y avait de réels besoins au niveau industriel, on a des friches, on est une Métropole, on doit planifier justement le zonage économique et on a notamment des friches industrielles.

À Gardanne, on a certainement des besoins d'installation parce qu'il y a de l'emploi à créer. À Berre, je pense au site de LyondellBasell, il y a certainement des besoins fonciers pour faire de l'économique et redéployer de l'activité industrielle ou sur de futures zones

commerciales qui commencent à revenir en friche. Je pense même à Plan-de-Campagne où certains lieux commencent à revenir en friche et il faudrait donc arriver à planifier, à articuler les besoins économiques et le foncier économique sur du foncier qui est déjà artificialisé, mais surtout pas continuer à faire ce qui a été fait sous l'ère Pompidou, c'est-à-dire aller bétonner des terres en contradiction majeure avec tout ce que l'on construit comme schéma, le plan climat, le plan alimentaire territorial. Je vous demande, réellement, de prendre en compte la richesse de ces terres agricoles, de prendre en compte les besoins en fait de conserver ces terres agricoles sur notre territoire et éviter d'aller bétonner ce site pour des besoins qui n'existent pas. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, vous ne nous reprochez quand même pas d'être allé trop doucement sur cette commission de concertation ? Rassurez-moi.

Monsieur Sébastien BARLES.- Là c'est la conclusion. Il n'y a pas vraiment eu de concertation.

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'accord, la commission s'est bien tenue, la concertation s'est bien passée, d'accord.

Monsieur Burle sur la partie agricole, Monsieur Gazay sur la partie économique et Madame Ventron conclura.

Monsieur Christian BURLE.- Monsieur Barles, bien sûr que les zones agricoles sont importantes, bien sûr que la Présidente et nous-mêmes sommes soucieux de conserver un maximum de zones agricoles. Cela paraît évident et on en a parlé entre nous lors de cette fameuse commission parce que j'étais présent. Je pense qu'il y a des proportions à observer.

Je veux le dire clairement à toute l'Assemblée : aujourd'hui la problématique, ce sont 40 hectares de zone agricole pour faire de l'emploi et des richesses sur la Métropole. Je ne vais plus parler de Pertuis pour ne pas stigmatiser sur Pertuis, mais ces 40 hectares sont destinés à faire de l'emploi et des richesses.

La zone agricole, sachez-le, périclité toutes les années, toutes les années elle diminue dans la mesure où ce ne sont pas les permis de construire qui posent des problèmes, c'est la forêt, c'est la zone naturelle. Aujourd'hui, nous avons des dizaines de milliers d'hectares agricoles qui vont partir en zone naturelle. Si on commençait un peu à s'en occuper et à les garder agricoles ? Je parle de milliers d'hectares par rapport à cela et vous avez entendu dans ces fameux schémas que nous avons pris, puisque c'était le schéma n° 3 qui a été notre option, il y a une somme conséquente qui devrait retourner à l'agriculture et qui devrait servir à remettre en activité ces friches, et en particulier sur la zone de Pertuis puisqu'il y a plus de 1 200 hectares en friche en zone agricole à Pertuis. Sur le fond, c'est vrai que je suis obligé de vous donner un petit peu raison, mais sur la raison, non, parce que la raison veut que l'on fasse attention à ce qu'on perd et ce qu'on perd aujourd'hui, ce sont des milliers d'hectares, ce ne sont pas 40 hectares, ce sont des dizaines de milliers d'hectares. Soyons soucieux de cela.

Monsieur Sébastien BARLES.- Ce sont 40 hectares qui sont déjà cultivés.

Monsieur Christian BURLE.- Oui, j'entends, j'ai entendu, mais n'allez pas trop loin là-dessus parce que je vais vous dire que s'il y a une problématique avec la zone naturelle, c'est en particulier lié, je suis navré, à l'environnement, puisque c'est une loi de Colbert (je ne sais pas si vous vous souvenez), qui dit en particulier qu'un arbre qui a 30 ans, on ne peut plus le couper. Quel est le sens de cette phrase ? Cela veut dire que ces zones en friche, au bout de 30 ans, deviennent des zones naturelles et vous le savez, Madame la Présidente, comme il est difficile, après, de les faire revenir agricoles, vous en avez un témoignage sur ma commune, donc c'est cela, vous comprenez ? Essayez, plutôt que de conserver les 40 hectares...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ecoutez la réponse.

Monsieur Christian BURLE.- ...si, c'est important, plutôt que de conserver ces 40 hectares, essayez de faire en sorte que ces zones en friche restent agricoles et ne

deviennent pas naturelles, parce que c'est un réservoir pour les générations futures, si elles veulent manger, merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gazay.

Monsieur Gérard GAZAY.- Madame la Présidente, cette commission a permis de travailler comme vient de l'expliquer Monsieur Burle, les domaines aussi forts que l'économie, la biodiversité, l'agriculture. Je crois que le travail qui a été fait par l'ensemble des services est de grande qualité. En tout cas toute la Commission, M. Burle et M. Barles y compris, l'ont reconnu. Après sur les conclusions, il est évident que nous étions partis dans une situation où sur 80 hectares, 60 hectares, les 3/4 étaient dévolus à l'activité économique, bien. Un compromis a été fait, Madame la Présidente, nous arrivons aujourd'hui à une quarantaine d'hectares ; c'est bien qu'un travail de fond a été mené et que 20 hectares ont été rendus sur le côté biodiversité agricole, c'est cela un compromis. Quand on fait une commission, on ne peut pas rester sur des positions attendues.

Monsieur Sébastien BARLES.- Les conflits d'intérêts.

Monsieur Gérard GAZAY.- Je ne parlerai pas ici des conflits d'intérêts, ce n'est pas le lieu. Je parle du travail de la commission qui a été fait, du compromis qui a été proposé et qui, en dehors de M. Barles, a été accepté à l'unanimité.

Monsieur Sébastien BARLES.- On n'est pas juge.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Je pense que sur le temps de la commission, Monsieur Barles, vous avez dit qu'il n'y avait pas eu de concertation. Je ne suis pas d'accord. Tout le monde a été écouté et entendu. Nous avons réalisé plusieurs études, dont l'étude 4 saisons et comme son nom l'indique, il faut 4 saisons. Il faut noter que ces études sont arrivées à des résultats assez intéressants. Effectivement, on parle bien de ces 85 hectares à Pertuis.

Auparavant, en 2017, on avait 6,7 hectares de zones humides. Grâce aux études, aujourd'hui, nous sommes passés à 24 hectares, donc ne dites pas cela. À un moment donné, je comprends tout, comme je comprends le côté économique qui voulait tout passer en économique. Vous, vous êtes aussi à tout passer en agricole, mais on ne peut pas passer tout en agricole. Il faut donc arrêter, car on dirait un disque rayé !

S'il vous plaît, soyons quand même pragmatiques et soyons équilibrés, avec une vision dynamique, équilibrée et transversale. Dans cette commission, avec les études, avec les avis de tous, nous sommes arrivés à avoir plus de surface agricole et de zones humides que la partie économique. Cette partie économique sera tournée vers l'exploitation agricole et je suis très contente car à un moment donné, cette expérimentation que nous allons faire sur Pertuis va correspondre un peu à un fablab agri-économique.

Monsieur Sébastien BARLES.- C'est un fablab de béton.

Madame Amapola VENTRON.- Non, ce n'est pas un fablab de béton. Pourquoi dites-vous des choses pareilles ? Soyez honnête s'il vous plaît et placez l'homme en élément central de vos décisions. Vous ne faites pas cela, vous ne placez pas le citoyen au cœur des territoires en transition ; mettez l'homme au milieu de tout cela, il faut préserver de l'emploi, il faut faire de l'agriculture et il faut préserver l'environnement. Ici, nous avons réussi à tout mettre ensemble.

Monsieur Sébastien BARLES.- Quels sont les besoins ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, s'il vous plaît, écoutez Mme Ventron, en plus ce n'est pas du tout en rapport avec le sujet, donc au moins ayez la décence d'écouter.

Monsieur Sébastien BARLES.- Concernant Pertuis ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je veux bien concernant Pertuis, mais le rapport n'a rien à voir avec cela. Vous écoutez la réponse de Mme Ventron, si cela ne vous convient pas, cela ne vous convient pas, mais écoutez quand même sa réponse jusqu'au bout.

Madame Amapola VENTRON.- Aujourd'hui, nous sommes sur un résultat qui a été vraiment partagé. Vous ne voulez pas l'entendre, notre action vous dérange, j'en suis désolée, mais en tout cas, en ce qui me concerne, je suis vraiment très satisfaite que nous ayons eu cette vision équilibrée qui fait preuve de dynamisme et de modernité.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron.

Sur ce rapport 10, qui n'a rien à voir avec le sujet que nous venons d'évoquer, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

11. TCM-005-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de délégation de compétence au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) sur les cours d'eau orphelins, affluents de la Durance

Sur le rapport 11, des observations ? (*Aucune observation, aucune opposition*), le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

12. TCM-006-18/04/2024-CM - Délégation de Service Public pour l'exploitation des services de grutage, de carénage et de révision des coques et des moteurs des navires sur l'aire technique du port de plaisance de la Pointe Rouge - Approbation du choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation de service public et de ses annexes

Sur le rapport 12, pas d'observations ? (*Aucune observation.*) Pas d'opposition ? (*Non.*) Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

13. TCM-007-18/04/2024-CM - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion des services d'avitaillement, de grutage, de carénage et de services complémentaires sur le Port de plaisance de La Ciotat

Sur le rapport 13, pas d'observations, pas d'opposition ? (*Aucune observation, aucune opposition.*) Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Monsieur Giberti, du rapport 14 au rapport 16.

Monsieur Roland GIBERTI.- Pas d'observation.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Giberti.

Des observations sur ces rapports ? (*Aucune observation.*)

14. TCM-008-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°9 au contrat de délégation du service public de l'assainissement conclu avec SERAMM

Sur le rapport 14, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

15. TCM-009-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes d'Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et Saint-Zacharie conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Sur le rapport 15, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

L. Simon ne prend pas part au vote.

16. TCM-010-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°5 au contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif des communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin conclu avec la Société Publique Locale l'Eau des Collines

Sur le rapport 16, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

L. Simon ne prend pas part au vote.

COMMISSION COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (14h47)

17. CHL-001-18/04/2024-CM - Mise en œuvre à titre expérimental du dispositif du permis de louer des logements privés sur le centre ancien de Marignane

Sur la Cohésion sociale, l'habitat, le logement, Monsieur Ytier sur le rapport 17.

Monsieur David YTIER.- C'est l'occasion de parler un bref instant du permis de louer qui, à travers cette délibération, va être étendu à la demande de la ville de Marignane, sur le centre ancien de cette commune. Le permis de louer, vous le savez, est un dispositif que la Métropole déploie depuis 2019 et que vous avez souhaité mettre en vigueur, notamment sur le quartier de Noailles. Depuis, ce dispositif montre son utilité, il monte en puissance puisqu'il est appliqué dans près d'une dizaine de communes de notre Métropole. C'est un dispositif efficace et je partage avec vous 2 chiffres. Tout d'abord, nous avons désormais signé près de 2 000 permis de louer sur la Métropole et le chiffre le plus important, c'est qu'au-delà de ces avis qui sont signés, malheureusement nous avons souvent, et notamment sur Marseille, à refuser des permis de location, mais il se passe des choses après ces refus par la Métropole et il se passe notamment que 700 appartements, dont près de 450 sur Noailles, sont redevenus décents et ont fait l'objet de travaux des propriétaires à la suite d'un refus par la Métropole de location. Cela montre que face à l'habitat indigne, non seulement nous déployons des outils, mais en plus ces outils sont extrêmement efficaces et à l'occasion de la signature d'une convention avec la CAF pour peaufiner ce dispositif, il y a quelques jours, l'ensemble des communes présentes, Marseille, Pertuis, Martigues, Port-de-Bouc, Istres, Aubagne sont venues saluer l'utilité de ce dispositif pragmatique, utile et efficace et à l'occasion de son extension sur

Marignane, c'était l'occasion de rappeler que nous avons donc du côté métropolitain, en lien avec nos communes, des outils utiles face à l'habitat indigne. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Camard, vous voulez nous remercier ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, j'étais à la conférence de presse avec M. Ytier et l'ensemble de mes collègues, Martigues était représentée. Nous sommes très heureux de l'application de cette disposition, que nous avons tous réclamée d'ailleurs après l'effondrement de la rue d'Aubagne et qu'il faut étendre le plus possible, qui est utilisée de manière intelligente et pédagogique. Donc, après il y a des angles morts qu'on a étudiés aussi ensemble, d'où la signature de la Convention CAF, aussi évidemment il faut lutter contre les marchands de sommeil à côté. En tout cas, c'est une mesure qui faisait peur au début mais qui, finalement, révèle son utilité et qui permet de sortir de l'habitat indigne effectivement des centaines de logements aujourd'hui et de travailler par exemple avec la ville de Marseille aussi, de repérer des immeubles en péril qu'on n'avait pas repérés à cette occasion. Nous nous félicitons de cette mesure et de son extension. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Camard. Ce rapport a l'approbation de tout le monde, il n'y a pas d'opposition, donc il est adopté.

Le rapport 17 est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

18. CHL-002-18/04/2024-CM - Approbation de la mise en place de dispositions particulières relatives au rappel de charges 2023 pour les ménages du parc social par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur Alavarez, pour les rapports 18 et 19.

Monsieur Martial ALVAREZ.- C'est un avis favorable, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il y a un avis favorable de la commission, y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports 18 et 19 ? (*Pas de demande d'intervention.*) Vous avez la parole, Monsieur Alvarez.

Monsieur Martial ALVAREZ.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Permettez-moi tout d'abord de faire écho à vos propos introductifs. Bien entendu, j'y ai été très sensible. Il ne faudra pas oublier non plus de préciser que si cette réussite est une réussite collective, comme vous l'avez bien entendu souligné, elle est aussi une réussite parce que vous êtes bien entendu parmi les artisans de celle qui, par votre confiance, par la manière avec laquelle vous avez validé la feuille de route que je vous ai proposée a permis cette réussite sur l'approbation du nouveau contrat de ville. C'est bien entendu une réussite collective parce que je veux saluer ici la grande responsabilité de l'ensemble des élus maires que j'ai rencontrés pour construire ce dispositif et il est un moment important, alors je pourrais même dire historique puisque ce moment de responsabilité et d'engagement, c'est quand même la confirmation de ce que la Métropole peut rendre possible. Il est vrai que c'est un événement parce que c'est l'approbation de ce qui est sûrement un des plus grands contrats de ville de France, 16 communes, 66 quartiers concernés, plus de 300 000 habitants qui y résident, mais au-delà de cela il y a, comme vous l'avez souligné Madame la Présidente, la volonté aussi finalement de la Métropole, au travers de ce qu'elle consacre dans ce dispositif spécifique qu'est la politique de la ville, de pouvoir faire rayonner cette cohésion sociale, cette cohésion territoriale au-delà des quartiers prioritaires car au travers de ce contrat de ville, la Métropole développe des dispositifs innovants car je n'ai pas oublié aussi que le prix de l'innovation a été attribué en large partie parce que, au niveau européen, ils avaient détecté dans la dynamique métropolitaine, l'importance que nous consacrons à nos concitoyens et dans la manière où nous mettons en place des politiques publiques innovantes. Cela va donc permettre de rayonner aussi pour

l'égalité des chances sur l'ensemble des communes qui sont membres et nous aurons l'occasion d'y revenir au travers des dispositifs et des appels à projets qui y seront consacrés.

Pour revenir sur ce contrat de ville, il a été quand même l'accouchement d'un long historique qui a fait que ce contrat de ville a été prolongé par avenants ces 3 dernières années et que cette nouvelle génération de contrat de ville, et nous aurons l'occasion aussi de mesurer dans un avenir très proche je crois, qu'il sera cité en exemple parmi ce qui peut exister sur le territoire national. J'ai grand espoir qu'à l'occasion des Assises de la politique de la ville que nous souhaitons mettre en œuvre avec l'État, nous pourrons aussi démontrer sur l'ensemble du territoire national comment nous avons opéré et de quelle manière nous avons imaginé l'avenir de nos habitants dans les quartiers, en faisant confiance à cette capacité de pouvoir entreprendre, et cette capacité de pouvoir réduire les inégalités.

Mes chers collègues, ce contrat de ville qui va nous lier jusqu'en 2030, est un engagement financier de 25 M€ par an où la Métropole contribue à hauteur de 6 M€ par an en fonctionnement, et en investissement, 3 M€, dont 2 M€ par la Métropole. Je crois que c'est une manière particulièrement exemplaire de s'illustrer car vous l'avez précisé, les enjeux en matière d'insertion et d'emploi pour les plus précaires, et surtout l'amélioration de la qualité des habitants des quartiers politiques de la ville, c'est d'une véritable importance pour nous.

La grande nouveauté de ce contrat de ville, c'est bien entendu le recentrage sur les enjeux locaux identifiés en lien étroit avec les habitants et cela, c'est une première et ce n'est pas, comme je le disais, la réussite de la Métropole en elle-même, c'est la réussite de toute sa composante, de toute l'énergie des communes qui y consacrent leur quotidien. Car si on a décidé, par moments, de dire que la Métropole avait une forme de centralité qui empêchait une proximité, je crois que là nous avons un exemple dans la méthodologie de travail mise en œuvre. Nous affirmons ainsi notre volonté de mettre les citoyens au plus haut de notre priorité de nous occuper de leur qualité de vie, en ayant une institution à l'écoute des élus locaux et bien entendu des maires qui sont les plus à même d'identifier les enjeux. En remettant les communes au centre de ces enjeux, nous avons reconnu l'importance vitale de la proximité et l'écoute dans la gestion de nos territoires et je crois, Madame la Présidente, que c'est une de vos priorités et c'est ainsi que nous avons voulu la construire. Ces contrats de ville vont nous apporter de nouvelles façons de faire, de sortir des sentiers battus, car le monde change, le monde bouge et nous devons aussi avoir des réponses qui puissent répondre aux défis complexes de notre époque. En mettant en commun nos ressources avec les 44 signataires de ce contrat de ville, aux côtés de l'État, des communes, de la Métropole et du département notamment, je crois que nous allons créer un environnement propice à pouvoir apporter des réponses adaptées aux problématiques dont souffrent celles et ceux qui ont besoin du soutien, d'une cohésion sociale importante et de faire réussir nos quartiers au service de la Métropole.

Permettez-moi, vous l'avez dit aussi, de souligner le travail qui se compte en milliers d'heures de concertation qui ont été conduites par les équipes de la Métropole, et au-delà des remerciements, je voudrais dire à Dominin, à Éric, à Rehda, à Nadia, à Élodie et à toutes leurs équipes, combien je suis admiratif de la capacité de travail et d'écoute pour mettre en œuvre cette réussite. Merci beaucoup, merci beaucoup aux équipes de chacune des communes, merci beaucoup aux services de l'État aussi qui ont contribué à pouvoir mettre en avant ce que nous n'étions pas obligé de faire, c'est-à-dire mettre en place un contrat de ville qui part du socle pour aller au plus proche des quartiers en ayant des déclinaisons communales de conventions et que nous puissions avoir un chapeau commun sur les priorités métropolitaines. C'est assez important de le souligner parce que ce n'est pas partout pareil.

Et parce que Denis Rossi n'est pas là aujourd'hui, je voulais avoir une pensée pour lui. C'est aussi le travail d'élus engagés au-delà du possible, comme vous l'avez dit, parce que les concertations ne sont pas toujours faciles. Je crois que nous touchons de manière très sensible l'importance que les élus ici dans cet hémicycle apportent dans leur engagement au service des citoyens, nous avons pu démontrer que cette Métropole finance, finalement, et peut être citée en exemple. C'est une fierté pour moi, ce doit être une fierté pour nous et comme je

vous le dis, l'égalité des chances doit se décliner aussi au-delà des quartiers prioritaires car Madame la Présidente, vous l'avez souligné, la précarité existe aussi en dehors de ces quartiers qui sont définis comme prioritaires et nous nous y attellerons, Madame la Présidente. Merci beaucoup pour votre attention.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Alvarez. Sur ce rapport 18, pas d'opposition ? Il est adopté.

Le rapport est adopté.

19. CHL-003-18/04/2024-CM - Approbation du nouveau Contrat de ville 2024-2030

Sur le rapport 19, pas d'opposition ? Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (14h58)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montécot, du rapport 20 au rapport 32.

Monsieur Pascal MONTÉCOT.- Oui, Madame la Présidente, avis favorable bien sûr de la Commission avec sa Présidente Béatrice Bonfillon. Là aussi, des rapports importants pour nos communes, pour l'urbanisme de nos communes. Je remercierai également mes collègues élus qui m'accompagnent pour tout ce qui est des questions urbanistiques sur la Métropole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, sur ces rapports, du 20 au 32, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame Bareille, sur le rapport 30.

Madame Giovannangeli, sur le rapport 32.

On va commencer par les votes :

20. URBA-001-18/04/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Approbation de la Modification n°3

Sur le rapport 20, pas d'opposition ? *(Abstention.)*

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

21. URBA-002-18/04/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Réalisation de bassins de rétention sur la commune de Septèmes-les-Vallons - Engagement et définition des objectifs et modalités de la concertation

Sur le rapport 21, pas d'opposition ? *(Non.)* Adopté.

Le rapport est adopté.

22. URBA-003-18/04/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Bilan de la concertation

Sur le rapport 22, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

23. URBA-004-18/04/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Engagement de la Modification Simplifiée n°1

Sur le rapport 23, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

24. URBA-005-18/04/2024-CM - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°4 - Bilan de la concertation

Sur le rapport 24, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

25. URBA-006-18/04/2024-CM - Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur de la Confrérie, avec la commune de Mallemort et la société Lidl

Sur le rapport 25, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

26. URBA-007-18/04/2024-CM - Approbation de la mise à jour du périmètre du Projet Urbain Partenarial dit "Bleu Capelette" à Marseille (10ème arrondissement), du programme des équipements publics et du montant de la participation constructeur

Sur le rapport 26, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

27. URBA-008-18/04/2024-CM - Approbation de l'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement sur le quartier du Petit Séminaire à Marseille - 13ème arrondissement

Sur le rapport 27, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

28. URBA-009-18/04/2024-CM - Zone d'Aménagement Concertée des Vergeras à Saint-Estève-Janson - Concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires - Agrément d'acquéreur

Sur le rapport 28, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

29. URBA-010-18/04/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté de la Bertoire à Lambesc - Agréments d'acquéreurs

Sur le rapport 29, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

30. URBA-011-18/04/2024-CM - Zone d'Aménagement Concerté des Hauts de Sainte-Marthe à Marseille 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements - Régime de participation financière des constructeurs - Exonérations

Sur le rapport 30, intervention de Madame Bareille.

Madame Marion BAREILLE.- Oui, merci Madame la Présidente et très rapidement, il était important pour moi de pouvoir remercier au nom des habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, ainsi que de mon équipe, pour votre aide dans la concrétisation de ce commissariat de police nationale sur notre secteur et sans la décision forte du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, sans votre aide, sans celle du Président de Région Renaud Muselier, nous n'y serions pas arrivés. Pendant que certains tergiversaient sur le lieu d'implantation de ce commissariat, nous, nous avons agi et pendant que les policiers souffraient de leurs conditions de travail, nous avons également agi. Notre Métropole, c'est aussi celle qui protège, renforce et améliore le service public dans les quartiers nord et nous vous remercions.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Bareille.

(*Applaudissements.*)

Monsieur Ohanessian.

Monsieur Yannick OHANESSIAN.- Merci, Madame la Présidente, cela va me donner l'occasion de rectifier les propos de ma collègue maire de secteur des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements pour simplement redire que je crois qu'il y avait une volonté commune d'abord sur l'ensemble des bancs de l'hémicycle marseillais, chers collègues, d'essayer d'apporter une réponse à la sécurité des habitants des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et qu'en réalité, il y a d'abord eu une volonté du maire de Marseille, avec le ministre de l'Intérieur, de situer ce futur commissariat dans un espace qui permettrait à la fois aux habitants du treizième et à la fois aux habitants du quatorzième d'avoir une proximité immédiate pour aller déposer plainte, retrouver des forces de police et pouvoir faire remonter un certain nombre de doléances qu'ils rencontrent dans leur quartier. Et puis je voudrais aussi me permettre, du coup, de vous dire que par la même occasion, nous sommes allés encore plus loin pour protéger les habitants de votre secteur, Madame, puisque le maire a souhaité qu'il y ait une antenne de la police municipale qui vienne s'ajouter à ce commissariat des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et que nous avons demandé qu'il y ait pour les 2 polices des missions d'ilotage de la proximité et qu'on les retrouve enfin, depuis tant d'années que les Marseillais l'attendent, dans nos noyaux villageois, à la rencontre des commerçants, des riverains et des comités d'intérêt de quartier. Merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va donc poursuivre, mais juste un détail Monsieur Ohanessian, on n'est pas là au concours de celui qui fait le mieux. Je vous rappelle quand même que ce commissariat du 14^{ème}, là où il est situé, est dans des conditions absolument abominables et indignes pour la police nationale. Alors encore heureux que le maire de Marseille ne soit pas opposé à ce qu'il déménage et aille dans un endroit digne de ce nom. C'est vrai que, ayant assisté dès le départ aux différentes tergiversations de terrain, il est clair que si l'engagement de la Métropole et du département n'avait pas été là, le terrain n'aurait pas existé. On ne va donc pas jouer à celui qui est le premier de la classe. Je crois aujourd'hui que ce qui est important, c'est de pouvoir soutenir nos forces de police, qu'elles soient des forces de police nationale où municipale, que ce soient également des pompiers qui, aujourd'hui, subissent des attaques qui sont tout à fait inacceptables, alors qu'ils défendent nos biens, nos territoires et nos habitants et je pense que c'est plutôt sur cela qu'il faut se focaliser.

En tout cas, puisque vous êtes aussi efficace dans cette gestion, j'espère que le permis de construire ira aussi vite que la fusée que vous venez d'envoyer sur Madame Bareille. Donc aujourd'hui avançons, avançons dans ces thématiques qui, effectivement, sont des thématiques qui inquiètent nos populations. Il est clair que la montée de la violence, la montée de l'insécurité, la montée du sentiment d'insécurité sont très forts dans les grandes villes et que là, il faut que nous fassions tout notre possible pour permettre aux forces de l'ordre et aux forces de secours de pouvoir exercer leur métier de manière tout à fait normale. Je suis ravie, enfin, que le fameux moratoire, vous avez mis 4 ans pour savoir où il fallait mettre une caméra, eh bien ça y est, c'est sorti, et on va pouvoir enfin avancer pour le plus grand bien-être de nos habitants et aussi de celles et ceux qui s'occupent de la sécurité. Donc avançons, continuons et donnez vite le permis de construire. (*Applaudissements.*)

Donc sur ce rapport, pas d'opposition ? (*Non.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

31. URBA-012-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement de la ZAC des Aiguilles à Ensues-la-Redonne

Sur le rapport 31, pas d'opposition ? (*Non.*) Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

32. URBA-013-18/04/2024-CM - Opération d'aménagement du secteur des Gargues à Aubagne - Approbation des dispositions relatives aux objectifs et modalités de la concertation publique préalables à la création d'une opération d'aménagement

Sur le rapport 32, Madame Giovannangeli voulait intervenir. Elle a la parole avant que nous passions au vote. C'est sur l'hôpital ?

Madame Magali GIOVANNANGELI.- Oui.

Avec cette délibération, j'avais un avis qui est un peu questionnant. Il existe bien, sur cette zone des Gargues pour laquelle nous allons voter une ZAD, un droit de préemption qui semble être renforcé avec cette délibération. Il existait donc une convention avec l'EPF. J'avais la question de l'accumulation des procédures et la 2^{ème} chose qui est connexe, qui n'est pas tout à fait liée à cette délibération mais tout de même. Il était question de 2 procédures de modification du PLUi, l'une portant de manière plus généraliste sur les questions de ruissellement et du retour en zone agricole dans la zone de Beaudinard qui ont été évoquées à l'ouverture par Monsieur Barles. Tout à l'heure, sur cette question qui est quand même assez brûlante, mais l'autre, et c'est pour cette raison que j'interviens, concerne plutôt le secteur des Gargues puisqu'une modification était prévue pour l'urbanisation de cette zone.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gazay, sur les Gargues car sur le reste, je pense que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Monsieur Gérard GAZAY.- Je voudrais préciser donc bien sûr qu'il y a 2 modifications au niveau du PLUi qui sont demandées, une qui est un peu globale sur toute la commune d'Aubagne, plus largement sur les autres communes aussi, mais en tout cas sur lesquelles la commune d'Aubagne s'est donc exprimée. Et puis nous avons voulu faire une modification spécifique, c'est la numéro 2, sur les Gargues, et tout le monde le sait : il y a une ambition de porter un hôpital sur lequel Madame la Présidente, vous êtes intervenue et vous avez cofinancé cet hôpital ; on souhaite donc que cette procédure soit la plus rapide possible. C'est pour cette raison que nous isolons dans cette modification le périmètre des Gargues sur lequel doit être fait l'aménagement de l'hôpital avec un certain nombre d'autres aménagements. Il existe bien sûr des outils pour cela. Le premier c'est l'EPFR qui nous accompagne pour faire des préemptions, mais il fallait néanmoins avoir une zone d'aménagement pour que l'on puisse travailler sur la globalité, puisque l'on va parler de mobilité, on va parler d'un certain nombre de dossiers et pour cela, il faut que nous ayons une zone aménagée complète.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur ce rapport, pas d'opposition ? (*Non.*) Le rapport 32 est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

33. URBA-014-18/04/2024-CM - Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre des Gargues sur le territoire de la commune d'Aubagne

Monsieur Amiraty pour les rapports 33 et 34.

Sur ce rapport 33, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

34. URBA-015-18/04/2024-CM - Définition de la politique immobilière de la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers un Schéma Directeur Immobilier Énergie et approbation des plans d'actions en découlant

Monsieur Christian AMIRATY.- Bonjour Madame la Présidente, Bonjour à tous. J'interviens effectivement sur le Schéma Directeur Immobilier Énergie. Je rappelle que ce sont 753 M€ étalés sur 25 ans. Je commence par cela pour attirer l'attention. Quand on claque de tels chiffres, on mérite d'être mieux entendu. C'est en tout cas ce que j'espère. Est-ce que l'on m'entend là ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mieux.

Monsieur Christian AMIRATY.- Chers amis, pour exercer l'ensemble de ces compétences métropolitaines comme vous l'imaginez, nous possédons un patrimoine extrêmement large, mais presque tout aussi hétérogène et notre Métropole a souhaité mettre en place une démarche rationnelle, une démarche durable et ceci a débouché sur un Schéma Directeur Énergie. Le décret tertiaire est là pour nous rappeler aussi un certain nombre d'obligations. Alors aujourd'hui, vous allez très rapidement vous prononcer sur 5 articles de la délibération que vous avez sous les yeux et les détails vous sont fournis en annexe. Les objectifs principaux de cette délibération, c'est bel et bien de mener une politique de valorisation de nos actifs métropolitains à long terme et puis il faut aussi réduire, optimiser le nombre de nos implantations, mais pour l'heure, en co-construction avec l'ensemble des acteurs et élus métropolitains, en lien avec l'immobilier, il est proposé d'approuver une politique immobilière de développement, d'approuver un scénario d'optimisation des implantations administratives et

d'approuver aussi une trajectoire de remise en état du patrimoine sur les autres bâtiments concernés, c'est-à-dire les bâtiments autres que les implantations administratives.

A ce jour, il n'y a aucune incidence financière, celle-ci ne manquera pas de survenir bien sûr plus tard lors de la révision des AP, des autorisations de programme qui seront au fur à mesure correspondantes au plan d'action que nous allons développer. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Amiraty. Pas d'intervention sur ce rapport ? Monsieur Gachon.

Monsieur Loïc GACHON.- Sur ce rapport-ci, une intervention très brève car je me suis penché sur ce rapport et sur le fond, je n'ai pas grand-chose à ajouter, il est plutôt de qualité, juste une remarque de forme qui m'est venue à la lecture de ce rapport : c'est qu'on a conservé dans sa formalisation et dans la délibération, c'est inscrit de la même façon, l'organisation antérieure de la Métropole à l'époque où elle était structurée sur des Conseils de Territoire, avec un pôle à Aix, un pôle à Istres, un pôle à Aubagne, un pôle à Martigues, etc., pourquoi pas ? Mais il me semble que ce débat, nous ne l'avons pas eu, sur la logique de déconcentration et de décentralisation de la Métropole. Je pense qu'il reste un débat fondamental et que pour parler de ce qui me concerne le plus, c'est-à-dire de cette partie du territoire qui est un peu entre tous un pôle de vie, un peu salonnais, un peu aixois, un peu marseillais, un peu istréen et un peu martégal, un peu moins aubagnais pour ce qui concerne l'Est de l'Étang de Berre...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Et fosséen aussi.

Monsieur Loïc GACHON.- Fos ne fait pas partie de la liste des communes centres telles qu'elles étaient mentionnées dans la délibération, pourtant sans doute essentielle. Il me semble que la réflexion, surtout quand on parle d'un document à 15 ans, devrait peut-être s'inspirer d'une réflexion plus globale sur « comment notre Métropole fonctionne » et « comment cet espace central de la Métropole », qui est le bassin de l'Est de l'étang de Berre, pôle majeur de mobilité et d'économie, n'est pas systématiquement contourné par une appréhension du territoire par ces villes historiques.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amiraty.

Monsieur Christian AMIRATY.- Ici, nous allons adopter une trajectoire d'abord de remise en état de nos bâtiments, notamment par rapport au décret tertiaire. De surcroît, les questions de fond déconcentration, décentralisation, je trouve d'ailleurs que le débat est intéressant parce qu'on ne parle pas de la même chose, même si les deux termes se ressemblent, pourront être menés.

Je le dis, je remplace ces termes de déconcentration et de décentralisation. Alors le terme de nécessité de proximité est d'être efficace toujours dans la proximité. Donc ce que nous votons ici, ne remet absolument pas en cause, ou en tout cas n'aurait pas forcément dû être précédé d'un débat là-dessus, puisque nous allons l'avoir de toute façon ce débat sur les implantations qui vont être prévues. Pour l'instant, trajectoire numéro un, remettons en état nos équipements, nos bâtiments et leurs espaces et en le faisant, nous pensons aussi à l'ensemble de nos fonctionnaires, de nos agents qui sont dans ces bâtiments. Ce qui est donc demandé aujourd'hui, c'est cela : c'est l'optimisation, la sécurisation parfois et le respect du décret tertiaire sur nos bâtiments. Le reste viendra.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Rapport 34, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

Nous passons à la commission Finances, Budget, Patrimoine et Administration générale.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATON GÉNÉRALE (15h14)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de la Commission Finances, Budget, Patrimoine et administration générale, Monsieur Khelfa a la parole du rapport 35 au rapport 40.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable sur l'ensemble des rapports, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Des demandes d'intervention ? Madame Camard, Monsieur Barles et Monsieur Marchand, sur le rapport 35.

35. FBPA-001-18/04/2024-CM - Création de la Société Publique Locale Energies de Provence

Madame Camard, commencez, honneur aux dames, Monsieur Barles ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, sur le rapport 35, nous soutenons et trouvons très intéressant le principe de créer une Société Publique Locale Énergie. Le sujet est toujours à l'étude à la ville et donc en attendant, nous voulions être sûrs de la mise à jour de la liste des membres du CA ?

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons vous répondre. Monsieur Barles.

Monsieur Sébastien BARLES.- Oui, tout à l'heure a été évoqué le contrat de ville climatique que nous avons co-élaboré ensemble avec une très forte ambition, l'ambition donc de réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030 sur le territoire de la ville. En travaillant en commission énergie notamment dans le cadre de cette ambition et de ce programme avec l'ensemble des acteurs, nous nous sommes rendu compte de deux choses essentielles, c'est en fait que nous avons des besoins en ingénierie qui sont des besoins capitaux et donc un manque, dans nos collectivités, de ressources en matière d'ingénierie, de personnes capables, d'experts de ces questions-là sur la question rénovation, sur la question développement des énergies renouvelables, sur la question des réseaux de chaleur également ; on a besoin d'ingénieries extrêmement fortes et puis il y a un besoin d'investissement absolument colossal sur la question de la rénovation à Marseille.

Par exemple, sur la rénovation de patrimoine, Monsieur Amiraty évoquait le décret tertiaire, on est sur un besoin annuel jusqu'en 2050 de 30 M€ par an, qu'on n'arrive pas en fait par l'absence de nos ressources, à mobiliser sur le territoire de la ville, mais comme je pense sur le territoire des autres communes du territoire métropolitain.

Ce qui a été dit et contractualisé dans le cadre du contrat de ville climatique, c'est le fait que l'on se dote d'un vrai opérateur énergétique comme l'ont fait des régions qui sont motrices sur ces questions de la transition énergétique de leur territoire. Je pense à l'Occitanie, la région voisine. L'idée c'est qu'il y ait un opérateur énergétique avec une triple tête, avec une SPL, et c'est très bien effectivement que la Métropole mette en place, comme c'était convenu, une Société Publique Locale Énergétique, avec une SEM Énergie également, et puis avec un GIE qui permet de lier, de mutualiser les ressources.

Ce matin nous étions par exemple sur un de ces enjeux, nous étions avec M. Simon à Euromed pour travailler sur un bilan de la thalassothérapie, de cette ressource qu'on utilise, la mer, et quel en est le bilan. On voit en fait que lorsqu'il n'y a pas de maîtrise publique sur ces ressources, quand c'est une exploitation purement privée, en fait la question du tarif qui est quand même importante, certes il est important de décarboner notre énergie, mais la question

de la maîtrise publique est également importante pour permettre de garantir un tarif pour ceux qui vont consommer derrière cette ressource et donc éviter que ce soit uniquement privé. Monter cet opérateur énergétique, c'est un gain en fait à multiples facettes : c'est un gain en termes d'émission de gaz à effet de serre, c'est un gain pour baisser la facture énergétique des collectivités, côté SPL et des ménages, ou dans le parc social pour les bailleurs parce que la SEM nous permettra d'aller alimenter en énergie renouvelable et de rénover le parc social de notre territoire. C'est un gain en matière de dépendance énergétique et on voit combien c'est important de réduire nos dépendances, de favoriser notre autonomie énergétique, c'est essentiel pour lutter contre la précarité énergétique. On sait combien de fléaux avec des passoires thermiques, mais également des bouilloires thermiques, même s'il ne fait pas très froid l'hiver, on a ce problème estival et des gens qui souffrent en été dans des passoires thermiques. Il est donc essentiel en fait d'avoir ces outils opérationnels. C'est le levier essentiel de la transition énergétique en maîtrise publique, de retrouver de la maîtrise publique. Pour reciter la ville de Marseille, Monsieur Gaudin a fait en sorte qu'il y ait une solarisation des toits des écoles, ce qui était une bonne idée en termes de production d'énergie renouvelable, mais sur la modalité, sur la manière de faire, ce n'était pas la bonne méthode. Parce qu'on voit qu'en termes de gain pour la collectivité, et pour pouvoir réinjecter des ressources liées à l'énergie, ce n'est pas du tout satisfaisant. La ville va récupérer en loyer 800 000 €, tandis que les opérateurs économiques vont dégager environ 23 M€ de bénéfices sur cette opération sur les 60 toitures des écoles de la ville de Marseille.

C'est pour cette raison que ces outils sont essentiels, parce que ces gains qui auraient pu être permis sur les toits des écoles et qui le seront demain sur d'autres toits, ils pourront être réinjectés sur des programmes de rénovation massive pour financer le décret tertiaire et on sait combien c'est compliqué et il est donc essentiel d'être ambitieux sur cet opérateur énergétique.

À la SPL, j'ai vu que l'objet permettrait d'aller, y compris sur le volet rénovation, j'ai vu malgré tout que le premier volet que vous souhaitez utiliser, c'est accompagner les collectivités à solariser en termes d'expertise, à identifier leur potentiel énergétique sur leur commune, etc. Je crois vraiment que très vite, il faut mettre les moyens sur la question de la rénovation, que cette SPL va être le vrai levier de la rénovation, et puis il faut que vous nous accompagniez à monter ensemble une SEM Énergie qui soit un outil, un vrai levier pour les partenaires privés, pour les bailleurs sociaux...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Franchement je l'adore, il est fantastique. Vous êtes fantastique, Monsieur Barles, je vais vous répondre.

Monsieur Sébastien BARLES.- D'accord.

En tout cas, je crois vraiment qu'avec ces leviers, avec ces outils, ces grands opérateurs énergétiques, il faut que l'on soit à la hauteur, nos villes bien sûr, mais également la Métropole, pour mettre ensemble, pour mutualiser les moyens essentiels, mutualiser les équipes également, mutualiser les compétences et mutualiser nos moyens. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bravo, Monsieur Barles. (*Applaudissements.*)

Franchement bravo ! Excusez-moi, mais M. Simon va vous répondre.

Monsieur Marchand.

Monsieur Maxime MARCHAND.- Mes chers collègues, je vais tâcher de rester centré sur la délibération. Je ne vais pas vous abreuser et vous faire un résumé ou une compilation des différents rapports du GIEC et de toutes les observations scientifiques autour du changement climatique à l'heure actuelle.

Sur notre territoire, nous avons un objectif ambitieux : cet objectif ambitieux, c'est d'avoir 100 % de renouvelable d'ici 2050. Malheureusement, nous le savons tous aujourd'hui, ce potentiel est sous-exploité. Il y a seulement 6 % de notre consommation qui est du renouvelable, mais grâce à cette délibération, nous pourrions bientôt, de manière ambitieuse et

volontariste, porter des projets autour du photovoltaïque. Je ne suis qu'un petit maire et je vais donc, comme le font souvent mes collègues, vous parler de ma commune.

A Sausset-les-Pins, nous portons un projet de photovoltaïque qui va nous coûter à peu près 600 000 € d'investissement et qui nous permettra d'économiser 100 000 € d'électricité par an, si le prix de l'électricité reste fixe ; pour les moins matheux d'entre nous, cela fait une rentabilité en 6 ans et une amélioration des dépenses de la commune et des charges globales qui pèsent sur la commune en seulement 6 ans, et c'est vraiment très intéressant.

Cette délibération est un vrai déblocage administratif et une vraie délibération de proximité avec les communes et pour cela, grâce à la Métropole et à notre Présidente, le territoire accélère la transition écologique. Vous l'aurez compris, pour moi mes chers collègues et pour notre groupe, c'est un oui et un grand oui et un bravo à M. le Vice-Président Laurent Simon, bien entendu, à vous Madame la Présidente et à toutes les équipes qui ont permis de porter ce projet.

J'invite tous mes camarades qui m'écoutent en ce moment dans l'hémicycle, tous les maires ici, à penser des projets, à porter des projets autour du solaire. Grâce à cette SPL, vous allez être accompagnés mes chers amis, faites-le, le territoire en a besoin, nous en avons tous besoin. Merci, Madame la Présidente et bravo à tous pour cette délibération. *(Applaudissements.)*

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Marchand. Monsieur Amiel a demandé la parole.

Monsieur Michel AMIEL.- Oui, je suis aussi ravi de cet accompagnement et si vous me le permettez, Madame la Présidente, une petite remontée de terrain concernant un projet de parc photovoltaïque sur la commune qui se heurte à quelques difficultés que je vais très brièvement rappeler.

Ce parc couvre environ 10-12 hectares et bien entendu il est soumis à un certain nombre de difficultés qu'au demeurant je comprends parfaitement et en particulier environnementales, dont un couple d'aigles de Bonelli qui batifolent dans le coin, mais je trouve cela très bien. On a découvert par ailleurs un couple de pies grièches, qui est un oiseau charmant qui n'a rien à voir avec la pie habituelle et jusque-là tout va bien. On vient m'expliquer ce que je savais déjà, qu'il faudrait des mesures de compensation et c'est là où les choses se compliquent un peu : mesures de compensation, 1 pour 10, c'est-à-dire que pour 10 hectares exploités pour ce parc, il faut que je produise 100 hectares dans les mêmes conditions que ce qu'elles sont aujourd'hui, c'est-à-dire favorables à la présence des oiseaux que je viens de citer. Voilà où les choses se compliquent car d'une part, il est difficile de trouver autant de foncier et d'autre part, le modèle économique tel qu'il avait été prévu par l'opérateur est complètement mis à bas. Alors effectivement, on a besoin d'un accompagnement expert dans un domaine très complexe et que, souvent, on a quand même un peu de mal à comprendre. Merci. *(Applaudissements.)*

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas d'autre intervention ? *(Aucune autre demande d'intervention.)*

Monsieur Simon, vous voulez bien essayer de répondre à nos collègues.

Monsieur Laurent SIMON.- Merci, Madame la Présidente, je vais essayer d'être bref et de répondre aux différentes interventions.

Mes chers collègues, on propose à notre vote aujourd'hui une étape importante dans la transition entamée par notre Métropole et notre territoire. Amapola Ventron présentait tout à l'heure les éléments de bilan de notre plan climat territorial. Je vous ai expliqué le premier bilan des zones d'accélération des énergies renouvelables. S'il y a un point qui doit tous nous mettre d'accord dans cet hémicycle, c'est qu'on est parti dans la bonne direction mais qu'on a nécessité, pour paraphraser la Présidente, de continuer à accélérer. C'est précisément l'objet de la délibération qui est soumise à votre vote cet après-midi, par la création d'une Société Publique

Locale Énergies de Provence. Quel est l'objectif ? L'objectif, c'est que dans nos collectivités, en commençant par le patrimoine foncier métropolitain, le patrimoine foncier du département des Bouches-du-Rhône, le patrimoine foncier des communes qui souhaiteront s'associer à cette SPL, nous accélérions notamment la solarisation de ce patrimoine, afin de produire de l'énergie par le biais du photovoltaïque, mais pas exclusivement par le biais du photovoltaïque, puisque si c'est dans un premier temps, parce que cette technique là est la plus mature, la plus souple et la plus facile à mettre en œuvre, mais je reviendrai sur ce que vient de soulever à juste titre Michel Amiel, on peut également envisager tous les types d'ENR. Je pense évidemment à la méthanisation avec mon collègue Roland Mouren, on est bien placé pour savoir qu'il y a un gisement gigantesque sur la méthanisation pour la production d'ENR, on peut également penser à la valorisation de chaleur fatale sur les réseaux d'assainissement, bref... On peut même aller plus loin et évoquer les questions, comme on l'a fait ce matin à Euroméditerranée avec Sébastien Barles, de géothermie marine, voire de géothermie profonde puisqu'on a des projets qui naissent sur notre territoire sur ce sujet-là.

L'objectif, c'est clairement d'aller plus vite et le vecteur qui a été choisi, Monsieur Barles, vous le savez bien, c'est le choix de la SPL pour simplifier les procédures, ne pas être assommé par les procédures de la commande publique et puis pas simplement pour accélérer à la fois en termes d'études et en termes de travaux, mais pour répondre à des problèmes qui sont toujours insolubles à l'heure où nous parlons aujourd'hui, en dépit de la loi dite d'accélération des ENR qui a été votée l'année dernière et c'est un problème que vous connaissez particulièrement bien puisque nous avons siégé, vous et moi, dans le comité de pilotage du projet Sirius qui était un magnifique projet porté depuis 2015 par la Métropole, par la ville de Marseille et par le département des Bouches-du-Rhône ainsi que le bailleur social HMP et qui visait dans le quartier de frais-vallon, quartier politique prioritaire de la ville à solariser le toit d'une école élémentaire, propriété de la ville de Marseille, le toit d'un collège propriété du département des Bouches-du-Rhône, les toits de logements sociaux de HMP, tout ceci afin de réduire la précarité énergétique et la facture énergétique des locataires de logements sociaux de ce périmètre. Or, ce projet, nous avons dû tous, à regret, y renoncer parce que la loi française, encore aujourd'hui, le 18 avril 2024, aurait obligé les 3 acteurs publics à remettre en concurrence, une fois qu'ils avaient posé la centrale en toiture, la production d'énergie et donc du coup, on n'aurait jamais trouvé d'opérateur qui était capable de porter l'investissement et ensuite de pas pouvoir potentiellement exploiter ce gisement d'énergie renouvelable. C'est donc pour contrer ce genre de freins qui sont encore extrêmement prégnants dans notre pays, que le choix de la SPL a été fait, de manière à pouvoir s'affranchir de cette règle de mise en concurrence.

Après je vous rejoins Monsieur Barles sur la nécessité de se muscler en matière de maîtrise publique de la production d'ENR. C'est là où je suis un peu surpris parce qu'on partage ce constat-là. On l'a même évoqué ensemble plusieurs fois, mais la Présidente avait écrit au maire de Marseille il y a déjà plusieurs mois pour lui proposer de s'inscrire dans cette SPL, au côté du département et de la Métropole. Ce n'est pas le choix qui a été fait. La Présidente a également proposé au groupe auquel vous appartenez un siège et de faire partie du Conseil d'administration que nous votons aujourd'hui, sans réponse à ce jour. En tout cas, avec un refus de participer. Donc, comme on est dans l'accélération, je me permettrai quand même de souligner que j'ai pris mes fonctions fin 2022, que l'on est en avril 2024 et j'ai créé la SPL avec l'appui de mes collègues et de la Présidente. Depuis 2021, j'entends parler d'une SEM Énergies par la ville de Marseille, on est en avril 2024 et je n'en ai toujours pas vu la couleur. On va donc essayer d'avancer pas à pas. On a mis la SPL, la porte reste ouverte, la main reste tendue. On se connaît assez bien, on travaille ensemble sur plusieurs sujets, vous savez qu'il n'y a aucun souci avec cela et vous serez toujours les bienvenus dans cette aventure.

Je rebondis et je remercie Maxime Marchand pour ses propos : l'objectif est également de dupliquer cela dans les petites communes. Il y a 3 semaines, dans le comité régional de l'énergie dont je vous parlais tout à l'heure, j'ai eu des échanges avec un certain nombre de maires de la Métropole qui étaient présents, notamment de maires des petites

communes, je pense à Saint-Paul-Lez-Durance, je pense à Aurons qui me faisaient remonter la difficulté à être accompagné à la fois dans la réponse aux services de l'État, sur ces questions un peu techniques et à la fois sur le portage des projets où, et je rebondis sur ce qu'a soulevé Michel Amiel, on se retrouve dans un truc kafkaïen où il faut de l'ingénierie, où il faut de la technicité. Cette SPL va essayer et en tout cas, je m'y emploierai avec toute mon énergie, c'est le cas de le dire, à accompagner les communes, et notamment les plus petites, dans ces efforts de transition.

Pour terminer le point que soulève Michel Amiel sur les mesures de compensation qu'on lui impose, alors qu'il va dans le bon sens et qu'il met à disposition 10 hectares de foncier pour le photovoltaïque, c'est l'illustration des injonctions par rapport auxquelles les maires sont soumis jour après jour. Monsieur Barles, vous le savez aussi bien que moi, nous avons dû nous résoudre, à votre demande, à mettre fin à un très beau projet qui était porté par le ministère des armées sur le territoire du camp militaire de Carpiagne, en plein cœur du parc national des Calanques, validé par le Conseil d'administration du parc national des Calanques, validé par l'ancienne adjointe à l'urbanisme, accompagné par les services de la Métropole sur les questions de zonage et sur lesquels vous nous avez demandé de renoncer parce qu'il fallait abattre quelques arbres au milieu du parc. Je respecte cela, j'appelle simplement à la vigilance car on ne peut pas, d'un côté, demander sans cesse à accélérer les projets d'ENR et en même temps mettre des freins et des bâtons dans les roues aux maires qui portent des projets d'ENR sur leur territoire. Je salue une fois encore, et j'en terminerai là, l'énergie considérable, le dévouement, je pense à Ensues, à Sénas, je pense à Vitrolles, je pense à Coudoux et je pourrais en citer beaucoup d'autres, qui portent des projets, je pense aussi à Mallemort évidemment. Bouc-Bel-Air, Simiane, Fuveau, enfin bref, je ne veux fâcher personne, rassurez-vous, mais tous ceux qui ont porté pendant 10 ans, 10 ans parfois des projets à s'affronter avec la DREAL qui ne dit pas la même chose que la DDTM, qui lui-même ne dit pas la même chose que l'Adème, je vous avoue qu'il faut beaucoup de courage pour porter cela et pour accompagner la transition énergétique de notre territoire. Toute l'ambition de cette SPL, c'est de venir leur filer un coup de main à tous ces maires qui sont volontaires pour faire évoluer notre territoire. Merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Simon pour avoir apporté ces précisions car à la suite de l'intervention de Monsieur Barles à laquelle j'adhère tout à fait, je suis très étonnée de la non-réponse à la proposition que j'avais faite en son temps bien sûr au maire de Marseille en premier, vous me le permettez, puis que j'ai faite à Madame Camard, au nom de son groupe, pour que quelqu'un de chez vous participe à cette SPL. Etes-vous vraiment sûr que vous ne voulez pas venir dans la SPL, Monsieur Barles ? Je vous propose d'avoir un siège car pour pouvoir tenir le premier conseil d'administration, il nous faut 6 postes. Bien entendu, depuis le temps que nous avons demandé, aujourd'hui, on avance et comme on le dit, mes chers collègues, on accélère. Nous ne sommes pas dans l'incantation, nous ne sommes pas dans la re-concertation, on n'est pas dans la re-réflexion. Maintenant, on crée la SPL. Donc on l'a créée au niveau de la partie départementale, on l'a créée au niveau maintenant métropolitain, il nous faut 6 personnes à l'intérieur. Dans ces 6 personnes, nous vous avons proposé pour un poste Madame Camard, nous avons pensé, effectivement, que Monsieur Barles était la personne référente la plus à même à porter son expertise au sein d'une SPL. Vous nous dites que ce n'est pas possible. Ce n'est pas grave. Derrière, on va désigner une autre personne. Je n'ai pas encore donné les noms, et la personne que je comptais mettre ne m'en voudra pas si je vous mets à la place. C'est Madame Camard qui répond à la place de Monsieur Barles ? Madame Camard alors.

Madame Sophie CAMARD.- Ce qu'il faut faire, c'est que si la ville de Marseille rentre dans la SPL, elle aura son représentant. Après là, en qualité de présidente de groupe, j'ai été saisie par SMS hier de la demande et je ne veux pas faire de tractation de ce type en séance.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Parce que nous avons saisi le maire de Marseille, excusez-nous, Madame.

Madame Sophie CAMARD.- On vous a répondu, il faut respecter un peu notre décision.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous respectons votre décision, donc vous ne rentrez pas au Conseil d'Administration de la SPL. C'est noté, merci.

Nous respectons tout à fait votre décision. Compte tenu de l'intervention très appropriée de Monsieur Barles, je pensais que vous saisissez au vol la main tendue, mais ce n'est pas le cas, ce n'est pas grave. Peut-être que si le Maire de Marseille avait été là, il aurait pu le faire de lui-même et dire « Banco, j'y vais » car on avance, c'est important d'avancer, notamment sur la problématique énergétique sur notre territoire.

Je vais vous donner les 6 noms, Monsieur Simon, pour commencer à faire le premier Conseil d'Administration et avancer sur cette thématique.

- Laurent Simon,
- Amapola Ventron,
- Sarah Boualem,
- Philippe Leandri,
- Bernard Destrost,
- Solange Biaggi.

Voilà mes chers collègues, je vous demande d'approuver ce rapport 35. Pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Pas d'abstention. C'est noté. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

A. Ventron, S. Boualem, P. Leandri, B. Destrost et S. Biaggi ne prennent pas part au vote

36. FBPA-002-18/04/2024-CM - Approbation de la durée d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du budget annexe "transports" - Instruction budgétaire M43

Le rapport n° 36, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

37. FBPA-003-18/04/2024-CM - Reversement des recettes de la collecte des métaux issus de la crémation

Le rapport 37, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

38. FBPA-004-18/04/2024-CM - Approbation des admissions en non-valeur de l'exercice 2024

Le rapport 38, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

39. URBA-005-18/04/2024-CM - Approbation des créances éteintes de l'exercice 2024

Le rapport 39, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

40. FBPA-006-18/04/2024-CM - Modification du passif de la commune de Cabriès transféré à la Métropole au 1er janvier 2018 pour la compétence "Eau"

Le rapport 40, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

41. FBPA-007-18/04/2024-CM - Transfert de l'activité ' Animation, développement et mise en valeur de la filière argile et gestion des Ateliers Thérèse Neveu ' sur le territoire de la commune d'Aubagne

Monsieur Giorgi pour le rapport 41.

Monsieur Jean-Pierre GIORGI.- Avis favorable de la Commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Giorgi. Sur ce rapport, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

42. FBPA-008-18/04/2024-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Je présente les rapports 42 à 49 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Donc, sur ces rapports concernant les désignations des représentants à différents organismes, avez-vous des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition, les rapports sont adoptés.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

43. FBPA-009-18/04/2024-CM - Création, définition d'emplois permanents et non permanents des besoins des services de la Métropole

Rapport 43, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

44. FBPA-010-18/04/2024-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°11)

Rapport 44, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

45. **FBPA-011-18/04/2024-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification mentionnée à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°5)**

Rapport 45, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

46. **FBPA-012-18/04/2024-CM - Dérogations aux barèmes de remboursement des frais d'hébergement des agents pour Paris et les Grandes villes - Actualisation du règlement des frais occasionnés pour les déplacements des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapport 46, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

47. **FBPA-013-18/04/2024-CM - Approbation du cadre général sur la mise à disposition des véhicules au bénéfice des élus et des agents et du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapport 47, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

48. **FBPA-014-18/04/2024-CM - Modalités de calcul de la participation financière des agents pour les autorisations de remisage à domicile des véhicules de service de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, applicable au 1er septembre 2024**

Rapport 48, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

49. **FBPA-015-18/04/2024-CM - Autorisation de recrutement et fixation de la rémunération d'un intervenant vacataire pour accompagner la Métropole dans le pilotage du projet LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Cote d'Azur)**

Rapport 49, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

- 49Bis. **FBPA-016-18/04/2024-CM – Création d'une mission d'information et d'évaluation sur la collecte des déchets sur le territoire métropolitain**

Rapport 49 bis, qui souhaite intervenir ? Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, les déchets, le serpent de mer, mais c'est un des premiers sujets de préoccupation du quotidien de nos habitants, une préoccupation majeure pour l'écologie aussi en général et un sujet qui vit

constamment des rebondissements parmi lesquels des dysfonctionnements dans de nouveaux quartiers par exemple ces derniers temps, suite à la réorganisation de tournées dans le 9-10 ou dans le 11-12 ou d'autres communes maintenant de notre territoire. Nous voulons, et je voudrais clarifier qu'il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause de grands objectifs, comme de réduire les déchets, développer le tri, etc. c'est la manière dont c'est appliqué et nous avons déposé une demande de mission d'information sur les déchets conformément au règlement intérieur, ce à quoi vous avez répondu, Madame la Présidente, en nommant notre collègue, Madame Christine Juste, pour coordonner la mission. Nous nous en félicitons puisqu'elle pourra à la fois représenter la ville de Marseille, et je sais qu'elle a le souci de respecter la dimension métropolitaine de la mission qui sera assurée aussi par le fait que tous les groupes pourront être représentés dans cette mission, et même si la délégation de Madame Juste, au départ, ne concerne pas la collecte des déchets, il est bien évident que de toute façon, c'est d'intérêt commun.

Un regret cependant sur le délai très court que vous nous proposez, c'est-à-dire un mois, donc je crains que cela mette beaucoup sous tension vos équipes et vos services. Nous aurions voulu prendre plus de temps. Le règlement prévoit 6 mois maximum. Nous vous demandons de ne pas fixer ce délai dans le marbre. Dans tous les cas, nous attendons de la transparence, de la pédagogie et surtout un plan d'action, ainsi qu'un meilleur service rendu *in fine*. Merci à vous.

(Applaudissements.)

Madame Christine JUSTE.- Madame la Présidente, mes chers collègues, cette mission d'information et d'évaluation que j'aurai le plaisir de présider, avec un petit défi mais j'aime bien relever les défis, a pour objectif de comprendre concrètement le fonctionnement de la collecte, non seulement à Marseille chers collègues, mais sur l'ensemble du territoire métropolitain. Nous pourrions ainsi mieux objectiver ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, les points d'amélioration à identifier pour que les services fournis par la Métropole répondent efficacement aux attentes des citoyens et des citoyennes et aux défis environnementaux de notre époque. Cet état des lieux portera aussi bien sur les services en régie qu'en DSP, sur toutes les collectes, les ordures ménagères, le tri sélectif, son organisation, son déploiement, le traitement des biodéchets, collecte, déploiement, mais aussi sur l'épineuse question de la collecte des déchets professionnels et du dispositif de la redevance spéciale. Nous n'oublierons pas, bien évidemment, les hommes et les femmes, piliers importants de cette question, les conditions de travail des agents, les moyens mis à leur disposition, que ce soient les véhicules, les outils, les dépôts, les zones de repos. Je crois pouvoir dire que cette mission d'information arrive à point nommé pour éclairer sur ce sujet devenu depuis bien longtemps priorité de tous les métropolitains. Je veux croire que cette mission d'information et d'évaluation, au travers de son bilan, sera un apport positif pour ce sujet de la collecte, 2^{ème} budget de notre Métropole car en matière d'action publique, tout peut être toujours amélioré. Merci, Madame la Présidente.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste, donc pour l'information de nos collègues, cette Commission est demandée par 1/6 des personnes siégeant à l'intérieur du Conseil métropolitain. Je l'ai donc effectivement acceptée, parce que ce serpent de mer dure depuis bien longtemps, personne dans la pièce n'était née, mis à part peut-être M. Rosso, (*sourires*), mais à part lui, personne n'était né quand la problématique des déchets a commencé. Nous avons donc accepté en mettant à l'intérieur bien entendu des représentants de chaque groupe et dans un délai court. Pourquoi dans un délai court ? Parce que la création de la Commission doit se faire en séance publique et le rendu de la Commission doit se faire en séance publique. La prochaine séance publique étant le 28 juin, je souhaite avoir ces résultats pour le 28 juin parce que derrière il y a un tout petit événement sur lequel nous allons être regardés par 4 milliards de personnes, ce sont les Jeux olympiques et je pense que s'il y a des préconisations à appliquer, il faut les appliquer le plus vite possible. Je précise que pour avoir fait en son temps avec certains de mes collègues, les 4 mousquetaires et les personnes qui

seront à l'intérieur (tous les groupes, pratiquement, nous ont répondu et des personnes ont été désignées pour y participer et pour en faire partie), Madame Camard, il faudra le faire assez rapidement aussi pour que l'on puisse tenir la première réunion assez vite, sachez que l'ensemble des documents seront à votre disposition. Quand on fait chaque année le compte rendu de l'analyse des déchets, on a déjà pas mal d'évolution. À l'intérieur. Il y aura des membres à l'instar de M. Sayag, M. Mouren, qui connaissent parfaitement les problématiques, je pense que le niveau d'information de la commission sera complet.

J'ai demandé au Directeur Général des Services de mettre un fonctionnaire qui sera M/ Laurent Perez et qui lui est un homme qui sera ouvert et qui sera à votre disposition, corvéable pendant ce mois pour pouvoir vous donner tous les renseignements que vous souhaitez, puisque c'est important d'avancer ensemble. Si la problématique avait été aussi simple, elle aurait été résolue depuis bien longtemps. Nous avons également travaillé en 2022 avec la Ville de Marseille où nous avons donné tous les éléments à M. le Maire à l'époque, et c'est vrai que lorsqu'il a vu les précisions données, il m'a dit que finalement, il ne prendrait pas la propreté. C'est là où nous avons désigné Mme Juste pour qu'elle puisse s'occuper de la partie propreté sur la ville de Marseille, et c'est important de pouvoir dire que les choses avancent. Elles avancent notamment sur le tri, donc l'action de Madame Juste sur les problématiques de tri portent ses fruits. Je l'ai fait la dernière fois, donc je vais la remercier encore une fois. Le travail réalisé, en collaboration avec M. Sayag, avec M. Mouren, avance et sa détermination (je connais son investissement dans les résultats) sont parfaits et nous allons dans le bon sens. Je voulais donc vous remercier officiellement, Madame, sur ce que vous faites parce que l'on peut ne pas être d'accord sur certaines choses, mais je crois que là, on est tout à fait en phase toutes les deux pour pouvoir faire en sorte que ce ne soit plus un problème et que ce ne soient que des solutions. En tout cas, je sais que vous êtes à l'écoute, les services sont à l'écoute de vos propositions et nous les appliquons en grande majorité, parce que vous avez ce recul et cette façon de faire.

J'espère dans cette Commission, je regrette que M. Ohanessian ne soit plus là, c'est effectivement, comme dans toutes les communes (on en parlait hier avec M. Gazay, ainsi qu'avec différents maires), il est fondamental, pour qu'une politique des déchets fonctionne, que bien entendu on nettoie mieux, mais que l'on salisse moins et que surtout, lorsqu'il y a des personnes qui débordent au niveau de leur action, elles soient verbalisées. Vous connaissez la problématique de la Métropole qui n'a pas le pouvoir de police, donc j'espère que M. Ohanessian qui, peut-être fera partie de la Commission, déjà il va faire partie de la mission, donc c'est un point positif pour qu'enfin Mme Juste évite de perdre un temps pas possible à demander à la police municipale d'intervenir lorsqu'elle doit le faire sur la ville de Marseille.

Si on avance dans ce sens, je pense que dans le mois on aura trouvé les solutions, que l'on mettra tous les interlocuteurs autour de la table et que surtout, ce ne sera plus un problème après le mois à venir. En tout cas, je remercie déjà l'ensemble des groupes et je vais leur demander de donner rapidement les noms pour que cette première Commission puisse se tenir le plus rapidement possible. Elle sera composée d'une vingtaine de personnes, je pense que c'est un nombre suffisant pour que les solutions soient apportées par toutes et par tous. Je vous en remercie et bon travail à chacun.

On vote sur le rapport 49 bis. Pas d'opposition ? Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (15h46)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ginoux, pour les rapports 50 à 53.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des observations sur ces rapports ? (*Aucune observation.*)

Nous passons au vote.

50. MOB-001-18/04/2024-CM - Approbation d'une convention cadre de transfert des voiries départementales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône

Sur le rapport 50, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention E. Bez, G. Lelouis, B. Marandat, A. Keller et C. Dudieuzere

51. MOB-002-18/04/2024-CM - Approbation du renouvellement de la convention de gestion de l'éclairage public dans les zones d'activité avec la ville d'Aix-en-Provence

Sur le rapport 51, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

52. MOB-003-18/04/2024-CM - Approbation du programme de travaux de réhabilitation de la rue Jean Perrin sur le Pôle d'activité d'Aix-en-Provence

Sur le rapport 52, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Adopté

Le rapport est adopté.

53. MOB-004-18/04/2024-CM - Approbation du programme de travaux pour la réhabilitation de la voie de l'Irlande - Zone d'activités de l'Anjoly à Vitrolles

Sur le rapport 53, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Monsieur Pons pour les rapports 54 à 59.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. Des demandes d'intervention sur ces rapports ?

Monsieur Marc PENA.- Oui, sur le rapport 55.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Je voudrais intervenir sur les rapports 57, 58 et 59.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

54. MOB-005-18/04/2024-CM - Création de la halte ferroviaire de Plan-de-Campagne - Approbation de l'avenant 1 à la convention initiale de réalisation des travaux de la halte

Rapport 54, pas d'opposition ? (*Aucune opposition.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

55. MOB-006-18/04/2024-CM - Desserte du Pôle d'Activité d'Aix-en-Provence (PAAP) et de la Duranne- Etude pour la réalisation d'un BHNS depuis le centre-ville d'Aix-en-Provence

Monsieur Pena, vous avez la parole sur le rapport 55.

Monsieur Marc PENA.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Chers collègues, ce rapport 55 en qualité d'élus aixois et métropolitain me pose un problème par son flou et ses insuffisances. Il me semblait que la Métropole avait d'abord été créée pour développer des transports depuis très longtemps moyenâgeux sur notre territoire et pour également améliorer l'aménagement de ce territoire. Or, ce rapport ne me semble pas, une nouvelle fois, à la hauteur des enjeux. En effet, dans un des sujets de ce rapport, qui est d'améliorer les transports dans la desserte du pôle d'activité des Milles, dont vous savez l'attractivité et l'importance pour notre territoire : ce sujet essentiel, pas 30 000 comme dit le rapport, mais 40 000 salariés se retrouvent chaque jour dans des embouteillages monstres que dénoncent les chefs d'entreprise, les organisations de salariés et les citoyens qui essaient de circuler sur ce territoire, donc devant une situation qui est extrêmement grave, je m'aperçois qu'on est encore au stade des études, et c'est ce qui m'inquiète.

Il est rappelé, c'est vrai qu'il y a eu deux études depuis deux années qui ont été faites autour de l'idée de BHNS pour ce territoire métropolitain que certains appellent avec ironie un Far West, tellement il y a de problèmes et tellement l'aménagement du territoire, n'est pas à la hauteur. Deux études ont déjà été faites et voilà qu'au dernier GIP de Marseille en Grand, il est proposé une nouvelle étude sur un nouveau tracé, si je comprends bien, de BHNS qui relierait plus précisément la ville d'Aix-en-Provence à la Duranne et au Pôle d'activités des Milles. Je rappellerais d'abord que seulement 18 % des salariés sont au centre-ville d'Aix, vont travailler vers le pôle d'activités des Milles et que le problème d'aménagement du territoire est beaucoup plus vaste que le seul problème aixois.

La deuxième chose qui m'étonne : c'est que puisqu'on en est au stade des études, le rapport évoque cette demande de BHNS, comme il évoque au cours des deux dernières années, je le disais, d'autres demandes ou études autour du BHNS, et que l'on n'ouvre pas la question essentielle qui est un serpent de mer là-aussi sur notre territoire, qui est la réouverture ferroviaire et notamment de la ligne Aix-Rognac. On sait que c'est un serpent de mer, on sait que cela ne se fera pas en un jour, mais je trouve étonnant qu'on ait une étude de dernier moment que vous acceptez et qui va quand même coûter un peu d'argent sur ce seul BHNS aixois et que l'on ne prenne pas en compte l'ensemble des données du territoire. Il y a donc là une problématique qui m'étonne par rapport aux besoins de ce territoire.

Je voudrais rappeler surtout que l'inconvénient éventuel de ce BHNS, c'est d'abord que son financement n'est pas garanti et Madame Vassal le sait bien, ce financement serait très conséquent et très important. La deuxième chose : c'est que ce BHNS va devoir utiliser des voies qui risquent d'oblitérer toute solution ferroviaire pour l'avenir. À ce moment-là, ce n'est pas une solution, c'est une catastrophe et vous me permettez l'expression. Je trouve que là-dessus, nous manquons véritablement de maturité et j'émet un souhait, c'est de regarder ce que d'autres proposent. Il y a des associations très sérieuses, des associations d'urbanistes, des associations dans le domaine du transport, des collectifs citoyens qui ont aussi une expertise et qui proposent d'autres solutions que les solutions assez pauvres, excusez-moi, qui nous sont présentées ici. La dernière chose que je voudrais préciser, et c'est une forme de proposition de ma part, c'est que le GIP semble avoir, à travers Marseille en Grand, un rôle relativement important en termes politiques de pilotage. Je le comprends, c'est ainsi que les choses ont été conçues. Néanmoins, je trouve que la Métropole est insuffisamment proactive par rapport à ce GIP. Par rapport à d'autres Métropoles que j'ai pu regarder, ce qui manque dans notre Métropole,

c'est une autorité organisatrice des transports et représentative de ce Conseil de Métropole dans sa diversité. Voilà une proposition que je fais pour l'avenir. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les maires et vous tous, mes chers collègues. Je crois que c'est Sacha Guitry qui avait eu ce mot, il y a des gens qui parlent, qui parlent jusqu'à ce qu'ils aient enfin trouvé quelque chose à dire et cela, dans le meilleur des cas. (*Applaudissements.*)

Ce qui est paradoxal, c'est que ce sont les mêmes qui se désolent des débats marseillo-marseillais qui essaient d'introduire au sein de notre Assemblée, une polémique aixoise bien pauvre, déjà d'ailleurs largement alimentée lors du dernier conseil municipal d'Aix.

Ce qui est essentiel dans ce rapport 55, grâce à la volonté du maire d'Aix que vous avez bien voulu soutenir Madame la Présidente, c'est qu'il marque l'attention de la Métropole et de l'État pour aboutir enfin sur une grande partie du Pays d'Aix à la réalisation d'un 3^{ème} BHNS qui va être essentiel à la desserte de la zone d'activité des Milles, du village des Milles et de la Duranne, soit comme le rappelait le rapport, 86 000 déplacements par jour. Ce doit être pour nous tous un grand motif de satisfaction de contribuer à l'amélioration de la mobilité. C'est une satisfaction qui ne sera certainement pas altérée par quelques-uns qui choisissent la polémique qui bloque à l'énergie qui crée. Pour ces raisons, nous vous savons gré, Madame la Présidente, vous tous les maires et chers collègues, de ce rapport.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gruvel, les réponses ont été apportées. Il y en a qui parlent, il y en a qui font, nous faisons partie de ceux qui font.

Sur ce rapport 55, quel est votre vote, Monsieur Pena ?

Monsieur Marc PENA.- Je m'abstiens.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est une belle intervention pour l'abstention. C'est noté.

Monsieur Mallié, vous vouliez prendre la parole sur ce rapport 55 ? Allez-y.

Monsieur Richard MALLIÉ.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais rappeler que sur la zone d'activité des Milles, qui est située sur la commune d'Aix en Provence et la Duranne, nous avons des dizaines de milliers d'emplois et je pèse mes mots là-dessus, mais que les personnes ne viennent pas toutes du Nord d'Aix-en-Provence, elles viennent beaucoup du Sud et de l'Est d'Aix. Quand je parle du Sud et de l'Est, la commune de Peynier, évidemment, est comprise à l'intérieur puisqu'elle est à l'Est, elle traverse Gardanne et évidemment tout cela traverse Luynes ou Bouc-Bel-Air et on se trouve avec des bouchons jusqu'à la commune de Simiane, jusqu'à la commune de Gardanne qui encombrant au moment où on a, le matin et le soir, les retours où chacun se rend à son travail. Cela fait plus de 20 ans que nous subissons cela sur la commune de Bouc-Bel-Air. Vous le verrez, Mesdames et Messieurs mes chers collègues, sur l'enquête publique sur le PLUi, beaucoup sont venus se prononcer. Donc, je veux bien, mais que l'on fasse sur Aix, que l'on fasse aussi pour les autres communes qui subissent les conséquences de cette mobilité matin et soir.

Un BHNS a été fait à l'époque sur Aix, vous nous proposez un BHNS qui peut-être va amener des milliers d'Aixois (je ne suis pas certain qu'il n'y ait que des Aixois sur la zone des Milles), mais sachez que les Boucains, les habitants de Bouc-Bel-Air souhaiteraient en fait qu'une solution soit trouvée pour éviter cet engorgement que nous avons à l'entrée de la zone des Milles qui s'appelle le Giratoire des 3 pigeons où se rejoignent les RD 8N et les RD 59.

J'ai encore vu le sous-préfet pas plus tard qu'hier soir, je l'ai évoqué. C'est un dossier dont on parle depuis une quinzaine d'années. Je souhaiterais voir le bout de ce dossier dans les mois à venir. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Monsieur Klein, Monsieur Amiel et Madame Ventron.

Monsieur Philippe KLEIN. - Oui, merci beaucoup Madame la Présidente, mes chers collègues, en ce qui nous concerne, pour Madame Pétel et moi-même, nous voterons contre cette décision pour la bonne et simple raison qu'elle nous parle de poursuivre des études pour le BHNS, mais qu'elle ne tient pas compte du fait que ces études vont mener à une impasse quelque part, pour la bonne et simple raison que ce BHNS a un tronçon trop court par rapport au besoin qui est beaucoup plus global et surtout, qu'il va empêcher la solution ferroviaire puisque *a priori*, les études démontrent que la solution du BHNS, le long de la voie ferroviaire, ne permet pas le transport de passagers, même pas le transport de fret, pour la bonne et simple raison que la solution qui est à côté de la voie ferrée traverse la voie ferrée à plusieurs reprises et que si l'on veut une véritable desserte dont on parle et dont les maires souhaiteraient être dégagés, cela va nécessiter une fréquence de BHNS qui vont couper à 4 ou 5 endroits la circulation ferroviaire et qui, par conséquent, ne pourra pas permettre cette desserte. On va donc empêcher le ferroviaire de passagers, sans trouver la solution globale et cela risque de poser une difficulté.

La deuxième chose c'est qu'*a priori* la SNCF, pour l'instant, n'est pas d'accord sur la cession des terrains qui sont nécessaires à cela. Donc personnellement, nous votons *contre* parce que nous pensons que c'est avancer un tout petit peu trop tôt, même si nous souhaitons véritablement trouver une solution, nous pensons que la solution ferroviaire ne doit pas être abandonnée et que ce choix risque de l'obérer. C'est la raison de cette chose.

La troisième chose, c'est que nous n'avons pas les rapports qui ont été faits jusqu'à présent et qui vont dans le sens de l'implantation du BHNS. Leur diffusion serait extrêmement agréable pour pouvoir peut-être mieux apprécier cette délibération. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Monsieur Amiel.

Monsieur Michel AMIEL. - Oui alors, certes légèrement en marge de ce rapport, mais puisqu'on parle de mobilité en général et de BHNS en particulier, en ce qui me concerne en revanche, je tiens à me féliciter du travail qui a été fait concernant le prolongement du BHNS Marignane-Vitrolles-Saint-Victoret, Les Pennes qui va se prolonger vers Plan-de-Campagne et venir surtout, et c'est là l'intérêt de l'articulation ferroviaire BHNS, se brancher sur le pôle d'échanges multimodal de Plan-de-Campagne.

Il est vrai que dans un monde idéal, tout devrait et pourrait avancer à la fois en pratique quand on arrive à développer d'une façon aussi concertée, je salue le travail réalisé avec vos services, avec le Département, également avec la Région et je sais que Jean-Pierre Serrus suit ce dossier avec attention, mais il est certain qu'en matière de désengorgement de circulation sur ce secteur qui est vaste, parce que ce sont les Pennes-Mirabeau, Cabriès, Simiane et je rappelle aussi que la zone de Plan-de-Campagne, ce sont 7 000 emplois qui ne sont pas que sur le bassin de population de Cabriès, les Pennes- Mirabeau, tant s'en faut, donc je veux dire que ce sont des dossiers en la matière qui avancent et qui avancent plutôt bien.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Tout à fait. Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON. - Oui, merci. Dans la continuité de mon collègue et voisin, Monsieur Amiel et ami aussi, Richard Mallié, je vais juste prendre la casquette de Cabriès deux secondes, Madame la Présidente si vous me le permettez, effectivement pour louer le travail accompli pour le pôle d'échanges multimodal, donc de Plan-de-Campagne qui est essentiel pour la mobilité à la fois des Marseillais mais aussi des Aixois. On a aujourd'hui cette vision un petit peu transversale du même côté, c'est-à-dire que par exemple sur le pôle d'échanges multimodal, nous n'avons pas encore imaginé une liaison du pôle d'échanges multimodal directement vers la gare TGV et cela c'est fondamental parce que nous avons plus de 18 000 véhicules qui traversent Cabriès pour aller sur la Duranne ou sur cette gare.

Effectivement, il ne faut pas avoir qu'une vision d'un point à un autre, Est-Ouest, mais également la vision Nord-Sud et Sud-Nord. C'est la même réflexion que celle de Richard Mallié tout à l'heure, effectivement, toutes nos communes sont congestionnées et nous

attendons beaucoup de ce pôle d'échanges multimodal qu'il faudrait compléter par d'autres destinations, puisque effectivement, c'est très bien que nous allions vers l'Ouest à partir de ce pôle d'échanges multimodal, aller vers Marseille, aller vers Aix, c'est normal, mais ceux qui vont arriver à ce pôle d'échanges multimodal ne vont pas aller à Aix pour se rendre à la gare TGV, c'est une hérésie, ce n'est pas possible. Voilà ce que je voulais dire sur ce pôle d'échanges multimodal et je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron. Monsieur Molino.

Monsieur André MOLINO.- Oui, je rappellerai que la commune de Septèmes aussi rencontre de grosses difficultés, tout en précisant que nous avons un pôle d'échange avec la gare de Septèmes. Je rappellerai que les week-ends, ce sont énormément de voitures qui passent sur la ville, avec un embouteillage énorme. Je crois que la démarche que nous devons avoir et je me suis entretenu avec mon ami Jean-Pierre Serrus, notamment pour lui faire part que nous avons inauguré cette gare il y a maintenant quelques années et que l'idéal serait que l'on puisse avoir un cadencement beaucoup plus important au niveau du ferroviaire, parce que c'est vrai que l'on rencontre des difficultés du côté de Cabriès. Il va y avoir une halte au niveau des Pennes-Mirabeau qui, à un moment donné, peut être justifié, mais il y a quand même déjà une création qui se fait avec la gare de Septèmes et il faudrait peut-être aussi avoir une réflexion à ce niveau. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Molino. Monsieur Serrus.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, peut-être trois éclairages parce qu'évidemment, le sujet est très riche.

Je voudrais d'abord affirmer ici, au nom du Conseil régional, que le développement du transport ferroviaire est notre premier poste d'investissement à la Région. On vient de signer une prévision de contrat de plan État-Région, le premier poste concernant la mobilité, c'est le ferroviaire. Donc nul n'est besoin de comprendre que nous n'avons pas besoin d'être convaincu, le ferroviaire, c'est la colonne vertébrale à la fois des mobilités qui relie nos territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est également un enjeu majeur, colonne vertébrale à l'intérieur des aires métropolitaines. Il y en a 4, celle de Nice, celle de Toulon, ici celle d'Aix Marseille et celle d'Avignon. Donc premier éclairage, on est tous convaincus de la même chose, de l'importance du ferroviaire.

Deuxièmement, évidemment le débat ne sera pas clos cet après-midi, mais je voudrais rassurer tout le monde sur le fait qu'entre la Métropole et la Région, les travaux sont en cours ; il y a les services express régionaux métropolitains. Je vous rappelle que la loi date de la fin de 2023. Nous n'avons même pas tous les textes d'application que nous sommes au travail et évidemment, c'est essentiel de s'appuyer sur les travaux que nous avons réalisés ensemble, sous maîtrise d'œuvre de la Métropole, sur l'armature ferroviaire métropolitaine. Tous ces sujets, le devenir des gares, le devenir des haltes ferroviaires, en faut-il plus, en faut-il d'autres, le barreau Aix-Rognac, tous ces sujets sont aujourd'hui vus dans leur globalité et évidemment, on ne peut pas dans une séance de Conseil métropolitain, ne pas entendre l'expression de vos besoins, que je comprends tout à fait, mais conclure. Il en faut partout et on va les faire tout en même temps. Cela va vraisemblablement demander un peu de temps.

Puis le troisième éclairage que je voulais vous donner, il a été sous-jacent dans les interventions précédentes, c'est que le rail ne fait pas tout. On a hérité d'un système ferroviaire, encore une fois, il ne s'agit pas de revenir sur des débats qui ont eu lieu et qui n'ont plus lieu, qui étaient dans un état insatisfaisant. Je rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas, que le premier investissement de la région se fait sur des équipements qui appartiennent à l'État et qui sont gérés par la SNCF réseaux. Il faut avoir ceci en tête. On est donc en train de corriger à marche forcée ce qui n'a pas été fait ou ce qui a été délaissé précédemment.

Néanmoins, ce n'est pas parce que vous avez un train qui passe, que le fait de s'arrêter va vous résoudre le problème de tout ce qui se passe sur la route entre la commune où le train passe et la multitude de destinations qui intéressent les habitants. J'ai eu plusieurs

fois à m'en occuper. Donc c'est bien au travers de ces études communes, Métropole, Région, sur le service express régional métropolitain et sur l'armature ferroviaire que nous allons pouvoir, non pas arbitrer oui ou non, mais que l'on va pouvoir mettre dans la durée, on a besoin d'un agenda d'une quinzaine, je pense même voire de plus de 15 ans, pour pouvoir doter enfin ce territoire métropolitain d'un système totalement satisfaisant. Il va donc falloir à la fois continuer à travailler ensemble et ne pas s'impatienter.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci pour l'ensemble des interventions. Juste un petit point de conclusion sur ces thématiques. Je vous rappelle, mes chers collègues, que le BHNS d'Aix-Les Milles est prévu sur le plan de déplacement de mobilité que nous avons voté à l'unanimité en 2021, donc ce n'est pas une nouveauté. Alors que vous le découvriez aujourd'hui peut-être mais ce n'est pas du tout une nouveauté.

Des projets ont été mis en avant plus que d'autres et ont avancé et effectivement, aujourd'hui, nous sommes en train de réfléchir sur la suite parce que oui, la Métropole avance, elle avance bien, elle avance vite. Il y avait, on le sait toutes et tous, et on l'entend dans vos interventions, bien sûr qu'il y a du retard (50 ans de retard) c'était du tout voiture jusqu'à maintenant, nous essayons de trouver d'autres solutions et nous avons travaillé sur ce PDM voté à l'unanimité en 2021, qui fait au total 7 Md€. Il y avait à l'intérieur ce projet. Pour nous, il est donc nécessaire aujourd'hui, compte tenu de l'avancée des 15 projets dont font partie le BHNS de Plan-de-Campagne, les plans multimodaux aussi, de travailler sur la suite, parce que le temps est tellement long dans les études, dans la réalisation d'un projet, que si on ne s'y prend pas maintenant, on aura terminé nos 15 projets, nous allons avoir un creux. C'est la raison pour laquelle il existe ce GIP qui ajuste aussi la possibilité bien sûr de contrôler l'avancement de ces 15 projets, mais aussi de travailler. C'est ce que j'ai demandé la dernière fois sur le futur et de demander sur la totalité du plan de déplacement de mobilité, ce que les différents intervenants souhaitaient mettre en avant. Il est donc normal que Madame le Maire d'Aix soit écoutée puisqu'elle est en fonction aujourd'hui. Elle a souhaité que nous mettions en avant cette partie ; nous avons également rajouté 2 lignes de métro sur la partie qui part de Sainte-Marguerite pour aller vers Saint-Loup, bien entendu que nous aimerions bien mettre le métro jusqu'à Saint-Loup, mais pour l'instant, les financements et les difficultés sont assez importants pour pouvoir commencer à étudier cette partie-là et pas le reste.

Donc aujourd'hui, je suis un peu déçue de voir que vous ne votiez pas à l'unanimité les études, comme vous les aviez votées en 2021, parce qu'aujourd'hui, il n'est pas question d'opposer un quelconque mode de transport à un autre, c'est-à-dire que l'on ne va pas opposer un BHNS à la ligne ferroviaire. Je crois que la ligne ferroviaire Aix-Rognac, non seulement elle est nécessaire mais elle sera indispensable notamment au niveau de la région avec la volonté de la candidature des Jeux Olympiques d'hiver, qui a une nécessité d'aller bien plus loin. C'est donc un des bras importants qu'il faudra refaire et peut-être qu'on aura un petit coup de boost de l'Etat avec justement ces Jeux olympiques d'hiver. On n'oppose pas l'un à l'autre, ils sont nécessaires, indispensables. Les différents modes de transport ont chacun leur utilité. Ce qui est important, c'est de décarboner les modes de transport, laisser au maximum de côté (je vais faire plaisir à M. Barles), la voiture parce qu'effectivement la voiture polluée, elle encombre nos routes, elle les use et en plus elle use nos nerfs en même temps et nos portefeuilles.

Nous sommes donc tout à fait en phase, ce n'est pas un à la place de l'autre, c'est l'un et l'autre et justement l'étude qui est lancée est faite pour arriver à ce qu'on puisse avoir la ligne ferroviaire d'un côté et le BHNS de l'autre qui ont deux utilités différentes et donc peut-être qu'il faudra procéder à certaines modifications, peut-être qu'il faudra faire cette préemption, mais dans notre esprit, il n'est pas question de remplacer l'un par l'autre et au contraire, la différence c'est que la région s'occupe de la partie ferroviaire. Nous nous occupons de la partie BHNS et nous avançons de pair avec la région, mais il n'est pas question de supprimer cette ligne.

La gare Saint-Charles doit être rediamétralisée, donc en attendant 2037 d'après ce qu'on a appris cette semaine, on ne va pas attendre les embouteillages à Plan-de-Campagne, à Simiane, à Bouc-Bel-Air et aux Milles jusqu'en 2037. Peut-être que le BHNS va permettre

aussi d'alléger cette partie-là, c'est une demande importante également du monde économique qui souhaite que la zone importante des Milles qui reçoit énormément de personnes, puisse aussi être entendue. C'est donc un ensemble de choses, mais on n'oppose pas l'un à l'autre.

J'aurais préféré que vous votiez comme vous l'avez fait pour cette étude, dans la mesure où après, peut-être que les résultats ne vous conviendront pas, mais lançons cette étude pour savoir comment on peut arriver justement à mettre ensemble une ligne ferroviaire et une ligne de BHNS, tout en sachant que la ligne de BHNS permet également d'autres modes doux que la ligne ferroviaire ne permet pas de faire. C'est la raison pour laquelle je suis un peu étonnée de cette attitude, sur le fait que vous avez voté *pour* en 2021, aujourd'hui cela arrive, vous ne votez, vous vous abstenez ou vous votez contre. Il faut, derrière, avoir un peu de cohérence et savoir ce qu'il est possible de faire pour la suite. Aujourd'hui, j'ai demandé que l'on puisse travailler sur ce plan de déplacement mobilité, pour savoir quels sont les projets qui vont être maintenant poussés et enclenchés pour pouvoir continuer les autres qui arrivent à terme.

Oui, les transports accélèrent, oui on sera à l'heure et oui on va avoir une révolution de la mobilité, que cela fasse plaisir ou pas à certains et à certaines. C'est comme cela, il faut maintenant préparer la suite, préparons-là ensemble, mais n'opposons pas des modes de transport les uns aux autres.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport. On va repasser au vote.

On refait les votes sur le rapport 55.

Que faites-vous, Monsieur Klein ? *Contre*. C'est noté.

Rapport 55, 1 abstention, 2 voix contre. Le rapport est adopté, les études seront faites.

Le rapport est adopté.

Votes contre de P. Klein et A-L. Petel

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

56. MOB-007-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public concernant l'exploitation des parkings Verdun et Port de plaisance, et sa mise à l'eau à La Ciotat

Rapport 56, pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté.

Le rapport est adopté.

57. MOB-008-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Les Docks et Espercieux à Marseille

Pour les rapports 57, 58 et 59, il y a plusieurs interventions. Monsieur Dudieuzère.

Monsieur Cédric DUDIEUZÈRE.- Oui, merci beaucoup Madame la Présidente de me donner la parole donc sur les rapports 57, 58, 59 qui concernent la sécurisation de plusieurs parkings métropolitains situés dans la commune de Marseille. Nous serons évidemment favorables à l'adoption de ces trois rapports, tout ce qui concourt à l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens, nous y sommes favorables. Néanmoins, je voudrais rappeler très rapidement...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Excusez-moi, Monsieur Dudieuzère. Mes chers collègues, nous avons presque fini. Il reste 3 rapports, donc je vous demande un tout petit peu de patience. Merci. Allez-y, Monsieur Dudieuzère.

Monsieur Cédric DUDIEUZÈRE.- ... car j'ai conscience que nous sommes ici à la Métropole et pas à l'Assemblée nationale et je ne vais pas me lancer dans de longues digressions de politique nationale, mais quand même je voudrais rappeler que le fait d'avoir ouvert notre pays aux quatre vents, d'avoir supprimé nos frontières, nous obligent à recréer de partout des micro-frontières, que ce soit à l'entrée de nos écoles, à l'entrée de nos collèges, à l'entrée de nos lycées, ou comme ici avec ces rapports jusque dans nos parkings publics. Nous sommes obligés de nous bunkeriser, de réduire nos libertés, nous devenons petit à petit des prisonniers de notre propre pays et tout cela à grand renfort d'argent public, car ces caméras, ces barrières, cela coûte de l'argent et tout l'argent que l'on met dans cette sécurité, on ne peut pas la mettre dans l'entretien de nos routes, on ne peut pas la mettre dans les écoles, la mettre dans la recherche, dans la santé, etc. Il faudra quand même bien un jour arrêter de s'attaquer uniquement aux conséquences, comme nous le faisons aujourd'hui, mais bien aux causes de cette insécurité. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Rivoallan.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Merci de me donner la parole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Si tout était si simple.

Monsieur Jean-Baptiste RIVOALLAN.- Si tout était si simple...

Je voulais simplement intervenir sur ces rapports qui me tiennent particulièrement à cœur puisqu'effectivement ils ont pour but de renforcer la sécurité dans les parkings. Nous constatons malheureusement une recrudescence de vandalisme, de violence, d'agression à la personne, de squatteurs dans les parkings, pas forcément que métropolitains mais publics également et il était de notre devoir de réagir par rapport à cette insécurité.

Bien évidemment sous l'impulsion de Madame la Présidente, nous avons décidé effectivement d'intervenir et de regarder avec nos délégataires de service public, de renforcer la sécurité dans ces parkings. Nous avons travaillé également avec mon collègue Henri Pons qui est notre Vice-président à la mobilité et avec les services que je tiens à remercier pour leur investissement permanent à l'amélioration du quotidien des personnes. Nous avons été sollicités par nos concitoyens, par les commerçants, mais également par les restaurateurs et les hôteliers qui subissent régulièrement, malheureusement, du vandalisme de leurs clients ou des gens qui viennent simplement dans nos parkings.

Concrètement, nous avons mis en place des outils de sécurité très importants. Nous avons d'abord mis en place une équipe de sécurité qui tournera de 19h00 à 07h00 du matin, en permanence, autour des parkings métropolitains. Ces personnels pourront également intervenir à la demande, ou par un coup de téléphone des délégataires, si toutefois il y avait un problème sur place.

Enfin, nous avons décidé de mettre des contacteurs sur toutes les portes d'accès aux parkings et également des lecteurs, des lecteurs qui permettront uniquement aux titulaires d'un titre de stationnement, de pouvoir entrer dans nos parkings. Ensuite, nous allons mettre dans la vidéo que nous avons déjà en place, une intelligence artificielle, pour détecter des mouvements d'agression ou des comportements suspects et qui nous permettront d'intervenir beaucoup plus vite, de manière à pouvoir protéger les gens au sein de nos parkings. Je tiens à vous remercier vraiment de manière vraiment soutenue, Madame la Présidente, pour cet investissement, c'est quelque chose qui est très important. Nous avons des besoins colossaux en sécurité, cela ne concerne pas malheureusement que les parkings sur la ville de Marseille et sur la Métropole, l'insécurité est grandissante, mais à travers ces actes bien importants et bien pesés, nous comptons vraiment appuyer la sécurisation de tous nos parkings métropolitains. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Bonjour.

Je voudrais juste vous dire un petit complément de ce qui vient de se dire. Je trouve qu'il y a une action qui a été menée et qui est particulièrement intelligente de la part de la Métropole, c'est d'intégrer les parkings à la mobilité.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Cela fait partie de la mobilité.

Monsieur Henri PONS.- Cela fait partie de la mobilité, mais ce n'était pas le cas à l'époque. La Métropole a justement, en ayant récupéré les parkings, permis d'avoir une continuité sur cela. Je trouve que c'est plutôt une bonne chose et justement s'occuper de la sécurité dans les parkings, je suis désolé de répondre à une intervention précédente de cette façon, mais les problèmes dans les parkings ne datent pas d'aujourd'hui. Il y a très longtemps que ces problèmes existent et je trouve que cette initiative qui est prise est excellente parce que je pense que dans la continuité des transports, les transports cela fonctionne quand c'est propre et sécurisé et l'initiative qui est faite aujourd'hui sur les parkings est dans la continuité des transports publics qui doivent être propres et sécurisés, c'est le cas. Je ne pense pas qu'il y ait des gens qui vont se plaindre sur ce fait, même si cela coûte de l'argent, mais la sécurité c'est un problème qui est national, qui est international maintenant. On ne peut pas nier cela. C'est une obligation, c'est ainsi que cela se passe maintenant. Je pense que cela va se passer dans l'intérêt des gens. Quand vous rentrez dans les parkings, quelles que soient les villes des Bouches-du-Rhône, il y a des problèmes partout. Mettre de l'intelligence artificielle, des agents qui tournent, c'est ce que tout le monde attend depuis des années, alors je pense que l'on devrait se féliciter d'avoir de telles positions sur la Métropole. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons.

Sur cette délibération 57, pas d'opposition ? Non. Adopté.

Le rapport est adopté.

58. MOB-009-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement République et Phocéens à Marseille

Sur la délibération 58, pas d'opposition ? (*Non.*) Adoptée.

Le rapport est adopté.

59. MOB-010-18/04/2024-CM - Approbation de l'avenant n°8 au contrat de concession relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Jean Jaurès et Charles de Gaulle à Marseille

Sur la délibération 59, pas d'opposition. Adoptée.

Le rapport est adopté.

COMMISSION INNOVATION, VILLE INTELLIGENCE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (16h21)

60. IVIS-001-18/04/2024-CM - Approbation d'une convention de mise à disposition par la Métropole d'une nouvelle offre de service numérique pour la création de sites Internet dite "Usine à sites" au profit des communes de la Métropole

Madame LA PRÉSIDENTE.- Le dernier rapport c'est le numéro 60, Monsieur Mercier.

Monsieur Arnaud MERCIER.- Bonjour Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est une nouvelle offre du Métrostore créé par le Réseau RÉUNI sur une offre dite « Usine à sites » et j'invite donc mes collègues maires à bien lire ce rapport qui est une note de service complémentaire sur le numérique à porter par la Métropole au service des communes. C'est une offre intéressante financièrement et techniquement également.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Des observations ? (*Aucune observation.*) Des oppositions ? (*Aucune opposition.*) Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Je vous en remercie. Je lève la séance.

(La séance est levée à 16 heures 23.)

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

**Séance publique
du jeudi 27 juin 2024 à 13h50**

Hémicycle du Pharo, Marseille

In Extenso

La séance est ouverte à 13h50
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Etaients présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaients absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-

Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Le quorum étant atteint, je déclare la séance du 27 juin ouverte.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs les élus, être ici au sein de cet hémicycle que Jean-Claude Gaudin présidât en premier, entouré de vous tous, mais aussi entouré de l'administration, entouré de ses amis, entouré de ses proches qui ont été à ses côtés pendant toutes ces années, entouré des Présidents d'intercommunalités, c'est un grand plaisir de pouvoir vous dire toute l'émotion et tout le symbole que cela peut représenter pour moi aujourd'hui.

Je le revois assis à votre place, Madame Biaggi, j'étais à côté de Monsieur Jean-Claude Gaudin à cette époque-là ; je le revois avec son élégance naturelle, avec sa voix si singulière nous raconter notre territoire d'hier. Je le revois nous compter nombre d'intrigues, nombre d'histoires politiques amusantes. Combien de péripéties sur la vie politique locale ces murs ont-ils entendues ? Combien de débats passionnés, combien de cris, combien de hurlements, combien de décisions majeures ont été prises ici dans cet hémicycle ? Et pendant plus d'un quart de siècle, il a été aux yeux de tous, l'emblématique maire de Marseille et il le restera à jamais.

Mais il fut aussi l'artisan de l'intercommunalité, d'abord avec la Communauté urbaine et ensuite avec la Métropole, cette fameuse Métropole Aix-Marseille-Provence.

C'est la raison pour laquelle, en sa mémoire, je souhaite que cet hémicycle porte son nom aujourd'hui. (*Applaudissements*).

Cet hémicycle portera donc le nom de Jean-Claude Gaudin, parce que c'était ici le premier endroit où il a créé cette Métropole, un hémicycle où il fait bon être ensemble, il fait bon être un peu les uns sur les autres, mais surtout il fait bon sur ce démarrage de cette nouvelle institution.

Pour que nous nous souvenions aussi de cette empreinte et également de tout ce qu'il a fait pour notre territoire, j'espère d'ailleurs que vous transmettez au maire de Marseille que cela inspirera aussi et je sais que je peux compter sur lui pour que demain, au Conseil Municipal, il y ait également un hommage appuyé au maire de Marseille.

Marseille et la Provence, c'était Jean-Claude Gaudin. Certes, Jean-Claude Gaudin fût un homme d'État, mais je ne reviendrai pas sur son parcours d'exception que nous connaissons tous. Il fût surtout un maire bâtisseur, un maire visionnaire attaché à la transformation de son territoire, un maire qui croyait et qui espérait dans une coopération solide entre les communes.

En 2000, après des années de persévérance, Jean-Claude Gaudin parvient à fonder la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole. Pendant des années, il se bat pour qu'un maximum de communes intègre MPM, que les liens se renforcent entre les maires et que la Métropole prenne vie. Dès la création de la Métropole en janvier 2016, Jean-Claude Gaudin se montre à l'écoute de tous les maires du territoire. Il a toujours eu un profond respect pour chacun et chacune des maires de ce territoire. Selon lui, mais nous en avons souvent parlé, il m'a toujours dit : il n'y a pas de petite commune, il y a des communes et des maires qui s'engagent au quotidien pour leur commune. Il était attaché à la juste représentativité de ces maires et il a fait en sorte que tous les maires puissent siéger au sein de la Métropole, ce qui d'ailleurs n'était pas prévu par la loi au départ. Ainsi, il réussit à concilier 2 éléments qui pourraient sembler assez incompatibles, donner la voix à tous et entendre l'expression d'une majorité. Nous nous rappelons d'ailleurs tous, les premières séances de la Métropole. Jean-Claude Gaudin a su dépasser les risques politico-médiatiques pour faire un projet qui dépasse sa mandature. Un projet courageux, malgré une naissance qui s'est faite dans la douleur.

Rappelons-nous les hurlements, les combats, mais des hurlements et des combats toujours dignes entre Jean-Claude et Maryse. Jean-Claude a su établir une réelle vision métropolitaine et cibler les grands axes de développement. Je pense en particulier à la création d'emplois qualifiés ou faiblement qualifiés dans les domaines du tourisme, mais aussi

l'attractivité dans celui des transports. En 2 ans et demi à la tête de notre institution, il a lancé la feuille de route de la révolution des mobilités avec l'agenda mobilité cher à notre ami Jean-Pierre Serrus. Nous lançons également l'agenda du développement économique en soutenant en particulier la filière de la santé. J'étais d'ailleurs, à l'époque, sa première vice-présidente à l'économie. Que de souvenirs. Sous sa présidence, la Métropole est bel et bien devenue une réalité et une source de confrontation, mais aussi d'espoir pour notre territoire. Aujourd'hui, c'est une réalité qui est au service de près de 2 millions d'habitants.

Ainsi, Jean-Claude Gaudin aura mis sur les rails une jeune institution dédiée aux habitants et à leur quotidien. Une institution porteuse de projets d'avenir, de projets structurants pour notre territoire. Comme disait Jean-Claude, nous ne faisons pas tout bien, mais nous le faisons de notre mieux et surtout, nous n'avons toujours pas trouvé la baguette magique. Mes chers collègues, malgré les incertitudes de la période actuelle, les fractures profondes de notre pays, j'espère que tous ensemble, nous poursuivrons cette route commune et ce travail collectif.

Personnellement, Jean-Claude Gaudin, je lui ai déjà dit, a été pour moi un père. Je ne le remercierai jamais assez pour tout ce qu'il a fait pour moi. Les jeunes avancent souvent plus vite, mais les anciens connaissent mieux la route. Inspirons-nous de ces mots positifs et rappelons-nous la nécessité de ne jamais oublier d'où on vient pour savoir véritablement où on peut aller.

C'est la raison pour laquelle, en sa mémoire, je vous demanderai de bien vouloir respecter une minute de silence.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Monsieur Jean-Claude Gaudin, décédé le 20 mai 2024.)

Merci.

Comme je souhaitais finir sur une note positive, parce que je sais qu'il n'aimait pas ce type de cérémonie, nous avons préparé un petit film que nous allons vous passer pour vous rappeler l'ensemble des projets qui ont été faits sous sa présidence. Nous avons également passé les présidences du Président Caselli, du Président Teissier pour que vous puissiez voir les empreintes laissées par Jean-Claude Gaudin et l'ensemble de son œuvre au niveau intercommunal et métropolitain.

Merci d'envoyer le film.

(Diffusion du film réalisé en hommage à Jean-Claude Gaudin).

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous allons souhaiter la bienvenue à une nouvelle élue, Madame Sophie Chave qui, à la suite de la démission de Madame Monique Slissa est présente aujourd'hui. Bienvenue, Sophie. *(Applaudissements.)*

Nous pouvons l'applaudir, bien entendu, et tous nos vœux de rétablissement à Madame Slissa, mais je sais que c'est compliqué.

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉPORT :

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part, de vous signaler aux assemblées afin que vos dépôts soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

RAPPEL DES RÈGLES POUR LE DÉROULEMENT DE CETTE SÉANCE :

Je vous rappelle, pour la sérénité des débats, que vos interventions devront s'inscrire strictement dans le cadre de notre règlement intérieur, des sujets inscrits à l'ordre du jour et des compétences de la Métropole.

Toute intervention relative à la campagne électorale en cours constituera un abus et relèvera des pouvoirs du Président de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 18 avril 2024. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a pas observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 18 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

III – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU 18 AVRIL 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en temps et en heure, ainsi que l'ordre du jour des dossiers de cette séance.

IV – INFORMATIONS AU CONSEIL

Une information vous a été également adressée avec les documents de séance, il s'agit :

- Des tableaux de marchés notifiés,

Mes chers collègues, vous avez été destinataires d'un ordre du jour rectificatif. L'ordre de passage a été légèrement modifié pour permettre à certains d'entre vous de pouvoir assumer leurs responsabilités actuelles. Nous n'allons pas nous fier aux numéros, mais nous allons changer légèrement l'ordre prévu.

Nous allons commencer par la Commission finance budget patrimoine administration générale, du 56 au 69, Monsieur Khelfa.

V – EXAMEN DES RAPPORTS

FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE (13h50)

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports concernant les comptes de gestion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Y a-t-il des demandes d'intervention du 56 au 69 ? Pas de demande d'intervention, nous allons passer au vote.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Sur les comptes de gestion, Madame la Présidente, je reviendrais un peu plus largement sur le compte administratif, mais pour être en concordance avec nos votes lors du budget 2023, nous voterons contre.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté. Sur le 56, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

56. FBPA-001-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget principal

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

57. FBPA-002-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

Rapport 57, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

58. FBPA-003-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Rapport 58, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

59. FBPA-004-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

Rapport 59, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**60. FBPA-005-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« marché d'intérêt national »**

Rapport 60, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**61. FBPA-006-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« opérations d'aménagement »**

Rapport 61, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**62. FBPA-007-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« parkings »**

Rapport 62, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**63. FBPA-008-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« prévention et gestion des déchets »**

Rapport 63, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

**64. FBPA-009-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe
« régie d'action sociale »**

Rapport 64, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

65. FBPA-010-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budget annexe « transports »

Rapport 65, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

66. FBPA-011-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « assainissement »

Rapport 66, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

67. FBPA-012-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « crématoriums »

Rapport 67, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

68. FBPA-013-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « eau »

Rapport 68, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de P. Klein et M. Pena
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

69. FBPA-014-27/06/2024-CM - Compte de gestion de l'exercice 2023 - Budgets annexes « ports de plaisance »

Rapport 69, pas d'autres oppositions ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de P. Klein et M. Pena

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

70. FBPA-015-27/06/2024-CM - Élection d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2023

Nous passons maintenant au 70. De nouvelles dispositions ont été prises. Il faut que pour l'étude du compte administratif, nous puissions élire un Président de séance. J'espère que vous avez tous mis vos cartes.

Conformément aux dispositions légales, nous procédons à l'élection du Président de séance spéciale pour l'adoption du compte administratif. J'ai reçu la candidature de Monsieur Didier Khelfa. Je déclare le scrutin ouvert.

Il n'y a pas d'autres candidats ? Je n'ai pas demandé.

(*Non.*)

Nous déclarons le scrutin clos.

Le scrutin est clos. Il y a 10 blancs. Monsieur Didier Khelfa, 166 voix. Abstentions, 32. Étaient inscrits, 240. Présents, 208. Monsieur Khelfa est élu Président provisoire pour le compte administratif. Venez, Monsieur Khelfa, je vous laisse la place.

(*Applaudissements*).

(*Madame la Présidente quitte l'hémicycle et Monsieur Didier Khelfa prend la présidence de séance*).

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, chers collègues, je vous propose de démarrer sur l'approbation et la présentation des comptes administratifs. Je ne vais pas passer des heures à vous présenter l'ensemble des chiffres, néanmoins, nous sommes obligés d'évoquer les grandes masses et les grandes lignes pour que nous puissions derrière organiser le débat – certains d'entre vous ont déjà posé leur intention d'intervenir, notamment Jean-Christophe – débat, que nous avons déjà eu en commission, je sais donc que ce seront des débats sereins, constructifs, comme cela a toujours été le cas.

Je vous présente les comptes administratifs en quelques lignes. Je voudrais vous rappeler que tous budgets confondus, notre Métropole, c'est 3,5 milliards de recettes, 3,1 milliards de dépenses, je le redis, tous budgets confondus. Toujours tous budgets confondus, en 2023, ce sont 565 millions d'euros de dépenses d'équipement à travers notre programmation pluriannuelle d'équipement, notamment les deux gros budgets : le budget principal avec 278 millions et notre budget annexe transport avec 192 millions.

Je rappelle aussi que sur une période de 2020 – 2023, pour avoir un référentiel par rapport à ces dépenses, la moyenne des dépenses d'équipement, toujours tous budgets confondus, était à hauteur de 593 millions d'euros. Lorsque nous regardons le budget principal, toujours pour avoir l'ordre d'idée et les grandes masses, sur la section de fonctionnement, nous avons 1,8 milliard de recettes. Un budget qui a été exécuté à 103 %, c'est-à-dire que par rapport à nos prévisions au niveau des recettes, nous avons récolté 50 millions de plus. Sur nos dépenses de fonctionnement 1,651 milliard d'euros, exécuté à 95 %, ce qui veut dire que nous avons mis en place des efforts et beaucoup de mesures de maîtrise de la dépense, notamment

des charges à caractère général et des charges de personnel. Malgré tout, ces dépenses par rapport à l'exercice 2022 augmentent de 26 millions d'euros. Malgré la rigidité de nos dépenses, nous avons su agir pour ne pas atteindre 100 % de la consommation des crédits et des dépenses inscrites dans nos différents budgets votés. Je rappelle que le premier poste de dépenses sur la section de fonctionnement reste les attributions de compensation à hauteur de 646 millions d'euros en 2023, suivi du 012, suivi des dépenses de personnel arrondie à 270 millions d'euros. Ce sont 270 millions d'euros sur le 012 par rapport à 2022, en légère baisse de 2 %, car nous avons créé un budget annexe, notamment le budget annexe du CFA et nous avons fiabilisé les effectifs sur d'autres budgets annexes qui fait relativiser cette baisse sur le 012. Rappelons qu'en 2023, nous avons participé aux différents budgets annexes à hauteur de 138 millions d'euros. C'était 133 en 2022 et sur ces 138 millions d'euros, 126 partent directement, Monsieur Pons, au budget annexe transport, 5,8 sur le budget déchet et 5,3 sur le budget du marché d'intérêt national. Ceci était pour le fonctionnement.

Si je passe en investissements, je le disais, sur le budget principal, 553 millions de recettes et 494 millions de dépenses. Je le répète, puisque nous aurons sans doute un débat là-dessus tout à l'heure, 278 millions de dépenses d'équipement. Le recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 est en forte diminution, puisque nous n'avons eu besoin d'emprunter sur 2023, que 67 millions d'euros, en baisse de 59 % par rapport aux 165 millions d'euros que nous avons empruntés en 2022. Forts de tout cela, nous avons des résultats sur le budget principal, un excédent de fonctionnement cumulé avec les exercices antérieurs, je vais vraiment insister sur ce chiffre-là, de 211,5 millions d'excédent de fonctionnement, un déficit d'investissement cumulé de 41,5 millions. L'épargne brute s'améliore de près de 20 % à hauteur de 315 millions d'euros. L'amélioration des épargnes nous permet de baisser notre encours de dette sur l'exercice 2023. Justement, par rapport à cet encours de dette, à périmètre constant, c'est-à-dire sans les transferts de charges qui ont été opérés en 2023, on a baissé notre encours de dette de 100 millions d'euros. Nous étions, je le rappelle, 2021-2022, à 2,43 milliards d'encours de dette sur le budget principal. Sans les transferts de compétences, nous arrivons à 1,940 milliard d'euros sur l'encours de dette sur le budget principal. (*Applaudissements*)

En tenant compte des différents transferts, bien évidemment, il y a eu des transferts ascendants avec transfert de dette. Cette dette transférable vient diminuer ce résultat, et avec la dette récupérable sur les transferts, nous avons, malgré tout, un encours de dettes en dessous des 2 milliards, puisque nous sommes à 1,990 milliard d'euros. Notre capacité de désendettement, le ratio que l'on regarde principalement pour voir l'état de la dette, 6,3 ans en 2023, en baisse constante depuis 2020, puisque, je le rappelle, en 2020, nous étions à plus de 10 ans et là, nous sommes à 6,3, cela s'améliore de manière constante depuis 2020. Voilà ce que je peux dire sur le budget principal.

Je vais vous faire une présentation rapide du budget annexe transports, puis du budget annexe déchets, ainsi nous pourrons voter et avoir un débat. Sur le budget annexe transports, 828 millions de recettes de fonctionnement, 790 millions de dépenses de fonctionnement, un excédent cumulé sur la section de fonctionnement de 75 millions. En investissement, 341 millions de recettes, 299 millions de dépenses, un déficit cumulé sur la section d'investissement du budget annexe transports de 31 millions, ce qui fait que nous avons un excédent global, les deux sections confondues, de 43,5 millions d'euros sur le budget transports.

Sur ce budget, nous avons une augmentation de l'encours de dette, puisque nous sommes obligés d'emprunter pour financer et maintenir le rythme des investissements prévus dessus. L'encours de dette augmente de 18 %, il est au 31 décembre 2023, de 748 millions d'euros sur le budget annexe transports. Je rappelle que nous avons un stock initial d'autorisations de programmes, c'est-à-dire tous les projets qui étaient mis budgétairement et inscrits budgétairement, de plus de 2 milliards d'euros sur le budget annexe transports, et que ce stock d'autorisations de programmes, rien que sur l'exercice 2023, nous l'avons augmenté de 226 millions d'euros supplémentaires au regard des projets nouveaux qui sont venus

s'ajouter. Je le disais tout à l'heure, sur ce budget annexe transports, il faut noter un rythme d'investissements sur 2023 de 192 millions d'euros de dépenses d'équipement.

Sur le budget déchets, recettes de fonctionnement, 488 millions d'euros, soit 13 % d'augmentation par rapport à l'année 2022, dont sur les 488 millions d'euros, 417 qui proviennent de la TEOM, 18 de la redevance spéciale et 4,4 millions de la subvention d'équilibre. Nos dépenses réelles de fonctionnement sont à hauteur de 408 millions d'euros, en augmentation de 3 % par rapport à 2022. Nos dépenses d'investissement, 53 millions d'euros au lieu de 36 en 2022, dont 21 de crédits d'équipement. Nous avons sur le budget annexe déchets, là aussi, un résultat cumulé excédentaire en fonctionnement de 55 millions et un déficit cumulé en investissement de 15 millions, ce qui fait que nous avons un exercice avec un résultat excédentaire de 40 millions. Je le rappelle, pour la deuxième année consécutive, aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget annexe déchets.

Voilà ce que je pouvais dire par rapport à l'exercice 2023. Avant tout, ces comptes administratifs montrent que nous sommes toujours dans le respect du pacte financier et fiscal, que nos ratios s'améliorent. On le voit sur la capacité de désendettement, on le voit sur l'épargne brute, on le voit sur un certain nombre de ratios que nous avons fixés dans le pacte, notamment l'encours de dettes. Tout cela pour dire que sur l'exercice 2023, c'est une exécution des budgets conformes à la trajectoire que nous avons fixée dans le cadre du pacte, mais surtout, ça reste la traduction du respect des engagements pris par les uns et les autres, puisque je rappelle que sur 2023, il y a eu la création de notre dotation de solidarité communautaire sans toucher quoi que ce soit par ailleurs. Le respect des ratios, le respect de la trajectoire, le respect des engagements, le compte administratif, ou en tout cas les différents comptes administratifs montrent cela. Et ce que je pouvais dire, et peut-être qu'on en reparlera tout à l'heure quand on parlera de la dette, ces ratios s'améliorent tellement que le 14 juin 2024, l'agence Fitch a relevé d'un cran la note de notre Métropole, passant de la note A+ à la note AA-, une note identique à celle des Métropoles les mieux gérées de notre pays. (*Applaudissements*)

C'est donc une petite satisfaction, mais c'est avant tout un rehaussement de notre note que l'on peut caractériser, Monsieur le Directeur Général, d'historique. Voilà, en ce qui concerne le compte administratif.

J'ai évoqué en même temps la dette. C'est vrai qu'à travers les budgets supplémentaires, tout à l'heure, on verra l'affectation des résultats et on verra que l'on rajoute notamment, sur 2024, des crédits supplémentaires sur notre PPI, sur notre budget principal pour essayer de rattraper un peu, j'allais dire, le moins d'investissements que nous avons faits sur l'année 2023.

Maintenant, la parole est à vous, mes chers collègues. Jean-Christophe, tu lances les hostilités ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Les hostilités, ce n'est pas le mot qui convient, Monsieur le Président, vous allez vite vous en apercevoir.

Vous savez mieux que quiconque, Monsieur le Président, que la présentation et les analyses financières et budgétaires expriment souvent autant de réalités que de points de vue. Si la présentation des documents reste comme toujours de grande qualité, je voudrais vous faire une proposition qui consisterait à ajouter à l'avenir une page, même une demi-page qui consoliderait en quelque sorte les principaux agrégats financiers des budgets annexes et budget principal, afin d'avoir une réalité budgétaire globale de la Métropole et en évitant les va-et-vient d'un budget à l'autre, favorisant les points de vue orientés. Je suis sûr que c'est une proposition qui vous agréée, Monsieur le Président.

Cette remarque liminaire faite, je voudrais rapidement regrouper quelques observations, si vous me le permettez, qui se rapportent à la fois au compte administratif 2023 et par anticipation au budget supplémentaire 2024, afin de ne pas multiplier les interventions.

Concernant le compte administratif, oui cher Didier, nous apprécions comme vous les mêmes réalités qui expriment une amélioration sensible des indicateurs financiers du budget

principal : une épargne nette en hausse, un endettement en baisse et une capacité de désendettement en amélioration. En revanche, nous divergeons sur les analyses qui passent sous silence les causes discutables, à notre sens, de cette amélioration, causes que nous supposons lors de la présentation du budget 2023 et qui, aujourd'hui, sont confirmées.

D'abord, les recettes sont portées pour une grande part par la hausse des impôts et taxes. Ensuite, la baisse du volume des dépenses d'équipement révèle un taux d'exécution assez moyen à 73 % et un taux d'exécution encore plus décevant pour le budget annexe transport qui s'établit à 68 %. Enfin, comme nous l'avons souligné précédemment, si l'endettement du budget principal baisse, la dette globale de la Métropole continue de plafonner à son record de plus de 3 milliards. La réalité du compte administratif se résume à plus d'impôts pour moins d'équipements et autant de dettes. Par cohérence avec notre vote lors du budget 2023, nous voterons contre le compte administratif et les rapports qui s'y rapportent, c'est-à-dire de 75 à 86 et de 91 à 104.

Et pour finir, concernant le budget supplémentaire 2024, qui ne justifie pas d'analyse financière, puisque comme tout le monde le sait, il s'agit d'affectation de résultat, je me permets quand même, Monsieur le Président, deux remarques. La première, c'est que les inscriptions en masse salariale et en remboursement de dettes, soit les deux premiers postes de dépense obligatoire, restent des ajustements là où on aurait pu souhaiter une volonté plus affirmée de les faire baisser.

Enfin, pour le budget annexe transport : les inscriptions en dépenses d'équipement sont en petite augmentation et j'insiste beaucoup sur les volumes de réalisation qui devront être réalisés.

En conclusion de tout cela, par cohérence là aussi avec notre vote lors du BP 2024, nous nous abstenons en notant volontiers vos efforts d'assainissement budgétaire incontestables et votre courage à gérer un héritage métropolitain si compliqué, pour ne pas dire infernal. Merci.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Monsieur Gruvel. Sophie Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Bonjour mes chers collègues. J'imagine bien et c'est bien normal, qu'il faut se féliciter de l'amélioration des indicateurs financiers, de la baisse de la dette. Évidemment, la dette, l'autofinancement, les aides de l'État, ce sont des moyens pour financer nos politiques publiques. Aussi, en ce qui nous concerne, nous accordons de l'importance plutôt à la partie *contenu* plutôt qu'à la partie financement, même si on peut effectivement saluer cette amélioration. Il n'empêche que je vais centrer mon propos sur le fait majeur de l'exercice selon nous, qui est malgré tout ce qu'on va appeler quand même un sous-investissement de la Métropole en 2023, qui explique d'ailleurs en partie le moindre recours à l'emprunt.

Ces investissements, vous l'avez dit, au global de tous les budgets, diminuent par rapport à 2022 et sont loin des objectifs du Pacte financier et fiscal. Je donne rapidement les chiffres. Les objectifs sont faciles à retenir. Ce sont toujours 400 millions d'euros sur le budget général d'investissement, le réalisé 2023, ce sont 272 millions d'euros, donc c'est en baisse par rapport au budget qui était de 370 millions et par rapport au niveau de 2022 qui était de 366 millions. Et sur les transports, vous savez qu'il y a l'objectif ambitieux de 300 millions d'euros par an d'investissements dans les transports. Et là nous n'étions encore en 2023 qu'à 192 millions d'euros, alors que nous sommes tous impatients d'améliorer tout ce qui peut permettre les rames de métro qui aujourd'hui sont fermées à 21 heures en raison des investissements nécessaires ou encore la réorganisation du réseau de bus qui est très attendue.

Certes, vous prévoyez de rattraper *via* le budget supplémentaire 2024, mais je dirais simplement qu'il s'agirait de revenir aux objectifs, puisqu'on ne va pas rattraper deux années ou une année et demie. Pour le budget supplémentaire, on remonterait à 420 millions sur le budget général, 323 sur le budget transports. On en a parlé en Commission finances, on a bien compris que 2023 avait été une année de réorganisation très lourde à la Métropole à la suite de la loi

3DS. On parle d'année de transition. Je voulais juste dire qu'on parle de transition quand même depuis 2020 et que cela commence donc à faire long, et qu'on ne peut que soutenir la campagne de communication de la Métropole qui dit que la Métropole accélère. Nous le souhaitons.

En réalité, je pense qu'on le sait tous, on a passé tout le début du mandat dans beaucoup de problèmes de gouvernance, de réorganisation et je pense que l'on voudrait tous débattre du niveau et de la qualité du service public que nous voulons et de l'utilité première de la Métropole qui est, à notre sens, d'investir de manière massive pour les besoins de notre territoire, dans les transports, le tri des déchets, la transition écologique, l'économie, l'enseignement supérieur, l'habitat, etc. C'est pour cela que l'on est ici. En attendant toujours l'an un de la Métropole, nous nous abstenons. Merci. (*Applaudissements.*)

Monsieur Didier KHELFA.- Merci, Madame Camard. D'autres demandes d'intervention ? (*Non*). Pas d'autres interventions. Je vais apporter quelques éléments de réponse, c'est une discussion que nous avons déjà eue en Commission finances.

Oui, je suis preneur, Jean-Christophe de toute idée qui nous permettra d'améliorer nos ratios, qui nous permettra d'améliorer notre vision, notre pilotage. Et comme tu l'as déjà fait en commission, tes propositions pourront être prises et en tout cas, on va y travailler avec mes équipes et notamment, le Directeur général et le responsable des finances ici présent.

C'est factuel quand je présente les chiffres que j'ai présentés tout à l'heure. Ce n'était pas une façon de l'orienter ou une vision, un prisme, etc. Moi vous l'avez vu, j'essaie simplement de montrer les tendances et les évolutions. J'ai donc essayé d'être le plus factuel possible.

On dit que les causes de l'amélioration sur le budget principal, c'est le faible taux, et là je rejoins les propos de Madame Camard, c'est le faible taux d'investissement, en tout cas de crédit d'équipement consommé sur 2023. Certes, quand on inscrit 400 millions ou 403 millions sur le BP, on a tous envie de les réaliser. Soyons très clairs et je me tourne vers le Directeur général, quand il a 400 millions à sa disposition et auprès de ses équipes, l'objectif est d'atteindre un taux d'exécution de près de 100 %.

Or effectivement, 2023 et là Sophie effectivement, c'était encore une année de transition, mais c'était une année surtout, la première année d'un budget réellement métropolitain. Je rappelle la loi 3DS, fin des territoires 2022 et en juillet 2022, un certain nombre de décisions ont été prises ensemble. Nous avons voté le pacte financier et fiscal fin 2022, une application en 2023 avec notamment, et je le redis, la volonté de mettre en place cette solidarité avec la volonté d'atteindre un certain nombre de ratios. Oui, il a fallu absorber, il a fallu digérer cette réforme. Il a fallu digérer et absorber la réorganisation des services que Monsieur le Directeur Général a mis en place pour répondre à nos politiques publiques que nous avons définies comme prioritaires.

Donc oui, j'aurais tendance à dire, c'était une année de révolution, plutôt que de transition. Une année qui effectivement a peut-être fait prendre un peu de retard sur certains investissements, mais il n'y a pas que ces raisons-là, mais principalement, et je tiens à le dire, c'est que chacun a essayé de travailler d'arrache-pied. Chacun avait pour objectif de consommer les enveloppes pour pouvoir mener à bien les projets structurants dont notre Métropole a bien besoin. Et je le redis, sur 2023, nous étions vraiment sur le premier budget métropolitain.

Alors effectivement, on se dit : « Oui, on améliore nos ratios parce qu'on a fait moins de crédits d'équipement ». C'est faux. Si les dépenses avaient été au même niveau que précédemment, 383 millions ou proches des 400 millions, le désendettement aurait été identique, puisque ce sont nos excédents de fonctionnement, nos 211 millions d'euros d'excédent de fonctionnement qui nous permettent de limiter le recours à l'emprunt par l'autofinancement. De ce fait, ce n'est pas parce qu'on a moins investi qu'on se retrouve à améliorer notre encours de dette, l'impact sera uniquement sur 2024, où l'affectation du résultat aurait été différente. Ne me dites pas, pour vous qui connaissez les mécaniques budgétaires :

« On a moins investi, donc on a amélioré nos résultats et notre encours de dette ». Mécaniquement, budgétairement, c'est faux. Je suis au regret de vous le dire, c'est faux.

Nous avons dégagé 211 millions d'euros d'excédent de fonctionnement qui nous ont permis de désendetter à hauteur de 100 millions sur un périmètre identique, sans transfert de charges notre Métropole et de ce fait d'améliorer notre capacité de désendettement.

Je le disais, l'impact aurait été différent pour 2024, mais pas sur le budget 2023. C'est pour cela que je me permets de reprendre cela, Sophie, Jean Christophe, ne me dites pas que nos ratios s'améliorent parce que nous avons moins investi. Non. Nos ratios s'améliorent parce que nous avons fourni des efforts de gestion, parce que nous avons fait un certain nombre de choses et que nous avons aussi pris des mesures. Nous avons pris des mesures fiscales, je vous rappelle. Ces mesures fiscales, on avait malgré tout voté un certain nombre de choses, mais sur le budget principal, soyons très clairs, Jean Christophe, pour la CFE 14 millions d'euros supplémentaires, sur 1,8 milliard de recettes. Sur la TH, sur les résidences secondaires 1,1 million. Au total, la fiscalité ne représente que 15 millions sur 1,8 milliard. Ne me dites pas qu'on améliore les ratios parce qu'on a augmenté les impôts. Non, on a augmenté les impôts parce qu'il fallait, à un moment donné, envoyer des signaux dans le cadre d'un pacte sur lequel on s'est défini un certain nombre de ratios et une trajectoire. Cette trajectoire, on la tient. On respecte nos engagements. Effectivement que 278 millions de crédit d'équipement sur le budget principal, compensé notamment par une augmentation sur les autres budgets, notamment le budget transport, on passe en trois ans de 60 millions de crédit d'équipement à 192 millions. En 2022, nous étions à 150 millions, on passe à 192 millions. Ne dites pas qu'on a légèrement augmenté les investissements au budget transport.

Vous voyez, les chiffres, on peut les interpréter non pas différemment, mais on peut avoir une analyse différente. Sur la mécanique budgétaire, je reste factuel et je vous dis simplement l'amélioration de notre trajectoire, l'amélioration de nos ratios et surtout l'amélioration de notre note, ne vient pas du fait qu'on a moins investi cette année.

Je suis bien évidemment preneur de toute proposition pour essayer d'améliorer notre pilotage, Sophie, la compréhension de notre budget, pour que l'on puisse derrière passer réellement à ce que vous avez défini. Derrière ces chiffres, il y a avant tout des projets ; derrière ces projets, il y a des services ; derrière ces services, il y a une population et ces chiffres ne doivent être que le reflet de notre ambition par rapport à cette population.

(Applaudissements.)

71. FBPA-016-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget principal

Je vous propose de passer au vote sur ces différents comptes administratifs. Donc sur le rapport 71 sur le budget principal, abstentions ? Contre ?

Monsieur Péna, *abstention*.

Ce côté-là, abstention.

Là-haut *contre* pour le groupe de Monsieur Gruvel. Ce sera la même chose sur tous les comptes administratifs, je suppose, Madame Sophie Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, à quelques-uns près où ce sera favorable.

Monsieur Didier KHELFA.- Donc le rapport 71 est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

72. FBPA-017-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

Sur le rapport 72 concernant le budget annexe du CFA.

Contre ? Abstention ? Vote *contre* Jean Christophe, y compris sur le CFA du Pays d'Aix. Le budget annexe du CFA est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

73. FBPA-018-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Sur le Rapport 73, tout ce qui touche au budget GEMAPI. Abstention ? Contre ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

74. FBPA-019-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises "Rapport 75 sur le marché d'intérêt national.

Rapport 74 sur le budget annexe immobilier d'entreprise. Abstention ? Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

75. FBPA-020-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

75, sur le marché d'intérêt national. Contre ? Abstentions ? Rapport 75 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

76. FBPA-021-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « opérations d'aménagement » 77 sur tout ce qui est prévention de la gestion et de déchet

Sur le compte administratif sur les opérations d'aménagement, rapport 76. Contre ? Abstentions ? Rapport 76 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

77. FBPA-022-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

77 sur tout ce qui est prévention et gestion des déchets. Contre ? Abstention y compris Monsieur Péna. Rapport 77 adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

78. FBPA-023-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « parkings »

Sur le 78 concernant le budget annexe des parkings. Contre ? Abstention ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

79. FBPA-024-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe « régie d'action sociale » Sur le budget annexe transport.

79 sur la régie d'action sociale. Contre là-haut sur le groupe. Pour ici. Monsieur Péna, abstention. Donc, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

80. FBPA-025-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budget annexe 'transports

Sur le budget annexe transport. Abstention ? Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

81. FBPA-026-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « assainissement » 82 sur le crematorium.

81 sur le budget assainissement. Contre ? Abstentions ? (*Deux*) Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

82. FBPA-027-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « crématoriums » 83 sur le budget annexe haut.

82 sur les crématoriums. Contre ? Abstentions ? (*Deux*) Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de M. Pena et C. Hubert
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller
Abstention de S. Ravier

83. FBPA-028-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « eau »

83 sur les budgets annexes eau. Abstentions (*deux*). Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

84. FBPA-029-27/06/2024-CM - Compte administratif de l'exercice 2023 - Budgets annexes « ports de plaisance »

Et le dernier sur le 84, sur les ports de plaisance. Abstentions (*deux*). Contre ? Rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de M. Pena et C. Hubert

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Abstention de S. Ravier

En tout cas, je vous remercie pour la qualité des débats, la qualité des échanges et je cède à nouveau la place et la présidence à notre Présidente, Martine Vassal.

Madame Vassal reprend la présidence de la séance.

Madame LA PRÉSIDENTE. - Mes chers collègues, nous reprenons donc le fil de la séance. Du 85 au 122, Monsieur Khelfa.

Monsieur KHELFA. - Avis favorable de la commission et je répondrai aux questions, s'il y en a.

Bien sûr, y a-t-il des demandes d'intervention entre le 85 et le 122 ?

Madame Camard sur le rapport 115. On va avancer jusqu'au 115. Pas d'autres demandes d'intervention ? (*Non*).

85. FBPA-030-27/06/2024-CM - Rapport annuel 2023 de l'observatoire fiscal métropolitain

85, je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

86. FBPA-031-27/06/2024-CM - Rapport annuel 2023 sur la dette

86, je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

87. FBPA-032-27/06/2024-CM - Dissolution des budgets annexes de la compétence « assainissement »

87 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

88. FBPA-033-27/06/2024-CM - Dissolution du budget annexe « crématorium Métropole »

88 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

89. FBPA-034-27/06/2024-CM - Dissolution des budgets annexes de la compétence « eau »

89 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

90. FBPA-035-27/06/2024-CM - Dissolution du budget annexe « ports de plaisance »

90 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

91. FBPA-036-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget principal

91 pas d'opposition, adopté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous vous êtes abstenue, Madame Camard ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, abstention sur les 91 et 92.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

92. FBPA-037-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « Assainissement »

92 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

93. FBPA-038-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

93 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

94. FBPA-039-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « crématoriums »

94 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

95. FBPA-040-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « eau »

95, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

96. FBPA-041-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

96, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

97. FBPA-042-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

97, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

98. FBPA-043-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

98, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

99. FBPA-044-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « opérations d'aménagement »

99, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

100. FBPA-045-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « parkings »

100, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

101. FBPA-046-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « ports de plaisance »

101, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

102. FBPA-047-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

102, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

103. FBPA-048-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - budget annexe « régie d'action sociale »

103, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

104. FBPA-049-27/06/2024-CM - Affectation du résultat 2023 - budget annexe « transports »

104, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

105. FBPA-050-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - budget principal

105, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

106. FBPA-051-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « assainissement »

106, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix- Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

107. FBPA-052-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « centre de formation d'apprentis »

107, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

108. FBPA-053-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « crématoriums »

108, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

109. FBPA-054-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « eau »

109, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

110. FBPA-055-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

110, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

111. FBPA-056-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « immobiliers d'entreprises »

111, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

112. FBPA-057-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « marché d'intérêt national »

112, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

113. FBPA-058-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « opérations d'aménagement »

113, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

114. FBPA-059-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « parkings »

114, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

115. FBPA-060-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « prévention et gestion des déchets »

Madame Camard sur le 115.

Madame CAMARD.- Madame la Présidente, c'est à propos du budget annexe déchets, budget supplémentaire. Je voulais regrouper mon intervention concernant la mission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va le faire après, Madame Camard.

Madame CAMARD.- Oui, mais je ne voulais pas répéter des aspects financiers sur lesquels je peux intervenir maintenant.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de voter, Madame Camard et vous reprendrez les aspects financiers dans votre intervention sur la mission. Cela vous convient ?

Madame CAMARD.- Comme vous voulez, je pensais que c'était mieux. Donc, je me réinscris pour tout à l'heure.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Cela me paraît plus simple. Pas de souci. Vous votez comment, Madame Camard, pour ce rapport ?

Madame CAMARD.- Abstention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ok. Pas d'autres oppositions. Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

116. FBPA-061-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « ports de plaisance »

116 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

117. FBPA-062-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « régie d'action sociale »

117 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

118. FBPA-063-27/06/2024-CM - Budget supplémentaire de l'exercice 2024 - Budget annexe « transports »

118 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

119. FBPA-064-27/06/2024-CM - Actualisation des provisions en cours d'exercice 2024

119 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix
Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

120. FBPA-065-27/06/2024-CM - Participation pour l'exercice 2024 du budget principal au budget annexe « ports de plaisance »

120 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

121. FBPA-066-27/06/2024-CM - Approbation du reversement aux communes membres de la taxe d'aménagement des autorisations d'urbanisme 2025

121 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

122. FBPA-067-27/06/2024-CM - Abrogation du taux majoré de la taxe d'aménagement sur le secteur concerné de la commune de La Penne-sur-Huveaune à compter du 1er janvier 2025

122, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

123. FBPA-068-27/06/2024-CM - Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Je rapporte les rapports 123 à 130 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Des demandes d'intervention sur ces rapports ? Pas de demande d'intervention. Très bien.

123, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

124. FBPA-069-27/06/2024-CM - Création, définition d'emplois permanents et non permanents des besoins des services de la Métropole

124, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

- 125. FBPA-070-27/06/2024-CM - Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°12)**

125, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 126. FBPA-071-27/06/2024-CM - Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°6)**

126, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 127. FBPA-072-27/06/2024-CM - Revalorisation de la valeur faciale des Titres Restaurant des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

127, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 128. FBPA-073-27/06/2024-CM - Régie métropolitaine d'Action sociale - Modifications des statuts, de la liste des membres du Conseil d'Exploitation et du Règlement Intérieur de la Régie**

128, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

- 129. FBPA-074-27/06/2024-CM - Modification des tarifs de billetteries proposées par M+, la Régie métropolitaine d'action sociale, au profit des agents métropolitains et de leurs ayants droit**

129, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 130. FBPA-075-27/06/2024-CM - Dérogations aux barèmes de remboursement des frais d'hébergement et de repas des agents et des élus métropolitains pour leurs déplacements à Paris à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 - Modalités de prise en charge des frais de déplacement des personnalités extérieures accompagnant la Métropole à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

130, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (14h30)

177. Présentation du rapport d'étude de la mission d'information et d'évaluation sur la collecte des déchets sur le territoire métropolitain

Nous arrivons à la Commission d'information et d'évaluation, sur laquelle il n'y aura pas de vote. C'est la Présidente, Madame Juste, qui a la parole.

Madame Christine JUSTE.- Merci, Madame la Présidente. Permettez-moi d'abord de vous remercier pour m'avoir confiée cette commission et de remercier également l'ensemble de mes collègues élus métropolitains qui ont travaillé sur ce sujet pendant un mois à un rythme soutenu. Merci également aux services de la Métropole qui se sont rendus disponibles en un temps record et qui m'ont accompagnée dans ce défi. Et bien sûr, comment ne pas rendre également hommage ici aux hommes qui tous les jours exercent, si toutefois nous avons le moindre doute, un métier particulièrement difficile. Cette pénibilité varie aussi d'une zone à l'autre en fonction des volumes. Une collecte à Martigues ou à Istres, je vous le dis chers collègues, puisque j'en ai été témoin, ne ressemble pas à une collecte à Marseille parfois, en fonction des volumes. Les bacs que les hommes ont à tirer à Marseille ne sont pas les mêmes bacs que l'on a à tirer sur d'autres communes.

Je veux souligner devant cette assemblée que les travaux de cette mission se sont déroulés de manière très consensuelle. J'ai souhaité que mon rôle soit le plus neutre possible afin d'associer largement chacun et chacune et de donner à ce rapport sa légitimité. Lorsqu'autour de la table, on se retrouve et qu'on aborde ce sujet très complexe des déchets, comme les maires que vous êtes toutes et tous ici, nous nous devons de donner le plus haut niveau de service à nos administrés. Dans ce même temps record, un mois, nous avons vécu en parallèle deux campagnes, une européenne et maintenant une législative.

Chers collègues, vous le savez, l'objectif principal de cette mission était d'évaluer l'efficacité de la collecte des déchets, d'en comprendre les points forts, mais surtout les points faibles, afin de trouver les voies et les moyens d'amélioration d'un service si essentiel pour nos concitoyens et qui, malheureusement, défraie trop souvent la chronique.

Les premières conclusions de cette mission, que vous trouverez dans ce rapport, sont encourageantes et confirment l'intérêt de cette démarche. Il est intéressant également de souligner qu'il fût parfois difficile de faire la part entre les questions de collecte, les questions de propreté, je le sais, c'est mon quotidien.

Sur la quasi-totalité des sujets que nous avons abordés, il y a eu un consensus. Consensus parce que nous sommes confrontés aux mêmes problématiques et que les points saillants, les freins et les préconisations ont été portés à l'unanimité. Ce rapport a été rédigé à marche forcée au niveau de la relecture. Dans sa globalité, il reflète les informations et nos discussions, mais quelques éléments ne correspondent pas exactement aux modifications que j'avais souhaitées, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et le sujet des déchets clandestins, qui n'a pas abouti d'ailleurs dans nos débats, et le sujet police municipale.

Je remercie également vivement Didier Khelfa, qui a été d'une transparence totale dans la présentation de notre destin budgétaire. Il serait trop long de vous résumer un mois de travail en quelques minutes. Je vais essayer d'être la plus succincte possible et de retenir les points principaux, parce que justement nous avons bien conscience d'un mur budgétaire en 2026, il faut que nous portions toutes et tous, collectivement, une ambition très forte sur ce sujet.

Nous le savons, notre Métropole, comme notre Région, notre Département est très mal placée en termes de déchets et la trajectoire souhaitée par la Métropole qui nous a été présentée, d'une réduction de moins 10 à moins 15 % du volume de nos déchets est un véritable défi, en termes environnemental, mais également en termes budgétaires. Il va falloir être beaucoup plus ambitieux et ambitieux sur plusieurs sujets.

Le premier qui a été relevé à l'unanimité, quelle que soit la taille des communes, leur configuration, que ce soit en zone 1, zone 2, zone 3, c'est-à-dire Marseille, la problématique liée à la collecte du tri sélectif est identique. Une défaillance systémique de la collecte d'ailleurs confiée à 100 % au privé.

Autre point fortement remonté, pour que le niveau de service soit le plus élevé, il faut qu'il y ait une parfaite collaboration entre les maires qui sont les premiers experts de leur territoire sur l'organisation de ces sujets et les services de la Métropole. Certains ont des réunions hebdomadaires, d'autres des réunions mensuelles, d'autres pas.

Autre sujet qui a été pointé également, c'est le défaut de communication et d'anticipation des changements et des nouveaux modes de collecte. Une des préconisations majeures est l'amélioration de la communication, de la sensibilisation et de la concertation, localement en associant bien évidemment les communes. Évidemment, cela a surtout concerné le changement de fréquence.

Autre point noir relevé, les déchets professionnels et la redevance spéciale. Là aussi, un besoin de communication et de sensibilisation à la hauteur des volumes de ce secteur et un besoin de contrôle et de sanction.

Une des difficultés mises à jour lors des débats et des échanges avec les services, mais on vient un peu de l'évoquer là avec Didier Khelfa, est la prise de conscience que notre Métropole est encore en devenir directement dans les services, car nous avons compris que l'on ne fusionne pas six Conseils de Territoire très rapidement. Et cela a une incidence forcément sur l'organisation, la passation des marchés, la mise en place de nouvelles ambitions et la visibilité à l'instant T.

Puisque je viens de faire référence aux anciens Conseils de Territoire, j'ai pris conscience également en me rendant sur les autres territoires que des historiques, des habitudes, faisant que des pratiques ou des organisations différentes, sur mesure, existaient. Je pense que les maires sont les mieux placés pour adapter aux territoires leurs spécificités, la collecte, même si nous devons tous et toutes partager le même budget. J'aurais parfois souhaité que soit reformulé dans ce rapport, mettons le point sur la taxe sur les ordures ménagères. Mais nous devons engager des changements dans les fréquences, de nouvelles habitudes pour nos concitoyens, de nouvelles gestions des déchets. Il s'agit évidemment d'une équation très fragile. Réduction des collectes veut dire plus de tri sélectif, plus de tri de biodéchets. Équation à laquelle il faut rajouter le facteur humain. Or, si un seul de ces éléments n'est pas au rendez-vous, évidemment l'équation ne fonctionne pas.

Je laisserai ma collègue Sophie Camard tirer les conclusions de ce que nous avons pu constater pour Marseille. Ce n'est pas mon rôle ici, dans cette MIE. Cependant, nous avons pu constater que sur certains territoires, d'excellentes initiatives étaient prises sur le nettoyage, la propreté autour des bacs, des fréquences adaptées à des situations de centre-ville, la gestion des encombrants ou encore la gestion des déchets clandestins, qui ne sont pas forcément abordées dans ce rapport mais qui, peut-être, le seront lors d'une autre occasion. La réduction des déchets ne se décrète pas, elle s'organise, le changement de fréquence ne se décrète pas, il s'organise.

En conclusion, une idée a émergé à l'issue de nos débats et elle a été portée également par mon collègue vice-président Roland Mouren, ainsi que par le Directeur Général des Services, que cette MIE soit en fait la première étape d'un processus de travail collectif dans ce format. Il serait souhaitable peut-être que nous nous réunissions au moins deux fois par an pour porter à nouveau ensemble des améliorations, des préconisations pour un suivi du Schéma

métropolitain de déchets ou l'organisation des nouveaux règlements de collecte, ou pour aborder des sujets très importants comme l'urgence d'entamer la création des deux centres de tri métropolitains supplémentaires.

Je resterai attentive à la suite, à la mise en œuvre des points soulevés lors de cette mission et je vous remercie encore chers collègues du travail commun qui nous a permis de collaborer. Je suis à votre disposition pour toute question et je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste. Il y a des demandes d'intervention, Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Merci. Bonjour chers collègues à nouveau, bonjour Madame la Présidente. Effectivement, je voudrais m'associer aux remerciements de ma collègue Christine Juste pour le travail qu'on a pu faire en un mois. Et comme j'ai eu l'occasion de le dire, parfois c'est presque frustrant, parce que ça a validé le fait qu'on aurait pu aller plus loin. Et donc, on considère tout ceci comme un point de départ et je voulais compléter par quelques propositions. Surtout que ce qui nous a tous frappés, même si ce n'était pas complètement nouveau, puisqu'il y avait déjà des mesures qui avaient été prises d'harmoniser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour combler un déficit budgétaire, c'est effectivement la trajectoire budgétaire sur le mandat, c'est-à-dire de 2021 à 2026, où on peut voir que les hausses de taxe, qui atteignent leurs limites aujourd'hui, suffiront à peine à financer en 2026 les dépenses qui continuent à fortement augmenter et notamment sur les prestataires, c'est-à-dire ce qu'on appelle les achats généraux de prestations de service, les marchés publics.

Juste un chiffre, en 2021, la taxe rapportait 334 millions d'euros, en 2023 417 millions d'euros, en 2026 elle est estimée à 456 millions d'euros et en 2026, elle suffit tout juste à couvrir les dépenses. On aura bien eu sur cinq ans un besoin de financement de 122 millions d'euros pour financer le rattrapage et les dépenses nouvelles. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure, sur 2022, 2023, 2024, on voit que sur les prestations de service, il y a plus 15 millions d'euros par an et on voit aussi que les frais de personnel en régie sont, eux, plutôt stables.

Pour nous, le vrai sujet pour continuer, c'était de continuer à avoir un échange et une analyse sur l'évolution de ces prestations, tout simplement, tout ce qui peut être en marché public, qui est le principal poste de dépenses du budget des déchets.

Ensuite, on voulait souligner à quel point, comme vous le savez tous d'ailleurs, les déchets professionnels, c'est une politique nouvelle telle qu'elle est étendue, la fameuse redevance spéciale, à tout le territoire, à quel point ce service, on est allé leur rendre visite, à des moyens de travail intéressants, mais pour nous insuffisants. On voulait soutenir leur plan d'action, qui mérite d'être chiffré et augmenté. Quand on pense qu'il n'y a que huit contrôleurs à Marseille, on sent bien que c'est insuffisant, surtout que leur travail ne consiste pas uniquement à suivre la redevance spéciale, mais toutes les entreprises, quelque part, ils ont une base de données assez exhaustive. Là-dessus, étant donné que la redevance spéciale rapporte quand même bientôt 20 millions d'euros par an, même si c'est mis dans le pot commun du budget des déchets, on pense que cela pourrait permettre d'augmenter les moyens de ce service.

Ensuite, en termes de niveau de service commun, vraiment l'harmonisation, on trouve que c'est intéressant, cela permet de comparer. On ne préconise pas du tout évidemment de baisser le niveau de service dans certaines communes. En revanche, on s'est aperçu que l'on pouvait peut-être retravailler la situation marseillaise où, *grosso modo*, dans le grand centre-ville, on a une collecte par jour, 7 jours/7 et beaucoup de passages sur signalisation des « engagés au quotidien ». On se dit qu'on pourrait peut-être rationaliser cela et faire comme à Aix, Marignane, Aubagne ou Martigues et passer à deux tournées en centre-ville à Marseille après tout, quitte à avoir moins de travail au signalisation ensuite.

Et pour finir, c'est vrai qu'on a tous constaté que sur le tri, cela devient une obligation à partir de 2024-2025. Si on veut assurer pour la suite, on pense vraiment maintenant nécessaire de programmer les centres de tri métropolitains supplémentaires qui doivent être rapidement réalisés, en investissement, nous semble-t-il, pour qu'on puisse tenir nos engagements.

Je ne rentre pas dans plus de détail. On est conscient qu'on fait des propositions, on peut être alerté, on peut être inquiet, on peut être agréablement surpris aussi parfois de ce qu'on a pu découvrir. C'est pour cela que je m'associe au souhait de Christine Juste, qu'on puisse poursuivre ce travail. Je vous remercie. (*Applaudissements*).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes d'intervention des autres groupes ? Pas d'autres demandes d'intervention ? (Non.) Monsieur Mouren, oui bien sûr. Monsieur Khelfa aussi peut répondre à la partie financière.

Monsieur Roland MOUREN.- Moi aussi, je tiens à remercier tout l'investissement pour ce travail qui a été fait rapidement, mais qui a eu le mérite de faire connaître le fonctionnement et la complexité, les obligations légales, et les perspectives compliquées par rapport à ces obligations légales.

Il y a toujours le débat de sous-traitance ou pas. Il y a un coût en régie, il y a un coût en sous-traitance. Il y a une forte augmentation, mais vous n'avez pas manqué de le remarquer dans nos communes respectives. Il y a eu une petite inflation que nous avons dû supporter. Je ne vous cite qu'un exemple. En 2022, nous avons eu 80 000 tonnes de déchets en moins, ce n'est pas anodin. Ce n'est pas que les gens sont devenus vertueux, c'est qu'il y a une forte baisse de consommation. Cela nous a coûté 42 millions en plus. Nous devons continuer à avancer dans l'optimisation, dans la maîtrise, bien sûr, des coûts et pour se projeter dans l'avenir.

Un petit rectificatif par rapport aux centres-villes, oui, nous intervenons plus d'une fois par jour là où c'est nécessaire. On ne peut pas à la fois nous reprocher qu'il y ait des collectes qui manquent et des endroits où on passe plus souvent, mais je signale quand même que pour y être allé faire une petite visite, accompagné des élus de terrain, la rue Thubaneau, nous passons trois fois par jour et Noailles, cinq fois par jour. Vous voyez, il n'y a pas qu'à Aix ou ailleurs où on passe plusieurs fois. Bien évidemment, là où c'est nécessaire, on le fait, mais ce n'est tout de même pas normal. Il y aura un débat. Qu'est-ce qu'on rectifie ? On comble les carences sur les déchets, ce ne sont pas des carences de déchets, mais un trop de déchets, mais n'importe quand, n'importe où et surtout n'importe quoi. Ou alors, si les communes veulent continuer à avoir un service supplémentaire, il faudra peut-être réfléchir sur le paiement de ces services. C'est un débat que je lance, je ne veux rien imposer, mais le temps viendra.

Le centre de tri, sachez que nous travaillons dessus. Nous avons plusieurs pistes. Il est peut-être un peu trop tôt pour en parler parce qu'on a encore des incertitudes, mais je vous garantis que les services travaillent dessus. Mais déjà, nous avons les structures qu'il faut pour trier la collecte des poubelles jaunes et bien sûr, il y aura une montée en puissance. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mouren. Monsieur Khelfa sur la partie financière, s'il vous plaît.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci. Lors de la mission, on a eu l'occasion de présenter la trajectoire financière de ce budget annexe. Effectivement, comme le précisait la Présidente Christine Juste, on a tout mis sur la table, on a essayé de jouer la transparence comme à notre accoutumée et c'est vrai qu'il y a un effet ciseaux, les charges augmentant de manière considérable. Certaines charges ont été évoquées. Je voudrais qu'on insiste aussi sur le fait qu'au-delà de l'enjeu de société que représentent les déchets, on a aussi une problématique sur notre territoire, c'est la fermeture de certains exutoires. Nous avons précédemment, par exemple, l'exutoire de la Vautubière qui permettait de limiter les trajets, limiter les coûts, etc. aujourd'hui, ces exutoires étant fermés, et il y a de moins en moins

d'exutoires, forcément les coûts augmentent, au-delà des prestations, au-delà de la TGAP, au-delà de toutes les augmentations qui sont à venir.

Effectivement en plus, nous avons défini dans le cadre du Pacte financier et fiscal que le budget principal ne devait plus venir équilibrer ce budget annexe déchets. Il est donc important de continuer à prendre les mesures que le service, que le vice-président, mais aussi que la Commission auront proposées pour nous permettre de maîtriser notamment l'augmentation des coûts. Et là franchement, de manière très sincère, je compte sur vous pour nous aider à maîtriser ces coûts par les actions et toutes les décisions que vous serez amenés à prendre pour gérer cette politique publique.

Ceci dit, il ne faut pas oublier que nous avons quand même un objectif aussi d'harmonisation et une obligation d'harmonisation de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, que cette harmonisation sera obligatoire en 2026, et qu'il faudra que l'on puisse trouver ou en tout cas définir, en fonction des décisions que nous aurons à prendre ou que vous aurez prises, Madame la Présidente, que nous aurons à harmoniser ce taux et qu'il faudra trouver le taux pivot qui nous permette d'avoir un taux unique sur l'ensemble du territoire métropolitain.

En tout cas, effectivement, nous sommes sensibles à ce budget et je l'ai dit tout à l'heure en matière d'investissement, par exemple, nous n'avons pas recouru à l'emprunt sur 2023. Cela dit, on a maintenu un niveau d'investissement qui est identique à la moyenne des quatre dernières années, puisque plus de 21 millions d'euros ont été investis sur ce budget en 2023, ce qui n'est pas anodin. La moyenne sur les quatre dernières années était de 23 millions.

On est malgré tout toujours dans une tendance où on continue à investir. Cela étant, on revient toujours pareil, le budget 2023 sur le budget déchets a été construit à partir des six budgets des anciens territoires. Il n'est donc pas forcément facile d'avoir une bonne visibilité. Sur 2024, la visibilité était là et effectivement, on espère être amenés à prendre les décisions qui s'imposent pour pouvoir redresser la trajectoire de ce budget.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa. Merci beaucoup, Madame Juste parce que, effectivement, ce n'est pas un rôle facile pour avoir mené plusieurs commissions de ce type-là. Je sais qu'il faut arriver à garder une certaine neutralité aussi en tant que présidente. Je vous remercie donc des propositions que vous avez faites, qui ont d'ailleurs été intégrées en grande partie. C'est une problématique ni de droite ni de gauche, j'ai l'habitude de le dire. Merci aux 20 élus qui ont participé de manière assidue d'ailleurs aux commissions et qui ont apporté aussi leur vision, avec leur témoignage dans un esprit de concorde, pour arriver à un service métropolitain, à donner à la totalité de nos habitants. Effectivement, cela vous a aussi permis de voir que ce n'est pas un problème aussi facile que cela, sinon il aurait été solutionné il y a bien longtemps et aujourd'hui, on est sur la bonne voie.

Pour répondre à votre question sur le fait de remettre les choses sur l'ouvrage, vous avez également chaque année, je crois que c'est au mois de novembre, le rapport sur le prix et la qualité du service qui est l'occasion justement, cela est une obligation légale que la Métropole a d'expliquer à tout un chacun, à l'assemblée des élus, ce qui a été fait, ce qui a été mis en place. Je pense que c'est l'occasion aussi de vous emparer de ce rapport et à ce moment-là, de voir les évolutions qui seront actuellement en jeu.

Il y a une mobilisation effectivement de la population sur le tri. On voit que le comportement change. C'est la raison pour laquelle nous avançons à grands pas sur les centres de tri que nous voulons ouvrir. J'ai l'espoir que ce soit fait pour 2025. Croisons les doigts, car nous en avons bien besoin. Que les commerçants également deviennent un petit peu plus proches de la gestion quotidienne et qu'il y ait moins de jets clandestins, bien évidemment. Vous voyez, cette commission s'est tenue sous un mois, je sais que cela en a peut-être choqué certains, dont Madame Camard au départ, mais nous avons l'habitude de travailler vite et bien. C'est vrai que là, vous avez prouvé aussi, Madame Juste, que vous étiez capable de pouvoir travailler vite et bien, avec la totalité des élus qui étaient présents. Vous voyez comme quoi c'est possible. Et surtout, cela peut donner de nouvelles perspectives parce que je pense qu'elles

étaient urgentes et que cela répondait également au désir de nos populations. Les choses vont donc dans le bon sens.

Merci pour ce rapport. Merci pour l'avoir rédigé dans une période qui, je sais, est compliquée pour plusieurs d'entre nous et d'entre vous. Cela a été bien fait et je vous remercie encore. Cela me donnera peut-être l'occasion de vous reconfier une nouvelle mission, parce que franchement, vous travaillez remarquablement bien, mais vous savez que je n'ose pas trop le dire parce qu'après, je ne voudrais pas que cela vous cause souci. Donc moi, je suis ravie de ce que vous avez fait et ravie de votre collaboration avec Monsieur Mouren, avec Monsieur Sayag, cela se passe bien, mais s'il vous plaît la presse, ne le dites pas trop pour ne pas, après, que Madame Juste soit punie par d'autres.

En tout cas, bonne continuation sur le reste et on est toujours mobilisés pour cela. Donc vous prenez acte de ce rapport.

Le Conseil prend acte du rapport.

TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h51)

Nous passons donc maintenant à la commission transports avec les rapports 131 à 144 de Monsieur Pons.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission sur tous les rapports, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Madame Prigent, sur quel rapport ? Oui, bien sûr, mais le 145, c'est pour Monsieur Ginoux, ce sera pour tout à l'heure, ce n'est pas le même rapporteur.

Pas d'autres interventions ? 128, 138 bien sûr et j'ai aussi Monsieur Vigouroux.

131. MOB-001-27/06/2024-CM - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en place d'une tarification multimodale de type zonale, sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

131, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

132. MOB-002-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, SNCF et Transdev Alpilles Berre Méditerranée relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée ZOU + réseau urbain Salon étang Côte Bleue, secteur Étang

132, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

133. MOB-003-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention avec la Région Provence Alpes-Côte d'Azur relative à la mise en œuvre d'une tarification combinée d'un abonnement mensuel « ZOU + réseaux de la gamme L de la Métropole Aix-Marseille-Provence

133, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

134. MOB-004-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement de la convention relative au reversement des recettes par KEOLIS de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

134, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

135. MOB-005-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement de la convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, SNCF Voyageurs et la RTM relative au reversement des recettes de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

135, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

136. MOB-006-27/06/2024-CM - Approbation du renouvellement d'une convention relative au reversement des recettes par Transdev de la tarification multimodale de type zonale sur le périmètre de la Métropole Aix-Marseille-Provence

136, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

137. MOB-007-27/06/2024-CM - Approbation de la modification de l'annexe tarifaire relative à la création de nouveaux titres et extension de l'open payment sur la gamme lecar et lecar Proximité et sur les parcs relais

137, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

138. MOB-008-27/06/2024-CM - Mise en œuvre d'un dispositif expérimental de contraventions pédagogiques sur le réseau de Marseille

Madame Pila sur le 138.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les Conseillers, le rapport qui est présenté aujourd'hui émane d'une proposition du Conseil des Jeunes Métropolitains, qui est une instance consultative pilotée par notre collègue Véronique Miquelly que je remercie grandement.

Nous proposons aujourd'hui à la représentation métropolitaine d'adopter un dispositif expérimental de contravention pédagogique sur le réseau RTM de Marseille. La contravention pédagogique, c'est une alternative à l'amende forfaitaire à laquelle s'exposent les contrevenants et elle est surtout un levier supplémentaire pour lutter contre la fraude.

Des chiffres généraux qui peuvent intéresser nos collègues élus. La fraude en France tous les ans, ce sont 600 millions d'euros, 600 millions d'euros de recettes non générées et c'est autant de capacité à investir en moins pour les réseaux. Sur notre territoire, l'année dernière, 11 millions de contrôles dissuasifs ont été opérés par les équipes des vérificateurs de la RTM, soit 19 % de plus qu'en 2022. 1,7 million de contrôles en face à face ont également été réalisés. Le taux de fraude globale a baissé de 2 % cette année et je tiens à saluer et à remercier les vérificateurs de la RTM, les agents du GAP, le Groupe d'Assistance et de Protection, que

vous avez souhaité créer, Madame la Présidente. Merci à eux de faire baisser la fraude et cette contravention pédagogique nous aidera encore plus à juguler ce phénomène qui, malheureusement, sévit en France.

Concrètement, en quoi consiste cette contravention pédagogique ? Un contrevenant sans titre de transport valide, qui fait l'objet d'un contrôle et qui ne règle pas immédiatement l'amende forfaitaire se voit proposer deux options par l'agent qui le contrôle. La première option, c'est le paiement de l'amende forfaitaire et la deuxième option, c'est la souscription à un abonnement de transport. Au moment où le voyageur est verbalisé, un flyer lui est remis qui stipule « votre montant PV de 100 euros sera remboursé ou annulé en cas de souscription sous 7 jours d'un pass permanent » avec des prix attractifs bien évidemment et adaptés à chaque situation et avec un paiement mensuel. Le voyageur a 7 jours pour déposer son dossier de souscription au pass permanent, soit en agence soit sur un site Internet, en renseignant son nom, son prénom, en fournissant le numéro du PV qui lui a été dressé. Si le PV a déjà été réglé, il sera procédé au remboursement et si le PV n'a pas encore été réglé, il sera annulé dans le système pour arrêter la procédure de recouvrement en cours.

La durée de l'expérimentation est de 8 mois. Le dispositif sera mis en œuvre en dehors des périodes de renouvellement des abonnements, donc en dehors des mois d'août, septembre, octobre et janvier. Voilà, Madame la Présidente, en quoi consiste ce dispositif qui va nous aider, qui sera un nouveau levier contre la fraude.

Permettez-moi de remercier les membres de la commission mobilité des jeunes conseillers métropolitains, qui ont œuvré, qui ont beaucoup travaillé et qui ont fait une première proposition, une proposition qui fait consensus, puisque c'est une proposition qui va nous permettre de générer du bénéfice et de pouvoir investir encore plus sur les transports. Merci.

(Applaudissements)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Merci, Madame la Présidente Manon Chollet d'avoir mené tous ces débats. C'était important parce que très souvent, les jeunes que l'on met dans nos Conseils, que ce soit dans les communes, que ce soit dans les intercommunalités, que ce soit dans les Départements ou dans les Régions posent souvent la question de savoir si cela sert à quelque chose de se rassembler ? Je leur ai répondu bien sûr : « Oui. Faites-nous des propositions ». En voici une et je suis très fière que cette proposition soit adoptée, j'espère à l'unanimité. Nos jeunes sont extrêmement investis dans le devenir de ce territoire. Je voulais encore les remercier de tout cœur pour cette proposition qui, j'espère, fera des émules.

Sur ce rapport, je le mets aux voix. J'espère que j'ai l'unanimité de tout le monde. Merci pour nos jeunes, et bonne continuation sur votre travail que vous faites au quotidien.

Le rapport est adopté.

139. MOB-009-27/06/2024-CM - Service Express Régional Métropolitain - Dépôt d'une candidature conjointe avec la Région sud, en vue de la labellisation par l'État

Sur le 139, Monsieur Vigouroux.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- J'espère avoir l'unanimité aussi. C'est un dossier pour les jeunes et pour les moins jeunes. Il s'agit d'un dépôt de candidature conjointe entre la Métropole et la Région Sud sur l'appel à projets national concernant les services express régionaux métropolitains. Il s'agit donc d'acter notre candidature, il n'y a pas d'engagement financier pour l'instant, aux côtés de la Région pour la labellisation d'un dossier SERM. Ce dossier intégrera les projets de développement et de mobilité prévus au Plan de mobilité pour une échéance à court terme 2030. Notamment le réseau express métropolitain, puis les études à lancer issues de réflexions et démarches en cours du Schéma armature ferroviaire et du schéma directeur des modes actifs.

Le projet de la LNPCA avec la gare souterraine de Saint-Charles pose les bases de l'évolution des services ferroviaires à plus long terme, avec des réouvertures ou créations de haltes ferroviaires nouvelles, notamment j'en cite deux par hasard, Venelles, et Luynes. Ces dossiers sont à rendre dans ce qu'on appelle un dossier minute, assez rapidement puisque mon petit doigt me dit que plus vite nous le faisons avant la semaine prochaine, celle d'après, plus vite nous pourrions obtenir une labellisation. Il y a beaucoup de candidats, il y aura peu d'élus et nous essayons de faire en sorte que notre belle Métropole en soit. Madame la Présidente, merci de mener tambour battant cette négociation avec la Région.

Nous aurons donc aujourd'hui à donner clairement notre avis sur le fait de rentrer dans ces projets et d'essayer d'obtenir, les moyens financiers d'assumer nos grands projets de développement de transports ferroviaires et de modalités et de reports modaux. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Vigouroux. Sur ce rapport, nous le mettons au vote. Pas d'opposition ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

140. MOB-010-27/06/2024-CM - Approbation du règlement des transports scolaires applicable pour l'année scolaire 2024-2025 et suivant

140, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

141. MOB-011-27/06/2024-CM - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétence avec le Département des Bouches-du-Rhône pour les services de transport spécial des élèves et étudiants handicapés exploités par son opérateur interne

141, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

142. MOB-012-27/06/2024-CM - Approbation du rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole - Bilan 2023 des actions métropolitaines en faveur de l'accessibilité

142, Madame Miquelly sur l'accessibilité, le rapport annuel de la commission.

Madame Véronique MIQUELLY.- Vous avez le rapport de la commission accessibilité avec un gros travail qui a été fait sur la mobilité, sur l'accessibilité pour les événements culturels et sportifs, sur le logement.

Je ne vais pas revenir sur le rapport qui est très détaillé, avec un très gros travail qui a été réalisé par l'ensemble des services. Je voudrais, parce qu'on ne le fait pas et que notre convention avec le FIP ne passe jamais en Conseil métropolitain, donner un chiffre sur le taux d'emploi pour les personnes en situation de handicap, qui est passé pour notre Métropole de 5 % en 2020, lorsque vous m'avez confiée cette délégation, à 9,3 % en 2024. Je me réjouis et je sais que vous en faites de même, nous pouvons aujourd'hui dire que notre Métropole est handi-accueillante.

Je voudrais remercier l'ensemble des services accessibilité, handicap, mais l'ensemble des services de la Métropole, parce que c'est une compétence transversale et que tout le monde s'est mis au travail pour pouvoir faire en sorte que nous ayons une Métropole handi-accueillante. Juste un petit mot sur ce chiffre qui me paraît vraiment important à signaler.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très important. Merci, Madame Miquelly, bravo.
(*Applaudissements*).

Sur ce rapport 142, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

143. MOB-013-27/06/2024-CM - Composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n°TRA 006-2745/17/CM du 19 octobre 2017

143, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

144. MOB-014-27/06/2024-CM - Déploiement des Voies Réservées aux Transports en Commun - Approbation d'une convention de financement avec l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la poursuite du programme d'études et de travaux sur les 3 corridors autoroutiers de la Métropole (A7 et A50 et A51)

144, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

145. MOB-015-27/06/2024-CM - Engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du projet du Boulevard Urbain Sud à Marseille (8ème et 9ème arrondissements).

Monsieur Ginoux, du rapport 145 au rapport 147.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur ce rapport, c'est Madame Prigent qui souhaitait intervenir sur le 145.

Madame Perrine PRIGENT.- Madame la Présidente, mes chers collègues. Aujourd'hui le Boulevard Urbain Sud fait de nouveau l'objet de discussions dans notre hémicycle métropolitain. Sur ce sujet, nous réclamons depuis des années que les Marseillaises et les Marseillais soient entendus, écoutés, pris réellement en considération pour trouver un autre projet utile à toutes et à tous et qui permette de faire évoluer le territoire vers plus de résilience et d'adaptation. 50 millions d'euros proposés dans ce rapport, c'est peu ou prou le budget annuel voirie alloué par la Métropole à la ville de Marseille.

Il conviendrait de ne pas mettre tout ce pactole sur le seul BUS, surtout quand on connaît l'état des chaussées marseillaises, les difficultés que rencontrent quotidiennement l'ensemble de celles et ceux qui en sont usagers, la position difficile des mairies de secteur comme de la ville amenant à reprioriser des bouts de ficelle et à mettre des pansements sur des plaies béantes.

Mettons donc ces 50 millions d'euros sur le budget voirie en plus, pour que nous avancions ensemble dans la transformation qualitative de la ville, de toute la ville, dans un programme plus ambitieux et qui se rapproche plus des taux d'investissement des autres collectivités sur ce sujet. Ce BUS est un projet du passé, une infrastructure lourde qui fait la part belle à la voiture, au camion, qui détruit le parc de la Mathilde, les 115 jardins familiaux Joseph

Aiguier, la Pinède du Roy d'Espagne avec 300 pins centenaires visés. Au total, ce serait 11 hectares de surface qui seraient imperméabilisés et bétonnés.

Globalement, nous ne souhaitons pas modifier en profondeur la trame circulatoire, nous voulons surtout y développer des transports en commun, des mobilités douces sans toucher au Parc de la Mathilde et aux jardins familiaux, ainsi qu'à la Pinède du Roy d'Espagne.

Mes chers collègues, notre devoir est de préserver ces poumons verts essentiels au bien-être des habitantes et des habitants du territoire. D'autant plus que les canicules se font de plus en plus précoces et de plus en plus régulières. Notre but a toujours été de désengorger les quartiers Sud, tout en préservant les espaces verts menacés. Comme vous, nous sommes évidemment des élus de terrain et nous ne connaissons que trop bien les difficultés des Marseillaises et des Marseillais pour se déplacer dans un secteur aussi mal desservi en transports en commun. Les difficultés de circulation sont plus que réelles aujourd'hui pour les habitants et les habitantes du quartier, pour les patients des établissements hospitaliers, pour les travailleurs et les travailleuses qui sont pris dans la glue du trafic des voitures et restent prisonniers des engorgements de la fin du BUS. C'est une sclérose de la ville. C'est pourquoi la ville demande depuis plus de deux ans le réaménagement du carrefour giratoire du Cabot, qui doit permettre de fluidifier le trafic aux heures de pointe.

À ce titre, la ville a rétrocedé les parcelles nécessaires aux travaux de réaménagement du carrefour giratoire il y a déjà deux ans et les services ont terminé les diligences administratives il y a un an. Si vous aussi votre priorité est de réduire ces embouteillages, vous pouvez le faire dès à présent. Faisons-le ensemble, il y a urgence, la santé et la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais étant au cœur des engagements et des priorités de la ville de Marseille et de son Maire Benoît Payan. La mairie a décidé de faire appel des décisions du Tribunal administratif du 7 mai dernier. Je pense que nous sommes toutes et tous d'accord pour dire qu'une ville ne peut pas se faire sans ses habitants et ses habitantes, sans les élus qui les représentent, que ce soit à Marseille, à Aix-en-Provence, à Mimet ou à Velaux. Nous estimons qu'il existe une voix de raison qui permettrait de rendre les déplacements plus fluides, sans que le coût ne soit faramineux pour les habitantes et les habitants de notre territoire, en réutilisant les voiries existantes et en réfléchissant toutes et tous autrement.

C'est pourquoi nous invitons de nouveau la Métropole à étudier les alternatives proposées par la ville de Marseille pour que le projet réponde aux enjeux de mobilité et de préservation de l'environnement. Nous continuons d'œuvrer en faveur d'un avenir respirable. Nous avons besoin de cet avenir positif, apaisement plutôt qu'épuisement. C'est un préalable pour s'entendre sur d'autres fondamentaux et ensuite, arriver sur un chiffre plus serein, plus fiable pour les finances de la Métropole, plutôt que ce rapport enrôlé sans discussion préalable avec la ville et les mairies de secteur concernées, pour un montant particulièrement important avant la fin d'un délai de recours d'une décision de première instance. C'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. Madame la Présidente, mes premiers mots seront pour vous remercier, d'avoir inscrit à l'ordre du jour de cette assemblée cette délibération qui a incontestablement une valeur de symbole et un message politique fort. Nous qui sommes les élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, nous qui avons pris des engagements vis-à-vis des habitants pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud, des engagements assumés, des engagements réitérés et des engagements validés par la population. Nous qui vivons au quotidien l'enfer de ce qu'est devenue la vie des habitants des quartiers du Cabot, de la Panouse, du Redon, de la Rouvière, de Valmante, de Luminy, bref de celles et de ceux qui sont aujourd'hui victimes de ce qui pourrait s'apparenter à une forme d'acharnement contre ces quartiers. Le fait qu'aujourd'hui, vous ayez décidé d'inscrire cette délibération pour accélérer ce

dossier, si je puis m'exprimer ainsi, c'est un message fort, me semble-t-il, que vous adressez aux habitants de ces quartiers.

Les décisions du Tribunal Administratif sont également fortes de sens. La première, je tiens quand même à la rappeler, c'est de dire que le Préfet a, à bon droit, prorogé la Déclaration d'Utilité Publique. Quelque chose qui était contesté, quelque chose sur lequel certains ont pu laisser penser que cette procédure avait été faite de façon abusive et n'avait pas été respectée ou n'avait pas respecté le cadre légal. Le Tribunal Administratif a bien confirmé que c'était à bon droit que le Préfet avait prorogé pour cinq ans la Déclaration d'Utilité Publique pour un ouvrage qui, me semble-t-il, est nécessairement d'intérêt général et d'utilité publique.

La deuxième décision du Tribunal Administratif est beaucoup plus forte, car elle dit tout simplement que la ville de Marseille est allée au-delà de ce que la loi lui autorisait de faire et qu'au moment de la création de la Métropole, tous les accessoires liés à la compétence voirie ont été automatiquement transférés à la Métropole et donc, la décision qui a été prise par la ville de Marseille de ne pas mettre à disposition les terrains qui sont les assiettes foncières pour la réalisation du Boulevard Urbain Sud, la ville a outrepassé sa compétence et que ces actes administratifs sont réputés n'avoir jamais existé. En droit administratif, c'est la sanction la plus forte qui puisse exister.

Aujourd'hui, nous avons appris pas plus tard qu'hier ou avant-hier que la ville décidait de faire appel. Sur le plan du droit, bien évidemment, c'est quelque chose qui vous est reconnu et personne ne vous conteste le fait de vouloir faire appel. Je suis très surpris que cet appel se fasse dans le timing que nous connaissons. Il n'aura échappé à personne quand même qu'il y a un contexte électoral devant nous. Je suis donc très surpris que cela se fasse là, subitement à trois jours, alors que l'on pouvait éventuellement le faire dans le courant de la semaine prochaine. Bref, déjà, c'est le premier point. On ne m'enlèvera donc pas de l'idée que derrière tout cela, il y a quand même une petite tentation électorale dans ce qui a animé cette décision.

Deuxième élément, c'est que je trouve assez désespérant d'entendre avec les mots très pondérés auxquels Madame Prigent nous fait l'habitude, c'est de laisser croire qu'il y a une alternative. Vous avez eu une étude de l'AGAM au cours de laquelle vous avez fait de multiples propositions, toutes plus loufoques les unes que les autres et si très sincèrement, il y avait eu une solution qui s'impose indubitablement à tous, je pense qu'ici, les uns et les autres, nous sommes suffisamment collectivement responsables pour la retenir. Or, aucune des propositions qui ont été faites par l'AGAM, dans le cadre d'une mission que vous lui avez confiée, n'a véritablement émergé. Et à dire vrai, vous n'en avez retenu aucune. Et donc, laisser croire dans cet hémicycle que la ville porterait une solution alternative, je pense que quelque part, c'est un mensonge que vous adressez à celles et ceux qui peuvent éventuellement nous écouter et qui pourraient éventuellement croire encore au discours que vous tenez, pour celles et ceux qui habitent dans ces quartiers.

La réalité Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est que les habitants des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements et notamment de cette partie-là de Marseille n'en peuvent plus d'être pris en otage dans des batailles qui ne sont pas les leurs. Et j'aurais essayé et j'aurais aimé, très sincèrement, que dans la conclusion qui est la vôtre, Madame Prigent, vous puissiez avoir une autre proposition. Celle qui, me semble-t-il, devrait réunir toutes celles et tous ceux qui sont raisonnables, qui travaillent pour l'intérêt général, qui veulent trouver réellement une solution. Et plutôt que de se faire des appels, interjeter appel pour gagner du temps, pour aller devant la Cour administrative d'Appel, pour aller après devant le Conseil d'État, bref pour faire gagner du temps, je pense que la solution aurait été, me semble-t-il, qu'il soit fait une proposition pour que l'ensemble des parties se retrouvent, se parlent et arrêtent de se parler par avocats interposés.

Vous le savez, j'ai mis dans le débat public une proposition alternative. On peut être contre, la critiquer, l'amender, bref on peut avoir une approche différente. Dans ce cas, cette proposition que j'ai lancée dans l'atmosphère du débat public depuis quasiment deux ans et demi, pourquoi la ville de Marseille ne s'en saisit pas ? Pourquoi le Maire de Marseille préfère

sur le tracé du Boulevard Urbain Sud, là où on sait que le Boulevard Urbain peut potentiellement se réaliser, dépenser 260 000 euros d'investissement de plantation d'arbres, 260 000 euros, trois semaines avant une décision d'une justice administrative ? Pourquoi, si ce n'est pas pour être dans la provocation ? Cela n'est pas possible et cela n'est pas possible parce que ce n'est pas compréhensible par les habitants de ces quartiers.

Vous nous dites que vous êtes au contact de ces habitants. Excusez-moi du peu, mais s'il y en a bien un qui passe de longues heures dans ces quartiers du matin au soir, c'est bien votre serviteur. Et ce que je constate, c'est qu'aussi bien ceux qui sont pour le Boulevard Urbain Sud que ceux qui étaient contre ; et j'étais encore récemment à une assemblée générale d'une association qui est contre le Boulevard Urbain Sud, eux-mêmes plaident pour une solution alternative.

Alors, mes chers collègues, je crois que sur un sujet aussi important, aussi structurant, il me semble qu'aujourd'hui, plutôt que d'interjeter en appel, plutôt que de rentrer dans une logique contentieuse, plutôt que d'essayer de gagner du temps, plutôt que de faire en sorte que les gens soient encore les victimes innocentes de ce qui s'apparente à des bisbilles qui n'ont pas lieu d'être, faisons œuvre d'intelligence collective. Et je le redis, je pense qu'il est temps que la ville de Marseille, son Maire, ainsi que l'ensemble des acteurs Métropole et les élus de secteur avec la Maire de secteur Anne-Marie d'Estienne d'Orves, nous soyons enfin ensemble autour d'une table et que nous arrivions à trouver une solution qui nous permette de trouver un point de consensus. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il n'y a pas d'autres interventions ? *(Non.)*

Désolée pour les autres collègues qui n'habitent pas le 9^{ème} et le 10^{ème} arrondissement de Marseille, mais à un moment, le montant de l'investissement étant ce qu'il est, il faut quand même remettre l'église au milieu du village.

Votre obstination Madame Prigent est assez atterrante, parce que je vous rappelle que lorsque vos collègues et vous avez été élus à la tête de la ville de Marseille, vous n'avez eu de cesse à ce moment-là de demander à récupérer la voirie et entre parenthèses, la propreté. Et au dernier moment, vous ne l'avez plus voulue. À ce moment-là, pour faire plaisir, pour être gentille, pour dire : « Je vous comprends », on vous a nommée vous-même, Madame Prigent, à la tête de la voirie marseillaise. Derrière, voir que vous ne connaissez pas le dossier m'inquiète beaucoup.

(Réactions de la salle)

Et non, vous ne connaissez pas le dossier, parce que quand vous êtes en train de dire que l'on va massacrer La Pinède du Roy d'Espagne, vous ne le connaissez pas, Madame, parce que là, nous avons prévu de faire ce qu'on appelle un Boulevard urbain vert, avec des vélos, avec le respect des espaces...

Demandez à votre Maire, le Maire de Marseille qui n'est pas là cet après-midi, il a eu le plan entre les mains. S'il ne vous l'a pas communiqué, ce n'est pas mon problème. À un moment, là, il ne faut pas mentir aux différentes personnes qui peuvent écouter ce que dit la presse après par la suite. Il n'y aura pas de Boulevard Urbain Sud qui irait jusqu'à la Vieille Chapelle. Le Boulevard, c'est un boulevard urbain vert où, sur la pinède du Roy d'Espagne, effectivement, il y aura un passage avec des vélos, avec des poussettes pour les piétons. Cela c'était même (là, excusez-moi, je peux le faire puisque je ne suis pas en campagne), c'était même dans mon programme municipal. Sur le principe, sur cela, je tiens mes engagements. Donc là-dessus, revoyez vos fiches, ça c'est un.

Deux, vous dites tout et son contraire. On respecte les habitants, mais on ne fait pas comme ils veulent, si j'ai bien compris, parce que je vous rappelle quand même que cela devait être supprimé. Votre Maire voulait qu'on zingue la loi PLM. Je pense que c'est mal parti maintenant. Donc, les mairies de secteur sont, elles, les premiers interlocuteurs que nous avons

avec les habitants. Et donc, la mairie de secteur des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, puisque vous respectez la démocratie, souhaitent et ils ont été élus, réélus, re-réélus et j'espère que cela continuera sur ce principe-là, où effectivement, cela a toujours été très clair dans tous les documents de campagne, vous avez ceux qui étaient *pour* et ceux qui étaient *contre*. Ceux qui étaient contre n'ont jamais gagné les élections. Ceux qui étaient *pour* ont toujours gagné. Je pense qu'à un moment, la réflexion démocratique est claire.

Et en dernier lieu, je vais vous le dire franchement comme je le pense, à un moment ici, on n'est pas à Amsterdam ni à Paris. Je vois que dans ces secteurs-là, quand vous allez dans la ville de Paris, vous ne pouvez plus utiliser la voiture, vous êtes obligé d'utiliser les vélos. Tout le monde n'est pas aussi affûté que vous pour pouvoir faire du vélo. Je prends mon exemple aujourd'hui. Moi qui adore faire du vélo, comment je fais pour me déplacer ?

(Contestations des membres de l'opposition).

Oui, bien sûr, d'accord. Mais cela, c'est vous. Comment on fait pour se déplacer quand on a un empêchement ? Quand on arrive à un certain âge où effectivement, on ne peut pas prendre le reste ?

Vous savez quoi ? Continuez l'obstination idéologique, continuez à faire ce que vous faites, comme cela on se retrouvera peut-être à des moments... Franchement, cela m'arrange. Ne changez rien. Continuez comme cela, avec des accords iniques, avec des personnes où ce sont les accords de la honte. Continuez comme cela, et cela nous arrangera bien pour 2026.

(Contestations des membres de l'opposition - Brouhaha)

(Applaudissements).

Allez, sur ce rapport, c'est terminé. J'ai pris votre vote *contre*. Allez ! Oui, c'est bon ! C'est cela oui ! Vous voulez qu'on en parle de cela ?

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

146. MOB-016-27/06/2024-CM - Approbation de la modification de la délibération approuvant les droits de voirie pour l'occupation du domaine public routier métropolitain pour l'année 2024 - Abattement de 50% sur la redevance d'occupation due par les kiosquiers acceptant un accès gratuit aux toilettes

Rapport 146, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

147. MOB-017-27/06/2024-CM - Boulevard Provençal à Marseille 15ème arrondissement - Transmission de la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain au Préfet des Bouches-du-Rhône

Rapport 147, pas d'opposition ? (*Non.*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Quand on leur dit la vérité, cela les gêne.

(Contestations des membres de l'opposition.)

Stop ! Vous voulez que l'on parle de Monsieur Delogu que vous soutenez ? Est-ce que vous en parlez de la vidéo ? Scandale ! Honte à vous ! Alors, c'est bon.

On continue.

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (15h20)

Sur la prochaine commission, la Commission territoriale, planification. Monsieur Montécot, du rapport 7 au rapport 54.

(Brouhaha)

Monsieur Pascal MONTECOT.- S'il vous plaît, revenons sur l'ordre du jour et un dossier qui concerne l'ensemble des habitants de la Métropole...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montécot, vous avez la parole sur un élément qui est important, cela s'appelle le SCoT.

Madame Camard, vous n'avez pas la parole, là on parle du SCoT qui est un aménagement important et un travail qui a été fait remarquable, aussi remarquable que ce qu'a fait Madame Juste. Allez-y, Monsieur Montécot, vous avez la parole.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Il y a plus de 50 délibérations qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission. Je remercie mes collègues présents à cette commission. Nous allons avoir les 7, 8, 9, 10 qui vont concerner le SCoT, mais je vais y revenir avec des propos liminaires et nous aurons des délibérations sur des procédures d'urbanisme pour la Métropole, mais aussi pour l'ensemble de nos communes, des PLUi et aussi le dernier PADD. Le PLUi de La Barben...

Les Conseillers de l'opposition quittent la séance.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Quand tu n'es pas d'accord avec eux, ils s'en vont.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Je vais vous expliquer, si vous voulez bien, le SCoT et le travail que nous avons fait.

Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est un grand plaisir pour moi, et je ne suis pas mécontent, Madame la Présidente, de vous proposer...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y, Monsieur Montécot, quand on leur dit les choses, cela ne leur plaît pas. Il faut penser la même chose que ce qu'ils pensent. Quand on ne pense pas la même chose que ce qu'ils pensent, automatiquement... Cela a un nom, on ne va pas le prononcer ici, mais cela a un nom ! À un moment, s'il vous plaît ?

Non, la Présidente de groupe n'a pas à intervenir. C'est Monsieur Montécot. On est assez intervenu comme cela. Vous respectez la démocratie quand cela vous arrange.

Allez-y, Monsieur Montécot.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Je ne suis pas mécontent, je me répète, de vous proposer après quatre ans de travaux collectifs, et j'insiste sur ce mot collectif, l'arrêt du Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitain, notre SCoT, qui est une étape importante de l'aménagement du territoire de notre Métropole. Je remercie notre Présidente, Martine Vassal, pour sa confiance et pour m'avoir missionné sur le pilotage des compétences SCoT, aménagement du terrain et PLUi et après m'avoir confié, rappelez-vous, la responsabilité de la Commission Ambition issue de la loi 3DS.

Madame la Présidente, votre feuille de route était très claire : la nécessité de faire un SCoT unique à l'échelle de notre Métropole, qui prend en compte les défis climatiques et les enjeux de consommation foncière à l'horizon 2040. Nous nous sommes donc saisis de la Loi 3DS de 2022, de la Loi climat de 2023, de la Loi ZAN pour coconstruire un document qui conserve la typologie du paysage métropolitain.

J'insiste sur les mots de co-construction et concertation, car je tiens à souligner l'implication et le travail engagé par les 92 maires, les Vice-présidents thématiques, les élus

délégués. J'ai été gâté parce que vraiment, tous les élus ont été assidus à mes côtés, ainsi que les services métropolitains, pour aboutir à l'arrêt du SCoT métropolitain aujourd'hui.

Je profite de ce moment pour remercier Éric, Cyril, Mathieu, Laetitia et Victor et toute l'équipe pour leur accompagnement et leurs compétences dans la conduite de cet ambitieux dossier. Madame la Présidente, on a de la chance d'avoir des cadres au sein de notre Métropole, de haute qualité.

Pour vous donner un ordre d'idée : 90 réunions avec les maires et les vice-présidents thématiques, une cinquantaine de réunions avec les partenaires publics associés, une dizaine de réunions avec les associations de la société civile, 14 réunions publiques sur l'ensemble du territoire, plus de 140 contributions écrites sur la mobilité, l'environnement, la politique du logement, le commerce.

Nous pouvons aujourd'hui nous satisfaire de ce SCOT métropolitain. C'est un acte fort et ambitieux de la construction de notre territoire. Nous allons passer de cinq SCoT à un SCoT unique et nous nous orientons vers des PLUi sur l'ensemble de notre territoire. Notre SCoT ne sort pas de nulle part. Il s'appuie et met en cohérence les grandes politiques publiques métropolitaines depuis 2020. Le PLH porté par David Ytier et approuvé en février 2024, le Plan de mobilité métropolitaine, qu'a soutenu Henri Pons et adopté en décembre 2021, le Plan climat air et énergie, approuvé en décembre 2021, porté par Amapola Ventron, les objectifs visant la réduction des émissions de carbone et développement des énergies renouvelables ont été pleinement intégrés au SCoT. Je remercie également Laurent Simon pour sa contribution, l'agenda économique tracé par Gérard Gazay, actualisé en juin 2022 et le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial, le SDUC, adopté en octobre 2022. Il précise les ambitions métropolitaines pour le développement et la localisation de l'offre de l'économie productive et commerciale.

Chers collègues, l'arrêt du SCoT porte l'engagement numéro un de la Métropole de répondre de manière adaptée au défi climatique et les chiffres le prouvent. Il apporte une vraie plus-value en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Je dis cela parce que j'ai entendu des choses, mais les chiffres vont parler.

Il va plus loin dans la protection de l'environnement que la réglementation ne l'y oblige. 53 000 hectares de plus que les périmètres de protection réglementaires. 191 000 hectares sont protégés dans le SCoT. Si l'on ajoute les espaces agricoles à pérenniser, ce sont 234 000 hectares d'espaces agricoles et naturels qui sont aujourd'hui préservés de l'urbanisation pour une superficie totale de la Métropole d'environ 315 000 hectares. Pour vous donner un ordre d'idée simple, les deux tiers de notre territoire se trouvent aujourd'hui préservés.

Le SCoT priorise également le développement urbain, notamment l'offre de logements dans les pôles métropolitains et en l'articulant avec l'offre des transports existants ou projetés inscrits dans le PDM. Il réduit ainsi le développement urbain extensif, générateur de mobilité carbonée.

Le SCoT favorise le développement des énergies renouvelables, conformément au Plan climat, par un ensemble de prescriptions qui facilitent le déploiement du mix énergétique en milieu urbain, mais aussi sur certains types d'espaces naturels ou agricoles. Le SCoT est au plus près des réalités métropolitaines, ainsi dans le cahier spécifique intitulé paysage du quotidien, le SCoT identifie la grande diversité des situations urbaines du territoire de la Métropole : grands ensembles, zones pavillonnaires, zones franches, etc.

Le SCoT propose d'encadrer les évolutions de ces situations urbaines, séquences avec des principes de performance environnementale et bioclimatique.

Dernier élément, le SCoT porte aussi un éventail d'outils permettant de mieux prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire, ces derniers allant s'amplifier avec le changement climatique.

SCoT et consommation d'espaces : deux enjeux majeurs pour la Métropole. Les deux sujets sont indissociables. Le SCoT fixe des ambitions pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2040, des ambitions économiques, résidentielles, d'infrastructures, qui peuvent impacter la consommation de nos espaces naturels et agricoles. Or, en pleine élaboration du SCoT en 2021, la Loi climat et résilience a été promulguée.

Madame la Présidente, mes chers collègues, cela n'a pas vraiment été facile de concilier dans le cadre du SCoT, les ambitions de développement de la Métropole et l'objectif de réduction de la consommation d'espaces. Le SCoT fixe ainsi une trajectoire de diminution de la consommation d'espace à l'échelle de la Métropole et de chaque périmètre de PLUi. L'élaboration du SCoT nous a donc offert l'opportunité de mettre en place un système innovant comme on a l'habitude à la Métropole, basé sur un principe de mutualisation. Un vrai changement de pratique, car l'application stricte du principe de moins 50 % à 2030 de consommation d'espace à l'échelle de chaque commune ne permettait pas la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines. Nous, les maires, le constatons tous les jours.

Point important, Mesdames et Messieurs, le sujet de la consommation d'espace a fait l'objet d'une co-construction avec les services de l'État pendant presque deux ans. Pour mettre en œuvre le principe de mutualisation, la Métropole crée un lieu d'échange et de prise de décision, une conférence. La mise en place d'un système de mutualisation pionnier en France, reposant sur l'existence de six périmètres de PLUi.

Le SCoT pose donc une cible de consommation foncière pour chaque périmètre de PLUi, avec un système de vase communicant et je tiens à vous dire, mes chers collègues, que ce n'est pas figé. La conférence permettra de mutualiser ces hectares en priorisant les projets qui le justifient en s'appuyant sur les projets de PLUi et les rapports d'artificialisation. Nous mettons en place un système souple dans le temps et l'espace, car nous n'avons pas assez de recul sur la Loi ZAN. La conférence de mise en œuvre du ZAN sera composée des principaux VP thématiques de la Métropole. Les maires seront également pleinement partie prenante à l'échelle de chaque périmètre PLUi, j'y tiens vraiment, pour poursuivre notre travail collectif, car je sais que sans les maires, nous ne ferons rien.

Nous prendrons en considération les besoins fonciers nécessaires à la réalisation de vos projets. C'est un sujet transversal et je tiens à remercier Dominin Rauscher pour l'excellent management qu'il conduit. En effet, toutes les directions métropolitaines sont mobilisées sur cette démarche, car la consommation d'espace impacte l'ensemble des politiques publiques métropolitaines.

Madame la Présidente, avant de conclure, et chers collègues, je tiens à vous faire un petit point sur le calendrier, car aujourd'hui, c'est l'arrêt du SCoT, ce n'est pas l'approbation, ce sont deux choses bien différentes, qui nous occupera les prochains mois. Donc aujourd'hui, l'arrêt du SCoT, c'est la procédure logique de l'arrêt et on va le voter. Dès demain, les communes, même si on a déjà pas mal fait de réunions et de concertations et les partenaires auront trois mois pour rendre un avis sur le projet de notre SCoT. À l'automne, ce sera au tour de la population et de la société civile de faire part de leurs observations sur le document. Et comme on s'était engagé, mi-2025 le SCoT sera officiellement approuvé et viendra le temps de sa mise en œuvre opérationnelle. C'est le planning que vous m'aviez confié, Madame la Présidente.

Voilà mes chers collègues, je vous le redis, j'ai été très fier de travailler avec vous pour l'élaboration de notre SCoT, mais ce n'est pas encore fini. Je vous en remercie.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montécot. Demande d'intervention de Madame Sif. Pas d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Dudieuzère aussi. Madame Sif sur l'arrêt du SCoT, allez-y.

Madame Aïcha SIF.- Madame la Présidente, chers collègues, ce SCoT est une première à laquelle la ville de Marseille a contribué activement et nous notons que bon nombre

d'éléments proposés ont été pris en considération. Néanmoins, et même si mon groupe vote favorable sur l'ensemble des rapports le concernant, je me permets de partager ici quelques réserves de forme et de fond.

En effet, ce document de planification et d'urbanisme définit les grandes orientations d'aménagement du territoire de la Métropole. Les contraintes présidant l'élaboration de ce type de document sont importantes, comme nous le rappelle Monsieur Pascal Montécot. Nous le savons, il faut à la fois préserver des terres agricoles, l'activité économique, tout en construisant des logements, etc. Cela nécessite de l'agilité, de la souplesse et des stratégies de désimperméabilisation, d'autant que ce SCoT nous engage fortement, puisque les PLUi s'y conformeront pour les 20 ans à venir.

Alors que les orientations des SCoT s'imposent au PLU, la logique aurait voulu qu'on élabore dans un premier temps ce document, dans le cadre d'un large débat citoyen et ensuite, on le décline dans les PLU. Mais ici, on se distingue par un renversement de la hiérarchie, d'abord les PLU et ensuite le SCoT, ce dernier venant entériner parfois des éléments du PLUi faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif. Je pense, comme par hasard et notamment, à celui du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Ensuite, ce schéma doit traduire en actes l'objectif fixé par la loi de Zéro Artificialisation Nette en 2050. Or, à Pertuis, par exemple, le nouveau PLUi conduira à l'artificialisation de 202 hectares de terre, dont 86 hectares de terres agricoles à fort potentiel. Oui, je suis têtue. Je l'ai déjà dit et je le répète. Dans une zone qui est stratégique pour l'alimentation de la nappe phréatique dans laquelle la commune puise de l'eau potable : est-il responsable de continuer à augmenter l'artificialisation des sols à l'heure où les épisodes de sécheresse et de forte pluie s'intensifient ?

Par ailleurs, le projet de SCoT devrait instaurer le principe de compensation des terres. 1 000 mètres carrés de terres agricoles artificialisées pourraient être compensés par 1 000 autres mètres carrés, mais pas forcément sur la même commune et pas forcément avec les mêmes qualités des sols. Des terres agricoles de qualité et cultivables vont devenir donc constructibles et il faudrait alors en trouver des nouvelles pour compenser, quitte à réaliser des travaux de désimperméabilisation des sols. Une pratique révélatrice des collectivités et qui monétise une fois de plus les biens communs qui garantissent notre souveraineté alimentaire.

Enfin, justement, la question de la sécurité alimentaire pourrait être mieux prise en compte, d'autant qu'il s'agit d'une problématique majeure de notre territoire. Vous le savez, Madame la Présidente, la crise agricole est sans précédent, et le modèle de productivisme actuel ne répond plus à l'intérêt général et pose des questions sur le plan économique, sur les plans sociaux, écologiques et de santé publique. La France a perdu 12 millions d'hectares de terres agricoles entre 1950 et 2020, ce qui équivaut à 1,9 million de fermes. Dans les Bouches-du-Rhône, ce sont 600 hectares de terres agricoles par an que nous perdons du fait de l'étalement urbain qui s'accélère. Il y a urgence à soutenir une alimentation de proximité qui protège nos terres agricoles et qui soutienne nos agriculteurs.

Notons, Madame la Présidente, et vous l'avez présenté à plusieurs reprises, que nous avons le plus grand projet alimentaire territoriale de France. Dès lors, comment concilier projet alimentaire territorial et consommation de terres nourricières à des fins autres qu'agricoles ? Nous l'observons, l'équation est ardue. De notre point de vue, il nous apparaît comme essentiel de faire le choix de préserver et sanctuariser certaines zones naturelles et agricoles, afin de favoriser la présence en place de petites et moyennes exploitations sur les ceintures maraîchères des villes et des villages, car au-delà de la question de la capacité à nourrir la population, c'est la préservation de la qualité de nos produits locaux pour les générations futures qui est en jeu. Un SCoT donc oui, mais un SCOT articulé à un projet alimentaire territorial cohérent seraient les outils qui nous permettraient d'atteindre ces objectifs pour une belle Métropole prévoyante.

C'est pourquoi Madame la Présidente, j'insiste pour que la Métropole remette sur l'ouvrage ce SCoT sur la question des terres agricoles et leur consommation et ainsi, respecte

les sages contributions faites par le CoDev lui-même, le Conseil de développement de la Métropole. Je vous remercie.

(Applaudissements).

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Moralès, vous avez demandé la parole sur ce rapport-là. Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

Monsieur José MORALÈS.- Madame la Présidente, mes chers collègues, ce projet de SCoT est sans doute un des plus importants de notre mandature.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avec le PLH.

Monsieur José MORALÈS.- Oui, c'est un tout, je vais y venir rapidement. Avec le PLH bien sûr, mais oui, cela définit les politiques territoriales et cela définit ce qu'est la Métropole en termes d'aménagement du territoire.

D'abord, je veux remercier Pascal Montécot évidemment sur le travail qu'il a effectué pendant quatre ans. Effectivement, beaucoup de réunions et d'efficacité, d'efficience. C'est un travail complexe l'aménagement de territoire sur la grande Métropole. J'ai travaillé sur d'autres Métropoles et c'était déjà compliqué à petite échelle. Je trouve que les engagements politiques qui nous unissent tous sont d'une grande richesse. Ce SCoT porte de grandes valeurs sur l'aménagement du territoire et montre aussi l'ensemble des qualités de notre territoire.

On a de belles cartes de nos territoires, on a de belles analyses, on a de grandes ambitions. On a eu un PADD voté, qui était très ambitieux, un PLH. Alors, peut-être que cette construction empirique de notre Métropole ne nous a pas permis de voter dans le bon ordre et le travail un peu ardu de l'écriture du SCoT a été confronté à la préexistence de ces SCoT territoriaux et du PLH qu'on a voté récemment (mais qui le précède), du Plan de déplacement urbain, du projet alimentaire territorial aussi qui porte ses ambitions.

On arrive donc au bout du SCoT, c'est compliqué de prendre des décisions. Oui, si, c'est compliqué de croiser les exigences, d'adapter et c'est une première étape de ce SCoT en tout cas dans son écriture.

On a eu de longues discussions avec Pascal et pas que, avec les techniciens aussi, sur la façon dont on allait fixer ces règles du jeu pour les prochains PLUi. Je crois que c'est 270 recommandations.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Plus, 400 et quelque.

Monsieur José MORALÈS.- Ou 400, je ne sais plus, c'est beaucoup. Et on est rentré dans le dur à la fin sur la question des terres agricoles, mais pas que... parce qu'on sait qu'un projet ambitieux de développement, à un moment, il va falloir grignoter quelque part. Et l'apparition de la compensation peut être une très bonne chose aussi. Je pense qu'il faut tout envisager pour aménager le territoire, mais dans ce moment un peu dur, je crois qu'on n'a pas réussi encore et je crois qu'on n'est pas au bout puisqu'il reste encore presque un an d'écriture et je pense qu'il faut trouver peut-être des outils encore avec les techniciens, avec nos amis maires et élus, pour sécuriser certains enjeux. On sait que l'on va grignoter, que l'on va pouvoir compenser et comme on le sait, autant être honnête, autant l'identifier et autant l'assumer dans un projet ambitieux du SCoT qui va redéfinir le visage de notre Métropole. Je pense qu'il ne faut pas que l'on se cache des choses, on a longtemps discuté avec Pascal sur le mot éviter, l'évitement pour moi n'est pas suffisante, je pense qu'il faut se doter de petits outils pour se protéger et assumer notre ambition politique commune pour l'avenir du territoire.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Moralès. Pas d'autres interventions sur ce SCoT ? Très bien. Monsieur Coulomb, Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Jacques COULOMB.- Bonjour, Madame la Présidente, chers collègues, je voulais juste remercier aussi Pascal pour son travail.

Je ne vais pas revenir sur la particularité de ma commune, mais j'ai quand même un souci important. Des aléas venus de la DTM 83 contredisent absolument les zones constructibles sur ma commune qui avaient été votées au PLUi. Des permis d'aménager ont été accordés et du jour au lendemain, ces permis d'aménager tombent à l'eau. Je demanderai juste aux services métropolitains concernant le pays d'Aubagne et de l'Étoile qu'ils se rapprochent le plus souvent possible de la DTM 83 pour m'éviter ce genre de souci, parce que vous comprenez bien que les administrés à qui on a accordé en toute légalité les permis d'aménager ne viennent pas taper à la porte d'un élu métropolitain, mais viennent taper à la porte du maire, cela, tous les maires le savent.

Je demande juste un peu de coordination supplémentaire pour m'éviter ce genre de gros soucis concernant les administrés. Je m'excuse de parler pour une fois de ma commune, mais le sujet est très important.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est vrai que vous avez une commune un peu particulière, comme Pertuis d'ailleurs. Rien ne vous empêche de rentrer dans la Métropole et le département des Bouches du Rhône. On vous accueille volontiers, je vous l'ai toujours dit.

Monsieur Jean-Jacques COULOMB.- C'est une autre histoire. C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci de m'avoir écouté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Coulomb. Monsieur Gazay.

Monsieur Gérard GAZAY.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier Pascal à deux titres, au titre de la délégation que vous m'avez confiée au niveau de la Métropole en tant que Vice-président, car le travail de fond qui a été fait par Pascal Montécot et l'ensemble de ses équipes a été d'être à l'écoute de ce que le développement économique souhaitait faire et on a été entendus sur ce sujet-là. Et puis, je voudrais le remercier bien sûr en tant que maire de la commune d'Aubagne, puisque là aussi, Pascal a été d'une grande écoute. Il a eu l'intelligence, je crois, de laisser parler l'ensemble des territoires, même de nommer des responsables sur l'aménagement du territoire, sur les PLUi au sein de tous les ex-territoires et je crois que cela a fait un grand bien et vraiment, cette façon d'aborder les sujets, je crois qu'elle est à retenir pour l'ensemble de nos délégations et nous qui exerçons des responsabilités au niveau de la Métropole.

Merci, mon cher Pascal, pour tout ce travail de fond que tu as fait et l'engagement personnel que tu y as mis. On t'a attendu parfois très tôt à Aubagne ou très tard et tu as toujours été présent. Merci encore.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gazay. Monsieur Montécot.

(Applaudissements.)

Monsieur Pascal MONTECOT.- Merci, chers collègues, pour vos interventions. Je voulais d'abord vous dire que l'arrêt du SCoT aujourd'hui, c'est tout un travail que nous avons fait, mais cela va se terminer par l'approbation, nous avons donc encore largement le temps de vous rencontrer. Vous savez qu'à chaque fois que vous m'avez demandé de venir ou que les services se déplacent, nous sommes venus en commune pour analyser chaque problématique de chaque maire. Je ne suis donc pas inquiet et les propos de José me confortent, parce qu'on a quand même pas mal travaillé ensemble sur ses inquiétudes et je voulais sincèrement vous dire qu'on a encore 6 mois pour affiner cette approbation que je souhaite avant l'été 2025, parce que c'était le planning que nous avons choisi, il faut le respecter.

Que ce soit Madame Sif ou Jean-Jacques, c'est pareil, on va voir comment faire pour essayer d'avancer dans nos réflexions. Je remercie, bien sûr, Gérard, parce que comme je le disais tout à l'heure, je n'ai pas fait le SCoT tout seul. C'est avec David, qui a été aussi très important pour l'habitat, l'économie, Amapola, avec Laurent Simon, c'est vrai qu'on a bien travaillé ensemble. On est sur un projet collectif pour notre Métropole, c'est cela, notre Métropole, cet EPCI, il ne faut pas l'oublier, c'est un document qui concerne l'ensemble de notre territoire. Ce n'est pas facile parfois de défendre un projet un peu communal, parce qu'il faut

aussi que cela passe sur l'ensemble du territoire. On a travaillé dans ce sens-là. Je suis content d'arriver à cet arrêt aujourd'hui. Ce n'est pas fini. Je rappelle quand même que le SCoT donne le cap. Ce sont ensuite les PLUi qui vont décliner. J'ai entendu, Madame Sif, c'est vrai que le SCoT arrive maintenant, mais avant, nous avons 5 SCoT sur les territoires. Il y a eu des PLUi qui se sont faits avant le SCoT unique, ce n'est donc pas un problème. On va avoir, à partir de 2025, un SCoT unique pour l'ensemble des 92 communes de la Métropole.

Je suis très fier de ce travail et on va encore travailler ensemble, donc ne vous inquiétez pas, je suis tout à fait disponible pour aboutir à l'approbation de ce SCoT.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Montécot. À mon tour de vous remercier, Monsieur le premier Vice-président, sur une tâche qui n'est pas simple. Vous aviez déjà avec les Commissions vu l'étendue du travail, la nécessité du travail avec toutes les communes et là on arrive à avoir la structuration complète de notre Métropole, l'utilité d'une Métropole et surtout la vision globale. Vous avez raison Monsieur Moralès, nous n'avons peut-être pas toujours tout fait dans l'ordre, mais nous avons fait, en tout cas, le plus efficacement possible, parce qu'à force d'attendre et de mettre les bouts à bouts, souvent on rate beaucoup de choses. Je remercie aussi les services, Monsieur le Directeur Général des Services, parce qu'ils ont été très proactifs et franchement, cela fait plaisir aussi, parce qu'ils sont souvent décriés dans beaucoup de domaines, mais on voit aussi leur professionnalisme, leur engagement, leur utilité. On reviendra sur le 42, Madame Sif, vous êtes intervenue dessus, sur la zone de Pertuis, que nous avons intégrée à l'intérieur le projet d'alimentation territoriale. Je vous rappelle que 90 % de notre production est exportée et que nous importons 90 % de nos produits. Là aussi, je pense que nous avons des choses à inverser. Là-dessus, je pense que nous avons fait beaucoup de choses. Nous travaillons de manière très étroite avec le monde de l'agriculture, vous avez raison de souligner qu'ils sont en grande difficulté, mais le budget de l'agriculture, - monsieur Burle ne pouvait pas être là aujourd'hui -, a été doublé. Je crois que c'est le plus grand budget de France entre le Département qui met dix millions sur la table et la Métropole qui en met six maintenant. Il n'y a pas beaucoup d'autres territoires qui font autant pour nos agriculteurs, parce que, effectivement, je suis d'accord avec vous, ils doivent vivre correctement de leur travail et c'est pour cela que nous les aidons, et au niveau des jeunes.

Cela étant, il faut aussi trouver des agriculteurs. C'est bien beau d'avoir des terres, on va y revenir quand on va parler de Pertuis, il faut aussi que nous ayons des agriculteurs qui cultivent la terre, parce que si c'est pour avoir des espaces laissés en jachère, c'est un peu plus compliqué. Ce SCoT est un savant mélange pour arriver à équilibrer entre les zones nécessaires au niveau de l'activité économique, industrielle, commerciale, urbanistique, sur la préservation de notre territoire, un territoire qui est absolument magnifique et extrêmement pluriel. Je pense qu'au niveau de ce projet alimentaire territorial, on a fait beaucoup, on fait beaucoup et on peut en être très fier. Merci encore à Monsieur Montécot d'avoir tenu compte de tout cela et d'avoir pu mener ces débats et les volontés aussi des différentes communes.

7. URBA-001-27/06/2024-CM – Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitaine – Élaboration – Bilan de la concertation.

Nous allons passer au vote du rapport 7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? D'accord.

Le rapport est adopté.

Abstention de A. Sif

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

8. URBA-002-27/06/2024-CM – Schéma de Cohérence Territoriale Métropolitaine – Élaboration – Arrêt du projet.

Sur le 8. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

9. **URBA-003-27/06/2024-CM – Approbation du rapport relatif au suivi de l'artificialisation des sols de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la période 2011 – 2020 et années 2021 et 2022.**

Passons au 9. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

10. **URBA-004-27/06/2024-CM – Création de la conférence métropolitaine de gouvernance en charge de la mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette.**

Numéro 10. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

11. **URBA-005-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Golf et de la zone AU de Saint Roch à Allauch.**

Numéro 11. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

12. **URBA-006-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU de Billard à Gignac-la-Nerthe.**

Numéro 12. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

13. **URBA-007-27/06/2024-CM – - Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU du Vieux Pigeonnier et de la zone AU du Toès à Marignane.**

Numéro 13. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

14. URBA-008-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU de la Cardeline et de la zone AU de la Plaine du Caire à Roquefort-la-Bédoule.

Numéro 14. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

15. URBA-009-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU du Centre-Ville Gare et de la zone AU de la Haute-Bédoule à Septèmes-les-Vallons.

Numéro 15. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

16. URBA-010-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Modification n°4 - Justification de l’ouverture à l’urbanisation de la zone AU de Besson-Giraudy, de la zone AU des Caillols, de la zone AU des Hauts de Sainte-Marthe et de la zone AU de RuissatelJouvène sur la commune de Marseille

Monsieur Dudieuzère, vous voulez intervenir sur le rapport 16, c’est cela ? Je ne me suis pas trompée. Allez-y, vous avez la parole.

Monsieur Cédric DUDIEUZÈRE.- Merci, Madame la Présidente, je serai rapide.

Juste deux petites interventions sur ce rapport 16 qui concerne donc la modification n°4 du PLUi, notamment pour le 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements à la suite de la concertation qui a eu lieu il y a quelques mois. On se réjouit de la sanctuarisation des zones de Palama et de Saint-Mitre Nord. En revanche, vous libérez des terrains sur les zones Besson-Giraudy et de Sainte-Marthe dans le 14^{ème} arrondissement, avec un objectif sur ce secteur de 30 % de logements sociaux. Une part de logements sociaux qui se situe donc 5 % au-dessus de la réglementation et qui nous interroge lorsque l’on sait que le 14^{ème} arrondissement comporte déjà pas moins de 45 % de logements sociaux. 45 %, c’est assez élevé et pour mémoire, 37 % pour le 13^{ème} arrondissement.

Par ailleurs, ce rapport rappelle les objectifs du PLH sur la période de 2023 à 2028, à savoir 2 280 logements neufs sur le 13^{ème} et 1 656 logements neufs sur le 14^{ème}. Nous soutenons bien sûr ce besoin de construire de nouveaux logements, mais nous rappelons à nouveau la nécessité de réaliser les équipements publics nécessaires à l’augmentation de la population et notamment le réseau viaire, la linéa, le barreau de contournement de Château-Gombert et la Croix Rouge, la U236 à Sainte-Marthe, tous ces projets qui doivent être ressortis des cartons et réalisés dès que possible afin de décongestionner ces secteurs qui sont aujourd’hui totalement saturés. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Dudieuzère. Y a-t-il d’autres interventions ? Pas d’autre intervention. On passe au vote.

Qui est contre ? Abstentions ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

J.-D. Ciot ne prend pas part au vote.

17. URBA-011-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal du Pays d’Aubagne et de l’Étoile - Modification n°1 - Bilan de la concertation.

Numéro 17. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

18. URBA-012-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal Istres Ouest Provence - Élaboration - Définition des modalités de collaboration avec les communes.

Numéro 18. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

19. URBA-013-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme intercommunal Istres Ouest Provence - Élaboration - Prescription - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Numéro 19. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

20. URBA-014-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Fos-sur-Mer -Abandon de la procédure de déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLU pour la réalisation du projet « HyVence » et abrogation de la délibération n° URBA-007-15793/24/CM du 22 février 2024.

Numéro 20. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

21. URBA-015-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Approbation de la modification n°1.

Numéro 21. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

22. URBA-016-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°2 - Bilan de la concertation.

Numéro 22. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

23. URBA-017-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Approbation de la modification n°3.

Numéro 23. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

24. URBA-018-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Abandon de la procédure de modification n°5 et abrogation de la délibération n° URB 019-12110/22/CM du 30 juin 2022.

Numéro 24. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

25. URBA-019-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Modification n°5 - Engagement.

Numéro 25. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

26. URBA-020-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Martigues - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de mise à disposition du public.

Numéro 26. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

27. URBA-021-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Cornillon-Confoux - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n°4.

Numéro 27. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

28. URBA-022-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence - Approbation de la modification n°4.

Numéro 28. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

29. URBA-023-28/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de la commune de Mallemort - Modification n°3 - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Numéro 29. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

30. URBA-024-27/06/2024-CM – Plan Local d’Urbanisme de la commune de La Barben - Élaboration - Débat sur les orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Santos, vous demandez la parole ou pas ? Non, il n’a pas demandé la parole.

Monsieur Pascal MONTÉCOT.- Il faut qu’il parle de son PADD, parce que c’est un débat.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous êtes incité à parler, Monsieur, de manière démocratique.

Monsieur Franck SANTOS.- Absolument, donc je vais parler, si on me donne la parole. La commune de La Barben a effectivement souhaité poursuivre la constitution du PLU. Actuellement, cette commune est en RNU, donc liée avec le Préfet, il est donc assez difficile pour elle de se positionner sur les différentes demandes qui sont faites en urbanisme. Le PADD est en cours d’élaboration depuis 2010, il a été revu en 2018 et là, le nouveau PADD que l’on souhaite faire approuver a trois nouvelles orientations. La première orientation, c’est renforcer la centralité du village, la deuxième, c’est préserver le cadre de vie de La Barben et le troisième, c’est favoriser le développement d’une économie adaptée au contexte local. Dans ce cadre-là, et pour répondre un peu à ce qui s’est dit sur le SCoT, La Barben a comme volonté de faire une ZAP, une Zone d’Agriculture Protégée, qui va nous permettre aussi de mettre en œuvre des zones pour l’agriculture et, comme l’a dit Madame la Présidente, de trouver des agriculteurs, chose qui n’est pas facile, ce que la Chambre d’agriculture nous a effectivement confirmé aujourd’hui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci. Vous voulez répondre Monsieur Montécot ? Madame le maire de Vernègues.

Madame Anne REYBAUD-DECROIX.- Merci, Madame la Présidente. Je souhaitais effectivement poser une question à Monsieur le maire de La Barben pour débattre sur son PADD. La question est la suivante : comment s’assurer que le développement de la commune sera respectueux de l’environnement ? Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Santos, vous avez donc la parole pour répondre. Cela fait plaisir, il y a au moins des débats entre communes. Au moins, cela sert à quelque chose. C’est bien.

Monsieur Franck SANTOS.- C’est ce que j’allais vous dire, Madame la Présidente, ce débat est apaisé et apaisant.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Souriez les Marseillais. Monsieur Lemery, ne vous endormez pas.

Monsieur Franck SANTOS.- On travaille vraiment en solidarité et c'est très bien. Je remercie d'ailleurs Pascal, de m'avoir donné la parole, parce que c'est une bonne chose.

Oui, Madame Reybaud, comment allons-nous préserver le développement par rapport à l'environnement ? C'est justement tout notre sujet. C'est notre volonté au niveau de la commune de préserver, car nous avons un grand espace de 11 000 hectares, de la commune est en Natura 2000, donc on va, grâce à ce PADD, restaurer ces continuités et prendre en compte les risques naturels que l'on peut avoir sur cette commune, qui sont l'inondation, le séisme. Dans ce cadre-là, nous allons préserver le cadre de vie qui est un objectif du PADD.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. J'espère que vous êtes, Madame le maire de Vernègues, rassurée sur le respect de l'environnement dans cette belle partie du territoire.

Monsieur Franck SANTOS.- Cela fait partie du territoire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci beaucoup. Le débat ayant eu lieu. Nous passons au vote.

Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

31. URBA-025-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Grans - Modification simplifiée n° 2 - Décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale.

Numéro 31. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

32. URBA-026-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Grans - Modification simplifiée n° 2 - Définition des modalités de mise à disposition du public.

Numéro 32. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

33. URBA-027-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Saint-Mitre-les Remparts - Modification n°1 - Bilan de la concertation.

Numéro 33. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

34. URBA-028-27/06/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation du quartier l'Ensoleillé - Modification des éléments programmatiques du projet d'aménagement.

Numéro 34. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

35. **URBA-029-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté Saint Charles - Opération « Aménagement des parties amont des rues Fauchier et Malaval » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM-Remboursement de la TVA afférente.**

Numéro 35. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

36. **URBA-030-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté st Charles - Opération « Cœur de ZAC - Phase 1.1 » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente - Rectificatif.**

Numéro 36. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

37. **URBA-031-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté St Charles - Opération « Cœur de ZAC - phase 1.2 - Aménagement du boulevard Charles Nedelec et des carrefour et parvis de la Porte d’Aix » - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente.**

Numéro 37. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

38. **URBA-032-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération « Aménagement de la rue Chanterac et du boulevard Mirabeau » - Remise à la Métropole des ouvrages d’Éclairage Public réalisés par l’EPAEM - Remboursement de la TVA afférente -Rectificatif à la délibération URBA-020-15441/23/CM du 7 décembre 2023.**

Numéro 38. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

39. **URBA-033-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté des Aiguilles à Ensues-la-Redonne - Approbation de la modification n°1 du dossier de réalisation.**

Numéro 39. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

40. **URBA-034-27/06/2024-CM – Zone d’Aménagement Concerté Littorale - Euroméditerranée - Avis de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le programme des équipements publics modifiés de la ZAC.**

Numéro 40. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

41. URBA-035-27/06/2024-CM – Approbation du dossier de réalisation et du Programme des Equipements Publics de la ZAC du Jas de Beaumont à Pertuis.

Numéro 41. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

42. URBA-036-27/06/2024-CM – Lancement d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension de la zone d'activités économique à Pertuis - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, cette délibération est révélatrice des contradictions que l'on vit dans notre assemblée. On a vu Monsieur Montécot nous présenter le SCoT, les grands objectifs du SCoT, ambitieux, très ambitieux dans beaucoup de domaines et là, sur cette délibération-là, on est sur une contradiction majeure par rapport à ces ambitions qui ont été posées avec la création de cette ZAC qui ouvre une brèche pour le bétonnage de 60 hectares de terres agricoles, de terres fertiles. Ma collègue Aïcha Sif l'a dit tout à l'heure, ce sont des terres qui sont productives, Madame la Présidente, ce ne sont pas des terres qui sont en friche aujourd'hui, elles sont productives, parmi les plus fertiles de notre territoire, des terres irriguées également et ce bétonnage est en contradiction majeure.

Toutes les études qui ont été lancées dans le cadre du moratoire qui a été initié il y a quelques mois par vous-même, sont en contradiction majeure, on voit bien que la DUP, et la préfecture nous le dit, est obsolète et caduque, puisqu'elle était fondée sur le projet ITER qui ne demande plus du tout d'espace réservé pour stocker du matériel sur cette extension de zone. La DUP est donc caduque. Les études ont montré qu'il n'y a aucun projet économique qui s'impose en tout cas, avec une vraie volonté d'implantation autre que celle du nom du maire de Pertuis. C'est cela en fait. 30 hectares demandés par l'entreprise Pellenc. Il y a une situation de conflit d'intérêts qui est absolument patente et au niveau économique, c'est la seule justification de l'extension de cette zone.

C'est en contradiction majeure également avec l'ensemble des outils dont on s'est doté, le PAT bien évidemment, mais également toutes les ambitions qui ont été posées dans le cadre du Plan Climat Territorial qui pose la souveraineté alimentaire, l'autosuffisance alimentaire qui effectivement doit être une ambition forte pour notre territoire. S'il y avait des projets économiques, je pense qu'il y a nécessité de réfléchir à l'implantation de nouveaux projets économiques, de nouvelles filières et on développe à Marseille de nouvelles filières. Il faut que l'on travaille sur cette redirection économique. Mais le premier travail que l'on doit faire, plutôt que d'artificialiser les sols, c'est d'aller voir sur les friches commerciales, les futures friches commerciales qui sont en train de voir le jour dans le cadre des grandes zones commerciales de notre territoire, mais également sur les sites industriels qui sont en désuétude, il faut qu'on arrive à planifier l'implantation de nouvelles activités, de nouvelles filières économiques sur ces sites.

Je vous demande vraiment au nom de l'éthique de nouvelles responsabilités, des grands schémas directeurs dont on s'est doté, de ne pas voter la création de cette ZAC qui n'est justifiée par aucune raison objective et qui va à l'encontre du sens de l'histoire, du sens de la protection des générations futures, de notre santé et de notre souveraineté alimentaire.

Merci d'avance à vous, en tout cas, le groupe votera *contre*.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je n'en doutais pas. Madame Ventron.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente. Je suis lasse. Je suis lasse, parce qu'on a concerté, on a reconcerté, on a étudié. Il y a 85 hectares, 40 hectares sont réservés pour une ZAC et les autres, ce sont des zones humides et des terrains agricoles. On

continue l'exploitation agricole, on sauvegarde, on préserve, cela devient pérenne, on préserve ces zones humides et on arrive à réaliser de l'économie qui va générer 1 500 emplois.

Je pense que dans cette concertation, vous n'avez pas voulu écouter, vous n'avez pas voulu comprendre, vous êtes resté sur votre position et vous ne voulez pas avancer dans un consensus. À un moment donné, il faut arriver à trouver des solutions équilibrées et c'est une solution équilibrée qui satisfait tout le monde. Il y a des terres là-bas qui ne sont pas cultivées aujourd'hui, vous le savez, mais simplement, les intérêts particuliers n'ont jamais fait l'intérêt général, Sébastien, jamais.

Monsieur Sébastien BARLES.- Préserver des terres agricoles, c'est un intérêt particulier.

Madame Amapola VENTRON.- Il y en a qui ne sont pas agricoles, tu le sais quand même. Il n'y a pas un seul coup de pioche dessus, tu le sais.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Barles, on vous a entendu, nous connaissons votre position. Laissez Madame Ventron vous répondre.

Madame Amapola VENTRON.- Bref, je ne vais pas parler de certaines personnes, parce que ce n'est pas l'objet ici. On est arrivé à trouver la réalisation d'un projet équilibré et vertueux qui pourrait, et en plus je l'ai dit et je ne comprends pas que vous ne vouliez pas qu'on fasse de cet espace-là, de ces 85 hectares un laboratoire de solution d'écologie positive, je ne comprends pas pourquoi vous voulez rester toujours sous des formes de ZAD, ce n'est pas possible à un moment donné. Il y a eu des études économiques, des études environnementales, on a mis des études 4 saisons, tout a été fait justement pour vous apporter la preuve qu'on pouvait faire quelque chose d'équilibré et en concertation, mais là, ma foi, vous vous mettez des œillères devant les yeux.

Monsieur Sébastien BARLES.- C'est quoi le projet économique ?

Madame Amapola VENTRON.- Je ne suis pas maire de la commune.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Ventron, Monsieur Barles, on ne va pas refaire les milliers de réunions que vous avez faites.

Madame Amapola VENTRON.- Je ne suis pas juge, Sébastien, ce n'est pas mon rôle. Ce projet est concerté et il est équilibré. C'est tout ce que je vois. Nous arrivons à préserver nos zones humides, nous arrivons à préserver 50 % de zones agricoles et après, le reste, on en met en zone économique, ce sont des zones qui aujourd'hui ne sont pas cultivées, donc je ne comprends pas. Désolée, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je sais. Merci, Madame Ventron. On a pris suffisamment de retard sur ce dossier et on a pris suffisamment de temps pour concerter tout le monde et essayer de trouver des solutions qui sont des solutions qui conviennent, où on arrive à aménager un peu les espaces à la fois agricoles et à la fois économiques. Derrière, c'est sûr que je comprends la position de Monsieur Barles qui ne voulait absolument pas au départ, qu'il y ait une zone économique. Ce sont des conceptions différentes, on n'est pas obligé d'être d'accord sur tout. Là, sur ce dossier-là, nous ne sommes pas d'accord. Madame Ventron, merci beaucoup pour avoir mené ce travail de concertation qui a duré une grosse année si ce n'est pas plus, d'ailleurs. Maintenant, il faut que nous avancions. Nous lançons la procédure. Je prends note de votre opposition au niveau du groupe.

Est-ce qu'il y a d'autres oppositions ? Non. D'accord. Je ne vous avais pas entendu. Maintenant, je vous entends, je vous vois. Très bien. C'est noté, Monsieur Péna. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Votes contre de E. Garcin, C. Delavet, Y. Wigt

Abstentions de M. Cesari, F. Guinieri, V. Languille, C. Garcia, M. Amiel et S. Chave
Abstention de M. Pena

- 43. URBA-037-27/06/2024-CM – - Approbation de l’avenant n°5 à la concession d’aménagement avec la SPLA Pays d’Aix territoires pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis.**

Numéro 43. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 44. URBA-038-27/06/2024-CM – Approbation du périmètre de la zone de Projet Urbain Partenarial, secteur Montaury à Bouc-Bel-Air - Approbation du programme des équipements publics et de leur financement.**

Numéro 44. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 45. URBA-039-27/06/2024-CM – Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial « Nord » sur le secteur de Montaury, avec la commune de Bouc-Bel-Air et la société SNC Montaury**

Numéro 45. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 46. URBA-040-27/06/2024-CM – Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial « Sud » sur le secteur de Montaury, avec la commune de Bouc-Bel-Air et la société SNC Montaury.**

Numéro 46. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 47. URBA-041-27/06/2024-CM – Approbation d’une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur des Ségnières, avec la commune de Trets et la société Uniti.**

Numéro 47. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

- 48. URBA-042-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n°7 à la concession d’aménagement avec SPLA Pays d’Aix Territoires pour la rénovation du centre ancien de Trets.**

Numéro 48. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

49. **URBA-043-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n°5 à la concession d’aménagement avec la SPLA Pays d’Aix Territoires pour la Zone d’Aménagement Concerté Bertoire 2 à Lambesc.**

Numéro 49. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

50. **URBA-044-27/06/2024-CM – Approbation de l’avenant n° 5 à la concession d’aménagement avec la société La Ciotat Garoutier Aménagement, filiale d’OGIC pour l’aménagement de la Zone d’Aménagement Concerté du Garoutier à La Ciotat.**

Numéro 50. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

51. **URBA-045-27/06/2024-CM – Approbation de l’intérêt métropolitain d’opérations d’aménagement réalisées dans le cadre de projets de renouvellement urbain au titre du NPNRU sur Marseille.**

Numéro 51. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

52. **URBA-046-27/06/2024-CM – Rapport retiré.**

53. **URBA-047-27/06/2024-CM – Rapport retiré**

54. **URBA-048-27/06/2024-CM – Approbation de la désignation de la Directrice de l’Etablissement Public d’Aménagement et de Développement Ouest Provence (EPAD).**

Monsieur Amiraty, avis favorable de la commission.

Numéro 54. Pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

55. **URBA-049-27/06/2024-CM – Délégation du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le territoire de Marseille Provence - Modification de la délibération n° URBA-030-13057/22/CM du 15 décembre 2022.**

Numéro 55. Y a-t-il des demandes d’intervention ? Non. Pas d’observation, pas d’opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, SPORTS, GRANDS ÉVÉNEMENTS (16h05)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gagnon sur le rapport numéro 1 qui a eu l'avis favorable de la Commission. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

1. ATCS-001-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani.

Numéro 1. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

2. ATCS-002-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique et de Danse Michel-Petrucciani.

Monsieur Galtier, rapports 2 et 3. Sur le 2, deux mots sur les athlètes. Essayons de positiver un peu les choses, parce qu'on a les Jeux paralympiques avec un nombre d'athlètes assez important.

Monsieur David GALTIER.- Nous n'avons pas oublié de soutenir nos athlètes sélectionnés et médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et c'est donc un petit coup de pouce à ceux qui vont être sélectionnés, qui auront à l'issue, nous espérons, des médailles olympiques et c'est donc l'objet du rapport 2 que nous vous demandons de soumettre au vote.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

3. ATCS-003-27/06/2024-CM – - Approbation de la grille tarifaire et d'une convention type encadrant les cours particuliers dispensés par les Maitres-Nageurs-Sauveteurs au sein des piscines gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Numéro 3. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

4. ATCS-004-27/06/2024-CM – - Approbation des engagements techniques et financiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation du projet WE-Z dans le cadre du programme européen EUI 2021-2027 - Initiative urbaine européenne.

Monsieur Languille, rapports 4 et 5. Pas d'opposition lors de la commission. Pas d'opposition. Adopté.

Numéro 4. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

5. ATCS-005-27/06/2024-CM – Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027.

Numéro 5. Pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

6. ATCS-006-27/06/2024-CM – Approbation du schéma métropolitain de développement et d'organisation du Tourisme.

Madame Milon, sur le 6. Avis favorable de la commission.

Madame Danielle MILON.- Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis particulièrement heureuse d'intervenir auprès de vous aujourd'hui pour présenter très brièvement, je vous rassure, la synthèse des travaux relatifs à l'élaboration du schéma métropolitain du tourisme durable. Vous le savez, la loi dite 3DS, loi 20-22-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, se traduit concernant le tourisme par l'article 181. Celui-ci précise, dès le 1^{er} janvier 2023, un certain nombre de modalités qui se sont imposées, mais permettent notamment le retour possible de la compétence tourisme pour les stations classées.

Dès lors, s'est posée à nouveau la question de l'organisation touristique jusque-là partagée entre la Métropole et les communes *via* les conventions de gestion. Nous avons lancé une large, très large consultation des communes, comme vous le souhaitez, Madame la Présidente. Nous avons contacté 70 communes en nous rendant dans les communes concernées, maires, élus au tourisme, DGS ou autres techniciens au tourisme nous ont reçus, ainsi que 90 % des structures d'accueil touristiques.

Nous avons organisé des plénières, nous avons organisé des ateliers techniques. Au total, 163 personnes, dont 20 maires, 63 élus et 24 directeurs ou directrices d'OTSI, ont été concernés et consultés. Qu'avons-nous retenu de cette consultation ?

D'abord, que nous avons encore sur ce territoire une organisation touristique peu lisible, avec des intentions et des attentes locales très hétérogènes, et ce schéma vient fort à propos. Autre point relevé, une majorité est dotée de structures et de personnels d'accueil, qu'elles aient ou non récupéré leurs compétences. Troisièmement, il existe encore une grande marge de progression pour disposer d'outils mutualisés, outils d'information comme les bases de données, outils d'évaluation, dispositifs de gestion des locations saisonnières, par exemple.

Mais il existe aussi des convergences à développer sur les filières touristiques à promouvoir, et ce sont de très belles filières. Le point, l'idée peut-être la plus importante à retenir, c'est la grande motivation, sinon la grande envie pour ces communes et ces offices de tourisme de travailler ensemble. C'est une chance, une grande chance qu'il nous faut saisir aujourd'hui et pour demain.

Ce que les communes attendent, c'est une organisation pragmatique et efficace en matière de développement touristique pour les années 2024-2028. Ce projet, nous l'avons construit à la croisée de deux cadres de référence, l'agenda économique, qui fixe les grandes orientations pour une économie durable à travers le déploiement des grandes filières d'excellence, dont celles du tourisme, et le schéma de développement du tourisme des Bouches-du-Rhône qui fixe de façon spécifique les enjeux du tourisme en prenant en compte les orientations posées à l'échelle régionale. Au terme de nos consultations et de nos travaux, le schéma départemental de développement et de l'organisation propose un projet touristique global à l'échelle métropolitaine capable de mobiliser l'ensemble des communes, petites et grandes, à compétence touristique communale ou dont la compétence reste partagée à l'échelle métropolitaine.

Notre conviction est la suivante : quelle que soit la commune, les offices de tourisme en place doivent pouvoir, et ce, quel que soit leur statut, participer au développement touristique métropolitain en partageant les grands axes du projet. Ce que le schéma propose aussi, c'est la nécessité de poser un mode opératoire clair, cohérent et juste à développer dans les orientations. Le cadre à partager doit être porteur de sens partout sur le territoire.

Enfin, il engage les premières actions à mettre en place pour installer une organisation touristique qui réponde aux enjeux et la réalité touristique du territoire. Notre ambition pour ce territoire est de développer un tourisme durable et respectueux de l'environnement et aussi de la qualité de vie des habitants.

Sans entrer dans le détail, je vais évoquer comment cette ambition va être déclinée sur trois grands axes.

Premier axe, le tourisme doit être le vecteur d'une attractivité responsable pour une Métropole compétitive et ouverte sur le monde. C'est de la nôtre qu'il s'agit, Madame la Présidente. La stratégie d'attractivité touristique doit être pensée au regard des richesses qui marquent notre territoire. Il s'agira de rendre la destination plus attractive tout au long de l'année, aux quatre saisons, en mettant en avant...

Je ne remercie pas les collègues qui parlent très fort parce que c'est très pénible, surtout en fin de séance. Merci.

Il s'agira de rendre la destination plus attractive tout au long de l'année en mettant en avant les atouts de notre Métropole auprès de clientèles à haute contribution en s'appuyant sur les filières économiques et les grands projets autour de la culture, de l'environnement, de la gastronomie, du nautisme et du cinéma, qui est très importante, et de bien d'autres encore. Parmi les programmes à lancer, il s'agira, par exemple, d'attirer ou de créer de grands événements à intérêt métropolitain capables de soutenir l'activité hors saison.

Deuxième axe de développement, il conviendra de faire de l'hospitalité un pilier central de la destination Aix-Marseille-Provence avec la déclinaison de l'expérience Provence sur toutes les offres. Ce qui va rendre cette destination plus compétitive tout en étant responsable et attractive, c'est sa capacité à proposer des offres qui présentent de réelles valeurs ajoutées. La création d'une offre expérience Provence permettra sur l'ensemble du territoire un développement touristique durable avec des critères d'excellence et de différenciation dans les secteurs professionnels et dans les filières. Cette dynamique a été très favorablement accueillie sur toutes les communes. Parmi les programmes à déployer sur ce second axe, il s'agira, par exemple, d'accompagner les communes à une gestion maîtrisée des locations saisonnières. Bien sûr, ce sont des exemples.

Troisième et dernier axe, il s'agira de fédérer et d'animer un réseau d'offices de tourisme pour renforcer la synergie autour du projet métropolitain. C'est ici le cœur de notre programme. Rien ne pourra se mettre vraiment en place sans une organisation touristique plus efficace, plus performante et mieux coordonnée sur l'ensemble du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Pour cela, nous poursuivrons le programme de mise à disposition d'un socle de prestations et de services dédiés aux communes et à leur structure d'accueil touristique.

Il est aujourd'hui porté conjointement par Provence Tourisme et par la DGD et son service tourisme. De concert avec les communes et leurs offices de tourisme, nous construisons un schéma territorial d'information et de promotion pour harmoniser un accueil pertinent sur l'ensemble du territoire et organiser la mutualisation des outils collaboratifs Apidae, Gaïa, Datalab, etc. Nous accompagnons et nous accompagnerons toutes les structures sur les questions techniques, juridiques, sociales, par exemple tous les classements, tous les labels.

Nous partageons et nous partagerons un observatoire du tourisme dédié avec ses dispositifs et ses indicateurs, notamment pour suivre de près l'évolution des locations saisonnières et nous optimisons la collecte de la taxe de séjour d'ores et déjà sur le territoire de la Métropole.

Mes chers collègues, avant de conclure, j'aimerais insister sur un point qui me tient à cœur. Ce projet que nous portons, nous l'avons construit ensemble, nous aussi, Pascal, non pas parce que nous y avons été contraints, mais parce que cela était une évidence, parce qu'il existe sur ce territoire une synergie d'acteurs qui fonctionne et qui fonctionne bien depuis longtemps.

Nous pouvons faire de la Métropole, chers amis, le territoire touristique des grandes transitions climatiques, énergétiques, sociétales et de l'innovation touristique tout en améliorant la qualité de vie de nos habitants. Je tiens absolument à remercier les services de la Métropole, le service économie et tourisme. Je tiens à vous remercier, vous les maires, vous les élus, pour

votre formidable mobilisation et votre investissement à mes côtés, à nos côtés, et je suis persuadée que, parce que nous l'avons construit ensemble, ce schéma sera une réussite pour notre très belle Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE, - Merci, Madame Milon, merci pour votre engagement au quotidien. Sur ces rapports, pas d'opposition, le schéma, Madame Milon, est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (16h15)

148. AGRI-001-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion pour la couveuse pépinière agricole de Pertuis avec la commune de Pertuis.

Je rapporte le rapport de Monsieur Burle, 148, pas d'opposition, pas d'observation, donc le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

149. AGRI-002-27/06/2024-CM – Renouvellement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » et à la Présidence du Comité de pilotage -Période 2025-2027.

Monsieur Arduin, 149, 150, avis favorable de la commission.

Sur le 149, pas d'opposition. Approbation.

Le rapport est adopté.

150. AGRI-003-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention avec la commune d'Aubagne relative à la préservation et la valorisation du Domaine de la Font de Mai.

Sur le 150, pas d'opposition, approbation.

Le rapport est adopté.

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h16)

Sur la cohésion sociale, habitat, le 151 est retiré.

152. CHL-002-27/06/2024-CM – Concession d'Aménagement de l'ensemble immobilier du Parc Kalliste - Marseille 15ème arrondissement - Approbation du projet simplifié d'acquisition publique de la copropriété du bâtiment E en vue de sa démolition - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite au jugement de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires du bâtiment E.

Monsieur Ytier, rapports 152 à 160, avis favorable de la commission.

Sur ces rapports, 152, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 153. CHL-003-27/06/2024-CM – Approbation d'une convention de mutualisation au service du relogement - Création d'un comité de pilotage consacré au relogement.**

Sur le 153, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 154. CHL-004-27/06/2024-CM – Opération de Restauration Immobilière du centre-ville d'Aix-en-Provence - Rectificatif du périmètre.**

154, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 155. CHL-005-27/06/2024-CM – Approbation de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien de Septèmes-les-Vallons.**

155, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 156. CHL-006-27/06/2024-CM – Prorogation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans le centre ancien de Pertuis.**

156, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

157, pas d'opposition, adopté.

- 157. CHL-007-27/06/2024-CM – Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022 de la concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille - Approbation de l'avenant 14 à la concession - Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°CHL-006-15809/24/CM du 22 février 2024.**

Le rapport est adopté.

- 158. CHL-008-27/06/2024-CM – Modification du règlement de changement d'usage de locaux destinés à l'habitation sur la commune de Cassis et déterminant les compensations en application des articles L. 631-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.**

158, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 159. CHL-009-27/06/2024-CM – Approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil du « Vallon des Vaux » à Aubagne.**

159, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

160. CHL-009-27/06/2024-CM – Tarification de l'aire d'accueil du « Vallon des Vaux » à Aubagne.

160, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

INNOVATION, VILLE INTELLIGENTE ET ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE, SANTÉ, RECHERCHE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (16h20)

161. IVIS-001-27/06/2024-CM – Approbation d'un plan métropolitain pour la formation et l'attraction d'ingénieurs sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

Sur l'innovation ville intelligente, économie de la connaissance, Madame Charafe, sur le 161, avis favorable de la commission. Madame Charafe, vous voulez intervenir ? Ce n'est pas une question de temps, il faut être synthétique.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Cela va être extrêmement synthétique. Je voudrais juste mettre en avant ce plan pour la formation des ingénieurs et l'attractivité des ingénieurs, avec un travail formidable fait par les services.

C'est un plan qui est concerté et qui a été fait avec l'ensemble des acteurs du territoire, les établissements d'enseignement supérieur, l'État, la région et les acteurs économiques et industriels. C'était donc pour vous demander d'approuver ce plan que vous avez eu, que vous avez lu et que je ne reprendrai donc pas en détail. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Professeur Charafe et donc merci beaucoup pour votre implication aussi pour la réalisation de ce plan métropolitain qui vient compléter le SCoT. Pas d'opposition sur ce rapport, donc il est adopté.

Le rapport est adopté.

162. IVIS-002-27/06/2024-CM – Approbation de la Feuille de route du numérique responsable et vertueux de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur Mercier, 162, avis favorable de la commission. Pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h22)

Sur la transition écologique énergétique, cycle de l'eau et mer et littoral, de 163 à 170, avis favorable de la commission.

163. TCM-001-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 au Syndicat Mixte Interrégional d'Aménagement des Dignes du Delta du Rhône et de la Mer (SYMADREM).

Sur le 163, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

164. TCM-002-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 à l'EPAGE MENELIK.

164, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

165. TCM-003-27/06/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 à l'EPAGE Huveaune-Côtiers-Aygalades (HUCA).

165, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

166. TCM-004-27/06/2024-CM – GEMAPI - Harmonisation tarifaire des ports Ouest de la Métropole - Participation financière au lissage des augmentations de redevances pour 6 années.

166, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstentions de C. Dudieuzère et A. Keller

167. TCM-005-27/06/2024-CM – Approbation de la reprise de procédure de régularisation administrative du Port Notre Dame initiée par la Commune de Saint-Chamas auprès des services de l'État).

167, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

168. TCM-006-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement du port de plaisance de la Pointe Rouge à Marseille.

168, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

169. TCM-007-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement au Vieux-Port de Marseille.

169, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

170. TCM-008-27/06/2024-CM – Reconduction du principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des services d'avitaillement, grutage et carénage sur le port de Carry-le-Rouet-Reconduction du mode de gestion.

170, pas d'opposition, adopté.

Sur le rapport de Monsieur Laurent Simon, avis favorable de la commission, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

171. TCM-009-27/06/2024-CM – Approbation de la non-reconduction de la convention de prestations associées à la compétence « réseaux de chaleur ou de froid urbains » avec la commune de Coudoux.

171, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

172. TCM-010-27/06/2024-CM – Approbation des redevances et des pénalités du Service Public d'Assainissement Non Collectif Métropolitain.

Sur les rapports de Monsieur Giberti que je présente, 172 à 174, pas d'observation, pas d'opposition.

Sur le 172, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

173. TCM-011-27/06/2024-CM – Approbation de la modification de la composition du Conseil d'exploitation et des statuts de la Régie des Eaux Métropolitaine.

173, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

174. TCM-012-27/06/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 au contrat de délégation du service public conclue avec le groupement OTV et la SEM relatif au traitement des effluents industriels sur la commune de Rousset.

174, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

175. TCM-013-27/06/2024-CM – Composition des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n° TCM 016-8721/20/CM du 15 octobre 2020.

Merci Monsieur Mouren. Sur le 175, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

176. TCM-014-27/06/2024-CM – Approbation de l'exonération partielle des pénalités de retard à la société SULO dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre à bons de commande relatif à des prestations de maintenance des conteneurs enterrés.

176, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, je vous remercie, la séance est levée. Madame Milon, c'était normal que de ce côté il y ait du bruit car de ce côté, il n'y a personne.

(La séance est levée à 16h25.)

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Séance publique
du jeudi 10 octobre 2024 à 13h30

Hémicycle du Pharo, Marseille

In Extenso

La séance est ouverte à 13h37

sous la présidence de Madame Martine VASSAL,

Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTECEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Claudie HUBERT - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Daniëlle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Daniëlle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Anne-Laurence PETEL - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Michèle RUBIROLA - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Gérard AZIBI représenté par Laure ROVERA - Guy BARRET représenté par Régis MARTIN - Laurent BELSOLA représenté par André MOLINO - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Jean-Louis VINCENT - Julien BERTEI représenté par Laurence SEMERDJIAN - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Emilie CANNONE - Romain BRUMENT représenté par Cédric DUDIEUZERE - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Eric CASADO représenté par

François BERNARDINI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Christian PELLICANI - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Audrey GARINO représentée par Marie BATOUX - Hervé GRANIER représenté par Patrick GHIGONETTO - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Prune HELFTER-NOAH représentée par Anne MEILHAC - Pierre HUGUET représenté par Nassera BENMARNIA - Sophie JOISSAINS représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nicole JOULIA représentée par Claudie MORA - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Éric LE DISSES représenté par JeanBaptiste RIVOALLAN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Yves MORAINÉ représenté par Bruno GILLES - Christian NERVI représenté par Franck SANTOS - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Jocelyne POMMIER représentée par Véronique PRADEL - Bernard RAMOND représenté par Jean-François CORNO - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Michel RUIZ représenté par Frédéric GIBELOT - Eric SEMERDJIAN représenté par Olivia FORTIN - Jean-Marc SIGNES représenté par Cédric JOUVE - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Marylène BONFILLON - Mathilde CHABOCHE - Philippe CHARRIN - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Sophie GRECH - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Stéphane RAVIER - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Didier REAULT représenté à 14h35 par David GALTIER - Anne-Laurence PETEL représentée à 15h04 par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée à 15h04 par Philippe LAGET - Corinne BIRGIN représentée à 15h04 par Camélia MAKHLOUFI - Carole MAURIN représentée à 15h31 par Alexandre DORIOU - Françoise TERME représentée à 15h35 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h05 par Sandrine MAUREL - Sarah BOUALEM représentée à 16h26 par Catherine PILA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Michèle RUBIROLA à 15h14 - Sébastien JIBRAYEL à 15h40 - Lyece CHOULAK à 15h40 - Sophie CHAVE à 15h54 - Roger PELLENC à 15h55 - Sébastien BARLES à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Aïcha SIF à 16h20 - Anne VIAL à 16h26 - Claude FERCHAT à 16h26 - Frédéric VIGOUROUX à 16h26 - Maryse RODDE à 16h26 - Hatab JELASSI à 16h26 - Marc PENA à 16h30 - Lisette NARDUCCI à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h30 - Martin CARVALHO à 16h30 - Nathalie TESSIER à 16h30 - Yannick OHANESSIAN à 16h31 - Christian AMIRATY à 16h31 - Philippe LEANDRI à 16h31 - Vincent DESVIGNES à 16h34 - Bernard MARANDAT à 16h34 - Michel ROUX à 16h35 - Véronique PRADEL à 16h38 - Georges ROSSO à 16h38 - Grégory PANAGOUDIS à 16h38

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le quorum étant atteint, je déclare la séance du Conseil de Métropole ouverte.

M'exprimant devant vous aujourd'hui je souhaite, si vous le voulez bien, que nous fassions un bref retour dans le temps. Il y a un peu plus d'un an, nous dressions le bilan de mi-mandat de la Métropole dans l'ensemble de ses compétences, que ce soit le logement, l'habitat, le transport, l'environnement, la culture, l'économie. Nous constatons tous ensemble que la Métropole accélérât les grands projets du territoire, qu'elle construisait, qu'elle bâtissait, qu'elle rénouvait et qu'elle transformait durablement la Provence à laquelle nous sommes tellement attachés.

Le temps du mi-mandat fut aussi l'occasion pour moi d'annoncer 35 engagements pour 2035 : des engagements pour les habitants, que ce soit dans la ville centre à Marseille et dans chacune des communes de la Métropole. Je suis fière de vous annoncer que la Métropole tient ses engagements. En tant que collectivité locale, notre rôle est bien d'améliorer le quotidien des habitants, de leur apporter de la proximité, de la transparence et de l'écoute. Nombreux sont les élus locaux qui travaillent, le plus souvent discrètement, loin de toute polémique pour que leur territoire se développe et que des projets concrets voient le jour. Bravo à vous.

À présent, je vous propose d'entrer dans le vif du sujet à travers un point d'avancement qui nous donnera des perspectives pour l'année 2025. Depuis l'annonce des 35 engagements métropolitains, où en sommes-nous concrètement ? Sans vouloir être exhaustive et trop longue, je voulais tout de même citer le lancement des engagements auxquels je suis particulièrement attachée. Je pense tout d'abord au lancement de nos multiples études, celle du transport par câble de Saint-Antoine à l'hôpital Nord, celle du prolongement du métro vers Saint-Loup, ainsi que le tramway vers la Valentine, mais aussi les études pour la création du tramway des plages, des tramways modernes, des tramways climatisés, de beaux tramways, tout comme d'ailleurs le métro qui sera bientôt sur nos rails.

Je pense aussi au lancement de notre service de covoiturage, une solution accessible, économique, durable pour la mobilité des Provençaux. Je pense aussi à la contravention pédagogique dans les transports, un engagement qui me tient particulièrement à cœur puisqu'elle a été proposée par le Conseil des jeunes métropolitains. C'est une solution qui permet d'ailleurs aux fraudeurs sans titre de transport de pouvoir payer une contravention ou alors de s'abonner à la RTM. Au-delà des 35 engagements que nous concrétisons, je pense également à la mise en service du BHNS de Miramas, d'Aix-en-Provence, aux transports par câble de la gare de Vitrolles à notre aéroport Marseille Provence qui verra bientôt le jour, sans oublier tous nos efforts pour améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais à travers la mise en place de la ZFE dans le centre-ville pour réduire la pollution et protéger les habitants exposés. Vous l'aurez compris mes chers collègues, la Métropole tient ses engagements et nous avançons malgré un contexte qui est bousculé et chahuté par différentes crises.

Bien sûr la crise sanitaire qui nous a demandé beaucoup d'adaptation pour réajuster notre matrice notamment au niveau de l'agenda économique, un épisode que l'on peut qualifier d'inédit, durant lequel nous nous sommes tenus comme lors des émeutes de juillet 2023, aux côtés des commerçants, des artisans et des entreprises. Puis nous avons eu la loi 3DS et malgré la complexité de la mission confiée par l'État, nous avons conduit cette réforme dans les temps. Nous avons relevé tous ensemble le défi de cette loi pour que la Métropole soit un outil territorial incontournable au service des maires et des Provençaux. Nous avons bâti une Métropole stratégique qui a donné aux communes la liberté d'exercer leurs compétences de proximité lorsqu'elles le souhaitent et nous nous sommes toujours tenus aux côtés de ces communes et surtout des plus petites pour les protéger de tous les tracasseries financières, en maintenant les attributions de compensation et les DSC, et ce même si le déficit public de la France est élevé et que les collectivités locales vont être les premières concernées, malgré ces forces contraires, la Métropole est parvenue à réduire son endettement grâce aux dépenses maîtrisées et à sa bonne gestion. Nos finances sont assainies, vous le verrez tout à l'heure dans le ROB et notre

dette réduite depuis 2 ans. C'est suffisamment je pense exceptionnel pour pouvoir le souligner, surtout quand on voit la situation économique de notre pays. Je pense que ce bref rappel historique était nécessaire, nécessaire pour ceux qui voudraient que la Métropole soit seulement un espace fracturé par ses divergences d'intérêts.

N'en déplaise d'ailleurs aux commentateurs inactifs, la Métropole est bien au rendez-vous des mutations de notre territoire. Il n'y a qu'à voir l'accélération sans précédent du développement du transport, avec un kilométrage qui a doublé entre 2017 et 2020. Il n'y a qu'à voir les travaux de rénovation dans les centres-villes des communes, y compris à Marseille, où nous rénovons nos espaces publics, ainsi que nos immeubles notamment aux côtés de la SPLA-IN et nous le retrouverons la semaine prochaine.

Il n'y a qu'à voir aussi le développement de l'attractivité grâce au travail remarquable de nos agences de promotion. J'aimerais d'ailleurs, Monsieur le DGS, remercier de tout cœur celles et ceux qui accomplissent un travail formidable. Je pense donc à tous les agents de notre Métropole qui s'investissent chaque jour pour notre territoire, pour notre futur et pour celui de nos enfants. Si la Métropole accélère, c'est aussi et surtout grâce à eux. Nous l'avons vu récemment d'ailleurs lors de la mobilisation discrète mais nécessaire et efficace avant, pendant et après les Jeux Olympiques que nous venons de vivre de manière remarquable. Merci pour le succès rencontré au niveau de ces Jeux Olympiques, ils en sont la cheville ouvrière.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en préambule. Engagements pris, engagements tenus, notamment ceux pour 2035 qui sont déjà en partie réalisés, car je suis une femme de parole, et que je le resterai. Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements.)

Comme très souvent les mots peuvent rester mais les images sont encore plus frappantes, je vais vous demander de visionner un petit film qui rappelle ces 35 engagements.

(Diffusion d'un film.)

(Applaudissements.)

Merci. Avant de débiter l'examen des rapports, nous sommes un mois un peu particulier, le fameux mois d'octobre rose, comme vous l'avez vu, il y a une affiche à l'entrée pour mettre en avant les actions qui sont faites pour lutter contre cette terrible maladie qu'est le cancer du sein qui peut toucher chacun et chacune à tout moment. J'ai demandé au professeur Charafe de nous faire un petit retour sur cette mobilisation et cette prise de conscience où, malheureusement en France, peut-être que le professeur peut nous l'expliquer, est l'endroit où il y a le moins de femmes qui se font dépister, peut-être par peur aussi, peut-être par crainte. Nous faisons donc des actions importantes au niveau d'Octobre Rose et je voulais que le professeur Charafe nous fasse un petit retour sur la volonté de mettre en avant la prévention. Professeur, vous avez la parole.

Professeur CHARAFE.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, oui effectivement, l'idée est de mettre en avant l'ensemble des actions qui sont faites sur le territoire, concernant le cancer du sein qui, vous le savez tous, est un cancer extrêmement fréquent dont l'incidence continue à augmenter, avec 53 000 nouveaux cas par an en France ; plus de 30 % des cancers féminins sont des cancers du sein et Mesdames et Messieurs, surtout Messieurs, vous n'êtes pas épargnés car 1 % des cancers du sein touchent l'homme. Cela touche tout le monde. Il y a bien sûr une amélioration de la prise en charge au niveau thérapeutique, avec des traitements et notamment l'immunothérapie que nous allons pouvoir mettre en place dans notre BioCluster qui va se développer dans les 5 années à venir sur le site Sud, aux alentours de Sainte-Marguerite, dans laquelle la Métropole est extrêmement impliquée. Il y a également des actions de prévention car bien évidemment le mois d'octobre, c'est la prévention du cancer du sein et la prise en charge est meilleure lorsque le cancer est dépisté tôt. Dans ces actions, la Métropole vous l'avez vu Madame la Présidente en a parlé, il y a effectivement toute une signalétique qui met à l'honneur le cancer du sein, un soutien qui est fait par la Métropole à une course qui en est à sa troisième édition qui s'appelle « Marseille en Rose » et qui a réuni tous

les acteurs du territoire, avec beaucoup d'associations, un grand dynamisme et où les bénéficiaires vont à la recherche. Il y a également des actions variées de la Métropole concernant la médiation en santé. C'est quelque chose de très important. C'est en direction des quartiers prioritaires de la ville, avec l'association SEPT qui améliore le taux de recours au dépistage dans des populations difficiles qui en sont souvent éloignées et qui permet de les ramener, que ce soit dans les quartiers Nord ou au niveau du centre-ville de Marseille.

Il y a également les actions du Comité départemental d'éducation à la santé qui font les choses un peu plus en amont et la Métropole soutient ces actions-là, pas que sur Marseille mais également sur Marignane, sur Aix-en-Provence, sur Salon et c'est à noter car c'est extrêmement important.

Et puis il y a toutes les actions qui sont faites au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, donc la délégation que je porte, avec des actions particulièrement ciblées sur les laboratoires de recherche, afin de pouvoir améliorer la prise en charge thérapeutique des patients de façon assez rapide, avec une recherche de très grande qualité, les organismes de recherche sur notre territoire qui sont les plus grands organismes de recherche, le CNRS, l'INSERM et le centre de recherche en cancérologie de Marseille qui est très bien représenté et qui a une place nationalement et internationalement reconnue sur le cancer du sein.

Tout cela pour vous dire que nos implications sur le cancer du sein, comme sur d'autres pathologies chroniques sont extrêmement importantes. C'est le mois du cancer du sein, donc nous voulions les mettre à l'honneur. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Professeur Charafe.

Je vous fais la lecture des règles de déport.

RAPPEL DES RÈGLES DE DROIT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la Métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos déports soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

Madame Rubirola, vous vouliez prendre la parole sur le cancer du sein.

Madame Michèle RUBIROLA.- C'était pour aller dans le sens des propos du professeur Charafe. La Métropole s'engage mais la ville de Marseille aussi s'engage dans le cadre d'Octobre Rose...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tous les élus s'engagent, allez-y, Madame.

Madame Michèle RUBIROLA.- Oui. C'était pour signaler l'engagement de la ville de Marseille dans le cadre d'Octobre Rose mais plus largement puisque la ville de Marseille a mis en place un village santé dans le Parc Bougainville qui a commencé hier et qui se tiendra jusqu'à samedi, avec une nocturne vendredi à 20 heures 30 et qui permet, en association avec l'assistante publique des hôpitaux marseillais un accueil des publics pour bénéficier d'une sensibilisation et d'un dépistage non seulement du cancer du sein mais aussi des autres types

de cancer qui peuvent être dépistés et s'ils sont dépistés au plus tôt, c'est favorable à la population, il y a aussi du dépistage du cancer colorectal, sensibilisation au dépistage du cancer pulmonaire, et aussi sensibilisation à l'insuffisance rénale.

Je voulais aussi insister sur le fait que tous les acteurs de la ville de Marseille par le biais de l'AP-HM prennent en charge cette problématique d'accès aux soins et il faut savoir que dépister quand il n'y a pas de prise en charge en aval pose un problème. C'est pour informer que l'assistance publique des hôpitaux marseillais a mis en place des plages de rendez-vous déterminées pour permettre aux femmes qui ont été rencontrées sur ce village santé, d'être prises en charge si un problème est reconnu, au sein des hôpitaux publics de Marseille. C'était une information : parc Bougainville, jusqu'à samedi soir.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je suppose que dans de nombreuses communes, et je l'espère, beaucoup d'actions sont faites à ce niveau. On ne va pas toutes les passer, sinon on est tous là encore jusqu'à demain. En tout cas, je sais qu'il y a une forte mobilisation sur tout le territoire et je vous en remercie. Je remercie l'ensemble des élus.

Je vais passer à une approbation de procédure d'urgence.

À la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il est apparu une difficulté relative au vote du rapport 145 concernant l'engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du Boulevard Urbain Sud. Aussi et afin de lever toute ambiguïté sur son adoption, j'ai décidé de le soumettre à nouveau aux voix. Je vous demande d'approuver, dans un premier temps, la procédure d'urgence sur le rapport 140, que je soumettrai après au vote dès le début de l'examen des rapports. Êtes-vous d'accord sur la procédure d'urgence ?

(Unanimité des membres du Conseil de Métropole pour l'approbation de la procédure d'urgence sur le rapport 140.)

Pas d'opposition. **Le rapport d'approbation de la procédure d'urgence est adopté.**

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE MÉTROPOLITAINE DU 27 JUIN 2024 RECTIFIÉ

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal rectifié de la séance du Conseil métropolitain du 27 juin 2024. Y a-t-il des observations ? *(Aucune observation.)* Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Sur les informations au conseil, 2 informations vous ont également été adressées avec les documents de séance. Il s'agit, dans un premier temps du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes concernant la SPL de la Société Shipyards, ainsi que les tableaux de marchés notifiés.

Il n'y a pas de vote, on est bien d'accord cette fois-ci ? On ne vote pas. Merci.

Nous allons commencer par l'examen des rapports et comme je vous l'ai dit, par ce rapport 140 qui est l'engagement d'une enveloppe budgétaire pour la poursuite du projet du Boulevard Urbain Sud. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, pour mon groupe, ce rapport est juste un droit de suite sur ce qui s'est passé à la dernière

séance publique de notre Assemblée, nous avons regretté l'inscription à l'ordre du jour d'un rapport qui, effectivement, engage 50 M€ sur le Boulevard Urbain Sud, mais :

- Premièrement sans aucun dossier technique à jour en annexe du rapport,
- Deuxièmement, alors que la ville de Marseille annonçait faire appel dans le contentieux foncier qui nous oppose,
- Et troisièmement, en pleine période de dissolution de l'Assemblée nationale, alors que nous étions tenus de respecter une réserve électorale,

Résultat ; et je le regrette, je pense que nous le regrettons tous, de la polémique, de l'énerverment sur le vélo, les municipales et un rapport qui n'a pas été mis aux voix dans les formes. Puisqu'il est à nouveau inscrit tel quel, et je le regrette encore, à l'ordre du jour, j'ai reposé, je vous repose encore la question de l'annexe. On me répond que tout a été transmis à la ville il y a plusieurs mois, mais premièrement, je pense que c'est une question qui concerne tous les élus métropolitains et pas seulement marseillais, puisque c'est quand même un engagement financier important pour les finances de la Métropole. Deuxièmement, manifestement, il s'agit d'un dossier fantôme puisque personne ne le retrouve, ni côté ville, ni côté Métropole. Aussi, en référence au contexte électoral qui nous a valu ce rapport, je propose de chasser ensemble les fantômes en mode *front républicain*. Je propose tout simplement à la Métropole de retransmettre le dossier à Monsieur le Maire, à ma collègue Olivia Fortin et puis nous restons ouverts sur une autre façon de travailler ensemble sur les questions de mobilité dans les quartiers Est et Sud de la ville. Merci. (*Applaudissements des Conseillers métropolitains du côté gauche de l'hémicycle.*)

Monsieur Guy TEISSIER.- Madame Fortin, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, quand le Boulevard Urbain vous tient, vous n'arrêtez pas de trouver des arguties pour essayer de l'exterminer, de le bloquer, bref, tout est bon pour faire feu.

Je me pose la question de savoir si tous les gens qui sont dans cet hémicycle n'ont pas la même vertu que de défendre le bien public. Imaginez-vous qu'après la cascade d'autorisations administratives et préfectorales obtenues, j'y reviendrai tout à l'heure, après les différentes démarches que vous avez fait faire par des associations plus ou moins proches, et la dernière par la ville de Marseille, vous avez voulu attaquer la délibération présentée au dernier Conseil par notre Présidente, mais sans doute est-ce là-aussi l'amateurisme, la précipitation, pêché de jeunesse peut-être, vous vous y êtes pris très mal car vous avez 2 jours de retard et que le tribunal administratif vous a, une fois de plus, retoqué.

Madame Olivia FORTIN.- Non.

Monsieur Guy TEISSIER.- Donc, Madame, je me demande si la compassion que vous semblez porter à nos concitoyens va jusqu'au quartier Est de cette ville, car il y a des quartiers de l'autre côté de la ville, il n'y a pas que le quartier Nord, je le connais bien pour y être né et y avoir grandi, mais il y a également tous ces quartiers. Je me permets de vous rappeler que la seule voie qui existe, la plus directe, c'est la liaison entre Dromel et le quartier qui se trouve être le Redon. Monsieur Canicave, d'ailleurs, connaît très bien ce coin. Il sait aussi, lui, qu'il y a 8 000 habitants à la Rouvière, 15 000 à Valmante, qu'il y a le CNRS, qu'il y a l'INSERM, qu'il y a (on en parlait tout à l'heure) l'Institut Paoli-Calmettes, l'hôpital de Sainte-Marguerite, de nombreux établissements scolaires et tout cela, tous les jours, tous les matins et tous les soirs, des hommes et des femmes qui se rendent à leur travail, et qui le soir rentrent chez eux et qui se trouvent pris au piège dans le boulevard Urbain Sud car aujourd'hui, on arrive sur un mur. Madame, vous n'imaginez pas aussi la pollution, vous qui êtes sensible, je crois que dans une époque de votre vie, vous étiez chez les Verts et donc vous auriez pu imaginer cela. Très franchement, Madame, je me demande dans quelle mesure vous souhaitez, comme nous devons tous le souhaiter ici, le bien public car aujourd'hui, et je vais vous égrainer, car c'est un peu de cela qu'il s'agit, tout ce qui a été fait depuis le début, depuis le lancement de cette opération.

Je liste un par un, depuis l'enquête publique du 6 octobre 2015 portant sur l'utilité publique, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Marseille et l'autorisation au titre du Code de l'environnement en vue de la réalisation du boulevard Urbain Sud.

Le 8 septembre 2016 : arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique, les travaux nécessaires à la réalisation du boulevard Urbain Sud.

La première phase du projet entre l'échangeur Florian et le Boulevard de Sainte-Marguerite a fait l'objet de 2 enquêtes parcellaires, l'une en décembre 2016, l'autre en janvier 2018 et tout cela a obtenu des autorisations.

Nous arrivons enfin en 2021, le 20 novembre : un arrêté préfectoral, que vous contestez d'ailleurs, prorogeant pour une durée de 5 ans la déclaration d'utilité publique qui nous ramène au mois de septembre 2026, c'est-à-dire maintenant à peu près dans une dizaine de mois. C'est toute la partie administrative.

Après c'est la guerre que vous avez cru déclarer bonne pour le prolongement, car là il ne s'agit que de la première phase. Vous avez fait intervenir une association qui s'appelle SOS Nature Sud (je suis allé regarder quand même), j'ai vu que leur dernier Conseil d'administration datait du 31 mai 2022, c'est-à-dire qu'il y a 2 ans apparemment, qu'il n'existe plus, en tout cas, il ne se manifeste plus.

Par un jugement du 14 mars 2019, le Tribunal administratif de Marseille a rejeté la demande de l'association. Par une requête du 15 mai 2019, l'Association SOS Nature a formé un recours en appel. Le 3 novembre 2020, la Cour administrative d'appel a rejeté la requête et a confirmé une fois encore l'utilité publique de ce projet. L'association a, à nouveau, saisi le Conseil d'État, pour un pourvoi sommaire et un mémoire complémentaire et là, par décision du 29 décembre 2021, le Conseil d'État a rejeté le pourvoi en cassation. Cela ne vous a pas suffi, vous avez fait intervenir une association pour laquelle j'ai beaucoup d'affection. Ce sont les Jardins Familiaux. Je trouve cela sympathique que l'on permette à des familles d'avoir un petit lopin de terre, pour cultiver quelques légumes, aller les cueillir, passer des soirées au frais, etc.

J'y suis allé souvent, car cela se situe dans le 9^{ème} arrondissement, je les connais bien et ils sont extrêmement sympathiques et leur démarche aussi. Il n'en reste pas moins vrai que nous sommes les uns et les autres, vous comme nous, soumis à une équation quotidienne, savoir faire le partage entre ce qui est le bien privé et ce qui est le bien public. J'avais proposé à l'époque un échange de terrains qui était plutôt gagnant pour cette association, car je proposais un échange du double de ce qu'ils possèdent aujourd'hui, sans doute et je le reconnais, avec beaucoup moins de charme que ce qu'ils ont actuellement, avec un couvert végétal qui était très agréable, et qu'il est regrettable bien entendu de devoir un jour traverser.

Cela allait de Desautel pour ceux qui connaissent le quartier jusqu'au rond-point de Mazargues, c'était une bande de terre qui était la propriété du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et qui longe le Boulevard Desautel. Ils ne l'ont pas voulu et sont allés ester en justice, mêmes causes, mêmes effets, je vous passe les dates, condamnés, déboutés, etc.

Nous en arrivons à la dernière cartouche, c'est la ville qui est sortie du bois, et qui a demandé au Tribunal administratif de Marseille d'annuler, Madame la Présidente, l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2021 qui prolonge la durée de 5 ans de la déclaration d'utilité publique.

Que nenni, ce jugement du 7 mai 2024 du Tribunal administratif de Marseille a été rejeté et la ville a fait appel de ce jugement le 4 juillet 2024. C'est donc toute une suite d'actions qui ont été engagées par la Métropole cette fois-ci le 3 septembre et le 6 décembre 2023. Le Tribunal de Marseille, par jugement du 7 mai 2024, très récemment donc, a annulé la délibération de la ville, Monsieur le maire de Marseille que j'ai vu là, le 9 juillet 2021 par laquelle elle résiliait les conventions de mise à disposition au profit de la Métropole des parcelles nécessaires au Boulevard Urbain Sud.

Voilà, nous en sommes arrivés là et nous pouvons donc légitimement nous poser un certain nombre de questions sur votre acharnement. J'ai vraiment l'impression, Madame Camard, que ce n'est pas le bien public qui commande tout cela, c'est quelque chose qui tire beaucoup plus de l'idéologie, merci, et de la doctrine plutôt que du bien public. Pourquoi vous obstinez-vous ? On est prêts à discuter. La Présidente vous a tendu la main 36 fois, j'ai l'impression qu'elle est restée en l'air et de toute façon, il faudra aller au bout de cette opération. Vous ne pouvez pas continuer à avoir une voie qui, je vous le rappelle, devait être le double de ce qu'elle était, mais à la suite des enquêtes publiques, j'avais demandé qu'elle soit réduite, ce qui a été fait. Et donc aujourd'hui, on ne peut pas rester en l'état face à un mur, c'est ubuesque et donc très franchement je me dis que l'on est dans une régression et pas dans une progression. Je crois donc maintenant que les choses ont assez duré et qu'il faut vraiment faire avancer ce projet. J'ai bien compris, vous êtes plus dans la stratégie du *contre*, vous êtes plus dans la contention que dans l'extension, vous semblez refuser le progrès. On est dans une ville d'un million d'habitants. Faites avancer les choses, je sais bien que cela vous contrarie d'entendre cela, mais écoutez, on souffre beaucoup nous aussi, croyez-le. Il faut donc, à votre tour, que vous preniez votre part de souffrance. C'est cela aussi, la vie publique. Je vous demande, s'il vous plaît, de revoir votre copie, d'essayer de nous entendre promptement, car bien sûr vous jouez la pendule, il nous reste 10 mois, mais de toute façon, la volonté de la Présidente Martine Vassal, la volonté de la majorité qui l'entoure, fera que ce projet sera conduit à bonne fin. Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Madame Bez a demandé la parole.

Madame Éléonore BEZ.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais dire que notre groupe, et moi-même bien sûr qui suis élue des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, vous soutiendrons complètement sur la poursuite des travaux du Boulevard Urbain Sud, face à l'obstruction systématique de la gauche et d'ailleurs, la justice vous a donné raison.

Pour bien connaître la circulation dans ce quartier, il tombe sous le sens et comme le disait notre collègue Guy Teissier, que le Boulevard Urbain Sud doit être réalisé rapidement, les habitants que j'entends aussi très régulièrement sont à bout et ils ne comprennent pas l'obstination de la gauche marseillaise ou bien ils ne la comprennent que trop bien. Ils ont bien compris que la gauche est animée par l'idéologie et le sectarisme. Ils n'ont aucun intérêt pour les habitants, encore moins ceux des quartiers Est de la ville. Ils sont complètement déconnectés, ils ont d'ailleurs bien compris que la gauche est animée par l'idéologie et le sectarisme. Ils n'ont aucun intérêt pour les habitants, encore moins ceux des quartiers Est de la ville. Ils sont complètement déconnectés d'ailleurs, comme leurs collègues au national, et pénalisent ainsi des milliers de Marseillais du 9^{ème} arrondissement et du Redon, qui ont un besoin urgent de cette voie pour circuler librement, pour vivre tout simplement dans leur quartier. Donc voilà, nous vous soutiendrons encore une fois sur la construction et la continuation du Boulevard Urbain Sud. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le maire de Marseille vous avez demandé la parole, si on peut faire un petit peu court pour commencer les autres rapports, ce serait bien aussi. Cela vous tente ?

Monsieur Benoît PAYAN.- Je vais faire court.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Voilà, il est efficace, ne vous inquiétez pas, faites-lui confiance.

Monsieur Benoît PAYAN.- Exactement, merci, Madame la présidente.

Monsieur le député Teissier, je reconnais bien là l'information absolument incroyable de clerc de notaire, car je partage cette formation avec vous, qui nous a fait comme un greffier

en chef l'aurait fait dans un tribunal d'instance, une procédure partant quasiment de 1933 pour arriver à ce que nous faisons aujourd'hui.

Je considère que nous sommes ici dans un hémicycle métropolitain qui est un hémicycle d'établissement public intercommunal, et pas dans un hémicycle politique. Nous avons eu à souffrir et les uns et les autres d'une surpolitisation de cet hémicycle. Pour parler politique marseillaise, il y a un hémicycle qui est dédié, qui s'appelle le Conseil municipal de Marseille et ici, il ne peut pas y avoir autre chose que des débats d'intérêt métropolitain.

Tous les maires ici sont tous amoureux de leur commune, amoureux de leur territoire et ils sont toutes et tous ici respectés pour ce qu'ils sont dans leur diversité, dans l'adhésion de leurs pensées, dans leur choix politique. Je comprends les difficultés pour certains d'entre vous, je vois d'ailleurs poindre un brin de nostalgie, vous avez occupé le siège de maire de secteur pendant de nombreuses années et on voit à quel point vous restez encore attaché à ce secteur, mais vous l'avez dit, la nostalgie ne sert à rien, Monsieur Teissier, seul l'avenir compte. Ce sujet date de 1933 et il s'est heurté à une volonté exprimée par la ville de Marseille. Nous vous demandons simplement, il ne s'agit pas de droite et de gauche et j'en appelle les maires qui sont ici, si, sur votre commune, quelque chose ne vous va pas, vous n'accepteriez qu'une quelconque majorité que ce soit, et j'aimerais d'ailleurs que dans cet hémicycle il n'y ait pas de majorité et pas d'opposition, mais simplement des élus, femmes et hommes, avec des diversités politiques qui arrivent à discuter sur des projets. Sur le Boulevard Urbain Sud, je vous entends et je suis d'accord avec vous, je crois que pendant trop longtemps, que ce soit la droite ou que ce soit la gauche, que ce que soient les majorités successives de Gaston Defferre, il y en a eu 6, au grand dam de Jean-Claude Gaudin, que ce soient les majorités de Jean-Claude Gaudin, jamais finalement la question du désenclavement de ces quartiers ne s'est posée, ou en tout cas, ne s'est correctement posée.

Force est de constater qu'il y a une proposition sur la table. Elle existe et vous avez eu raison de rappeler que cette proposition existe, une proposition qui n'agrée pas complètement la ville de Marseille. Il ne s'agit pas d'opposition idéologique, il s'agit d'une question de discussion. Il y a une délibération qui va être portée à la connaissance du Conseil. Nous vous demandons simplement, comme n'importe quelle commune ici aurait pu le faire, aurait été en droit de le faire, aurait été légitime à le faire, de nous faire passer tous les documents qui vont avec, afin que l'on puisse discuter. Je suis prêt, en ce qui me concerne, à discuter de ces questions-là. Je veux simplement vous dire de ne pas balayer d'un revers de main ; par exemple, vous disiez être attaché aux Jardins Partagés, ce n'est pas un petit jardin, ce sont 4 hectares pour que tout le monde comprenne bien. On ne peut quand même pas dire qu'on est dans une situation où, cela a été dit, c'est porté par un certain nombre de vice-présidents ici, par la Présidente elle-même, qui en fait un sujet majeur, la question de l'écologie. On voit bien que l'on va aller lentement, mais sûrement, vers des bouleversements et donc on a intérêt à être très attentif à ce qu'on fait.

Quant aux finances publiques, cet après-midi, le gouvernement, et j'aimerais justement que l'on soit capable ici de faire une unité métropolitaine, le gouvernement, pour des raisons diverses et variées et parce qu'il est face à un déficit record (6,5 points de déficit, on est passé de 4 points à 6,5 points et le gouvernement, 7 l'année prochaine) si on n'y fait pas attention, va taper fort.

J'imagine que, Madame la Présidente, vous avez eu comme moi les chiffres. Le Département des Bouches-du-Rhône, en recettes l'année prochaine, c'est moins 51 M€. La Métropole ici, c'est moins 21 M€. La ville de Marseille, c'est moins 27 M€. Regardez ce qui va nous arriver à tous et donc nous sommes tous dans le même wagon, nous sommes tous dans la même situation où nous avons besoin de continuer à investir dans nos villes, sans perdre pour autant nos marges de manœuvre. Nous sommes donc dans une situation où nous avons besoin, non pas de s'envoyer des noms d'oiseaux, mais de savoir comment nous dépensons de l'argent. Ici, il s'agit de 50 M€. La ville de Marseille vous propose de les économiser, non pas de s'arrêter dans un mur, mais de dire « on fait une petite pause », on sait que l'on va prendre des

coups financiers comme on n'en a jamais pris. On va perdre le fonds de péréquation et puis la Présidente vous a dit, et je peux en attester, qu'elle s'est toujours battue pour que ces questions de compensation, ne soient pas touchées, mais n'oubliez pas une seule seconde qu'à Paris, il n'y ait pas un député de je ne sais où ou de je ne sais quel parti qui se dira « Je vais aller piocher dans les attributions de compensation. » La ville de Paris, ce n'est pas notre problème, mais c'est moins 156 M€. Donc en réalité, ils vont venir nous faire les poches, c'est-à-dire que nous qui gérons nos communes à l'équilibre, nous qui faisons attention à ce que nous faisons et nous faisons justement extrêmement attention à ne pas accroître notre dette... On verra sur les impôts, Monsieur le Député. On verra où on en est sur la question des impôts, mais encore une fois là-dessus, je pense qu'on a intérêt à être ensemble sur ces questions-là. Donc sur ce sujet du Boulevard Urbain Sud, sans entrer dans le détail, sans entrer dans le débat municipal qui saoule tout le monde ici, on a un hémicycle pour cela, travaillons ensemble à nous battre. Ici, on est 92 communes, on est la 2^{ème} Métropole de France. On doit être prêt, les uns les autres, à écrire ensemble, à aller vers le gouvernement pour dire qu'il y a des communes qui sont vertueuses et il y en a dans la salle. Voilà, et ce n'est pas chez nous qu'il faut venir faire les poches, que s'il doit y avoir des recettes en plus, s'il doit y avoir des dépenses en moins, cela ne peut pas être ici. Donc mettons de côté les sujets marseillo-marseillais, mettons de côté cette affaire, travaillons ensemble, donnez-nous les annexes pour que l'on puisse voir ce qu'ensemble on peut faire. Cela me paraît être la position de sagesse. Occupons-nous justement de préserver nos finances publiques parce qu'on va se faire raboter et tondre comme des moutons. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut, s'il vous plaît, on essaie de faire rapide.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je vais effectivement tâcher de faire rapide. Je vais prendre au mot Monsieur le maire de Marseille, puisque Monsieur le maire vous expliquez, à juste raison d'ailleurs, qu'il n'est pas nécessairement obligatoire de faire en sorte que ce débat préempte le débat métropolitain, prenez-vous ici dans cet hémicycle l'engagement de faire en sorte qu'il y ait un débat sur l'avenir du Boulevard Urbain Sud au sein de l'hémicycle municipal ? Parce que c'est bien beau de nous expliquer qu'ici on accapare les collègues qui ne sont pas marseillais par des problèmes marseillais, mais la réalité c'est que comme ce n'est pas nécessairement de la compétence de la ville de Marseille, le débat, comment voulez-vous l'avoir ? Prenez-vous l'engagement ici, puisque c'est quelque chose que vous suggérez d'avoir ce débat au Conseil municipal ?

Deuxième élément, je n'ai pas la mémoire courte. Aujourd'hui, je découvre que beaucoup d'avocats défendent le Boulevard Urbain Sud, certains à juste raison, d'autres beaucoup moins, parce que je voudrais quand même rappeler que pendant la fameuse campagne des élections municipales, il y avait des personnes qui manifestaient avec vous, en tous les cas avec vos amis, ceux qui étaient contre le boulevard Urbain Sud et ils étaient à l'extrême droite de cet hémicycle, alors aujourd'hui, j'entends Madame Bez nous expliquer qu'elle est pour le boulevard Urbain Sud mais en 2020, le Front national était contre le boulevard Urbain Sud. Je trouve donc aujourd'hui que c'est quand même fort de café d'entendre ici dans cet hémicycle, des prises de position qui changent au gré du vent et en fonction des intérêts politiques, mais au-delà de cela, de voir que tout le monde semble être soucieux de trouver une solution, alors que cela fait 4, voire 5 ans si ce n'est plus, que tout est systématiquement bloqué par des mesures administratives et par des mesures judiciaires que vous ne cessez de remettre sur le devant de la scène par des appels divers et variés et que vous nous avez encore démontré, ne serait-ce que quelques semaines de cela. Vous bloquez également par le fait que vous ne donnez pas les autorisations administratives qui pourraient éventuellement débloquent quelques petits sujets, et en même temps quand vous avez l'AgAM qui vous fait des propositions, ou qui vous démontre que les propositions que vous faites ne sont pas viables, il n'y a pas de contre-proposition qui soit, je dirais réalistes, que vous nous opposiez. Donc à un moment donné, je voudrais que l'on sorte de ce débat hypocrite, de ce débat cynique où, depuis

4 ans, on prend systématiquement en otage les habitants des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Rien n'avance et pendant ce temps-là, nous dans cet hémicycle, c'est à *qui mieux mieux* et à *qui que quoi*. À un moment donné de l'histoire, je vous prends au mot Monsieur Payan, organisons dans l'hémicycle du Conseil municipal un débat sur le boulevard Urbain Sud et à ce moment-là, les uns et les autres nous pourrions nous confronter, d'autant plus que lorsque j'ai fait une proposition qui était une proposition me semble-t-il équilibrée entre la position de la Métropole et la position de la ville de Marseille, ni l'un ni l'autre ne se sont positionnés en faveur de cette proposition.

Donc, à un moment donné de l'histoire, soyons sérieux, avançons et défendons les intérêts des habitants des 9^{ème} et 10^{ème}.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On ne va pas faire le débat ici, on va arrêter là maintenant vous êtes bien gentils, mais on va commencer les rapports parce que tout le monde n'est pas au fait de tout cela. Juste 2 mots, je pense que Monsieur le maire sera d'accord pour que l'on se voit, pour pouvoir remettre à plat les plans qui ont été donnés. C'est d'accord ?

Monsieur Benoît PAYAN.- C'est d'accord.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On est donc d'accord sur cela. Je pense qu'à un moment, il y a aussi les procédures habituelles. Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'une DUP qui viendra à terme en 2026 et que si nous ne faisons rien en 2026, on repart à zéro et aujourd'hui, je ne vais pas remettre 1 € dans la machine parce qu'on aura l'occasion d'en reparler, mais je vous rappelle une seule chose : c'est bien beau, oui bien sûr, la ville de Marseille est considérée comme les autres communes, il n'y a pas de souci mais il y a juste une petite différence entre la ville de Marseille, Monsieur le maire, et les autres communes, c'est qu'il y a des mairies de secteur et il y a des mairies d'arrondissement. Alors je sais que cela ne vous convient pas mais il y a des mairies d'arrondissement, c'est ainsi et cela s'appelle la loi PLM. Dans cette loi PLM, contrairement à ce que vous pouvez penser, les habitants de ces 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements se sont exprimés à maintes reprises sur différents scrutins législatifs en expliquant, et c'était très clair, d'un côté ceux qui étaient *contre* et d'un autre côté ceux qui étaient *pour*. Systématiquement, ceux qui étaient *pour* ont gagné les élections. Je pense qu'à un moment, on ne peut pas dire que la population de ces quartiers n'est pas au courant. On ne peut pas continuer effectivement et je suis d'accord avec vous, avec l'ensemble des intervenants à les prendre en otage. Aujourd'hui, la circulation ne se fait pas, il suffit d'y aller pour le constater. Moi qui m'y rends, je vois que l'on est les uns derrière les autres, donc cela ne va pas. Si cela ne va pas, il faut trouver des solutions, on ne peut pas faire n'importe quoi ; maintenant, la solution qui avait été proposée par Monsieur Royer-Perreaut, appelons un chat un chat, est de faire une trémie, cela fait 60 M€ de plus. Est-ce que la ville de Marseille les met ? Je veux bien, mais à un moment donné, c'est toujours la même chose : on peut aussi faire une trémie, là cela s'appelle un métro que l'on va faire sur Saint-Loup. Cela s'appelle un grand tunnel et entre parenthèses, faire une trémie, cela a autant d'incidence négative sur l'environnement, si ce n'est encore plus car cela rend imperméable et cela détruira quand même les jardins partagés des 200 familles qui ont le privilège d'avoir ces hectares à disposition. Je pense aujourd'hui que le problème est simple : il existe une DUP. Je comprends que vous ne soyez pas d'accord sur le principe. Vous avez les documents qui sont à disposition dans les différentes enquêtes, vous les avez annexés 50 000 fois, après derrière, c'est une question de principe. Vous êtes *contre* au niveau de vos idéaux. Nous, c'est une vision différente. Alors maintenant cela se règle en justice. Vous avez souhaité remettre 1 € dans la machine en expliquant qu'on n'avait pas voté cette délibération, on va donc la voter et je reparlerai des finances tout à l'heure quand on en sera à la partie financière.

Sur cette délibération, on va passer au vote.

Qui est contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur Guy Charroux s'abstient.*)

Qui est pour ? (*Tous les autres membres.*)

La délibération est acceptée, je vous en remercie.

Abstention de M. Charroux

Vote contre du groupe Pour une Métropole du bien commun

EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (14h28)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous commençons les rapports sur l'attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements. Madame Milon du rapport 1 au rapport 10.

Madame Danielle MILON.- Avis favorable, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Milon. Sur ce rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande.*) Nous allons passer au vote.

1. **ATCS-001-10/10/2024-CM – Approbation de la composition de l'organe délibérant de l'office de tourisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sous forme associative**

Rapport n°1, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

2. **ATCS-002-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Jouques dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°2, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

3. **ATCS-003-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Rognes dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°3, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

4. **ATCS-004-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Gémenos dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°4, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

5. **ATCS-005-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Cabriès dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°5, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

6. **ATCS-006-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Fos-sur-Mer dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°6, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

7. **ATCS-007-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Lambesc dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°7, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

8. **ATCS-008-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Peyrolles-en-Provence dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°8, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

9. **ATCS-009-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Sausset-les-Pins dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°9, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

10. **ATCS-010-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Allauch dans le cadre de la compétence promotion du tourisme**

Rapport n°10, pas d'opposition. Adopté.

Le rapport est adopté.

11. **ATCS-011-10/10/2024-CM – Salon du livre de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Attribution d'un prix littéraire**

Monsieur Gagnon, sur le rapport n°11, un peu de culture ne nous fera pas de mal.

Monsieur Daniel GAGNON.- Merci, Madame la Présidente, d'avoir accepté ma demande d'intervention.

Chers collègues, depuis l'adoption de la première politique culturelle métropolitaine le 14 décembre 2017, nous avons toujours eu à cœur de mettre en avant l'action culturelle au plus près de notre plus petit dénominateur culturel commun qui sont les 87 bibliothèques et médiathèques présentes sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence. Cet attachement au livre et ses déclinaisons s'est traduit notamment par la création de *Lecture par Nature*, manifestation chaque année sur pas moins de 70 communes. Il y a quasiment un an, le 12 octobre 2023, le Conseil métropolitain a adopté sa nouvelle politique culturelle dans le cadre de la loi 3DS qui s'imposait à nous. Cette politique, issue d'une longue concertation comme vous l'avez souhaité Madame la Présidente, confirme cette volonté de développer l'irrigation culturelle et artistique de notre Métropole et de prolonger les options déjà prises dans le domaine du livre et de sa diffusion. La délibération a ainsi permis de fixer des critères et des orientations dans l'ensemble du champ de l'action culturelle, nous permettant d'accompagner, de soutenir des projets aux

vertus métropolitaines en veillant systématiquement, et bien évidemment, à respecter l'identité communale dans ses domaines.

Dans le même temps, le projet du groupe SOS et de son établissement Acta Vista de restaurer le fort d'Entrecasteaux a suscité notre intérêt, notamment dans sa vocation affirmée d'une programmation culturelle et artistique à venir. La Métropole a ainsi pu apporter un soutien significatif aux travaux liés aux normes REP qui vont permettre de renforcer l'accessibilité du fort, aujourd'hui dénommé la citadelle. Ces travaux vont notamment permettre d'étendre la capacité d'accueil de manifestations culturelles importantes.

Dans cette perspective, Madame la Présidente, nous vous avons proposé de concrétiser notre engagement à mi-mandat de réaliser un événement qui prendrait progressivement d'ici 2025 son ampleur dans l'horizon culturel et artistique métropolitain. Aussi, dans ce lieu chargé d'histoire qu'est le fort d'Entrecasteaux, dont la valeur patrimoniale est incommensurable pour les Marseillais et les Métropolitains, nous vous avons proposé d'organiser la première édition du Salon du Livre euro-méditerranéen, les 25, 26 et 27 octobre prochains. Permettez-moi de vous remercier chaleureusement pour avoir donné votre accord et d'avoir incité ainsi à la création d'un événement culturel dont nous espérons développer la dimension euroméditerranéenne dans les prochaines années. L'écrin que constitue la citadelle en le couplant avec notre hémicycle du Pharo nous est apparu comme la configuration idéale pour accueillir ce salon qui prendra des allures de véritable festival du livre, dont l'aventure commence officiellement avec cette délibération soumise aujourd'hui à l'adoption du Conseil.

La position dominante du fort, son horizon ouvert sur la Mare Nostrum, suppléée par le siège métropolitain ainsi ouvert au grand public, augure une expérimentation culturelle et artistique dont la valeur symbolique est réelle. Comme indiqué, l'événement aura donc cette envergure méditerranéenne en la consolidant avec la mise à l'honneur de l'un des pays côtiers. En 2024, c'est l'Espagne, avec la présence de deux grandes maisons d'édition et plusieurs auteurs ibériques, dont ceux de la bande dessinée de Corto Maltese, à laquelle nous consacrons une exposition au sein de l'ancêtre de la citadelle. Ce sera aussi également l'occasion de mettre un grand coup de projecteur sur l'économie du livre dans une Métropole devenue terre d'accueil pour de nombreux éditeurs, auteurs et illustrateurs. Cet événement permettra donc de mettre l'accent sur la visibilité de ces pépites de l'édition locale trop souvent méconnues et qui ont pourtant une assise nationale, voire internationale. Ce n'est pas moins de 100 auteurs et plus de 40 maisons d'édition qui seront présents pendant ces 3 journées ouvertes au public et destinées à multiplier les rencontres littéraires mais aussi les ateliers de transmission aux plus jeunes. La programmation sera également tournée vers le grand public et les familles. De nombreuses activités et actions culturelles intergénérationnelles seront au rendez-vous avec une place privilégiée donnée à la bande dessinée et aux mangas. Qualité et exigence se déclineront du Pharo à la citadelle, avec table ronde réunissant auteurs, philosophes et chercheurs sur des thématiques d'actualité, intelligence artificielle, création, conférences sur la Méditerranée, rencontre entre éditeurs français, étrangers, etc. Le salon se veut aussi festif, avec en prélude des lectures dansées ou des élèves d'écoles de danse issus de l'ensemble du territoire métropolitain de Marseille, à Saint Canat en passant par l'ouest de l'étang de Berre, se produiront avec une création chorégraphique en gestation depuis plusieurs semaines, suivant notre proposition artistique qui s'égraineront tout le week-end.

Chers collègues, pour en savoir davantage et pour la presse qui est ici présente, je profite de cette séance pour inviter les médias présents dans l'hémicycle à notre conférence prévue demain matin à 11h30 à la Tour la Marseillaise au 13^{ème} étage ; vous pourrez ainsi découvrir et faire découvrir les moments forts du premier salon du livre méditerranéen dont l'identité métropolitaine va de soi, merci de votre écoute. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gagnon. Des demandes d'intervention ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Je passe au vote.

Qui est contre ? (*Aucun.*)

Qui s'abstient ? (*Aucun.*)

Qui est pour ? (*Tous les autres membres.*)

La délibération est acceptée, je vous en remercie.

(*Applaudissements.*)

Le rapport est adopté.

12. ATCS-012-10/10/2024-CM – Approbation du principe de transfert de la Régie du centre équestre du Mas de Combes à la commune de Miramas

Monsieur Galtier, du rapport 12 au rapport 16.

Monsieur David GALTIER.- Merci à tous.

Merci, Madame la Présidente. Avec votre autorisation, je voudrais profiter de ces rapports du sport pour évoquer tout de même, un événement chassant l'autre, que le sport a été marqué et la Métropole a participé amplement à ces Jeux Olympiques qui ont été au côté des autres collectivités et il faut le souligner, cela fera plaisir à Monsieur le maire de Marseille, dans le cadre des Jeux olympiques, très présente à l'occasion de ces jeux qui se sont révélés un grand succès et je voudrais rappeler à côté de mes autres collègues, vice-présidents notamment Didier Réault, ou Roland Mouren, etc. mais je pense qu'il faut le dire, combien du début, c'est-à-dire de la flamme olympique jusqu'à la fin des épreuves sportives, les équipes ont su relever chaque défi avec professionnalisme et mobilité. Il y avait les infrastructures, on le sait, les ports, la propreté, le tri, l'eau, l'assainissement, la voirie et la mobilité et c'est cette mobilisation exemplaire qui a participé, je le crois de façon significative, au bon déroulement des festivités de ces jeux.

Avant les épreuves, on retiendra notamment ces spectacles de drones avec ces 55 000 spectateurs et puis un succès relayé par 150 chaînes de télévision qui ont fait de notre territoire un point sur la carte du monde et puis c'était ces 120 tonnes, le poids de 12 corps morts manutentionnés, déposés pour amarrer ce fameux Belem dans le Vieux Port.

Pour la période des jeux, 1 million de voyageurs ont été accueillis dans les transports, plus de chauffeurs, plus d'équipes, plus de vélos pour notre mobilité, une sécurité avec 400 glissières en béton armé autour des sites, au stade Vélodrome, pose, dépose avant chaque match, la propreté avec 7 jours sur 7 des agents métropolitains engagés pour rendre notre ville plus propre à Marseille, mais pas seulement. Environnement et cycle de l'eau, 1 000 m³, l'équivalent de 25 piscines pour un bassin de rétention, 5 000 capteurs pour la surveillance des déchets.

Je voudrais également souligner que nous avons été les hôtes des nations de toutes les équipes internationales qui se sont félicitées, 40 nations accueillies dans notre centre de préparation des jeux de la Pointe Rouge et du Frioul, puis des médaillés olympiques malheureusement, pas tous Français, 7, qui se sont entraînés sur notre site. Alors, parmi tous ces héritages, au-delà des aménagements et des rénovations, un bel espace public, une Marina olympique qui restera sans doute le plus beau d'entre eux et qu'il faudra faire vivre. Mais au-delà de tout cela, Madame la Présidente, 750, chers collègues, c'est le nombre d'agents métropolitains qui se sont impliqués et qui ont contribué à la réussite de ces Jeux olympiques. Alors montrons notre unité et si vous le voulez bien, félicitons et ensemble, réjouissons-nous de leur participation. Merci à tous.

(*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Galtier.

Du rapport 12 au rapport 16, avez-vous des interventions ? (*Aucune demande d'intervention.*)

Nous allons donc passer au vote.

Rapport 12, pas d'opposition ? (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

13. ATCS-013-10/10/2024-CM – Approbation de la modification de la grille de tarification relative à la mise à disposition du Stadium Miramas Métropole

Rapport 13, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

14. ATCS-014-10/10/2024-CM – Approbation de la grille tarifaire et de la convention de mandat dans le cadre de l'organisation du “ Marseille-Aix, le trail métropolitain”

Rapport 14, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

15. ATCS-015-10/10/2024-CM – Approbation de la grille tarifaire dans le cadre de la reprise en régie par la Métropole Aix-Marseille-Provence de la piscine Cap Provence

Rapport 15, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

16. ATCS-016-10/10/2024-CM – Révision et ajustements de la grille tarifaire des piscines gérées par la Métropole - Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°ATCS-007-14259/23/CM du 29 juin 2023

Rapport 16, pas d'opposition. (*non*) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITÉ (14h38)

17. AGRI-001-10/10/2024-CM – Approbation du principe de la maîtrise foncière du Marché d'Intérêt National Marché Marseille Méditerranée et d'en confier la mise en œuvre à la SPL éponyme

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte le rapport de Madame Ventron, le rapport 17, sur l'approbation du principe de la maîtrise foncière pour le MIN.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? (*Aucune demande.*)

Pas d'opposition ? Le rapport est adopté. (*Il est noté que les membres du Conseil d'Administration ne participent pas au vote.*)

Il est noté que les membres du Conseil d'administration ne participent pas au vote. Bravo, Monsieur Burle, pour organiser cette belle journée des 19 et 20 octobre prochains pour

pouvoir faire les portes ouvertes sur le MIN. Je vous invite nombreuses et nombreux à aller faire vos courses et voir comment cela fonctionne bien.

Nous avons voté, mais si vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

Madame Lydia FRENTZEL.- Oui, on a déjà voté, mais je voudrais juste parler de l'aménagement du MIN à l'extérieur. Au niveau de la marche à pied, c'est très compliqué. Comme la L2 a été faite à la fin, il n'y a aucun aménagement bien convenable pour y accéder à pied, donc c'est important de le souligner.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bien, Madame Frentzel, il est vrai qu'il est compliqué d'y venir à pied et d'en repartir avec les courses les bras chargés, je peux le comprendre.

Madame Lydia FRENTZEL.- Il est compliqué de se rendre au MIN des Arnavaux à pied et il n'y a aucun aménagement au niveau des trottoirs, c'est extrêmement dangereux pour tous les habitants.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Frentzel. C'est noté.

Monsieur Barles veut intervenir sur le MIN ? Je vous en prie.

Monsieur Sébastien BARLES.- En complément des propos de Madame Frentzel, et sans vouloir faire d'ingérence dans son territoire, je parlais de l'autre partie du MIN, enfin d'un autre enjeu, c'est celui de Saumaty. Je crois qu'il y a un réel enjeu, effectivement, à faire revivre et j'ai l'impression que c'est une volonté côté Métropole mais également côté MIN, de retrouver effectivement un vrai marché tourné autour du maritime, de la valorisation des produits de la pêche. Il y a également un projet en fait de tiers lieu maritime sur le site de Saumaty qui est extrêmement intéressant. C'est à ce titre que j'insiste là-dessus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ne vous inquiétez pas, on s'en occupe. Vous aurez de bonnes nouvelles dans pas longtemps.

Ce rapport est voté.

Le rapport est adopté.

M. Pons, M. Burle, M. Galtier, M. Gilles, J-B. Rivoallan, D. Rossi, M. Bareille, J-D. Ciot, L. Semerdjian ne participent pas au vote.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (14h40)

Ce sont les rapports 18 à 25, j'ai des demandes d'intervention. Je voulais quand même passer un petit film sur les transports pour faire un petit point. La communication, c'est l'art de la répétition.

(Diffusion du film.)

(Applaudissements.)

Monsieur Pons, du rapport 18 au rapport 25.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. J'ai des demandes d'intervention, sur le rapport 23. Pas d'autre demande d'intervention ? Une intervention sur le rapport 24, c'est noté. Monsieur Gruvel, sur les rapports 21, 22 et 23.

On va voter jusque-là. On va voter pour les rapports 18 à 20.

18. MOB-001-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la convention relative au financement des travaux de la 2ème phase de modernisation de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence, CPER 2015-2020

Rapport 18, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

19. **MOB-002-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 au contrat de concession du réseau de transport public "La Métropole Mobilité" : Libébus, Bus de l'Etang étendu aux communes de Carry-Le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues**

Rapport 19, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

20. **MOB-003-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement Viguerie, Mimosas, Madie, Bestouan et Daudet à Cassis**

Rapport 20, pas d'opposition ? (non) Adopté.

Le rapport est adopté.

Monsieur Gruvel, vous avez la parole sur les rapports 21, 22 et 23.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Oui, Madame la Présidente, merci. Simplement, notre groupe s'abstiendra sur les rapports 21 et 22 évidemment non pas par défiance envers ceux qui portent ces rapports ou sont concernés, mais simplement c'est une conséquence du contentieux que je n'ai pas à rappeler qui nous oppose sur la qualification des parkings du centre d'Aix. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci.

Nous allons passer au vote sur ces rapports.

21. **MOB-004-10/10/2024-CM – Approbation du socle social de la régie des parkings métropolitains**

Rapport 21, qui vote contre ? (Aucun.) Qui s'abstient ? (Groupe de Monsieur Gruvel), qui vote pour ? (Tous les autres Conseillers métropolitains.) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Pena et C. Hubert

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

22. **MOB-005-10/10/2024-CM – Approbation de la désignation de la nouvelle directrice de la régie des parkings métropolitains**

Rapport 22, qui vote contre ? (Aucun.) Qui s'abstient ? (Groupe de Monsieur Gruvel.) Qui vote pour ? (Tous les autres Conseillers métropolitains.) Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention de M. Pena et C. Hubert

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

Abstention du groupe RPR et Indépendants

23. MOB-006-10/10/2024-CM – Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille - Mise en place de dispositifs en faveur du renouvellement de véhicules et d'aides à la mobilité pour les résidents de la ZFE

Sur le rapport 23, j'ai une intervention de Madame Prigent et sur le rapport 24, une intervention de Monsieur Barles.

Madame Perrine PRIGENT.- Madame la Présidente, mes chers collègues, les risques liés à la pollution de l'air nous rappellent à l'ordre. Nous devons la combattre avec détermination pour notre santé, notre environnement, pour améliorer la qualité de vie de nos habitants et de tous les usagers et usagères de notre territoire. C'est pourquoi les dispositifs comme la zone à faible émission, à condition qu'ils ne soient pas perçus comme des mesures uniquement contraignantes, méritent d'être soutenus. Nous saluons donc l'adoption de ces deux rapports, 23 et 24. Il était grand temps que la Métropole propose une aide pour l'acquisition des véhicules moins polluants et la conversion des motorisations, avec une condition de ressources qui manquait cruellement à l'ancienne aide du Département, suspendue depuis plus de 2 ans. Pour mémoire, cette aide bénéficiait principalement aux ménages les plus aisés finançant en général des véhicules lourds et énergivores, avec un coût exorbitant pour la collectivité qui a besoin d'argent, évidemment. Par ailleurs, la création d'une aide spécifique pour les professionnels, notamment les petits artisans et commerçants touchés par la ZFE, répondent favorablement à une demande de notre groupe et donc évidemment, nous en sommes très satisfaits.

Grâce à l'amélioration de la qualité de l'air en 2023, l'État a annoncé le 20 mars dernier que les véhicules Crit Air 3, initialement interdits à partir du 1^{er} janvier 2025, pourraient finalement continuer à circuler dans le périmètre de la ZFE. Bien que cette nouvelle soit encourageante, il reste encore des efforts à faire pour atteindre une situation pleinement satisfaisante. Nous proposons donc de maintenir nos efforts collectifs en faveur d'une meilleure qualité de l'air et d'en profiter pour montrer l'exemple en anticipant de futures réglementations, d'autant que l'ancien ministre des Transports, des transitions écologiques et de la cohésion des territoires, avait clairement indiqué lors du dernier comité ministériel sur les ZFE, que la Métropole était tenue d'étendre d'ici le 31 décembre 2024 le périmètre de sa ZFE, à une zone couvrant au moins la moitié de la population. Cette obligation est-elle toujours d'actualité ? Si oui, quel périmètre cela prend-il ? Est-ce que cela impacte directement une population nombreuse, souvent fragile et affecte ainsi le fonctionnement de toute l'agglomération marseillaise et bien au-delà en réalité. Les habitants de notre Métropole ont le droit d'être informés et il serait opportun d'apporter ces précisions rapidement. Cependant, la ZFE ne peut pas être la seule mesure pour lutter contre la pollution. À défaut, ce serait du simple rapetassage.

Les politiques volontaristes doivent accompagner la ZFE pour offrir aux Marseillaises et aux Marseillais, mais aussi aux Métropolitaines et Métropolitains, un environnement plus respirable. La Métropole doit ainsi prioriser le développement et le renforcement d'une offre de transport en commun efficace, bien répartie sur l'ensemble du territoire. Le report modal vers les mobilités actives doit être encouragé, le covoiturage mieux soutenu, les transformations de l'espace public accélérées. La mise en place de la ZFE implique également des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques sur tout le territoire. Le tout est encore insuffisant aujourd'hui et il reste fort à faire.

Il convient également de rappeler que la pollution de l'air ne provient pas seulement du transport routier. Nous invitons la Métropole à élargir sa vision et plaider pour une extension de la ZFE au trafic maritime. C'est une mesure de justice, sachant que les navires sont responsables de près de la moitié de la pollution de l'air à Marseille. Il reste encore beaucoup à accomplir pour faire que Marseille et que la Métropole soient des environnements plus sereins et plus respirables. La ville, sous l'impulsion de son maire Benoît Payan, s'engagera toujours aux côtés des initiatives qui servent l'intérêt général et contribuent au bien commun. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ces deux rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Barles sur le 24 ; on fera une réponse globale.

Monsieur Sébastien BARLES.- Bien sûr, comme l'a évoqué ma collègue, on approuve les mesures qui sont des mesures d'accompagnement social qui sont mises en œuvre et notamment pour ce rapport, l'accompagnement des professionnels qui doivent effectivement remplacer leurs véhicules les plus polluants et il faut qu'ils soient accompagnés. Effectivement, c'était une priorité pour les artisans, notamment du territoire. On vous demande également, mais cela depuis quelques mois et on est prêts à prendre notre part et je vais vous évoquer une des voies notamment à développer tout un arsenal en fait de mesures, parce que cette ZFE doit servir à réduire la pollution, mais elle doit en plus servir également à réduire la place de la voiture dans nos grandes agglomérations, dans nos grandes Métropoles.

Dans cet état d'esprit, le 4 novembre, nous avons invité la Métropole, ainsi que l'ensemble des collectivités, la ville de Marseille organise une journée autour des véhicules intermédiaires. On travaille avec les promoteurs de ces nouveaux véhicules qui sont des véhicules légers, donc pas du tout polluants, mais surtout ce sont des véhicules que l'on pourrait produire à Marseille. On pourrait donc créer de l'emploi en produisant des véhicules intermédiaires adaptés aux besoins de la ville, aux besoins de la ville de demain, aux besoins logistiques décarbonés, aux besoins de mobilité pour les personnes âgées, aux besoins touristiques également et puis également aux besoins des collectivités qui ont un parc automobiles parfois vieillissant et polluant également. L'idée est que ce 4 novembre serve aux collectivités mais aussi à l'ensemble des usagers de la ville en termes de mobilité pour inventer les solutions qui sont des solutions low-tech. Ce sont des solutions qui peuvent permettre de créer de l'emploi sur le territoire, de relocaliser l'économie autour de ces véhicules légers, de ces véhicules adaptés à nos besoins. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'autre intervention ? (*Aucune autre intervention.*)

Madame Pila a demandé la parole, puis Monsieur Pons répondra sur la globalité.

Madame Catherine PILA.- Merci, Madame la Présidente. Donc vous nous proposez aujourd'hui de voter un rapport qui permettra aux personnes, mais aussi aux associations et aux professionnels qui résident ou qui sont installés au cœur de la ZFE, de bénéficier d'aides et d'aides conséquentes. Déjà début 2023, vous nous proposiez, Madame la Présidente, des aides. Aujourd'hui, encore plus vite et encore plus loin et ce, pour permettre une mobilité plus vertueuse et aider notamment les foyers les plus modestes. Alors, ces aides, quelles sont-elles ? Elles concernent soit directement l'achat d'un véhicule neuf, soit le rétrofit. Le Rétrofit, c'est le remplacement d'un moteur thermique d'un véhicule léger par un moteur électrique ou un moteur hybride rechargeable. Pour l'achat d'une voiture neuve, l'aide peut aller jusqu'à 5 000 €, 2 500 € pour un véhicule d'occasion, 2 000 € pour un rétrofit vers l'Électrique, 1 000 € pour un rétrofit vers de l'Hybride rechargeable, également le vélo, les tricycles et les quadricycles et enfin sur les abonnements de transport en commun ou de vélo avec 12 mois offerts pour mise au rebut ou vente d'un véhicule de classe Crit'Air 4 ou 5, ou non classé.

Pour les professionnels également, ces aides sont proposées avec l'achat d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion, avec l'achat également d'un vélo cargo mécanique ou électrique. Bien d'autres dispositions, il est aussi offert la possibilité d'avoir un abonnement offert sur le vélo+ (sur le vélo.)

Toutes ces aides, Madame la Présidente, seront applicables au 1^{er} novembre, c'est à dire demain. Le budget provisionnel que vous envisagez est de 2 M€ pour la première année, ajustable pour les années suivantes. Alors, Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier pour ces mesures que vous faites notamment à l'égard des personnes les plus modestes, les plus fragiles, mais que vous faites également, et je partage la préoccupation de Madame Prigent pour la qualité de l'air, ainsi que pour le pouvoir d'achat des ménages. Et je suis heureuse, vraiment aujourd'hui de l'adhésion des élus du groupe Pour une Métropole du Bien Commun sur ce projet et sur ces propositions. On les partage, on partage les mêmes préoccupations. L'objectif de la Présidente, c'est +50 % de parts de voyageurs dans les

transports en commun d'ici à 2030. Je pense que vous partagez cet objectif également. Nous avons la volonté, nous avons la détermination. Nous le montrons déjà avec des plus dans le bus, avec l'extension du tramway, avec NEOMMA et les objectifs, nous les atteindrons, nous les atteindrons ensemble, je l'espère. Nous vous avons proposé de participer au Fonds de financement des aides qui sont sur la table aujourd'hui. Nous n'avons jamais eu de réponse, ni positive ni négative, nous n'avons pas eu de réponse du tout. Je pense que peut-être l'intervention que vous avez faite est un premier pas vers nous pour aider à ces financements et si c'est le cas, je vous en remercie, Madame Prigent, et les élus du groupe Pour une Métropole du Bien Commun, merci.

(Applaudissements.)

Monsieur Henri PONS.- Je voulais remercier très sincèrement Madame Prigent, ainsi que Monsieur Barles, d'avoir été favorables aux décisions que nous avons prises. Je pense qu'elles sont utiles pour tout le monde dans la Métropole.

Je voulais juste vous dire encore un petit mot : j'ai vraiment été pour la première fois depuis 2016, j'attendais cette phrase depuis quasiment 9 ans, que les débats de la mairie de Marseille ne devaient pas sortir du Conseil municipal de Marseille. J'attendais cela depuis quasiment 9 ans car la Métropole va bientôt avoir 9 ans d'existence. Je remercie Monsieur le maire de Marseille d'avoir pris cette initiative et croyez-moi que je ne l'oublierai pas.

Je ne voudrais pas que l'on défasse maintenant le débat du Conseil Départemental sur l'arène de la Métropole, parce que là on ne va plus s'en sortir. Alors je voudrais juste expliquer quelque chose : quand Madame la Présidente et le Département bien sûr ont pris la décision de financer des véhicules électriques, les affaires étaient très claires dès le départ. Le but de la manœuvre, c'était tout simplement d'inciter les gens, par le biais de primes, à acheter des véhicules électriques, tout simplement. Le processus ne s'est pas arrêté depuis 2 ans. Il était convenu d'un budget de départ, et ce budget de départ est arrivé au bout et nous sommes en train d'épuiser la queue de budget des voitures électriques, tout simplement. Notre rôle n'étant pas de continuer dans le temps, mais simplement d'avoir un rôle incitateur sur ce sujet. Je pense que nous avons rempli notre rôle et puis je trouve très sincèrement - le film a appuyé ce que je vais dire - que la volonté de la Métropole actuellement au niveau des transports (je pense qu'il ne faut jamais oublier, je le répète assez souvent quand je prends la parole) que la Métropole Aix-Marseille-Provence n'a que 9 ans. Je le sais, nous le savons tous et Madame la Présidente l'a dit : nous avons quasiment 40 ans de retard dans les transports pour des raisons aussi diverses que variées. Je dis simplement que les efforts qui sont faits actuellement par la Métropole, financièrement, dans un contexte économique et financier tel que celui que nous traversons, que celui que nous allons traverser dans les quelques années qui arrivent, je trouve cela plutôt remarquable. Alors je voulais vous remercier, Madame la Présidente, et puis tous ceux qui bossent autour des transports pour tout ce qui est fait actuellement.

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pons. Nous allons passer au vote sur le rapport 23. Pas d'opposition ? *(non.)*

Rapport 24, pas d'opposition non plus ? *(non.)*

Rapport 25, pas d'opposition. Il est adopté.

Les rapports 23, 24 et 25 sont adoptés.

Le rapport est adopté.

24. MOB-007-10/10/2024-CM – Zone à Faibles Emissions mobilité du centre de Marseille - Mise en place de dispositifs en faveur du renouvellement de véhicules et d'aides à la mobilité pour les professionnels et associations de la ZFE

Le rapport est adopté.

25. **MOB-008-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation des parcs de stationnement 8 mai 1945, Beaumont, Centre Ancien, Potiers et Défensions ainsi que le stationnement payant sur voirie à Aubagne**

Le rapport est adopté.

26. **MOB-009-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune de Sausset les Pins au titre de l'éclairage public de la commune**

Monsieur Ginoux pour le rapport 26.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente.

Madame Martine CESARI.- Je voudrais intervenir s'il vous plaît.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur quel rapport, Madame ?

Madame Martine CESARI.- Sur celui des voitures électriques.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Boulan.

Monsieur Michel BOULAN.- Même si on est hors Marseille, je pose quand même la question : comment cela fonctionne ? Il y a probablement un fléchage pour des aides pour les familles qui achètent des véhicules, mais je voulais savoir s'il y avait un fléchage sur les types de voitures ou sur l'origine des voitures ?

Si on accentue les 143 Md€ de déficit...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Répondez, Madame Cesari, quand je donne la parole vous pouvez lever le doigt bien haut car parfois je ne vois pas tout le monde. Madame Cesari a demandé la parole. Allez-y, cela évite de passer au vote et d'oublier des débats.

Madame Martine CESARI.- De façon très générique, que ce soit électrique, gasoil, essence ou je ne sais quoi d'autre, je voudrais signaler de gros problèmes pour les petits villages comme le mien, à 22 km d'Aix en Provence, à 50 km de Marseille où il y a beaucoup de ruraux et de gens qui n'ont pas forcément de voiture et qui utilisent les transports en commun, que ce soit de ligne ou scolaire. On a de gros problèmes de bus qui passent avant mais qui partent avant, de bus qui ne viennent pas, de bus qui viennent avec 20 minutes de retard quand il y en a. Je voudrais franchement le souligner, j'ai écrit de nombreuses fois au service mobilité et rien... aucune réponse et surtout aucune amélioration. J'aimerais bien le signaler publiquement devant tout le monde. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr, c'est noté. Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Pour répondre à Monsieur Boulan, la mesure qui est proposée aujourd'hui est à destination des résidents et des professionnels qui sont sur le périmètre de la ZFE. Les résidents, ce sont 314 000 personnes et les professionnels sont quantifiés à peu près à 1/3 de ce nombre à être amenés à fréquenter le périmètre de la ZFE. C'est fait sous conditions de ressources, le barème est proposé dans le tableau annexe qui est sur la délibération et vraiment de façon spécifique aux personnes qui sont sur la ZFE.

Concernant Madame Cesari, on peut peut-être prendre un rendez-vous technique et voir.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, on peut prendre un rendez-vous technique mais je pense que Madame Cesari a été peut-être oubliée sur la liste car on fait souvent des rendez-vous avec des communes qui ont des difficultés. Mais ce n'est pas un souci, on va le faire

spécialement pour Madame Cesari, on va donner des instructions à Monsieur Pons et à Monsieur le DGS, de regarder cela avec une attention particulière.

Sur le rapport 26, avis favorable de la commission.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la commission pour notre belle commune de Sausset-les-Pins.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait.

Des oppositions ? (*Aucune.*) Le rapport 26 est adopté.

Le rapport est adopté.

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE (15h00)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur les rapports de Finances, Budget, Patrimoine et administration générale, Monsieur Khelfa, du rapport 27 au rapport 41.

Monsieur Didier KHELFA.- Avis favorable de la Commission, Madame la Présidente sur ces rapports.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur ces rapports, y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Gruvel sur le rapport 27 au rapport 41.

D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Canicave, sur le ROB.

Monsieur Pena.

Monsieur Gruvel, vous avez la parole sur les rapports 27 à 41. Je fais attention car après, on me fait refaire les délibérations.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Cela va être très rapide. Sur ces rapports, qui se rapportent notamment à des décisions modificatives sur le budget principal, comme nous nous sommes abstenus sur le budget 2024, nous nous abstenons également sur ces rapports. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Si j'ai bien compris, la dernière fois, c'était une abstention positive. Est-ce une abstention également positive ?

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Je ne peux pas répondre. Vous connaissez le ton que j'emploie vis-à-vis de vous, Madame la Présidente, donc vous connaissez ma conclusion.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très respectueux. Donc c'est politique. Merci.
(*Sourires.*)

Rapport 27, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 27 est adopté.

27. FBPA-001-10/10/2024-CM – Abrogation de l'adoption du compte administratif 2023 - Budgets annexes Crématoriums Métropole

Rapport 27, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le rapport 27 est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

28. FBPA-002-10/10/2024-CM – Rattrapage des amortissements antérieurs - Budget principal

Rapport 28, qui vote contre ? (*Aucun.*)

Abstention (positive) du groupe de Monsieur Gruvel, du rapport 28 au rapport 41.

Madame Sophie CAMARD.- Abstention positive sur le rapport 28.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Aujourd'hui, je suis émue. Je vais en rougir comme mon pull-over. Abstention positive de tout le monde sur le rapport 28.

Pas d'opposition autre, donc c'est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

29. FBPA-003-10/10/2024-CM – Rattrapage des amortissements antérieurs - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport 29 : abstention positive, donc adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

30. FBPA-004-10/10/2024-CM – Dossier retiré

Le rapport 30 est retiré.

31. FBPA-005-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget principal

Rapport 31, abstentions notées. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

32. FBPA-006-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "assainissement"

Rapport 32, abstentions notées. Le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

33. FBPA-007-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"

Rapport 33, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

34. FBPA-008-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "crématoriums"

Rapport 34, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

35. FBPA-009-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "eau"

Rapport 35, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

36. FBPA-010-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Rapport 36, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

37. FBPA-011-10/10/2024-CM – - Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"

Rapport 37, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

38. FBPA-012-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport 38, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

39. FBPA-013-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "ports de plaisance"

Rapport 39, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

40. FBPA-014-10/10/2024-CM – Décision modificative n°1 de l'exercice 2024 - Budget annexe "transports"

Monsieur Marc PENA.- Je voudrais intervenir sur le rapport 40.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai demandé tout à l'heure, vous avez raté, cela fait 3 fois que je demande « Qui prend la parole. » Votre abstention est positive, mais même si ce n'était pas le cas, s'il vous plaît soyez un tout petit peu concentré.

Madame Meilhac veut intervenir sur le rapport 40. Allez-y.

Madame Anne MEILHAC.- Madame la Présidente, chers collègues, soyons très concentrés, c'est un sujet important. Dans ce rapport 40, il nous est proposé de voter une augmentation de crédit affecté au budget transports et ce budget transports, nous le savons, grandit doucement et comme les orateurs précédents, nous nous en réjouissons évidemment, mais il peine à s'équilibrer, et cela c'est un souci pour nous tous que nous devons adresser ensemble. 3 ans après le lancement du plan Marseille en Grand, la question du financement se pose encore et aujourd'hui, nous venons apporter une analyse et une question positive en 3 minutes. Tout d'abord, la situation de l'offre de transport dans notre Métropole se développe et Madame Cesari, je vous remercie pour votre témoignage parce que chez vous, comme chez nous et comme dans d'autres territoires de cette Métropole...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Restez positive, Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- ...vous allez voir que nous allons y arriver. Toutefois, on ne peut quand même pas faire abstraction du fait qu'il pleuvait dans les bus, dans le métro, que les bus ne circulent pas le soir, ni le dimanche, ne s'arrêtent pas le matin car ils sont pleins et que nos enfants arrivent en retard au collège, que les trajets pour aller du 8^{ème} au 9^{ème} arrondissement Monsieur Royer-Perreaut prennent une heure pour faire 6 kilomètres parce qu'il faut changer 2 fois de bus et il est donc très difficile d'aller au lycée Jean Perrin, etc. C'est très difficile aussi d'y aller avec le Boulevard Urbain Sud parce qu'il est bouché en direction sortante...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ah bon !

Madame Anne MEILHAC.- Tous les jours, Madame la Présidente, je vous emmènerai si vous voulez.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas de doute, c'est une galère, Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- Les habitants ne comprennent pas pourquoi en plus, la refonte du réseau de bus promise pour 2025 a été *peu* ou *prou* abandonnée, ou en tout cas serait livrée en petits morceaux et on ne sait pas très bien tout à fait quand. Les habitants ne comprennent pas mais vous et nous, nous savons pourquoi, parce que cette réforme du réseau de bus en 2025 est impossible à moyens constants ou faiblement augmentée. Le plan de développement du transport 2020-2030 voté dans cet hémicycle en décembre 2021, n'est pas financé, ni en investissement, ni en fonctionnement et Monsieur Serrus nous l'a souvent dit, mais la situation est encore celle-là. Et quand nous investissons dans les transports, ce qui est en train de se faire, cela s'amplifie peu à peu, la dette se creuse.

En investissement, quand on a eu Marseille en Grand, c'est vrai que le milliard d'euros pour les transports nous a mis des paillettes dans les yeux. Cela faisait longtemps qu'on attendait cela et c'était absolument nécessaire. Tout ce que vous avez remonté dans la vidéo, c'est très bien et il faut le faire. Mais ce milliard d'euros, c'est vraiment parce qu'on était devenu fatalistes et on avait abandonné tout espoir dans cette Métropole. En fait, c'est juste 2 fois et demie moins que ce qu'investit la Métropole de Lyon dans le même temps et c'est 42 fois moins que ce qui est investi dans Grand Paris Express, entendez-bien : 42 Md€ dans le même temps. Alors en investissement, comme en fonctionnement, il faudra doubler nos budgets pour un réseau performant.

Madame la Présidente, nous sommes tous ensemble pris dans cet étai entre besoins et moyens, et nous devons donc trouver de nouveaux financements. C'est absolument nécessaire.

Madame LA PRÉSIDENTE.- La ville va financer.

Madame Anne MEILHAC.- Or, les planètes s'alignent, Madame. Vous savez comme moi que ce n'est absolument pas de la compétence de la ville et je voudrais que l'on reste vraiment sérieux sur ce sujet. Grâce aux commissions de travail que nous avons eues ensemble en 2022, 2023 et encore cette année, nous savons que la solution pertinente, c'est la réhausse du versement mobilité et il se trouve que vous l'avez, Madame Vassal, écrit dans le Monde il y a pile un an, au côté de 5 autres présidents de Métropole, tous de bords différents. Pourquoi ? Parce qu'un consensus est né là-dessus et les transports qui ne sont ni de gauche, ni de droite comme chacun sait, la preuve, elle nous vient aujourd'hui du ministre Durovray qui dit, dans le journal, qu'il étudie le dé plafonnement du versement mobilité, ainsi que le versement mobilité additionnel, je vous passe les détails techniques. Ce ministre, bien au fait de la réalité des transports puisqu'il est administrateur d'Ile de France Mobilité, il faut le solliciter et le soutenir. Ce ministre, qui appartient à votre famille politique, ouvre un dialogue renouvelé. Ce financement amélioré des transports, il faut l'obtenir dans le projet de loi de finances 2025 et pour cela, il faut exprimer l'entièreté des besoins de notre Métropole, ceux de Marseille et ceux de votre commune, Madame Cesari.

Maintenant c'est ce mois-ci en fait que c'est en débat à l'Assemblée nationale et l'équité territoriale à laquelle la deuxième ville de France a droit, avec toute sa Métropole, il faut la réclamer avec force. Maintenant nous avons un ministre qui a l'air d'être enfin ouvert à la question. C'est pour cela, Madame la Présidente, que je me suis permise, en introduction, de ramener sur le devant de la scène la refonte du réseau de bus que nous attendons, telle que vos services l'avaient concoctée il y a 2 ans. C'est pour cela que nous ramenons sur le devant de la scène la nécessité d'une 3^{ème} ligne de métro et même d'une 4^{ème} ligne de métro, parce que nous ne sommes pas plus bêtes que les Lyonnais après tout.

En conclusion, une question : allez-vous, Madame la Présidente, soutenir Monsieur le ministre Durovray pour obtenir du Parlement le dé plafonnement du versement mobilité dans

le projet de loi de finances 2025 ? Nous nous abstiendrons sur ce rapport dans l'attente d'éclaircissements sur le financement du plan de mobilité métropolitain 2020-2030 ? Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je cherche la positivité, mais je suis certaine que je vais la trouver. Madame Pila, si vous voulez bien répondre à Madame Meilhac. Je n'ai pas trouvé, mais on a peut-être une notion relative différente de la positivité. Je respecte votre vision, Madame Meilhac. Allez-y, Madame Pila.

Madame Catherine PILA.- Madame Meilhac, vous nous interpellez sur la refonte du réseau Bus. Vous aviez un maître-mot et ce maître-mot, c'était la concertation. Vous vouliez concerter. Vous vouliez solliciter le plus d'habitants possibles pour bâtir un programme, pour bâtir des projets.

En 2022, nous avons lancé une concertation qui n'était pas obligatoire mais pourtant nous l'avons fait et nous avons demandé aux Marseillais, ce qu'ils pensaient du réseau de bus actuel et ce qu'ils attendaient d'un futur réseau. Nous avons eu un nombre de participants record, inespéré et qu'est-il sorti de cette concertation ? 84 % des personnes qui se sont manifestées, souhaitent que le réseau change et évolue, mais 30 % des personnes ne souhaitent pas être impactées par ce changement. Du coup, qu'avons-nous fait, Madame Meilhac ? On a fait ce que vous auriez dû faire quand vous et les vôtres parliez de concertation. Écouter, écouter. Nous avons donc écouté les 30 % qui nous ont dit qu'ils ne voulaient rien voir changer ou rien voir changer dans l'immédiat et on s'est adapté à cela. On a anticipé notre calendrier : dès le 1^{er} juin, nous avons proposé 19 lignes qui aillent jusqu'à une heure du matin, cela vous amuse mais c'est la réalité. Vous les empruntez ces lignes ? Vous êtes amateur de transports en commun, vous nous le dites.

Nous avons proposé 19 lignes jusqu'à une heure du matin. Nous avons proposé un service de navette à la demande qui permette aux personnes qui habitent sur la colline de Notre-Dame de la Garde de pouvoir sortir et rentrer chez elles en évitant de le faire forcément à pied. Cette ligne-là regroupe 5 lignes. C'est quelque chose qui est perfectible et quelque chose que l'on veut multiplier sur d'autres territoires de la ville. Le 5 septembre, nous avons lancé pour la première fois à Marseille le Noctambus, une ligne de nuit qui permette de partir du Vieux Port, de desservir les pôles universitaires, Luminy d'un côté, Saint-Jérôme et Château-Gombert de l'autre, avec 175 arrêts desservis jusqu'à 04h30 du matin. Au 1^{er} janvier 2025, de grandes modifications seront également apportées, que nous avons présentées à la presse et j'ai un regret, Madame la Présidente, je ne vous l'ai pas dit, j'aurais dû et je m'en excuse : nous avons sollicité les différentes mairies de secteur dès le mois de mai pour trouver des créneaux et proposer aux maires de secteur et à leurs adjoints la présentation du nouveau réseau bus. Alors, on ne nous répond pas, j'en ai les preuves, les rendez-vous sont annulés.

(Madame Pila indique qu'une annulation de rendez-vous a été faite de leur part le matin pour l'après-midi.)

On m'interpelle sur le réseau bus, donc je réponds. Madame la Présidente, ce serait peut-être plus facile si les maires de secteur acceptaient de nous rencontrer et de voir tout ce que nous proposons dans la refonte du réseau de bus.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Restons positifs !

Madame Catherine PILA.- Nous avançons, je vous l'ai dit, il n'y aurait pas d'intervention comme celle que vient de faire Madame Meilhac. Nous avons un objectif : c'est 50 % de voyageurs en plus dans les transports en 2030 et nous, Madame la Présidente, nous nous donnons les moyens pour y arriver.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien, merci.

Sur les transports, Monsieur Khelfa a des éléments de réponse, sur le reste on vous répondra tout à l'heure. Un peu de patience s'il vous plaît car nous sommes dans la positivité

absolue. Continuons dans ce sens. Monsieur Khelfa, donnez-nous les montants qui ont été prévus et qui ont évolué depuis 2017 de manière importante sur la partie transport.

Monsieur Didier KHELFA.- Rappelons juste que la délibération que nous avons à voter est une décision modificative du budget annexe transport. Cette décision modificative, il n'y a pratiquement pas d'impact budgétaire puisque vous l'avez vu, on augmente le fonctionnement de 5 M€ et on ne touche pas à l'investissement.

En revanche, on a mutualisé, effectivement, et Anne Meilhac a participé à un bon nombre de nos commissions, notamment sur un groupe de travail spécifique aux transports. On a évoqué principalement le financement de ce budget parce que nos dépenses augmentent de manière très rapide, plus vite que nos recettes, qu'il n'y a pas 36 000 leviers pour pouvoir financer ce budget. Jusqu'à présent, nous avons et nous avons toujours affiché la mobilité comme une de nos politiques prioritaires. C'est ce que nous allons réaffirmer notamment à travers le budget 2025 où je vous rappelle la trajectoire dans le cadre du pacte que nous avons voté tous ensemble, où on avait envisagé une participation du budget principal vers le budget annexe Transport de 135 M€ dès l'année 2025. Or, nous allons devoir aller plus rapidement, plus vite et nous allons devoir augmenter cette participation du budget principal vers le budget annexe transport et l'augmenter à 155 M€ dès 2025, donc nous réaffirmons notre priorité et là, je rejoins Madame Meilhac sur la nécessité de travailler sur ce versement mobilité. Il n'y a pas 36 leviers, si on veut augmenter nos recettes, c'est soit la tarification, soit la dégradation du service, parce que dans tous les cas et là enfin moi je le vois du côté financier, l'offre de service augmente, en tout cas cela nous coûte de plus en plus cher, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, il n'y a pas 36 moyens, il faut que l'on continue le combat que vous avez déjà porté d'aller solliciter le déplafonnement du versement transport. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 40, Madame Camard, votre groupe s'abstient ?

Madame Sophie CAMARD.- Oui, abstention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Rapport 40, abstentions notées, le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

41. FBPA-015-10/10/2024-CM – Approbation de la répartition 2024 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Rapport 41, abstentions notées, le rapport est adopté.

Monsieur Péna ? Sur quel rapport voulez-vous intervenir ? Merci de faire court.

Monsieur Marc PENA.- Je suis toujours court, vous le savez.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, non.

Monsieur Marc PENA.- Si. A l'Assemblée, on me trouve court.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais l'Assemblée, ce n'est pas ici.

Monsieur Marc PENA.- Non, ce n'est pas ici effectivement, mais justement c'est ce que je voulais dire. Je me suis cru à l'Assemblée lorsque j'ai écouté les analyses sondagières de Madame Pila. Pour Madame Pila, quand on représente 30 % d'une population et que de notre côté on a 78 %, ces 30 % doivent avoir une attention particulière. Je suis pour le droit des

minorités, mais jusqu'à un certain point. Je voudrais vous dire par là, Madame Pila, que vous ne m'avez pas dépaycé, j'étais à nouveau à l'Assemblée nationale...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il est vrai qu'à l'Assemblée nationale, vous représentez aussi 30 %.

Monsieur Marc PENA.- ...Non, non. À l'Assemblée nationale, la minorité devient majorité. Je viens de comprendre le raisonnement politique de la droite. Merci, Madame Pila.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Pena, à l'Assemblée effectivement, vous aussi vous ne représentez que 30 % et que vous êtes fantastique, car avec 30 %, vous dites avoir gagné. Vous m'expliquerez, mais en tête-à-tête, Monsieur Pena.

Sur le rapport 41, qui s'abstient ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

42. FBPA-016-10/10/2024-CM – La Métropole des transitions - Rapport Annuel de Développement durable portant sur l'année 2023

En l'absence de Madame Ventron, je présente le rapport 42.

Monsieur Guérin souhaite intervenir sur le rapport 42. Je lui laisse la parole.

Monsieur Yannick GUERIN.- Madame la Présidente, chers collègues, chers collègues élus marseillais, chers collègues du reste du monde, ce rapport me donne l'opportunité de saluer, au nom du groupe écologie centriste et métropolitain, l'action exemplaire de la Métropole dans l'adaptation au changement climatique, dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses politiques publiques et pourtant, cela n'est pas une chose évidente, vous en conviendrez, dans un contexte budgétaire réglementaire, environnemental difficile et contraint. Aussi, notre groupe se félicite de la poursuite et même de l'intensification des efforts de notre Métropole en faveur du développement durable dans toutes ses dimensions, d'autant plus que ses efforts sont loin d'être simples. La Métropole, mais aussi nos communes sont en première ligne pour relever le défi de la transition écologique et être en première ligne, cela ne signifie pas devoir agir seul, ce qui serait déjà extrêmement compliqué dans une situation normale, deviendrait impossible, sans aide, dans le contexte actuel. C'est pourquoi l'État doit respecter ses engagements et accompagner notre territoire pour parvenir à cette transformation écologique, économique et sociale. Notre feuille de route métropolitaine, et ce rapport annuel le démontre, est ambitieuse, clairement orientée vers la préservation des atouts de notre territoire. Elle vise à nous doter des moyens pour faire face aux nombreux défis en termes de développement durable, de mobilité, de mobilité... excusez-moi c'est le maire de Velaux qui bugge quand il parle de mobilité. Il y a aussi des problèmes de mobilité sur le reste du territoire et on est très attentifs, nous aussi les maires, pour que cela s'améliore. C'est bien que cela marche à Marseille, mais on a beaucoup d'attente, nous aussi. En tout cas, je suis désolé, vous parlez de 30 % mais en termes de prises de parole, je pense qu'on est bien en deçà et je vous remercie de me laisser terminer.

Notre feuille de route métropolitaine, ce rapport annuel le démontre, clairement orienté vers la préservation des atouts de notre territoire, elle vise à nous doter des moyens pour faire face aux nombreux défis...

(Altercation verbale de M. Roux - protestation du groupe Pour une Métropole du Bien Commun)

Je vais peut-être terminer si vous le voulez bien, il n'y avait rien de méchant dans mon texte, je vous assure, mais j'ai bien compris, je voudrais juste terminer mon intervention, s'il vous plaît. Ce n'est pas sympa, cela fait deux fois que je prends la parole dans cet hémicycle, je voudrais juste terminer, merci beaucoup.

C'est tout l'enjeu de notre action pour construire une Métropole, des transitions engagées dans l'exemplarité à l'horizon 2030. Dans ce combat pour la défense de notre environnement, de nos paysages, de notre art de vie, nous pouvons compter sur l'engagement et le soutien des Provençaux, de tous les Provençaux. Sur cette question d'ailleurs, avec ma casquette départementale, je peux témoigner de la richesse des contributions dans le cadre des États généraux de Provence que nous avons lancés. Si nous sommes soutenus par nos administrés, nous devons tout autant l'être par l'État, tant financièrement avec le versement des aides promises, qu'au niveau législatif et normatif, en supprimant notamment l'accumulation des normes, souvent contradictoires, qui dissuadent et découragent plus qu'elles n'encouragent et ne favorisent l'efficacité.

Chers collègues, l'année 2023 a été considérée comme la plus chaude du 21^{ème} siècle et 2024 a battu de tristes records. Il n'est donc plus l'heure des doutes, mais bien celle des actions concrètes. Ce rapport annuel du développement durable est la démonstration que notre Métropole agit pour la préservation non seulement de la qualité de vie, mais également de nos espaces naturels exceptionnels. Notre groupe souscrit aux priorités impulsées par la Présidente en matière de souveraineté alimentaire, énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air, de la protection de la biodiversité de notre nature, de durabilité, du développement économique, du logement ou encore de la décarbonation des mobilités. Nous savons que notre Métropole continuera, même si c'est très compliqué sur sa lancée positive et prometteuse dans l'intérêt de tout son territoire et de tous ses habitants. Merci beaucoup.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Guérin. Sur ce rapport, je vous demande d'en prendre acte. Merci beaucoup pour ces éléments.

Avis favorable de la commission. Nous prenons acte du rapport 42.

Le Conseil prend acte.

43. FBPA-001-10/10/2024-CM – Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Nous passons maintenant aux éléments financiers, du rapport 43 au rapport 62.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci.

Je vais essayer de poser les bases d'un débat d'orientations budgétaires. Vous avez tous été destinataires du rapport que vous avez lu, que nous avons débattu en Commission finances qui a fait l'objet de nombreuses interventions.

Vous n'êtes pas sans savoir que le contexte international et national est plus qu'instable et qu'il y a beaucoup d'inconnues, mais au-delà des inconnues, on a surtout une certitude, la certitude que les collectivités locales et les EPCI vont devoir contribuer à la réduction du déficit public. Le ministre chargé des collectivités locales et du budget a présenté le 8 octobre dernier au comité des finances locales son plan qui n'est pas sans impact sur notre budget à venir.

Son objectif, faire 5 Md€ d'économies, notamment donc en mettant en place une ponction sur les recettes des 450 plus grosses collectivités locales EPCI plafonnées à hauteur de 2 %. Son intention, en tout cas, n'est pas de toucher à la dotation globale de fonctionnement, mais il met en place, il propose un mécanisme de précaution qui est censé venir en aide aux collectivités qui rencontrent, elles, de grosses difficultés. On peut en sourire. J'entends mon collègue Jean-David qui fait des commentaires mais effectivement, voilà en tout cas comme il est présenté. Cette mise en réserve de 3 Md€ serait ponctionnée sur nos collectivités et il y

aurait un impact, cela a été évoqué tout à l'heure par Monsieur le maire de Marseille, Benoît Payan, sur notre Métropole de près de 22 M€ pour pouvoir alimenter ce mécanisme de précaution.

Au-delà de ce qui nous serait prélevé, il y a aussi la volonté à travers ce qui a été présenté par le ministre du Budget, de donner un coup de frein sur la fiscalité et notamment sur la dynamique de la TVA, avec notamment les recettes de TVA qui seraient gelées avec un objectif pour le gouvernement de faire 1,2 Md€ d'économies, sachant que, et je le rappelle, ce mécanisme avait été mis en place pour compenser la disparition de la taxe d'habitation et de la CVAE et on s'aperçoit que ce mécanisme de compensation finalement, tend à être remis en cause. Coût pour la Métropole de ce dispositif estimé à 12 M€.

Il y a également aussi la volonté, à travers ce plan, de faire des économies sur le fonds de compensation de la TVA et notamment avec la recherche, ce sont 800 M€, avec notamment la diminution de ce qui est remboursé aux collectivités. Vous connaissez le mécanisme : on vous rembourse la TVA que vous avez fait sur vos investissements et on vous rembourse le montant de la TVA, moins un petit point qui sert à cela et ils veulent encore réduire de 2 points. Il y a également la volonté, à travers ce plan, de réduire le Fonds vert. Là aussi sur un certain nombre de dossiers qui sont les nôtres, cela risque d'être impactant, sans compter et on l'a évoqué en Commission finances dernièrement, la hausse des cotisations retraite dont nous allons avoir à faire face pour pouvoir compenser le déficit du régime retraite de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Forts de tout cela, la certitude que nous avons, c'est qu'il va falloir contribuer au déficit public. Il y a un danger pour notre budget. Il y a une forte crainte pour nos collectivités et nos établissements publics d'opérations intercommunales et puis le gros danger, c'est un frein sur nos investissements. Cela dit, nous avons construit ou en tout cas nous sommes dans la construction d'un budget 2025 fidèle à vos engagements et notamment à la trajectoire qui avait été définie dans le pacte financier et fiscal. Je le rappelle, nous souhaitons et nous avons voté une trajectoire qui soit soutenable, une trajectoire qui montre un projet ambitieux et là-dessus, tout à l'heure je parlais de coups de frein sur les investissements, nous construisons un budget 2025 avec toujours l'engagement que vous avez pris de 400 M€ de crédits d'équipement sur le budget principal et 300 M€ sur le budget annexe transport pour montrer la volonté qui est la nôtre de pouvoir aller de l'avant.

Bien sûr, ce pacte a mis en place aussi la volonté de continuer à réaffirmer notre volonté et notre solidarité financière envers les communes et je ne citerai que la dotation de solidarité communautaire, la DSC, puisque je rappelle : nous nous étions engagés sur une augmentation sur 3 ans. Nous arrivons sur la 3^{ème} année. Vos engagements seront tenus puisque cette année, sur le budget 2025, nous comptons inscrire 66 M€ de DSC.

Bien sûr, à travers ce budget, la volonté c'est de respecter aussi tous les ratios cibles que nous avons définis dans le pacte. Ils seront tenus au regard des trajectoires et des atterrissages que nous faisons du budget 2024. Il y a d'autres contraintes, tout à l'heure, je parlais de la certitude, il va falloir que l'on participe au renflouement des caisses de l'État, mais il y a aussi d'autres contraintes qui sont identifiées, cela a été évoqué tout à l'heure, c'est la sortie progressive du FPIC. On perd encore des sommes conséquentes sur l'année prochaine. Sur la partie de mémoire, 25 M€ aux communes, il n'y en aura plus que 19 et des poussières et une vingtaine de millions d'euros versés pour la Métropole, il n'y en aura plus que 16. On continue la dégressivité jusqu'à sortir de ce dispositif définitivement en 2027.

Bien sûr, cela a été évoqué juste sur les débats précédents, c'est l'attention sur le budget annexe transport. Nous sommes sur un budget qui se tend de plus en plus effectivement et d'où la nécessité d'anticiper sur la trajectoire la participation d'équilibre et de l'augmenter de manière conséquente et de la passer de 128 M€ à 155 M€, sans passer par la case 135. Nous avons fourni une lettre de cadrage avec le Directeur Général des Services aux différentes directions où bien évidemment, on rappelle que la maîtrise de gestion est un effort que l'on poursuit dans cette Métropole et que nous voulons sur les charges de gestion courante, l'inflation moins 0,5 % et sur le 0.12, donc la masse salariale, que la maîtrise soit contenue à moins de

1,5 %. Je rappelle que depuis 2020, juste pour information, la hausse moyenne sur le 0-12 était de 0,4 %. Bien sûr, notre budget 2025 va bénéficier des mesures prises précédemment et notamment de l'autonomisation financière du budget déchets qui ne fait plus appel à des subventions d'équilibre et c'est donc quelque chose qui nous permet d'avancer sereinement.

Sur les contraintes et incertitudes 2025, bien sûr que nous avons identifié un ralentissement de la dynamique fiscale et de ses dotations, une accélération puisque cela fait partie de vos priorités, de la politique de mobilité avec une extension de l'offre et des coûts donc qui sont inhérents.

Je ne reviendrai pas sur la tension du budget transport puisqu'on l'a évoqué précédemment, si ce n'est de réaffirmer que cela reste notre politique prioritaire et qu'aujourd'hui, notre seul levier, en l'absence d'augmentation du versement mobilité, c'est vraiment de faire encore des efforts de gestion.

Bien sûr que l'on aura un débat indispensable à venir sur le financement de ce budget annexe, bien évidemment, mais cela a été dit précédemment.

Notre souhait également, en tout cas ce n'est pas un souhait, c'est une réalité, c'est de poursuivre la stabilisation de la dette. Juste pour faire très court sur la dette, l'atterrissage prévisionnel de l'encours de dette 2024, l'encours de dette global qui est en 2023 au 31 décembre de 3 milliards 72 millions, devrait baisser de 2 à 4 %, donc tous budgets confondus, l'encours de dette devrait baisser entre 2 et 4 % pour passer, dans l'hypothèse la plus optimiste, en dessous des 3 Md€. Tous les budgets se désendettent, sauf le budget transport - qui continue à augmenter sa dette et pour cause – et le budget opération d'aménagement, mais cela est quelque chose de classique, on a l'habitude, on fait de l'avance pour ensuite encaisser des recettes.

Sur le budget principal, rappelons que ce désendettement serait de l'ordre de 7 à 10 %, c'est à dire que l'encours de dette à fin 2023 sur le budget principal était à 1,986 Md€. Il devrait passer entre 1,7 et 1,8 Md€. Vous voyez que l'on continue les efforts qui sont les nôtres malgré le contexte incertain, malgré notre participation au redressement des comptes publics et malgré votre ambition de continuer à investir sur notre territoire métropolitain.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Khelfa.

Demandes de prises de parole : Monsieur Canicave, Monsieur Koubi-Flotte, Monsieur Isnard, Monsieur Grubel.

Monsieur Canicave.

Monsieur Joël CANICAVE.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, on entame donc comme chaque année à la même époque, un nouveau cycle budgétaire, le ROB aujourd'hui, le budget dans 2 mois et puis au printemps 2026, on verra tout ce que cela a donné, avec le compte administratif 2025. C'est un cycle habituel et pour rester dans la tonalité positive que l'on a annoncée tout à l'heure, je vais commencer par réellement et sincèrement adresser de vraies félicitations, notamment à Didier Khelfa, puisqu'il était écrit et on avait tous décidé ensemble d'élaborer un pacte financier et fiscal. On a fait des réunions, on s'est tous rencontrés et on a élaboré et voté un pacte financier fiscal. L'annonce dans ce ROB que ce pacte financier et fiscal va être respecté est quelque chose que j'apprécie particulièrement, je tenais à vous le dire, dans toutes ses dimensions et j'ai presque envie de vous dire, cela devrait être un modèle pour d'autres sujets. La façon dont Didier Khelfa a travaillé, je crois qu'il faudrait qu'on la reproduise, que ce soit pour les transports, pour les déchets. En se réunissant tous, si on décide ensemble d'une trajectoire, je crois qu'on est capable de faire des choses extraordinaires. Alors cela ne veut pas dire que le ROB est extraordinaire parce que et cela a été bien expliqué par Didier Khelfa, le maire de Marseille l'a dit aussi tout à l'heure, on est dans des situations extrêmement mouvantes, donc une fois que j'ai dit que cela allait très bien, je vais confirmer ce que tout le monde dit et ce qu'a notamment dit le maire de Marseille tout à l'heure :

on est devant une situation qui est complètement anormale. Didier vient de vous dire que la Métropole est en train de se désendetter, donc la Métropole va être punie de 21 M€ ! La ville de Marseille c'est la même chose, cela fait 4 ans que l'on se désendette, on a contribué au désendettement de l'État de l'ordre de 300 M€, ce n'est rien par rapport aux 3 Md€ mais quand même, on va être puni de 30 M€. Il y a une hérésie, quelque chose qui ne marche pas. L'Association des Maires de France est en train de dire que 70 % des investissements de la France sont faits par les collectivités territoriales, et on est en train de baisser le budget des collectivités territoriales de façon plus que drastique, enfin on ne va pas pouvoir investir autant si c'est réellement ce qui nous attend. Vous savez que dans notre groupe, nous n'avons pas forcément d'atomes crochus avec le gouvernement en place. Je pense que chez vous, il y a des gens qui les connaissent, qui peuvent leur parler, qui peuvent leur dire attention, fausse route sur cette affaire, ce ne sont pas les collectivités territoriales qui doivent payer. On est tous des maires, c'est nous qui rendons le dernier service de proximité, le dernier service public, nous sommes les derniers remparts de la République qui va bien mal en ce moment. Je crois donc qu'il faut impérativement que vous nous aidiez et vous êtes peut-être mieux placés que nous pour le faire, pour que ces projets un peu mortifères pour l'ensemble de nos collectivités disparaissent.

Didier Khelfa l'a dit également, on perd le FPIC, cela paraît très technique, mais chaque année, depuis l'an dernier et encore l'an prochain, et encore l'année suivante, on va perdre des millions d'euros, la Métropole comme les communes. Je crois, et je ne désespère jamais, que le bon sens l'emporte. On a souvent dit ensemble, il faut défendre ces dossiers-là ensemble, il y a un dossier sur lequel il faut impérativement que l'on agisse tous ensemble, c'est celui où les critères du FPIC ne sont pas justes. La politique de la ville n'est pas dans les critères du FPIC. Or, la politique de la ville, les quartiers politiques de la ville représentent 7 % sur le territoire national, elle est de 15 % dans notre Métropole. Si ce simple critère rentrait dans la solidarité, on serait encore effectivement bénéficiaires du FPIC et pas contribuables. Je pense que là encore, c'est quelque chose qu'on peut porter ensemble. C'est à vous de le porter puisque le FPIC ce sont les métropoles, mais on est vraiment à votre disposition pour le faire avec vous.

Si vous continuez, si vous avez encore envie, effectivement il faut aller interroger le gouvernement et leur dire : « Écoutez, la solidarité, c'est important, le FPIC était un élément de la solidarité et je crois qu'il faut le maintenir parce que sinon ce n'est pas normal là-aussi. » Quelqu'un a dit l'autre jour en commission, mais on s'en est expliqué, que si le FPIC baissait, c'était certainement que cela voulait dire que la Métropole, dans son ensemble, était plus riche. Je veux bien, ce n'est juste pas totalement vrai, puisque si on bénéficiait du FPIC, c'est parce que la dérogation liée au SAN fait que pendant certaines années, cela nous a un peu protégés. Elle tombe maintenant et du coup on n'est plus contribuable, donc on n'est pas forcément devenu plus riches et très honnêtement, même si on était devenu plus riches, tout le monde le sait, il n'y a pas une égalité territoriale de richesse, que ce soit à Miramas ou dans les quartiers nord de Marseille, on ne peut pas dire que les gens deviennent plus riches. Donc je crois et là aussi c'est encore un remerciement, la DSC mise en place par la Métropole, c'est quelque chose qui a du sens, qui va commencer à compenser ce qu'on perd avec le FPIC et je remercie Didier Khelfa de nous annoncer que ce sera respecté et c'est très bien.

J'en terminerai pour vous dire que l'on a beaucoup parlé du budget transport, cela fait partie des inquiétudes que nous avons tous là aussi, non pas sur sa partie investissement dont on sent bien que la volonté est de continuer à investir, mais sur sa partie fonctionnement. Anne Meilhac l'a dit tout à l'heure : les recettes des transports ne sont pas à la hauteur des dépenses. Beaucoup de personnels sont nécessaires et il faut impérativement, et je pense que dans le prochain pacte financier et fiscal de cette Métropole, il faudra intégrer une trajectoire pour le budget de fonctionnement des transports, c'est important. On a parlé du versement mobilité, là aussi le maire l'a dit tout à l'heure, je le confirme : si vous souhaitez que l'on se mette tous pour aller demander à qui de droit que le versement mobilité évolue, je crois qu'il faut qu'on le fasse ensemble, c'est une nécessité. Alors peut-être avons-nous été maladroits au départ en disant que nous étions à 1 % et que nous voulions 2 % comme Paris, peut-être faut-il faire

l'inverse de ce qui se fait pour le FPIC, on a une descente progressive, on va peut-être proposer une montée progressive. On n'a pas besoin forcément de passer de 1 à 2 du premier coup, si on a une trajectoire là-aussi sur quelques années, cela nous permettra d'avoir des budgets de transport équilibrés.

Voilà, il y a bien d'autres choses dans ce ROB que peut-être d'autres souligneront, en tout cas pour notre groupe, nous prenons acte qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Monsieur Isnard, puis Monsieur Gruvel et Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Nicolas ISNARD.- Je veux bien commencer, d'autant que mon intervention va être relativement brève. Je voulais dire tout simplement publiquement ce que j'ai dit à notre ami Didier Khelfa tout à l'heure en aparté, parce que je crois qu'il est utile de se dire les choses aussi bien désagréables qu'agréables. En l'occurrence, aujourd'hui c'est plutôt agréable. Je voulais exprimer qu'à titre personnel, je ne pense pas être le seul à porter cette voix, je suis très satisfait, Monsieur le Vice-président, de ce débat d'orientations budgétaires. D'abord du document, je le trouve très fluide, très transparent et il donne une belle vision des finances de la Métropole. Et sur le fond, vous le savez les uns et les autres, enfin quelques-uns en tout cas, j'ai toujours défendu des principes de gestion qui me semblaient porteurs d'espérance pour cette Métropole et aujourd'hui, je les retrouve dans le budget qui se dessine. D'abord, dans le budget qui se dessine, il me semble qu'il y a quelque chose d'important, c'est que nos charges de fonctionnement sont maîtrisées et notamment les charges de personnel. Et des charges de fonctionnement maîtrisées, comme par hasard, ça donne des marges d'investissement. Cet investissement, nous allons pouvoir notamment le retrouver d'abord sur le maintien des AC. Pour la première fois, les AC ne sont pas un débat et ça fait du bien parce qu'elles sont indispensables à nos communes et que pour une fois, on n'en parle pas sur le thème «on va les garder, pas les garder, les baisser ou autre » ça fait plaisir. Mais en plus, à ces AC, on peut rajouter une DSC et on peut rajouter une DSC conséquente et c'est un maire satisfait de sa DSC qui s'exprime.

Dans les zones d'ombre qui sont les nôtres, pour établir nos budgets municipaux, je pense que le montant des DSC que nous allons toucher va beaucoup nous aider et va peut-être nous aider à maintenir des investissements et ça, c'est important pour notre territoire. Nous maîtrisons nos charges de fonctionnement, ce qui nous permet de dégager des marges et donc de verser des DSC conséquentes aux communes. Et le tout, dernier point de satisfaction, sans toucher à l'impôt. Et vous savez que sur ce sujet, j'ai déjà pu le dire ici, je fais partie de ceux qui sont très engagés, je pense que nos concitoyens sont suffisamment sollicités pour ne pas en rajouter. Ils ne le seront pas cette année et on arrive donc à un budget qui me semble très équilibré, très satisfaisant et porteur d'espérance. Je voulais le dire et je voulais notamment le dire à notre Vice-président, Didier Khelfa, qui n'a pas été le seul, bien évidemment, à travailler sur ce budget.

Mon cher Didier, j'ai retrouvé dans ce budget, les budgets que tu portais lorsque tu étais le Vice-président du territoire du pays salonais en charge des finances. Merci de continuer l'œuvre que tu avais engagée dans notre territoire à une échelle beaucoup plus importante qui est celle de la Métropole avec, j'en suis sûr, des orientations budgétaires nouvelles et affirmées comme celles que nous allons trouver dans ce budget. Cette œuvre peut raisonnablement trouver des motifs d'espérance. Merci à tous.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Vigouroux, maire de Miramas.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Pardon, oui, j'entendais notre maire, je me suis réveillé. Madame la Présidente, mes chers collègues, c'est quand même un moment assez extraordinaire. Didier nous a fait un rapport dans lequel il exprime une volonté assez étonnante pour une Métropole comme la nôtre, d'un budget et d'un ROB qui est somme toute positif, dans

le même moment où on attend des mesures qui elles ne le sont point. Je rajoute, comme mon éminent collègue de Salon-de-Provence, que nous sommes très heureux de ne pas avoir à parler des AC. Très bien, mais n'oubliez jamais que ces AC ne sont pas marquées du sceau de l'inflation et que nous avons perdu depuis 2015, un montant très conséquent des AC dans notre budget.

Deuxièmement, il y a la mise en place d'une DSC et je trouve que c'est une bonne chose. Je le dis à la Présidente parce que c'est un acte politique, d'avoir maintenu cet accord ensemble, tous ensemble, et d'avoir trouvé l'équilibre qui nous permet aujourd'hui d'aider des communes en difficulté, mais d'aider aussi la capitale de notre Métropole. Moi, je m'en réjouis. Je donne simplement 2 arguments pour monter à Paris puisqu'il s'agit de cela. D'abord probablement, je sais qu'on n'est pas toujours d'accord sur la question des impôts, mais je rappelle que d'augmenter le déplafonnement du versement en transport ou versement mobilité, c'est un impôt qui s'appliquera sur les entreprises. Mais comme j'entends à Paris qu'on s'intéresse beaucoup aux grandes entreprises pour aussi équilibrer le budget de l'État, il n'y a pas de raison que nous ne le fassions pas, il faudra encore l'expliquer aux représentants des entreprises de notre territoire qui sont souvent arc-boutés contre ça.

Sans augmentation du versement mobilité, je rejoins notre collègue, on aura énormément de mal à financer l'énorme programme qui est devant nous, parce que notre Métropole, contrairement à d'autres, n'est pas sur un choc de la demande, on est sur un choc de l'offre, ce qui veut dire que les investissements sont considérables. Donc nous avons besoin d'être unis pour essayer de défendre notre territoire, mais au-delà de défendre un principe d'égalité territoriale. Et là, je fais quand même un petit trait d'humour, Madame la Présidente, vous vous en servirez probablement à Paris quand vous verrez les ministres, il est quand même hallucinant que des communes qui touchent de la dotation de solidarité urbaine, c'est-à-dire des gens qui sont élus de communes où les revenus fiscaux sont inférieurs en moyenne au seuil de pauvreté européen, soient obligées de payer une péréquation. Alors, je le dis d'autant plus que quand l'ex-président Hollande l'avait mis en place, je l'avais critiqué. Et aujourd'hui, nous avons un Premier ministre de droite qui lui aussi va chercher cette recette. C'est hallucinant, et on y va tranquillement, même si je suis de ceux qui pensent qu'il faut qu'il y ait un effort national, on va continuer, mais c'est quand même hallucinant qu'il n'y ait pas au moins une réflexion sur le plan national sur ce type de règle.

On salue bien sûr le travail du Vice-président et de l'ensemble des techniciens sur les finances et je lui dirai la chose suivante, pourvu que ça dure, Monsieur le Vice-président, pourvu que ça dure pour qu'on puisse continuer à redistribuer, mais je n'en doute pas. Et comme on a fait aussi quelques économies de fonctionnement, c'est toujours la bonne recette, là, je suis d'accord avec toi. Je tenais aussi à le remercier publiquement et l'ensemble des services, ainsi que la Présidente de la Métropole qui signera ce ROB à la fin pour le budget.

Monsieur Olivier KOUBI-FLOTTE.- Je vais commencer par remercier et féliciter Didier Khelfa, le Vice-président Khelfa, pour son travail extrêmement précis et surtout pour son sens de l'intérêt général, pour tout ce travail qui a été fait dans l'intérêt de la Métropole, dans l'intérêt de chacune des collectivités territoriales constituant la Métropole. Sur le fond, j'ai deux observations. D'abord, je vais quand même rappeler ce qu'est un ROB. La loi oblige les collectivités territoriales à débattre d'un Rapport d'Orientations Budgétaires qui énonce les lignes directrices des actions qui sont reprises ensuite en chiffre dans le budget primitif. Là, on débat d'axes politiques qui vont ensuite être traduits en chiffres. Dans ce cas-là, nos lignes directrices, celles sur lesquelles on est appelé à délibérer aujourd'hui, sont principalement de deux.

La première, c'est le désendettement et la deuxième, c'est l'investissement et l'investissement sans augmentation d'impôts, ce qui est quand même notable et méritoire. Rapidement, le désendettement. Quand on parle de désendettement, pour une collectivité territoriale, il y a un indicateur pertinent qui s'appelle la capacité dynamique de désendettement. Dynamique, parce qu'elle évolue d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution de la dette.

On considère qu'une collectivité territoriale a une dette maîtrisée à partir du moment où cette capacité dynamique de désendettement est inférieure à 5. Pour l'exercice 2023, cette capacité dynamique de désendettement de la Métropole est de 6,3. Ce 6,3 est parlant si on le met en relation avec les chiffres des années précédentes et je vous donne simplement 2 chiffres. En 2021, on était à 8,7, en 2022, on est à 7,8 et en 2023, on est à 6,3. Vous voyez comment, sur 3 ans simplement, cet indicateur évolue et comment il évolue de manière très favorable à la baisse. Il faut quand même comprendre maintenant quel est le sens de cet indicateur. Qu'est-ce que c'est que ces chiffres de 6,3, de 7,8 ? Ces chiffres mesurent le nombre d'années qui seraient nécessaires pour se désendetter si on utilisait à cette fin la totalité de la capacité d'autofinancement de la collectivité territoriale, c'est-à-dire si l'excédent du budget de chaque année était utilisé en totalité au désendettement. On pourrait aujourd'hui se désendetter en un peu plus de 6 années, ce qui est satisfaisant et ce qui est surtout beaucoup mieux que ce que ce fut dans les années passées et dans des années passées pas si lointaines.

Cet axe qui est celui du désendettement est un axe politique que nous reprenons dans ce ROB et que nous allons mettre en œuvre de manière chiffrée dans le budget primitif. Le deuxième axe politique essentiel de ce ROB est l'investissement. Nous investissons sur les 14 budgets confondus, 900 M€, dont 300 M€ sur les transports, et nous faisons cet investissement, je le répète encore une fois, sans augmenter la pression fiscale, car clairement l'attractivité d'un territoire se mesure à plein de facteurs, mais se mesure aussi au caractère raisonnable de la pression fiscale qui pèse sur les ménages et sur les entreprises. Nous investissons parce que c'est notre mission première de Métropole, de réaliser des investissements structurants pour nos communes et pour nos habitants. Nous investissons sans pour autant augmenter les impôts. Comment le faisons-nous ? Nous le faisons par la rigueur quotidienne et par la maîtrise des dépenses. Au nom du groupe, une volonté pour la Métropole, bien évidemment, nous allons voter favorablement ce Rapport d'Orientations Budgétaires. Merci madame, merci mes chers collègues.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues, même pour les plus expérimentés d'entre vous, vous aurez à traverser une période qui n'a jamais été aussi tourmentée et périlleuse pour vos collectivités. Nous avons alerté, il y a pratiquement un an, jour pour jour, lors de la discussion portant sur le ROB 2024, des perspectives macroéconomiques de notre pays qui, loin de s'améliorer, menaçaient directement les ressources de la Métropole avec pour conséquence celles de nos villes. Nous vous avons fait part de nos craintes concernant notamment l'évolution de la fraction TVA, l'évolution des taux d'intérêt de la dette et la mise en place prévisible par l'État d'un plan de diminution des dotations à la suite de l'ouverture d'une procédure de déficit excessif rendu inéluctable.

Vous aviez répondu à ces menaces par des orientations budgétaires contraintes stabilisant la dette et les dépenses, ce dont nous nous étions contentés, mais avec pour conséquence un autofinancement trop limité pour assurer les dépenses d'équipement des politiques publiques dont nous avons fait les priorités, ce que nous avons regretté. Aujourd'hui, nous nous en tiendrons à des observations de fond, en évitant tout commentaire polémique auquel sont facilement soumis les chiffres et leurs tendances, selon que l'on soit plongé dans la béatitude métropolitaine ou que l'on en dénonce ses limites.

Madame la Présidente, cher Didier, quand l'égaré nous prend de nous mettre à votre place, combien comprenons nous la difficulté de votre tâche qui consiste à nous présenter des orientations budgétaires préparées, sans même connaître le détail de la loi de finances et alors que sont avérés pour le pays une dette publique abyssale, un budget primaire déséquilibré, un déficit budgétaire plus élevé que prévu, des comptes sociaux dans le rouge, une balance commerciale déficitaire et une balance des paiements hors de contrôle. En cette période grave, où vont se combiner la situation épouvantable de l'État, notre premier et principal contributeur et la Métropole congénitalement et structurellement faible de sa dette, nous

soutiendrons les efforts que vous avez entrepris, notamment concernant la rationalisation des budgets annexes qui simplifie et rend plus lisible la structure budgétaire.

À ce sujet, nous vous réitérons notre demande d'un document de consolidation budgétaire synthétique de l'ensemble des budgets. Nous soutiendrons le travail entrepris de refacturation des coûts des fonctions support portées par le budget principal aux budgets annexes. Nous soutiendrons la démarche largement initiée, conduisant à une vision précise des investissements pluriannuels et de leur complète exécution. Nous notons enfin avec satisfaction votre engagement à respecter le contenu du pacte financier fiscal, sans renier ses faiblesses que nous avons pointées en son temps. Nous sommes satisfaits en particulier, évidemment, du respect des montants socles des AC et de l'évolution de la DSC. Cher Didier, lors de ta présentation, il nous est revenu en mémoire une citation selon laquelle la parole du sage s'écoule dans la clarté, mais que de tout temps, les hommes ont préféré boire l'eau qui jaillit des grottes les plus obscures. Ce ROB contient quelques grottes obscures.

D'abord celle de sous-évaluer les conséquences macroéconomiques que nous avons évoquées et que tu as évoquées, Didier, et qui, nous le craignons, pèseront plus sur les recettes évaluées. Nous en voyons 4 principalement, le ruissellement plus faible de la TVA, comme tu l'as dit, mais aussi un effritement du versement mobilité et une orientation des taux d'intérêt de la dette qui ne permettront pas une charge d'intérêt à la baisse pour la Métropole. Et comme tu l'as dit aussi, la bombe financière de la Caisse Nationale des retraites des agents publics qui va conduire rapidement à l'explosion des cotisations employeur de la Métropole et des villes. J'ajoute les incertitudes qui pèsent sur l'exécution du plan Marseille en Grand, comme abordé lors de notre dernière commission des finances. Ensuite, celle de vouloir continuer à maîtriser les dépenses, ce qui, traditionnellement, se traduit par leur légère augmentation. Une analyse de la pertinence de toutes les dépenses pourrait vous permettre de nous présenter un plan d'ajustement nécessaire. Enfin, celle de stabiliser la dette là où l'urgence absolue serait de la baisser.

Avec constance, nous avons toujours tenu ce même discours. Personne ne peut contester que sans cette volonté et ce courage à orienter de la sorte les budgets à venir, la Métropole n'aura pas les moyens de ses ambitions et, plus grave, ne satisfera pas le contrat impératif reçu du peuple métropolitain de dépenser plus efficacement l'argent qu'il nous confie et qu'il nous confie avec de moins en moins de consentement. La seule orientation qui vaille est celle qui permet à notre épargne de croître. Je rappelle que le taux d'épargne brut moyen des intercommunalités est de 21,3 %, alors que nous sommes à 12 % et notre objectif cible à 15 %. La croissance de l'épargne doit se faire par des efforts structurels, certainement pas par la seule dynamique fiscale, certainement pas par des dépenses d'équipements non entièrement exécutées.

Madame la Présidente, cher Didier, nous ne doutons pas de votre souhait de répondre à cette exhortation répétée depuis le début de notre mandat. La constance de cette répétition, même si elle engendre un sentiment profond de temps perdu, et la petite flamme de confiance et d'espoir que nous vous confions, puissiez-vous la protéger de toute résignation et lui permettre de dissiper l'obscurité des grottes d'une Métropole mal née et à l'héritage bien lourd à supporter. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Serrus.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Merci, Madame la Présidente. C'est un débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas de débat d'orientations budgétaires propre au budget annexe des transports, permettez-moi un constat, une précision et une réflexion sur différents sujets qui ont été abordés en matière de transport.

D'abord, le constat : pour être vice-président du GART, pour être actif au sein de Régions de France, je voudrais que nous constatons ensemble qu'il n'existe pas une collectivité aujourd'hui qui ne fasse le constat que le modèle économique de financement du choc de

transport nécessaire n'est pas satisfaisant. Nous avons partout un problème de modèle économique. Le challenge est énorme, nous devons augmenter l'offre en passant d'abord par une augmentation des investissements et les outils dont nous disposons aujourd'hui, que ce soit ici à Aix-Marseille-Provence, que ce soit dans d'autres intercommunalités, d'autres Métropoles, partout se pose la question de l'évolution du modèle économique pour pouvoir tenir ce choc. Il faut dire que nous sommes un certain nombre au niveau du GART et à Régions de France à avoir dénoncé, tout à l'heure, l'investissement sur Paris et sur la région Île-de-France a été cité. C'est beaucoup plus facile quand on dispose des moyens exceptionnels dont a été dotée la région Île-de-France et en particulier au travers du Grand Paris. Donc, il ne faut pas tout mélanger. Nous n'avons pas à porter ici un fardeau qui serait exceptionnel. Je pense que depuis 9 ans, comme l'a souligné tout à l'heure le Vice-président Pons, la Métropole est au boulot et il y a beaucoup de choses qui ont été faites.

Malheureusement, le modèle économique avec lequel nous le faisons n'est vraisemblablement pas suffisant. Une précision, sur le déplaçonnement du versement mobilité, c'est une demande aujourd'hui unanime. Le GART, vous le savez, est partagé par un groupe d'élus plutôt de gauche, un groupe d'élus plutôt de droite. À l'unanimité, nous avons demandé que ce déplaçonnement qui a été, encore une fois, accepté pour la région Île-de-France le soit partout. Après, ce sera à chaque hémicycle de se positionner, mais qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ça a été demandé à l'unanimité et le ministre Durovray qui est un homme d'expérience, qui connaît bien le sujet, a bien en tête la position de l'ensemble des acteurs des transports. Il faut monter à Paris pour aller défendre plein de sujets, mais soyons certains que ce sujet du déplaçonnement aujourd'hui, il est mis sur la table des discussions.

Puis, je voudrais amener une réflexion : c'est vrai qu'il y a eu une augmentation conséquente ici, finalement, de la dépense en matière de transport, il faut le mettre en parallèle avec l'augmentation de la fréquentation. Nous avons tenu hier une séance sur le budget régional, ce ne sont pas exactement les mêmes ressorts, mais il y a des choses quand même qui sont transposables. On a rappelé qu'entre 2018 et aujourd'hui, nous avons une augmentation de 45 % de la fréquentation dans les transports régionaux, donc quand on ramène la subvention d'équilibre, quand on ramène le budget, ce n'est évidemment pas toute chose étant égale par ailleurs. L'objectif de ce choc d'offres et de ce choc finalement d'utilisation des transports collectifs et de l'ensemble des mobilités de l'intermodalité, c'est qu'il y ait du report modal. La question qu'il faut se poser aujourd'hui, chaque fois qu'on regarde ces évolutions de budget, c'est d'abord pour quelle fréquentation et pour quel report modal. Moi je pense que dans les années à venir, que ce soit ici sur la Métropole, que ce soit dans d'autres intercommunalités, il sera absolument nécessaire, quelles que soient les solutions qui seront prises sur le modèle économique, de suivre, en même temps que l'évolution de la dépense en matière de transport, ces 2 paramètres que sont la fréquentation et le report modal. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- D'autres interventions ? *(Aucune autre intervention.)*

Monsieur Didier KHELFA.- J'ai pris beaucoup de notes, je vais essayer de faire une petite synthèse.

Dans ma présentation, je n'ai pas parlé des attributions de compensation. Vous l'avez remarqué, plusieurs d'entre vous l'ont cité, mais pour moi, c'était la ligne rouge que la Présidente m'avait demandé de ne pas franchir. Donc, pour moi, les AC ne sont pas un sujet effectivement, même si demain on risque encore de nous le rappeler au plus haut niveau. Vous êtes nombreux à dire qu'on a respecté nos engagements, mais je crois qu'on a construit et c'est Joël qui le disait, on a construit ensemble ce document. Il est légitime et normal que l'on respecte, on ne renie pas sa parole lorsqu'on travaille ensemble. Que le gouvernement puisse nous dire et ce sont les dangers que chacun d'entre vous soulève, que le gouvernement puisse dire que les collectivités locales sont la cause du déficit public ou en tout cas, que les collectivités locales doivent vraiment venir abonder et faire en sorte qu'on participe à la réduction de ce déficit public et notamment par la mise en place d'une péréquation qui sur les modalités est un

petit peu contestable, je trouve que ça, ce n'est pas normal. Il y a quelques mois, on avait rencontré avec Sophie Joissains, Jean René Cazeneuve qui, au niveau de l'Assemblée nationale, s'occupait du budget et nous disait : vos collectivités, vos établissements sont tellement bien gérés qu'on va faire appel à vous. Tout à l'heure, il a été dit, on va vous faire les poches, Monsieur le Maire, oui, c'est ce que l'État veut. Nos collectivités sont plutôt bien gérées, en tout cas, nous, on ne vote pas nos budgets en déficit, on les vote en équilibre et on fait en sorte qu'on respecte nos différents engagements. Il faut juste rappeler que la péréquation qu'on nous propose, certaines communes de notre Métropole vont être fortement impactées. Tout à l'heure Frédéric parlait, lui c'est 1 M€, Nicolas à côté, c'est 1,5 M€, Vitrolles 1,5 M€, Istres 2,3 M€, Aix 4,3 M€, donc effectivement, cette péréquation pour les communes, oui, la ville de Marseille 27 M€, pardon Benoît. Donc effectivement, ça fait beaucoup.

Il va falloir et là c'est pour répondre et rebondir sur ce que Joël disait, faire entendre nos voix au plus haut niveau de l'État. L'AMF a commencé. Il y a le président de l'AMF, mais il y a aussi André Laignel qui maîtrise les budgets communaux et intercommunaux depuis des années et qui a commencé à sortir un certain nombre d'interventions et je crois qu'il faut, à tous les niveaux qui sont les nôtres, qu'on soutienne ce type d'initiative. Taper sur les collectivités locales, taper sur les établissements publics de coopération intercommunale, ce n'est pas la solution pour renflouer les caisses de l'État ou alors c'est une vision à très court terme. C'est vrai que dernièrement, ce même Monsieur que j'ai cité tout à l'heure nous disait, nous, on n'a pas les moyens de réparer des fuites dans nos bâtiments de l'État alors que vous, vous faites des dépenses dont vous n'avez pas forcément besoin. Je pense qu'on n'a pas de leçon à recevoir et que lorsqu'on fait une dépense, c'est qu'on l'a mûrement réfléchi et qu'on a pesé tous les tenants et les aboutissants, et que nos administrés en ont réellement besoin.

On a parlé du VM, bien sûr, il faut que l'on continue nos actions pour essayer le déplafonnement. Le FPIC, oui, le FPIC, là aussi, on a essayé à tous les niveaux de bouger les règles et de faire rentrer tout ce qui est politique de la ville, on n'y arrive pas. Je rappelle simplement qu'on sort du FPIC, parce qu'on est, de mémoire, 747^{ème} au classement, alors que les 745 sont éligibles. Donc vous voyez, on est très proche.

Jean-Christophe, j'entends la demande réitérée du document de consolidation des différents budgets, promis sur le prochain document, nous mettrons cela en place. Tu as évoqué 4 dangers que je rejoins au niveau macro et le ruissellement faible de la TVA, ça, on le sait. L'effritement de la dynamique sur le versement mobilité, on le sait, la participation qui va être la nôtre sur la Caisse Nationale des retraites, on le sait. En revanche, quand tu dis l'augmentation de l'intérêt de la dette sur nos budgets, juste pour ta compréhension, entre 2024 et 2025, nous allons faire baisser l'intérêt de la dette de 5 M€, parce que nous avons su en son temps consolider notre dette, nous avons su en son temps rationaliser notre dette et on a une dette qui est pour la majorité de son stock, sur des emprunts qui sont à un taux fixe. Voilà ce que je pouvais dire, en tout cas, on a construit ensemble les conditions de la réussite qui est la nôtre en matière de trajectoire financière, et c'est ensemble que l'on doit pouvoir continuer à la maintenir.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, monsieur Khelfa. Merci pour ces débats. D'abord mes premiers remerciements iront à Didier et à l'ensemble des services, le DGS aussi, puisque beaucoup de choses ont été faites depuis la création de la Métropole et on arrive à un moment particulier où effectivement, nous tenons nos engagements. Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit d'un côté comme de l'autre. Aujourd'hui, notre pays est sur une ligne de crête où nous nous apercevons que la situation actuelle n'est pas du tout favorable, puisque récemment la France a emprunté à des taux plus importants que ceux de la Grèce. Nous sommes dans une situation où budgétairement, nos dépenses sont largement supérieures à ce qu'elles devraient être. Nous sommes dans une situation où l'État a le droit de faire des déficits alors que nous, nous devons être équilibrés dans l'ensemble de nos budgets et nous le sommes. Nous travaillons au quotidien pour pouvoir maintenir cet équilibre. Le rôle des collectivités territoriales

est primordial, essentiel, parce que nous sommes les premiers maillons et les derniers maillons d'une chaîne qui a bien montré sur les dernières élections que les Français avaient besoin d'avoir des élus qui soient à leurs côtés, près d'eux, sensibles à leurs attentes.

Nous avons eu plusieurs interventions qui m'ont fait chaud au cœur, parce que vous parlez du VM. Juste une chose, le VM, il faut qu'on le fasse en bonne intelligence. On ne peut pas aujourd'hui dire qu'on va augmenter le VM comme ça. Il faut qu'on le fasse en accord avec les entreprises par rapport à des zones d'activité, par rapport à des offres de transport. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, mais effectivement, l'ensemble des gouvernements nous ont dit qu'ils allaient rééquilibrer les choses, parce qu'ils ont une forte pression également sur la Métropole de Lyon et sur notre Métropole aussi. Il faut le faire main dans la main avec l'ensemble des acteurs. Comme je vous le dis, nous n'augmenterons pas les impôts encore cette fois-ci, pour 2025, car les entreprises et les ménages sont suffisamment chargés comme ça et que les augmenter, ce serait encore aggraver les choses et un peu redonner le ballon aux autres. Monsieur le maire de Miramas, on va être très attentif à cette façon de l'avancer.

Sur Aix, merci pour cet excès de confiance et cette flamme de confiance que vous nous envoyez, Monsieur Gruvel, je le prends avec beaucoup de sérieux, mais surtout pour vous remercier aussi du fait qu'effectivement, nous voyons que nous sommes dans la même galère et que nous essayons de ramer dans le même sens. Nous ne revenons pas sur les fondamentaux, comme je vous l'ai toujours dit, cette Métropole sera ce que nous en ferons, nous. On a ce qu'on a, on a hérité et maintenant on essaye d'avancer et je crois que nous avançons dans le bon sens des choses.

Merci, Monsieur Isnard, parce que finalement je prends acte que la Métropole est bien gérée, et donc c'est une belle évolution aussi étant donné l'investissement des uns et des autres. Les propos de Monsieur le maire de Marseille en introduction, relayés également par Monsieur Canicave, prouvent bien qu'aujourd'hui, nous sommes tous dans la même galère.

Juste un petit détail, Monsieur Canicave, ce n'est pas la première fois que je l'entends, je pense qu'il va falloir qu'on soit extrêmement unis les uns avec les autres, même si nous ne sommes pas d'accord sur tout, il y a une chose sur laquelle nous sommes d'accord, c'est notre rôle par rapport aux habitants, notre rôle par rapport à la vie de tous les jours, bien entendu que nous allons aller demander confirmation de nos différents plans. Je pense que le maire de Marseille a dû faire comme moi, il a demandé un rendez-vous au Premier ministre pour qu'on le rassure sur le plan des écoles. Je vais faire pareil sur le plan du transport pour qu'on soit sûr que l'argent qui nous a été annoncé ne nous file pas sous le nez. À titre informatif, ce matin, j'étais avec le préfet qui planchait avec moi sur une table ronde au niveau de l'union patronale, il nous a confirmé que le plan Marseille en Grand, j'ai donc inclus à l'intérieur la totalité des perspectives, devait être maintenu. Sachez que nous avons également l'État local qui est à nos côtés pour pouvoir maintenir ces investissements qui sont importants, des investissements qui nous sont indispensables, puisque Didier l'a dit, 900 M€ investis sur un territoire, ce n'est pas rien aujourd'hui et je pense que les entreprises en sont contentes, mais nous aussi et nous en avons besoin, comme je le dis régulièrement.

La seule chose, Monsieur Canicave, certes oui, je connais bien Monsieur Barnier, c'est un ami de longue date. Je connais bien plusieurs membres du gouvernement, ce sont des amis. Vous le savez comme nous le savons, ce ne sont pas toujours les amis, vous savez, c'est comme dans les familles, c'est toujours pareil. On sacrifie d'abord notre famille avant de sacrifier les autres. Je pense que la petite musique que j'entends depuis un petit moment disant ce sont vos amis, ils vont vous écouter, je ne vais pas vous renvoyer sur le fait que vous avez eu des amis précédemment, ils ne vous ont pas plus écouté, que ce soit de droite ou de gauche, je pense que c'est la même chose, ils font comme ils peuvent avec ce qu'ils ont. Nous, nous devons montrer notre solidarité. Si vous en êtes d'accord, cher Joël, essayons de voir les choses un peu plus haut, parce que dans le gouvernement précédent, vous aviez aussi des amis, les deux Premiers ministres précédents étaient issus du parti socialiste, on pourrait donc dire à peu près la même chose.

Sur le principe, ce que je pense, c'est qu'aujourd'hui, ça il faut le mettre un peu de côté. Promis juré, si Lucie Castets revient, je le mettrai de côté aussi. C'est une plaisanterie. Sur le principe, aujourd'hui, il en va de la vie de nos collectivités. Quand nous faisons nos budgets qui sont équilibrés, ces budgets-là, ils sont faits de manière cohérente, en fonction des politiques que nous avons déterminées. Et si nous, nous n'arrivons pas à joindre les deux bouts, ça va être véritablement une tombée d'un côté qui ne nous convient pas. Nous ne répondrons plus à nos habitants. Si nous disparaissions, à ce moment-là, je pense que la France sera dans une très mauvaise pente, c'est ce que nous ne voulons pas et nous ne voulons pas en arriver jusque-là.

J'en appelle à la responsabilité de chacun et de chacune. Il va falloir faire des efforts, nous en sommes tous conscients et je pense que vous aussi vous êtes d'accord pour faire ces efforts pour ne pas que l'on casse complètement la machine. Mais ces efforts, il faut les faire main dans la main. Il ne faudrait pas que l'on soit confronté, comme nous l'avons été la dernière fois, face à ce pacte de défiance qui nous avait été envoyé par le gouvernement, qui n'a jamais été appliqué d'ailleurs, entre parenthèses, donc sur ce principe-là, certes faire des efforts, écouter des assemblées qu'elles soient de la Région, du Département, des intercommunalités, des maires de France pour que l'on puisse bâtir quelque chose ensemble. C'est le message que j'aimerais que l'on porte tous ensemble aujourd'hui, en disant que nous, nous sommes des élus responsables, que dans nos collectivités nous voulons continuer à être aux côtés de nos habitants et que nous voulons bien faire des efforts, mais que nous n'allons pas complètement scier la branche sur laquelle nous sommes. C'est ensemble que nous y arriverons. Notre rôle est essentiel, il est essentiel sur le devenir non seulement de nos collectivités et surtout de notre pays et du respect de nos démocraties.

Ce débat d'orientations budgétaires, c'est vrai que le couperet est tombé aujourd'hui, est une proposition. Derrière, on sait bien comment se passent les propositions, nous allons chacun et chacune tirer la charrue dans le même sens et si nous la tirons ensemble dans le même sens, quelles que soient nos différences politiques, je pense que ce sera entendu au plus haut niveau de l'État. En tout cas, je pense que le gouvernement en place n'a pas la tâche facile et que nous avons besoin aussi d'être tous solidaires les uns et les autres pour trouver d'autres marges de manœuvre et expliquer à l'État que oui, il faut qu'il fasse des efforts et peut-être que si l'État nous montre les efforts qu'il fait, nous pourrions accepter de faire davantage d'efforts nous aussi de notre côté, parce que c'est important de donner cet exemple.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci pour ce débat d'orientations budgétaires. Je ne sais plus ce qu'on vote, je vais demander à mon DGS. On vote le rapport ou l'acte d'avoir débattu.

Nous votons l'acte d'avoir débattu. Nous ne votons pas encore complètement le budget, ne vous inquiétez pas, ce n'est pas un blanc-seing.

Sur l'acte selon lequel nous avons débattu, y a-t-il des oppositions ?

Aucune opposition. Nous avons débattu, tout le monde est d'accord. L'acte selon lequel nous avons débattu a été validé.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Nous passons au rapport suivant. Merci à toutes et à tous. On peut applaudir Monsieur le rapporteur général très fort.

(Applaudissements.)

44. FBPA-018-10/10/2024-CM – Création de la régie des crématoriums métropolitains

Sur le 44, pas d'autres interventions ? Pas d'opposition ? Abstention, c'est noté, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

45. FBPA-019-10/10/2024-CM – Approbation de la dissolution de la RICVD

45, pas d'opposition, c'est noté, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

46. FBPA-020-10/10/2024-CM – Approbation de la convention constitutive de création du service facturier (SFACT) de la Métropole Aix-Marseille-Provence

46, il est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

47. FBPA-021-10/10/2024-CM – Occupation de locaux par des services administratifs de la Métropole Aix-Marseille-Provence et versement d'une compensation sur le budget annexe "Immobiliers d'Entreprises"

47, abstention, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

48. FBPA-022-10/10/2024-CM – SEM Immobilier Développement Aix-Marseille-Provence (ex-SEM Façonéo) - Rachat des parts des actionnaires sortants.

48, abstention, il est adopté.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

49. FBPA-023-10/10/2024-CM – Autorisation donnée à la SEM Ouest Provence Habitat de prendre des participations dans une société civile de construction vente

49, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

50. FBPA-024-10/10/2024-CM – SEM Ouest Provence Habitat : Fusion/absorption de la SEM de Mallemort

50, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

51. FBPA-025-10/10/2024-CM – SPL La Ciotat Shipyards - Autorisation donnée au Président de LCS de cumuler les fonctions de Président Directeur Général

51, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et Indépendants

52. FBPA-026-10/10/2024-CM – SPL La Ciotat Shipyards - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

52, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

53. FBPA-027-10/10/2024-CM – SEM Façonéo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

53, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

54. FBPA-028-10/10/2024-CM – SPL Façonéo - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

54, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

55. FBPA-029-10/10/2024-CM – SPL Aménagement d'Intérêt National Aix-Marseille-Provence - SPLA-IN - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

55, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

56. FBPA-030-10/10/2024-CM – SPL Sens Urbain - Rapport annuel de l' élu mandataire 2023

56, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

57. **FBPA-031-10/10/2024-CM – SPL Nautisme - Pôle Nautisme Mer et Développement - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

57, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

58. **FBPA-032-10/10/2024-CM – SPL Soleam - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

58, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

59. **FBPA-033-10/10/2024-CM – SEM Ouest Provence Habitat - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

59, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

60. **FBPA-034-10/10/2024-CM – SEM Pôle Aéronautique Istres Etang de Berre - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

60, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

61. **FBPA-035-10/10/2024-CM – SPLA Pays d'Aix Territoires - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

61, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

62. **FBPA-036-10/10/2024-CM – SEMAGORA - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

62, prendre acte.

Le Conseil prend acte du rapport.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

63. **FBPA-037-10/10/2024-CM – Approbation du Nouveau Règlement Intérieur du Conseil des Jeunes Métropolitains**

Voici les rapports 63 et 64 de Madame Miquelly, ont reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'opposition sur le 63 ? Adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

64. FBPA-038-10/10/2024-CM – Approbation de l'attribution de titres de transport libre circulation pour les membres du Conseil des jeunes Métropolitains

64, pas d'opposition. Ils sont adoptés.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

65. FBPA-039-10/10/2024-CM – Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Je présente les rapports 65 à 76 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Sur le 65, pas d'opposition, adopté. Madame Camard, pas d'opposition sur le 65 ?

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

66. FBPA-040-10/10/2024-CM – Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°13)

66, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

67. FBPA-041-10/10/2024-CM – Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°7)

67, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

68. FBPA-042-10/10/2024-CM – Dossier retiré

68, retiré.

69. FBPA-043-10/10/2024-CM – Approbation de la mise à jour du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la Métropole Aix-Marseille-Provence au bénéfice des élus et des agents

69, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

70. FBPA-044-10/10/2024-CM – Régie métropolitaine d'action sociale - Modifications du règlement intérieur et de la liste des membres du Conseil d'Exploitation

70, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

71. FBPA-045-10/10/2024-CM – Lancement d'ateliers de codéveloppement ouverts aux managers confirmés des communes de l'aire métropolitaine - Approbation d'une convention cadre

71, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

72. FBPA-046-10/10/2024-CM – Rapport d'activités de la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2023

72, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

73. FBPA-047-10/10/2024-CM – Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

73, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

74. FBPA-048-10/10/2024-CM – Rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales au titre de l'exercice 2023

74, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

75. FBPA-049-10/10/2024-CM – Modification du règlement intérieur du Conseil de développement annexé au règlement intérieur du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Un petit mot pour nos amis du conseil de développement, un grand merci pour ce qu'ils font sous la présidence de Monsieur Sperling qui, au quotidien, mettent beaucoup d'âme et beaucoup de temps de leur travail pour pouvoir avancer sur des propositions que nous regardons avec intérêt. Merci aux élus qui en même temps y participent, c'est un travail collaboratif et également avec nos jeunes élus métropolitains qui sont également présents, en tout cas, c'était important pour moi de leur rendre hommage, de leur dire que l'on compte sur eux pour continuer à nous donner de bonnes idées, à comparer nos idées, on ne peut pas toujours tout prendre, mais on prend beaucoup de leur inspiration et je voulais les remercier du fond du cœur sous l'égide de Monsieur Sperling, d'apporter cette contribution qui nous est bien utile et je pense qu'on peut les applaudir du fond du cœur, parce que vraiment, c'est un bel investissement qu'ils font.

(Applaudissements.)

Sur ce rapport, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

Présentation du rapport d'activité, pas d'opposition ? Je vous conseille d'aller le regarder sur le site, il y a beaucoup de belles choses à l'intérieur.

76. FBPA-050-10/10/2024-CM – Présentation du rapport d'activité 2022-2024 du Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h22)

Sur la commission cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement, Monsieur Montécot, du rapport 77 au rapport 83.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports ? Pas de demande d'intervention. On va passer au vote.

77. URBA-001-10/10/2024-CM – Approbation du bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Marseille-Provence-Métropole

77 pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

78. URBA-002-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Marseille-Provence - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité - Réalisation de bassins de rétention sur la commune de Septèmes-les-Vallons - Bilan de la concertation

78, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

79. **URBA-003-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE du Terminus Val'Tram sur les communes de La Bouilladisse et Peypin**

79, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

80. **URBA-004-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU des Gargues et de Saint-Pierre-les-Aubagne sur la commune d'Aubagne**

80, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Vote contre de M. Giovannangeli

81. **URBA-005-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile - Modification n°2 - Bilan de la concertation**

81, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

82. **URBA-006-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Modification n°3 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU du quartier du Roure**

82, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

83. **URBA-007-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mallemort - Engagement de la modification n°4**

83, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

84. **URBA-008-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pélissanne - Modification n°5 - Bilan de la concertation**

Sur le 84 qui a reçu un avis favorable de la commission, je le rapporte puisque Monsieur Montécot ne peut pas le rapporter ni participer au vote, c'est le PLU de la commune de Pelissanne, la cinquième modification, y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Pas d'opposition ? Il est adopté avec l'abstention de Monsieur Montécot.

Le rapport est adopté.

P. Montecot ne prend pas part au vote

85. **URBA-009-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres - Approbation de la révision n°1 - Approbation du zonage pluvial - Avis sur le périmètre délimité des abords du monument historique "Bateau de Suffren"**

Monsieur Montécot, du 85 au 113. Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention du 85 au 113 ? Je vais donc dérouler les votes. 85, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

86. **URBA-010-10/10/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Martigues - Modification simplifiée n°1 - Décision de non réalisation d'une évaluation environnementale**

86, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

87. **URBA-011-10/10/2024-CM – Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays de Martigues**

87, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

88. **URBA-012-10/10/2024-CM – Concertation préalable à l'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile avec l'opération "Interface Vallée de l'Huveaune - Bras d'Or à Aubagne" et portant sur la déclaration d'utilité publique, le parcellaire et l'évaluation environnementale de l'opération - Définition des objectifs poursuivis et de modalités de la concertation**

88, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

89. **URBA-013-10/10/2024-CM – Approbation du bilan de la concertation publique règlementaire préalable relative au projet de renouvellement urbain de La Castellane La Bricarde 15ème et 16ème arrondissements de Marseille - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

89, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

90. **URBA-014-10/10/2024-CM – Actualisation de la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de la commune d'Aix-en-Provence**

90, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

91. **URBA-015-10/10/2024-CM – Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager de la commune d'Aix-en-Provence - Révision - Engagement du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Entremont Saint Donat**

91, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

92. **URBA-016-10/10/2024-CM – Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur "Chemin du Bion" à Saint-Chamas, entre la Métropole et la société Foncier Conseil**

92, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

93. **URBA-017-10/10/2024-CM – Bilan de la participation par voie électronique pour la mise à disposition de l'étude d'impact sur le projet de la Zone d'Aménagement Concerté Les Lauves à Saint-Paul-Lez-Durance**

93, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

94. **URBA-018-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°6 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté des Vergeras à Saint Estève Janson**

94, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

95. **URBA-019-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative au réaménagement du quartier du Liourat à Vitrolles dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

95, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

96. **URBA-020-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à la Zone d'Aménagement concerté de la Burlière à Trets**

96, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

97. **URBA-021-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour la Zone d'Aménagement Concerté Eco Quartier du Vallat à Meyrargues**

97, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

98. **URBA-022-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la concession d'aménagement avec la SPLA Pays d'Aix Territoires relative à l'aménagement de la ZAC Cap Horizon à Vitrolles**

98, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

99. URBA-023-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°26 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à l'opération Château-Gombert Marseille 13ème arrondissement

99, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

100. URBA-024-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°27 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à l'opération Zone d'Aménagement Concertée Saint-Louis Marseille 15eme arrondissement

100, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

101. URBA-025-10/10/2024-CM – Approbation d'un traité de concession d'aménagement avec la SOLEAM relatif à la Zone d'Aménagement Concerté des Florides sur les communes de Marignane et Gignac-la-Nerthe

101, déport de monsieur Amiraty bien entendu, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

C. Amiraty, I Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

102. URBA-026-10/10/2024-CM – Dossier retiré

102, le dossier est retiré.

103. URBA-027-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°14 à la concession d'aménagement de la Savine à Marseille 15ème arrondissement avec la SOLEAM

103, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

104. URBA-028-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°12 à la concession d'aménagement Vallon de Malpassé à Marseille 13ème arrondissement passée avec la SOLEAM - Intégration dans la concession de l'opération NPNRU de création d'une voirie de liaison entre la traverse Signoret et la traverse des Cyprès, extension du périmètre et prorogation de la concession

104, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

105. URBA-029-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement Ecoquartier Oasis à Miramas passé avec la SOLEAM

105, pas d'opposition, adopté. Tous ceux qui participent sont de déport automatiquement, je n'ai pas la liste.

Le rapport est adopté.

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

106. URBA-030-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie de la Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux à Cuges-les-Pins - SEM Façonéo

106, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

107. URBA-031-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement avec la SEM Faconeo relative à la Zone d'Aménagement Concerté des Vigneaux sur la commune de Cuges-les-Pins

107, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

G. Gazay, C. Pila, D. Reault et H. Pons ne prennent pas part au vote.

108. URBA-032-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°8 à la concession d'aménagement avec l'Ehpad Ouest Provence relative à la Zone d'Aménagement Concerté de Trigance sur la commune d'Istres

108, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

109. URBA-033-10/10/2024-CM – Approbation de la participation financière de la Métropole pour la concession d'aménagement du quartier de La Castellane La Bricarde et approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage au concessionnaire ERILIA par ajustement mineur à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier La Castellane La Bricarde à Marseille (15e et 16e arrondissement).

109, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

110. URBA-034-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED - Boulevard du Littoral S4-Brauquier (hors éclairage public)- Remise des ouvrages de compétence

métropolitaine aménagés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et remboursement de la T.V.A

110, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

111. URBA-035-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED (Cité de la Méditerranée) - Opération "Aménagement de la voie nouvelle Sud rue Jean Gaspard Vence et du trottoir Sud du boulevard Mirabeau" - Remise à la Métropole des ouvrages réalisés par l'EPAEM - Remboursement de la TVA afférente

111, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

112. URBA-036-10/10/2024-CM – Zone d'Aménagement Concerté CIMED-Arenc-Secteur Centre-îlots 3 et 4 - Remise des ouvrages de compétence métropolitaine aménagés par l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et remboursement de la T.V.A

112, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

113. URBA-037-10/10/2024-CM – Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable pour l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain sur le quartier du Petit Séminaire à Marseille 13ème arrondissement

113, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

114. URBA-038-10/10/2024-CM – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre du futur Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau

Monsieur Amiraty sur le rapport 114, favorable. Merci. Avez-vous des observations ?
Pas d'observation, pas d'opposition, donc il est adopté.

Le rapport est adopté.

COHÉSION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT (16h25)

Sur les rapports cohésion sociale, habitat, logement, Monsieur Ytier, du rapport 115 au rapport 125.

Monsieur David YTIER.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions du 115 au 125 ? Pas d'intervention.

115. CHL-001-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2023-2025 entre l'Etat et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord

115, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 116. CHL-002-10/10/2024-CM – Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Modification de la délibération n° DEVT 003-1437/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016**

116, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 117. CHL-003-10/10/2024-CM – Concession d'Aménagement de l'ensemble immobilier du Parc Kalliste à Marseille 15ème arrondissement - Approbation du projet simplifié d'acquisition publique de la copropriété du bâtiment G en vue de sa démolition - Demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation au profit du concessionnaire Marseille Habitat suite au jugement de déclaration de carence du syndicat des copropriétaires du bâtiment G**

117, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 118. CHL-004-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de renouvellement Urbain (OPAH RU) sur les secteurs de "Noailles" dans le 1er arrondissement de Marseille, "Cœur Belle de Mai" dans le 3e arrondissement de Marseille et de "Hoche Versailles Pelletan" dans le 3e arrondissement de Marseille - Approbation des trois conventions partenariales d'objectifs et de financements**

118, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

- 119. CHL-005-10/10/2024-CM – Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre de la Belle de Mai à Marseille 3ème arrondissement dans le cadre du projet de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain Marseille Belle de mai**

119, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

- 120. CHL-006-10/10/2024-CM – Lutte contre l'habitat indigne et dégradé - Instauration de l'autorisation préalable de mise en location sur le périmètre Hoche-Versailles à Marseille 3ème dans le cadre du projet d'opération d'amélioration de l'habitat**

120, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

121. CHL-007-10/10/2024-CM – Pérennisation du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans le centre ancien de Gardanne

121, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

122. CHL-008-10/10/2024-CM – Modification du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés dans les centres-villes de Martigues et Port-de-Bouc

122, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

123. CHL-009-10/10/2024-CM – Mise en œuvre à titre expérimental du dispositif du permis de louer des logements privés sur le centre ancien de La Ciotat

123, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

124. CHL-010-10/10/2024-CM – - Approbation de l'avenant n°17 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relative à la RHI Saint Mauront-Gaillard à Marseille 3ème arrondissement

124, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

125. CHL-011-10/10/2024-CM – Concession d'aménagement de l'opération de restauration immobilière du Centre-Ville de La Ciotat conclue avec la Soleam - Approbation de l'avenant n°23

125, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

I. Campagnola Savon, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi,
A. Rousset, D. Ytier, M. Roux ne prennent pas part au vote

Monsieur Montécot, du 126 au 128.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable de la commission.

126. CHL-012-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence portant sur les opérations de renouvellement urbain "Noailles" et "Cœur Belle-de-Mai"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Madame Biaggi sur le 126. Allez-y, Madame Biaggi.

Madame Solange BIAGGI.- Madame la Présidente, sur ce rapport 126, qui concerne les concertations sur les îlots de Noailles et de la Belle de Mai, c'est vrai que je vais encore un peu embêter nos élus métropolitains, c'est encore à Marseille, mais je voulais mettre en avant que vous avez créé cette structure qui est la SPLA-IN dirigée par le Président David Ytier et son conseil d'administration dont je fais partie. On fait un travail depuis, que je trouve remarquable et on avance vite sur l'habitat indigne, mais on ne fait pas que l'habitat indigne, on fait ce qui est autour de l'habitat indigne. Il va y avoir deux concertations en novembre sur Noailles et sur la Belle de Mai. Je voulais dire aussi qu'il y a eu un peu un miracle. Aujourd'hui, c'est un peu le jour des miracles. Ce jour-là, au dernier conseil d'administration, nous sommes arrivés à nous mettre d'accord avec la maire de secteur, Madame Camard, Madame Prigent pour la voirie, le cabinet de Monsieur Krehmeier. Nous sommes d'accord non seulement pour ce qui va se faire autour de Noailles et de la Belle de Mai mais aussi pour les jours de concertation.

Je voulais quand même rappeler que c'est une structure qui est très importante, dont la Métropole a 58 % des parts, la ville de Marseille 6 % et l'État 36 %. Ce sont des financements, Madame la Présidente, que vous êtes allée chercher d'arrache-pied et que vous avez obtenus avec les dents à l'État et que nous avons mis en place depuis 2021, qui fait un travail remarquable. Enfin, nous allons avoir les premières choses à la rue Jean Roch, le 16 octobre, où vous venez, Madame la Présidente, je crois qu'il y a aussi le maire de Marseille qui vient, Monsieur Payan. Tout le monde sera là pour qu'on arrive à résoudre ce problème de l'habitat indigne. Vous savez que la Belle de Mai, pour moi, c'est un secteur qui me plaît particulièrement. Voilà, mesdames et messieurs les élus. Désolée pour les élus métropolitains.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Biaggi. Sur ce rapport, pas d'autres observations, pas d'opposition ? Il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

127. CHL-013-10/10/2024-CM – Programme Partenarial d'Aménagement - Approbation de l'avenant n°1 à la concession d'aménagement avec la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence portant sur l'intervention multisites pour la réalisation de travaux de recyclage/réhabilitation d'immeubles dégradés

Sur le 127, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

128. CHL-014-10/10/2024-CM – Projet Partenarial d'Aménagement - Approbation des modalités de concertation publique pour les projets de requalification des espaces publics dans le cadre de la concession d'aménagement "Noailles, Cœur Belle de Mai" confiée à la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence

Sur le 128, pas d'observation, pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

129. CHL-015-10/10/2024-CM – Transfert des aides financières dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine et du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain sur Marseille - Approbation de l'avenant n°3 à la convention fixant les modalités de transfert à la Métropole des participations régionales octroyées au GIP Marseille Rénovation Urbaine dans le cadre de ces programmes - Modification de la délibération n°CHL-008-12696/22/CM du 20 octobre 2022

Monsieur Alvarez sur le 129.

Monsieur ALVAREZ.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (15h55)

130. ECOR-001-10/10/2024-CM – Approbation de la Feuille de route "Industries Culturelles et Créatives" de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la stratégie du développement économique des entreprises, commerces et relance, Monsieur Charroux du 130 au 131.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Il n'y a pas d'opposition, Madame la Présidente, mais peut-être puis-je intervenir sur le 130, tout en vous remerciant de me permettre de le faire et de m'avoir confié cette délégation. Merci Madame la Présidente.

En effet, je voudrais évoquer ce sujet. Durant plein d'années, les ICC, les industries culturelles et créatives se sont significativement développées et constituent un secteur de premier plan au sein de l'économie française, et en Europe également. Pour ce qui concerne notre Métropole, Aix-Marseille-Provence, au regard de ses compétences et de son fort engagement pour l'accompagnement et le développement des filières d'excellence, la Métropole a identifié la filière numérique, industrie culturelle et créative, microélectronique d'ailleurs également, comme une des 6 filières stratégiques dans son agenda du développement économique métropolitain actualisé en juin 2022 et voté à l'unanimité, je veux le rappeler, par notre assemblée. Ce rapport visant l'adoption d'une feuille de route pour les ICC, les industries culturelles et créatives, propose donc que la Métropole s'engage sur cette filière avec ses moyens et compétences en matière d'aménagement économique, d'accompagnement aux entreprises, d'animation des écosystèmes, et de coordination des acteurs d'insertion, d'emploi, ainsi que d'attractivité. L'engagement métropolitain sur les ICC s'accorde par ailleurs avec la définition de sa politique culturelle qui a été délibérée en octobre 2023.

Cette feuille de route des ICC présente un état des lieux de la filière, recensant ses forces, par exemple, une dynamique culturelle incarnée par des événements de renommée internationale. Par exemple aussi un réseau d'acteurs publics, privés engagés et un maillage d'infrastructures de qualité, mais également de quelques faiblesses, mais elle évoque aussi les grands enjeux qui sont construits à partir des besoins et attentes actuels et futurs des acteurs. Elle propose ainsi une stratégie de positionnement territorial qui précise les ambitions communes et les objectifs stratégiques de moyen et long termes, traduit dans un programme d'une trentaine d'actions qui sera actualisé et amendé au fil de sa mise en œuvre, et articulé autour de 5 orientations stratégiques prioritaires. Accroître l'offre foncière et immobilière pour permettre le développement de la filière. Renforcer et structurer l'offre des services aux entreprises. Améliorer la lisibilité et l'attractivité du territoire, ce qui nous importe fortement.

Contribuer à la création d'un pôle Euromed Afrique et enfin, soutenir les projets structurants de la filière, le premier projet soutenu étant next stage, un studio de réalité virtuelle qui est accueilli dans les locaux de Provence Studio à Martigues.

Au-delà de sa portée stratégique, la feuille de route ICC identifie les nombreux acteurs de l'écosystème associés dans une démarche partagée afin de conjuguer les efforts et optimiser les moyens de chacun. Les grandes lignes de cette feuille de route ont d'ailleurs été partagées avec tous les partenaires des entreprises culturelles et créatives le jeudi 19 septembre 2024, donc très récemment, et elles ont reçu un accueil positif. Ces actions n'ont pas vocation à se substituer à ce qui est réalisé par les partenaires ou les communes, mais encore une fois, à les inscrire dans une cohérence métropolitaine et en optimiser les effets. Dans la réalisation de cette feuille de route ICC, je voudrais citer quelques actions concrètes qui sont déjà engagées et bien d'autres seront encore engagées.

Par exemple, dans la filière cinéma, on a déjà à titre d'exemple en 2023, près de 430 productions françaises et internationales accueillies sur le territoire métropolitain représentant près de 2 200 jours de tournage, c'est assez extraordinaire et près de 90 M€ de retombées. Par ailleurs, pour soutenir cette dynamique, la Métropole a lancé en 2024, donc cette année, le FACAMM, c'est-à-dire le Fonds d'Aide au Cinéma, à l'Audiovisuel et au Multimédia Métropolitain qui vise des projets de longs métrages, de séries, de fictions, d'animations qui sont dotés d'un budget pour 2024 de 275 k€ pour renforcer l'attractivité du territoire avec déjà 8 projets soutenus, représentant près de 14 M€ de retombées sur l'économie locale.

Je veux citer également le premier anniversaire de la cinéma base, volet de Marseille en Grand. C'est la base logistique pour la préparation du tournage de films et de fiction qui a accueilli 27 productions depuis sa création et généré plus de 150 emplois en une année seulement. Et enfin, dernier point que je voudrais citer, au titre de sa compétence enseignement supérieur et de recherche, la Métropole met au vote de ce Conseil, un soutien de 150 k€ à l'école du cinéma SATIS d'Aix Marseille Université, située à Aubagne qui devient la quatrième école supérieure publique de cinéma en France. Elle a pour ambition de participer à sa mesure, au développement de la postproduction image sur le territoire métropolitain, un véritable enjeu pour la filière, parce que la postproduction qui vient après les tournages, permet de demeurer sur le territoire métropolitain au lieu de rejoindre des unités de postproduction dans la région parisienne. Mais c'est également le soutien des initiatives inédites et innovantes des secteurs de niche à fort potentiel de création de valeur comme le marché des imaginaires numériques, je passe. Telles sont les raisons, Madame la Présidente, qui nous incitent à proposer au Conseil métropolitain d'adopter cette délibération qui souligne 3 points : d'abord que la filière des industries culturelles et créatives est une priorité de l'action économique métropolitaine, chère à notre ami Gazay, deuxièmement que le développement de la filière a pour objectif la création d'emplois et la croissance des entreprises, et enfin, que le travail partenarial mené avec les acteurs de l'écosystème des ICC, dans le cadre de la feuille de route, a permis la formalisation d'une version stratégique partagée. Merci madame la Présidente de votre écoute.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci Monsieur le Vice-président aux images créatives.

Sur ce rapport, y a-t-il des observations ?

Aucune observation. Des oppositions ? Pas d'opposition, il est adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

131. ECOR-002-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2024-2025

Sur le 131, pas d'observation, pas d'opposition, adopté.

Le rapport est adopté.

Abstention du groupe RPR et Indépendants

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h36)

132. TCM-001-10/10/2024-CM – Approbation du dispositif de soutien à la végétalisation et désimperméabilisation des copropriétés

Sur la transition écologique, énergétique, cycle de l'eau, mer, littoral, je rapporte le 132 et le 133. Des interventions ? Oui, monsieur Gilles.

Monsieur Bruno GILLES.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, l'accès à la nature est aujourd'hui plébiscité par la plupart des habitants, les urbains souhaitent profiter de la fraîcheur, s'aérer, se protéger du soleil et sont également soucieux de préserver leur cadre de vie. Les solutions pour contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et à protéger la biodiversité en copropriété sont nombreuses. La Métropole y prend toute sa part et souhaite accentuer ces dispositifs pour préserver l'environnement et la qualité de vie de ses habitants. De ce fait, Madame la Présidente, vous avez annoncé lors de vos vœux du 8 janvier 2024, la mise en place d'une aide au verdissement des copropriétés privées. Les copropriétés privées sont au nombre de 45 000 sur la Métropole, elles disposent de surface à fort potentiel de végétalisation, en complément des nombreux programmes de renaturation des espaces publics. Il nous a donc semblé nécessaire de travailler à un dispositif qui a pour objectif de soutenir la végétalisation des espaces communs des copropriétés d'habitations privées. Le règlement de l'aide fixe les critères d'éligibilité et les conditions pour pouvoir y prétendre. Celui-ci est annexé à la délibération. Ce dispositif est expérimental pour une année. L'incidence financière représente un investissement 500 k€ sur 4 ans et les crédits de paiement seront de 100 k€ en 2025.

J'en profite pour remercier les services de la transition écologique et de l'habitat qui ont construit ce dispositif et qui travaillent au quotidien sur les sujets d'habitat durable et de préservation de l'environnement. Je ne doute pas, Mesdames et Messieurs, de votre volonté de voter favorablement pour ce dispositif et le porter à l'échelle de vos territoires respectifs. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci Monsieur Gilles. Madame Meilhac.

Madame Anne MEILHAC.- Madame la Présidente, chers collègues, je prends la parole ici pour ma collègue Christine Juste qui a dû se rendre à une réunion de terrain sur le sujet des OLD. Les Obligations Légales de Débroussailllements, et je pense que vous savez tous de quoi il retourne. Sujet partagé ville, Métropole. Je vous transmets ses propositions qui viennent compléter les propos tenus par notre collègue. Ces propositions concernent la cartographie des ilots de chaleur de la Métropole. C'est un point un peu technique, mais comme apparemment cela n'a pas pu se régler précédemment, madame Juste tient à vous dire que la cartographie des ilots de chaleur de la Métropole, sujet extrêmement important, cette cartographie n'est pas encore diffusée, mais elle le sera prochainement et il y a énormément à faire pour lutter contre le risque de réchauffement, mais aussi le risque inondation, en accélérant la désimperméabilisation, chers collègues, si vous avez un doute, peut-être que certains d'entre vous ont vu l'état de la rue Breteuil et de la rue Grignan ces derniers jours, après l'orage de cette semaine, le sol s'est littéralement ouvert sous nos pieds, bloquant toute possibilité de circuler, emporté par un ruissellement assez terrible et ce n'est probablement que le début.

La proposition, c'est une petite alerte pour garantir la nécessaire efficacité de cette cartographie. Pour qu'elle soit complète, il apparaît nécessaire de resynchroniser vraiment les actions des services métropolitains et municipaux pour éviter que des fours urbains, des places minérales où il fait 60°C l'été et le déluge l'hiver naissent. Il faudra une véritable cohérence des parcours fraîcheurs, ce à quoi nous travaillons ardemment, ville et Métropole dans le cadre du programme Marseille ville neutre en carbone en 2030, mais également avec les aides du Fonds vert. Merci pour votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bon travail en commission, puisque c'est un travail de commission.

Sur ce rapport 132, est-ce que tout le monde est d'accord ? Pas d'opposition ?

Le rapport est adopté.

133. TCM-002-10/10/2024-CM – GEMAPI - Approbation de la contribution statutaire pour l'exercice 2024 au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Sur le 133, sur le GEMAPI, pas d'opposition ? Adopté.

Le rapport est adopté.

134. TCM-003-10/10/2024-CM – Approbation du choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public de l'eau potable et ses annexes, dont notamment le règlement de service, sur le territoire mutualisé de 21 communes du nord-ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur Giberti du 134 au 139.

Monsieur Roland GIBERTI.- Pour le rapport 138 et 139, la surtaxe ne sera appliquée qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté, merci Monsieur Giberti. D'autres interventions sur ces rapports ? Aucune autre intervention. On passe au vote.

134, y a-t-il des oppositions ? le rapport est adopté.

Le rapport est adopté.

135. TCM-004-10/10/2024-CM – Approbation choix du délégataire et approbation du contrat de délégation de service public de l'assainissement et ses annexes, dont notamment le règlement de service, sur le territoire mutualisé de 20 communes du nord-ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence

135, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

136. TCM-005-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°5 au contrat de concession de service public de l'eau potable conclu avec la Société des Eaux Marseille Métropole

136, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

137. TCM-006-10/10/2024-CM – Approbation de l'avenant n°3 du contrat de concession de service public de l'eau potable conclu avec SUEZ Eau France pour la commune de Jouques

137, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

138. TCM-007-10/10/2024-CM – Abrogation de la délibération relative à l'exonération de la surtaxe Eau pour les bâtiments communaux et métropolitains des communes du Pays Salonais

138, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

139. TCM-008-10/10/2024-CM – Abrogation de la délibération relative à l'exonération de la surtaxe Assainissement pour les bâtiments communaux et métropolitains des communes du Pays Salonais

139, pas d'opposition, rapport adopté.

Le rapport est adopté.

Mes chers collègues, je vous en remercie. C'est la fin des rapports, la séance est levée.

La séance est levée à 16h45.

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

CONSEIL DE MÉTROPOLE

Séance publique

Jeudi 5 décembre 2024 à 13h30

Hémicycle du Pharo, Marseille

In Extenso

La séance est ouverte à 13h30
sous la présidence de Madame Martine VASSAL,
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Christian DELAVET - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - José MORALES - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Philippe PIGNON - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Bruno GILLES - Sophie AMARANTINIS représentée par Gerard GAZAY - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Pascal CHAUVIN - Moussa BENKACI représenté par Marc FERAUD - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - André BERTERO représenté par Christian DELAVET - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Sarah BOUALEM représentée par David GALTIER - Linda BOUCHICHA représentée par Laurent BELSOLA - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Martin CARVALHO représenté par Grégory PANAGOUDIS - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Jean-Jacques COULOMB représenté par Georges CRISTIANI - Marc DEL GRAZIA représenté par Bernard DEFLESSELLES - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Olivia FORTIN représentée par Joël CANICAVE - Gérard FRAU représenté par Florian SALAZAR-MARTIN - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Patrick GHIGONETTO représenté par Roland GIBERTI - Sophie GRECH représentée par Monique FARKAS - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA

- Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Michel LAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Richard MALLIE représenté par Daniel GAGNON - Maxime MARCHAND représenté par Amapola VENTRON - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Lourdes MOUNIEN - Danielle MENET représentée par Danielle MILON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Véronique MIQUELLY représentée par Emmanuelle CHARAFE - Claudie MORA représentée par Patrick GRIMALDI - Pascale MORBELLI représentée par Isabelle ROVARINO - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Didier KHELFA - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Catherine PILA représentée par Emilie CANNONE - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Anne REYBAUD représentée par Martine CESARI - Dona RICHARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Maryse RODDE représentée par Hatab JELASSI - Alain ROUSSET représenté par Laurent SIMON - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Franck SANTOS représenté par Bernard RAMOND - Anne VIAL représentée par Laure ROVERA - Yves WIGT représenté par Guy BARRET - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jacques BOUDON.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Kayané BIANCO - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Bernard DESTROST - Agnès FRESCHÉL - Yves MORAINÉ - Frank OHANESSIAN - Serge PEROTTINO - Michèle RUBIROLA - Aïcha SIF - Marie-France SOURD GULINO - Catherine VESTIEU.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Régis MARTIN représenté à 13h40 par Chantal GARCIA - Gérard AZIBI représenté à 15h48 par Christine JUSTE - Robert DAGORNE représenté à 16h00 par Jean David CIOT - Hervé GRANIER représenté à 16h10 par Philippe GRANGE - Françoise TERME représentée à 16h10 par Nicolas ISNARD - Marie MARTINOD représentée à 16h23 par Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO représenté à 16h25 par Nicole JOULIA - René-Francis CARPENTIER représenté à 16h38 par Vincent GOYET.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Lyece CHOULAK à 14h24 - Sébastien JIBRAYEL à 14h24 - Didier REAULT à 15h05 - Jean-Yves SAYAG à 15h11 - Corinne BIRGIN à 15h22 - Samia GHALI à 15h46 - Lionel DE CALA à 15h48 - Nassera BENMARNIA à 15h48 - Gilbert SPINELLI à 15h55 - Yannick OHANESSIAN à 16h00 - Marie BATOUX à 16h04 - Monique FARKAS à 16h15 - Georges ROSSO à 16h30 - Yves MESNARD à 16h30 - José MORALES à 16h30 - Grégory PANAGOUDIS à 16h30 - Jocelyne POMMIER à 16h30 - Jean-Marc COPPOLA à 16h30 - Véronique PRADEL à 16h30 - Christophe GONZALES à 16h30 - Didier PARAKIAN à 16h35 - Jean-Louis VINCENT à 16h42 - Marc FERAUD à 16h42 - Eric GARCIN à 16h43 - Jean-David CIOT à 16h47 - Cédric DUDIEUZERE à 16h51 - René RAIMONDI à 16h55 - Arnaud MERCIER à 16h55 - Jean-Pascal GOURNES à 16h55 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h55 - Monique FARKAS à 17h04 - Philippe GRANGE à 17h05 - Christian NERVI à 17h05 - Ulrike WIRMINGHAUS à 17h06 - Nathalie TESSIER à 17h17 - Michel RUIZ à 17h20 - Sophie CHAVE à 17h20 - Alexandre DORIOL à 17h23 - Camélia MAKHLOUFI à 17h23 - Nicole JOULIA à 17h30 - Anne MEILHAC à 17h34.

:

Madame LA PRÉSIDENTE.- Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le quorum étant fixé à 121, il est constaté comme largement atteint.

Je déclare la séance du Conseil de Métropole ouverte.

Nous avons l'installation de 2 nouveaux élus.

Je souhaite la bienvenue à Monsieur Philippe Cahn, à la suite de la démission de Monsieur Étienne Tabaggh et au nouveau maire de Rognac, Monsieur Christophe Gonzalès.

(Applaudissements.)

Mes chers collègues, aujourd'hui c'est avec une forte détermination que je m'adresse à vous. Nous traversons une période qui est difficile, une période qui est marquée par des turbulences profondes, des turbulences qui sont financières, des turbulences politiques et nous pouvons le dire, nous traversons un séisme national, d'abord une crise politique, avec une majorité impossible, une crise économique avec un déficit historique et désormais institutionnel avec un gouvernement démissionnaire. Ce choix de certains députés marque une victoire de l'intérêt partisan sur l'intérêt supérieur de la nation.

Entre l'ordre et le chaos, ils ont choisi la déstabilisation, accentuant la méfiance des Français envers leurs institutions et le monde politique. Je le regrette profondément. L'inquiétude des Français est réelle, elle est palpable et elle nous appelle à une grande responsabilité. Face à cette turbulence nationale, nous, élus locaux, devons travailler ensemble pour préserver les intérêts de nos habitants. Ce devoir passe par une coordination forte entre les collectivités locales, par une volonté de travailler ensemble et surtout par l'obligation de ne plus se perdre dans des confrontations stériles.

L'histoire nous oblige à avoir un cœur vaillant et intelligent. Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent. En ce mois de décembre, période de Noël et des Solidarités, nous devons d'autant plus être attentifs aux besoins de l'ensemble de la population et des difficultés qu'elle rencontre au quotidien. Il y a encore quelques semaines, c'était la grande collecte nationale de la banque alimentaire. En un an, les distributions de repas ont augmenté de 30 % sur tout le département. En 2024, la signature du contrat local des solidarités avec le Département a reflété notre action. Ce contrat a pour objectif de prévenir et de lutter contre la pauvreté et notamment à travers la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge, l'accès à l'emploi, l'aide à la rénovation thermique des logements, l'aide aux retraités face à l'augmentation des prix de l'énergie. J'aimerais associer pleinement Denis Rossi à ces actions solidaires, dans le cadre de ses délégations qu'il mène à la fois au département et à la métropole, un grand merci mon cher Denis. *(Applaudissements.)*

Nos politiques publiques se poursuivent et se poursuivront malgré l'incertitude politique que nous connaissons. À la Métropole, comme au Département d'ailleurs, nous ne ferons pas le choix entre les priorités. Nous avançons sur tous les plans. Je ne veux pas reporter les projets lancés et je ne veux pas reporter ceux sur lesquels nous travaillons en ce moment. Les habitants d'Aubagne attendent le Val'Tram. Les habitants de Miramas et d'Aix attendent les bus à haut niveau de service. Les Marseillais attendent le nouveau métro. Ils attendent le prolongement du tram vers la Belle de Mai et celui vers La Gaye. La Gaye, nous devons également réaliser le parking dans les meilleurs délais, afin que les usagers du T3 puissent profiter des transports collectifs en toute sérénité. Les entreprises et les habitants attendent notre soutien à travers les rénovations dans les centres-villes. Les habitants comptent sur notre action pour l'accès à un logement digne.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, je refuse de choisir entre ces priorités, surtout quand elles concernent l'humain. Même si l'État nous demande de nous serrer la ceinture, de réduire nos dépenses, nous tiendrons bon avec cette même ligne directrice qui me guide depuis le début : faire mieux, sans faire peser le poids de ces efforts sur nos concitoyens. C'est pourquoi je n'augmenterai pas les impôts en 2025. Les taux resteront inchangés, y compris

la taxe foncière. C'est un engagement, une promesse tenue et l'année prochaine, encore, nous la tiendrons.

Je maintiens également le pacte financier et fiscal, les attributions de compensation pour les communes, les dotations de solidarité communautaire. Chers collègues, aujourd'hui, plusieurs projets structurants vont être abordés et je compte sur vous pour tenir votre cap et défendre les intérêts de notre territoire.

Le Conseil de ce jour marquera l'étape cruciale avec l'adoption, je l'espère, des études de réalisation du tram Belle de Mai, pour une mise en service prévue pour 2030. C'est un beau projet pour mieux desservir ce quartier si emblématique, tout en préservant son âme. Je pense aussi à l'extension du tram du Merlan avec son prolongement depuis la place Burel vers Saint-Jérôme, un projet pour lequel j'ai engagé des études grâce à l'élan GIP Marseille en Grand. Vous l'aurez compris, le tram avance à grands pas et la révolution des transports se poursuit.

Nous souhaitons d'ailleurs renouveler notre confiance en la RTM et poursuivre ainsi la mise en œuvre des nouveaux services de mobilité pour la période allant de 2026 à 2030. Je pense à nos bus, 100 % électriques, à la modernisation des dépôts, mais aussi à l'automatisation du métro et aux innovations comme l'open payment ou la 4G dans le métro qui rendent nos services plus modernes et plus accessibles.

Nous évoquerons aussi le volet habitat et logement. Vous le savez, nous avons créé la Maison Métropolitaine de l'Habitat à Marseille pour répondre aux besoins des habitants en matière de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Son rôle se révèle indispensable auprès de notre population. C'est pourquoi une nouvelle maison ouvrira à Aubagne en 2025. Comme à Marseille, elle aura vocation à accueillir et à orienter les demandeurs de logements sociaux, de leur proposer un accompagnement afin d'accéder à la propriété, suivi d'un conseil juridique et financier gratuit en partenariat avec la ville.

Enfin, chers collègues, je voudrais dire quelques mots sur nos schémas directeurs de l'eau puisqu'au cours de ce Conseil, nous examinerons 2 schémas essentiels pour l'horizon 2050, dotés chacun de 900 M€ : l'assainissement pour garantir une gestion des eaux usées exemplaire, l'alimentation en eau potable pour sécuriser les territoires vulnérables. Je tiens à saluer le travail remarquable réalisé par Roland Giberti et Didier Réault dans ces deux domaines. (*Applaudissements.*)

Votre travail permet de faire de notre Métropole une référence en matière de gestion de l'eau. Ce lien, entre environnement, urbanisme et mobilité trouve d'ailleurs une belle illustration dans le projet de revalorisation de l'Huveaune, avec la création d'une voie verte le long du fleuve, nous reconnectons à la fois les Marseillais mais également toutes celles et ceux qui se rendent jusqu'à Aubagne à notre patrimoine naturel. Je suis fier de ce projet qui redonne véritablement vie à un espace qui avait été oublié. Je suis très fier de rendre l'Huveaune aux Marseillais et à l'ensemble des communes qui la composent. Il y en a 27.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais vous dire en préambule. Dans ces temps troublés, notre mission est claire. Tenir le cap et rester fidèle à nos promesses. Ensemble, nous relevons ce défi pour notre territoire et pour nos habitants. Je vous remercie.

(*Applaudissements.*)

RAPPEL DES RÈGLES DE DÉPORT

La loi relative à la transparence de la vie publique impose aux élus locaux d'exercer leurs fonctions avec dignité, probité et intégrité. Ceci implique de veiller à prévenir ou à faire immédiatement cesser tout conflit d'intérêts entre l'intérêt de la métropole et d'autres intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de vos mandats métropolitains.

Une fois caractérisé, un conflit d'intérêts emporte des conséquences pénales et administratives. C'est pourquoi j'invite celles et ceux qui pourraient être concernés à se déporter.

Je vous remercie donc d'une part de vous abstenir de participer au vote des rapports problématiques vous concernant et d'autre part de vous signaler aux assemblées afin que vos dépôts soient mentionnés au procès-verbal.

Plus généralement, si vous avez des doutes sur votre situation, je vous invite à vous rapprocher de Madame la Référente Déontologue qui saura vous apporter tout conseil utile en la matière.

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE MÉTROPOLITAINE DU 10 OCTOBRE 2024

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil métropolitain du 10 octobre 2024. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation.*) Puisqu'il n'y a aucune observation, je le considère comme adopté.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Métropolitain du 10 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes rendus des décisions de la Présidente et du Bureau vous ont été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

Je considère que s'il n'y a pas d'observations, les comptes-rendus sont adoptés.

II – INFORMATION AU CONSEIL

Une information vous a été également adressée avec les documents de séance, il s'agit du tableau des marchés notifiés.

Voilà pour les informations avant de commencer cette séance.

III – EXAMEN DES RAPPORTS

COMMISSION STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENTREPRISES, COMMERCE, RELANCE (13h52)

1. ECOR-001-05/12/2024-CM – Approbation de la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'ai l'honneur de présenter le rapport n° 1 qui concerne l'approbation de la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Étang de Berre.

Vous voulez prendre la parole avant de commencer les rapports ? Pas de souci. Monsieur Péna a demandé la parole.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente et chers collègues. Je souhaite vous répondre sur...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Péna, si c'est pour me répondre sur l'Assemblée Nationale, ce n'est pas la peine, je vous remercie, on peut commencer les rapports.

Monsieur Marc PENA.- Ecoutez, Madame, c'est quand même incroyable. À l'Assemblée nationale, on peut s'exprimer.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ici, c'est différent. Merci, Monsieur Péna pour cette demande de prise de parole, maintenant c'est le rapport n° 1.

Merci. Monsieur le maire de Marseille, si vous voulez vous exprimer, c'est uniquement sur la Métropole. Je vous remercie, Monsieur le maire de Marseille.

Monsieur Benoît PAYAN.- Merci, Madame la Présidente. Vous aurez noté que nous ne sommes pas tous parlementaires ici. Sans obérer les débats qui vont avoir lieu et qui sont sains en démocratie et notamment sur la question budgétaire, j'ai écouté avec attention votre préambule et la manière dont vous vous êtes exprimée et les mots que vous avez énoncés devant notre assemblée métropolitaine aujourd'hui.

Vous avez évoqué le contexte extrêmement tendu, extrêmement perturbant dans lequel nous nous trouvons. Plus que jamais, notre territoire a besoin de stabilité. Plus que jamais, les habitantes et les habitants de ce département, de cette Métropole ont besoin de stabilité et nous, maires, quelle que soit la taille de nos communes, Madame la Présidente et vous en savez quelque chose, sommes de par la nature de nos fonctions, des pôles de stabilité et finalement les derniers remparts et les premiers piliers de la république, quelles que soient nos étiquettes politiques, quelle que soit l'inclinaison de nos pensées, dans cette période particulièrement troublée, dans cette période où le sens commun semble être perdu, nous devons continuer de marquer ce pourquoi nous sommes là.

Et qu'il me soit permis de vous remercier pour les mots que vous avez tenus et pour les actes que vous avez décidés. Qu'il me soit permis de vous remercier des décisions que vous allez nous faire prendre. Dans un contexte budgétaire inédit, et je crois que c'est une première sous la cinquième République, dans un contexte de finances publiques à ce point dégradé, dans un contexte d'incertitude budgétaire, économique et sociale. Avoir fait le choix, Madame, non seulement de la parole tenue, mais cela vous m'y aviez habitué, non seulement, mais cela comme c'est assez rare, je me permets de le souligner, et je préférerais que ce soit plus partagé quels que soient les bancs sur lesquels on siège dans cet hémicycle, non seulement vous avez fait le choix de continuer, mais cette année encore, on attendra évidemment de voir ce que va nous dire le rapporteur général du budget, dans une période de grande difficulté pour nos collectivités, la Métropole va venir, avec la dotation de solidarité, aux côtés des Marseillaises et des Marseillais dans un moment où ils en ont besoin. Nos différences ne seront pas effacées et ne peuvent pas s'effacer par des coups de baguette magique. Nous n'avons pas les mêmes options politiques, nous n'avons pas les mêmes trajectoires, ni les mêmes histoires politiques, mais nous avons un bien commun et dans cette période, tenir sa parole, fabriquer l'effort budgétaire que nous nous apprêtons collectivement à fabriquer les uns et les autres est à souligner, et je crois que les élus, quelles que soient les tendances qu'ils ont dans leur tête ou dans leur cœur, feraient bien de s'inspirer de ce qui se passe ici. Je sais que dans d'autres collectivités dirigées par la droite ou par la gauche, les engagements ne seront pas tenus et que les maires seront abandonnés parce que quelquefois, les situations les y contraignent, cela ne veut pas dire qu'ici, c'est plus facile qu'ailleurs, bien au contraire, et nous sommes un certain nombre de maires à avoir eu extrêmement peur et ce n'est pas terminé des conséquences budgétaires d'un budget qui nous empêcherait et qui aurait pu nous empêcher. Je voulais aussi vous remercier pour le travail que nous avons réalisé en commun sur les questions de mobilité.

Une fois ces choses dites, je sais que certains auront le commentaire facile. Je sais que certains voudront y voir des circonvolutions politiques. Quelqu'un qui a beaucoup compté pour vous disait que la politique est partout, mais la politique n'est pas tout. Je crois que dans les temps de crise, si nous montrons à nos populations que ce qui compte d'abord et avant tout c'est l'intérêt général, que rien n'effacera vos sensibilités et la nôtre, que rien ne changera à notre programme ni au vôtre, mais que nous trouvions un accord dans l'intérêt de nos habitants, alors nous sortirons tous grandis. C'est comme cela que je conçois les choses et c'est comme cela que vous les concevez. C'est comme cela que l'on fait une Métropole, on aura besoin de se serrer les coudes, nous sommes 92 maires, une Présidente, et des Conseillers métropolitains, nous sommes dans une situation inédite, il ne peut pas et il ne doit pas y avoir,

malgré nos différences qui ne peuvent pas et qui ne doivent pas s'effacer, de fracture entre nous, parce que les gens ont besoin de nous. Je sais que l'on saura montrer notre unité, quels que soient les gouvernements qui arriveront, quelles que soient les situations, et elles seront difficiles, quelles que soient les décisions que nous prendrons, les uns et les autres, si nous restons solidaires ici, nous continuerons de donner du sens à notre action politique.

C'était une simple introduction, Madame, pour vous dire merci pour le choix que vous avez fait, pour la décision courageuse que vous avez prise, de laisser la dotation de solidarité à un niveau qui n'était pas prévu, qui n'était ni pensable, ni envisageable quand ensemble on l'a voté il y a 3 ans. Tout était sur la table pour que vous veniez aujourd'hui nous dire et me dire : « Je n'y arriverai pas. » Nous l'avons fait, vous l'avez fait. Je veux vous dire merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE. - Merci pour ces propos, Monsieur le Maire, et justement sur le rapport n° 1 qui parle de l'avenir, il faut que nous avancions dans ce sens-là, je souhaitais faire cette intervention dans un contexte extrêmement compliqué et vous parlez de l'adoption d'une feuille de route que nous avons mise en place, un gros travail a été effectué autour de l'Étang de Berre, avec l'ensemble des parties prenantes, avec l'ensemble des maires qui sont autour et d'autres également, pour qu'aujourd'hui, nous puissions aussi parler de ce qui est fait de manière positive au sein de notre Métropole. Certes notre débat d'aujourd'hui va tourner autour des questions budgétaires, mais il y a aussi un moment important sur la volonté d'industriels de venir sur notre territoire. Il était important de mettre en lumière l'industrialisation, la réindustrialisation décarbonée que nous allons effectuer, ainsi que le développement de nouvelles technologies bas carbone qui vont être un véritable enjeu majeur pour notre territoire. C'est pourquoi nous devons bien sûr, à notre échelle, tout mettre en œuvre pour encourager cette innovation, cette implantation de nouveaux projets industriels et c'est tout le sens de notre politique métropolitaine que nous avons établie dans l'agenda économique.

C'est également l'objectif aussi de plusieurs des rapports qui vont vous être présentés aujourd'hui, mais ce premier rapport porte sur l'adoption d'une feuille de route pour le développement industriel du Golfe Fos Étang de Berre. J'ai souhaité le proposer aujourd'hui pour lui donner, et surtout en premier rapport, encore plus de force. La Métropole s'est engagée depuis le début de l'année aux côtés de l'État, de la Région, avec l'ensemble des communes, avec le grand port maritime, avec les industriels, dans l'élaboration d'une vision stratégique de l'ouest de notre territoire métropolitain. Cette démarche poursuit 2 objectifs principaux : le premier c'est conforter la place de notre territoire sur les enjeux de réindustrialisation par rapport aux instances nationales, européennes et surtout, par rapport à nos investisseurs privés. Cette ambition est claire : faire du port de Marseille Fos, le premier pôle industrialo-portuaire décarboné de Méditerranée. Le deuxième objectif, c'est de disposer d'un cap clair sur l'ensemble des aménagements et des investissements qui devront être réalisés. On parle en effet de plusieurs milliards d'euros d'investissements publics et privés, qui devront être mobilisés dans les années à venir. De son côté, la Métropole s'engage à réaliser un certain nombre d'opérations et notamment sur l'aménagement des espaces pour accueillir des entreprises, mais aussi la construction de nouveaux logements, le développement de nouveaux services de mobilité, pour l'ouest.

Nous attendons désormais des engagements forts de la part de l'État, espérons que cela va arriver et que cela continuera, à la hauteur de ces enjeux qui dépassent d'ailleurs le simple cadre de la Métropole et qui concernent le pays, et même l'Europe. Ces engagements nous les attendons notamment sur l'amélioration des infrastructures routières, la simplification des procédures d'instruction et de conduite de nos projets.

D'ailleurs, en accord avec les maires concernés, j'ai proposé la semaine dernière à Monsieur le Préfet de constituer un groupement d'intérêt public, avec une gouvernance élargie, pour porter notre stratégie de développement et lancer les opérations d'aménagement pour le territoire dont les acteurs économiques ont besoin et ceci dans les meilleurs délais.

Bien sûr, au vu du contexte dont nous venons de parler, qui est extrêmement tendu, au vu de ce contexte politique qui l'est encore plus, nous devons aussi réfléchir à des instruments financiers publics et privés, qui soient innovants pour justement financer l'ensemble de ces investissements.

Pour résumer, c'est un chantier immense, qui s'ouvre devant nous, nous pouvons donc nous féliciter de la première pierre que nous venons collectivement de poser et comme vous venez le dire Monsieur le maire de Marseille, il ne faut rien lâcher, que nous continuions à avancer, et que nous continuions à avancer dans l'intérêt de nos territoires. Nous sommes sur un enjeu de décarbonation absolument historique et qui va déterminer le développement à venir de l'ensemble de notre territoire pour nos enfants et nos petits-enfants. Il est clair que nous devons être ensemble et c'est un bel exemple justement, ce que nous avons fait autour de l'étang de Berre, avec des maires qui sont de sensibilités différentes, comme vous le disiez, chacun n'a pas la même vision, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est que nos valeurs pour faire en sorte que ce territoire se développe et qu'il tienne la place qu'il doit tenir, sont majeures et devront et seront maintenues.

Voilà mes chers collègues, je suppose que vous avez lu avec attention ces différents éléments. J'ai deux demandes d'intervention sur ce sujet, Monsieur Barles et Monsieur Charroux.

Monsieur Barles, vous avez la parole.

Monsieur Sébastien BARLES.- Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, effectivement vous l'avez dit Madame la Présidente, la définition d'un diagnostic et d'une vision partagée au niveau stratégie pour la décarbonation mais aussi pour la réindustrialisation de la zone industrielle ou portuaire de Fos et de l'Étang de Berre, est essentielle.

Trop longtemps en effet, des choix nous ont été imposés au niveau industriel par l'État, sans concertation avec les élus et les acteurs du territoire. Il est temps effectivement de changer la donne et de s'approprier collectivement ces enjeux.

En octobre, nous avons organisé des rencontres avec le député écologiste Charles Fournier qui réalise un tour de France de l'industrie et travaille à un manifeste pour une industrie réellement verte avec les industriels, avec les acteurs du territoire et des chercheurs, et avec les associations qui également sont riveraines et également défenseurs du vivant sur le territoire.

Nous sommes d'accord sur un certain nombre de points de cette feuille de route, d'abord effectivement la nécessité de décarboner cette zone qui émet 10 millions de tonnes d'équivalent CO₂ chaque année. Cette zone industrielle représente 55 % des émissions de gaz à effet de serre de notre Métropole. Les usines de chimie, de pétrochimie et d'acier représentent 20 % des émissions industrielles du pays. Nous détenons ce record avec la zone de Dunkerque.

L'industrie est très clairement l'un des leviers de notre souveraineté, la nécessité de relocaliser notre économie et également de réindustrialiser notre territoire. Les collectivités doivent être associées à ces choix de réindustrialisation et pas seulement aux besoins d'infrastructures périphériques comme trop souvent cela a été le cas les routes, les équipements, les logements nécessaires à l'accueil de nouveaux salariés.

Partager une vision collective est donc capital. Nous avons toutefois quelques réserves et suggestions à apporter. Les projets d'aménagement nécessaires à cette décarbonation de notre industrie, doivent ménager notre territoire, et nos espaces naturels d'exception. Je pense ici en particulier à la Camargue, et à la Crau et je pense également aux projets qui risquent de défigurer ces deux espaces naturels de ligne à très haute tension en projet et pour lesquels il y a une possibilité de trouver des alternatives à cette voie aérienne. Je pense également aux projets routiers pour gérer les flux logistiques sur notre territoire.

La décarbonation ne doit pas non plus nous empêcher de penser à la reconversion industrielle des filières les plus polluantes, la chimie, la pétrochimie, et l'aéronautique notamment, en nous appuyant sur les laboratoires de recherche et les pôles de compétitivité que nous avons sur notre Métropole.

De plus, l'enjeu majeur est de sortir de notre dépendance aux flux extérieurs. Une étude récente de la Métropole nous montre que notre économie est dépendante à 96 % de l'extérieur. Or, retrouver une autosuffisance alimentaire, une autonomie énergétique mais également productive pour nos besoins premiers est fondamental.

De même, il nous faut penser de nouveaux modèles industriels au-delà des gigafactory, souvent à capitaux étrangers, et à l'ancrage fragile sur le territoire, avec risques importants de délocalisation. Ce modèle n'est pas adapté à une économie qui se doit d'être résiliente en sachant résister aux chocs qui viennent, le premier risquant d'être le choc de la rupture logistique dans une économie qui reste extrêmement dépendante à la globalisation. La gigafactory ou méga-usine ne peut donc être le seul modèle d'une réindustrialisation réussie. Si elle peut s'avérer pertinente pour des systèmes ayant besoin d'outils de production volumineux comme les semi-conducteurs par exemple, les alternatives de production en circuit court, des modèles de manufactures ou de micro-usines doivent aussi être explorés comme les écosystèmes industriels low-tech dans nos villes.

De surcroît, nous devons mieux associer les salariés et les syndicats à ces grands choix stratégiques, en intégrant un droit à la reconversion pour les salariés dont l'emploi est identifié comme pouvant être impacté par les mutations écologiques, économiques voire citoyennes du territoire.

Il nous faut aussi poser les bases d'un dialogue social environnemental sur la transition des emplois, *via* un comité national en lien avec ces grands pôles industriels.

Enfin, nous devons former massivement en anticipant les nouvelles filières, la transition économique de fonctionnalité, de la circularité, du partage et de la résilience. Bref, un autre chemin est possible, celui d'une réindustrialisation démocratique et coopérative qui accepte de redescendre sous un seuil de soutenabilité en intégrant les limites planétaires afin de préserver l'habitabilité de notre planète, de notre territoire et notre bien-être au collectif.

Cela passe aussi par un protectionnisme de transition afin de promouvoir un modèle écologique et social exigeant.

Cette feuille de route est un premier axe du long chemin que nous devons collectivement prendre, pour réduire nos dépendances et renforcer notre souveraineté. Le grand débat public, organisé sous l'égide de la CNDP qui aura lieu au 1^{er} semestre 2025 va nous permettre de consolider nos demandes et nos exigences collectives.

Enfin, Madame la Présidente, je vais vous faire une demande que nous vous avons faite par écrit avec Monsieur Fabien Perez : l'idée serait que l'on organise un voyage d'études avec les élus du territoire à Dunkerque, pour voir ce qui a été fait car je crois que Dunkerque a un peu d'avance sur nous, en matière de choix industriels pilotés notamment par les élus du territoire et je crois qu'il faut que l'on s'inspire de ce qui est fait chez nos voisins. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Monsieur Charroux.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, je veux dire ma satisfaction de voir cette feuille de route définir les objectifs et les étapes que les élus métropolitains doivent porter au sein de notre Métropole Aix-Marseille Provence. Étant donné sa diversité, notre Métropole est un territoire d'exception. Les entreprises rassemblées autour de la zone industrialo-portuaire de Fos, sont un fleuron de l'industrie. Des défis majeurs sont donc à relever : maintien de notre industrie et développement industriel vers la décarbonation pour arriver à la neutralité carbone en 2050, mais tout cela ne fonctionnera que si les infrastructures sont réalisées, infrastructures routières, vous l'avez dit dans le rapport : contournement autoroutier, Martigues Port-de-Bouc, liaison Fos

Salon, mais également infrastructures ferroviaires, fluviales, portuaires, mobilité douce, électrification, transport énergie, formation, des enjeux nombreux, mais aussi des enjeux qui sont liés à l'accueil des nouveaux salariés qui sont susceptibles de rejoindre notre territoire, aménagement de la ville, logements, services publics, dimensionnement du système de santé, été notamment de l'hôpital public, sont à développer, malgré les injonctions contradictoires que nous recevons, la loi ZAN, le PPRIF, les PPRT, qui nous contraignent. Mais si ces questions se posent sur nos territoires, il représente surtout un enjeu national. Nous avons besoin, pour répondre à la haute ambition affichée pour la réindustrialisation du pays, à travers la décarbonation, et la transition écologique, de la création d'un établissement public, avec un budget dédié et une gouvernance proche des communes, je le dis directement et sincèrement, qui permettrait la mise en place d'une stratégie globale et cohérente sur le territoire, afin d'engager une réelle gouvernance en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs concernés.

Madame la Présidente, la feuille de route *industrie* présentée aujourd'hui ici, est un nouvel axe qui démontre notre volonté commune, qui démontre votre volonté. La nomination du commissaire qui a travaillé sur le laboratoire territorial en est une autre. Il nous faut désormais passer à l'étape suivante pour réussir collectivement la transformation de nos territoires pour nos populations, mais aussi pour l'indépendance industrielle de la France.

Vous pouvez compter sur mon engagement. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Charroux.

Madame Campagnola-Savon.

Madame Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON.- Merci, Madame la Présidente. Vous l'avez rappelé, c'est une opportunité unique pour ce territoire, un territoire qui a été oublié pendant des décennies, par rapport à la désindustrialisation.

Aujourd'hui, on a une chance de pouvoir le rapporter et collectivement, c'est là qu'il faut le rappeler et vous l'avez dit, avec les maires des différentes étiquettes des différentes communes qui sont favorables à ce dossier, qui sont favorables à cette feuille de route, car tout simplement, elle va leur permettre de constituer un avenir serein pour les citoyens qui viennent aujourd'hui, pour les salariés, Monsieur Barles, qui y travaillent aujourd'hui car c'est aussi à leur avenir que l'on pense et aux familles, vous l'avez dit, aux enfants et aux petits-enfants.

On travaille sur différents paramètres qui permettent en réalité la réussite de cette feuille de route, à la fois à travers l'aide à la transformation des entreprises qui sont déjà présentes sur son territoire pour la décarbonation, à l'implantation de nouvelles entreprises qui vont permettre justement d'être un hub en tant qu'énergie renouvelable, à la fois photovoltaïque car il n'y a pas que le gigafactory, il y a l'ensemble des industriels : du photovoltaïque, de l'éolien offshore, l'hydrogène et les projets hydrogène qui vont arriver, toute cette liaison aussi qui vont nous permettre avec le fluvial d'avoir ce raccordement avec le nord de l'Europe, et permettre justement le transport massifié et décarboné. On anticipe aujourd'hui et on travaille, à la fois avec la Région sur les différentes filières que nous pouvons créer pour les différentes compétences et de formations que nous allons devoir faire pour apporter justement le recrutement nécessaire demain, lorsque les entreprises seront implantées, nous appuyons de manière financière auprès de l'État pour faire en sorte que ces projets aboutissent. Il faut savoir que ce sont de nombreux investisseurs, ce sont des milliards d'investissements qui sont aujourd'hui pour l'avenir de ce territoire. Je suis très heureuse de voir aujourd'hui avec un tel projet qui assure un avenir social, économique et écologique d'un territoire, nous sommes tous ensemble pour la réussite de ce dossier.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame. Monsieur Raimondi, le maire de Fos.

Monsieur René RAIMONDI.- J'ai démarré l'année avec les vœux de la réserve indienne à la cité de l'industrie. D'ailleurs, j'ai entendu qu'il fallait visiter Dunkerque. Venez visiter

Fos déjà, ayez la connaissance déjà de ce territoire à l'ouest, abandonné. La réserve indienne, ce n'est pas une image, c'est une réalité. Il y a 20 ans, mes chers confrères, en 2004, la première CNDP qui se fait à Fos, pour le projet 2XL, c'est-à-dire le doublement de Fos-Conteneurs, déjà des habitants hurlaient sur le réseau routier, sur les infrastructures non faites. 20 ans plus tard, nous voilà à nouveau en concertation. Rien n'a été fait sur ce territoire depuis ce temps.

Je veux dire aussi que depuis ces deux années qui viennent de s'écouler avec un rythme très soutenu, les entreprises sont venues me contacter et souvent, je me suis senti bien seul. La Métropole a été peu présente et Madame Savon a été la personne qui a été la plus présente sur le territoire ; malgré tout, j'espère que la Métropole le sera demain avec cette feuille de route, qu'elle le sera demain avec cette nouvelle structure. Certes, vous vous êtes succédé, les uns et les autres, présidents, vice-présidents mais jamais avec une homogénéité. J'en veux pour preuve les 2 dernières semaines : jeudi nous avons le lancement de NeoCarb, personne. Hier au soir, nous avons la concertation sur le raccordement des éoliennes en mer. Excusez-moi, c'est un dossier énorme, c'est l'AO6, c'est effectivement l'énergie renouvelable de demain. Nous étions 12, dont 8 élus de la ville de Fos. Sachez que le rythme est dur à tenir, c'est dur effectivement de se sentir aussi seuls. J'ai parlé et ce n'était pas un vain mot à la réunion du Préfet de la condescendance marseillaise, prenez garde à cela. Franchement les habitants sont à la limite. Je vous rappelle que lorsqu'on parle de la ville de Fos, 9 000 hectares, 7 500 hectares sont consacrés à l'industrie. Tout à l'heure on parlait de la Camargue et de Crau, la ville de Fos n'était qu'un territoire de Camargue et de Crau. Le sacrifice a été énorme, et en retour encore une fois, on voit peu de choses pour l'instant.

Je vais essayer comme je l'ai été depuis deux ans de rester très positif, de me dire que l'on est devant une feuille de route, qui prend un bon chemin, on s'intéresse enfin à nous, c'est une bonne chose, ce qui me console. Là aussi attention à la future gouvernance, Gaby l'a dit tout à l'heure, franchement, les élus locaux du secteur s'épuisent. Ils commencent à perdre la crédibilité qu'ils avaient auprès de leurs habitants. Ne l'oubliez pas. Que nous disent les habitants ? Ils nous disent : « René, c'est sûr, encore une usine ? On n'a toujours pas de route, toujours pas ce qu'il faut pour vivre au quotidien normalement. » Je vous le redis, je suis heureux que la Métropole prenne une feuille de route, que cette feuille de route soit suivie et surtout venez à Fos, je suis prêt à vous faire des séminaires à Fos ! Je pense que vous ne me connaissez pas.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Bernardini, pour rassurer Monsieur Raimondi.

Monsieur François BERNARDINI.- Mes chers collègues, je suis heureux d'avoir d'abord entendu les paroles du Maire de Marseille, saluer effectivement la technique qui a conclu à l'élaboration de ce document, au moins sa préparation. J'espère que cet état d'esprit va être perpétué en faveur d'autres dossiers, et notamment celui-ci qui concerne l'avenir de notre département, de la Métropole, et plus particulièrement sur les territoires de Fos Étang de Berre car on sait l'importance qu'il a, statistiquement, et dans le volume économique complet.

Je suis à la fois satisfait de l'intervention de Monsieur Raimondi et un peu sceptique, car si je comprends bien sa réaction positive, elle n'est pas pour autant enthousiasmante. Je regretterai d'ailleurs qu'il ait pu noter, même si effectivement des changements ont été faits, que l'on puisse dire que les uns les autres, avons manqué tous notre révolution, lui-même d'ailleurs puisqu'à un certain temps, il n'avait pas la même position qu'aujourd'hui et je le félicite, je le remercie et je le soutiens de ce changement, nous tous aussi les élus, car Monsieur le maire de Martigues l'a dit, il se satisfait d'une voix commune. C'est bien la première fois qu'on l'entend, moi qui ai eu une petite longévité derrière moi, j'ai vu combien de dossiers qui n'ont pas pu aboutir, ne serait-ce que parce qu'il y avait des chaussetrappes, des coups de pied, des crocs-en-jambe d'élu à élu, pour que l'un ne prenne pas le pas sur l'autre et que l'institution ne cache pas effectivement un succès que l'autre voulait. Tout cela fait qu'aujourd'hui, les choses sont oubliées, globalisées dans un élément porteur, et qu'on y ajoute, et c'est ce qui est pour moi le

plus satisfaisant, les principaux intéressés comme les industriels, on ne peut être que sur une voie de garantie pour essayer de mieux appréhender les choses.

Pour moi les industriels, au-delà du fait qu'ils sont les premiers intéressés et compétents, c'est évidemment qu'ils m'apparaissent comme ceux qui pourront faire le plus pression sur le gouvernement, sur les plus hauts sommets de l'État, compte tenu de l'importance, en positif ou en négatif, que l'on peut avoir des décisions qui sont prises. Car il faut bien le reconnaître, nous comme élus, nous sommes toujours confrontés aux mêmes dispositifs et aux mêmes dispositions négatives, et heureusement qu'on a à la fois un préfet de région, un représentant local, un commissaire de la république maintenant qui essaie de faire le mieux possible pour prendre nos dossiers, mais il faut bien reconnaître qu'on a toujours des réponses qui sont un peu éloignées de nos attentes.

Lorsque que l'on fait le tour des atouts que l'on a maintenant, on peut être effectivement positifs, mais encore faut-il que ceci ne se termine pas comme une règle trop naïve. Monsieur Raimondi avait raison de dire qu'il fallait que l'on ait des réponses particulières à nos questions, les questions sont toujours les mêmes, on met une feuille de route certes qui appuie ces revendications, elles sont appuyées par d'autres, mais il n'en demeure pas moins que les questions sont toujours tournées pour avoir les réponses vers le même lieu, pour avoir toujours une réponse aux mêmes questions, dont les infrastructures, on se tourne vers ceux qui ne partagent pas le même point de vue que le nôtre, mais il faut bien reconnaître qu'ils ne connaissent peut-être pas la situation. Alors au nom de la biodiversité, au nom de la protection, on peut dire tout et n'importe quoi, on peut prendre position et pourtant c'est quand même important de savoir ce que pensent les gens sur le site, ce qu'ils veulent et ce qu'ils espèrent pour un meilleur cadre de vie. Je pense que ceux qui se réclament d'être élus communistes devraient faire ce déplacement pour effectivement pouvoir prendre en compte les choses.

Il y a une nécessité absolue d'un meilleur cadre de vie, à partir bien sûr des infrastructures et cela c'est un élément fondamental sur lequel nous allons encore buter, car effectivement, on n'aura pas de réponse directe de l'État.

Madame la Présidente, vous avez donné de manière abstraite, mais on sent ce que cela veut dire, des principes innovants pour rechercher des financements, je crois que c'est dans cette voie que nous devons aller, pour que ce qui est effectivement l'industrie verte, l'état de décarbonation, l'état de mieux-être pour nos populations, soient des garanties à brève échéance. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Bernardini.

Nous passons au vote sur ce rapport.

Sur ce rapport, y a-t-il des votes « contre » ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté

2. ECOR-002-05/12/2024-CM – Approbation d'un pacte territorial "Sud Avenir Hélico"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gazay pour les rapports 2 à 7.

Monsieur Gérard GAZAY.- Merci de me donner la parole sur ces délibérations, je voudrais réagir par rapport à ce qu'ont dit les collègues sur la feuille de route pour le développement autour de l'Étang de Berre, je reconnais que les maires se sont exprimés chacun à leur manière, mais ce qu'il faut retenir me semble-t-il, c'est qu'il y a aujourd'hui une feuille de route qui est une feuille de route collective, et que cette feuille de route collective permet d'affirmer clairement les rôles de la Métropole. Car c'est ici maintenant que l'on peut dire à Aix-Marseille Provence, que se dessine un contour d'une industrie verte et créatrice d'emplois, c'est

ici depuis notre métropole portuaire que se met en route la reconquête industrielle de la France, gage je dirais de la souveraineté économique de l'Europe.

Aujourd'hui si vous me le permettez, Madame la Présidente, sur ces rapports 2 à 5, je souhaite illustrer et prolonger vos propos concernant notre stratégie d'ensemble, concernant le développement économique par des actes concrets que va prendre la Métropole dans les minutes qui viennent.

Durant ce Conseil, nous allons voter plusieurs délibérations, la première d'entre elles, c'est le rapport n°2, qui consiste à approuver le pacte territorial *Sud Avenir Hélico*. Mes chers collègues, on en a aussi beaucoup discuté avec les maires des communes de Marignane et de Vitrolles qui sont signataires du pacte, ce pacte va nous permettre d'intervenir avec des partenaires publics et privés et l'ensemble des acteurs engagés, et de bénéficier de la filière Airbus Helicopters.

L'ambition est de déployer une activité bien plus importante que celle d'aujourd'hui, conjuguer à la fois la demande mondiale et permettre de soutenir la pérennité des emplois pour les décennies à venir. Dans ce même temps, Airbus Helicopters a besoin d'un soutien massif de l'Etat via le pacte France 2030 et, ce pacte permet utilement de formaliser les engagements du territoire sur tous les autres volets.

Je veux rappeler également que ce soutien métropolitain d'activité économique repose notamment sur des compétences propres en matière de planification urbaine, d'engagement de territoires, de mobilité et, mes collègues, dans les rapports à venir exprimeront ces éléments qui viennent donc s'engager sur ce développement économique.

Pour ce qui concerne les rapports suivants, c'est-à-dire le rapport n° 3, qui concerne l'actualisation du dispositif de production de l'Offre Foncière et Immobilière, je voudrais simplement rappeler que la Métropole a, dès 2017, souhaité planifier et piloter les grandes opérations de production du domaine foncier destiné aux entreprises. Vous savez tous mes chers collègues que de 2017 à 2022, nous avons projeté 400 hectares d'économique foncier, ce fût un objectif quasi à terme de 380 et puis aménagé et livré avec 40 % en re planification. Cependant, il n'aura échappé à personne que des changements sur le plan économique ont été constatés depuis. Les usages ont évolué, post-covid, une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux avec notamment la loi climat et résilience, et puis également une plus forte prise de conscience de l'enjeu de reconquête industrielle et de souveraineté économique. Tout cela nous conduit mes chers collègues à réinterroger aujourd'hui avec les acteurs économiques, les besoins des entreprises à moyen et long terme, en tenant compte de ces nouveaux contextes économiques et environnementaux réglementaires que je viens d'évoquer.

Au final, mes chers collègues, ce que nous proposons dans cette délibération c'est de permettre à l'horizon 2040 que près de 140 000 emplois nouveaux soient créés, ce qui correspond à un besoin estimé de 10 millions de m² supplémentaires, dont 7 millions porteront sur les activités productives et si je décline ces 7 millions de m² pour l'activité productive, 2,3 sont positionnés sur la logistique et notamment la logistique portuaire, 20 000 pour les bâtiments technologiques et 1,2 million pour les bâtiments industriels, 2,5 millions pour les bâtiments d'activité et enfin 700 000 m² pour les bureaux.

Concernant les rapports 4 et 5, ces 2 derniers rapports portent sur des éléments déjà proposés ici au sein du Conseil métropolitain et qui ont trait à la modification des fonds d'aide à l'immobilier pour les entreprises. Nous allons avoir sur ces 2 dispositifs qui ont été votés le 7 décembre 2023, un premier sur l'amélioration du fonds d'aide à l'immobilier qui permet d'octroyer un soutien sous forme de subventions aux entreprises présentant un projet d'investissement immobilier appelant à la réhabilitation, la requalification ainsi que la densification et pour le second c'est l'aide pour les commerçants et artisans qui a pour objectif de soutenir les petites activités économiques de proximité, et en particulier pour les villages et les centres-villes.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous renforçons aujourd'hui les outils d'intervention et de moyens qui permettent de maintenir notre ambition pour une Métropole tournée vers l'industrie du futur, la création d'emplois et l'attractivité pour les entreprises ainsi que les investisseurs sur l'ensemble de notre territoire, ce qui, certainement, est un gage d'avenir qui s'inscrit parfaitement dans notre agenda du développement économique.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gazay.

Monsieur Gachon voulait intervenir, sur quel rapport ?

Monsieur Loïc GACHON.- Sur le rapport 2.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous avez la parole.

Monsieur Loïc GACHON.- Madame la Présidente, chers collègues, juste une intervention très courte. La feuille de route que nous avons validée à l'instant à l'unanimité porte et permettra l'implantation de nouvelles activités industrielles majeures dans le cadre de la décarbonation et de la souveraineté industrielle de la France.

Sur le rapport n° 2, j'attire notre attention sur un enjeu un peu différent en effet, si nous devons permettre le développement industriel dans ses objectifs louables, nous devons aussi permettre aux entreprises implantées de longue date sur notre territoire, d'y rester, et de conduire leur stratégie de décarbonation et de développement là où elles sont installées. Airbus Helicopters est l'héritière de nombreuses entreprises qui lui ont succédé sur le site de Vitrolles Marignane, elle est aujourd'hui le premier employeur privé de notre Métropole, plus de 18 000 salariés directs dans la filière aéronautique essentiellement sur la Métropole et son rayonnement, qu'il soit business, économique ou social à travers les salariés de cette entreprise, diffuse très largement et au-delà des villes de notre Métropole.

L'enjeu de ce pacte « Sud Avenir Hélico », c'est tout simplement de permettre à Airbus de rester sur site et de garder des activités productives sur le site de Vitrolles-Marignane. En effet, Airbus réfléchit internationalement à des implantations en Allemagne, en Espagne et s'interroge à chaque occasion sur la pertinence de tel ou tel investissement sur le territoire. Nous devons convaincre Airbus Helicopters que les investissements pertinents sont chez nous, sont ici et que ce territoire économique, bien qu'aujourd'hui un peu enchâssé dans une urbanisation et dans un flux de véhicules très dense tous les jours, reste un site concurrentiel pertinent, même optimal, pour permettre le développement de la filière, pour les décennies à venir. C'est un défi, il n'est pas gagné et ce pacte doit nous permettre de mobiliser le partenariat mais doit surtout permettre à Airbus de solidifier, de consolider les investissements d'Airbus Groupe sur le site de Vitrolles Marignane et d'amener ce site à être durablement concurrentiel, attractif, efficace et un pôle de rayonnement pour la filière aéronautique tout entière.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait. D'autres demandes d'intervention ?

Nous avons vu la dernière fois, France 2030 pour les investissements de l'État. Comme nous avons été mobilisés sur l'Étang de Berre, nous le sommes également sur ce dossier. Les investissements pour 2030 de la filière sont indispensables car aujourd'hui les hélicoptères certes sont en avance, mais ils ont besoin d'être encore plus en avance. Airbus souhaite étendre ses activités sur le site de Marignane, c'est important que nous soyons à leurs côtés, c'est ce que nous faisons et nous avons régulièrement écrit pour que cet argent arrive et soit fléché sur Airbus. Je ne doute pas qu'avec notre détermination nous puissions y arriver, ce qui nous permettra également de signer une convention pour développer le transport par câble, qui va de la gare de Vitrolles jusqu'à l'aéroport et qui sera aussi une bonne chose, avec un arrêt à Airbus. Les choses effectivement avancent, nous aimerions qu'elles avancent encore plus vite et c'est la raison pour laquelle il ne faut surtout pas lâcher la pression et c'est ce que nous faisons au quotidien. Je vous en remercie.

Pas d'autre intervention ? (non).

Rapport n°2, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

3. **ECOR-003-05/12/2024-CM – Actualisation du dispositif de production de l'Offre Foncière et Immobilière pour les Entreprises - Métropole Aix-Marseille-Provence - 2024/2040**

Rapport n°3, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

4. **ECOR-004-05/12/2024-CM – Modification du règlement du fonds d'aide à l'immobilier pour les entreprises "Aix-Marseille-Provence Immo Invest"**

Rapport n°4, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

5. **ECOR-005-05/12/2024-CM – Dispositif d'aide pour les commerçants et artisans destiné à la modernisation et l'exploitation de locaux vacants situés dans les centres-villes et villages métropolitains - Adaptation du dispositif et abrogation de la délibération n° ECOR-005-15489/23/CM**

Rapport n°5, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

6. **ECOR-006-05/12/2024-CM – Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical accordées par les maires au titre de l'année 2025 pour les branches des commerces de détail et la branche automobile**

Rapport n°6, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

7. **ECOR-007-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"**

Rapport n°7, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

8. **ECOR-008-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Isnard pour le rapport 8.

Monsieur Nicolas ISNARD.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est une belle avancée sur nos centres de formation. Je crois que tout le monde est ravi, Monsieur Isnard, l'ensemble des personnes qui le font tourner, également.

Sur ce rapport, pas d'observation ? (*non.*)

Rapport n°8, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

COMMISSION FINANCES, BUDGET, PATRIMOINE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(14h36)

9. FBPA-001-05/12/2024-CM – Approbation des taux de la fiscalité directe locale de l'année 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous passons au cœur de ce Conseil, à la Commission Finances, Budget, Patrimoine et Administration Générale. Je donne la parole, pour les rapports 9 à 16, à Monsieur Didier Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Ces rapports ont reçu un avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Sur ces rapports, une intervention sur le rapport n° 10, Monsieur Guichard Pas d'autres interventions sur ces rapports ?

Rapport n°9, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

10. FBPA-002-05/12/2024-CM – Approbation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Vous avez la parole sur le rapport 10, Monsieur Guichard.

Monsieur Roger GUICHARD.- Chère Présidente, chers collègues, bien que les taux n'aient pas augmenté sur l'ensemble de la Métropole, on a quand même une problématique avec les ordures ménagères à Marseille où la collecte était effectuée 6 jours sur 7, on est passé à 4 jours sur 7 et il s'avère qu'il y a beaucoup de secteurs où les 4 jours ne sont pas faits.

Nous voterons bien sûr ce rapport, mais nous comptons sur votre diligence pour essayer de faire que les services soient rendus au moins 4 fois par semaine. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Eh oui, Monsieur Guichard. Monsieur Mouren.

Monsieur Roland MOUREN.- Oui, on est en pleine harmonisation et sur la plupart des communes, pour les poubelles individuelles, on passe 2 fois par semaine et là où il y a du collectif, on passe 4 fois. Si les 4 fois, effectivement, ne sont pas faites, c'est qu'il y a un dysfonctionnement et dans ce cas, il faut le signaler aux services compétents pour savoir ce qui se passe, cela peut arriver.

Sinon les règles que l'on veut généraliser, ce sont bien 2 fois par semaine en poubelles individuelles (je parle des ordures ménagères) et 4 fois sur le collectif. Ensuite s'il y a des problèmes sur certains points, les services doivent être réactifs.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Mouren.

Je tenais à remercier Madame Juste qui, au quotidien, travaille de manière très étroite avec l'ensemble des services et effectivement, nous avons pris ensemble la décision de réduire le nombre de passages car de plus en plus de personnes trient et c'est une très bonne chose, une très bonne nouvelle, ce n'est pas encore assez, l'initiative a été prise notamment sur la ville de Marseille et je la remercie du fond du cœur d'avoir mis en place le système de containers à cartons pour que nos commerçants puissent effectivement mettre leurs ordures non pas en plein milieu des trottoirs, mais dans des espaces qui leur sont réservés, donc nous avançons, peut-être pas assez vite encore Madame Juste, il va falloir accélérer un peu plus mais nous avons fait des efforts considérables et surtout notre population commence à

comprendre qu'il faut trier. Il y a donc moins d'ordures ménagères mais lorsqu'il y a moins d'ordures ménagères, il y a plus de tri, donc on va dans le bon sens. Maintenant chaque fois qu'il y a des problématiques, il y a un numéro spécial, certains quartiers en usent et en abusent, ils ont raison, pour signaler des endroits de collecte où cela peut ne pas fonctionner. On travaille de manière très étroite avec l'ensemble des maires de secteur pour que cela se fasse et je tiens aussi à remercier Madame Juste d'avoir réussi à trouver des solutions pour la partie Gèze où effectivement, quand on travaille ensemble, on va plus loin, on va plus vite. Continuons comme cela et cela ira dans le bon sens. Merci beaucoup à chacun.

Rapport n°10, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

11. FBPA-003-05/12/2024-CM – Approbation du produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 11, Monsieur Cristiani a demandé la parole.

Monsieur Georges CRISTIANI.- Merci, Madame la Présidente. Je souhaitais plus généralement, si vous me le permettez, dire à quel point dans les rapports précédents, la Métropole était dans son rôle, et dans son très beau rôle du développement économique de l'industrialisation. Dans les rapports concernant la fiscalité, le groupe des Maires de Provence que j'ai l'honneur de présider, a eu une déclaration très simple, et dans ce sens, nous approuvons sans réserve les propos du maire de Marseille, les propos préliminaires et nous disons à quel point nous sommes satisfaits de vos engagements tenus concernant la fiscalité, c'est-à-dire aucune augmentation des impôts, taxe foncière, taxe des ordures ménagères et Gemapi. C'est vrai que lorsqu'au niveau national, on voit parfois une certaine force pour être comptable et pas trop visionnaire, au niveau local, et en ce sens, plus du tiers des maires de cette assemblée, et la plupart des maires, dans la très grande majorité des maires des Bouches-du-Rhône approuvent cette démarche car il est important que nous ayons un respect pour les habitants de notre département et de notre Métropole mais surtout, une capacité face à une décision assez impulsive, voire précipitée où l'intendance communale a dû suivre, je parle bien entendu d'une dissolution un peu brutale. Aujourd'hui je constate, et nous constatons avec beaucoup de satisfaction, que l'intendance intercommunale, départementale ou régionale suit, et je tenais à le préciser, non pas que sur le rapport n° 11 mais sur l'ensemble des rapports qui viennent d'être votés. Excusez-moi d'avoir un peu bousculé votre approche de l'ordre du jour, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas de souci, merci Monsieur Cristiani.

Rapport n°11, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

12. FBPA-004-05/12/2024-CM – Liste des associations et fondations exonérées de versement mobilité pour 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Avant d'adopter le rapport n° 12, je voudrais remercier une nouvelle fois Saint Jean-Pierre Giorgi, le président de notre CLECT qui, une nouvelle fois, a trouvé le juste milieu, le très bon négociateur, je crois qu'il aurait dû vous appeler à la place du premier ministre prochain, donc ce n'est pas fini. (*Sourires*.) Les espoirs ne sont pas perdus. Je suis ravie du pouvoir de négociation de Monsieur Giorgi qui arrive à faire passer les CLECT et qui arrive à faire avancer la Métropole. En tout cas un grand merci.

Rapport n°12, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

13. FBPA-005-05/12/2024-CM – Révision libre des attributions de compensation

Rapport n°13, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

14. FBPA-006-05/12/2024-CM – Approbation de la dotation de solidarité communautaire 2025

Rapport n°14, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

15. FBPA-007-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "régie d'action sociale"

Rapport n°15, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

16. FBPA-008-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "crématoriums"

Rapport n°16, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

17. FBPA-009-05/12/2024-CM – Présentation du rapport annuel 2023 sur la situation métropolitaine en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et du plan métropolitain en faveur de l'égalité femmes-hommes 2024-2026

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Charafe sur le rapport 17.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Bonjour, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce rapport reflète l'excellent travail de la Métropole en termes d'égalité hommes-femmes et notamment le travail de Madame Miquelly qui n'a pu être là aujourd'hui, mais c'est un effort particulier qui a été fait, qui n'est pas forcément reflété par un index d'égalité professionnelle femmes-hommes, qui ne nous est pas si favorable car paradoxalement, nous avons promu trop de femmes à la Métropole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Aïe !

Madame Emmanuelle CHARAFE.- Et ce rapport montre aussi ce qui va être fait.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Cela rattrape le retard, Madame Charafe.

Madame Emmanuelle CHARAFE.- C'est exactement cela et ce rapport montre aussi ce qui va être fait, les axes qui vont être développés pour continuer à rattraper ce retard entre 2024 et 2026. Il a reçu un avis favorable évidemment.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport 17 ? (*Pas de demande d'intervention.*) Je vous demande d'en prendre acte.

Le Conseil prend acte

18. FBPA-010-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget principal

Madame LA PRÉSIDENTE.- Alors nous passons aux rapports 18 à 64, notamment sur le budget primitif. Donc, Monsieur le rapporteur du budget, vous avez la parole, Monsieur Khelfa.

Monsieur Didier KHELFA.- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Il va être difficile de présenter le budget primitif 2025, après vos interventions notamment dans le cadre de vos propos introductifs, ainsi que l'intervention de Monsieur le maire de Marseille. Ces deux interventions ont déjà dit beaucoup de choses sur nos intentions à travers ce budget primitif.

Je vais essayer, comme d'habitude, de rester très factuel et très technique. Je vous laisse et je vous ai laissé le soin du côté politique et vous l'avez fait à merveille. Il faut simplement se rappeler que nous sommes toujours dans une situation inédite, vous l'avez dit, Madame la Présidente, dans une période de turbulences. Lorsque nous avons construit ces différents budgets primitifs, nous étions dans une période où il y avait une proposition de loi de finances, un projet de loi de finances avec différentes propositions qui avaient des impacts très néfastes sur notre EPCI, mais aussi sur l'ensemble de nos collectivités locales. Nous pouvons donc dire que lorsque nous avons construit l'ensemble de ces budgets, nous étions avec le directeur général des services, ainsi qu'avec toute l'équipe de la direction finances, très inquiets, mais aussi très en colère puisqu'à travers ce projet de loi de finances, nous voulions, entre guillemets, nous rendre responsables, ou du moins en partie du déficit chronique de l'État, mais aussi de l'endettement croissant de l'État, soit en nous donnant des dépenses supplémentaires, soit en nous supprimant un certain nombre de recettes.

On en a largement débattu, puisque Madame la Présidente, on a fait une conférence budgétaire des vice-présidents, on a fait une conférence budgétaire avec l'ensemble des Présidents de groupes. On a eu plusieurs fois l'occasion, en fait, c'est notre méthode, de toujours mettre tout sur la table pour pouvoir discuter et essayer d'avancer ensemble. Je ne vais pas revenir sur les impacts qui étaient colossaux des différentes dispositions du projet de loi de finances puisque là, pour l'instant on en a plus, donc on va attendre la suite mais je crois que la stratégie, qui était la nôtre, de vouloir voter un budget sans prendre en compte les différentes dispositions d'un projet de loi de finances qui n'avait pas encore été voté, était la bonne. Nous avons donc construit ce budget, je ne savais pas Monsieur Ciot, qu'il y aurait la censure, mais toujours est-il que nous avons été, entre guillemets, sérieux et nous nous sommes basés sur ce que nous considérons comme les données réelles et sincères. Ce qui n'est pas voté n'est pas réel et sincère, donc forcément ne pouvait pas être pris en compte dans la construction de ce budget. Nous avons été nombreux, et je me tourne vers Joël Canicave de la ville de Marseille, nous avons été nombreux à adopter cette technique.

Comment définir ce budget ? Il m'a été posé cette question hier. Comment définir votre budget primitif ? Avant tout, c'est un budget qui continue et qui réaffirme la volonté de la réforme nécessaire de notre Métropole, avec notamment la poursuite des efforts de gestion qui sont les nôtres, avec notamment des ambitions très claires annoncées en matière de maîtrise de la masse salariale, en matière de maîtrise des charges à caractère général. Je remercie aussi le Président de la commission finances, Monsieur Jean-Pierre Giorgi, puisque nous avons eu des débats vraiment très riches, et bon nombre de questions ont été posées, auxquelles nous ne pouvions pas, tous les 2, apporter de réponse immédiate. Dans les 2 jours qui ont suivi, tous les membres de la commission ont eu l'ensemble des notes détaillées, et notamment une note détaillée sur tout ce qui touche à la masse salariale. Donc merci Jean-Pierre d'avoir donné suite aux questions de nos collègues membres de la commission et merci aux services d'avoir réagi aussi vite pour pouvoir répondre.

Oui, ce budget, réaffirme notre volonté de réformer notre institution. On a bien commencé, on continue nos efforts de gestion, mais c'est aussi un budget qui réaffirme sa volonté de se maintenir dans la trajectoire que l'on a fixée dans le pacte financier et fiscal. C'est un budget qui réaffirme la volonté qui est la nôtre de respecter nos engagements et cela a été dit à plusieurs reprises. Quels étaient-ils ? On le rappelle :

- la dotation de solidarité communautaire portée à 66 M€ sur le budget 2025,
- Notre volonté de continuer à investir pour les entreprises de notre territoire, avec une PPI, une Programmation Pluriannuelle d'Investissement très ambitieuse, notamment 400 M€ inscrits sur le budget principal, 300 M€ sur le budget Transports, soit au total, 850 M€ sont inscrits dans le cadre de la PPI sur l'ensemble des budgets.

Nous l'avons dit, tout cela sans augmenter les impôts, nous n'avons pas joué sur le levier fiscal tout en faisant en sorte qu'il y ait l'autonomisation du budget annexe sur les déchets et bien évidemment le respect de la trajectoire dans le cadre de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Transports, puisque nous nous étions engagés, dans le cadre du pacte, à verser 135 M€, c'est ce qui va être fait, en tout cas c'est ce qui est inscrit sur le BP du budget principal.

Bien sûr, nous craignons et nous avons évalué l'impact des dispositions qui étaient précédemment inscrites. C'était de l'ordre de 90 M€, ce n'est pas une simple affaire.

Absorber ces recettes en moins ou ces dépenses en plus, c'était forcément dégrader nos ratios cibles. C'était forcément augmenter notre recours à l'emprunt. C'était forcément dégrader un certain nombre de budgets, et notamment les budgets annexes en diminuant les subventions.

Dans le cadre de ce qui nous pend au nez, car je crois que je ne suis pas le seul à être un peu dans l'expectative et surtout dans la nébuleuse, on essaiera de voir dans le cadre du vote du budget supplémentaire, comment on va essayer d'absorber les différentes mesures qui seront prises, mais j'aurais tendance à dire, c'est voir comment on essaiera de limiter la casse, pour amoindrir les effets des différentes mesures que l'on risque de nous mettre en place, car forcément sans être devin, je crois que malheureusement, on continuera à venir nous solliciter pour participer à l'effort de redressement des comptes publics de l'État.

Pour rentrer dans le détail du budget principal : le budget primitif du budget principal, je vais vous faire un petit résumé des 3 budgets, comme j'ai l'habitude. Tous budgets confondus, sur notre BP, 13 budgets annexes, donc le budget principal et 13 budgets annexes, nous inscrivons 4,8 Md€ de recettes et de dépenses en fonctionnement et 1,4 Md€ de dépenses et de recettes en investissements.

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 va baisser de 3 % puisqu'il va passer en-dessous de la barre des 3 Md€, tous budgets confondus, on passe à 2,9 Md€.

Concernant le budget principal, le fonctionnement, 1,8 Md€, investissement 707 M€ dont 400 vraiment fléchés sur la PPI dans le cadre de notre crédit d'équipement.

Nos recettes réelles de fonctionnement vont baisser de 50 M€, notamment à la suite de la perte du FPIC et un atterrissage qui va être douloureux concernant la fraction de la dynamique TVA qui était la dotation qui venait en compensation de la TH, sur laquelle il y a eu une mauvaise évaluation cette année, et donc avec cette mauvaise évaluation, une notification des services fiscaux et on va devoir s'amputer de 19 M€ rien qu'à ce titre-là.

Nos dépenses réelles vont baisser de 50 M€, sachant que nous allons baisser, grâce à nos efforts de gestion, de 19 M€ nos différentes dépenses. Notre épargne brute devrait être à 178 M€ et notre annuité de la dette à 169 M€. Nous aurons besoin d'un emprunt d'équilibre de 260 M€ pour équilibrer tout cela en attendant bien évidemment du résultat de l'exercice 2024 dans le cadre du BS, puisque c'est toujours l'emprunt d'équilibre auquel on vient déduire notre résultat d'exercice précédent. Je rappelle qu'en 2024, Madame la Présidente, sur le budget principal, nous n'avons pas mobilisé d'emprunt.

Sur le budget annexe Transports, en exploitation, nous inscrivons 847 M€ de dépenses et de recettes, en investissement 416 M€, dont 300 M€ sont dédiés aux différents projets que vous avez évoqués dans vos propos liminaires. Nous avons en recettes réelles de fonctionnement sur ce budget annexe +7 M€, c'est la participation du budget principal. On passe

de 128 à 135 M€ et une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 10 M€ et là c'est le travail qui se poursuit en matière de pistes de recherche d'économies.

L'épargne brute augmente sur ce budget et passe à 41 M€ en 2025, au lieu de 23 M€ en 2024. Cependant cette épargne brute, si on la ramène à un pourcentage soit 5,1 % reste en-deçà, il est considéré comme trop faible au regard des objectifs qui devraient être le nôtre.

Sur l'investissement, 300 M€, l'annuité de la dette 55 M€, il est encore envisagé sur ce budget avant reprise des résultats de 239 M€. Sur ce budget il est à noter que la règle de l'équilibre réel n'est pas respectée. La règle de l'équilibre réel, pour les puristes, c'est lorsque nos ressources propres n'arrivent pas couvrir le remboursement du capital de la dette. Il y a un déficit sur ce principe-là de 14 M€, qui montre les difficultés réelles et les tensions réelles qu'il y a sur ce budget annexe Transports, Madame la Présidente. Bien sûr, notre capacité de désendettement se dégrade et se porte à 20 années sur ce budget Transports.

Le dernier budget primitif que je vous présente est celui de la prévention et de la gestion des déchets. Nous équilibrons l'exploitation à 484 M€ et l'investissement à 52 M€. Nous aurons, grâce à la dynamique de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, des recettes réelles de fonctionnement en augmentation de 8 M€. La participation du budget principal vers ce budget annexe a été supprimée. En 2024, nous avons mis 5 M€. Il y a donc bien recherche et nous avons atteint cet objectif d'autonomisation de ce budget annexe et l'épargne brute est de 24 M€ en 2025 sur ce budget.

On peut noter 46 M€ de dépenses d'investissement au titre de la BPI et nous avons un emprunt d'équilibre prévu à hauteur de 24 M€.

Effectivement, voter ces différents budgets primitifs 2025, c'est maintenir la cadence et le rythme de nos investissements, c'est pouvoir payer nos entreprises rapidement, ne pas ralentir nos actions et notamment nos actions au quotidien, mais c'est aussi peut-être Madame la Présidente, et je crois que cela recoupe vos 2 interventions, c'est montrer à tout le monde que nous sommes capables de construire ensemble, que nous sommes capables d'agir ensemble, que nous sommes capables de se serrer les coudes alors que le contexte n'est pas évident pour nous, arriver à sortir un budget qui nous permette de garder nos ambitions, de garder le rythme de nos investissements et surtout qui nous permette de garder le pouvoir d'achat de nos habitants, en n'augmentant pas les impôts.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente. *(Applaudissements.)*

Madame LA PRÉSIDENTE.- Plusieurs demandes de parole.

Monsieur Péna.

Monsieur Marc PENA.- Merci, Madame la Présidente, je veux remercier Monsieur Khelfa pour sa présentation toujours aussi claire, ce qui fait preuve d'engagement, de sérieux, de compétences et je tiens à le saluer particulièrement. C'est la première chose que je veux indiquer.

La deuxième chose que je veux souligner, c'est essayer de nous rassurer, de vous rassurer peut-être et de donner un peu d'espoir.

Aussi, pour ce qui est de rassurer, le gouvernement a été censuré hier. Cependant il y a des outils institutionnels, des outils juridiques, mais aussi politiques pour que le budget de la nation soit finalement voté. On devrait pouvoir ouvrir des lois spéciales qui assurent les ouvertures de crédits et qui assurent bien entendu le paiement de l'ensemble des fonctionnaires de l'État et des Collectivités territoriales et puis il y aura sans doute, au mois de janvier, je ne suis pas devin, mais je le vois arriver encore ce matin, une loi de finances rectificative et il y aura un budget. Vous avez eu raison, nous avons eu raison d'anticiper à partir du budget qui nous était proposé, il était impossible de faire autrement, et c'est de bonne politique que de faire ainsi.

Quel espoir pouvons-nous avoir ? Madame la Présidente, permettez-moi quelques instants d'être un peu plus politique. L'espoir c'est que nous avons, vous le savez, une politique

d'austérité brutale, je ne vais pas me prononcer en polémique, qui s'imposait peut-être au gouvernement, mais qui a évidemment sidéré l'ensemble des communes, des maires et des citoyens qui ont tant de besoins dans ces communes. Cette politique d'austérité brutale n'est pas une fatalité en soi, on ne va pas pouvoir faire de miracle, mais on peut espérer que dans le dialogue qui je l'espère, demain sera là à l'assemblée, il y ait une politique responsable, notamment vis-à-vis des collectivités territoriales et que nous trouvions les voies peut-être d'un dialogue plus approfondi que ces dernières semaines, pour donner à nos territoires beaucoup plus de desserrer un peu l'étreinte, dont elles ne sont pas responsables et donner comme cela un certain nombre de perspectives en rééquilibrant le budget de la nation. Je le souhaite en tout cas fortement à ma mesure, en tant que député, je le ferai dans l'intérêt commun, mais par ailleurs je tiens à saluer encore une fois le travail qui a été fait ici, à la Métropole, dans un contexte difficile. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Canicave a demandé la parole.

Monsieur Joël CANICAVE.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, le maire de Marseille a dit beaucoup de choses tout à l'heure, je ne vais pas être redondant car je crois qu'il a dit l'essentiel. Je voudrais juste rappeler et redire encore une fois que la période que l'on vit est une période extraordinaire, hors de l'ordinaire, on est quelques-uns ici sur ces bancs à faire de la politique depuis un certain temps, et chacun doit se rappeler de cette période-là.

Madame LA PRÉSIDENTE.- 1962, on n'était pas nés.

Monsieur Joël CANICAVE.- On n'était pas nés ou pas très grands pour certains.

Et encore, je crois que c'est un contexte différent, très sincèrement, un contexte très différent, il n'y avait pas cette histoire de budget. C'est un petit peu différent.

Quand les collectivités territoriales votent leur budget, on a tous l'habitude de dire que c'est l'acte et le vote le plus important de l'année, car c'est quelque chose qui engage la collectivité, qui programme des choses pour l'année à venir et on est dans une zone où il y a évidemment toujours un peu d'incertitude, mais pas énormément. On sait à peu près tous que ce qu'on programme en fonctionnement sera réalisé à 95 % au moins. On sait à peu près tous que ce qu'on programme en investissement sera réalisé à 80 %. Là aujourd'hui, vous faites des propositions, et tant mieux et on fera les mêmes à la ville de Marseille, c'est-à-dire de ne pas tenir compte d'éventuelles décisions autres et de continuer à poursuivre les politiques publiques que nous avons envie les uns et les autres de mener. Je crois que c'est la bonne stratégie et qu'il ne faut pas s'en éloigner.

Vous avez dit, Madame la Présidente, ce que vous pensiez de ce qui s'est passé hier à l'assemblée, je pourrais dire ce que j'en pense, ou bien ce que notre groupe en pense, ce ne serait pas la même chose que ce que vous avez dit mais c'est normal, on a des différences politiques, on les assume parfaitement, mais ce n'est pas l'essentiel. J'ai plutôt envie, aujourd'hui, dans cette ambiance un petit peu différente, de dire que beaucoup de choses nous ont unis dans cette période, le maire l'a dit tout à l'heure, le combat que nous avons pu mener les uns et les autres, les grandes collectivités ici, pour dire qu'il était anormal, contre-intuitif et contre-productif, de faire payer les déboires nationaux sur les finances nationales par les collectivités territoriales qui, elles, gèrent correctement leurs finances et leur budget.

On a mené ce combat ensemble, il n'est pas terminé, Monsieur Péna vient de le dire, il y aura encore d'autres occasions de mener ensemble ces combats. Si j'ai un petit regret, excusez-moi de le dire, ce n'est pas une notation, c'est que nous n'avons pas été globalement ici tous alignés de la même façon, je pense à la Région qui, à mon avis, a été peut-être un peu vite par rapport à ce que demandait l'État. La Région a les mêmes difficultés que les nôtres, elle va subir effectivement, *a priori*, des pertes très significatives. Je pense que cela aurait été encore mieux pour nous si, localement, on avait eu toutes les grandes collectivités, on a eu la ville de Marseille, le Département et toutes les communes de ce département, à mettre au point avec le

Département, il aurait été bon que la Région soit alignée sur cette ligne, mais je crois qu'on a peut-être espoir que cela se passe autrement dans les mois et les semaines à venir.

Je voudrais remercier Didier Khelfa, il y a dans cet hémicycle et dans cette Métropole, une méthode Khelfa j'ai envie de dire, qui est quelque chose qui fonctionne bien, qui est agréable à travailler, on ne dit pas forcément la même chose, encore on n'a pas forcément les mêmes objectifs, mais on arrive à travailler ensemble et j'envie de reparler de cette Dotation de Solidarité Communautaire, DSC, où le maire de Marseille disait que la ville de Marseille a été très gagnante mais toutes les communes de la Métropole sont gagnantes aussi.

Pour que tout le monde mesure bien d'où on part et où on arrive, quand on commence cette mandature en 2020 tous ensemble, la DSC de la Métropole était de 100 000 €. Aujourd'hui elle est de 66 M€. Cela représente quand même un sacré écart et je crois qu'on n'était pas conforme, avec 100 000 €. On était très loin des exigences des décisions mais maintenant à 66 M€ on est dans une Métropole, c'est-à-dire de la coopération intercommunale. Ce n'est pas trop, ce n'est jamais assez, tous les maires vous le diront, ne vous inquiétez pas, ce n'est jamais assez, mais honnêtement, j'apprécie la méthode et le respect du pacte financier et fiscal qu'on a élaboré et voté ensemble, qu'on a voté ensemble, il faut le dire.

Si vous me permettez malgré tout, je voudrais non pas mettre trois petits points qui, pour nous, nous interrogent un peu ou du moins nous posent un problème et qui ne sont pas non plus dans le conflit ou dans l'invective, mais plutôt sur des interrogations et des points de vigilance. Le Président Khelfa vient de le dire : le budget Transports est un budget excessivement contraint, aujourd'hui, mais surtout demain, je l'ai déjà dit lors du ROB, sur son fonctionnement, sur son investissement aussi. On avait voté 300, on est à 289. C'est très tendu, on est quand même dans la maille, et si les transports dans cette Métropole étaient à la hauteur de ce qu'ils devraient être, ce serait bien, mais on sait tous qu'il y a un gros retard à rattraper, donc je mets un petit point de vigilance sur ce budget dont on sait, et je l'ai déjà dit à Didier Khelfa, le prochain pacte financier et fiscal devra retravailler sur le devenir en fonctionnement et en investissement du budget Transports.

Deuxième point de vigilance, cela a été dit sur une autre tonalité, mais je ne vais pas garder la même tonalité, on aurait aimé que 2025 soit déjà un premier pas sur le passage de 14 à 18,1 pour la taxe d'enlèvement aux ordures ménagères, ce serait un premier pas de retour à un équilibre, pas encore l'équilibre complet, mais un premier pas. Ce premier pas va être d'autant plus dur à faire car c'est en 2026 que l'on doit y arriver. Si on avait fait un premier pas, cela aurait peut-être permis que ce soit moins douloureux pour certains l'an prochain.

Dernier point, Madame la Présidente et j'arrêterai là, nous sommes inquiets mais vous l'êtes, vous aussi, sur la situation de la SOLEAM, l'aménageur de la Métropole. Il serait bien effectivement que l'on arrive à faire en sorte que les choses évoluent dans le bon sens ; voilà on met ce petit point de vigilance car il est important aussi que notre aménageur se porte financièrement correctement, ce qui n'est pas forcément le cas maintenant.

Je terminerai en disant que notre groupe votera l'abstention, mais une abstention positive, comme l'ambiance de ce Conseil aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Canicave. Monsieur Mesnard.

Monsieur Yves MESNARD.- Madame la Présidente, mes chers collègues, nous nous réunissons aujourd'hui pour adopter notre budget dans un contexte d'incertitude institutionnelle et budgétaire inédite. La récente censure du gouvernement reflète une crise politique profonde mais aussi d'urgence de redéfinir les priorités budgétaires et démocratiques dans notre pays.

Les débats autour du projet de loi pour les finances 2025 ont révélé des mesures particulièrement injustes pour les collectivités, qui rappelons-le, votent des budgets équilibrés, contrairement à l'État.

Ces choix du gouvernement sortant ont été décidés sans concertation comme l'ont dénoncé des associations d'élus du bloc communal. Cette méthode fragilise ainsi la relation entre l'État et les collectivités, au détriment des habitants et des politiques publiques.

Aujourd'hui, avec la censure du gouvernement, l'avenir de ces mesures est certes suspendu, mais l'incertitude qu'elles ont généré persiste. Nous devons rester vigilants quant à leur éventuelle réintroduction.

Malgré ce contexte difficile, ce budget métropolitain doit être l'occasion de réaffirmer nos engagements, en protégeant nos investissements structurants par le maintien de l'attribution de compensation, en renforçant la solidarité locale grâce à la dotation de solidarité communautaire, et enfin en préservant le rôle des services publics et l'action environnementale.

C'est donc dans ce contexte que notre groupe sera particulièrement attentif au respect des engagements financiers, ainsi qu'à la qualité des services publics rendus aux habitants.

Nous surveillerons également l'impact des arbitrages budgétaires afin de préserver des politiques de solidarité qui soutiennent directement les communes les plus vulnérables. Une vigilance particulière sera aussi apportée à l'efficacité des dépenses d'investissement pour que chaque euro soit dédié à des projets durables et bénéfiques à l'ensemble de notre territoire.

Ce budget, malgré les contraintes inédites, doit être un levier de justice sociale et de transition écologique. En sécurisant les ressources et en maintenant nos investissements, nous pouvons démontrer que les collectivités locales sont des partenaires essentiels pour reconstruire la confiance entre l'État et les territoires.

C'est pourquoi Madame la Présidente, nous voterons ce budget avec attention et détermination et nous resterons mobilisés pour défendre les habitants de notre Métropole, habitants qui ne doivent pas être des victimes collatérales de l'instabilité de la politique nationale.

Je vous remercie de votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Mesnard. Monsieur Gruvel.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les maires, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord m'associer aux compliments qui ont été faits quant à la présentation de ce budget et permettez-moi d'exprimer ma satisfaction à Didier Khelfa qui a bien voulu tenir compte de notre demande d'une présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes, ce qui facilite beaucoup l'analyse.

Un mot fait également florès dans le vocabulaire politique, c'est le mot « tempête ». Dans le domaine de la météorologie marine, une tempête est une dépression à l'origine de vents d'une extrême violence. Depuis le début de notre mandat, nous avons à connaître des budgets métropolitains toujours ballotés par les mêmes vents mauvais. Dans toutes nos interventions inlassablement répétées au fil des exercices budgétaires, notre groupe a dénoncé le niveau insupportable des coûts de structure et le volume de la dette, 2 dépressions fondamentales annonçant la tempête qui s'abat budgets après budgets sur notre épargne et en conséquence sur nos réalisations d'équipement.

Le budget primitif 2025 qui nous est présenté, sans mésestimer les efforts que nous avons reconnus lors de la discussion du ROB, ne nous permet pas de nous éloigner de ces dépressions. Un exemple parmi d'autres : les dépenses de personnel qui augmentent de 2,85 % pour atteindre 450 millions et une dette toujours positionnée à près de 3 milliards, conditionnée par celle du budget annexe Transports qui enfle aujourd'hui à 841 millions.

En conséquence, la tempête s'abat avec encore plus de violence sur l'épargne brute du budget principal qui baisse de 31 millions, soit 15 %, l'épargne brute du budget annexe Transports étant en déséquilibre de 14 millions.

L'épargne nette du budget principal est quasiment inexistante, affichant 9,2 millions et un taux insignifiant de 0,5 %.

Lors de nos interventions passées, nous avons également insisté sur le danger prévisible d'une addition des faiblesses financières de la Métropole, avec les dérapages des dépenses de l'État.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'éviter la tempête, mais d'éviter le naufrage et nous considérons que les lignes du budget que vous nous présentez sont en quelque sorte vos lettres persanes. Toutes comparaisons gardées, vous nous faites penser au châtelain de la Brède qui jadis, depuis le Parlement de Bordeaux, s'érigeait en contrepoids du pouvoir royal et répétait que le pouvoir arrête le pouvoir.

Ainsi, par ce budget, sans pour autant toucher au taux de la fiscalité, vous respectez le montant de 650 millions des attributions de compensation versées aux communes. Vous respectez l'enveloppe de 66 millions au titre de la dotation de solidarité communautaire, même si je le rappelle volontiers, elle est tout de même injustement calibrée pour notre ville d'Aix.

Par ce budget, vous faites ainsi front aux turpitudes d'un État qui n'a jamais donné à la Métropole les moyens de s'affirmer, ni de mener dans des conditions normales les politiques publiques engagées en se défaussant lamentablement de ce si lourd fardeau sur les communes les mieux gérées de notre intercommunalité et qui continuent aujourd'hui de se comporter en intendant royal des finances.

Par ce budget, vous exercez le pouvoir d'exprimer que notre Métropole est belle de ses communes, rappelant ainsi le discours du président de l'association des maires de France qui soulignait, il y a peu : la France est elle-même dans ses communes. Sans communes, il n'y a pas de nation, sans communes pas de république, sans communes il n'y a pas de France, sans communes il n'y a pas d'État. J'ajoute volontiers que sans communes, il n'y a pas de métropole.

Par ce budget, vous soutenez le combat de tous les maires de la Métropole et celui du président des maires des Bouches-du-Rhône qui souhaite tout simplement continuer à vivre malgré les visions conformistes et technocratiques de ceux-là mêmes qui ont planté notre pays.

Par ce budget, vous relayez aujourd'hui la voix de tous ceux qui désapprouvent une décentralisation de pacotille, qui de loi en loi, a bafoué le principe de subsidiarité au profit d'un État associal étatique de plus en plus jacobin et dépensier, d'un État qui a contraint la commune d'Aix à rejoindre une pseudo intercommunalité qui n'est en fait qu'un étage supplémentaire du millefeuille supra-communautaire, dont seuls les technocrates pouvaient penser qu'en étant un ensemble plus grand, il serait mieux géré, ce qui est presque toujours le contraire. Personne ne pourra être ainsi surpris que notre groupe qui a l'honneur de compter parmi les siens Sophie Joissains, maire de l'autre grande capitale de la métropole, participe à tenter de ramener à bon port notre galère commune.

En conséquence, et malgré ces faiblesses rédhitoires, nous voterons ce budget. Ce sera notre contribution, Madame la Présidente, pour vous permettre d'exercer le pouvoir d'arrêter le pouvoir de cet État qui souffle le vent et dont nous récoltons la tempête.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Gruvel. Monsieur Serrus.

Monsieur Jean-Pierre SERRUS.- Merci, Madame la Présidente. Tant comme maire qu'en qualité de Conseiller métropolitain, je me félicite de l'esprit consensuel autour de ce budget qu'évidemment j'approuve et que je voterai.

Permettez-moi simplement un petit commentaire sur le propos de Monsieur Canicave concernant le budget régional.

Monsieur Canicave, le vote d'hier, en aucune manière, nous affranchit du questionnement sur nos recettes et sur nos dépenses.

Anticiper est à mon avis faire preuve de sagesse. Je vous invite donc à suivre les débats prochains sur le vote du budget régional, mais je voudrais affirmer ici 2 choses : d'abord que le Conseil Régional, car je participe à son exécutif aux côtés du Président Muselier, a posé un certain nombre de sanctuarisations, en particulier l'accompagnement des territoires dans leurs projets.

Ensuite, je voudrais dire que dans ce même budget régional, en particulier sur les transports dont je m'occupe tout particulièrement, nous veillons à ce que les partenariats, notamment avec la Métropole, soient également sanctuarisés. Je veux rassurer tout le monde. Nous ne sommes pas dans une précipitation qui serait incohérente, mais tout simplement dans le sens des responsabilités, mais toujours en respectant notre accompagnement des territoires. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Serrus. Monsieur Koubi-Flotte.

Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE.- Madame la Présidente, cher Didier, chers collègues, nous allons voter le budget de l'exercice 2025 de la Métropole. Le budget, c'est à la fois un budget principal et 13 budgets annexes pour un montant total de 4,8 Md€. Sur ces 4,8 Md€, il y a 3,4 milliards de fonctionnement et 1,4 milliard d'euros d'investissement.

Je vais organiser mon propos en 2 idées : premièrement, je vais vous parler du budget principal, et ensuite je vous dirai 2 mots des budgets annexes principaux que sont les Transports et la Propreté.

Concernant le budget principal : le principal élément marquant cette année, c'est une diminution de recettes de 50 M€ ; cette diminution de recettes est actée, ce n'est pas une anticipation on l'a dit, on n'anticipe pas une baisse éventuelle des participations de l'État, cette diminution de 50 M€ qui est actée, est principalement liée à une baisse de la TVA, une baisse des recettes de TVA (19 M€) et par la diminution du solde de Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales. Ce Fonds de Péréquation pour lequel nous étions jusqu'à présents bénéficiaires, nous sommes toujours bénéficiaires, mais moins bénéficiaires et nous serons appelés, à terme, à être bientôt contributeurs, donc à ne plus avoir d'argent qui viennent de ce fonds de péréquation. Nous en recevons encore aujourd'hui, mais moins qu'avant, et c'est ce qui explique cette diminution de recettes de 50 M€.

Malgré cette diminution de recette de 50 M€, nous réalisons des dépenses notables. On a parlé de la DSC, la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), nous l'augmentons de 20 M€ par rapport à l'an dernier, nous l'augmentons de 44 M€ par rapport à 2023 ; nous la portons ainsi à 66 M€. Ce sont 66 M€ de dépenses supplémentaires que nous réalisons malgré cette diminution de recette de 50 M€.

Nous contribuons à l'équilibre du budget Transports pour un montant global de 135 M€, mais nous augmentons notre contribution cette année de 7 M€ et nous réalisons ces dépenses supplémentaires, malgré encore une fois une diminution des recettes de 50 M€, grâce à des efforts de gestion, efforts de gestion par la maîtrise de la masse salariale, contrairement à ce que disait mon ami Monsieur Gruvel, la masse salariale augmente peut-être en valeur absolue car il y a des indices qui nous contraignent ces augmentations, mais nous maîtrisons néanmoins la masse salariale, nous réalisons des économies grâce à la diminution des frais financiers du fait de notre désendettement. Certains équipements transférés font aussi que nous diminuons les coûts de fonctionnement.

Pour finir, malgré cette diminution de recettes de 50 M€ et ce chiffre est important, quand on fait le delta entre les recettes et les dépenses, on arrive à une capacité d'autofinancement ou une épargne brute de 178 M€. L'excédent sur notre budget de fonctionnement, et cela mérite d'être dit, d'être retenu, c'est 178 M€ et sur cette somme, nous en affectons 169 au désendettement. Ce désendettement qui est en cours depuis déjà 3 ans fait qu'au 31 décembre 2024, notre dette a diminué de 3 % par rapport au 31 décembre 2023.

J'en ai terminé avec le budget principal, maintenant deux mots sur les budgets annexes principaux que sont les Transports et la propreté.

D'abord les transports : sur les transports il y a un plan pluriannuel d'investissement de 300 M€ : 50 M€ pour le métro, 60 M€ pour le Val'Tram, 56 M€ pour le tramway nord. C'est le plan Marseille en Grand. Nous avons été à la hauteur des exigences d'investissement.

En revanche, il y a un sujet, une vraie tension sur le budget de fonctionnement. Le vice-président Khelfa a attiré notre attention à tous, et il faudra que l'on ait un débat certainement avec l'État. En effet, on a financé grâce à de gros efforts l'investissement, mais il va falloir être au rendez-vous du fonctionnement et que l'on soit en mesure de financer le fonctionnement de nouveaux investissements.

Aujourd'hui on finance déjà le budget Transports à hauteur de 135 M€ ; 150 M€ du budget de transport qui sont financés face à la vente des titres de transport, 135 M€ par la Métropole. Ces sommes sont appelées à augmenter. Il faudra que l'on se mette autour de la table, avec l'État, pour trouver des solutions pour les années à venir.

Dernier point sur les budgets annexes : le budget annexe Propreté. Ce qui est notable, c'est de dire que pour la première année ce budget annexe propreté est à l'équilibre. La Métropole n'a pas utilisé son budget de fonctionnement pour financer ce budget annexe Propreté.

Pour conclure, ce budget apporte deux réponses et soulève une question : première réponse, la Métropole est bien gérée, on peut retourner le dossier et le problème dans tous les sens, la Métropole est bien gérée, elle n'augmente pas ses impôts. Elle limite sa dette, factuellement, objectivement elle est bien gérée. Deuxième réponse : la Métropole investit et troisième point, c'est une question, qu'il va falloir que nous travaillions sur le financement à venir du budget Transports.

Madame la Présidente, Monsieur le vice-président Khelfa, le groupe auquel j'appartiens va bien sûr voter favorablement ce budget. Je vous en remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Koubi-Flotte.

Il n'y a plus de demandes d'intervention ? Madame Ventron, vous souhaitez intervenir ? Avec plaisir, Madame.

Madame Amapola VENTRON.- Madame la Présidente, chers collègues, le vote du budget est un moment crucial car il représente, vous le savez tous, un acte de gestion financière mais pas que... C'est également un choix politique qui façonnera l'avenir de notre collectivité dans un contexte difficile qui se présente à nous aujourd'hui.

Je tiens également, au nom du groupe, à souligner le travail remarquable effectué par nos services, nos élus et bien sûr Didier Khelfa pour élaborer ce budget, budget qui reflète notre volonté de respecter nos engagements, tout en maintenant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

À l'heure où nous nous sommes engagés résolument pour faire de notre Métropole la plus belle de France, une Métropole des transitions, il est plus que jamais nécessaire de respecter les engagements de notre pacte financier et fiscal et c'est ce que vous faites aujourd'hui, Madame la Présidente.

Alors aujourd'hui, permettez-moi de féliciter collectivement tous les maires, nous les élus locaux de cet hémicycle, et vous bien sûr Madame la Présidente, car nous parvenons à garder notre sang-froid, malgré le spectacle parisien déplorable, et les conséquences que nous allons ressentir au plus près du terrain.

Notre bonne foi sur la maîtrise des dépenses publiques a même été mise en cause, en doute, alors que nous, élus locaux, on sait tous construire un budget équilibré qui tient compte des contraintes ; d'ailleurs cela s'appelle tout simplement, « *respecter la loi.* »

Les collectivités locales sont le ciment qui lie notre nation. Elles sont les premières à répondre aux besoins des citoyens. Elles sont le premier échelon de la nation, celui qui permet à chaque citoyen de se sentir écouté, respecté, accompagné. Depuis quelque temps, le cynisme parlementaire que nous subissons va profondément fragiliser l'édifice de notre modèle républicain. Ce sera toute l'armature de nos services publics locaux qui sera mise à mal. Alors, il est crucial de rappeler que les collectivités locales ne sont pas des structures parasites et nos budgets locaux ne sont pas de simples variables d'ajustement. Réduire nos capacités d'action, c'est oublier les préoccupations légitimes des Provençaux qui attendent des actions concrètes pour améliorer leur quotidien, préserver leur cadre de vie, ou encore accélérer notre transition écologique. C'est aussi condamner l'innovation locale, parce que nous portons 70 % des investissements publics. Il faudrait que Paris s'en souviennent !

Mes chers collègues, après la déflagration d'hier, je m'inquiète car il ne faudrait pas que la censure d'un gouvernement entraîne la fermeture de nos services publics, la clôture de nos investissements et la cassure avec nos administrés. Toutefois, comme l'a dit notre vice-président, ce budget n'est pas figé, il s'agit d'un instrument évolutif qui pourra même et qui devra même être ajusté en fonction des circonstances, avec toujours cette même priorité, l'intérêt général.

C'est pourquoi aujourd'hui, le groupe que je préside, les groupes écologistes centristes et métropolitains, apportent naturellement leur soutien à ce budget en toute confiance en sachant qu'il a été conçu avec rigueur, avec ambition et surtout avec la volonté de répondre aux besoins de notre territoire. Merci. (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Ventron. Tout le monde s'est exprimé ? (*oui.*)

Monsieur Khelfa pour les éléments de réponse.

Monsieur Didier KHELFA.- Je vais essayer de faire une petite synthèse sur l'ensemble des interventions.

Concernant la politique d'austérité brutale, Marc, notre réponse : respect de nos engagements. Jean-Christophe, face aux tempêtes, face aux dépressions successives, on a connu le pacte de Cahors, on a connu la loi 3DS, on en a connu bien d'autres. La réponse : respect de nos engagements. Face à la situation extraordinaire, la seule réponse : respect de nos engagements. Je crois que là-dessus, j'insiste un peu, mais c'est vraiment cela. Nous avons construit tous ensemble un pacte et ce pacte, nous le respectons, nous sommes crédibles et nous serons crédibles, notamment vis-à-vis de tous ceux qui nous ont critiqué en disant que nos chicayas nous empêchent de travailler ensemble.

Concernant le 012, Jean-Christophe, tu as reçu la note effectivement, les chiffres on peut les prendre les uns après les autres. On a essayé de ventiler les dépenses totales de personnel, tout ce qui est inscrit, elles sont contenues, comme nous l'avions dit, à 0,64 %, c'est-à-dire à moins de 1,5 % d'augmentation. Sur le budget principal, on est même à *moins* 3,04 %. Si je ne prends que la masse salariale, on est à 2,85, c'est le chiffre que tu as annoncé, mais si je prends le budget principal, je suis à *moins* 1,11 %. Nous faisons les efforts puisque nous passons de 270 M€ à 267 M€, on fait les efforts. Je me tourne vers le directeur général, c'est son leitmotiv, sans arrêt, sans arrêt, on fait les efforts nécessaires. Donc effectivement sur la masse salariale, je ne pouvais pas laisser dire que l'on est au-dessus de ce que l'on s'était engagé, puisque si je prends tout ce qui est au 012, nous sommes bien contenus à 0,64 %, soit inférieur à 1,5 %.

Ensuite, concernant le budget annexe Transports : oui, vous avez tous raison d'insister là-dessus, et nous le faisons pour attirer l'attention, notamment de nos élites là-haut. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, on avait dit que l'on va être plus ambitieux que le pacte, on va mettre 155 M€, mais si on inscrit les 155 M€, on a plus de difficultés sur ce budget et finalement, on n'envoie pas de message, on respecte le pacte, 135 M€ prévus en 2025, on montre nos difficultés et on attire l'attention et collectivement, on continuera à attirer l'attention

pour que des décisions soient prises, mais des décisions que l'on concertera, notamment avec les entreprises si c'est une décision sur le VM, par exemple.

Sur la TEOM, l'harmonisation Joël, on l'a voulue à un moment donné, on avait proposé il y a quelques années, à l'époque encore de l'existence des territoires, de travailler sur une harmonisation. Il a été fait le choix, collectivement, et je respecte quand collectivement on prend un choix, on prend une décision, je la respecte et je la mène jusqu'au bout. C'est « On ne travaille pas l'harmonisation », on reste tel quel. On a subi quelques ajustements pour aller vers l'autonomisation de ce budget déchets. En revanche, en 2026, il y aura un taux pivot qui sera applicable sur l'ensemble du territoire métropolitain. À nous de faire en sorte que les dépenses soient le mieux maîtrisé possible, que l'ensemble de l'offre de service soit en adéquation avec les besoins, pour que nous ayons le taux pivot le plus bas possible. Donc continuons à faire les efforts que nous faisons tous ensemble.

Ensuite, cela a été dit notamment sur Amapola, ma voisine, qui parlait de remercier l'ensemble des maires. Moi, je remercie l'ensemble des maires et des conseillers métropolitains. On est tous au charbon. Quand je vois certains qui font les déchets, je me tourne vers Jean Yves Sayag qui était sur les dossiers déchets pas plus tard que cette semaine, dans la presse, quand je vois Christine Juste qui est sans arrêt au quotidien sur le terrain. Alors si je peux me permettre une analogie avec le sport que j'affectionne plus particulièrement, nous mouillons tous le maillot pour cette Métropole. Madame la Présidente, peut-être que dans quelques mois, nous serons vraiment tous des métropolitains convaincus. En tout cas, moi, c'est ce vers quoi j'essaie de tendre.

Respect des engagements, aujourd'hui, il n'y a pas une commune qui peut dire « J'ai morflé à cause de la Métropole », excusez-moi l'expression. La Métropole a soutenu et a maintenu l'ensemble des investissements sur chacune des communes. La Métropole a maintenu notamment certains contrats pluriannuels qui avaient été mis en place. La Métropole a mis en place une véritable solidarité. La Métropole fait en sorte que chacun, et notamment face aux difficultés qui étaient annoncées dans le cadre du projet de loi de finances, par l'augmentation de la DSC, que chacun puisse amortir ce qu'on leur a annoncé.

Donc voilà ce que je voulais dire et effectivement, pour mon dernier budget primitif, j'avais presque espoir qu'on le vote à l'unanimité, Monsieur le maire de Marseille, tant pis, j'aurai le regret de n'avoir qu'une seule abstention, mais je me félicite que le groupe d'Aix vienne voter, enfin, le budget primitif de notre Métropole ! (*Applaudissements.*)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le maire de Marseille.

Monsieur Benoît PAYAN.- Madame la Présidente, mes chers collègues, au-delà de votre gentillesse, de votre enthousiasme et de l'élan que vous mettez à tenter de me convaincre, seuls la Présidente et Didier, non pas qu'ils auraient eu plus de poids que l'ensemble de l'hémicycle, ont fait et l'un et l'autre un travail que j'estime rare. C'est une chance pour nous et une chance collective que de voir un EPCI fonctionner comme le nôtre, comme je l'ai dit dans mes propos liminaires. Nous partons de très loin, nous partons et les uns et les autres d'une situation que nous n'avons pas voulue. La Présidente de la Métropole a hérité d'un outil dont certains l'avaient qualifié de Monstropole, d'un outil trop grand, trop intégré, avec des différences trop fortes et je ne suis pas son avocat, elle n'en a pas besoin et elle s'est à plusieurs reprises exprimée sur cette question. Nous partons de très loin, et chaque pas que nous faisons sont en réalité des pas de géants. Bien évidemment que l'unanimité eût été quelque chose de formidable, mais non pas qu'il faille toujours relever le challenge, mais nous verrons le budget qui nous sera présenté par Didier et par la Présidente en 2026, nous serons je vous le souhaite, je nous le souhaite, tous là pour pouvoir probablement d'ailleurs le voter à l'unanimité. Nous sommes passés, d'année en année, d'une opposition frontale, à une opposition constructive, à une abstention et à une abstention constructive. Vous avez donc compris que la prochaine étape peut-être si... il n'y a pas que l'amour dans la vie, l'amour cela compte, et comme je sais que pour la Présidente, c'est un jour particulier, elle sait que je lui envoie aujourd'hui que des

pensées positives pour plein de raisons. C'est entre la Présidente et moi si vous le permettez. Tout reste entre nous, bien évidemment, il n'y a pas de problème et il n'y a pas de journalistes.

Quoi qu'il en soit, ce budget est adopté, et nous l'avons dit, et je vous l'ai dit, je veux remercier chacune et chacun d'entre vous, vous-même Monsieur le rapporteur général du budget qui avez fait un travail titanesque, vous-mêmes chers collègues qui avez toutes et tous travaillé, le directeur général des services, ses services, enfin évidemment le cabinet de la Présidente et Madame la Présidente. Rien n'était écrit d'avance. Rien n'était écrit d'avance et le rapporteur général du budget l'a dit, beaucoup ont joué de ce certains ont appelé les chicayas, et quand je vois ce qui passe au niveau national, et que certains nous ont dit qu'ici il y avait des chicayas, je les invite à regarder ce qu'on est capable de faire ici, et puis ensuite nous donner des leçons. Au regard de ce qu'on est capable de faire ici et puis peut-être ensuite, nous donner des leçons, mais qu'ils regardent ce qu'on est capable de faire ici, opposition et majorité, même si dans un EPCI, il n'y en a pas, pour ensuite essayer de nous donner des leçons. On va dans le bon sens, on suit la bonne trajectoire, c'est-à-dire une trajectoire vertueuse. Bien évidemment que les politiques publiques ne sont pas toutes idéales, ni pour les uns, ni pour les autres. Qui accepterait, ici, que j'impose ma vision des choses ? Qui accepterait que dans vos communes, quelqu'un impose une autre vision des choses ? On est en train de bâtir quelque chose de rare et d'unique. J'ai la chance, aujourd'hui, d'être à la tête d'une commune qui n'est pas abandonnée, et non seulement elle n'est pas abandonnée, mais en plus elle est soutenue.

Puisque l'occasion m'en est donnée, je réaffirme que nous faisons les choses de manière constructive et positive et puisque cela me fait plaisir de le dire, je redis merci à la Présidente de la Métropole.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE. - Vous avez été nombreux à dire que le budget était l'acte fondateur d'une institution, effectivement c'est le cas. Je pense qu'au niveau national, ils nous l'ont bien prouvé. Aujourd'hui, il est exact que l'on part de très loin. Les premiers remerciements, merci de m'avoir rendu hommage, mais je félicite Didier Khelfa, et on peut l'applaudir très fort pour le travail remarquable qu'il réalise au quotidien.

(Applaudissements.)

Bien sûr avec les services, bien entendu, avec le DGS bien sûr, mais c'est vrai que depuis qu'il a pris ces finances à bras le corps, c'est le cas de le dire, nous sommes allés vers une amélioration très nette de la situation, et d'une situation extrêmement compliquée et pas gagné d'avance il y a quelques temps. On arrive à quelque chose qui fonctionne et surtout qui donne satisfaction comme on le voit aujourd'hui et comme j'espère le voir lors des votes qui vont être exprimés dans quelques minutes.

C'est vrai que le choix qui a été le nôtre a été de dire, nous n'avons pas mis à l'intérieur les mesures Barnier pour une raison simple, non pas parce que l'on jouait sur le fait qu'il y avait des chances de censure, que je regrette profondément et je l'ai dit en propos introductifs, parce que je pense qu'on va vers l'inconnu, mais celles et ceux qui ont appuyé sur le bouton en rendront compte à leurs électeurs plus tard. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas voulu le faire, parce que je ne pouvais pas imaginer que le gouvernement de la République, notamment avec des personnes à l'intérieur qui sont issues en majorité d'élus locaux, c'était une particularité de ce gouvernement, allait taper de cette façon à bras raccourcis sur les collectivités territoriales où il y avait 5 Md€ d'économies à faire sur le dos de ces collectivités territoriales. Lorsque nous les avons rencontrés, nous nous sommes battus pour essayer de réduire cette facture. C'est la raison pour laquelle, avec un gros espoir pour la réduction de la facture, parce qu'il est clair que nous devons effectivement faire un effort, c'est sûr et certain, mais il y a effort, effort soutenable et effort insoutenable. Ce qui nous était demandé, c'étaient des efforts insoutenables et qui, automatiquement, auraient eu des impacts sur beaucoup de nos communes et beaucoup de services publics donnés dans les communes. C'est donc la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité mettre à l'intérieur ces chiffres et que nous avons continué à travailler, comme nous l'avons fait lors du pacte de Cahors où nous avons

fait la même chose. Donc là, nous avons bâti notre budget, un budget qui effectivement, comme la loi le précise, à l'équilibre, ce qui est obligatoire pour les collectivités territoriales que nous sommes, et c'est tout à fait logique, mais un budget aussi qui montre la capacité d'investissement et la volonté d'investissement que nous avons sur à la fois les communes et à la fois les transports.

Vous savez, au niveau de la mobilité, ma volonté de pouvoir avancer sur cette thématique. On a besoin de cette thématique de manière très forte. Monsieur Khelfa et Monsieur Koubi-Flotte vous avez bien fait de le souligner aussi. Nous avons effectivement besoin de fonctionnement, nous avons besoin d'une masse en fonctionnement, et cela, il va falloir le travailler. Aujourd'hui, nous investissons. Aujourd'hui, les rails sont posés. Aujourd'hui, les rames nouvelles arrivent et sont en train d'être réadaptées au système qui existe. Aujourd'hui, les BHNS sont là, le Val'Tram arrive également. Les études continuent et il va falloir que nous continuions sur le futur et il ne faut rien lâcher. Nous aurons un GIP le 10 décembre prochain où nous devons aussi travailler sur la vision future, sur le développement futur des autres projets après nos fameux 16 projets, puisque je vous l'annonce en avant-première, il a été rajouté dans les 15 projets, le câble entre Vitrolles, la gare et l'aéroport. Donc cela fait 16 projets. Au-delà de ces 16 projets, certes il y a quelques études qui sont en cours, mais elles ne sont pas suffisantes et donc derrière, il faut que nous mettions l'accent sur ce que chacun et chacune souhaitent mettre en avant pour que nous continuions ces investissements de manière importante. En tout cas, on ne lâchera rien sur cette partie.

Sur la partie environnementale, et sur la partie environnement et propreté notamment : oui effectivement tout à l'heure j'ai rendu hommage à Madame Juste mais je peux rendre aussi hommage à Monsieur Sayag, je peux aussi rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui le matin se lèvent à 5h ou 6h pour aller faire les opérations coup de poing. Parce que oui, c'est un travail collectif, c'est un travail qui doit avancer, c'est un travail qui commence à porter ses fruits. On vient de très loin et on sait très bien que ce n'est pas encore suffisant. Il faut continuer à travailler pour continuer à avoir des résultats mais c'est la première fois que ce budget est enfin équilibré. Donc nous ferons en sorte aussi de tenir nos engagements sur l'harmonisation des taux, puisque cela avait été un engagement de la création de la Métropole et c'était en 2017. Cela remonte à quelques années. Nous continuerons à tenir nos engagements et je tiens également à remercier à la fois le groupe de Monsieur Mesnard ainsi que le groupe de Monsieur Gruvel pour leurs prises de position qui n'étaient pas évidentes au tout départ, mais le climat de confiance que nous avons pu établir ensemble sur le travail d'un EPCI, merci également au maire de Marseille, merci Joël Canicave d'avoir travaillé main dans la main avec Didier Khelfa pour avoir cette abstention positive plus que constructive. C'est une abstention positive. Je tiens à souligner le mot « positif » qui fait que nous évoluons et nous avançons sur le rôle d'un EPCI qui doit être un EPCI qui doit fédérer autour bien sûr de ses élus, mais surtout dans l'intérêt de ses habitants

Sachez que sur ce budget effectivement dans une période historique, c'est un vote qui sera à marquer dans les mémoires et je pense que l'on peut en apprécier, Monsieur Khelfa, Monsieur le DGS, son ampleur et sa tenue. En tout cas, je tenais à remercier chacun et chacune pour la tenue de leurs propos.

(Applaudissements.)

Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient positivement ?

Qui adopte le budget ?

Le budget de la métropole Aix-Marseille Provence 2025 est adopté.

(Applaudissements.)

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention de M. Pena

Abstentions de B. Marandat et S. Ravier

Abstention du groupe RPR et indépendants

19. FBPA-011-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "assainissement"

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va passer les autres budgets. Je suppose qu'il n'y a pas de vote contre.

Qui s'abstient ? Adopté.

Rapport n°19, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

20. FBPA-012-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "centre de formation d'apprentis"

Rapport n°20, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

21. FBPA-013-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "crématoriums"

Rapport n°21, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

22. FBPA-014-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "eau"

Rapport n°22, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

23. FBPA-015-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Rapport n°23, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

24. FBPA-016-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "immobiliers d'entreprises"

Rapport n°24, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

25. FBPA-017-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "marché d'intérêt national"

Rapport n°25, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

M. Bareille, R. Brument, C. Burle, J-D Ciot, D. Galtier, H. Pons, J-B Rivoallan,
D. Rossi, L. Semerdjian, J-M. Signes ne prennent pas part au vote

26. FBPA-018-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "opérations d'aménagement"

Rapport n°26, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

27. FBPA-019-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "parkings"

Rapport n°27, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

28. FBPA-020-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "ports de plaisance"

Rapport n°28, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

29. FBPA-021-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport n°29, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et indépendants

30. FBPA-022-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "régie d'action sociale"

Rapport n°30, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

31. FBPA-023-05/12/2024-CM – Budget primitif de l'exercice 2025 - Budget annexe "transports"

Rapport n°31, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

32. FBPA-024-05/12/2024-CM – Participation pour l'exercice 2025 du budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs

Rapport n°32, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

33. FBPA-025-05/12/2024-CM – Participation pour l'exercice 2025 du budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics industriels et commerciaux

Rapport n°33, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

34. FBPA-026-05/12/2024-CM – Mise en œuvre du compte financier unique à compter de l'exercice 2025

Rapport n°34, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

35. FBPA-027-05/12/2024-CM – Modification de l'affectation du résultat 2023 - Budget principal

Rapport n°35, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun
Abstention du groupe RPR et indépendants

36. FBPA-028-05/12/2024-CM – Décision modificative pour régularisation de fin d'exercice

Rapport n°36, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

37. FBPA-029-05/12/2024-CM – Actualisation générale des provisions et des dépréciations de l'exercice 2024

Rapport n°37, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

38. FBPA-030-05/12/2024-CM – Approbation du mode opératoire pour les provisions et dépréciations

Rapport n°38, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

39. FBPA-031-05/12/2024-CM – Approbation des admissions en non-valeur de l'exercice 2024

Rapport n°39, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

40. FBPA-032-05/12/2024-CM – Approbation des créances éteintes de l'exercice 2024

Rapport n°40, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

41. FBPA-033-05/12/2024-CM – Approbation des modalités d'amortissement du budget annexe "centre de formation d'apprentis"

Rapport n°41, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

42. FBPA-034-05/12/2024-CM – Approbation des modalités d'amortissement du budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Rapport n°42, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

43. FBPA-035-05/12/2024-CM – Approbation des modalités d'amortissement du budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport n°43, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

44. FBPA-036-05/12/2024-CM – Approbation des modalités d'amortissement du budget annexe "régie d'action sociale"

Rapport n°44, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

45. FBPA-037-05/12/2024-CM – Régularisations comptables sur les immobilisations - Budget principal

Rapport n°45, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

46. FBPA-038-05/12/2024-CM – Transfert d'actifs à la Métropole pour les compétences "eau" et "assainissement" - Commune de Velaux

Rapport n°46, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

47. FBPA-039-05/12/2024-CM – Transfert d'actifs à la Métropole pour la compétence "eaux pluviales" - Commune de Grans

Rapport n°47, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

48. FBPA-040-05/12/2024-CM – Transfert d'actifs à la Métropole pour les compétences "eaux pluviales", "planification urbaine" et "abris de voyageurs" - Commune de Les Pennes Mirabeau

Rapport n°48, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

49. FBPA-041-05/12/2024-CM – Transfert d'actifs à la Métropole pour la compétence "Planification urbaine" - Commune de Bouc-Bel-Air

Rapport n°49, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

50. **FBPA-042-05/12/2024-CM – Transfert d'actifs à la Métropole pour la compétence "Planification urbaine" - Commune de La Destrousse**

Rapport n°50, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

51. **FBPA-043-05/12/2024-CM – Transfert d'actif et de passif à la Métropole pour la compétence "voirie" - Commune d'Istres**

Rapport n°51, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

52. **FBPA-044-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°2 à la convention de dette récupérable relative aux équipements transférés au 1er janvier 2024 entre la commune d'Aix-en-Provence et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapport n°52, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

53. **FBPA-045-05/12/2024-CM – Approbation de la convention de dette récupérable relative aux équipements transférés au 1er janvier 2024 entre la commune de Miramas et la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapport n°53, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

54. **FBPA-046-05/12/2024-CM – Autorisation d'avances de trésorerie remboursables non-budgétaires effectuées par la Métropole aux budgets annexes dotés d'un compte de trésorerie autonome- Abrogation de la délibération n° FBPA-104-07/12/2023-CM du 7 décembre 2023**

Rapport n°54, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

55. **FBPA-047-05/12/2024-CM – Modification du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

Rapport n°55, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

56. **FBPA-048-05/12/2024-CM – SEM Pôle aéronautique Istres-Etang de Berre - Augmentation de capital**

Rapport n°56, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

57. **FBPA-049-05/12/2024-CM – Renouvellement d'une convention de gestion relative au suivi du contrat de délégation de service public - Centre funéraire d'Aix-en-Provence**

Rapport n°57, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

58. **FBPA-050-05/12/2024-CM – Approbation du montant des redevances de crémation pour le Crématorium Saint-Pierre à Marseille et le Crématorium de Martigues**

Rapport n°58, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

59. **FBPA-051-05/12/2024-CM – Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale - Rapport annuel de l'élu mandataire 2023**

Le Conseil prend acte du rapport.

60. **FBPA-052-05/12/2024-CM – SPL L'Eau des Collines - Rapport annuel de l'élu Mandataire 2023**

Le Conseil prend acte du rapport.

61. **FBPA-053-05/12/2024-CM – Société Publique Locale La Ciotat Shipyards - Prolongation de l'autorisation donnée au Président du Conseil d'Administration de cumuler temporairement ses fonctions avec celles de Directeur Général**

Rapport n°61, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

62. **FBPA-054-05/12/2024-CM SPL SOLEAM - Attribution d'une avance en compte courant d'associé - Approbation d'une convention**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 62 ? Monsieur Royer-Perreaut, souhaite intervenir sur la SOLEAM.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je souhaiterais effectivement intervenir sur le rapport concernant la SOLEAM. Avant toute chose, je voudrais dire que je suis très agréablement surpris de cette ambiance, cet esprit de Noël ou cette grâce républicaine surprenante qui s'abat sur cet hémicycle. Je ne peux que m'en féliciter bien évidemment et j'espère que cette grâce républicaine, c'est dommage que le maire de Marseille nous ait quittés...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il avait un rendez-vous personnel, c'est la raison pour laquelle il est parti.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Oui, Madame la Présidente, mais je vois que parmi les adjoints de la ville de Marseille, beaucoup sont partis.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas de mot d'excuse pour tout le monde.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- ... je voulais dire que j'espère que cette grâce républicaine s'abattra sur les beaux projets tels que le Boulevard Urbain Sud, et j'attends avec gourmandise de savoir comment les choses vont se présenter.

Cela étant, sur la SOLEAM, Madame la Présidente, vous me permettez d'abord de dire combien il est utile qu'il y ait un rapport de cette nature qui soit présenté au Conseil de Métropole, pour la simple et bonne raison que cela nous permet, nous conseillers métropolitains, d'avoir un débat sur cette société publique locale qui est structurante pour l'aménagement de notre territoire. Je pense qu'il est important effectivement que la Métropole puisse accompagner la SOLEAM, puisse l'accompagner dans son développement et surtout puisse l'accompagner dans le destin qui est le sien, en tant que structure d'aménagement central de la troisième métropole de France.

Vous savez que vous m'avez confié à une époque la présidence de la SOLEAM, c'est une maison que je connais bien, et je voudrais si vous me le permettez, vous faire passer 2 ou 3 petits messages.

D'abord, je pense que les difficultés structurelles auxquelles la SOLEAM a été confrontée, ce n'est pas récent, cela remonte à de très, très nombreuses années et il serait bien réducteur que de vouloir faire porter la responsabilité des difficultés actuelles de la SOLEAM à la gouvernance du moment. Cela dit, nous avons eu le rapport de la cour régionale des comptes qui a su démontrer que les difficultés que la SOLEAM rencontrait étaient notamment liées au fait qu'il manquait une comptabilité analytique sur un certain nombre de ZAC, chose qui a été faite depuis, que la durée des concessions était trop longue et que cela affectait finalement l'efficacité des concessions et si c'est une réalité, il faut aussi s'interroger pour savoir pourquoi la durée de ces concessions a été trop longue. Je vais vous donner un exemple, puisque c'est un rapport qui vient juste après, qui concerne justement la prorogation de la ZAC de la Jarre sur la fameuse serre qui semble être encore le point bloquant et qui est un des points bloquants de la ZAC de la Jarre.

Aujourd'hui, alors que tout le monde nous dit qu'il faut aller plus vite sur la durée des concessions, très concrètement, durant ce mandat, si nous n'avons pas avancé sur la Jarre, c'est tout simplement parce que, je suis désolé de devoir vous le dire, la ville de Marseille malgré les maintes relances des élus des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements, n'a pas su donner sa vision sur ce que pourrait devenir cette fameuse serre. D'année en année, le mandat est passé et on se retrouve alors que la cour des comptes nous a intimés de devoir clôturer les ZAC, à devoir les proroger. C'est un exemple, mais cela montre que le pilotage politique est, je dirais, quelque chose de crucial dans le devenir de cette ZAC et dans la gouvernance de cette ZAC et je souhaite à notre futur président de la SOLEAM bien évidemment d'avoir beaucoup de courage dans la mission qui sera la sienne.

Deuxièmement, le rôle des actionnaires est aussi très important. Nous avons des actionnaires principaux et des actionnaires minoritaires. Là-aussi, très sincèrement, si aujourd'hui, la situation financière et budgétaire de la SOLEAM est celle que nous connaissons, c'est parce que nous avons des collectivités et non la moindre, la deuxième ville de France, qui lorsque le Printemps Marseillais est arrivé en responsabilité, a décidé, politiquement, de ne plus confier de mission à la SOLEAM. Il y avait des missions qui rapportaient de l'argent, c'était notamment le ravalement de façades dans le cœur de centre-ville. Vous avez fait le choix de les arrêter, mais pire que cela, c'est que vous n'avez pas demandé, ou vous n'avez pas proposé d'autres missions à la SOLEAM pour justement poursuivre son activité. Donc quelque part, le fait qu'un des actionnaires de la SOLEAM ait marqué un acte de défiance à son égard pour des raisons purement politiques, et bien finalement, cela a eu et cela a pu avoir des conséquences sur les équilibres financiers qui conduisent aujourd'hui à devoir prendre des décisions qui sont quelquefois compliquées.

Je voudrais également rappeler que des efforts ont été faits et les administrateurs qui ont siégé à la SOLEAM lorsque je la présidais, pourront être témoins du fait que nous avons

réformé la commande publique, que nous avons réformé les ressources humaines, ce qui était là-aussi nécessaire pour dynamiser cette structure.

Aujourd'hui vous proposez notamment de fusionner un certain nombre de SPL d'aménagements pour la rendre plus forte. C'est un préalable, mais je voudrais quand même vous dire, car c'est l'approche que j'aie de cet établissement, que cela ne peut pas être une fin en soi, c'est-à-dire que la fusion de la SOLEAM, de Façonéo ou d'autres est sans doute une étape nécessaire, mais s'il n'y a pas de plan stratégique, s'il n'y a pas de projet d'entreprise, s'il n'y a pas une structure de gouvernance nouvelle, je crains que cela ne se reproduise. Autrement dit ce qu'il faut, et d'ailleurs j'avais enclenché à cette époque une réflexion, car au-delà du rapport de la cour régionale des comptes, il y avait un audit, Madame la Présidente, que vous m'aviez demandé de conduire à l'époque et que j'avais réalisé. Cet audit concluait à quoi ? C'était de faire de la SOLEAM un outil d'aménagement puissant, avec une SPL maison mère, et avec des filiales par spécialités pour nous permettre d'être précisément dans la réponse aux attentes que les collectivités peuvent exprimer, les collectivités qui sont actionnaires mais pas seulement, les collectivités qui siègent au sein de la Métropole mais pas seulement, les collectivités qui aujourd'hui pourraient avoir besoin de l'expertise de la SOLEAM et qui sont quelquefois hors du département. Parce que le secteur des SPL est un secteur, aujourd'hui, très concurrentiel. Si on veut que notre SOLEAM soit forte, soit puissante, il faut aussi qu'elle ait la capacité d'être concurrentielle vis-à-vis des SPL des autres départements ou des autres SPL.

Nous avons donc travaillé, me semble-t-il à cette époque, à un projet qui s'inspirait de la SERM de Montpellier, qui est une structure assez dynamique et j'avais eu des réunions de travail avec le directeur général des services à cette époque, où l'idée était que nous puissions justement avoir un outil d'aménagement très fort. Et je crois très sincèrement, Madame la Présidente, qu'au-delà du rapport d'urgence qui est présenté à cet instant, il nous faut un projet qui soit un projet d'établissement, un projet d'entreprise coconstruit avec les personnels et qui soit particulièrement ambitieux, car, et je terminerai mon propos pour illustrer pourquoi... écoutez mes chers collègues, il serait peut-être intéressant que dans cet hémicycle, au-delà des débats budgétaires, il puisse y avoir de temps en temps, des débats de fond sur des sujets et sur des outils métropolitains. Vous ne m'avez pas entendu, mais je fais partie de ceux qui siègent dans cet hémicycle depuis 20 ans et je ne crois pas avoir entendu souvent des débats sur la SOLEAM. Si vous voulez que nous n'en ayons pas, cela peut être un choix, mais si je m'exprime, c'est aussi parce que la Présidente de la Métropole m'en a donné la possibilité. J'entends pleinement user de cette possibilité-là.

Je terminerai donc mon propos en vous disant : quand vous êtes sur la ZAC de Régny, une ZAC particulièrement ambitieuse, sur laquelle il y a des ambitions en termes de transition écologique, de géothermie et qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas capables de la faire, car nous n'avons pas les compétences pour le faire, je dis tout simplement que cela peut être dans les défis qui sont les nôtres précisément sur ce dossier de pouvoir relever ces défis. C'est le cas pour la ZAC de Régny mais cela peut être le cas pour une commune qui aura besoin des prestations et du savoir-faire de la SOLEAM.

Madame la Présidente, c'est la raison pour laquelle, bien évidemment, je voterai ce rapport, cela va de soi, mais je pense que dans notre hémicycle, avoir un débat sur les orientations stratégiques de ce qui est un outil important en termes de développement et d'aménagement du territoire, cela ne peut pas faire de mal en tous les cas pour le débat démocratique. Je vous en remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Camard.

Madame Sophie CAMARD.- Merci, Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport, alors effectivement que j'ai émis avec d'autres collègues en commission des finances, des préoccupations sur la situation de la SOLEAM, donc là où on peut tout à fait se rejoindre, c'est effectivement le besoin de repositionner cette société, de lui redonner des moyens et d'aller au bout des projets. Je précise juste, car vous nous avez interpellés, qu'au contraire, je suis assez concernée car il y a beaucoup de projets à livrer dans

mon secteur en centre-ville, nous avons sans cesse reconduit la convention « opérations Grand centres-villes », nous avons soutenu un certain nombre de projets, comme sur l'Anse du Pharo. Ce sont des projets qui mettent très longtemps à sortir et en revanche à chaque fois, on augmente les enveloppes car les coûts de 2017 et les coûts d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes. Nous sommes allés au bout sur la place de la Providence, mais il y en a d'autres à sortir. Donc la ville de Marseille, au contraire, a plutôt fait le choix d'aller au bout des projets qui doivent maintenant finir de nous être livrés et effectivement, il faut revenir vers nous en tant qu'actionnaires pour étudier la suite, et c'est bien notre volonté aujourd'hui. Merci.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Camard. Monsieur Ciot.

Monsieur Jean-David CIOT.- Je suis administrateur au nom de la Métropole de la SOLEAM depuis de nombreuses années, du Puy-Sainte-Réparate. Cela paraît étonnant, mais les problèmes d'aménagement, c'est vrai je partage, il faut que l'on ait le débat sur nos questions d'aménagement et de ce que l'on fera de nos SPL, de nos aménageurs, je ne sais pas s'il faut les fusionner, plus c'est gros, on a remarqué qu'il faut faire attention. En revanche, se posent les difficultés que rencontre la SOLEAM et si on est obligé d'augmenter notre participation, c'est bien pour régler un certain nombre de difficultés de fonctionnement. Dire qu'on a tout bien fait, que tout va bien, j'ai été administrateur, j'ai voté, donc j'en assume la responsabilité. Je ne prendrai pas part à ce débat non pas parce que je ne veux pas que l'on augmente, mais parce qu'il y a un conflit évidemment donc je me déporterai.

L'enjeu de la SOLEAM aujourd'hui est assez simple. Il faut savoir si nous sommes en capacité, face à un monde concurrentiel des SPL et face aux bureaux d'études, de faire monter le niveau technique, le niveau de compétence, le niveau humain, c'est un bureau d'études, c'est ce qu'on s'est dit au dernier conseil d'administration. C'est cela l'enjeu. Cet argent-là doit servir à cela. Quel projet on a et comment la SPL, la SOLEAM, mais c'est valable pour les autres SPL. Je pense à celle d'Aix qui a aussi ces enjeux-là sur les problèmes d'aménagement que l'on connaît sur le territoire du Pays d'Aix ; on a donc une réflexion globale à mener sur : à quoi elles servent, comment on les fait monter en compétence ? Peut-être que cela se détourne pour des raisons politiques ou pas, je n'en sais rien, je n'ai pas d'avis, ce n'est pas mon sujet. Mon sujet est qu'aujourd'hui, on doit fixer une stratégie pour nos aménageurs publics sur lesquels on met de l'argent, on doit fixer des objectifs, y compris de réalisation. À la fin, je vous rappelle que c'est quand même la Métropole qui paye les déficits quand il y en a. On est effectivement tous concernés par ce qui se passe dans ces sociétés d'aménagement, qui sont extrêmement gourmandes en matière de besoins financiers, alors que la SOLEAM essaie de se restructurer, elle a besoin de se restructurer, de se refixer des objectifs, j'y participerai sur le conseil d'administration. On m'a expliqué qu'il fallait que je défende les endroits où on était administrateur, c'est valable pour le MIN, mais c'est valable aussi pour la SOLEAM, je le fais donc ici dans cet hémicycle. Je crois profondément que ces sociétés, il faut qu'on les rende plus efficaces et plus utiles pour nos concitoyens. Je me déporterai.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Bien sûr. Il n'y a plus de demandes de prise de parole ?

Ne vous inquiétez pas, tous les administrateurs de la SOLEAM seront automatiquement déportés.

Monsieur Domin RAUSCHER.- Ce n'est pas obligatoire pour ce cas.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, mais quand même c'est mieux de le faire. Monsieur le DGS dit que ce n'est pas obligatoire, mais je préfère qu'on le fasse, comme cela on est plus tranquille.

Je suis entièrement d'accord avec vous tous, parce qu'effectivement, aujourd'hui, la SOLEAM est à un tournant. Cette société a 67 ans d'existence. Avant, c'était Marseille Aménagement, c'est devenu SOLEAM en 2010, avec toujours le même but d'aménager. Pourquoi aménager ? Parce que c'est plus pratique lorsque c'est une institution, une collectivité qui le fait. Nous avons besoin d'avoir un outil aménageur efficace, performant. Aujourd'hui, le

Président a démissionné. Je remercie Monsieur Roux d'assurer l'intérim. Nous allons désigner la prochaine fois d'autres membres du Conseil d'administration qui voteront pour leur prochain président et derrière pour la prochaine organisation parce qu'effectivement aussi, certaines personnes à l'intérieur sont à la retraite, vont partir à la retraite. Tout cela c'est l'occasion ou jamais, à partir de l'année prochaine, de pouvoir redonner un coup de boost. Je préfère voir, et nous avons besoin de cet aménageur, que ce soit sur le 1-7 ou sur le 9-10, ou en dehors de la commune de Marseille, nous avons besoin de faire des économies d'échelle aussi. C'est pourquoi nous préconisons le fait de la regrouper avec Façonéo, car ce ne sont pas les mêmes territoires qui sont concernés, et c'est la même Métropole. C'est la même institution et la même collectivité qui chapote les deux. Aujourd'hui, je préfère voir le verre à moitié plein qu'à moitié vide, et travailler sur le futur sur la réorganisation. Il sera du devoir du prochain conseil d'administration de fixer également la feuille de route et la façon dont il voit également les choses, en accord bien sûr avec les différentes commissions, mais bien entendu j'ai toute confiance dans le prochain conseil d'administration pour pouvoir redonner un coup de boost à cet organisme qui nous est indispensable. Monsieur Canicave également dans son introduction, dans ses propos au niveau du budget, avait émis quelques inquiétudes sur les projets qui sont actuellement en cours. Ne vous inquiétez pas, les projets vont être faits et même les choses vont accélérer par la suite parce qu'on a besoin de cet aménageur. Un EPCI comme le nôtre, une Métropole comme la nôtre ne peut pas ne pas avoir d'aménageur qui soit suffisamment au niveau pour pouvoir donner satisfaction aux uns et aux autres, faire les choses en rapidité et d'exécution car justement, c'est son but. Et c'est la raison pour laquelle on a choisi une société d'aménagement.

Je suis plutôt assez optimiste pour le futur. Je le suis toujours, cela ne changera pas beaucoup, pour que justement la SOLEAM continue à avoir cette existence, 67 ans, c'est déjà pas mal. Au bout de 67 ans, se remettre au goût du jour, je pense que cela vaut le coup, c'était le moment de le faire. En tout cas, sachez que ce sera le cas à partir de l'année prochaine, en tout début d'année prochaine et j'espère que ce sera fait dès la prochaine réunion qui aura lieu au mois de février, pour la mise en place de ce Conseil d'administration.

Voilà ce que je voulais dire sur la SOLEAM.

Sur ce rapport, pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Le rapport 62 est adopté.

Rapport n°62, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhoulfi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

Abstention du groupe RPR et indépendants

63. FBPA-055-05/12/2024-CM – Actualisation des tarifs de mise à disposition des espaces du Pharo à Marseille

Rapport n°63, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

64. FBPA-056-05/12/2024-CM – Participation au financement d'équipements et approbation d'une convention avec la commune de Miramas pour la réalisation de plusieurs opérations

Rapport n°64, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

65. FBPA-057-05/12/2024-CM – Exonération partielle de loyers pour Cap Energie et Safe Cluster/Pégase, suite au sinistre du 22 mai 2023 ayant endommagé les bureaux du bâtiment Poincaré situé sur le domaine de l'Arbois à Aix-en-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amiraty, le rapport 65.

Monsieur Christian AMIRATY.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'observation ? Pas d'opposition ? Adopté.

Rapport n°65, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

66. FBPA-058-05/12/2024-CM – Rapport sur la situation et l'exécution des missions 2023 de la Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Vigouroux sur le rapport 66.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pas d'observation ? Il faut juste prendre acte de ce rapport 66. Nous avons beaucoup de chance, nous sommes passés entre les gouttes, n'est-ce pas Monsieur Vigouroux ? Nous sommes passés entre les gouttes avant la fin du gouvernement et les budgets ont été confirmés, ce qui va nous permettre non seulement de travailler sur la fameuse gare à 360, où nous étions cette semaine avec Monsieur le Préfet pour dévoiler cette future gare ouverte sur la ville centre et derrière après pour continuer la SLNPCA. Vous voulez en dire deux mots ? Monsieur Vigouroux.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- Madame la Présidente, vous avez à peu près tout résumé car nous sommes à la veille de Noël et qu'il faut rester dans cet esprit de concorde dans ce dossier de la SLNPCA et particulièrement sur la gare, j'allais dire de triage...

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est plus que du triage.

Monsieur Frédéric VIGOUROUX.- ... car c'est compliqué, et je les soutiens. Tous les feux sont au vert et nous avançons très en avant sur ce dossier.

Je rappellerai aussi à toutes et tous que dans les projets stratégiques métropolitains, Madame la Présidente, vous étiez accompagnée avec le Président de Région, de la mairie Madame Gatian, représentait le maire de Marseille, ainsi que le Préfet et Réseaux Ferrés, ainsi que Gare Connexions, dans un accord général d'une présentation du dossier devant la presse et devant les industriels. Tout le monde se réjouit que ce dossier qui est l'un des plus importants de France, avance aussi vite, comme quoi la Métropole a aussi de l'avance assez souvent. On ne le met pas assez souvent en avant, c'est bien dommage, mais nous avons juste à le faire tous ensemble et je remercie tous les élus qui ont participé et notamment l'extraordinaire vice-président aux Transports, maire d'Eyguières que je salue puisque je travaille avec lui.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Vigouroux.

Le Conseil prend acte du rapport.

67. FBPA-059-05/12/2024-CM – Mise en application des mesures proposées par le Conseil de développement pour faciliter et accélérer les transitions par la Métropole Aix-Marseille-Provence

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je présente les rapports 67 à 112 qui ont reçu un avis favorable de la commission. Je n'ai pas d'intervention sur ces rapports. Il n'y a pas d'intervention particulière. Donc je vais passer au vote directement.

Rapport n°67, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

68. FBPA-060-05/12/2024-CM – Délégation de compétences du Conseil de Métropole à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport n°68, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

69. FBPA-061-05/12/2024-CM – Présentation du plan d'actions en réponse aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA)

Rapport n°69, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

70. FBPA-062-05/12/2024-CM – Actualisation de la charte de déontologie des élus métropolitains

Rapport n°70, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

71. FBPA-063-05/12/2024-CM – Actualisation de la charte de déontologie du personnel métropolitain

Rapport n°71, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

72. FBPA-064-05/12/2024-CM – Mise à jour du périmètre des emplois fonctionnels de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de l'organisation des services de la Métropole

Rapport n°72, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

73. FBPA-065-05/12/2024-CM – Création, définition d'emplois permanents et non permanents des besoins des services de la Métropole

Rapport n°73, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

74. FBPA-066-05/12/2024-CM – Approbation des primes et indemnités pour les agents hors RIFSEEP

Rapport n°74, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

75. **FBPA-067-05/12/2024-CM – Définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des cycles de travail spécifiques pour certains postes au regard des nécessités de service (additif n°14)**

Rapport n°75, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

76. **FBPA-068-05/12/2024-CM – Durée et organisation du temps de travail des fonctions assujetties à des sujétions particulières de la Métropole Aix-Marseille-Provence Reconnaissance et qualification de la bonification relative à la délibération n° FAG 153-4970/18/CM du 13 décembre 2018 - (additif n°8)**

Rapport n°76, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

77. **FBPA-069-05/12/2024-CM – Rapport Social Unique 2023**

Le Conseil prend acte du rapport.

78. **FBPA-070-05/12/2024-CM – Nouvelles modalités de participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence au financement de la protection sociale complémentaire des agents - Répartition santé/prévoyance**

Rapport n°78, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

79. **FBPA-071-05/12/2024-CM Actualisation de la liste des emplois portant attribution de logement par nécessité absolue de service sur le territoire métropolitain**

Rapport n°79, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

Abstention du groupe RPR et indépendants

80. **FBPA-072-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de La Penne-sur-Huveaune**

Rapport n°80, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

81. **FBPA-073-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité**

industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Bouc-Bel-Air

Rapport n°81, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 82. FBPA-074-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Cabriès**

Rapport n°82, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 83. FBPA-075-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Eguilles**

Rapport n°83, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 84. FBPA-076-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Fuveau**

Rapport n°84, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 85. FBPA-077-05/12/2024-CM – Approbation des avenants n°4 aux conventions de gestion concernant "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire Pôle Morandat" et n°7 - conventions de gestion concernant "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gardanne**

Rapport n°85, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 86. FBPA-078-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Gréasque**

Rapport n°86, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

87. **FBPA-079-05/12/2024-CM – Approbation des avenants n°5 aux conventions de gestion "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire - Roque II" et n° 7 "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de la Roque d'Antheron**

Rapport n°87, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

88. **FBPA-080-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Lambesc**

Rapport n°88, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

89. **FBPA-081-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Le Puy-Saint-Réparade**

Rapport n°89, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

90. **FBPA-082-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune Les Pennes-Mirabeau**

Rapport n°90, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

91. **FBPA-083-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyrargues**

Rapport n°91, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

92. **FBPA-084-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Meyreuil**

Rapport n°92, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

93. **FBPA-085-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Mimet**

Rapport n°93, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

94. **FBPA-086-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Pertuis**

Rapport n°94, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

95. **FBPA-087-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 8 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peynier**

Rapport n°95, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

96. **FBPA-088-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peyrolles-en-Provence**

Rapport n°96, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

97. **FBPA-089-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Rousset**

Rapport n°97, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

98. **FBPA-090-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Saint-Cannat**

Rapport n°98, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 99. FBPA-091-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de gestion entre la Métropole et la commune de Salon de Provence relative à l'entretien de zones d'activités**

Rapport n°99, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 100. FBPA-092-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance**

Rapport n°100, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 101. FBPA-093-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relatives à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Trets**

Rapport n°101, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 102. FBPA-094-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Venelles**

Rapport n°102, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 103. FBPA-095-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Vitrolles**

Rapport n°103, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 104. FBPA-096-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Aubagne**

Rapport n°104, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 105. FBPA-097-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité**

industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune d'Auriol

Rapport n°105, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

106. FBPA-098-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Belcodène

Rapport n°106, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

107. FBPA-099-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Peypin

Rapport n°107, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

108. FBPA-100-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Fos-sur-Mer

Rapport n°108, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

109. FBPA-101-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 7 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" de la commune de Martigues

Rapport n°109, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

110. FBPA-102-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 6 à la convention de gestion relative à la compétence "Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire" ZAC des Vergeras de la commune de Saint-Estève-Janson

Rapport n°110, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

111. FBPA-103-05/12/2024-CM – Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

Rapport n°111, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

112. FBPA-104-05/12/2024-CM – Commissions permanentes de Travail et d'Etudes - Modifications

Rapport n°112, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Le groupe Pour une Métropole du Bien Commun ne prend pas part au vote.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE, CYCLE DE L'EAU, MER ET LITTORAL (16h12)

113. TCM-001-05/12/2024-CM – Approbation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence avant consultation du public

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral, Madame Ventron pour le rapport 113.

Madame Amapola VENTRON.- Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport présente le projet du PPBE du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui est un document stratégique qui, je le rappelle, est voté tous les 5 ans et qui a pour but la gestion du bruit dans son environnement. Autant dire que c'est un rapport qui concerne tous les métropolitains, tous nos habitants et que dans notre Métropole qui compte un peu moins de 2 millions d'habitants, 280 000 habitants sont exposés au bruit. Ce n'est pas beaucoup par rapport à presque 20 millions, mais c'est déjà trop. Nous avons, depuis 10 ans, travaillé sur cette pollution et c'est ainsi que nous avons déjà investi 22 M€ pour traiter le bruit en 10 ans. Nous avons étudié 40 secteurs et nous avons pris en compte la pollution du bruit dans les différents documents structurants de notre Métropole, à savoir le PLUi, le SCoT, le plan mobilité évidemment, le plan climat également.

Il faut savoir que l'avenir va être constitué de deux axes majeurs, à savoir le premier étant de traiter les points noirs qui sont au nombre de 50 000 sur notre Métropole, de développer évidemment les mobilités douces, parce que la source principale du bruit c'est la voiture, ensuite c'est le bruit aérien et ensuite le bruit ferré. Moins il y a de voitures, moins il y a de bruit, c'est mathématique. Et puis aussi, lutter contre le bruit, c'est aussi mettre en place et sauvegarder les espaces de calme. Nous avons comme ambition de mettre une zone calme, à moins d'un quart d'heure de chaque habitant, afin qu'il puisse se ressourcer.

Nous allons également augmenter les balises de terrain, car c'est grâce à ces balises que nous avons un observatoire du bruit très pertinent et donc ce sera 200 000 € par an qui vont être investis.

Il faut donc noter que chaque habitant de notre Métropole pourra consulter le registre, puisque la consultation publique démarre dès le 9 décembre et ce, jusqu'au 9 février. Cela peut se faire évidemment par voie numérique et aussi dans les mairies où il y aura un registre papier.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Madame Ventron. Des demandes d'intervention sur ce sujet ? (*Aucune demande.*) Nous allons passer au vote.

Rapport n°113, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

114. TCM-002-05/12/2024-CM – GEMAPI - Approbation du Programme d'Actions Pluriannuel GEMAPI 2025-2027

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte les rapports de Monsieur Réault, du rapport 114 au rapport 120.

Vous vouliez intervenir sur le rapport 114 Madame Juste ? J'ai prévu de diffuser un film, vous ne voulez pas regarder le film d'abord et vous interviendrez après le petit film ?

Vous envoyez le film, s'il vous plaît ? Merci.

(Diffusion du film.)

(Applaudissements.)

Madame Christine JUSTE.- Madame la Présidente, chers collègues, je trouve que ce rapport est particulièrement important pour toutes les communes, qu'elles soient ou non traversées d'ailleurs par des rivières ou des fleuves, comme c'est le cas pour Marseille. J'en profite pour dire également que la façon dont nous travaillons parfaitement avec les services Gemapi de la Métropole, ma collègue Perrine Prigent et moi-même, également avec les différents élus des communes qui siègent à l'Epage Huca je peux citer Didier Réault, et je ne peux que me féliciter notamment du travail avec le Président, Monsieur Simon.

Nous nous rappelons tous de l'épisode méditerranéen du 4 septembre suivi en octobre du même épisode, et aucune de nos communes n'a été épargnée par ces inondations et ces dégâts. Nous devons lutter avec 2 priorités : d'abord l'adaptation aux changements climatiques, éviter tous les risques liés aux inondations, les risques humains et matériels mais également les risques environnementaux, et il nous faut améliorer aussi la qualité des milieux aquatiques qui sont fortement impactés par ces pollutions. Donc l'adaptation qui doit être menée est considérable. Il y a également tous les sujets de désimperméabilisation des sols qui sont érigés en priorité par la Métropole dans ce plan, qui sont également une priorité au niveau de la ville de Marseille, portée également par Perrine Prigent, aussi bien à la ville qu'à la Métropole avec sa compétence voirie.

Il s'agit aussi de gérer énormément de problèmes de déchets et de lutte contre les pollutions, là-aussi, avec la Métropole et le plan de déchets abandonnés que nous menons. D'ailleurs, l'Epage Huca porte également un plan de lutte des déchets abandonnés. Nous travaillons pour préserver ces milieux aquatiques et puis enfin, je voudrais finir par un sujet puisque s'il s'agit ici de favoriser la renaturation et le meilleur état écologique des milieux, tout ceci finit quand même dans l'Huveaune et l'Huveaune finit sur nos plages. Puisque nous travaillons ardemment pour le retour écologique de nos fleuves, j'en profite pour revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, comme le sait le président Giberti, j'espère avoir une solidarité des autres communes que nous accueillons dans ce fleuve de l'Huveaune lors de ces épisodes. Je sais bien que cela nécessite des investissements colossaux, mais je suis prête et nous sommes prêts à la ville de Marseille, à travers la Métropole et les services pour qu'enfin l'État vienne nous aider, l'Agence de l'Eau, les ministères pour que nous trouvions une solution car, qu'il s'agisse d'épisodes climatiques ou de sécheresse, nous connaissons de trop fortes pollutions au niveau du littoral, et je pense que cela fait partie également des grands objectifs de la Métropole.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Juste.

Pas d'intervention sur cette problématique qui, nous interpelle ? Monsieur Charroux.

Monsieur Gaby CHARROUX.- Merci, Madame la Présidente.

Je partage évidemment et j'approuve cette délibération. Je pense que dans l'avenir, et je crois que c'est déjà une préoccupation, on aura besoin de s'interroger sur la question de la montée des eaux. Je parle depuis une ville qui est évidemment bercée par l'eau de l'Étang de Berre de la Méditerranée et des canaux. Dans le centre ancien de Martigues, l'eau est à peu près à 30 centimètres des rues, ce n'est pas une urgence pour aujourd'hui, mais je pense que dans *une* ou *deux* dizaines d'années, cette question va se poser. Il faudrait qu'on l'ait déjà en réflexion, tout simplement, je crois que c'est nécessaire. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tout à fait, Monsieur Charroux. Effectivement, donc Monsieur Réault qui, lui aussi, pour des problèmes personnels a dû s'absenter, il était désolé mais il prend cette problématique à bras-le-corps, il n'a de cesse de nous expliquer que l'argent de la Gemapi est bien utilisé, qu'il est utilisé pour protéger les territoires, les habitants, les communes. Il faut savoir que sur la totalité ne serait-ce que de l'Huveaune, il y a 27 communes qui sont dans le syndicat mixte de l'Huveaune et qui, effectivement, se retrouvent toutes à déverser et arrivent sur la commune de Marseille qui est la dernière en bout de chaîne et que donc chacune et chacun doit faire des efforts. C'est ce que nous faisons au travers aussi de la police environnementale où nous essayons de regarder, de remonter toutes les arrivées qui ne sont pas autorisées dans l'Huveaune parce que là aussi, cela pose un véritable problème.

L'idée également, c'est d'essayer de remettre en eau cette Huveaune pour éviter justement qu'il y ait de la stagnation et donc d'autres problématiques qui viennent se créer et se rajouter. Nous avons lancé, et j'invite ceux et celles qui habitent en bordure des différents ruisseaux et différents « fleuves » que nous avons sur notre territoire, de se rapprocher de nos services. Beaucoup de maisons sont dans ces bordures qui, il y a quelques années, n'étaient pas souvent inondées, mais qui le sont de plus en plus souvent et effectivement, nous avons mis en place des études sur les batardeaux, ce sont des équipements qui permettent d'éviter que l'eau entre dans les maisons. Les services de la Métropole font les études et permettent aux personnes ensuite d'en acheter et nous aidons à l'achat justement de ces batardeaux. Je pense que le feu, c'est dangereux, mais l'eau c'est pire encore et on arrête un feu plus facilement que ce qu'on arrête de l'eau. On l'a vu récemment, notamment dans les catastrophes qui se sont passées en Espagne. Je pense que nous allons, compte tenu des réchauffements climatiques, être de plus en plus confrontés à ce type de problématique. La montée des eaux est une vraie inquiétude sur tout le littoral, que ce soit sur le Vieux Port, de la ville de Marseille, mais également à Martigues, Sainte-Marie-de-la-mer aussi, où notre Camargue est mise aussi en point d'interrogation, avec une remontée de l'eau salée. Si on ne fait rien sous les digues de l'extérieur, là aussi on aura une disparition des terres assez rapide et inéluctable, donc c'est un vrai problème. Je sais qu'il s'en occupe de manière très large et dans la Commission dans laquelle il est, je pense que c'est une problématique qu'il faut largement évoquer.

Donc merci à chacun et chacune d'apporter votre participation active à ce problème qui, je vous le dis, nous tient à cœur chacun et chacune. En tout cas, sachez que sur l'Huveaune, ce que vous avez vu dans ce court reportage, nous aurons l'occasion de pouvoir l'inaugurer dans le courant de l'année prochaine, ce qui nous permettra aussi de montrer que l'on avance et que l'on peut faire également de la rétention d'eau sur les côtés, sans obligatoirement inonder partout. En tout cas, sachez que pour nous, l'argent de la Gemapi et ce plan d'investissement pluriannuel montrent bien la volonté de la Métropole d'aller dans ce sens-là.

Donc je passe au vote. Pas d'opposition sur ces autorisations pluriannuelles de la Gemapi ? Le rapport est adopté.

Rapport n°114, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

115. TCM-003-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations"

Rapport n°115, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

116. TCM-004-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Ports, mer et littoral

Rapport n°116, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

117. TCM-005-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "ports de plaisance"

Rapport n°117, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

118. TCM-006-05/12/2024-CM – Approbation du principe de réaménagement de la zone de la digue des plongeurs sur le port de la Pointe Rouge à Marseille

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur le Maire de Carry.

Monsieur René-Francis CARPENTIER.- Madame la Présidente, bonjour. Il n'y a pas d'eau sans port.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Il y a des ports sans eau, des ports à sec.

Monsieur René-Francis CARPENTIER.- Madame la Présidente, chers collègues, puisque c'est Noël, nous examinons aujourd'hui un rapport qui illustre parfaitement la vision ambitieuse et la gestion exemplaire de notre Métropole en matière d'investissements structurants et de transition écologique, la révision des autorisations de programmes liés aux budgets annexes des ports de plaisance.

Sous votre impulsion, Madame la Présidente, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'affirme encore plus comme un acteur clé de la gestion des espaces littoraux et portuaires, avec une priorité claire donnée à notre patrimoine naturel au service des habitants et des usagers. Les ajustements proposés et financés par les ressources propres du budget annexe et par les subventions du Conseil Départemental 13, Région et Métropole, incluent une augmentation de 6 M€ pour le volet gestion consacré à la modernisation des ports et de 20 M€ pour le volet projet visant notamment la création de bases nautiques et de capitainerie, comme celle prévue sur le port d'Istres, la base nautique de La Ciotat et celle de Sausset-les-Pins sur la côte bleue.

Ces investissements illustrent notre capacité à aligner les ressources financières avec les ambitions métropolitaines. Cette démarche rigoureuse permet de poursuivre des projets en cours tout en répondant aux défis environnementaux à venir. En initiant en 2023 une refonte de la programmation pluriannuelle des investissements et la mise en place d'un nouveau système d'information financier, notre Métropole démontre sa modernité et son adaptabilité. Cette continuité assurée avec des outils performants témoigne de la volonté de la "Présidente et de son équipe de garantir une gestion efficace et transparente des fonds publics, comme le budget nous l'a prouvé tout à l'heure. Ces révisions, portées par le programme Ports, Mer et Littoral, répondent à 2 objectifs fondamentaux :

- premièrement, préserver notre littoral et libérer les nuisances grâce à des équipements adaptés, respectueux des milieux aquatiques et en cohérence avec notre politique environnementale.

- deuxièmement, renforcer l'attractivité et l'accessibilité de nos infrastructures portuaires, pour en faire des lieux de vie et d'activité à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Enfin, je tiens à saluer l'engagement constant de Madame Présidente et de ses équipes qui a su, et qui ont su porter haut les enjeux environnementaux, tout en inscrivant nos ports dans une dynamique d'aménagement durable. Grâce à son leadership, la Métropole Aix-Marseille-Provence se dote des moyens nécessaires pour relever les défis de demain, tout en restant fidèle à ses engagements envers tous ses territoires et surtout, ses habitants. Je vous remercie de votre attention.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur le maire de Carry.

Sur ce rapport, pas d'autre observation ? (*non.*)

Rapport n°118, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

119. TCM-007-05/12/2024-CM – Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM), tarifs et prestations annexes des ports métropolitains pour l'année 2025

Rapport n°119, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

120. TCM-008-05/12/2024-CM – Approbation d'une exonération de la redevance d'occupation du Domaine Public Maritime pour l'association Clean My Calanques lors de sa campagne de ramassage des déchets et encombrants sur le port de la Pointe Rouge le 21 juillet 2024

Rapport n°120, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

121. TCM-009-05/12/2024-CM – Approbation du Schéma Directeur Métropolitain de l'Alimentation en Eau Potable

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Giberti du rapport 121 au rapport 127.

Monsieur Roland GIBERTI.- Avis favorable de la commission.

Je vais essayer de vous expliquer les 2 premiers rapports, c'est à dire les 2 schémas, sans aucune image. Je n'ai pas de film, donc je vais essayer de vous l'expliquer le plus clairement possible. Comme dit mon ami, lorsqu'il y a de l'eau chez nous, il y a des fuites, mais cela c'est un autre problème. (*Rires.*)

Notre premier schéma directeur représente un gros travail des équipes métropolitaines, et surtout un gros travail de concertation avec toutes les communes. Nous allons investir sur 25 ans, 900 M€ hors taxes, ce qui est conséquent, Madame la Présidente, et on vous remercie de nous attribuer de tels budgets, parce que c'est quelque chose qui va concerner toutes nos communes. Il y aura pour l'eau 178 opérations, qui vont consister pour les premières à l'interconnexion des réseaux pour que toutes nos communes soient sécurisées. On va aussi faire de nouveaux captages pour l'eau et on va aussi, enfin, moderniser et agrandir toutes nos usines d'eau potable. C'est un gros travail et je tiens à féliciter publiquement nos

services qui ont beaucoup travaillé et tous les élus qui ont été convoqués à de nombreuses réunions, qui ont participé, qui ont été écoutés, et on a essayé de les représenter.

Je voudrais quand même vous préciser, pour qu'il n'y ait pas de confusion, que l'on ne parle pas du mode de gestion de l'eau. Cela viendra plus tard. Pour le moment, on parle d'un schéma directeur et je vous répète que toutes les communes sont concernées.

Pour l'assainissement, c'est semblable. Là, c'est 825 M€ sur 20 ans, avec de nombreuses opérations, pour que toutes nos stations soient conformes, correspondent aux besoins et surtout aux nouvelles normes européennes et cela représente un gros travail.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est un travail considérable. (*Applaudissements*.)
Bravo, Monsieur Giberti, d'avoir été synthétique.

Monsieur Roland GIBERTI.- Vous pouvez applaudir les services.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Et on applaudit tout le monde, bien sûr, en même temps. Bravo, en tout cas, c'est vrai que c'est un gros travail et on ne mesure pas l'étendue de cette tâche qui est indispensable pour notre vie sur notre territoire.

Monsieur Frégeac.

Monsieur Olivier FRÉGEAC.- Je vais être très court, mais c'est simplement pour me féliciter de ce schéma et du travail qui a été réalisé par les services. Vous savez, j'ai été élu sur la commune de Peyrolles-en-Provence en 1995, et en 1995, cela faisait déjà 10 ans que l'on parlait de la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Peyrolles-en-Provence.

Aujourd'hui, enfin, on a un travail qui arrive à aboutir, avec une alimentation en eau brute du canal de Provence qui est en cours de réalisation, et par le maillage avec nos voisins de la commune de Meyrargues ; à une époque, ce n'était pas possible parce qu'on avait chacun nos budgets et puis chacun souhaitait rester dans son carré administratif. Tout cela, c'est dépassé. C'est tout le bien qu'a apporté la Métropole en termes de financement, mais également en termes d'optimisation de la dépense et de l'efficacité. C'est tout ce que je voulais dire. J'ajouterais que je le vis d'autant mieux qu'à peine élu maire en 2014, dès l'année qui a suivi, on a failli tomber en rupture d'alimentation en eau potable à la suite d'un défaut sur le forage, donc on est très contents qu'enfin ces travaux puissent être mis en œuvre et que ce soit fait par la Métropole. Merci à vous.

(*Applaudissements*.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Tant mieux, merci.

Rapport n°121, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

122. TCM-010-05/12/2024-CM – Approbation du Schéma Directeur Métropolitain de l'Assainissement Sanitaire

Rapport n°122, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

123. TCM-011-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant 6 au contrat de gestion du service public d'assainissement collectif des communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin conclu avec la SPL L'Eau des Collines

Rapport n°123, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

L. Simon, G. Gazay, R. Giberti, D, Reault ne prennent pas part au vote.

123bis TCM-020-05/12/2024-CM - Approbation d'une convention de gestion avec la commune de La Ciotat relative au bassin de rétention des eaux pluviales du parc du Domaine de la Tour

Rapport n°123 bis, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

124. TCM-012-05/12/2024-CM – Approbation des surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2025

Rapport n°124, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

125. TCM-013-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "assainissement"

Rapport n°125, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

126. TCM-014-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "eau"

Rapport n°126, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

127. TCM-015-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - programme : eaux pluviales

Rapport n°127, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

128. TCM-016-05/12/2024-CM – Approbation de la délibération sur la tarification 2025 relative à la gestion des déchets sur le territoire métropolitain

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Mouren, du rapport 128 au rapport 130.

Monsieur Roland MOUREN.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Pas de demande d'intervention ? (*non.*)

Rapport n°128, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

129. TCM-017-05/12/2024-CM – Concession de service pour la valorisation énergétique du biogaz de l'ISDnD de l'Arbois à Aix-en-Provence - Approbation du choix du concessionnaire - Approbation du contrat de concession de service et de ses annexes

Rapport n°129, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

130. TCM-018-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "prévention et gestion des déchets"

Rapport n°130, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

131. TCM-019-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme : énergie

Madame LA PRÉSIDENTE.- Je rapporte le rapport 131, révision sur la partie énergie.

Pas de demande d'intervention ? (*non.*)

Rapport n°131, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

COMMISSION COHÉRENCE TERRITORIALE, PLANIFICATION, POLITIQUE FONCIÈRE, URBANISME ET AMÉNAGEMENT (16h30)

132. URBA-001-05/12/2024-CM – Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays d'Aix

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur la commission cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement, Monsieur Montécot, du rapport 132 au rapport 169.

Monsieur Pascal MONTÉCOT.- Madame la Présidente, chers collègues, bien sûr avis favorable de la commission.

22 rapports importants pour nos communes. Le 132 est très important, il s'agit de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le PLUi du Pays d'Aix. On est très contents bien sûr d'avoir ce rapport à l'ordre du jour aujourd'hui. Cela concerne 36 communes. Je voudrais saluer l'engagement des maires du Pays d'Aix d'avoir réalisé et d'avoir travaillé ensemble pour ce PLUi et surtout, je voudrais surtout remercier notre collègue Jean David Ciot qui a porté ce projet et aujourd'hui, on aboutit à cette approbation. Le 133, c'est aussi le premier concernant l'approbation au règlement local de publicité intercommunal du Pays d'Aix également. Et puis le 134, c'est un des derniers PLU, l'approbation du PLU de la commune de Lamanon.

Et puis vous avez ensuite des rapports qui concernent nos communes.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. Des demandes d'intervention sur tous ces rapports ? Sur lequel, Madame Bez ?

Madame Eléonore BEZ.- Sur le rapport 164.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On a le temps alors. Monsieur Gournès, sur quel rapport souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur Jean-Pascal GOURNÈS.- Sur le rapport 132.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Allez-y.

Monsieur Jean-Pascal GOURNÈS.- Madame la Présidente, avant de parler du PLUi, Madame la Présidente, je tenais à vous remercier au nom de la ville de Meyreuil - Vous l'avez évoqué tout à l'heure, très rapidement au Bureau - mais aussi au nom de toutes les communes du bassin minier de Provence et je pense que mon ami Hervé Granier, maire de Gardanne, va se joindre à moi pour être intervenu à ma demande auprès de notre ex-Premier ministre dans les dernières heures de son exercice pour obtenir, voire pour arracher sa signature du contrat de rachat du prix de l'électricité de notre centrale de Provence biomasse, signature sans laquelle plusieurs centaines d'emplois auraient été menacées, non seulement sur Gardanne, Meyreuil, mais sur le port de Fos. Cela prouve, Madame la Présidente, que la Métropole, n'en déplaise à certains, est bien à l'écoute et au soutien de ces territoires porteurs de développement d'économie et d'industrie.

Pour ce qui concerne notre PLUi, l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix a été un travail considérable sur le territoire le plus étendu de notre Métropole, 36 communes, avec de grandes disparités. Je peux vous assurer qu'entre Aix-en-Provence et Saint-Antonin-Sur-Bayon, il n'y a pas les mêmes attentes, il n'y a pas les mêmes objectifs et pas les mêmes contraintes. Et pourtant, nous avons aujourd'hui un document uniformisé, perfectible sans doute, mais qui a reçu l'aval de l'ensemble des communes du Pays d'Aix, des communes qui ont toutes fait des concessions, qui ont dû parfois renoncer à certains projets, mais qui l'ont fait dans l'intérêt général, comme le disait le maire de Marseille tout à l'heure. C'est bien cela qui prime aujourd'hui. Alors je tiens à remercier, au nom de l'ensemble des membres du Groupe des maires de Provence, 2 élus qui ont chacun, en leur temps, mouillé le maillot pour faire aboutir ce PLUi, multipliant les rencontres avec les maires, négociant sans relâche, avec des services de l'État parfois à la limite de l'intégrisme. Deux élus grâce à qui nous avons fait un document d'urbanisme avec lequel nous pouvons travailler, et je pense donc à mon ami Frédéric Guiniéri, ancien vice-président en aménagement du territoire de la communauté du Pays d'Aix qui a initié ce dossier et bien sûr Jean-David Ciot qui l'a terminé avec brio. (*Applaudissements*.) Merci à vous 2 pour votre travail, votre engagement et c'est pour cette raison, bien sûr, que le groupe des maires de Provence votera favorablement le PLUi du Pays d'Aix. Merci, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Nous avons la chance, effectivement, d'avoir de bons négociateurs au sein de notre Métropole, mais on ne va pas le dire trop fort car je n'aimerais pas qu'on me les « *pique*. »

Voulez-vous vous exprimer, Monsieur Ciot, parce qu'il est modeste, mais il a quand même fait un travail remarquable, alors peut-être c'était avant, quand on était à l'Assemblée nationale, cela vous a formé, Monsieur Ciot ? C'était la période d'avant.

Monsieur Jean-David CIOT.- La période d'avant était plus consensuelle, assez bizarrement et dans un contexte particulier.

Monsieur François BERNARDINI.- C'est le PS qui vous a formé.

Monsieur Jean-David CIOT.- Je rappelle que c'est François Bernardini qui m'a formé en recettes à la négociation. (*Rires*.) Le rapport de force, avec François, on apprend.

Je voudrais juste remercier évidemment tous les maires, en priorité, parce que c'est un travail, Laure-Agnès Caradec sait de quoi il s'agit, elle l'a fait sur une échelle plus grande en volume, une échelle plus petite en nombre de maires et c'est toujours un sujet d'arriver à mettre d'accord tout le monde, comme tu viens de le rappeler. Merci à vous tous, à la fois de la confiance parce qu'il y a des moments, il a fallu venir dire ce qui est positif, ce qui n'est pas compliqué, mais dans un PLU, avec des services de l'État qui ne font qu'appliquer la loi, je le

rappelle, même si la loi est parfois mal faite, et c'est l'ancien législateur qui le dit, et il faut bien l'appliquer, mais en tout cas on a essayé de faire ces efforts là et ils ont tous fait les efforts nécessaires pour que l'on rentre dans le cadre légal, que l'on rentre dans le cadre du SCoT, parce que même s'il a été voté, il sera un petit peu décalé. On a travaillé de manière concomitante avec Pascal Montécot, et je crois que c'était important de le faire. Et puis un grand merci, parce que sans les services, on n'aurait pas pu le faire. Merci à Monsieur le directeur général des services, de la confiance accordée, des mises en place de moyens nécessaires pour faire ces documents qui sont compliqués, fastidieux et qui ont des implications énormes sur le quotidien de nos concitoyens, même si évidemment quand on le vote, on ne le voit pas et c'est l'habitat, le développement économique, la protection des espaces naturels. Ils passent par ces documents agricoles, transport, sports donc évidemment ils sont extrêmement fondateurs, avec des intérêts très puissants, donc merci à tous les services qui ont participé et merci à tous les élus en tout cas du travail qui a permis d'aboutir après de nombreuses années. Merci à Frédéric qui a quand même initié le projet.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Oui, Frédéric Guiniéri, au départ a démarré le projet.

Monsieur Jean-David CIOT.- Ne pas le dire, ce n'est pas gentil et ce n'est pas respectueux. Merci à vous, en tout cas.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ciot. C'est un travail compliqué qui nécessite beaucoup de doigté. Je vous rassure, Monsieur Bernardini, il n'y a pas que le PS qui forme bien ses élus, d'autres formations politiques aussi forment leurs élus. Même en guerrier, et enfant guerrier quand on est allé à l'école de certains, il est sûr que l'on est un peu tous des guerriers pour s'en être sortis, et pour être là où on est aujourd'hui. Merci à Jean-Pascal aussi de m'avoir alertée tout de suite, cela nous a permis d'intervenir immédiatement auprès du ministère pour avoir cette signature. Je ne l'ai pas fait, parce que je pensais que le gouvernement allait tomber, mais je l'ai fait parce qu'un engagement avait été pris par la Ministre et derrière, il fallait que le Premier ministre valide ces prix de l'énergie. Cela a été fait. Cela a été fait à Gardanne, cela a été aussi fait pour une autre commune, j'ai un petit pincement au cœur quand j'entends parler Monsieur Raimondi effectivement aussi pour Fos. On fait aussi pour Fos, comme on fait pour Gardanne et pour les autres communes. Ce n'est pas grave. En tout cas ce qui est important est d'avancer ensemble. Il va y avoir maintenant une étape complémentaire, ce sont les salariés qui restent sur Gardanne et sur lesquels il va y avoir aussi des négociations à mener, mais je sais que le maire de Gardanne y est très attentif aussi, et donc avec Jean-Pascal Gournès, il va falloir aussi sortir par le haut dans cette négociation, parce qu'il ne faudrait pas que certains pensent que, une fois qu'on a eu le prix de l'énergie, après on balaye le reste d'un revers de la main, car ce n'est pas le cas. Donc maintenant, il va falloir s'occuper de la négociation avec les salariés pour arriver à trouver une issue favorable pour que ce périmètre puisse aussi continuer sa mue et sa décarbonation. En tout cas, merci à chacun et à chacune.

On va passer au vote et je m'arrêterai au 164 pour Madame Bez tout à l'heure.

Rapport n°132, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

P. Klein, A. Ventron ne prennent pas part au vote.

133. URBA-002-05/12/2024-CM – Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal du Pays d'Aix

Rapport n°133, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

134. URBA-003-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lamanon - Elaboration - Approbation

Rapport n°134, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 135. URBA-004-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grans - Bilan de la mise à disposition du dossier au public et approbation de la modification simplifiée n° 2**

Rapport n°135, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 136. URBA-005-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Fos-sur-Mer - Engagement de la modification n° 4**

Rapport n°136, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 137. URBA-006-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de Port-Saint-Louis-du-Rhône - Mise à jour du règlement graphique**

Rapport n°137, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 138. URBA-007-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts - Engagement de la modification n°3**

Rapport n°138, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 139. URBA-008-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-de-Bouc - Modification n°4 - Décision de non-réalisation d'une évaluation environnementale**

Rapport n°139, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 140. URBA-009-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme d'Istres - Zonage pluvial - Modification simplifiée n° 1 - Définition des modalités de mise à disposition du public**

Rapport n°140, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 141. URBA-010-05/12/2024-CM – Plan Local d'Urbanisme d'Istres - Engagement de la modification n°1**

Rapport n°141, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

142. URBA-011-05/12/2024-CM – Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence - Avis de la Métropole sur l'engagement de la procédure de modification n°4 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix-en-Provence

Rapport n°142, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

143. URBA-012-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique classé “Château de la Pioline” sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence

Rapport n°143, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

144. URBA-013-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique “Château et Domaine de Lenfant” sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence

Rapport n°144, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

145. URBA-014-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique inscrit “Oratoire Saint Mitre” sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence

Rapport n°145, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

146. URBA-015-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique inscrit “Pavillon de Cormis” sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence

Rapport n°146, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

147. URBA-016-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour des monuments historiques situés dans le centre historique et dans les faubourgs du centre historique sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence

Rapport n°147, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

148. URBA-017-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique classé “Parc d'Albertas” et des Monuments Historiques inscrits “Eglise Saint André” et “Bastide de Montfinal” sur le territoire de la commune de Bouc-Bel-Air

Rapport n°148, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 149. URBA-018-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique inscrit “Villa gallo-romaine de la Trébillanne” sur le territoire de la commune de Cabriès**

Rapport n°149, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 150. URBA-019-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique inscrit “Chapelle Saint Michel” sur le territoire de la commune de Fuveau**

Rapport n°150, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 151. URBA-020-05/12/2024-CM – Accord sur le projet de Périmètre Délimité des Abords autour du Monument Historique inscrit “Château de Meyrargues et son Parc” et du Monument Historique classé et inscrit “Aqueduc romain de Traconnade” sur le territoire de la commune de Meyrargues**

Rapport n°151, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 152. URBA-021-05/12/2024-CM – Zone de protection du Patrimoine Architectural, Urbain de la commune de Peyrolles-en-Provence - Révision - Engagement du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine**

Rapport n°152, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 153. URBA-022-05/12/2024-CM – Création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Pertuis**

Rapport n°153, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 154. URBA-023-05/12/2024-CM – Opération "Font-Trompette" à Venelles - Déclaration d'Intérêt Métropolitain**

Rapport n°154, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 155. URBA-024-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial sur le secteur "Les Espradeaux" avec la commune de Velaux et la SCCV Marseille Espradeaux**

Rapport n°155, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

156. URBA-025-05/12/2024-CM – Approbation de la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Gargues à Aubagne

Rapport n°156, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Vote contre de M. Giovannangeli

157. URBA-026-05/12/2024-CM – Mise en compatibilité du PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile dans le cadre de la déclaration d'utilité publique nécessaire à la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour le projet d'ensemble des Gargues à Aubagne - Définition des objectifs et des modalités de la concertation préalable à l'enquête publique

Rapport n°157, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Vote contre de M. Giovannangeli

158. URBA-027-05/12/2024-CM – Suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Cognets Sud sur la commune d'Istres

Rapport n°158, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

159. URBA-028-05/12/2024-CM – Approbation du bilan de la concertation règlementaire préalable à la concession d'aménagement du projet de renouvellement urbain de Campagne Lévêque - NPNRU Campagne Lévêque à Marseille 15ème arrondissement

Rapport n°159, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

160. URBA-029-05/12/2024-CM – - Approbation du traité de concession et attribution à la SOLEAM d'Opération d'aménagement et de renouvellement urbain de Campagne Lévêque à Marseille 15ème arrondissement et approbation du transfert de maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence au concessionnaire

Rapport n°160, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

161. URBA-030-05/12/2024-CM – Concession d'aménagement interface Vallée de l'Huveaune/Bras d'Or à Aubagne - SOLEAM - Approbation de l'avenant n°5 au traité de concession

Rapport n°161, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention de M. Giovannangeli

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

162. URBA-031-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°26 à la concession d'aménagement avec la SOLEAM relatif à la Zone d'Aménagement Concertée de la Jarre dans le 9^e arrondissement de Marseille

Rapport n°162, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

163. URBA-032-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention d'avance de trésorerie remboursable avec la SOLEAM dans le cadre de la concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté de la Jarre à Marseille

Rapport n°163, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

164. URBA-033-05/12/2024-CM – Concession d'aménagement de la Capelette à Marseille 9 et 10^{èmes} arrondissements, passée avec la SOLEAM - Approbation de l'avenant n°25 à la convention de concession et approbation de l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Bez, vous avez la parole sur le 164.

Madame Eléonore BEZ.- Merci beaucoup, Madame la Présidente, chers collègues, les élus du groupe RPR et indépendants voteront favorablement cette délibération. La finalisation de l'aménagement de la Capelette et son développement urbain sont absolument nécessaires. Ce quartier dispose d'un potentiel remarquable et mérite l'attention que cette délibération lui consacre. Je vous en remercie ainsi que vos services.

Cependant, je souhaite souligner un aspect souvent occulté dans les présentations officielles : si la Capelette est décrite ici comme une vraie centralité de cœur de ville, concentrant de nombreux enjeux de développement urbain, cette vision reste partielle et en décalage avec la réalité quotidienne vécue par ses habitants. Aujourd'hui, la Capelette est aussi un quartier en souffrance, ses rues et avenues autrefois vivantes et populaires sont devenues le théâtre de multiples fléaux qui affectent gravement la qualité de vie. Parmi les problématiques les plus alarmantes, on constate l'installation durable de trafic de drogue dans certains secteurs, notamment à la nuit tombée, créant un climat d'insécurité pour les habitants, la prolifération de squats, en particulier dans la ZAC et le long du boulevard des aciéries. Ses occupations illégales génèrent des nuisances quotidiennes, notamment des dépôts sauvages qui dégradent le cadre de vie. Et la présence de nombreux clandestins qui s'installent de manière anarchique, accentuant la dégradation des espaces publics. Ces problèmes que les Marseillais me remontent régulièrement ne peuvent pas être ignorés. Ils illustrent un écart criant entre l'ambition légitime de réhabilitation portée par cette délibération et le quotidien éprouvant des riverains. C'est pourquoi, tout en soutenant ce projet de délibération, je vous demande, un engagement politique fort en tant que Présidente de la Métropole pour accompagner ces transformations.

Madame la Présidente, il nous faut nous unir pour mobiliser les moyens nécessaires permettant de mettre un terme aux nuisances qui gangrènent ce quartier. Cela passe par une coordination renforcée avec les forces de l'ordre pour lutter contre les trafics et les squats, en impliquant également les autorités judiciaires et préfectorales, un suivi social urbain de proximité pour éviter et mettre fin aux trop nombreuses installations illégales comme celles du boulevard des aciéries, un plan d'urgence pour la propreté et l'embellissement. La Capelette a besoin d'un développement ambitieux et respectueux des enjeux contemporains, mais elle a surtout besoin dès maintenant que nous ayons ces habitants, les premiers concernés à retrouver une qualité de vie et un environnement sécurisé. Vous pourrez compter sur moi, vous pourrez compter sur notre groupe RPR pour suivre ces dossiers et faire en sorte que la Capelette redevienne un quartier où il fait bon vivre. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut, puis après Monsieur Gilles sur la sécurité.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Madame la Présidente, merci de me laisser l'opportunité de répondre à Madame Bez. On va effectivement éviter de faire en sorte que ce soit le débat marseillo-marseillais de trop, voire le débat des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements de trop.

Madame LA PRÉSIDENTE.- J'avoue qu'il n'y en avait pas eu beaucoup jusqu'ici.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Ce n'est pas faux, mais puisque Madame Bez semble découvrir et manifester un intérêt nouveau pour ces quartiers, qu'il me soit permis d'apporter un certain nombre de réponses.

Nous aurions aimé, au temps où les décisions stratégiques ont dû être prises pour la Capelette, que vous nous accompagniez sur ces choix-là. Or, à cette époque-là, vous étiez étrangement atone, étrangement, silencieuse. Vous avez raison sur un point. Ce quartier est un quartier qui a toujours été un quartier populaire, qui a pu être, sous certains aspects, pauvre, un quartier qui a subi l'influence de ce qui a été son histoire, c'est-à-dire une histoire industrielle, mais un quartier qui, avec le fil du temps, s'est paupérisé et s'est enfoncé dans une forme d'insécurité. Très sincèrement, je ne pense pas que ce soit de la responsabilité ni de la compétence de la Métropole que de répondre aux enjeux de sécurité. Pour autant, la question avait été posée et je l'ai posée d'ailleurs lors du dernier Conseil Municipal sur justement le devenir de cette fameuse vallée de l'Huveaune, parce qu'on parle de la Capelette, mais à dire vrai, c'est l'ensemble de la vallée de l'Huveaune sur laquelle on manque désespérément de vision de la part de la municipalité, je dois bien le reconnaître.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Royer-Perreaut, on va faire les débats en mairie de secteur, si cela ne vous dérange pas, plutôt que de les faire en métropole.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Oui, mais c'est une réalité, Madame la Présidente.

Deuxième sujet...

Non, Monsieur Bernardini, je dirai bien ce que je souhaite dire.

Deuxième sujet...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas la peine je vais en dire deux mots. Monsieur Royer-Perreaut, si vous pouvez accélérer, car avec tout le respect que j'ai pour les unes et les autres, à un moment on est sur un débat de mairie de secteur, donc vous débattrez sur ces sujets-là, sur le devenir de la Capelette, en mairie de secteur, Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Très sincèrement, je trouve, Madame la Présidente, que le débat posé méritait un certain nombre de réponses.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Pouvez-vous arriver à la conclusion, Monsieur Royer-Perreaut.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Je comprends que vous ne souhaitiez pas qu'il y ait de réponse apportée, sur le fond, je le regrette...

Madame LA PRÉSIDENTE.- Non, au contraire, je vais l'apporter, mais surtout la Métropole.

Monsieur Lionel ROYER-PERREAUT.- Je regrette qu'un certain nombre de conseillers métropolitains, chaque fois que je montre ce qui peut être quelquefois les défaillances d'une collectivité, qui n'est pas celle-ci soit dit en passant... je ne vois pas en quoi certains pourraient se sentir concernés. Bien que cela puisse susciter des réactions, des choses ont été faites sur la Capelette. Je ne voudrais pas qu'on l'oublie que cela a été porté notamment par la SOLEAM en particulier, dont nous parlions jusqu'à présent. Peut-être les choses peuvent s'avérer un peu trop longues, parce qu'il y a des duretés foncières, en particulier sur un certain nombre de dossiers, mais ce n'est pas parce que les élus du Rassemblement national et non pas du RPR tels qu'ils veulent se présenter aujourd'hui s'en préoccupent, que pour autant des choses n'ont pas été faites.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On ne va pas commencer ce type de débat qui est du niveau de la mairie de secteur. Vous aurez largement le temps d'en parler en mairie de secteur.

Madame Bez, si vous pouvez faire vos interventions sur un sujet qui concerne véritablement la Métropole, c'est beaucoup mieux. Donc sur le principe de la problématique de la drogue, la problématique de l'insécurité, elle n'est pas réservée, je veux dire malheureusement qu'à la Capelette, et donc on se retrouve aujourd'hui sur beaucoup de communes et malheureusement, les maires qui sont ici peuvent en témoigner, sur des trafics qui se font, alors que ce n'était pas tout à fait l'habitude sur l'ensemble des territoires.

A la Métropole, d'ailleurs comme le Département, nous avons décidé d'être partie prenante dans ce qu'on appelle les GPO, c'est Monsieur Bruno Gilles et je l'en remercie, qui est présent systématiquement dans tous les GPO. Donc je vous invite à y participer pour que vous puissiez relater aux différentes autorités en responsabilité de la tranquillité publique qui sont notamment l'État puisque c'est la police nationale qui peut essayer de trouver une solution à la problématique des trafics, mais qu'aujourd'hui effectivement, c'est un problème qui ne touche pas que la Capelette. Et donc continuons à travailler aux côtés des forces de police et de sécurité, ce qui me permet d'ailleurs, Madame Bez de leur rendre hommage, parce que franchement, le travail qu'ils font au quotidien, que ce soit les polices municipales dans vos communes, que ce soit la police nationale, que ce soit nos pompiers qu'ils soient marins ou sapeurs, qui prennent des cailloux quand ils vont dans les quartiers pour aller chercher les personnes qui sont en difficulté, aujourd'hui on peut leur rendre un hommage unanime, et non pas uniquement sur la Capelette et dans le 10^{ème} arrondissement, qui est également mon canton. C'est vrai que j'y suis aussi très attachée. Sur le principe, je pense qu'il faut qu'on essaye et vous voyez qu'on a eu des débats absolument sereins, pourquoi ? Parce que sur le principe on a parlé des problématiques métropolitaines, donc je vous incite les uns et les autres à rester dans vos champs d'application, c'est à dire des champs d'application qui concernent véritablement la Métropole.

Et effectivement, nous avons eu des débats de fond, notamment sur différents sujets qui nous concernent les uns et les autres. Je remercie Monsieur Bruno Gilles de continuer à travailler sur ces problématiques de GPO. On ne lâchera rien, sur la pratique de sécurité qui effectivement gangrène nos communes.

Merci pour ces interventions.

Rapport n°164, 1 opposition. Adopté

Le rapport est adopté

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

165. URBA-034-05/12/2024-CM – Approbation du bilan de la concertation publique réglementaire sur le projet de renouvellement urbain d'Air Bel à Marseille 11ème arrondissement

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 165, Monsieur Rossi.

Monsieur Denis ROSSI.- Oui Madame, là nous sommes tenus de venir sur un dossier qui concerne Air Bel qui est sur le territoire marseillais. Je rappelle quand même que pour la Métropole, il y a à peu près 17 autres projets dans l'ensemble des communes qui composent la Métropole et donc c'est pour faire un point assez classique de ce qui s'est fait sur Air Bel. Air Bel, c'est quand même le premier dossier que nous avons voté au renouvellement de la Métropole lorsque nous sommes arrivés. Et je dois dire qu'avec ma collègue de la ville de Marseille, Samia Ghali, qui représente le maire de Marseille, la Préfète de police et toutes les autorités en question, nous travaillons de concert depuis à peu près 3 ans pour essayer de faire aboutir un projet qui est loin d'être simple. Je dis loin d'être simple, Madame la Présidente, parce que, et je parle sous le regard du directeur général, les agents de la Métropole aujourd'hui, vivent des moments extrêmement difficiles sur les territoires. Ils sont menacés, parfois agressés, jusqu'à être obligé de d'invoquer le droit de retrait puisque le dernier en réunion que nous avons eu sur ce territoire, nous avons été agressés, voire pour une jeune ingénieure de la Métropole violente. Et je dois dire, je veux le remercier, sous votre autorité, Monsieur le directeur général, vous avez parlé des femmes, mais les femmes, c'est très courageux. J'ai une directrice qui s'appelle Madame Élodie Luchini. Je dois vous dire qu'elle ne renonce pas. Elle va sur place et elle recommence à avancer et, c'est vrai que nous avons été aidés par Monsieur le Préfet de police, mais c'est vrai que la peur a un peu changé de camp.

Et le projet que nous avons mené dans la concertation fait qu'aujourd'hui, sur Air Bel, le chantier a repris, les entreprises ont repris. Tout cela se fait effectivement en concertation avec les uns et les autres. Il n'y a pas une feuille de papier dans ces discussions-là entre les collectivités, telle est la feuille de route que vous nous avez donnée, dès le départ, en disant je veux que cela fonctionne, je veux que cela marche. Il n'est pas question qu'il y ait la moindre anicroche entre collectivités.

Voilà où nous en sommes, sur ce territoire comme sur certains autres. Je veux quand même remercier effectivement le préfet de police qui nous a fortement soutenus et rappeler encore une fois sous votre autorité, Monsieur le directeur général, que vous avez des cadres dans cette institution qui sont des gens de grande qualité, qui sont sérieux et d'une pertinence et qui ne reculent devant rien. C'est vrai que si on les renforce un peu, je dis ça, je ne dis rien, mais je le dis quand même. Néanmoins, voilà, je voulais le dire parce que franchement, ils en ont bien besoin. Voilà, c'est une femme qui dirige cette délégation et elle la dirige de main de maître.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien pour elle et tous nos encouragements. C'est pareil, c'est comme les transports. Là on fait appel à l'ANRU, l'ANRU étant le programme d'aménagement, avec une participation de l'État qui est quand même de 650 M€, autant que la Métropole, dans différentes communes de ce territoire. J'engage celles et ceux qui travaillent sur cette thématique, surtout d'avancer sur leurs projets car là c'est pareil, c'est comme pour les transports. Si on n'avance pas, si on n'utilise pas les sous, on va nous les « piquer. » Il est fondamental aujourd'hui d'accélérer sur les projets ANRU sur l'ensemble du territoire métropolitain, car aujourd'hui nous avons besoin de logements dignes pour nos habitants et l'investissement qui est fait, la stratégie qui a été mise en place par la Métropole, il est indispensable que nous accélérions et que les petites différences de vision que l'on peut avoir il faut qu'elles soient de côté pour avancer dans le bon sens pour nos habitants.

Merci, Monsieur Rossi pour votre investissement car je sais qu'avec Monsieur Ytier, vous y êtes, ainsi que Monsieur Alvarez, très souvent et que ce n'est pas toujours évident, et que certainement Monsieur Alvarez, et Monsieur Ytier se disent quelquefois « Finalement à Salon et à Port-Saint-Louis on n'est pas si mal que cela », mais on est aussi très bien à Marseille, je vous rassure.

Sur ce rapport, pas d'opposition ? Le rapport 165 est adopté.

Rapport n°165, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

166. URBA-035-05/12/2024-CM – Approbation d'un traité de concession d'aménagement avec la SPLA IN Aix-Marseille-Provence - Intervention multisites "La Cabucelle les Crottes" pour la réalisation de travaux de recyclage et réhabilitation d'immeubles dégradés à Marseille 15ème arrondissement cofinancé par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine

Rapport n°166, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

D. Ytier ne prend pas part au vote.

167. URBA-036-05/12/2024-CM – Annulation de la procédure de consultation d'aménageurs dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur du "Grand Bayanne" à Istres

Rapport n°167, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

D. Khelfa ne prend pas part au vote.

168. URBA-037-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme aménagement du territoire

Rapport n°168, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

169. URBA-038-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Stratégie et planification du territoire

Rapport n°169, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

170. URBA-039-05/12/2024-CM – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre du futur Pôle d'Echanges Multimodal de Plan-de-Campagne sur la commune des Pennes-Mirabeau - Abrogation de la délibération n° URBA-038-16777/24/CM du 10 octobre 2024

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Amiraty, du rapport 170 au rapport 177.

Monsieur Christian AMIRATY.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien.

Sur ces rapports, je n'ai pas d'intervention.

Sur le rapport 170, pas d'opposition ? (non.) Adopté.

Rapport n°170, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

171. URBA-040-05/12/2024-CM – Institution et évolution du droit de préemption urbain simple et renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre de Marseille-Provence - Modification de la délibération URBA-031-13058/22/CM du 15 décembre 2022

Rapport n°171, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

172. URBA-041-05/12/2024-CM – Délégation du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption Urbain Renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre de Marseille-Provence : Modification de la délibération URBA-030-13057/22/CM du 15 décembre 2022

Rapport n°172, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

173. URBA-042-05/12/2024-CM – Institution du droit de préemption urbain simple par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre du Pays d'Aix

Rapport n°173, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

174. URBA-043-05/12/2024-CM – Institution du droit de préemption urbain renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre du Pays d'Aix

Rapport n°174, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

D. Khelfa ne prend pas part au vote.

175. URBA-044-05/12/2024-CM – Délégation du droit de préemption urbain simple et renforcé par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre du Pays d'Aix

Rapport n°175, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

176. URBA-045-05/12/2024-CM – Institution du droit de préemption urbain simple par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur le périmètre de la commune d'Istres

Rapport n°176, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

177. URBA-046-05/12/2024-CM – Institution du Droit de Prémption Urbain par la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la commune de Lamanon

Rapport n°177, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

COMMISSION ATTRACTIVITÉ, TOURISME, INTERNATIONAL, CULTURE, GRANDS ÉVÈNEMENTS (16h58)

178. ATCS-001-05/12/2024-CM – Approbation des déplacements européens et internationaux de délégations de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'année 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Languille pour le rapport 178.

Monsieur Vincent LANGUILLE.- Il s'agit d'approuver la position de Hub Europe-Méditerranée Afrique pour la Métropole et comme chaque année d'approuver les déplacements dans le cadre de l'agenda du développement économique.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Languille.

Pas d'intervention ? (*non.*)

Pas d'opposition ? (*non.*)

Rapport n°178, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

179. ATCS-002-05/12/2024-CM – Approbation du projet d'établissement 2024-2030 du conservatoire intercommunal de musique et de danse Michel-Petrucciani

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Gagnon, sur la culture, pour les rapports 179 et 180.

Monsieur Daniel GAGNON.- Avis favorable. Il s'agit d'intégrer la médiathèque de Grans dans le réseau d'équipement métropolitain et d'approuver le projet d'établissement du conservatoire intercommunal de musique Michel-Petrucciani, à Istres.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Sur ces 2 rapports, pas d'intervention ? (*non.*)

Rapport n°179, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

180. ATCS-003-05/12/2024-CM – Modification de la définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels et socio-éducatifs

Rapport n°180, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 181. ATCS-004-05/12/2024-CM – Définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs - Modification de la délibération n°ATCS-001-13230/23/CM**

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Galtier, rapports 181 à 184 sur le sport.

Monsieur David GALTIER.- Madame la Présidente, ce sont des avis favorables, c'est la poursuite de l'intérêt métropolitain et les échanges entre les communes et la métropole sur certains équipements et grâce à la CLECT, cela marche. Merci.

Madame LA PRESIDENTE.- Très bien. Sur ces rapports, pas d'intervention ? (non.)

Rapport n°181, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 182. ATCS-005-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion relative à l'équipement sportif Stade Parsemain à Fos-sur-Mer**

Rapport n°182, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 183. ATCS-006-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention avec la commune de Marignane relative à la gestion de la base de sports et de loisirs de l'Esteou**

Rapport n°183, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 184. ATCS-007-05/12/2024-CM – Approbation de conventions de prestations avec la commune d'Aix-en-Provence concernant les interventions techniques et les transports sur les 3 piscines aixoises dans le cadre de la continuité de service public**

Rapport n°184, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 185. ATCS-008-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du centre des congrès Agora à Aubagne**

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Montécot, pour le rapport 185.

Monsieur Pascal MONTECOT.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 185, pas d'opposition ? (non.) Adopté.

Rapport n°185, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous passons aux transports et à la mobilité durable.

COMMISSION TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE (16h59)

186. MOB-001-05/12/2024-CM – Approbation du principe d'un contrat d'obligation de service public avec la Régie des Transports Métropolitains (RTM) pour l'exploitation des services de transports publics

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Pons, du rapport 186 au rapport 197.

Monsieur Henri PONS.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Sur le 186, Madame Camard a demandé la parole mais avant cela, je voulais juste vous dire un petit mot, car Madame Pila n'a pas pu être là aujourd'hui, et couper court à certaines rumeurs, je pense que c'est le moment de le faire, à certaines inquiétudes. Avec toute la confiance que j'ai dans les membres du Conseil d'administration, que je remercie ainsi que leur présidente, Madame Catherine Pila, je vous réaffirme que pour nous, la RTM est un acteur central de notre développement qui a récupéré différentes régies, puisque cela a été notre volonté. La RTM a opéré de nombreuses actions, sous le regard attentif de notre DGS, de nombreuses évolutions, notamment au niveau de l'organisation pour justement être à l'heure et à date du changement qui va intervenir en 2025. Nous savons que fin 2025, le contrat d'obligation de service public liant la Métropole à la régie doit être renouvelée. Je fais toute confiance à Catherine Pila. Je fais toute confiance au DGS pour mener au mieux ces négociations. C'est une obligation juridique, nous sommes dans l'obligation de le faire, mais c'est également une très forte opportunité pour renouveler les engagements que nous avons sur cette ambition commune qui est, je vous rappelle, la mobilité et la première de nos priorités est d'avoir un opérateur qui soit efficace et qui se remette au goût du jour. En tout cas, 2025 sera, Monsieur le DGS, une année de négociations, avec une durée de contrat qui est aujourd'hui déterminée par la loi, j'ai demandé aux services d'aller le plus loin possible. On me dit que c'est 7 à 8 ans, si ça peut être plus, j'en appelle de mes vœux, mais après il faut qu'on soit dans les clous au niveau juridique. Sachez que j'ai toute confiance dans la RTM. J'ai surtout toute confiance aussi dans chacun de ses agents. Les agents aussi vont voir ce nouveau contrat qui est un contrat de confiance, que nous allons établir avec la RTM qui sera notre opérateur, Monsieur Pons, pour les années à venir, avec une véritable révolution des transports, pas uniquement sur le territoire métropolitain, surtout sur la ville de Marseille avec l'arrivée des tramways, avec l'arrivée de ce nouveau BHNS qui va entrer en action dans les mois à venir. Ce nouveau métro va être automatisé. Je voudrais que ce rapport de confiance soit établi et travaillé, Monsieur Pons, en collaboration étroite avec chacun et chacune des agents de la RTM. Ce sont des agents qui, au quotidien, rencontrent aussi des difficultés, des problématiques. J'aurais pu les associer également, comme je l'ai fait tout à l'heure, aux forces de l'ordre et aux forces de secours, parce qu'au quotidien, ils sont en contact de personnes qui ne sont pas toujours très sympathiques, et lorsqu'ils leur demandent de respecter certaines règles, se retrouvent à être dans des positions qui sont parfois difficiles. On essaye d'améliorer au maximum leur sécurité mais ils sont soumis à certains risques.

Je voulais les remercier, remercier leur engagement au quotidien, remercier bien sûr le Conseil d'administration. Je crois que vous êtes une trentaine dans le Conseil d'administration. Cette trentaine a beaucoup de composantes et je sais que vous avez aussi un attachement et que vous défendez corps et âme.

Parfois je me demande si vous êtes plus conseil d'administration RTM ou plus élu métropolitain ? Mais c'est vrai que vous êtes très engagé au niveau de la RTM pour que justement ce contrat qui sera mis en place le 1^{er} janvier 2026, puisque c'est une obligation légale, ce soit fait avec la possibilité d'avoir concerté et surtout d'offrir à l'ensemble de nos usagers un service de qualité. Si nous voulons véritablement développer le transport et l'attractivité du transport, ce n'est pas uniquement en mettant de jolies rames sur les rails, c'est aussi en ayant un service de qualité qui donne envie aux personnes de prendre les transports en commun, et c'est le but recherché. En tout cas, pour moi, c'était important de pouvoir renouveler et je saisis

l'occasion de ce rapport pour redonner mon appui inconditionnel à ceux et celles, je le fais régulièrement quand il y a la cérémonie de vœux, je le referai cette année à la cérémonie de vœux si le Conseil d'administration et sa Présidente m'invitent, mais j'y serai très volontiers, j'y participerai très volontiers, pour leur dire tout l'attachement que j'ai aux services qu'ils rendent à nos populations. Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots sur la RTM, sur ce contrat qui doit se faire en négociation dans un esprit d'apaisement et de confiance. Madame Camard voulait prendre la parole.

Madame Sophie CAMARD.- Oui, rapidement un petit mot aussi sur le même sujet pour insister effectivement comme vous sur l'importance de cette délibération qui prépare le renouvellement du contrat entre la Métropole et son opérateur en régie, la RTM. Notre groupe et moi tenions à rappeler notre attachement à la régie, à la RTM quelle que soit la durée du contrat effectivement, pour qu'elle soit là plus longue possible pour assurer une certaine continuité d'exploitation. Ce mode de gestion évite la privatisation. Il a fait preuve aussi apparemment de son efficacité, puisque la RTM est même devenue un groupe. C'est un prestataire majeur du budget des transports, avec un fonctionnement de 433 M€ en 2023, car on y a intégré la RDT 13. Je crois que cela concerne vraiment tous les élus de cet hémicycle.

Comme vous l'avez dit la régie doit avoir les moyens de bien fonctionner tout en respectant les objectifs de qualité de service pour les usagers. C'est l'enjeu du futur qui devra fixer l'offre de transport de référence et notamment on y attend la traduction en moyens financiers et en effectif, c'est pour cela qu'il y a un enjeu social important de toute la réorganisation du réseau de bus et l'entrée en exploitation des nouvelles rames de métro et de tramway. Nous voterons évidemment ce rapport, mais étant donné l'importance que vous avez rappelée des enjeux sociaux, des enjeux pour les habitants, les communes, les élus de tout le territoire, je voulais juste demander que tous les conseillers qui le souhaitent soient associés en cours d'année, en tout cas informés, concertés sur le contrat pour qu'on n'ait pas à voter à la dernière minute une version définitive en pleine période électorale qui plus est, puisque décembre 2025...

Madame LA PRÉSIDENTE.- On ne sait jamais.

Madame Sophie CAMARD.- C'est vrai que l'on ne sait jamais. En tout cas, l'enjeu est suffisamment important pour que chacun soit informé en cours d'année de la situation, voir si tout va bien, tout convient. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Madame Meilhac vous aviez appuyé sur le bouton ?

Madame Anne MEILHAC.- Le rapport 194.

Madame LA PRÉSIDENTE.- On va y arriver. Qui veut intervenir sur le rapport 186 ?
Monsieur Pons. Monsieur Gruvel voudrait intervenir, sur quel rapport ?

Monsieur Jean Christophe GRUVEL.- Sur le rapport 189.

Madame LA PRÉSIDENTE.- C'est noté.

Monsieur Pons, sur le 186.

Monsieur Henri PONS.- En préambule, cela fait 9 ans que je suis élu avec pas mal d'entre vous à la Métropole, et j'avoue qu'aujourd'hui c'était le moment, cette année, depuis des années, la grande concorde ! J'en suis ravi, on a eu des débats apaisés, des débats calmes, intéressants. Je remercie tout le monde et je remercie le maire de Marseille qui a permis de lancer ce mouvement aujourd'hui.

Puisqu'on en est à parler de la RTM et pour tranquilliser Madame Camard, sachez quand même que non seulement cela a été notre volonté que de réunir les régies, mais en plus c'était la loi. Il a fallu, sur une injonction de la loi, que nous regroupions les 3 régies en charge des transports sur les Bouches-du-Rhône, pour n'en faire plus qu'une seule et cette régie, qui est sous le drapeau de la RTM maintenant, qui est un groupe comme vous l'avez fort bien dit, a son rôle complet et parfait dans l'organisation des transports sur les Bouches-du-Rhône,

organisation qui a été voulue par Madame la Présidente, par l'exécutif qui fait qu'il y a eu Marseille en Grand, tout ce que l'on connaît maintenant sur les transports.

Cette structure de 4 500 salariés vit actuellement, vit essentiellement du COSP, du contrat d'objectifs de service public. J'imagine que Madame Camard l'a regardé ainsi que certains autres, et c'est plutôt quelque chose qui a été très bien fait en 2011. Je vais essayer d'être bref et de ne pas vous mettre la tête comme une montgolfière, sur des critères qui ont été les plus objectifs possibles, sur le prix kilométrique. La négociation sur le prix kilométrique, on ne peut pas avoir la même démarche en 2011 que ce que l'on va avoir en 2025, il y a une évolution actuellement dans les systèmes de transport, donc on sera vigilant sur la légalité du COSP qui va être mis en place. On sera vigilants aussi sur les conditions salariales des employés de la RTM parce que je peux vous dire très sincèrement, je suis au conseil d'administration et je peux vous assurer que la RTM au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, fait un très, très bon travail.

C'est très compliqué, puisque c'est exclusivement, la RTM vous le savez mieux que moi, qui était réservée à la zone de Marseille. Elle a récupéré l'interurbain qui est la RDT 13, mais elle a aussi récupéré le service de fret ferroviaire qu'avait la RDT 13.

On se retrouve avec une RTM qui a en fait 3 fonctionnalités, 3 têtes et c'est assez compliqué de gérer toutes ces problématiques-là pour elle et j'en profite pour remercier Monsieur Hervé Beccaria et la Présidente, car le conseil d'administration ne fait que lever la main, ce n'est pas très compliqué pour leur investissement, et surtout remercier tout le nouveau personnel de la RTM qui a bien joué le jeu pour le transport. Il ne faut surtout pas oublier que la RTM, c'est le but de l'approbation de cette délibération, c'est une structure qui permet justement avec ce COSP, de travailler en *in-house*, d'avoir une flexibilité et d'être un instrument direct de la gouvernance de la Métropole en termes de gestion des transports. Croyez-moi que de temps en temps, il y a besoin de beaucoup de souplesse dans les transports, beaucoup plus que ce qu'on peut imaginer. Là où je trouve que le système est intéressant, c'est que l'on respecte justement la façon dont étaient montés les systèmes de transport sur les Bouches-du-Rhône, cela permet de respecter la part du privé et la part du public.

Merci de m'avoir écouté.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci. On va passer au vote sur ce rapport.

Rapport n°186, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

187. MOB-002-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n° 22 au contrat d'exploitation de service de transport public urbain avec la Régie des Transports Métropolitains

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 187, Monsieur Krehmeier.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Sur le 188.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Raté.

Rapport n°187, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

188. MOB-003-05/12/2024-CM – Approbation du programme d'aménagement du Tramway / Arenc / National / Belle de mai

Madame LA PRÉSIDENTE.- Sur le rapport 188, Monsieur Krehmeier a la parole.

Monsieur Anthony KREHMEIER.- Merci, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, mes chers collègues, nous en avons la volonté, vous en aviez la compétence. La question du tramway de la Belle de Mai nous a mobilisé pendant des mois, voire même des années. Nous nous sommes confrontés, nous avons fait des pas en avant, tendu des mains, haussé le ton les uns sur les autres et finalement nous l'avons fait ensemble.

Ce tramway, c'est la transformation profonde du 3^e arrondissement de Marseille et du quartier de la Belle de Mai et de la vie de ses habitants, et un projet d'une telle envergure a des impacts directs sur le visage d'un quartier et le quotidien de ceux qui l'habitent. En tant que maire de secteur, je porte humblement la voix des centaines de personnes que je rencontre chaque jour, des associations, des collectifs, des commerçants que nous avons d'ailleurs réunis à plusieurs reprises pour aborder la question du tramway.

L'impact de la phase de travaux et l'impact foncier ont été pour nous, durant l'ensemble de nos discussions, une priorité. Le noyau villageois du quartier de la belle de mai doit être à tout prix préservé. Nous nous réjouissons du choix de bon sens d'étudier le tracé unique, ainsi que la garantie de la limitation des destructions de parcelles et nous aurons une attention particulière sur l'îlot de la place Caffo que nous devons à tout prix.

Car ces parcelles, ce ne sont pas seulement des chiffres, sur un cadastre, c'est avant tout une vie de quartier, une pharmacie, un café, une boulangerie ou encore des logements où vivent des centaines de familles. Cette délibération, c'est le fruit d'un travail en commun qui va dans le bon sens pour désenclaver les quartiers les plus précaires et isolés de notre ville et qui ont tant besoin de transports structurants. Les transports ne doivent pas se réduire à un simple moyen de déplacement. Ils sont d'abord un levier de justice sociale, le socle de l'égalité qui permet à chaque habitant, quel que soit son niveau de vie, d'accéder aux opportunités de la vie.

Avec ce projet, ce sont près de 200 000 personnes qui seront concernées, 200 000 personnes qui bénéficieront d'un service public indispensable pour accéder à l'emploi, aux loisirs et à la santé. 200 000 personnes pour un ordre d'idée, c'est l'équivalent de la ville de Toulouse.

Les transports en commun, et notamment ce tramway, seront aussi l'occasion de réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre dont nous savons qu'elles touchent souvent et principalement les plus précaires. Enfin, ce nouveau mode de transport est un moyen de repenser l'aménagement de notre territoire et de notre Métropole dans sa globalité, en désenclavant les quartiers qui sont impactés. Cet aménagement du territoire, avec le maire de Marseille Benoît Payan, nous le construisons également chaque jour en repensant l'ensemble du secteur. Ainsi, ce seront, dans le 3^e arrondissement, de nouvelles écoles, une future médiathèque sur la rue Loubon, un bureau municipal de proximité, la création d'une antenne de la police municipale, la rénovation de la place Cadenat et la rénovation de logements indignes avec l'aide de la SPLA-IN.

L'ensemble de ces projets ont en commun de changer la vie des habitants du 3^e arrondissement en améliorant leur quotidien. J'ai également une pensée pour celles et ceux qui seront forcément impactés par ce tracé et les travaux. Nous nous tiendrons à leurs côtés, et à chaque moment et je sais, Madame la Présidente, pouvoir compter sur vous pour les accompagner au mieux. Et c'est dans ce sens que nous nous emploierons à trouver des solutions. Nous voterons donc cette délibération qui va dans le sens d'un avenir plus juste, et plus vert pour notre ville et pour nos quartiers. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Krehmeier.

D'autres interventions ? Madame Biaggi.

Madame Solange BIAGGI.- Madame la Présidente, je vois que c'est Noël et c'est très bien. Enfin, avec le maire de secteur, Monsieur Krehmeier, nous arrivons à un consensus, et puis surtout nous arrivons à trouver des solutions pour ce tracé de la Belle-de-Mai et pour cette magnifique opportunité.

Je voulais quand même intervenir de façon importante sur ce tracé et sur ce rapport. Donc je suis très heureuse que ce rapport sur l'approbation du programme de l'aménagement tramway Arenc National Belle-de-Mai soit à l'ordre du jour et j'espère (je vois que cela va être possible) voter aujourd'hui à l'unanimité.

Enfin, Madame la Présidente, le bon sens a pris le dessus ainsi que notre responsabilité envers les Marseillaises, les Marseillais et surtout les habitants de la Belle de Mai. Nous pouvons constater que lorsque nous travaillons ensemble sérieusement, nous trouvons des solutions et nous pouvons avancer sur les projets pour l'intérêt général, et surtout pour nos concitoyens.

Permettez-moi chère Martine, je vais vous appeler comme cela aujourd'hui, de vous remercier d'avoir pu trouver un accord avec le maire de Marseille. Vous savez combien ce projet me tient à cœur, étant investie depuis des années dans ce secteur du 2e et 3e arrondissements de Marseille. Votre engagement, depuis que vous avez pris la présidence de la Métropole en 2018 est de favoriser et d'améliorer la mobilité sur notre territoire et dans Marseille, autant au Nord comme au sud. Ce tracé que nous portons depuis des années sort aujourd'hui. Ce tracé est fondamental pour le secteur de la Belle de Mai, car ce n'est pas qu'un seul projet de mobilité, c'est aussi un projet très ambitieux de requalification urbaine, en lien avec le projet de la nouvelle gare Saint-Charles dans le cadre de la nouvelle ligne LNPCA. Ce projet permettra au quartier de la Belle de Mai d'être désenclavé, de se rapprocher du centre-ville, de se connecter à la nouvelle gare, mais aussi de diminuer l'impact de la voiture et de réduire la pollution, ce qui est nécessaire quand nous sommes en zone ZFE, Zone à Faible Émission. Ce projet est prévu pour 2030. Je tiens à remercier tout d'abord le DGS de la Métropole, Dominin Rauscher, ainsi que toutes ces équipes qui ont entendu tous les collectifs de la Belle de Mai et même le maire de secteur du 2e et 3e arrondissements, Anthony Krehmeier, sur ce sujet. Nous nous engageons à poursuivre bien sûr ce travail en étroite collaboration avec la ville de Marseille, tout particulièrement sur la place Caffo, pour réduire au maximum les incidences immobilières, accompagner au mieux les habitants et les commerçants.

Je sais, Madame la Présidente, que vous êtes attachée à ce quartier, que ce quartier conserve son âme, tout comme moi. Bien sûr ce projet est une première étape qui nous permettra d'aller vers la place Burel, le Merlan, et Saint-Jérôme.

Je vous remercie de votre attention, merci de le voter à l'unanimité. C'est vraiment important pour la Belle de Mai, pour le 3e arrondissement et pour tous les habitants de ce secteur. Et merci à tous de m'avoir écoutée.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Madame Biaggi. Monsieur Rossi.

Monsieur Denis ROSSI.- Je suis désolé pour mes collègues métropolitains hors Marseille, mais là on est bien sur un sujet marseillais.

Madame LA PRÉSIDENTE.- À 170 M€, donc cela vaut la peine d'en parler.

Monsieur Denis ROSSI.- Ce sujet marseillais, Madame la Présidente que vous avez débloqué répond à ce qu'a évoqué à la fois Madame Biaggi et Monsieur Krehmeier, mais répond aussi à une attente dans le cadre du prolongement en direction de Saint-Jérôme. Le nœud qui bloquait ce projet-là, faisait que l'autre partie de la desserte ne pouvait être exécutée. Aujourd'hui, il y a à la fois la satisfaction, et je l'ai entendu sur ces bancs, mais c'est l'espoir de celles et ceux qui sont les prochains dans le 2e phasage, à savoir ceux qui vont et qui desservent les universités, notamment de Saint-Jérôme. Donc on ne peut se réjouir en tout cas de cette manifestation et de la réalité.

Hier, nous étions, mais pour un hasard de calendrier, à la Métropole où on nous présentait les nouvelles modifications et les amplitudes de prestations de la RTM et c'est vrai que ce sujet a appelé des interrogations. Ils ont dit : Etes-vous sûr que cela va se faire ? Parce que nous, nous sommes concernés, on habite à Bon secours, au Merlan, on habite à Saint-Jérôme et l'ayant validé de cette manière-là, cela donne des perspectives pour la suite sur 2 autres arrondissements qui seront concernés et qu'il me soit permis de souhaiter à notre collègue et amie, la Présidente de la RTM, un très bon et très affectueux rétablissement. Merci.

Madame LA PRESIDENTE.- Elle va bien, mais il faut qu'elle se repose. C'est pour cette raison que je lui ai interdit de venir aujourd'hui.

On passe au vote sur ce rapport.

Rapport n°188, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

189. MOB-004-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant 5 à la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public "Aix en Bus"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Rapport 189, Monsieur Gruvel, nous sommes à Aix.

Monsieur Jean-Christophe GRUVEL.- Très rapidement, et vous n'allez pas être surprise car nous avons échangé sur le sujet, Madame la Présidente. On va s'abstenir sur ce rapport tout simplement car on ne peut pas voter « pour » 758 000 kilomètres qui n'ont pas été effectués et en conséquence, un service qui n'a pas été rendu à ceux qui utilisent Aix en Bus. Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Nous en avons déjà parlé Monsieur Gruvel et effectivement c'est technique, on ne peut pas facturer, donner des sous pour des kilomètres qui ne sont réalisés. Ce n'est même pas légal. J'espère que vous pourrez faire un nombre de kilomètres qui est validé pour l'année prochaine.

Sur ce rapport j'ai pris votre abstention.

D'autres abstentions ? (*non.*)

Rapport n°189, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Aix-Pays d'Aix

190. MOB-005-05/12/2024-CM – Projet de réseau de bus la Ciotat / Ceyreste : bilan de la concertation et principes du projet de réseau de bus

Madame LA PRESIDENTE.- Rapport 190, pas d'opposition à la Ciotat ? (*non.*)
Adopté.

Rapport n°190, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

191. MOB-006-05/12/2024-CM – Approbation de la modification de programme du projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Istres

Rapport n°191, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Madame LA PRESIDENTE.- Le rapport 192 est retiré.

192. MOB-007-05/12/2024-CM – Rapport retiré

193. MOB-008-05/12/2024-CM – Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parkings métropolitains concédés et modification des grilles tarifaires des parcs en régie d'Istres et d'Aix-en-Provence pendant les fêtes de fin d'année 2024

Madame LA PRESIDENTE.- Rapport 193, sur les grilles tarifaires des parkings. Pas d'opposition ? (*non.*) C'est adopté.

Madame Cannone sur le 193.

Madame Emilie CANNONE.- Madame la Présidente, chers collègues, la période des fêtes de fin d'année est une opportunité majeure pour l'activité économique de nos centres-villes et bien évidemment pour les commerçants qui y travaillent.

Ces moments festifs sont essentiels pour dynamiser nos territoires et renforcer leur attractivité. Afin d'encourager les habitants à effectuer leurs achats dans les commerces de proximité et de faciliter leur venue en centre-ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence, sous l'impulsion de sa Présidente, a décidé d'offrir des heures de stationnement gratuit dans de nombreux parkings métropolitains. Ce dispositif concerne au total 39 parkings répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain avec les modalités suivantes, à Marseille, La Ciotat, Cassis, Aix-en-Provence et au parc du 8 mai 1945 à Aubagne, 2h de stationnement gratuit par jour et par véhicule entre 10h00 et 19h00, les 2 week-ends précédant Noël, samedi-dimanche inclus, ainsi que le 24 décembre. A Salon-de-Provence, stationnement gratuit entre 10h00-19h00, les 3 week-ends précédant Noël, samedi et dimanche inclus, ainsi que le 24.

Enfin à Istres, stationnement gratuit entre 10h et 19h les 2 week-ends précédant Noël, samedi et dimanche inclus, ainsi que le 24 décembre.

Pour profiter de cette mesure, rien de plus simple : il suffit de prendre un ticket à l'entrée du parking et de le valider à la sortie. Aucun frais ne sera appliqué pendant les tranches horaires concernées. Avec Madame la Présidente, nous affirmons ici notre engagement à soutenir nos commerçants et à renforcer l'attractivité économique de nos centres villes. Nous continuerons à œuvrer pour accompagner ces acteurs essentiels de notre territoire, particulièrement dans des périodes stratégiques comme celles des fêtes de fin d'année. Je vous remercie, merci.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci, Madame Cannone.

Nous passons au vote.

Rapport n°193, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

194. MOB-00-05/12/2024-CM – Extension du service de vélos à assistance électrique en libre-service "levélo" sur la commune de Marseille et approbation des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation

Madame LA PRESIDENTE.- Rapport 194, sur l'extension des vélos. Madame Meilhac, vous avez la parole, puis ensuite Madame Arrighi.

Madame Anne MEILHAC.- Merci madame la Présidente, chers collègues. C'est Noël jusqu'au bout dans ce conseil car le rapport 194 propose l'extension du service de vélos électriques, avec une flotte qui passera en 2025 de 2 000 à 4 600 vélos. C'est même un peu plus que ce qu'on avait demandé.

Madame LA PRESIDENTE.- Ce n'est pas trop, au moins ?

Madame Anne MEILHAC.- Et il faudra continuer car à Paris on est déjà 20 000, puisque vous me tendez la perche, je n'avais pas prévu d'en parler, mais bon.

Il faudra continuer et nous sommes évidemment favorables à ce mouvement de la taille de la flotte. Nous en sommes très heureux, nous allons vraiment changer d'air avec cette flotte augmentée.

Toutefois une alerte, mes chers collègues, car cette extension du service, il faut faire attention avec quoi on la fait. Elle doit s'accompagner d'une réflexion sur les défaillances techniques assez récurrentes de l'opérateur qui est en place depuis 2 ans maintenant.

Que se passe-t-il ? Car pour la moitié d'entre nous, vous qui n'êtes pas Marseillais tous les jours, ces vélos sont maintenant au bout de 2 ans, trop légers et trop fragiles pour un usage public et de plus, ils sont attachés entre eux par des aimants, de gros aimants sur la roue arrière au lieu d'être fixés sur une borne classique qui sont attachés les uns aux autres.

Ces aimants fonctionnent mal, ils cassent beaucoup, et en plus des adolescents circulent parfois à 2 sur les vélos, ce qui les fragilise davantage. On a des vélos CITYBIKE qui sont dysfonctionnels, malheureusement, on a attendu longtemps que cela s'améliore, mais ce n'est pas le cas. Du coup, on a un peu enquêté dans les autres villes qui ont aussi ce système-là ou bien d'autres systèmes. Les villes qui ont le système CITYBIKE ont rejeté ce système d'aimants soit dès l'appel d'offres, soit elles ont exigé un rétrofit complet de la flotte dès qu'elles se sont rendu compte des problèmes techniques, structurels dont souffraient leurs usagers, ou bien elles se séparent actuellement de cet opérateur. Chacun choisit sa formule.

Pourquoi la population ici devrait-elle continuer à subir ces défaillances et puis surtout le coût ? C'est le deuxième point que je voulais vraiment porter à votre attention. Un rapport est passé au Bureau tout à l'heure, le rapport 142, qui illustre l'impact financier très important sur notre budget « Transports » dont on sait bien à quel point, il est difficile de le boucler, avec tous ces nouveaux services qui arrivent notamment sur le volet Transports en commun.

Le vélo habituellement ce n'est pas cher, mais là si on passe de 4,5 M€ par an à une rallonge de 1,2 M€ ? Puisque c'est cela que le rapport 142 a fait approuver au Bureau, alors on se demande un peu pourquoi on va sur ce terrain. Pourquoi la Métropole accepte un protocole transactionnel où elle va indemniser et donner un bonus à son prestataire défaillant au titre de l'imprévision ? On se demande de quoi on parle. On parle de vandalisme imprévisible en 2023. Certes, en juillet 2023, 200 vélos ont été cassés lors des émeutes, mais cela n'explique pas l'indisponibilité de plus de la moitié de la flotte toute l'année. Cela a fluctué un peu, mais cela a fini l'année 2023 à 17 % de vélos disponibles (sur les 2000) alors que le contrat stipule, comme dans toutes les autres villes de France, 97 % de disponibilité, seuil en-dessous duquel des pénalités sont appliquées l'opérateur.

Ici, c'est l'inverse. Nous on n'a pas appliqué les pénalités contractuelles, ou juste une toute petite partie et à l'inverse, on va verser 1,2 M€ à ce prestataire. Comme c'est Noël, trouvons des solutions. Simplement on souhaitait partager avec vous aujourd'hui, chère Assemblée, c'est que si on rajoute 2 600 vélos identiques, on aura 2 600 problèmes de plus.

Notre budget Transport ne peut pas supporter ce surcoût et nous redemandons est que le problème technique soit résolu par rétrofit ou par remplacement de la flotte et que les indemnités injustifiées s'arrêtent.

Ensuite l'extension, l'ajout des 2 600 pourra être déployée efficacement.

C'est avec cette réserve importante, que nous votons favorablement sur ce rapport. Je vous remercie.

Madame LA PRESIDENTE.- Madame Arrighi.

Madame ARRIGHI.- Merci, Madame la Présidente, mes chers collègues, le groupe RPR et indépendants profite de ce rapport pour vous dire qu'il est favorable au développement des modes doux de circulation et au développement du réseau de pistes cyclables sur le territoire métropolitain.

Cela étant dit, nous avons été destinataires de requêtes d'habitants qui auraient besoin de réaménagements de voies cyclables dont la conception pose un problème au quotidien. Nous aimerions pouvoir vous faire remonter ces requêtes, car les riverains ne se sentent pour l'instant pas entendus et nous aimerions également être associés à ces travaux d'analyse afin qu'une solution pérenne, respectant ces écosystèmes de vie soient trouvés.

Notre but est de faire cohabiter l'ensemble des modes de circulation, sans qu'ils ne s'opposent et nous sommes prêts à travailler avec vous afin que cet objectif soit atteint pour nos administrés.

Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Guelle et Monsieur Ginoux.

Monsieur Frédéric GUELLE.- Madame la Présidente, merci de me donner la parole, chers collègues, je vais quand même répondre sur la problématique : comme je suis un utilisateur du vélo, je ne suis peut-être pas le mieux placé, mais en tout cas je constate que ces vélos sont quand même robustes par rapport aux usages qu'ont les habitants de Marseille. C'est vrai que ce qui est très surprenant c'est combien sont malmenés une partie de ces vélos de la flotte. On a 2000 vélos à disposition, à peu près 1500 sont toujours à disposition. On a entre 200 et 500 vélos qui sont souvent vandalisés de manière importante. C'est vrai que cela a été une surprise de voir que par rapport à d'autres villes, on a vraiment beaucoup de casse. Si vous prenez d'autres villes, il y a beaucoup moins de vandalisme.

Le choix de la technologie est toujours critiquable mais ailleurs ce n'est pas mieux. Si vous allez à Paris ou à Rennes, vous avez aussi des problèmes sur ces vélos.

En tout cas, ces vélos rendent un grand service car on était passé de 5 000 courses par jour, à 15 000, donc ce qui fait que les Marseillais et les Marseillaises, les jeunes et peut-être les plus âgés, en tout cas j'en fais partie, utilisent ces vélos de manière intensive.

Il y a des problèmes techniques, c'est vrai qu'il y a ce problème des aimants, mais en fin de compte, ils ne sont pas si importants que cela. Je le constate. Il y a évidemment les jeunes gens, ou même des personnes un peu plus âgées qui transforment ce vélo, un vélo à deux places. Si vous avez pu le constater avec attention, c'est que le prestataire était en train de mettre une coque sur les aimants arrière. C'est mis en place au fur et à mesure et ce vélo à une place restera évidemment à 1 place et non plus à 2 places, ce qui provoquait des accidents et il s'est produit un accident dramatique avec une chute d'une personne qui se tenait à l'arrière.

Evidemment, on va doubler la flotte, avec 1000 nouveaux vélos et on va arriver à 4 600 vélos en décembre 2025. On va prévoir l'augmentation des stations et ces stations doivent couvrir encore beaucoup plus Marseille et évidemment avec les services qui sont très efficaces, très professionnels, on travaillera avec les mairies de secteur, la mairie de Marseille et évidemment les associations pour placer le CIQ pour placer ces stations aux bons endroits.

Madame la Présidente, vous avez fait le choix du vélo électrique, nous sommes la seule Métropole à avoir du 100 % électrique, avec ou cela monte ou cela descend, c'est vrai, mais en tout cas, sachez que par expérience, le vélo, même avec une pente, ce vélo électrique monte bien. Je vous l'assure, c'est un vélo de qualité. Evidemment, nous avons quelques problèmes technologiques mais ils sont marginaux. C'est un vrai succès populaire et je vous

remercie d'avoir, en fin de compte, développé ce vélo comme aussi développé les pistes cyclables à Marseille et sur la métropole.

(Applaudissements.)

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Guelle, on a été un peu précurseurs sur ces vélos électriques car avant les vélos étaient très lourds et c'était compliqué. On a été victimes de notre succès. Je vous rassure Madame Meilhac, on a fait évoluer techniquement les vélos. On continuera dans ce sens. Il n'est pas question de donner n'importe quoi à n'importe qui. L'idée est d'avoir véritablement des vélos qui fonctionnent, qui fonctionnent bien et qui permettent d'utiliser la totalité de nos pistes cyclables qui sont nombreuses, chère Madame Arrighi, car c'est vrai que l'on part de loin. Il n'y en avait pas. C'était zéro plus zéro, il n'y avait pas grand-chose. Effectivement chaque fois que l'on refait un aménagement, on refait aussi la partie cyclable, et donc c'est vrai qu'il peut parfois manquer des liaisons, mais après c'est un peu compliqué. C'est comme dans le 2^{ème} arrondissement, quand on va faire le tramway, il y aura des pistes cyclables. Elles arrivent au fil du temps.

Il y en a à l'extérieur, sur les routes, on a beaucoup de pistes cyclables, on fera un point prochainement, et à Marseille, on le fait au fil du temps, comme nous le pouvons. On ne peut pas toujours supprimer tous les stationnements sans trouver de solution autre. Chaque fois qu'il y a un réaménagement, une piste cyclable va avec. On y arrive bien.

Sur ce rapport, pas d'opposition ? *(Aucune opposition.)*

Rapport n°194, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

195. MOB-010-05/12/2024-CM – Approbation de l'affectation du produit des forfaits post-stationnement (FPS) reversé au titre de l'année 2023 par les communes de Marseille, Cassis, La Ciotat, Aubagne, Auriol, Aix-en-Provence, Salon-de-Provence et Martigues, à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport n°195, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

196. MOB-011-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "transports"

Rapport n°196, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

197. MOB-012-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Construire des réseaux de transport

Rapport n°197, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

198. MOB-013-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget annexe "parkings"

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Ginoux, rapports 198 à 203.

Monsieur Philippe GINOUX.- Avis favorable de la commission.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci, Monsieur Ginoux.

Rapport n°198, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 199. MOB-014-05/12/2024-CM – Approbation de l'établissement d'une commission consultative pour les attributions d'autorisations d'occupation temporaire à caractère économique du domaine public routier pour les kiosques et approbation de son règlement intérieur**

Rapport n°199, pas d'opposition, 1 abstention. Adopté.

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

- 200. MOB-015-05/12/2024-CM – Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre de transfert des voiries départementales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône**

Rapport n°200, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 201. MOB-016-05/12/2024-CM – Approbation des droits de voirie pour l'occupation du domaine public routier métropolitain et des tarifs annexes applicables sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2025**

Rapport n°201, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe Pour une Métropole du Bien Commun

- 202. MOB-017-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention de gestion avec la commune d'Ensuès-La-Redonne au titre de l'éclairage public**

Rapport n°202, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

- 203. MOB-018-05/12/2024-CM – Approbation du Programme de travaux relatifs à l'Eclairage Public sur 23 communes pour lesquelles la Métropole à la compétence de la voirie**

Rapport n°203, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

COMMISSION COHESION SOCIALE, HABITAT, LOGEMENT

- 204. CHL-001-05/12/2024-CM – Politique de l'Habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Définition des grands principes d'un régime métropolitain d'aides à la pierre sur fonds propres**

Madame LA PRESIDENTE.- Monsieur Ytier, rapports 204 au 211.

Monsieur David YTIER.- Avis favorable de la commission, Madame la Présidente.

Madame LA PRESIDENTE.- Très bien.

Nous votons sur le rapport 204.

Rapport n°204, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

205. CHL-002-05/12/2024-CM – Approbation de la création d'un nouveau fonds d'innovation de l'habitat métropolitain

Rapport n°205, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

206. CHL-003-05/12/2024-CM – Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation de conventions 2025-2030 - Gestion des aides à l'habitat privé et à l'habitat public

Rapport n°206, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

207. CHL-004-05/12/2024-CM – Transfert des conventions en cours suite à la fusion-absorption de Logirem par Erilia

Rapport n°207, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

208. CHL-005-05/12/2024-CM – Approbation d'une convention de prestation de service pour la Maison Métropolitaine de l'Habitat d'Aubagne avec la commune d'Aubagne

Rapport n°208, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

209. CHL-006-05/12/2024-CM – Concession d'aménagement Grand Centre-Ville à Marseille passée avec la SOLEAM - Approbation de l'avenant 15 à la concession

Rapport n°209, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

I. Campagnola Savon, L-A. Caradec, J-D. Ciot, C. Ferchat, P-O. Koubi-Flotte, C. Makhloufi, E. Semerdjian, D. Ytier et M. Roux ne prennent pas part au vote

210. CHL-007-05/12/2024-CM – Approbation de la mise en œuvre du dispositif d'autorisation préalable de mise en location des logements privés sur le centre ancien d'Auriol

Rapport n°210, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

211. CHL-008-05/12/2024-CM – Approbation du principe d'une délégation de service public pour l'animation et la gestion des aires permanentes d'accueil et des terrains de grand passage des gens du voyage de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapport n°211, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Je présente les rapports 212 à 215, de Monsieur Alvarez.

Avis favorable de la commission.

212. CHL-009-05/12/2024-CM – Approbation du Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Madame LA PRESIDENTE. - Sur le 212, Madame Maurel.

Madame Sandrine MAUREL. - Madame la Présidente, chers collègues, nous avons aujourd'hui l'opportunité d'approuver une avancée majeure pour le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, avec la révision et la modernisation du règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement.

Sous l'impulsion de Madame la Présidente de la Métropole et de ses équipes, un travail ambitieux a été mené pour répondre aux enjeux cruciaux de cohésion sociale et de solidarité territoriale. Ce travail illustre parfaitement l'engagement de la Métropole pour accompagner les habitants les plus fragiles et garantir leur accès à un logement décent et à des conditions de vie digne.

Pour mémoire, le FSL permet d'attribuer sous condition des aides financières individuelles aux ménages dans le cadre de l'accès à un logement, la résorption de l'impayé locatif et/ou d'énergie et d'eau.

Dans les évolutions, il faut noter l'augmentation du nombre de mois accordés au bailleur pour la garantie de loyer consentie par la Métropole. 12 au lieu de 9 mois. Prise en compte des charges locatives dans le premier mois de loyer, augmentation du taux d'effort si le chauffage est inclus dans les charges du bailleur social et ouverture aux étudiants disposant d'un contrat de travail rémunéré.

Pour chaque type d'aide, le quotient familial, montant des ressources au regard de la composition familiale a été augmenté, ouvrant la possibilité d'obtenir une aide à un plus grand nombre de ménages.

Concernant l'énergie, le niveau des ressources a été maintenu à celui de l'aide exceptionnelle mise en place en raison de l'augmentation de l'énergie. Le montant maximum de l'aide a été porté à 900 € au lieu de 800 précédemment.

Aujourd'hui, cette révision du règlement marque une étape essentielle pour harmoniser les pratiques et garantir une égalité d'accès aux aides financières pour tous les habitants du territoire, quels que soient leur commune de résidence.

Je tiens à saluer la méthode employée qui a mis au cœur de la démarche la concertation et l'écoute de l'ensemble des acteurs concernés : institutionnels, associatifs et territoriaux.

Dans l'objectif de mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté, cette approche témoigne de notre engagement à ancrer nos politiques dans la réalité des territoires et des habitants.

Par cette révision, portée avec détermination par Madame la Présidente, nous renforçons les fondements d'une politique métropolitaine de solidarité à la fois ambitieuse et équitable. Cela illustre également la capacité de notre Métropole, en étroite collaboration avec les départements, à innover pour assurer une efficacité accrue de ces actions, notamment en harmonisant les pratiques sur l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

Nous pouvons être fiers de cette action collective qui s'inscrit pleinement dans les priorités de notre plan métropolitain de cohésion sociale et de logement.

En approuvant ce règlement nous réaffirmons notre engagement en faveur des valeurs de solidarité et de justice sociale, tout en dotant notre Métropole des moyens nécessaires pour devenir un acteur exemplaire dans le domaine du logement et de l'accompagnement des plus vulnérables. Je vous remercie.

Madame LA PRESIDENTE.- Merci, Madame Maurel.

Sur ce rapport pas d'opposition, adopté.

Rapport n°212, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Madame LA PRESIDENTE.- Merci. Sur le rapport 213, Monsieur Rossi.

213. CHL-010-05/12/2024-CM – Prolongation des aides financières relatives au rappel de charges pour les ménages du parc social par le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Monsieur Denis ROSSI.- Tout a été dit et bien dit par ma collègue. J'ai vu François qui allait me manger. C'est quand même juste une seconde. (*Rires.*)

Je n'en ai pas trop dit. Honnêtement, c'est le fruit de 8 mois de travail, des équipes. C'est important, ce jeu politique par notre collègue Martial Alvarez qui a travaillé là-dessus avec sérieux, Rehda Califano, Nadia Marauto et Elodie Luchini. Je vous remercie.

Madame LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Monsieur Rossi, sur ce rapport, pas d'opposition ? (*non.*) Adopté.

Rapport n°213, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

214. CHL-011-05/12/2024-CM – Approbation de la nouvelle convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Rapport n°214, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

215. CHL-012-05/12/2024-CM – Révision des autorisations de programme - Budget principal - Programme : Insertion

Rapport n°215, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Abstention du groupe RPR et indépendants

COMMISSION PATRIMOINE NATUREL, AGRICULTURE, VITICULTURE, RURALITE (17h42)

216. AGRI-001-05/12/2024-CM – Approbation du règlement du Prix agricole des produits de Provence pour l'édition 2025

Madame LA PRÉSIDENTE.- Monsieur Christian Burle pour le rapport 216.

Monsieur Christian BURLE.- Avis favorable sur le 216 pour l'agriculture.

Je voudrais vraiment vous remercier car on clôture les rapports 2024 par l'agriculture. C'est vrai que c'est un peu clairsemé, mais les personnes qui restent sont des personnes de qualité. Cela va dans le bon sens de l'agriculture car le rapport, tout simplement, fait état du grand prix agricole que vous avez créé, Madame la Présidente et on y ajoute 2 produits, les huîtres de Camargue, et les paysans boulangers, ce sont eux qui font encore du vrai pain et du bon pain.

Merci.

Madame LA PRÉSIDENTE.- En tout cas, merci Monsieur Burle, et nous sommes de tout cœur avec nos agriculteurs qui souffrent énormément et nous continuerons d'être à leurs côtés.

Rapport n°216, pas d'opposition. Adopté

Le rapport est adopté

Joyeux Noël à tout le monde.

(La séance est levée à 17 heures 45.)